

# Catéchismes révolutionnaires

# 21. Presentazione del *corpus* dei catechismi rivoluzionari e dei lavori di lessicometria relativi ai catechismi

MARCO MARIN

*C'est avec raison, mais sans franchise, qu'un  
contrerevolutionnaire a dit que l'idée du bonheur  
en Europe étoit neuve, qu'il falloit se  
hâter de la réaliser pour que nous puissions  
tous manger à la gamelle patriotique.*  
Anonimo, *Instructions élémentaires sur  
la morale républicaine*, pratile anno II

## 1. DEFINIZIONE DEL GENERE

Come nota anche Jean-Charles Buttier, in un recente articolo sul catechismo di Lachabeaussière<sup>1</sup>, la definizione del genere 'catechismo politico' (o, come io preferisco, 'catechismo rivoluzionario')<sup>2</sup> non è una questione semplice. Gli storici che si sono occupati di queste opere – Beurdeley, Chassaing, Kennedy, Hébrard, Velicu e Buttier stesso<sup>3</sup> – hanno per lo più considerato come catechismi rivoluzionari tutti quei testi che assolvevano alle condizioni di essere intitolati 'catéchisme ...'<sup>4</sup> e, nel contempo, di presentare degli argomenti politici. Beurdeley, nel 1893, e Chassaing<sup>5</sup>, nel 1974, hanno considerato catechismi rivoluzionari, all'interno di questo gruppo, solo le opere utilizzate durante la Rivoluzione come manuali scolastici. A partire da Kennedy, gli storici successivi hanno preso solitamente in considerazione anche i testi intitolati 'catéchisme' che si possono ricondurre alla panflettistica di polemica politica<sup>6</sup>, anche se in definitiva tutti – a parte Buttier, il quale deve ancora portare a termine le sue ricerche – hanno tralasciato (e in parte non reperito) una grande quantità di scritti che possono venir considerati catechismi politici o rivoluzionari.

Per quanto mi riguarda ho inserito fra le mie fonti, oltre ai testi presi in considerazione da questi storici, anche le pubblicazioni, di stampo storico o giornalistico, che presentassero nel titolo la parola 'catéchisme'. Ho inoltre recepito

il suggerimento di Luciano Guerci di non limitare la ricerca ai testi che fossero intitolati 'catéchisme' ma di cercare di reperire, ed eventualmente inserire fra le mie fonti, anche tutti gli scritti che, trattando degli stessi argomenti, non fossero intitolati così ma presentassero comunque la forma a domanda e risposta<sup>7</sup>: «Considero catechismi tanto gli scritti che, quali che siano i procedimenti espositivi, portano il titolo "catechismo", quanto gli scritti che seguono lo schema per così dire classico del catechismo, cioè lo schema a domande e risposte»<sup>8</sup>.

Ponendo le opere intitolate 'catéchisme ...' come gruppo 1 e le opere a domanda e risposta che non contengono 'catéchisme'<sup>9</sup> nel titolo come gruppo 2, le opere del gruppo 2, di gran lunga meno numerose del gruppo 1 nel mio *corpus*, non sono eterogenee rispetto alle altre anche perché, prendendo in considerazione solamente le opere del gruppo 1, non è possibile riscontrare, come sarebbe lecito pensare, un'assoluta uniformità né secondo l'argomento trattato, né secondo gli obiettivi che si propongono gli autori, né secondo la forma in cui le opere sono redatte, né rispetto al pubblico al quale gli scrittori si rivolgono. Anche se è possibile evidenziare dei nuclei di aggregazione, gli argomenti, i toni, le funzioni, i destinatari, etc. sono, nel complesso, diversi e le motivazioni per le quali possono rientrare sotto un denominatore comune non combaciano perfettamente.

Questa varietà è inerente al genere catechismo politico ed è dovuta alle dinamiche con il quale si è formato e sviluppato a partire dal catechismo tradizionale<sup>10</sup>. Gli argomenti di questi testi, infatti, spaziano dalla morale alla politica, dalle istituzioni alla religione; i destinatari possono essere bambini, adolescenti, adulti (di diversi livelli culturali), militari, madri, istitutori, il 'popolo'; il tono è alle volte didascalico, alle volte polemico, in alcuni casi il *mélange* dei due.

Aggiungo che se si dovesse individuare un modello di 'catechismo politico' – ovvero un'opera breve e semplice di morale naturale o di politica nella forma a domanda e risposta – alcune delle opere del gruppo 2 sarebbero più affini a questo modello rispetto ad un certo numero di quelle del gruppo 1. Questo perché una parte delle opere del gruppo 1 sono lunghe e piuttosto complesse e non sono destinate al pubblico – infantile, adolescenziale o 'popolare' – che si è soliti associare ai catechismi. Alcune non utilizzano mai la forma a domanda e risposta<sup>11</sup>. Credo, inoltre, che i testi censiti ed inseriti nel gruppo 2 non siano che una piccola parte di tutte le opere (pubblicate durante la Rivoluzione e non ancora riconosciute come catechismi politici), che, pur essendo veri e propri catechismi rivoluzionari, non vengono intitolate 'catéchisme ...'.

## 2. CONCORSO DEL 9 PIOVOSO (28 GENNAIO 1794)<sup>12</sup>

Reputo importante a questo punto spendere qualche parola sul concorso del 9 piovoso anno II, vero motore dell'incremento nella stesura di catechismi rivoluzionari/manuali scolastici fra l'anno II e l'anno III. Le informazioni riportate servono anche a motivare la presenza nelle mie fonti di un certo numero di ma-

noscritti, reperiti direttamente negli archivi in quanto inviati alla Convenzione in risposta al concorso.

Come è noto, con questo concorso la Convenzione montagnarda mira alla redazione e pubblicazione di una serie di manuali da utilizzare nelle scuole primarie che la neonata repubblica francese cerca di istituire a partire dalla fine del 1793. Impossibile da considerare solo un'imposizione dall'alto, il sentimento della necessità di nuovi libri elementari è un'istanza che le classi culturali intermedie esprimono con frequenza.

Privati cittadini, insegnanti, società popolari e amministrazioni locali esternano a più riprese la mancanza di adeguati manuali scolastici, che siano esenti dal «fanatismo religioso» e che possano, per questo motivo, essere utilizzati nelle scuole primarie<sup>13</sup>. L'iniziativa di istituire il concorso viene lanciata in sede assembleare dal Comitato di Istruzione pubblica. È Grégoire che legge la proposta alla Convenzione il 4 piovoso anno II (23 gennaio 1794)<sup>14</sup>: «Pour assurer son existence et son bonheur, il faut que [les] membres [du corps social] jouissent de leurs droits et s'acquittent de tous leurs devoirs. Cette connaissance est l'objet de l'éducation, qui seule peut donner les lumières et les vertus indispensables au maintien de la société. [...] l'homme est en grande partie le produit de son éducation, ou, comme le dit Jean-Jacques: "L'homme est bon; les hommes sont méchants". [...] Hâtons-nous donc de mettre en main, aux parents et aux instituteurs, non pas des ouvrages volumineux, mais des méthodes simples, que les esprits peu cultivés puissent saisir, que leur mémoire puisse facilement retenir, et qui, en leur montrant le but, les éclairent des lumières nécessaires pour l'atteindre. [...] Pour en développer l'esprit, une instruction sur la morale républicaine est nécessaire. La patrie acquitte sa dette envers les citoyens en leur faisant connaître leurs droits et leurs devoirs; alors commence la dette du citoyen qui doit user de ses droits et remplir son devoir pour le bonheur de sa patrie»<sup>15</sup>.

Le classi di concorso indicate dal decreto sono nove: 1) «instructions sur la conservation des enfants, depuis la grossesse inclusivement, et sur leur éducation physique et morale jusqu'à l'entrée dans les écoles primaires»; 2) manuale per gli insegnanti; 3) metodo per apprendere a leggere e scrivere; 4) elementi di grammatica francese; 5) elementi di base di aritmetica e geometria; 6) geografia; 7) storia naturale; 8) morale repubblicana; 9) agricoltura. Una decima classe costituita dai 'mélanges' viene istituita a concorso già avviato a causa dell'alto numero di opere ricevute che non rientrano nelle altre classi.

Nel decreto del 9 piovoso la data di fine concorso è fissata al 1° messidoro anno II (19 giugno 1794). Giunto il 1° messidoro, però, la bassa qualità dei manuali pervenuti spinge il Comitato d'istruzione pubblica a chiedere una prima proroga di sei mesi, al termine della quale ne viene chiesta un'altra analoga. La fine ufficiale del concorso passa così a fruttidoro anno III (settembre 1795).

Rinviando ai lavori di Julia e Harten<sup>16</sup> per quanto riguarda la composizione, nel corso del tempo, del *Comité d'instruction publique*, organo cui era affidato il controllo del concorso e la scelta delle opere da premiare, mi sembra interessan-

te indicare che al messidoro anno II i testi relativi all'ottava classe di concorso pervenuti sono quarantadue, cioè il 24,1% del totale<sup>17</sup>. Nell'anno successivo giungono poche nuove opere, forse meno di un centinaio in riferimento a tutte le nove classi.

Il Comitato di istruzione pubblica, invitato a porre fine al concorso non in linea con l'agenda politica delle nuove assemblee elette nel 1795, fornisce i risultati tramite il rapporto del deputato Lakanal<sup>18</sup> il 14 brumaio anno IV (4 novembre 1795). Per quanto riguarda l'ottava classe sulla morale repubblicana è decretato come vincitore il *Catéchisme républicain* di Auguste-Étienne-Xavier Lachabeaussière, «chef d'un des bureaux de la troisième Division du Ministère de l'Intérieur».

Il relatore del Consiglio degli anziani, Barbé-Marbois, considerando tutto il concorso come uno scacco, vorrebbe rifiutare l'attribuzione dei premi ufficiali e i finanziamenti per la pubblicazione, visto che valuta positivamente solamente il manuale di Lachabeaussière, gli *Éléments de la grammaire française* di Lhomond e un'opera di Condorcet, ricostruita dopo la morte, che verte sull'insegnamento della matematica. Solo l'intervento del deputato Fourcroy permette che la situazione si sbrogli e i premi vengano assegnati.

C'è ancora da segnalare che al concorso del 9 piovoso segue un periodo in cui l'argomento della scuola elementare esce dagli interessi primari della politica rivoluzionaria. Solamente François de Neufchâteau, ministro dell'Interno per un mese nel 1797 e poi per poco più di un anno fra il 1798 e il '99, mette nuovamente l'insegnamento all'ordine del giorno, in quanto preoccupato del «déclin moral de la jeunesse». Prima realizzando personalmente un libro elementare di morale *L'Institution des enfants ou Conseils d'un père à son fils*<sup>19</sup>, poi spingendo per la pubblicazione di una nuova serie di *Recueil des actions héroïques et civiques*<sup>20</sup> ed infine istituendo un nuovo concorso per libri elementari, in cui questa volta, però, vengono sollecitati solamente i professori e i bibliotecari delle scuole centrali. L'obiettivo esplicito è avere dei manuali per gli insegnanti. Secondo le concezioni di Neufchâteau, infatti, gli allievi non devono ricevere l'istruzione dai libri ma da «cartes exposées aux regards de tous les écoliers et présentant à tous les yeux des éléments parlants de lecture, écriture, orthographe, calcul»<sup>21</sup>.

Questo concorso, differentemente da quello dell'anno II, non vuole imporre dei manuali unici o comunque preferenziali ma si propone di controllare tutti i manuali scolastici prima che questi entrino in commercio. La commissione incaricata del controllo deve dare un giudizio positivo o negativo sia sulla correttezza delle informazioni contenute, sia sul patriottismo espresso nei testi. Il numero di manuali controllati fra brumaio anno VII (novembre 1798) e vendemmiaio anno VIII (ottobre 1799) è sessantacinque, in pochi casi si tratta di libri di morale. In ventinove casi viene dato parere positivo e, fra questi, solo in tre si tratta di libri di morale: il *Traité de morale élémentaire* di Gérusez; i *Préceptes de la morale* di Saint-Lambert e il catechismo di Lachabeaussière.

Alla luce delle scelte fatte, ho censito come catechismi rivoluzionari un totale di 207 testi diversi<sup>22</sup>. Fra questi, 173 presentano la parola ‘catéchisme’ nel titolo (83,6%); in 34 casi essa non compare (16,4%); 190 sono le opere a stampa (91,8%); 17 i manoscritti<sup>23</sup> (8,2%), 10 dei quali vengono intitolati ‘catéchisme’.

Le 207 opere censite non sono confluite tutte nel *corpus* informatico.

Un primo gruppo di fonti, 68 testi in totale, è stato solamente consultato, dove possibile in originale. Queste opere sono state utilizzate, assieme a quelle inserite nel *corpus* informatico, per valutare gli aspetti generali riguardanti i catechismi rivoluzionari: funzioni, argomenti, destinatari, modalità di espressione. Non è stato ancora possibile digitalizzarle, anche se la nostra piccola *équipe* è orientata in questa direzione. Questi 68 testi presentano la stessa varietà cronologica, argomentativa, etc. dei testi digitalizzati.

Non è stato possibile consultare, inoltre, un secondo gruppo di 28 testi<sup>24</sup>. Da un lato l'impossibilità di accedere a questi libri è stata causata dalla loro non reperibilità documentata. Le notizie che ho raccolto in merito a queste opere provengono per lo più dai cataloghi delle biblioteche, da documenti d'archivio, da riviste di bibliografia contemporanee alla loro pubblicazione. In alcuni casi da lavori storiografici precedenti a questo. In questo gruppo sono presenti, per esempio, il *Résumé de ce Précis historique en forme de catéchisme* (1788) di Dulaure<sup>25</sup>; il *Catéchisme du républicain ou la Déclaration des Droits et l'Acte constitutionnel par demandes et réponses* (manoscritto, 1792) di Barruel-Labeaume, citato in un documento delle *Archives nationales*<sup>26</sup>; il manoscritto del *Catéchisme de morale républicaine* (anno III)<sup>27</sup> di Lanneau; il *Catéchisme de la Raison, opuscole élémentaire pour les jeunes enfans* (1796) di Bardou<sup>28</sup>; il *Catéchisme des Droits et des Devoirs de l'Homme et du Citoyen, à l'usage des écoles primaires* (anno VI) di Vignetti fils.

Dall'altro lato, alcuni testi non sono stati consultati esclusivamente per problemi logistici di accedere al deposito nel quale sono conservati. Questa seconda *tranche* di catechismi, più ampia rispetto alla prima, potrà essere visionata e acquisita in seguito, sebbene probabilmente non aggiungerà elementi determinanti al quadro generale. I testi più interessanti potrebbero essere il *Catéchisme de morale ou vertus et devoirs de l'homme et du bon citoyen, par demandes et par réponses, pour l'instruction des enfants de la Patrie, avec un avis aux instituteurs* (anno III) di Lanneau<sup>29</sup> e i due catechismi di Pellet-Desbarreaux: il *Catéchisme de morale extrait des œuvres d'Helvétius, pour preceder l'étude de l'Acte constitutionnel* (anno II) e il *Catéchisme républicain* (1798), pubblicato nel periodo in cui questo personaggio era sindaco di Tolosa.

Nel *corpus* informatico è confluita poco più della metà (il 54,1%) dei catechismi rivoluzionari censiti: 112 testi che hanno prodotto un *corpus* informatico di 985.256 *tokens*<sup>30</sup>. Di questi 112 catechismi, 105 (93,75%) sono le opere a stampa, 7 i manoscritti (6,25%); i testi intitolati ‘catéchisme ...’ sono 90 (80,4%), le opere in cui questa parola non compare nel titolo sono 22 (19,6%).

La maggior parte dei testi confluiti nel *corpus* informatico sono stati trascritti manualmente non utilizzando programmi di riconoscimento automatico del testo (OCR)<sup>31</sup>. Questa scelta è stata pressoché obbligata visto che gli originali – o le versioni digitali<sup>32</sup> acquisite – presentavano tutti i problemi inerenti a dei manufatti cartacei di più di due secoli fa: cattivo stato di conservazione, fragilità di alcuni libri, presenza di caratteri non più in uso<sup>33</sup>. In tre casi (Saint-Lambert, Seige, Boissel) ho avuto la possibilità di reperire su Internet delle versioni in formato testo, le quali presentavano, però, molti errori dovuti all'impossibilità dell'OCR automatico di trascrivere fedelmente degli stampati del XVIII secolo.

Sia per i testi curati direttamente da me che per i tre reperiti su Internet, ho svolto un'attenta operazione di controllo degli errori, i quali da un'analisi a campione risultano al momento in una percentuale inferiore all'uno per mille.

C'è ancora da aggiungere che ho puntato a delle edizioni informatiche che fossero del tutto identiche – come grafia e punteggiatura – agli originali. Per questo motivo ho conservato sia gli usi grafici del '700, sia gli errori presenti negli originali, testimonianza spesso di edizioni di basso pregio e fretta editoriale. D'altro canto ho dovuto, per necessità, sostituire il simbolo 'j' con il carattere 's', visto che solitamente il *software* di supporto alla lessicometria non è implementato per lavorare con quel segno.

A proposito della grafia, bisogna spendere qualche parola in merito ai sette catechismi manoscritti inseriti nel *corpus* informatico, i quali presentano molte particolarità, soprattutto relativamente all'accentazione. La scelta è stata quella di mantenere gli usi grafici degli originali. Per fare un esempio, le lessie 'révolutionnaire[s]' si possono ritrovare nei manoscritti, oltre che nella grafia *standard* moderna, anche prive dell'accentazione o del raddoppio della 'n'.

È necessario ancora segnalare che i manoscritti, alle volte, erano di difficile lettura, problema che mi ha obbligato – in alcuni casi – a lasciare degli spazi bianchi nella trascrizione del testo, i quali sono stati evidenziati, negli indici delle concordanze, tramite degli asterischi [\*\*\*].

### 3.1 CRONOLOGIA

Il gruppo dei catechismi inseriti nel *corpus* informatico è stato costruito seguendo dei criteri che lo rendessero rappresentativo dell'insieme dei catechismi censiti. Il primo e più importante parametro è stata la distribuzione cronologica.

A questo proposito è necessario sottolineare che la datazione delle opere non è stata sempre un'operazione semplice. Nei casi in cui i catechismi non erano datati, mi sono rivolto ai testi per effettuare per lo meno una datazione orientativa. Nelle situazioni più complesse rimangono tuttavia dei dubbi, solitamente fra due anni successivi. In questi casi generalmente si è optato per l'anno più antico. In merito ai catechismi sulla Costituzione civile del clero, in caso di dubbio, sono stati considerati come stampati nel 1791.

Alcuni testi, inoltre, hanno ricevuto delle ristampe ad uno o più anni di distanza. Eccezion fatta per il catechismo di Seige, la cui prima edizione è del 1775, solitamente è confluita nel *corpus* informatico la più antica edizione datata dell'opera reperibile e, eventualmente, le sezioni<sup>34</sup> più o meno lunghe aggiunte nelle edizioni successive<sup>35</sup>. Questo è stato il criterio adottato per il catechismo di Lachabeaussière stampato ininterrottamente – con parziali modifiche<sup>36</sup> – dall'anno II all'anno VIII.

Questa è stata anche la scelta in merito a Boucheseiche e Nyon, i quali hanno aggiornato i loro testi fra il 1791 e l'anno II, in realtà senza grossi cambiamenti. È stato utilizzato il medesimo principio in merito al *Catéchisme des rois* ampliato fra la prima edizione del 1792 e la seconda del 1793 ma che ripropone in gran parte lo stesso testo<sup>37</sup>. In due casi ho dovuto disattendere a questo principio generale quando la prima edizione dell'opera era impossibile da reperire come per il *Catéchisme sur la constitution civile du clergé* di Molinier (1791, 1792) e l'anonimo *Catéchisme des décades* (anno II, anno III).

Ho cercato anche di mantenere la proporzione nel numero dei catechismi per anno fra quelli censiti e quelli del *corpus* informatico. Questo tuttavia non è stato del tutto possibile, sia per le difficoltà di reperimento dei testi successivi all'anno V<sup>38</sup>, sia a causa di considerazioni relative alle funzioni, ai destinatari immaginati dagli autori, agli argomenti dei catechismi, all'interesse di alcune opere rispetto ad altre. Nello specifico, cercando di mediare fra rigore metodologico e interesse specifico dei singoli testi, la percentuale di catechismi trascritti, per ogni anno compreso fra il 1788 e l'anno V<sup>39</sup>, si attesta fra il 47,8% e il 68,4%.

La seguente tabella sintetizza i dati relativi al censimento delle fonti e alla creazione del *corpus* informatico. I numeri fra parentesi si riferiscono al numero delle opere del gruppo 2, ovvero a quelle non intitolate 'catéchisme...!.

TABELLA 1

Anno	N° catechismi censiti	N° catechismi manoscritti	N° catechismi informativo	% catechismi informativo	N° manoscritti informativo
1787	1	0	0	0,0%	0
1788	11 (2)	0	6	54,5%	0
1789	19 (1)	0	13	68,4%	0
1790	27 (3)	0	16	59,2%	0
1791	39 (4)	1	21	53,8%	0
1792	23 (1)	1	11	47,8%	0
1793	11 (1)	0	6	54,5%	0
anno II	41 (12)	9	25	61,0%	4
anno III	14 (6)	4	7	50,0%	3
anno IV	2 (1)	0	1	50,00%	0
anno V	3 (1)	0	2	66,6%	0
anno VI	11 (1)	1	3	27,3%	0
anno VII	2 (1)	0	0	0,0%	0
anno VIII	1	1	0	0,0%	0
Senza data	1	0	0	0,0%	0
Extra <sup>40</sup>	1	0	1	100%	0
Corpus A <sup>41</sup>	120 (11)	2	68	56,3%	0
Corpus B	66 (19)	13	38	57,8%	7
anno IV-anno VIII	19 (4)	2	6	31,6%	
Totali	207 (34)	17	112	54,10%	7

Come si può notare dalla tabella proposta, alcuni anni sono leggermente sovrastimati nel *corpus* informatico, altri sottostimati. In particolare gli anni VI, VII, e VIII – nei quali vengono scritti e pubblicati pochi nuovi catechismi – sono tutti sottostimati a causa della difficoltà di reperire i testi.

Risulta invece molto sovrastimato il 1789, principalmente a causa dell'interesse delle opere pubblicate in quell'anno, molto diverse l'una dall'altra. Anche l'anno II – anno *pivot* nel quale compaiono il maggior numero di catechismi – è sovrastimato. Questa scelta è stata dettata dalla volontà di compensare la sovrastima del 1789 così da poter effettuare delle comparazioni valide, sotto il profilo lessicometrico, fra due periodi distinti della Rivoluzione: la fase monarchica e quella della Convenzione.

A questo proposito per svolgere le comparazioni si è deciso di suddividere cronologicamente l'intero *corpus* informatico in due *tranches*. La prima – che ho denominato *corpus A* – si riferisce ai catechismi del periodo 1788-1792 (67 opere per un totale di 569.365 *tokens*, ovvero il 57,79% dei *tokens* dell'intero *corpus*). La seconda – il *corpus B* – contiene i catechismi della fase che intercorre fra il 1793 e l'anno III (38 opere per un totale di 343.071 *tokens*, ovvero il 34,82% dei *tokens* di tutto il *corpus*)<sup>42</sup>.

### 3.2 FUNZIONI DEI CATECHISMI

Le considerazioni sulle scelte delle opere da inserire nel *corpus* informatico riguardanti le funzioni, gli argomenti e i destinatari dei catechismi, sono molto meno sistematiche anche perché basate su criteri che considero in parte soggettivi. Per dare sistematicità, ho cercato di creare delle griglie per suddividere i catechismi, che incrociassero quelle basate meramente sulla cronologia.

Per quanto riguarda le funzioni dei catechismi, mi sono basato sul tono in cui gli scrittori trattano i propri argomenti. Ho individuato infatti che, grossolanamente, è possibile suddividere i catechismi in testi di polemica e opere didattiche o didascaliche<sup>43</sup>. Sebbene sia consapevole del grado di interpretazione personale sia dello schema in sé che del suo utilizzo, mi sembra comunque che le differenze fra le due tipologie siano documentabili e provengano dallo stesso sviluppo storico dei catechismi<sup>44</sup>. Detto questo penso che molti dei catechismi (se non tutti) mescolino elementi polemici ad elementi didascalici e quindi si possano inserire in una delle due celle della griglia solamente parzialmente. Questa schematizzazione è possibile verificando qual è l'atteggiamento prevalente dell'autore e ponendo attenzione al tipo di informazioni contenute in ogni opera e alla modalità in cui le informazioni vengono esposte. Un certo numero di catechismi tuttavia mescola così profondamente i due elementi da rendere impossibile scegliere in quale dei gruppi inserire l'opera.

Riguardo al periodo 1788-1792, dei 107 catechismi a cui ho potuto accedere, la mia suddivisione conta 35 catechismi (il 32,7%) sulla Costituzione civile del cle-

ro<sup>45</sup> (tutti polemici), 33 testi (il 30,8%) in cui prevalgono gli elementi di polemica politica<sup>46</sup> che non riguardano la Costituzione civile del Clero, 31 (il 29,0%) quelli in cui prevale la didattica relativa, soprattutto, alla formazione del cittadino in merito alle novità istituzionali. In otto catechismi (7,5%) infine le due prospettive, polemica e didattica, si spartiscono equamente il testo.

Nel *corpus A* ho volontariamente sottostimato i catechismi sulla Costituzione civile del clero, tutti molto simili e ripetitivi, inserendone solamente nove; ho invece trascritto gli otto dove didattica e polemica si mescolavano equamente. In merito agli altri, ho digitalizzato 26 catechismi dove ho notato un atteggiamento polemico; 24 in cui – secondo me – sono preminenti gli elementi didattici.

Per quanto riguarda il periodo 1793-anno VIII, quasi tutti i 72 catechismi visionati (ovvero 60) sono dei manuali scolastici o comunque testi didascalici. Fanno eccezione tre opere che trattano della Costituzione civile del clero; sei in cui l'autore mantiene una trattazione polemica; tre in cui la polemica e la didattica si equivalgono.

Di conseguenza il *corpus B* presenta quasi solamente manuali scolastici o libretti di didattica familiare con poche eccezioni, come, per esempio, i giornali di Louis-François Dumont (*alias* Collignon-Dumont).

### 3.3 ARGOMENTI

Vista la complessità di enucleare tutti gli argomenti trattati da ogni testo ho preferito tralasciare per questo aspetto una schematizzazione troppo sistematica. Quello che è possibile evidenziare è la notevole varietà di materie nelle pagine dei catechismi rivoluzionari: religione, morale, storia, cronaca politica. Con più frequenza – comunque – queste opere trattano, in una forma che vuol essere didattica, il funzionamento delle nuove istituzioni e i diritti dell'uomo.

### 3.4 DESTINATARI<sup>47</sup>

Riguardo ai destinatari immaginati dagli autori, ho tenuto conto, per la creazione del *corpus* informatico, della percentuale di testi che si riferivano agli adulti, ai bambini, alle donne, ai militari, agli istitori, «à tous les citoyens». Per dare degli ordini di grandezza, sul totale delle fonti, 57 catechismi sono destinati esplicitamente o implicitamente agli «enfants», alla «jeunesse», agli «adolescents»; in un caso alla «jeunesse du carnaval», in un altro alla «jeunesse républicaine», in tre agli «enfants des deux sexes». Sono per lo meno 79 i catechismi destinati generalmente agli adulti, nei quali vengono indicati come «grands enfants», «sansculottes» (in un caso adulti e bambini), «electeurs», «personnes éclairés et multitudes allarmés». Sono 47 i catechismi destinati ad un pubblico indeterminato a «tous», a «tous les citoyens», ai «bons patriotes», ai «bons citoyens»,

agli «habitans de la France», a «tous les républicains», ai «peuples [gens] de la campagne», ai «pauvres d'esprit», al «tiers-état», al «peuple», ai «peuples qui veulent devenir libres», agli «amis» della «liberté» o della «paix et verité» o delle «vertus et verité». Per la maggior parte questi testi dedicati a tutti vengono immaginati per un pubblico prevalentemente adulto. Tre sono ancora i catechismi prettamente militari. Più rari sono i casi che si riferiscono a figure pedagogiche come «instituteurs», «pères [mères] de famille» (cinque catechismi). Infine c'è solo un catechismo<sup>48</sup> dedicato espressamente alla donna – in particolare alla bambina – come discendente di un'educazione rivoluzionaria<sup>49</sup>.

Sotto il punto di vista dei destinatari delle opere, gli scarti fra le proporzioni dei catechismi censiti e quelli inseriti nel *corpus* informatico sono minimi. La seguente tabella fornisce una schematizzazione molto succinta dei catechismi confluiti nel *corpus* informatico secondo i destinatari immaginati.

TABELLA 2

Periodi	Corpus A	Corpus B	anno IV-anno VIII	Totali
Bambini	6	27	5	38
Adolescenti	1	1	0	2
Adulti/generico	61	10	1	72
Totali	68	38	6	112

### 3.5 MANOSCRITTI

Buona parte dei manuali scolastici di morale in forma manoscritta inviati al concorso del 9 piovoso sono molto diversi dai loro omologhi stampati e da tutti gli altri catechismi editi. Questa eterogeneità si palesa in una maggiore libertà sia relativamente alla lunghezza dei testi, sia in merito agli argomenti, sia riguardo al modo di trattare le tematiche esposte. L'esempio del *Catéchisme politique, moral et philosophique* (Orleans, 30 brumaire an III) basterà a render conto di queste differenze. Taboureaux nel suo catechismo – infatti – si cura di molti argomenti bizzarri per un manuale scolastico destinato alle scuole primarie. Fra questi c'è il matrimonio ed il tradimento. La sua invettiva contro le istituzioni ecclesiastiche di *Ancien régime* lo porta facilmente e spesso fuori tema, come si può vedere, per esempio, dal passo seguente (pp. 63-64): «on a vû bientôt a la honte de la nature les deux sexes respectivement avilis se marchander comme des troupeaux de montons: [...] si dans ce bysarre négoce, l'acquéreur devenoit le propriétaire exclusif de ce qu'il a payé, la compensation de l'avantage avec l'inconvénient d'une association si peu motivée entre deux individus qui souvent ne se connoissent pas, offrirait au moins l'image d'un contract synallagmatique,

auquel on pourroit se livrer sans crainte et sans défiance; l'acquireur d'une terre peut en chasser l'usurpateur; mais l'acquireur d'une femme, ne peut chasser le séducteur qui vient la corrompre a son inscû; [...] si l'intrigue transpire, l'amant chassé trouve des médiatrices, et l'epoux mal'heureux [~~mal'heureux~~] trouve son deshonneur dans l'expulsion meme du suborneur qui le deshonnore»<sup>50</sup>.

Mi sembra che l'eterogeneità fra i manoscritti e i testi editi possa essere interessante in quanto indice della ricchezza di posizioni nell'interpretazione di cosa dovesse essere un catechismo rivoluzionario, degli argomenti che dovesse trattare, del modo in cui dovesse svolgersi. Le autorità centrali dimostrano in questo senso forse più che un'apertura verso la libera espressione, un'incapacità di immaginare quale dovesse essere la forma dell'istruzione destinata a creare, tramite un processo di rigenerazione, l'uomo nuovo.

Nelle concordanze provenienti dai manoscritti ed inserite negli indici che qui presento si troveranno delle grafie originali. Come si potrà notare, solamente in rari casi sottolineo queste difformità rispetto agli usi standard in modo da non appesantire la lettura con continui [sic]. I testi proposti, al pari dei catechismi stampati, sono perfettamente conformi agli originali.

#### 4. ALTRE CONSIDERAZIONI

Spiegati gli elementi principali della creazione del *corpus* informatico è necessario ora sottolinearne un limite: l'impossibilità di dare conto – tramite questo strumento – della diversa incidenza sul pubblico di ogni testo. Come è ovvio, un catechismo con una sola ristampa che, in definitiva, è stato letto solamente da poche persone ha un peso sul comportamento individuale e collettivo di gran lunga minore rispetto ad un testo, come quello di Lachabeaussière, che ha avuto di certo più di trenta ristampe<sup>51</sup> e che è stato il testo scolastico semi-ufficiale della Repubblica per l'insegnamento della morale per 4-5 anni scolastici. Lavorando sui dati aggregati, sarebbe stato possibile implementare questo elemento inserendo nel *corpus* informatico lo stesso testo per un numero di volte pari al numero delle ristampe ritrovate. Ho invece scelto di pormi dal lato degli autori dando più peso alla singolarità di ogni testo.

Similmente, dando più importanza agli elementi di originalità, ho anche deciso di togliere da tutti i catechismi in cui compare, tranne uno, la Dichiarazione dei diritti dell'uomo e del cittadino del 1793<sup>52</sup>, dove non integrata con il resto del testo, come succede nel *Dialogue Instructif Sur les Droits le Devoirs de l'Homme, la Morale et les Vertus* (anno II) di Jacquinet e in Serane (anno II)<sup>53</sup>. Sono sei i catechismi che la presentano separatamente dal catechismo vero e proprio<sup>54</sup>: il *Catéchisme des républicains, à l'usage des adolescents* (anno II) di Thiébaud; il *Catéchisme français républicain* (anno II) di Bias-Parent; il *Catéchisme de la Constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français* (Langlois fils, anno II), i *Principes élémentaires d'instruction républicaine* (anno II) di Darparens, la *Véritable instruction républicaine*

(anno II) di Hugand<sup>55</sup>. Devo inoltre sottolineare che, se ho cercato in quasi tutti i casi di mantenere i testi nella loro interezza<sup>56</sup>, oltre ad espungere la *Dichiarazione dei diritti* del '93 dalla maggior parte delle opere che la contenevano, ho anche scelto di estrarre i catechismi rivoluzionari da tre opere che, in realtà, si presentavano come più lunghe e complesse. La prima è il *Catéchisme du diocèse du département des Ardennes* (Sedan, 1793), forse del vescovo del dipartimento Nicolas Philibert. Di questo testo – infatti – non ho inserito nel *corpus* informatico le settantuno pagine che si strutturano come un catechismo tradizionale cattolico. Ho invece ripreso il *Catéchisme civil*, inserito nelle ultime sei pagine del libretto, vero e proprio catechismo rivoluzionario. Il secondo caso è il *Catéchisme Universel ou Principes des mœurs chez toutes les nations* (anno VI, 1798) di Saint-Lambert. Il *Catéchisme Universel* è un'opera in tre volumi per un totale di 1140 pagine. Due considerazioni mi hanno spinto verso lo scorporamento dal resto dell'opera delle cinquanta pagine che contengono il catechismo vero e proprio con la sua introduzione<sup>57</sup>: da un lato la lunghezza del testo del tutto sproporzionata al genere catechismo; dall'altro la difficoltà logistica della correzione dello scritto<sup>58</sup>, il quale, per la sua quasi totalità, non è a domanda e risposta. Piuttosto di tralasciarlo del tutto ho optato per questo genere di parziale inserimento.

Infine il terzo testo è il *Catéchisme du citoyen* (1791) di Taxis «officier d'Orpierre» (dipartimento Hautes-Alpes). Il manoscritto che giunge al *Comité d'instruction publique* è, per la gran parte, un *Plan d'éducation nationale* che ho preferito non trascrivere, scorporando solamente il *Catéchisme*, ovvero quindici pagine.

## 5. INDICE DELLE 100 PAROLE CON SIGNIFICATO SOCIO-POLITICO SIGNIFICATIVO PIÙ FREQUENTI NEI CATECHISMI

Differentemente da Elisabetta Gon, ho scelto di presentare l'indice delle cento parole con significato socio-politico significativo e non l'indice delle cento parole piene più frequenti. Dal momento dell'uscita del primo tomo, infatti, ho continuato a riflettere sul concetto di parola piena, il quale non mi convince pienamente. Penso, in definitiva, che esista una zona grigia fra quelle che vengono dette parole vuote e parole piene.

Nel primo tomo avevamo accettato la definizione di Elisabetta Chiari: «Molte parole grammaticali come le preposizioni, gli articoli, le congiunzioni sono spesso dette parole vuote, dato che hanno un contenuto semantico difficilmente definibile, e hanno soprattutto la funzione di mettere in relazione tra loro altre parole. Si chiamano parole piene in genere i sostantivi, i verbi, gli aggettivi che veicolano un contenuto semantico relativamente più autonomo. In una lista di frequenza troveremo quasi sempre ai primi posti le parole vuote, rispetto a quelle piene»<sup>59</sup>. La mancanza in questa definizione di un'indicazione relativa ai pronomi è significativa della difficoltà di utilizzare fino in fondo questa divisione in maniera oggettiva. I pronomi personali oggetto (oltre a quelli soggetto), i

pronomi possessivi, i pronomi relativi, oltre agli ausiliari 'essere' e 'avere', i verbi fraseologici, gli aggettivi e i pronomi indefiniti stanno in questa zona grigia, ove il contesto e la sensibilità personale orientano la scelta.

Detto questo ho scelto di riproporre l'etichetta 'parole con contenuto socio-politico' che si rifà agli studi della cosiddetta *École de Saint-Cloud* confluiti nei *Dictionnaire des usages sociopolitiques*<sup>60</sup>. Questa particolare classe di lessie, per come io la intendo, è quella parte delle parole piene il cui significato è – nello specifico del *corpus* analizzato – legato ad un discorso socio-politico. Per fare degli esempi che mi sembra spieghino meglio delle definizioni ciò che intendo, «âme» – oltre alle più ovvie «constitution», «liberté», «égalité», «nation», etc. – è una lessia di questo tipo nelle nostre fonti, visto che la «immortalité de l'âme» è un punto su cui dibattono soprattutto montagnardi scristianizzatori, sanculotti, hebertisti e robespierristi. Come contro-esempio, «cheval» è difficile rientri in questo gruppo, anche se, nel caso si dovesse analizzare il leggendario discorso dell'imperatore Caligola<sup>61</sup>, forse dovrebbe essere presa in considerazione. I verbi ausiliari e fraseologici non rientrano mai, secondo me, nel gruppo delle lessie con contenuto socio-politico significativo, visto il loro impiego troppo variegato e diversificato<sup>62</sup>.

Con ciò non intendo affermare che nel *triage* delle parole con contenuto socio-politico significativo non intervengano delle motivazioni personali al pari di quelle che portano a considerare alcune parole piene o vuote. Mi sembra, però, che i criteri di scelta nello stilare il tipo di indici che propongo siano maggiormente verificabili nelle fonti.

## 6. INDICI DI CONCORDANZE

Relativamente all'ordine in cui compaiono le concordanze nei relativi indici, ho utilizzato una doppia griglia che incrocia come primo criterio ordinante la cronologia e come seconda discriminante l'alfabeto. Viste le difficoltà di datazione di alcune opere, ho creduto giusto porre le concordanze tratte da questi testi fra quelle relative ai due anni successivi in cui questi catechismi potrebbero essere stati stampati.

Per quanto riguarda l'indice delle concordanze di «bonheur», unico indice parziale, ho premesso alle concordanze due liste: 1) la lista dei catechismi in cui non compare nessuna occorrenza di questa lessia; 2) la lista dei catechismi in cui compaiono delle occorrenze di «bonheur» che però sono state considerate meno significative di quelle proposte.

La decisione di proporre un indice parziale che non comprenda tutte le concordanze di «bonheur» è esclusivamente una scelta tipografica dovuta allo spazio limitato a nostra disposizione. Il lettore che desiderasse rinvenire tutte le concordanze di «bonheur» presenti nel mio *corpus* troverà all'interno dell'indice che presento i riferimenti alle concordanze soppresse in questa sede. Sono state scelte le concordanze che sono sembrate maggiormente significative per

delineare il significato socio-politico di quella lessia. Il totale delle occorrenze di «bonheur» confluite nell'indice è 276.

Nelle tabelle che si troveranno a capo degli indici di concordanze, infine, si può notare che le cifre delle frequenze relative normalizzate dopo la virgola sono 4, a differenza di quelle presenti negli indici delle parole più frequenti dove sono 3. Questo per la necessità di fornire per lo meno una cifra significativa.

#### 7. TABELLE E TAG-CLOUDS DEL CAMPO SEMANTICO DI «BONHEUR» NEI CATECHISMI RIVOLUZIONARI

Nel paragrafo 26 ho raccolto alcuni lavori di lessicometria diversi dagli indici di frequenza e dalle liste delle concordanze presentati in precedenza. Nei punti 1 e 2 si troveranno due tabelle e quattro *tag-clouds*<sup>63</sup> che intendono rappresentare visivamente il campo semantico di «bonheur» nei catechismi. La prima tabella e i primi due grafici si riferiscono al periodo 1788-1792; gli altri alla fase 1793-anno III. Per creare le tabelle e i *tag-clouds* sono partito dalle 20 lessie con gli indici di co-occorrenza con «bonh(n)e(é)ur(s)»<sup>64</sup> più alti a distanza 5, 10, 20<sup>65</sup>. Questa operazione ha portato ad un totale di 29 lessie differenti (*word types*).

La colonna 5 di ogni tabella fornisce il rapporto fra il totale delle occorrenze di ogni parola – rispettivamente nel *corpus A* e nel *corpus B* – e il numero delle co-occorrenze con «bonheur».

Nei *tag-clouds* che seguono le tabelle propongo delle letture lessicometriche dei campi semantici di «bonheur» nei catechismi rivoluzionari. Ad ogni tabella sono associate due rappresentazioni grafiche. In ognuna si troveranno le parole inserite nelle tabelle scritte in dimensioni differenti.

Nel *tag-cloud 1* e nel *tag-cloud 3*, la posizione di ogni parola all'interno o all'esterno del circolo dipende dalla proporzione fra il numero delle co-occorrenze con «bonheur» a distanza 5 e a distanza 20. Se il primo è più alto di un terzo del secondo la parola compare all'interno della circonferenza, in caso contrario all'esterno. La grandezza di ogni parola, invece, è data da una scala che dipende dal numero totale delle co-occorrenze di ogni lessia con «bonheur». Più alto è il numero delle co-occorrenze più grande è il carattere usato per scrivere la parola.

Nei *tag-clouds 2* e *4*, la posizione di ogni lessia è conseguenza dei grafici 1 e 3, rispettivamente. La grandezza di ogni lessia è data qui da una scala che si basa sulla colonna 5 di ogni tabella. Per questo motivo se una parola compare relativamente poco nel *corpus*, ma molto spesso vicino a «bonheur» (distanza 20), in questi grafici sarà scritta in un carattere molto più grande di una che ha un indice di co-occorrenza con «bonheur» più alto ma anche una frequenza assoluta molto più alta.

L'obiettivo di questi grafici è cercare di rimandare al lettore, tramite delle rappresentazioni intuitive (reciproche e confrontabili), l'idea dell'importanza di un gruppo di lessia nella costruzione del campo semantico di «bonheur». I

*tag-clouds* 1 e 3 trattano la questione in termini assoluti. I grafici 2 e 4 in termini relativi e reciproci, ovvero quanto «bonheur» compare nei rispettivi campi semantici di ogni lessia presa in esame.

Sottolineo, infine, che fra tutti i termini che cooccorrono con «bonheur» sono stati presi in considerazione solamente sostantivi, verbi (a parte tutte le forme di «être», «avoir» e dei verbi fraseologici), aggettivi e pronomi possessivi al singolare maschile.

In virtù di queste scelte le seguenti parole, seppure con un indice di co-occorrenza con «bonheur» alto, non sono state valutate come interessanti: «a», «à», «au», «aux», «avec», «c./c'», «ce», «celui», «ces», «cette», «ceux», «comme», «d./d'», «dans», «de», «des», «doit», «donc», «dont», «du», «elle», «en», «est», «et», «être», «il», «ils», «je», «l'», «la», «le», «les», «leurs», «lui», «mais», «même», «n'», «ne», «ni», «nos», «nous», «on», «ont», «ou», «par», «pas», «peut», «plus», «pour», «qu'», «que», «qui», «r.», «s'», «sa», «sans», «se», «ses», «si», «sont», «sur», «un», «une», «vous», «y».

## 8. TABELLE DELLE INTERROGAZIONI PIÙ FREQUENTI NEI CATECHISMI RIVOLUZIONARI

Nel paragrafo 26.3 si potranno visualizzare quattro tabelle riguardanti le domande più frequenti che compaiono nel *corpus* dei catechismi rivoluzionari che ho costruito.

Queste tabelle si possono considerare come una mappa dell'interesse definitorio della Rivoluzione francese relativamente ad alcune parole-concetto. Fornendo le cifre sul numero delle domande nel *corpus A* e nel *corpus B* intendo anche dare la misura di come cambino gli interessi dei rivoluzionari in due periodi distinti della Rivoluzione. Certamente quello fornito non è un panorama completo di tutte le interrogazioni presenti nei catechismi ma può essere utile per fornire degli ordini di grandezza che orientino i ricercatori futuri nello studio nel materiale da me digitalizzato. Tramite il reperimento delle risposte è inoltre ipotizzabile la costruzione di un piccolo dizionario del lessico rivoluzionario all'interno dei catechismi, operazione che reputo molto interessante anche per i confronti possibili con autori più famosi e più studiati.

Tre delle tabelle del paragrafo 26.3 si concentrano sulle domande con «qu'est-ce que». La prima dà conto del totale di queste interrogazioni nel *corpus* (1298), evidenziando la varietà delle grafie che «qu'est-ce que» assume nei catechismi – soprattutto in quelli manoscritti – e la distribuzione quantitativa delle domande nel *corpus A* e nel *corpus B*.

La seconda tabella illustra le domande con «qu'est-ce que» più frequenti nel *corpus* dei catechismi. È stata costruita setacciando questo particolare genere di interrogazioni e verificando quali sono le parole-concetto a cui questi quesiti si riferiscono. Sono state prese in considerazione delle *parole*, ovvero delle unità grafiche comprese fra due segni d'interpunzione, anche se, considerate come les-

sie, erano parte di lessie complesse<sup>66</sup>. Sono stati apprezzati solamente i sostantivi al singolare. Tecnicamente questa tabella è stata costruita ricercando le co-occorrenze a distanza 6 di «ques\*» e di «qu'es\*» e operando poi un controllo manuale.

Anche la terza tabella si riferisce alle domande con «qu'est-ce que». A differenza, però, della precedente viene segnalata qui la distribuzione delle interrogazioni fra *corpus A* e *corpus B*. La quarta e la sesta colonna di questa tabella mostrano gli indici di frequenza relativa normalizzata di queste domande sul totale delle domande con «qu'est-ce que» nei due *corpora*. La scelta delle lessie dipende, in questa tabella, oltre che dall'alto indice di frequenza di alcune interrogazioni, anche dall'interesse specifico di un gruppo di lessie poco frequenti in questo genere di quesiti.

L'ultima tabella, infine, è un studio parziale sulle domande che non sono costruite con «qu'est-ce que». Ho enucleato cinque diversi tipi di domande che si basano sui verbi «appeller»; «consister»; «définir»; «entendre»; «signifier»<sup>67</sup>. Tecnicamente ho cercato le co-occorrenze (a distanza 6) delle stringhe «appel\*»; «consist\*»; «défini»; «entend\*»; «signif\*» e ho controllato manualmente la presenza di domande costruite con ogni forma di questi verbi. I risultati delle parole-concetto che più frequentemente compaiono in questi generi di domande sono illustrati nella tabella 4. Questa tabella si pone come integrazione e arricchimento delle tabelle precedenti.

Concludo indicando che per i lavori presentati in questa sede ho utilizzato il seguente software: *Bruco*, *Concordance*, *Lexico 3*. *Concordance* è stato utilizzato per tutti i dati inerenti gli indici di frequenza e di co-occorrenza. *Bruco* per costruire le liste di concordanze. *Lexico 3* è stato utilizzato per la verifica dei dati provenienti dagli altri due programmi<sup>68</sup>.

GRUPPO 1

1. Anonimo (A. B. M.), *Catéchisme à l'usage des gouvernans et des gouvernés*, s. l., s. n., [an III], 8 p., in-8°. Periodico, n° 1. [B. N. F. 8- LC2- 2632]. N° di edizioni censite 1.
2. Anonimo, *Catéchisme de l'amour. Demandes, ou l'art de lire dans le coeur des dames*, Paris, Lambert, anno VI, 3 p., in-8°. [B. N. F. RES M-Z-699 (1)]. N° di edizioni censite 1.
3. Anonimo, *Catéchisme de la Constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français*, Paris, Langlois fils, anno II, 72 p., in-18. [Gallica (B. N. F. 8-LE3-290)]. N° di edizioni censite 2.
4. Anonimo (père Duchesne), *Catéchisme de la liberté par le père Duchesne*, Paris, Impr. des patriotes, 1790 (ottobre), 15 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-9329]. N° di edizioni censite 1.
5. Anonimo, *Catéchisme de la noblesse bretonne, à l'usage de ceux qui ne la connoissent pas*, s. l., s. n., 1789, 8 p. [Gallica (B. N. F. NUMM- 47665)]. N° di edizioni censite 1.
6. Anonimo, *Catéchisme des Aristocrates à l'usage de tous les gens sensés par un député de l'Assemblée Nationale*, s. l. (Paris), Imprimerie des amis du Roi, 1791, 50 p., in-12. [B. N. F. 8-LB39-4560]. N° di edizioni censite 1. Prezzo 12 s.
7. Anonimo, *Catéchisme des colonies, pour servir à l'instruction des habitans de la France*, Paris, s. n., 1791, 56 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. 8-LK9-175)]. N° di edizioni censite 1.
8. Anonimo, *Catéchisme des décades, ou instruction sur les fêtes républicaine, établis par la Convention Nationale*, Commerc, Denis, anno III, 120 p., in-12. [B. N. F. 8-LB41-4066]. N° di edizioni censite 2.
9. Anonimo, *Catéchisme des parlemens*, s. l., s. n., s. d. (1788?-1789?), 10 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. MFICHE LB39-936)]. N° di edizioni censite 1.
10. Anonimo, *Catéchisme des rois*, Tournay, Varlé, 1792<sup>69</sup>, 23 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB41-3574]. N° di edizioni censite 2.
11. Anonimo, *Catéchisme du curé intrus* [al. tit. *Catéchisme d'un curé constitutionnel, tiré du journal intitulé les Loisirs d'un curé déplacé*], Paris, Guerbart, 1791, 34 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. 8-LD4-7385)]. N° di edizioni censite 6.
12. Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, s. l., s. n., s. d. (1789?), 27 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-11720]. N° di edizioni censite 2.
13. Anonimo, *Catéchisme d'un peuple libre*, London, s. n., 1789, 22 p., in-8°. [B. N. F. LB39-6913]. N° di edizioni censite 1.

14. Anonimo, *Catéchisme méthodique, social et national*, s. l., anno II, 47 p. [A. N. F/17/11648 (42)]. Manoscritto.
15. Anonimo, *Catéchisme national*, s. l. (Paris?), Impr. des bons citoyens, 1789, 139 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-6912]. N° di edizioni censite 1.
16. Anonimo (père Duchesne), *Catéchisme national par le père Duchesne*, Paris, s. n., 1791 (1° maggio), 4 p., in-12. [B. N. F. 8-LB39-12060]. N° di edizioni censite 2.
17. Anonimo (vicaire R.), *Catéchisme national, ou Instructions familières sur les Droits & les Devoirs du Citoyen, & sur les Principes de la Constitution Française*, Tours, Billault (Impr. des Amis de la Constitution), 1791, 93 p., in-12. [B. N. F. 8-LB39-9726]<sup>70</sup>. N° di edizioni censite 1.
18. Anonimo, *Catéchisme national, par demandes et par réponses, à l'usage des patriotes démocrates par un citoyen monarchicrate*, s. l. (Paris), Impr. club 1789, 1790, 24 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-3835]. N° di edizioni censite 1.
19. Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*, Grenoble, Ferry, anno VII (1798), 37 p. [Gallica (B. N. F. NUMM-57165)]. N° di edizioni censite 1.
20. Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, s. l., s. n., 1789, 56 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-7469]. N° di edizioni censite 1.
21. Anonimo, *Catéchisme patriotique par une bonne citoyenne*, s. l., s. n., 1788, 4 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-6665]. N° di edizioni censite 1.
22. Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, s. l., s. n., 1793, 121 p., in-8°. [B. N. F. R-30821]. N° di edizioni censite 1.
23. Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, s. l., s. n., 1789, 68 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-7111]. N° di edizioni censite 1.
24. Anonimo, *Catéchisme pratique ou instructions familières à l'usage du Peuple, propres à régler sa Foi et sa conduite envers l'autorité de l'Eglise*, Paris, Guerbart, s. d. (1791?), 52 p., in-8°. [B. N. F. 8-LD4-3451]. N° di edizioni censite 1.
25. Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire de la révolution française*, Paris, Debarle, anno II (termidoro), 116 p., in-18. [Gallica (B. N. F. 8-LA32-317)]. N° di edizioni censite 2.
26. Anonimo, *Instruction familière sur l'église en forme de catéchisme par les évêques de l'Assemblée Nationale*, Paris, Crapart, s. d. (1790?-1791?), 28 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. 8-LD4-7554) & Google books]. N° di edizioni censite 1.
27. Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, s. l., s. n., s. d. (1791?-1792?), 15 p., in-8°. [B. N. F. LD4-5620]. N° di edizioni censite 1.
28. Anonimo (T.), *Nouveau catéchisme du citoyen*, s. l., s. n., s. d. (1788?-1789?), 42 p. [Gallica NUMM-47435]<sup>71</sup>. N° di edizioni censite 1.
29. Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain à l'usage des sans-culottes et de leurs enfans*, Paris, Célère, anno II (prima del 17 frimaio 1793), 60 p., in-12. [Gallica (B. N. F. 8-LB41-2884)]. N° di edizioni censite 4.

30. Anonimo, *Petit catéchisme à l'usage du Clergé, de la noblesse & du tiers-état de France; publié par ordre de Mons le Bon-Sens*, s. l., s. n., 1789 (luglio), 26 p., in-8°. [B. N. F. LB39-2104]. N° di edizioni censite 1.
31. Anonimo, *Petit Catéchisme National et impartial à l'usage des bons citoyens*, s. l., s. n., s. d. (1791?), 7 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-5397]. N° di edizioni censite 1.
32. Anonimo, *Petit Catéchisme patriotique à l'usage des pauvres d'esprit*, s. l., s. n., s. d. (1790?-1791?), 14 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-4460]. N° di edizioni censite 1.
33. Anonimo, *Pour les pauvres, Remède républicain contre les maladies de l'esprit, Catéchisme abrégé du républicain*, Paris, Millet, 1793 (anno II), 15 p., in-8°. [B. N. F. YE-35751]. N° di edizioni censite 1.
34. Anonimo, *Principes sur l'instruction publique de la République française en forme de Catéchisme*, Villefrance (Aveyron), 25 germinale anno II, 29 p. [A. N. F/17/1253 (3)]. Manoscritto.
35. Anonimo (M. S. Adrien), *Qu'est-ce qu'un roi? ou Nouveau Catéchisme des Français. Par demande & par réponse, à l'usage de tout bon patriote*, Paris, Impr. des Amis de la Constitution, s. d. (1792?), 15 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-5139]. N° di edizioni censite 1.
36. Anonimo, *La religion sans prêtres ou Catéchisme de l'honnête homme; suivi d'un chapitre sur le célibat*<sup>72</sup>, Paris, s. n., 1790, 58 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. R-48632)]. N° di edizioni censite 1.
37. Anonimo (I. D. C.), *Supplément du n° 1, Le Petit Catéchisme national* [al. tit. *Le bonnet rebuté, anecdote*]<sup>73</sup>, s. l. (Paris), Impr. du Journal de la Cour & de la Ville, s. d. (1791?-1792?), 4 p., in-8°. [B. M. Toulouse Br. Fa C 1557]. N° di edizioni censite 2.
38. Antonelle, Pierre-Antoine, *Catéchisme du Tiers état*, s. l. (Paris ?), s. n., 1788 (dicembre), 38 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-817]. N° di edizioni censite 2.
39. Auger, Athanase, *Catéchisme du citoyen français*, Paris, Crapart, 1791, 93 p., in-8°. [B. N. F. 8-LE3-231]. N° di edizioni censite 1.
40. Bias-Parent alias Parent, Étienne Jean-François, *Catéchisme français républicain enrichi de la Déclaration des Droits de l'homme, et de Maximes de Morale républicaine, propres à l'Education des Enfants de l'un et de l'autre Sexe; le tout conforme à la Constitution Républicaine. Par un Sans-culotte Français*<sup>74</sup>, Paris, Debarle, anno II, 54 p., in-12. [Gallica (B. N. F. 8-LB41-3840)]. N° di edizioni censite 6.
41. Blanchard, Platon (Pierre?), *Catéchisme de la nature ou Religion et morale naturelles*<sup>75</sup>, Paris, Maradan, anno II, 232 p., in-12. [B. N. F. 16-R-19783]. N° di edizioni censite 4 (di cui una spagnola). Prezzo 1796: 75 c.
42. Blondel, *Petit catéchisme d'un curé*, s. l., s. n., 1791, 20 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. LD4-3391)]. N° di edizioni censite 1.
43. Boissgelin, Jean de Dieu-Raymond de Cucé de (anonimo), *Catéchisme pour le peuple sur l'église*, s. l., s. n., s. d. (1791?), 23 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. 8-LD4-3204)]. N° di edizioni censite 1.

44. Boissel, François, *Catéchisme du genre humain*<sup>76</sup>, Paris, s. n., 1792, 280 p., in-8°. [Gallica, 2ª ed. (B. N. F. ed. '89 8-LB39-8072 & '92 8-LB39-8072 (A))]. N° di edizioni censite 3.
45. Bonguyod, Marc-François, *Essai d'un catéchisme sur les devoirs et les droits de l'homme*, Paris, Impr. nationale, s. d. (anno II?), 36 p., in-8°. [B. N. F. 8-LE38-1476]. N° di edizioni censite 1.
46. Boucheseiche, Jean-Baptiste, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Brocas, 1792 [B.N.F. Arsenal 8-NF-83314]. N° di edizioni censite 9 (di cui una con testo olandese a fronte).
47. Brosius, Henri-Ignace, *Catéchisme du bon citoyen ou Entretien d'un luxembourgeois avec un parisien, sur l'autorité souveraine & le devoir des peuples*, Liège, s. n., 1792, 87 p. [Google books]. N° di edizioni censite 1.
48. Bulard, *Catéchisme de morale républicaine pour l'éducation de la jeunesse*, Paris, Caillot, s. d. (1794?) & s. d. (1799?), 72 p., in-18°. [Gallica (B. N. F. 8-R-8102)]. N° di edizioni censite 2.
49. Cerutti, Joseph Antoine Joachim; Rabaut de Saint-Etienne (anonimo), *Catéchisme de la Constitution*, Paris, Desenne, 1790 (29? ottobre), 14 p., in-8°. [B. N. F. 8-LC2-463]. N° di edizioni censite 3.
50. Chaptal, Jean-Antoine, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, Montpellier, Tournel (imprimerie Club des amis de la Constitution de Montpellier), 1790, 89 p., in-12. [B. N. F. RES 16-LB39-12216]. N° di edizioni censite 1.
51. Chemin-Dupont, Jean-Baptiste (detto Chemin fils), *L'ami des jeunes patriotes ou catéchisme républicain dédié aux jeunes Martyrs de la Liberté*, Paris, chez l'auteur, anno II (brumaio), 71 p. (8 figure), in-16. [B. N. F. 8-LB41-3841]. N° di edizioni censite 2.
52. Cutendre, Rose, *Catéchisme des filles du palais-royal, et autres quartiers de Paris*, Paris, de l'Imprimerie réginale de Cythère, 1790, 16 p., in-8°. [B.N.F. 8-Z LE SENNE-6218]. N° di edizioni censite 1.
53. D'Holbach, Paul Henri Thiry, *Eléments de la morale universelle, ou catéchisme de la nature*, Paris, De Bure, 1790, 208 p., in-18. [B. N. F. RES 8-Z ADLER-545]. N° di edizioni censite 2.
54. Debaudour, *Catéchisme sur les droits de l'homme*, Aubry, anno II (fruttidoro), 15 p. [A. N. F/17/11648]. Manoscritto.
55. Delacroix, Jacques-Vincent, *Catéchisme patriotique à l'usage de tous les citoyens français*, s. l. (Paris), Gueffier, s. d. (1789), 20 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-7609]. N° di edizioni censite 2.
56. De La Marche, Jean-François (anonimo, Jean)<sup>77</sup>, *Catéchisme nouveau et raisonné à l'usage des tous les catholiques français*, France (Paris?), s. n. (Crapart), 1790, 128 p., in-8°. Gallica (B. N. F. 8-LD4-3452)]. N° di edizioni censite 1.

57. Dumont, Louis-François (alias Collignon-Dumont), *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée par l'abolition des rois*, Paris, Daniel, s. d. (1792?), 36 p., in-12. [B. N. F. 8-LB41-2284]. N° di edizioni censite 2. Periodico, tre numeri.
58. Giraud? (anonimo), *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle et sur la religion chrétienne en particulier à l'usage des enfans de dix à quinze ans*, Francfort sur le mein, Jean Philippe Streng, 1798, 64 p. [Google books]. N° di edizioni censite 1.
59. Gratien, Jean-Baptiste-Guillaume (vicaire Chartres), *Catéchiste extravagant donnant des leçons sur le mariage*, s. l. (Chartres?), s. n. (Durand?), 1792, 3 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. NUMM-45930)]. N° di edizioni censite 1.
60. Harmand, Nicolas-François, barone d'Abancourt, *Catéchisme de morale*, Paris, Provost<sup>78</sup>, 1791 & 1793, 106 p., in-12 & in-18. [B. N. F. R-38196]. N° di edizioni censite 2.
61. Hazard, Pierre-Nicolas-Joseph, *Catéchisme national ou Code religieux, moral et civil dédié à l'Assemblée nationale et présenté à Mgr le Dauphin*, Paris, Gorsas, 1790, 55 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. D-37441)]. N° di edizioni censite 3.
62. Hébert, Jacques-René, *Catéchisme du père Duchesne*, Paris, Imprimerie Père Duchesne, 1791 (marzo-aprile), 24 p., in-8°. [B. N. F. 8-LC2-5143]. N° di edizioni censite 1. Periodico, tre numeri.
63. Huet de Froberville, Claude-Jean-Baptiste (anonimo), *Catéchisme des Trois ordres, pour les assemblées d'élection*, s. l., s. n., 1789 (gennaio), 33 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. LB39-1039)]. N° di edizioni censite 1.
64. Lachabeaussière, Auguste-Étienne-Xavier, *Catéchisme républicain, ou Principes de philosophie, de morale et de politique républicaine*<sup>79</sup>, Paris, Desenne, anno II, 20 p., in-8°. [A. N. F/17/1027/2 (manoscritto) & Gallica (B. N. F. LB39-6695)]. N° di edizioni censite 25.
65. Lamentin, Jean-Jerome, *Catéchisme de Jean Bart*, s. l. (Paris), Vve Hérisant, 1790, 8 p., in-8°. [B. N. F. 8-LC2-375]. N° di edizioni censite 1.
66. Leclerc de Viève (?), *Cathéchisme à l'usage de tous les citoyens*, Paris, Gattey, 1789, 49 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-7467]. N° di edizioni censite 2.
67. Levasseur (o Le Vasseur), *Catéchisme de la liberté*, Paris, Vinçard, Gouriet, 1791, 12 p., in-12. [B. N. F. LB39-9727]. N° di edizioni censite 1.
68. Maréchal, Pierre-Sylvain (anonimo), *Le Catéchisme des christicoles, avec les vraies réponses aux questions du Prêtre, à l'usage des vieux enfans*, Paris, Marchands de nouveautés et rue de la Chauvertie, n° 7, maison du Tapissier, anno VI, 112 p., in-18°. [Gallica (B. N. F. 8-LD4-6888)]. N° di edizioni censite 1.
69. Maréchal, Pierre-Sylvain (anonimo)<sup>80</sup>, *Catéchisme du curé Meslier*, Paris, s. n., 1790, 55 p., in 8°. [Gallica (B. N. F. Y2-21387)]. N° di edizioni censite 1.
70. Marquant (?) (anonimo), *Petit Cathéchisme à l'usage des grands enfans*, Paris, s. n. (Marquant ?), 1792, 8 p. [Google books & B. N. F. MFICHE LB39-10441]. N° di edizioni censite 2.

71. Martin, Roger (?) (anonimo)<sup>81</sup>, *Catéchisme politique, dédié aux amis de la liberté*, Toulouse, s. n., 1792 (agosto-settembre?), 38 p., in-8°. [B. N. F. 2007-229040]. N° di edizioni censite 1.
72. Mirabeau, Honoré Gabriel Riqueti de, *Catéchisme de la Constitution à l'usage des habitans de la campagne*, Paris, Cussace, 1790, 45 p., in-8°. [B. N. F. P95/3653]. N° di edizioni censite 6. Prezzo 4-12 s.
73. Mirabeau, Honoré Gabriel Riqueti de (?) (anonimo), *Catéchisme français à l'usage des Gens de la Campagne*, s. l., s. n., s. d. (1788?-1789?), 15 p., in-8°. [B. N. F. P87/3196]. N° di edizioni censite 2.
74. Molinier, Jean-Guillaume, *Catéchisme sur la constitution civile du clergé*, Paris, Leclère, 1792, 60 p., in-16. [Gallica (B. N. F. P94/978)]. N° di edizioni censite 4.
75. Philibert, Nicolas (?) (anonimo), *Catéchisme du diocèse du département des Ardennes*, Sedan, Morin, 1793 (primi mesi), 78 p., in-12. [B. N. F. Ars. 8-T-5924]. N° di edizioni censite 1.
76. Philippeaux, Pierre, *Catéchisme moral et religieux*, Nantes, Imprimerie Nationale, 1793, 41 p., in-8°. [B. N. F. D2-13380]. N° di edizioni censite 1.
77. Poitevin (alias Rezincourt), *Catéchisme républicain, suivi des maximes de morale républicaine*, Paris, Millet, anno II (frimaio), 36 p., in-18. [Gallica (B. N. F. 8-LB41-3573)]. N° di edizioni censite 1.
78. Prévost (Nicolas) (anonimo), *Catéchisme de la république française ou conférence curieuse entre un Citoyen et un modéré pour servir d'instruction aux patriotes ainsi qu'aux aristocrates*, Paris, Feret, 1792 (fine), 8 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB41-2285]. N° di edizioni censite 2.
79. Prévost (Nicolas) (anonyme), *Petit catéchisme historique en abrégé à l'usage des jeunes gens des quatre vingt six départemens présenté à la Convention nationale*, Paris, Impr. Liberté (rue Serpente, n° 23) (Esnault), anno II, 54 p., in-12. [B. N. F. Arsenal 8-H-30117]. N° di edizioni censite 1. Prezzo 10 s.
80. Richer, Adrien, *Catéchisme de la Constitution française, nécessaire à l'éducation des enfans de l'un et de l'autre sexes*, Riom, Landriot, anno II, 90 p., in-18. [Gallica (B. N. F. LE3-249)]. N° di edizioni censite 2.
81. Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, Genève, s. n., 1791, 40 p., in-4°. [B. N. F. RZ-2468]. N° di edizioni censite 1.
82. Rouzet de Folmon (?) (anonimo), *Catéchisme historique à l'usage du tiers-état*, s. l., s. n., s. d. (1789?), 152 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-11259]. N° di edizioni censite 1.
83. Saint-Lambert, Charles-Francois, *Catéchisme Universel ou Principes des moeurs chez toutes les nations*, Paris, Agasse, anno VI, 3 voll., 1140 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. R-20587) & Google books]. N° di edizioni censite 2.
84. Seige, Guillaume-Joseph, *Catéchisme du citoyen ou élémens du droit public français par demandes & réponses*, France (Bordeaux), s. n., 1775 & 1787 & 1788,

- 204 p., in-8° e in-16. [Gallica (B. N. F. 8-LB39-6664) e Google books]. N° di edizioni censite 4.
85. Serane, Philippe, *Catéchisme du Citoyen, à l'usage des jeunes républicains français*, Paris, Martin, anno II, 80 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. LB41-1119)]. N° di edizioni censite 1. Prezzo 30-40 s.
86. Taboureau de Montigny, François-Pierre, *Catéchisme politique, moral et philosophique*, Orléans, anno III, 130 p. [A. N. F/17/11648 (278)]. Manoscritto.
87. Taxis, *Catéchisme du citoyen*, Orpierre (Hautes-Alpes), 1791, 15 p. [A. N. F/17/1008/C]. Manoscritto.
88. Terrasson, *Catéchisme du citoyen selon les principes de la nouvelle constitution*, Clermont-Ferrand, Beaufiles, 1790, 21 p., in-8°. [B. N. F. 8-LE3-30]. N° di edizioni censite 2.
89. Thiébaud, Claude, *Catéchisme des républicains, à l'usage des adolescents, précédé de la constitution française*, Nancy, Guivard, anno II (20 termidoro), 72 p., in-12. [Gallica (B. N. F. LB41-3838)]. N° di ristampe censite 37<sup>82</sup>. Prezzo 12-15 s.
90. Thiébaud, Claude, *Petit catéchisme républicain à l'usage des enfans*, Nancy, Guivard, anno II (20 floreale), 32 p., in-32. [Gallica (B. N. F. 8 LB41-3837)]. N° di ristampe censite 38. Prezzo 4-5 s.
91. Volney, Constantin François Chassebeuf, *La loi naturelle, ou Catéchisme du citoyen français*, Paris, Didot jeune, 1793, 107 p., in-12. [Gallica (B. N. F. R-53726)]. N° di edizioni censite 6.

## GRUPPO 2

92. Anonimo, *Contr'essai d'institutions politiques plus vraies e moins factieuses que celles devant servir d'introduction à l'esprit de Contradiction*<sup>83</sup>, Bruxelles, s. n., 1790, 13 p., in-8°. [B. N. F. M-31783]. N° di edizioni censite 1.
93. Anonimo, *Dialogue entre un gentilhomme e un homme du Tiers état*, s. l. (Paris?), s. n., s. d. (1789), 4 p. [Gallica (B. N. F. NUMM-47821)]. N° di edizioni censite 1.
94. Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine (Ce n'est pas pour lui mais pour la République que le citoyen est né)*, s. l., anno II (pratile), 112 p. [A. N. F/17/11648]. Manoscritto.
95. Anonimo, *Journées mémorables de la révolution française*, Paris, Barba, anno III, 158 p., in-12. [Gallica (B. N. F. 8- LA32-597)]. N° di edizioni censite 1.
96. Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', s. l., anno II (messidoro), 7 p. [A. N. F/17/11648 (231/35)]. Manoscritto.

97. Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant et les parce que d'un homme sincère*, s. l., s. n., 1788, 16 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. 8-LB39-773)]. N° di edizioni censite 1.
98. Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale, ouvrage qui a été jugé propre à l'instruction publique par le Jury des Livres élémentaires et le Corps législatif, et qui a obtenu une récompense nationale par la loi du 11 Germinal, an IV*, Paris, Caillot, anno IV, 216 p., in-18. [Gallica (B. N. F. R-21494)]. N° di edizioni censite 2. Prezzo 11.
99. Chemin-Dupont, Jean-Baptiste (detto Chemin fils), *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, Paris, chez l'auteur, anno V, 48 p., in-18. [Gallica (B. N. F. LD188-4)]. Numero di edizioni censite 5.
100. Collot-d'Herbois, Jean-Marie, *Almanach du père Gérard*, Paris, Buisson, 1791, 84 p., in-18. [Gallica (B. N. F. LC22-36)]. N° di edizioni censite 8<sup>84</sup>. Prezzo 5 s.
101. Cuminet, *Questions sur les affaires du tems par demandes et par réponses*, Vendôme, Morand/Chapeau, 1791, 14 p., in-8°. [B. N. F. 8-LB39-5150]. N° di edizioni censite 1.
102. Darparens (anonimo), *Alphabet des sans-culottes, ou premiers éléments d'éducation*<sup>85</sup>, Paris, Galletti, anno II, 16 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. 8-LB41-3844)]. N° di edizioni censite 1.
103. Darparens, *Principes élémentaires d'instruction républicaine*, Paris & Auch (Dep. Gers), Impr. sans-culottes, anno II (1793), 26 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. LB41-3590)]. N° di edizioni censite 2.
104. Desmarets (citoyenne), *Éléments d'instruction républicaine*, Corbeil, Société populaire de Corbeil, anno II, 18 p., in-8°. [Gallica (B. N. F. 8-LB40-954)]. N° di edizioni censite 4.
105. Dumont, Louis-François (alias Collignon-Dumont), *L'instituteur républicain, ou coup-d'œil sur la destruction de la tyrannie & les progrès de la liberté*, Paris, s. n., anno III, 36 p., in-18. [B. N. F. 8-LB41-4063]. N° di edizioni censite 1. Periodico<sup>86</sup>.
106. Dusausoir, François-Jean et G. (Génin, Jean-François), *Livre indispensable aux enfants de la Liberté ou Entretiens d'une mère républicaine avec son fils*, Paris, Dufart/Langlois/Basset/Caillot/Demoraine, anno II, 33 p., in-12. [B. N. F. (8-LB41-3375)]. N° di edizioni censite 1<sup>87</sup>.
107. Flavigny, Julien Gabriel, *Entretiens d'un père*, Corbeil, anno III (frimaio-brumaio), 25 p. [A. N. F/17/11648]. Manoscritto.
108. Gallet, *Éléments de la Constitution française*, Lyon, Grabit, 1790 & 1791, 101 p., in-12. [B. N. F. 8-LE3-235]. N° di edizioni censite 2.
109. Hugand (alias Jejalé o Jelalé)<sup>88</sup>, *Véritable Instruction républicaine pour les jeunes citoyennes, présentée à la Convention Nationale, à l'usage des écoles nationales et des mères de famille*, Paris, Célère, anno II, 72 p., in-16. [A. N. F17/1010/A (2419)]. N° di edizioni censite 1.
110. Jacquinet, *Dialogue Instructif sur les droits le devoirs de l'homme, la morale et les vertus*, s. l. (Vézélise, Meurthe), s. n., anno II, 15 p., in-12. [A. N. F17/1010/A (2480)]. N° di edizioni censite 2.

111. Le Gressier (o Le Greffier?), *Maximes à pratiquer*, Boulogne (Vandée), anno III, 46 p. [A. N. F/17/11648 (189)]. Manoscritto.
112. Vonck, Jean-François (anonimo), *Essai d'institutions politiques par demandes et réponses à l'usage du Brabant*, Belgique, s. n., 1790, 8 p., in-8°. [B. N. F. M-31782]. N° di edizioni censite 1.

1 Cfr. J.-C. Buttier, *Les trois vies du Catéchisme republicain, philosophique et moral de La Chabeaussière*, in «A. H. R. F.», n. 364 (avr.-juin), a. 2011, pp. 163-192, a p. 164.

2 La nomenclatura 'catechismo politico' è quella utilizzata al convegno di Firenze del 27-28 ottobre 2006 intitolato *Le catéchisme politique: un prêche sur l'autel de la modernité?* I vari autori che cito in testo utilizzano anche 'catechismo rivoluzionario', 'catechismo repubblicano', 'catechismo civico', 'catechismo secolare'. Per quanto riguarda gli studi su testi simili, ma sul côté italiano di fine '700, è possibile riscontrare anche 'catechismo profano' in L. Guerci, *I catechismi repubblicani a Napoli nel 1799 in Napoli 1799. Fra storia e storiografia*. Atti del Convegno internazionale, Napoli, 21-24 gennaio 1999, a cura di A. M. Rao, Napoli, 2002, pp. 431-460 e 'catechismo laico' in R. Capobianco, *La pedagogia dei catechismi laici nella Repubblica napoletana*, Napoli, 2007.

3 Cfr. P. Beurdeley, *Les catéchismes révolutionnaires* (1893), Paris, 2006; J.-F. Chassaing, *Les manuels de l'enseignement primaire de la révolution et les idées révolutionnaires*, in J. Morange, J.-F. Chassaing, *Le mouvement de réforme de l'enseignement en France (1760-1798)*, Paris, 1974, pp. 97-193; E. Kennedy, *The French revolutionary catechisms: ruptures and continuities with classical, Christian, and Enlightenment moralities*, in «Studies on Voltaire and the XVIII Century», Oxford, 1981, n° 199/23, pp. 353-363; J. Hébrard, *Les catéchismes de la première révolution*, in *Colporter la révolution*, Montreuil, 1989, pp. 53-81; J.-C. Buttier, *De l'éducation civique à la formation politique. Les catéchismes politiques dans la France du long XIXe siècle*, in «La Révolution française. Cahiers de l'Institut d'histoire

de la Révolution française», 2009 (1), [on-line], *Les catéchismes républicains*, messo in linea il 13 novembre 2009, URL: <<http://lrf.revues.org/115>>; A. Velicu, *Civic Catechisms and Reason in the French Revolution*, Farnham (EN)-Burlington (USA), 2010.

4 Da segnalare che questa parola può assumere diverse grafie: *catéchisme, catechisme, cathéchisme, catechisme*.

5 Chassaing spiega, con una nota, la scelta di utilizzare la parola «catéchisme» nella sua ricerca (p. 115, n. 2): «Nous employons pour désigner les livres élémentaires de morale républicaine l'appellation 'catéchismes' qui était largement utilisée à l'époque. Il semble bien que ce nom implique une volonté de substituer les nouveaux ouvrages aux livres religieux. D'autre part, la dénomination 'catéchismes' a été employée, surtout à partir de 1793, au lieu d' 'almanachs' afin de pouvoir aisément distinguer les ouvrages destinés à l'enfance du reste de la littérature populaire».

Chassaing desume quest'idea da E. Averill, *Political Propaganda in children's books of the French Revolution*, in «The Colophon», parte 20, New York, marzo 1935. Non mi sembra che questa ipotesi sia del tutto valida visto i frequenti esempi contrari. Sono destinati agli adulti, infatti, fra gli altri: il *Catéchisme moral et religieux* (1793) di Philippeaux; il *Catéchisme républicain, à l'usage des sansculottes, imprimé par ordre de la Société Populaire de la Montagne, de l'Orient* (anno II?) di Rezincoourt; il *Catéchisme des droits et des devoirs d'élection, pour les assemblées primaires et électorales de l'an V*.

6 È possibile notare, infatti, all'interno della categoria 'catechismi rivoluzionari' due gruppi di opere molto diverse fra loro, didascaliche le une, polemiche le altre. Sono convinto

che questa differenziazione provenga dalla storia di lungo periodo del genere. Al proposito ricordo che sia la chiesa cattolica che le varie chiese riformate usarono questo genere di scritti per propagandare i propri principi ad adulti e bambini. Per quanto riguarda la chiesa di Roma a partire già dal Medio-evo. Dalla fine del XVI secolo o dall'inizio del XVII si affiancarono a questi testi didascalici, anche opere a domanda e risposta – spesso intitolate ‘catéchisme ...’ – nelle quali venivano attaccati gli avversari religiosi. Dopo pochi anni, a partire da questi catechismi di polemica religiosa, si svilupparono delle opere di polemica politica, anch'esse inquadrate in trattazioni di stampo catechistico. Questo avvenne sia in Francia (*Catéchisme royal*, 1645), che in Gran Bretagna (*A political catechism, or, Certain questions concerning the government of this land: answered in His Majesties own words, taken out of his answer*, 1643). Durante il XVIII secolo, principalmente grazie all'interesse degli Illuministi nei confronti dell'educazione, gradualmente anche i catechismi pedagogici perdettero il loro legame necessario con la religione, secolarizzandosi al pari delle opere più polemiche. Come giustamente afferma Alain Sandrier (*Les catéchismes au temps des 'philosophes'*, in «Dix-huitième siècle», n° 39, 2007 (1), pp. 319-334, a p. 333), nel XVIII secolo «le catéchisme devient une forme extrêmement souple susceptible d'accueillir tous les discours».

7 Alcuni esempi dei titoli di questo gruppo di opere sono: *Les pourquoi d'un homme ignorant et les parce que d'un homme sincère; Essai d'institutions politiques par demandes et réponses; Éléments de morale et de législation; Principes élémentaires d'instruction républicaine; Instruction Élémentaire sur la morale religieuse;*

*Le manuel des jeunes républicains ou éléments d'instruction.* Il *modus operandi* nella ricerca di questi testi è stato quello di verificare nei cataloghi informatici della B. N. F. e delle *Bibliothèques Municipales*, ove raggiungibili da Internet, la presenza di libri che presentassero nel titolo le parole: ‘demande(s)’, ‘réponse(s)’, ‘instruction(s)’, ‘familière(s)’, ‘patriotique(s)’, ‘républicaine(s)’, ‘entretien(s)’, ‘dialogue(s)’, ‘d'un père’, ‘d'une mère’, ‘avec son fils’; ‘élémen(t) (s)’, ‘principes’.

8 L. Guerci, *Istruire nelle verità repubblicane. La letteratura politica per il popolo nell'Italia in rivoluzione (1796-1799)*, Bologna, 1999, p. 82. In merito alla forma a domanda e risposta, come forma tipica del catechismo, cfr. la voce «Catéchisme» in *Dictionnaire de théologie catholique: contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire, commencé sous la direction de A. Vacant, E. Mangenot; continué sous celle de E. Amann; avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs*, Paris, 1902-1950, tomo 2.2 (1923), p. 1895 e ss. Secondo il *Dictionnaire*, uno dei primi catechismi cattolici (se non il primo), a domanda e risposta è *L'Élucidaire (Elucidarius)* di Honorius, scolastico di Autun del XII secolo. Di contro i catechismi che non presentano questa forma sono numerosissimi anche durante il XVIII secolo. Di certo la volontà, sviluppatasi attorno al XVI-XVII secolo, di interrogare il fedele per verificare se aveva acquisito la conoscenza delle verità della fede, ha favorito la forma a domanda e risposta, soprattutto nei *petits catéchismes*, destinati all'infanzia e alle classi popolari.

9 Sarebbe interessante valutare perché queste opere non siano state intitolate catechismo, mentre altre sì. Al momento però, in merito a questo punto, non mi sono fatto un'idea chiara.

10 Cfr. sopra, nota 6.

11 Per esempio catechismi lunghi e piuttosto complessi sono, oltre al *Catéchisme Universel* (anno VI) di Saint-Lambert (cfr. più in basso), il *Catéchisme du genre humain* (1789) di Boissel e il *Catéchisme de la nature* (anno II) di Blanchard. Il *Catéchisme des Trois ordres, pour les assemblées d'élection* (1789) di Huet de Froberville, per esempio, non è a domanda e risposta.

12 In merito al concorso del 9 piovoso, cfr. J.-F. Chassaing, *Les manuels de l'enseignement primaire*, cit., in particolare pp. 110-113; D. Julia, *Les trois couleurs du tableau noir. La Révolution*, Paris, 1981, pp. 5-14; H.-C. Harten, *Les Écrits pédagogiques sous la Révolution. Répertoire établi par l'auteur avec la collaboration du Service d'Histoire de l'Éducation sous la direction d'Alain Choppin*, Paris, 1989, p. 18 e ss. Ricordo solamente che al 9 piovoso anno II è in vigore il decreto Bouquier, il quale – come dice Julia – «présente une série de dispositions extrêmement libérales: tout citoyen pourra embrasser la profession d'instituteur sans restriction aucune (il n'y a plus d'examen de capacité ni d'exclusive lancée contre les ecclésiastiques ou les nobles); les programmes d'enseignement sont abandonnés à l'appréciation des maîtres qui décideront de leur en toute indépendance; les pères de famille choisiront, parmi les écoles et les instituteurs de leur commune, celui qui a leur préférence».

13 Cfr. la lettera di Revel «instituteur de la commune de Chêne-Thonex (Mont-Blanc)» dell'8 germinale anno II (28 marzo 1794) ai membri del Comitato d'istruzione pubblica in A. N. F/17/1010/A (2495): «Maintenant je désirerois d'obtenir par votre entremise le modèle des actions heroïques ou vertueuses, le livre élémentaire des premières

regles d'arithmetique qui sont indispensables tout pour ci-tot en faire imprimer une quantité suffisante, que pour nourrir l'avancement de mes élèves»; la lettera degli amministratori del dipartimento 'Maine et Loire' al ministro dell'Interno del 13 piovoso anno IV (1° febbraio 1796) in A. N. F/17/1331/A (152), nella quale si lamenta la necessità di procurare dei libri elementari agli insegnanti delle scuole primarie.

14 Da sottolineare un documento inedito nel quale un cittadino bretone, il citoyen Coucher, propone l'istituzione di un concorso volto alla produzione di manuali scolastici repubblicani già nel frimaio dell'anno II (novembre-dicembre 1793), cioè due mesi prima della promulgazione ufficiale del concorso del 9 piovoso: «Je vous proposerais donc citoyens d'ouvrir pendant un temps déterminé un concours pour ceux qui voudraient présenter au comité d'instruction publique un catechisme [sic] de Morale qui traita des devoirs de l'home [sic] comme home [sic] et comme citoyen». Cfr. Lettera del 18 frimaio anno II (8 dicembre 1793) del cittadino Coucher (di Vannes, Morbihan) ai rappresentanti del popolo che compongono il Comitato d'istruzione pubblica in A. N. F/17/1007 (1288).

15 Cfr. *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, n° 126, 6 piovoso anno II (24 gennaio 1794).

16 Cfr. sopra, nota 12.

17 Sono 202 le opere che sono pervenute al Comitato d'istruzione pubblica a questa data. Cfr. Harten, *Les Écrits pédagogiques*, cit., p. 20.

18 Cfr. J. Lakanal, *Rapport fait au Conseil des Cinq-cents, par Lakanal, un de ses membres, sur les livres élémentaires présentés au concours ouvert par la loi du 9 pluviôse, an IV; séance du 14 brumaire, an IV*, Paris, Impr. nationale, anno IV.

Per i numeri cfr. Harten, *Les Écrits pédagogiques*, cit., p. 20. Segnaliamo che gli è stato possibile comporre queste statistiche lavorando sugli incartamenti di due membri del Comitato di istruzione pubblica, Daubenton e Thouin conservati presso le *Archives du Muséum d'histoire naturelle*, ms. 315 e anche presso A. N. F/17/1331/B.

19 N. François de Neufchâteau, *L'Institution des enfans ou Conseils d'un père à son fils, imités des vers que Muret a écrits en latin, pour l'usage de son neveu, par N. François*, Melun, impr. de Michelin, an VI (1797-1798), in-16, 32 p.

20 Come è noto il *Recueil* è un periodico che nell'anno II vede la pubblicazione, secondo la mia documentazione, di cinque numeri: *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, Paris, Impr. nationale, an II.

21 Cfr. F. de Neufchâteau, *Recueil des lettres circulaires, instructions, programmes, discours et autres publics*, Paris, ans VII-VIII, t. 1, p. LXXI.

22 Non ho mai preso in considerazione le ristampe dello stesso testo. Per questo tipo di dati cfr. J.-C. Buttier, *De l'éducation civique*, cit.

23 I manoscritti che ho censito si dividono cronologicamente così: 1791 (1), 1792 (1), anno II (9), anno III (4) anno VI (1), anno VIII (1).

24 Il numero dei testi che non ho avuto la possibilità di consultare secondo l'anno di pubblicazione: 1787 (1); 1788 (2); 1789 (3); 1790 (2); 1791 (3); 1792 (3); 1793 (1); anno II (3); anno III (5); anno IV (1); anno V (0); anno VI (2); anno VII (2); anno VIII (0); anno sconosciuto (1).

25 Questo catechismo prerivoluzionario è citato da V. R. Gruder, *Un message politique adressé au public: les pamphlets «populaires» à la veille de la Révolution*, in «*Revue d'histoire moderne et contemporaine*», t. XXXIX-2 (avr.-

juin 1992), pp. 161-197, a p. 180 e non è presente nel catalogo della B. N. F.

26 Cfr. A. N. F/17/1331/A. Si tratta di una lettera dell'autore, il quale chiede la restituzione del proprio manoscritto.

27 Cfr. J. Lakanal, *Rapport fait au Conseil des Cinq-cents*, cit.

In merito a questo testo c'è da segnalare che i documenti ufficiali relativi al concorso del 9 piovoso lo danno come il primo dei non premiati (4°) (cfr. A. N. F/17/1331/B; J.-F. Chassaing, *Les manuels de l'enseignement primaire de la révolution et les idées révolutionnaires*, in J. Morange, J.-F. Chassaing, *Le mouvement de réforme de l'enseignement en France (1760-1798)*, Paris, 1974, pp. 97-193, pubblica, alle pp. 189-193, i documenti di A. N. F/17/1331/B). Il rapporto di Lakanal appena citato, invece, segnala il catechismo di Lanneau come il 3° in classifica (quindi degno di un premio di 1500 l.) inserendolo davanti agli *Épîtres et évangiles du républicain* di Henriquez. Harten (*Les écrits pédagogiques*, cit., p. 22) ci informa che in seno al Consiglio degli anziani, nell'anno IV, il concorso del 9 piovoso venne considerato uno scacco e anche l'attribuzione dei premi rimase per un periodo in dubbio. Un intervento del deputato Fourcroy sbloccò la situazione. Alla lista dei libri da premiare espressa nel rapporto di Lakanal, però, vennero imposte delle modifiche. Questo spiega l'incongruenza fra i due documenti.

28 Quest'opera è citata da A. Monglond, *La France révolutionnaire et impériale, annales de bibliographie méthodique et description des livres illustrés*, Grenoble, 1930-1949, 6 voll. Abbiamo ritrovato l'indicazione tramite H. C. Harten, *Les écrits pédagogiques*, cit., p. 42.

29 Questa potrebbe essere la versione edita del manoscritto



dopo l'anno IV, di nuovi catechismi di morale per l'infanzia o l'adolescenza. All'interno di questo genere, i pochi titoli nuovi sono, in questi anni, Bardon, *Catéchisme de la Raison, opusculé élémentaire pour les jeunes enfans* (1796); Vignetti fils, *Catéchisme des Droits et des Devoirs de l'Homme et du Citoyen, à l'usage des écoles primaires* (anno VI); Saint-Lambert, *Catéchisme universel* (anno VI); *Catéchisme de la constitution française, précédé de la Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, et suivi d'un recueil de traits de patriotisme propres à imprimer aux jeunes gens l'amour de la patrie. A l'usage des écoles primaires. Avec figure* (Fournier, anno VI, anno VII); Giraud (?), *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle et sur la religion chrétienne en particulier à l'usage des enfans de dix à quinze ans* (Francfort sur le main, 1798). Il secondo concorso sui libri elementari, che si svolge fra l'anno VII e l'anno VIII, non cambia in realtà la situazione. Un semplice indice dell'importanza di quest'opera nel periodo anno II-anno VIII è il numero delle diverse edizioni censite che, secondo me, è lontano dal rispecchiare l'effettivo quantitativo delle ristampe. Ne ho ritrovate venticinque in tredici diverse città: Parigi (diversi editori, anni II-VIII), Clermont-Ferrand (anno II?), Poitiers (anno III), Amsterdam (anno IV), Tulle, Ferrara, Bordeaux, Macon (anno V), La Rochelle, Bruxelles (anno VI), Rouen (diversi editori, anni VI-VII), Lione, Cherbourg (anno VII). Buttier ne ha collezionate addirittura 35 (cfr. J.-C. Buttier, *Les trois vies du Catéchisme*, cit., a p. 182). Forse il manuale di Lachabeaussière è stato riedito in ogni dipartimento fra l'anno IV e l'anno VII. Ma anche se così non fosse i dati dimostrano comunque come questo testo abbia influito sull'istruzione elementare di un paio di classi scolari in quel periodo finché

«les textes religieux traditionnels réintégrèrent l'école élémentaire comme bases obligatoires de l'enseignement» (H.-C. Harten, *Les Écrits pédagogiques*, cit., p. 26).

39 Mi riferisco al *Catéchisme du citoyen* (1775) di Guillaume-Joseph Seige, inserito nel *corpus* in quanto ristampato nel 1787 e nel 1788.

40 Aggiungo che l'unico catechismo prodotto nella sua prima edizione nell'anno VII è un'opera contro-rivoluzionaria anonima, il *Catéchisme renforcé touchant les actes de soumission exigés par le gouvernement français. Ouvrage en faveur des peuples catholiques qui, sous les révolutions françaises, veulent conserver leur religion et la pratique avec sûreté de conscience* (8 floreale anno VIII) segnalato da Hébrard, *Répertoire bibliographique*, cit., p. 79. Per quanto riguarda il 1787 ho recensito solamente il *Catéchisme constitutionnel à l'usage de la nation belge* di Van der Hoop, di cui non ho reperito il testo ma solamente un'indicazione in H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1900-1932.

41 Cfr. più in basso.

42 Per quanto riguarda i catechismi pubblicati dall'anno VI in poi si tratta solamente di 72.820 tokens.

43 In questa fase del lavoro sono stati utili gli studi dei linguisti sulle funzioni del discorso/linguaggio. Senza entrare nel dibattito tuttora aperto su questi argomenti, rimando alla voce 'fonctions du langage' sia del dizionario di D. Maingueneau (*Les termes clés de l'analyse du discours* (1996), Paris, 2009, p. 63), sia di quello di P. Charaudeau, D. Maingueneau (*Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, 2002, p. 265): «La notion de "fonction du langage" peut être prise au niveau de la langue comme du discours. En effet, chez certains linguistes (A. Martinet, M. A. K. Halliday par exemple), elle est liée à un postulat de philosophie du langage selon

lequel la structure du système linguistique s'expliquerait par ses fonctions définies comme ses finalités, ses buts: transmettre des informations, agir sur autrui, exprimer ses émotions, maintenir le lien social, etc. Mais d'autres linguistes ne parlent de fonctions qu'au seul plan du discours, sans prétendre expliquer par là la structure du système linguistique». Anche se non ho utilizzato la loro terminologia, mi è stato particolarmente utile riflettere su due categorie, l'una di Jakobson (*Preliminaries to Speech Analysis; the distinctive features and their correlates*, Cambridge, 1952), l'altra di Brown, Yule (*Discourse Analysis*, Cambridge, 1983). Jakobson parla di una funzione che definisce conativa e che sarebbe legata alla partecipazione attiva del destinatario alla comunicazione. Il 'locuteur', in un discorso di questo tipo, avrebbe la volontà di agire sullo 'allocuteur' provocandone una reazione. Brown, Yule individuano una funzione che chiamano transizionale e che si concentra sulla trasmissione di informazioni.

44 Cfr. sopra, nota 6.

45 La distribuzione cronologica dei catechismi sulla Costituzione civile del clero censiti è la seguente: 1790 (2); 1791 (15); 1792 (7); 1795 (1); 1798 (1); anno VIII (1). Otto catechismi, inoltre, non sono datati. Come detto nel testo sono stati considerati come pubblicati nel 1791.

46 Interessante la posizione di Beurdeley (*Les catéchismes révolutionnaires*, cit., p. 87), il quale, dalla sua prospettiva incardinata nello sforzo pedagogico della terza repubblica, lamenta l'inserimento di elementi legati alla dinamica evenemenziale della Rivoluzione all'interno dei catechismi: «Beaucoup de rédacteurs de manuels se sont trop préoccupés de politique contemporaine. Entraînés par la passion, ils ont

perdu le sang-froid et la mesure qui conviennent à ceux qui parlent dans l'école».

47 I testi che non ho avuto la possibilità di controllare direttamente sono stati esclusi dalle statistiche sui destinatari dei catechismi.

48 Hugand, *Véritable instruction républicaine*, anno II.

49 In questo, come in tutti gli altri catechismi, non viene espresso uno scarto apprezzabile rispetto all'immagine tradizionale della donna come madre di famiglia, subordinata alla figura dell'uomo. Segnaliamo, comunque, che tre autori dedicano i loro catechismi per l'infanzia ad entrambi i sessi.

50 Nel testo la parola «mal'heureux» (con questa grafia) viene per errore scritta due volte; perciò l'autore opera la correzione, cancellandola.

51 Cfr. sopra, nota 36.

52 La *Dichiarazione dei diritti dell'uomo e del cittadino* dell'89 non è stata espunta dell'edizione del catechismo di Boucheseiche del 1792 inserita nel *corpus* informatico. Segnalo, inoltre, che non ho espunto né l'originale *Déclaration des devoirs de l'homme et du vrai citoyen* del *Catéchisme des Aristocrates à l'usage de tous les gens sensés* (1791), né la *Dichiarazione dei diritti e dei doveri dell'uomo e del cittadino* dell'anno III in *Catéchisme ou morale de Socrate*, anno VII, 1798.

53 In questi ultimi due catechismi, la *Dichiarazione* del 1793 è talmente integrata nel testo che non è stato possibile scorporarla e toglierla.

54 Avrei potuto fare lo stesso per le porzioni di testo che si ripetono ma il fatto che spesso queste siano inframezzate da parti originali, mi ha fatto desistere da questo proposito per non ledere la comprensione.

55 L'unica copia della *Dichiarazione dei diritti dell'uomo e del cittadino*

del 1793, presente nel *corpus* informatico, è in Hugand, *Véritable instruction républicaine*, Paris, Celère, anno II.

56 Questo sistema mi ha permesso di notare, per esempio, come i «six commandemens republicains» compaiono identici in quattro catechismi differenti.

57 Per la precisione ho inserito nel *corpus* informatico le prime cinquanta pagine del tomo II dell'edizione di Agasse (Paris) dell'anno VI.

58 Il testo del *Catéchisme Universel* è scaricabile da 'Google books'. URL: <<http://books.google.it/books?pg=PA116&dq=Principes%20des%20Moeurs%20chez%20toutes%20les%20nations%20ou%20Catechisme%20universel%20saint-lambert%20texte&ei=pfGiTq qdIsaSOt30kaOC&ct=result&id=MOoUAAAAQAAJ&output=text>>. Questa versione è stata acquisita con un sistema OCR automatico e presenta molti errori.

59 I. Chiari, *Informatica e lingue naturali. Teorie e applicazioni computazionali per la ricerca sulle lingue*, Roma, 2004, p. 39.

60 Équipe «18ème et révolution», *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, 8 fasc., 1985-2006.

61 Come è noto si tratta di una leggenda riferita nelle *Vite dei dodici Cesari* di Gaio Svetonio Tranquillo e nella *Storia romana* di Cassio Dione Coceiano. Descrivendo Caligola, Gaio Svetonio Tranquillo dice che l'imperatore aveva intenzione di nominare console il suo cavallo Incitatus, cosa che non si sarebbe poi avverata.

62 Nell'indice sono state inserite parole come «pouvoir», «état», «bien», «biens» «bon», «nationale».

63 Chiamati in Francia *nuage de mots(-)clefs* o *nuage de mots(-)clés*, i *tag-clouds* (nuvole di etichette) sono nati come rappresentazioni visive delle parole chiave di un sito web.

Generalmente queste liste sono presentate in ordine alfabetico, con la peculiare caratteristica di attribuire un *font* più grande alle parole più importanti. Si tratta quindi di liste pesate. Solo successivamente i *tag-clouds* sono stati accolti dalla linguistica, che li utilizza nell'analisi del discorso. Generalmente vengono costruiti con gli indici di frequenza. Per un primo orientamento, cfr. A. Ebert, A. Dix, N. D. Gershon, M. Pohl (Eds.), *Human Aspect of Visualization, Second IFIP WG 13.7 Workshop on Human-Computer Interaction and Visualization, HCIV (INTERACT) 2009*, Uppsala, Sweden, August 2009, Revised Selected Papers, Berlin, 2011; T. Özyer, K. Kianmehr, M. Tan (Eds.), *Recent Trends in Information Reuse and Integration*, Wien, 2012, in particolare p. 331 e ss.

64 Stringhe «bonh\*ur», «bon\*eur», «bonheurs».

65 Tecnicamente è stata utilizzata l'opzione di *Concordance* chiamata *proximity* la quale permette di trovare le co-occorrenze fra due parole. Utilizzando il carattere jolly asterisco (\*) ho potuto verificare tutte le co-occorrenze delle stringhe «bonh\*ur», «bon\*eur», «bonheurs» con ogni parola presente nel *corpus*: co-occorrenze \* (= tutte le parole) – bonh\*ur; \* (= tutte le parole) – bon\*eur; \* (= tutte le parole) – bonheurs.

66 Per esempio, nel totale della frequenza «qu'est-ce que l'homme sauvage?» è conteggiata come «qu'est-ce que l'homme?». Alcune delle lessie complesse più frequenti per ogni parola sono state indicate nella medesima tabella.

67 Le domande ricercate sono del tipo «en quoi consiste ... ?»; «que entendez-vous par ... ?».

68 Per quanto riguarda i primi due rimando alla mia *Introduzione metodologica* presente nel primo tomo. In merito a *Lexico 3*, rimando alla *Presentazione del corpus* di Elisabetta Gon.

69 La seconda edizione, del 1793, viene ampliata dall'autore.

70 Questo catechismo ha delle porzioni di testo identiche al *Catéchisme de la Constitution* di Mirabeau.

71 Non è possibile risalire al formato in quanto la B. N. F. non possiede un'edizione cartacea ma solo un'edizione digitale.

72 Catalogo B. N. F.: «Attribué à Sylvain Maréchal, d'après: "Description historique et bibliographique de la collection <...> La Bédoyère <...> rédigée par [Noël] France", Paris, 1862; cette attribution est jugée incertaine par M. Dommanget in "Sylvain Maréchal <...>", Paris, 1950».

73 Allegato al *Supplément* c'è un altro opuscolo firmato «le ci-devant chevalier de Cair», *Le bonner rebuté, anecdote*.

74 Cfr. N. Bossut, *Bias-Parent curé Jacobin, agent national du district de Clamecy en l'an II*, in «A. H. R. F.», a. 1988, n. 274 (1), pp. 444-474. Un *Catéchisme français républicain enrichi des commandemens de la patrie et de la liberté, et de maximes de morale républicaine* è segnalato quale fonte di una parte dei *Primi elementi dell'istruzione repubblicana per uso de' giovanetti cisalpini* (1798) di Giovanni Antonio Ranza. Crediamo, visto la somiglianza nel titolo e visto che il catechismo di Bias-Parent contiene delle massime di morale e dei comandamenti della libertà, che si tratti di una versione avignonese di questo catechismo.

75 Questo catechismo viene messo all'indice dei libri proibiti il 20 gennaio 1823.

76 Questo catechismo viene messo all'indice dei libri proibiti (senza il nome dell'autore) con decreto datato 28 marzo 1791.

77 Attribuzione presente sulla scheda bibliografica della B. N. F. L'opera è in due parti. Nella seconda è presente il nome dell'editore.

78 Variante di Prévost.

79 Sui cambiamenti di titolo di quest'opera, cfr. sopra, nota 36.

80 In merito alle attribuzioni di questi catechismi a Maréchal cfr. C. A. Fusil, *Sylvain Maréchal ou l'Homme sans Dieu*. H. S. D., Paris, 1936; M. Dommanget, *Sylvain Maréchal, l'égalitaire, "l'Homme sans Dieu". Vie et oeuvre de l'auteur du Manifeste des Egaux*, Paris, 1950 (Dommanget dubita dell'attribuzione a Maréchal del *Catéchisme des christicoles*); F. Aubert, *Sylvain Maréchal. Passion et faillite d'un égalitaire*, Paris, 1975; i lavori di Erica Joy Mannucci: *Didactique politique, haute culture et culture populaire: Sylvain Maréchal*, in S. Deruette (cura), *Réfléchir la Révolution française. Histoire, historiographie, théorie*, Bruxelles, 1993; *The Anti-Patriot Patriarch: Utopianism in Sylvain Maréchal*, in «History of European Ideas», vol. 16, 4-6, 1993; *Images, droits, rôle du peuple chez Sylvain Maréchal*, in R. Bourderon (cura), in *L'An I et l'apprentissage de la démocratie*, Saint-Denis, 1995; *Le 'carte da gioco' di Sylvain Maréchal al museo Rolin di Autun*, in «Studi francesi», n. 120, 1996; *La recherche de Dommanget sur Sylvain Maréchal*, in *Maurice Dommanget, 1888-1976, citoyen, pédagogue, historien. Actes du colloque international organisé a Beauvais les vendredi 6 et samedi 7 mai 1994*, Beauvais, 1996; *Autobiografia di Grub Street: l'immagine di sé di Sylvain Maréchal (1750-1803)*, in «Società e storia», n. 118 (ottobre-dicembre 2007), pp. 707-732; *Conformité et hétérodoxie chez Sylvain Maréchal*, in M. Biard (cura), *Les politiques de la Terreur (1793-1794)*, Rennes, 2008, pp. 379-389; *Coscienza di sé e scrittura nell'intellettuale rivoluzionario: il caso di Pierre-Sylvain Maréchal*, in R. Pasta (cura), *Scrittura dell'io fra pubblico e privato*, Roma, 2009, pp. 151-164; *Sylvain Maréchal, le donne, una donna*, in S. Levati, M. Meriggi (cura), *Con la ragione e col cuore. Studi dedicati a Carlo Capra*, Milano, 2009, pp. 405-424.

81 Nota catalogo B. N. F.: «Peut-être par Roger Martin, qui affirme en être l'auteur dans sa "Lettre du représentant du peuple Roger-Martin, au citoyen \*\*\* à Toulouse". – Imprimé en France, d'après le matériel typographique. – Bandeau gravé sur bois au titre de départ, filets typogr.».

82 Riguardo a Claude Thiébaud ho svolto una ricerca approfondita negli archivi dipartimentali della Meurthe et Moselle che mi ha permesso di ritrovare molteplici ristampe delle sue opere.

83 Risponde a Vonck, *Essai d'institutions politiques par demandes et réponses à l'usage du Brabant*, Belgique, s. n., 1790, 8 p., in-8°. Cfr. più in basso.

84 M. Biard in *L'Almanach du Père Gérard, un exemple de diffusion des idées jacobines*, in «A. H. R. F.», n. 283, janv.-mars 1991, pp. 19-29 ne censisce 30.

85 Più della metà del testo è lo stesso di Darparens, *Principes élémentaires d'instruction républicaine*, Paris, Impr. sans-culottes, anno II. Cfr. più in basso.

86 Ho censito solamente il secondo numero di questo periodico.

87 Sul frontespizio, però, è segnalato alla quarta edizione.

88 Cfr. Harten, *Les Écrits pédagogiques*, cit., pp. 95-96; l'autore potrebbe essere l'Hugard, indicato come libraio di Strasburgo in J.-D. Mellot, *É. Queval avec la collaboration d'A. Monaque, Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810). Nouvelle édition mise à jour et augmentée (5200 notices)*, Paris, 2004.

## 22. Frequenza assoluta e relativa in ordine decrescente delle prime 100 parole più frequenti nei catechismi rivoluzionari

Lessia	Intero corpus		Corpus A		Corpus B	
	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.
De	43.131	4,378%	25.274	4,439%	14.656	4,272%
La	31.580	3,205%	17.428	3,061%	11.963	3,487%
Les	25.719	2,610%	15.990	2,808%	8.063	2,350%
L'	24.132	2,449%	13.391	2,352%	8.912	2,598%
Le	20.738	2,105%	11.867	2,084%	7.564	2,205%
D'/D.	18.738	1,902%	9.972	1,751%	7.039	2,052%
Que	16.595	1,684%	10.276	1,805%	5.127	1,494%
À	15.899	1,614%	9.388	1,649%	5.219	1,521%
Est	15.828	1,606%	8.628	1,515%	5.796	1,689%
Des	14.840	1,506%	9.016	1,584%	4.717	1,375%
Et	13.988	1,420%	5.152	0,905%	7.783	2,269%
Il	13.712	1,392%	7.532	1,323%	4.815	1,403%
Qui	12.584	1,277%	7.260	1,275%	4.386	1,278%
Qu'	12.307	1,249%	7.346	1,290%	3.982	1,161%
En	10.211	1,036%	5.833	1,024%	3.625	1,057%
Un	9.579	0,972%	5.392	0,947%	3.480	1,014%
Ne	8.604	0,873%	5.251	0,922%	2.737	0,798%
R.	8.512	0,864%	3.948	0,693%	3.617	1,054%

Lessia	Intero corpus		Corpus A		Corpus B	
	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.
Dans	7.998	0,812%	4.774	0,838%	2.682	0,782%
Pour	7.879	0,800%	4.681	0,822%	2.671	0,779%
A	7.537	0,765%	3.995	0,701%	2.993	0,872%
Par	7.461	0,757%	4.572	0,803%	2.451	0,714%
Ce	7.431	0,754%	4.428	0,778%	2.411	0,703%
Du	7.298	0,741%	4.144	0,728%	2.720	0,793%
N'	6.309	0,640%	3.941	0,692%	1.920	0,560%
On	6.281	0,637%	3.735	0,656%	2.047	0,597%
Une	6.147	0,624%	3.515	0,617%	2.201	0,642%
Pas	5.438	0,552%	3.385	0,595%	1.641	0,478%
Plus	5.418	0,550%	3.403	0,598%	1.644	0,479%
Nous	4.936	0,501%	3.035	0,533%	1.397	0,407%
Ils	4.839	0,491%	3.019	0,530%	1.434	0,418%
Se	4.833	0,491%	2.770	0,487%	1.661	0,484%
C'/C.	4.756	0,483%	2.676	0,470%	1.675	0,488%
Sont	4.578	0,465%	2.787	0,489%	1.453	0,424%
Ou	4.548	0,462%	2.638	0,463%	1.603	0,467%
S'	4.288	0,435%	2.560	0,449%	1.406	0,410%
Elle	4.284	0,435%	2.382	0,418%	1.485	0,433%
Au	3.973	0,403%	2.274	0,399%	1.479	0,431%
Leur	3.928	0,399%	2.519	0,442%	1.112	0,324%
Ses	3.897	0,396%	2.192	0,385%	1.418	0,413%
Son	3.785	0,384%	2.034	0,357%	1.473	0,429%
Tous	3.515	0,357%	2.052	0,360%	1.255	0,366%
Être	3.325	0,337%	1.960	0,344%	1.069	0,312%
Vous	3.296	0,335%	2.552	0,448%	508	0,148%
Sur	3.262	0,331%	1.940	0,341%	1.077	0,314%
Mais	3.084	0,313%	1.901	0,334%	993	0,289%
Lui	3.047	0,309%	1.641	0,288%	1.170	0,341%
Tout	3.020	0,307%	1.777	0,312%	1.021	0,298%
Sa	2.943	0,299%	1.499	0,263%	1.176	0,343%
Aux	2.942	0,299%	1.759	0,309%	979	0,285%
Peut	2.869	0,291%	1.599	0,281%	1.060	0,309%
Homme	2.772	0,281%	1.295	0,227%	1.172	0,342%
Ont	2.737	0,278%	1.844	0,324%	743	0,217%
Si	2.695	0,274%	1.699	0,298%	799	0,233%
Y	2.598	0,264%	1.537	0,270%	832	0,243%
Cette	2.546	0,258%	1.437	0,252%	945	0,275%
Comme	2.525	0,256%	1.529	0,269%	832	0,243%
Même	2.507	0,254%	1.569	0,276%	766	0,223%
Leurs	2.495	0,253%	1.520	0,267%	788	0,230%
Sans	2.463	0,250%	1.450	0,255%	820	0,239%
Ces	2.433	0,247%	1.595	0,280%	681	0,199%

Lessia	Intero corpus		Corpus A		Corpus B	
	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.
Faire	2.361	0,240%	1.483	0,260%	646	0,188%
Je	2.313	0,235%	1.383	0,243%	772	0,225%
Bien	2.304	0,234%	1.356	0,238%	714	0,208%
Avec	2.169	0,220%	1.201	0,211%	765	0,223%
Fait	2.008	0,204%	1.140	0,200%	703	0,205%
Peuple	1.918	0,195%	835	0,147%	1.044	0,304%
Doit	1.905	0,193%	1.048	0,184%	674	0,196%
Hommes	1.832	0,186%	1.050	0,184%	615	0,179%
Autres	1.584	0,161%	1.008	0,177%	411	0,120%
Dieu	1.578	0,160%	801	0,141%	587	0,171%
Parce	1.549	0,157%	870	0,153%	530	0,154%
T'	1.546	0,157%	713	0,125%	598	0,174%
Dont	1.545	0,157%	946	0,166%	492	0,143%
Société	1.505	0,153%	926	0,163%	457	0,133%
Loi	1.487	0,151%	826	0,145%	611	0,178%
Donc	1.485	0,151%	983	0,173%	410	0,120%
Ceux	1.477	0,150%	923	0,162%	424	0,124%
Point	1.461	0,148%	866	0,152%	440	0,128%
Toutes	1.461	0,148%	913	0,160%	446	0,130%
Nos	1.441	0,146%	818	0,144%	467	0,136%
Nation	1.398	0,142%	1.212	0,213%	179	0,052%
Droit	1.377	0,140%	916	0,161%	418	0,122%
Ni	1.357	0,138%	939	0,165%	298	0,087%
Liberté	1.327	0,135%	638	0,112%	654	0,191%
Non	1.318	0,134%	758	0,133%	427	0,124%
Loix	1.306	0,133%	868	0,152%	392	0,114%
Notre	1.266	0,128%	772	0,136%	323	0,094%
Droits	1.231	0,125%	709	0,125%	494	0,144%
Nature	1.217	0,124%	609	0,107%	520	0,152%
Avoir	1.210	0,123%	729	0,128%	350	0,102%
Pouvoir	1.208	0,123%	950	0,167%	235	0,068%
État	1.204	0,122%	634	0,111%	514	0,150%
Où	1.182	0,120%	700	0,123%	383	0,112%
Corps	1.180	0,120%	729	0,128%	373	0,109%
Celui	1.170	0,119%	633	0,111%	415	0,121%
Roi	1.169	0,119%	1.065	0,187%	99	0,029%
Autre	1.132	0,115%	634	0,111%	411	0,120%
Toujours	1.103	0,112%	638	0,112%	365	0,106%
Ordre	1.090	0,111%	801	0,141%	220	0,064%
Totale corpus	962039	100%	569365	100%	343071	100%

## 23. Frequenza assoluta e relativa in ordine decrescente delle prime 100 parole con contenuto socio-politico significativo più frequenti nei catechismi rivoluzionari

Lessia	Intero corpus		Corpus A		Corpus B	
	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.
Homme	2.772	0,281%	1.295	0,227%	1172	0,342%
Bien	2.304	0,234%	1.356	0,238%	714	0,208%
Peuple	1.918	0,195%	835	0,147%	1044	0,304%
Hommes	1.832	0,186%	1.050	0,184%	615	0,179%
Dieu	1.578	0,160%	801	0,141%	587	0,171%
Société	1.505	0,153%	926	0,163%	457	0,133%
Loi	1.487	0,151%	826	0,145%	611	0,178%
Nation	1.398	0,142%	1.212	0,213%	179	0,052%
Droit	1.377	0,140%	916	0,161%	418	0,122%
Liberté	1.327	0,135%	638	0,112%	654	0,191%
Loix	1.306	0,133%	868	0,152%	392	0,114%
Droits	1.231	0,125%	709	0,125%	494	0,144%
Nature	1.217	0,124%	609	0,107%	520	0,152%
Pouvoir	1.208	0,123%	950	0,167%	235	0,068%
État	1.204	0,122%	634	0,111%	514	0,150%
Corps	1.180	0,120%	729	0,128%	373	0,109%
Roi	1.169	0,119%	1.065	0,187%	99	0,029%
Ordre	1.090	0,111%	801	0,141%	220	0,064%

Lessia	Intero corpus		Corpus A		Corpus B	
	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.
Constitution	1.058	0,107%	836	0,147%	216	0,063%
Gouvernement	961	0,098%	610	0,107%	334	0,097%
Citoyens	923	0,094%	551	0,097%	348	0,101%
Bonheur	918	0,093%	544	0,096%	288	0,084%
Assemblée	912	0,093%	769	0,135%	142	0,041%
Raison	875	0,089%	410	0,072%	386	0,113%
Devoirs	745	0,076%	274	0,048%	348	0,101%
Autorité	738	0,075%	620	0,109%	91	0,027%
Citoyen	738	0,075%	426	0,075%	248	0,083%
Souverain	737	0,075%	245	0,043%	482	0,140%
Justice	716	0,073%	358	0,063%	294	0,086%
France	710	0,072%	525	0,092%	172	0,050%
Religion	709	0,072%	515	0,090%	159	0,046%
Nationale	693	0,070%	514	0,090%	177	0,052%
Amour	688	0,070%	260	0,046%	296	0,086%
Vie	686	0,070%	307	0,054%	275	0,080%
Patrie	682	0,069%	240	0,042%	399	0,116%
Vertu	665	0,067%	252	0,044%	294	0,086%
Esprit	652	0,066%	350	0,061%	217	0,063%
Église	619	0,063%	475	0,083%	120	0,035%
Force	615	0,062%	398	0,070%	192	0,056%
Volonté	605	0,061%	384	0,067%	191	0,056%
Vertus	591	0,060%	203	0,036%	313	0,091%
Ame	559	0,057%	199	0,035%	257	0,075%
Intérêt	559	0,057%	385	0,068%	129	0,038%
Bon	546	0,055%	322	0,057%	172	0,050%
Publique	543	0,055%	314	0,055%	209	0,061%
Enfans	538	0,055%	259	0,045%	204	0,059%
Terre	538	0,055%	257	0,045%	231	0,067%
Moyens	533	0,054%	382	0,067%	110	0,032%
Cœur	515	0,052%	204	0,036%	248	0,072%
Puissance	507	0,051%	373	0,066%	116	0,034%
Membres	498	0,051%	388	0,068%	96	0,028%
Peuples	495	0,050%	345	0,061%	129	0,038%
République	481	0,049%	80	0,014%	393	0,115%
Eglise	446	0,045%	433	0,076%	11	0,003%
Prêtres	444	0,045%	281	0,049%	129	0,038%
Art	439	0,045%	148	0,026%	287	0,084%
Personne	438	0,044%	268	0,047%	135	0,039%
Existence	434	0,044%	206	0,036%	195	0,057%
Ministres	434	0,044%	348	0,061%	83	0,024%
Etat	432	0,044%	376	0,066%	53	0,015%
Besoin	431	0,044%	220	0,039%	168	0,049%

Lessia	Intero corpus		Corpus A		Corpus B	
	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.	Freq. assoluta	Freq. rel. nor.
Clergé	431	0,044%	366	0,064%	60	0,017%
Français	430	0,044%	140	0,025%	279	0,081%
Public	425	0,043%	267	0,047%	142	0,041%
Politique	411	0,042%	296	0,052%	105	0,031%
Morale	408	0,041%	165	0,029%	181	0,053%
Monde	401	0,041%	182	0,032%	163	0,048%
Foi	400	0,040%	283	0,050%	92	0,027%
Principes	396	0,040%	266	0,047%	99	0,029%
Mort	392	0,040%	153	0,027%	193	0,056%
Lois	384	0,039%	204	0,036%	151	0,044%
Égalité	378	0,038%	126	0,022%	243	0,071%
Propriété	374	0,038%	225	0,040%	137	0,040%
Juste	371	0,038%	185	0,032%	154	0,045%
Heureux	369	0,037%	201	0,035%	129	0,038%
Rois	364	0,037%	269	0,047%	88	0,026%
Devoir	359	0,036%	175	0,031%	159	0,046%
Noblesse	358	0,036%	320	0,056%	37	0,011%
Vérité	354	0,036%	183	0,032%	145	0,042%
Général	353	0,036%	238	0,042%	97	0,028%
Social	349	0,035%	210	0,037%	121	0,035%
Biens	348	0,035%	214	0,038%	108	0,031%
Libre	348	0,035%	176	0,031%	157	0,046%
Bonne	347	0,035%	197	0,035%	113	0,033%
Ordres	343	0,035%	315	0,055%	27	0,008%
Représentans	342	0,035%	243	0,043%	97	0,028%
Naturelle	340	0,035%	147	0,026%	186	0,054%
Saint	338	0,034%	215	0,038%	56	0,016%
Générale	330	0,033%	223	0,039%	100	0,029%
Auteur	327	0,033%	238	0,042%	75	0,022%
Passions	327	0,033%	137	0,024%	106	0,031%
Fonctions	325	0,033%	246	0,043%	69	0,020%
Civile	318	0,032%	232	0,041%	83	0,024%
Vrai	318	0,032%	205	0,036%	95	0,028%
Actions	317	0,032%	139	0,024%	129	0,038%
Ennemis	316	0,032%	170	0,030%	138	0,040%
Usage	316	0,032%	201	0,035%	91	0,027%
Besoins	312	0,032%	182	0,032%	103	0,030%
Gens	310	0,031%	208	0,037%	75	0,022%
Personnes	309	0,031%	190	0,033%	92	0,027%
Totali	985256	100%	569365	100%	343071	100%

# 24. Indici delle concordanze dei catechismi rivoluzionari

## 24.1 INDICE PARZIALE DELLE CONCORDANZE PIÙ SIGNIFICATIVE DI «BONH(N)E(É)UR(S)»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
bonheur	918	0,0932%
bonheurs	5	0,0005%
bonhêur	9	0,0009%
bonneur	1	0,0001%
Totale occorrenze	933	0,0947%

I catechismi in cui non compare nessuna occorrenza di «bonheur» sono 23:

Anonimo, *Catéchisme patriotique par une bonne citoyenne*, 1788.  
 Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant*, 1788.

Antonelle, *Catéchisme du Tiers état*, 1788 [dicembre].  
 Anonimo, *Catéchisme des parlemens*, 1788?-1789?.  
 Anonimo, *Catéchisme de la noblesse bretonne*, 1789.  
 Anonimo, *Dialogue entre un gentilhomme e un homme du Tiers état*, 1789.  
 Cerutti, Rabaut de Saint-Etienne, *Catéchisme de la Constitution*, 1790 [29? ottobre].  
 Cutendre, *Catéchisme des filles du palais-royal*, 1790.  
 Anonimo, *Instruction familière sur l'église en forme de catéchisme par les évêques*, 1790?-1791?.  
 Anonimo, *Catéchisme du curé intrus*, 1791.  
 Anonimo, *Petit Catéchisme National et impartial*, 1791?.  
 Blondel, *Petit catéchisme d'un curé*, 1791.  
 Boisgelin, *Catéchisme pour le peuple sur l'église*, 1791?.  
 Cuminet, *Questions sur les affaires du tems*, 1791.  
 Levasseur, *Catéchisme de la liberté*, 1791.  
 Molinier, *Catéchisme sur la constitution civile du clergé*, 1791.  
 Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?-1792?.  
 Anonimo, *Qu'est-ce qu'un roi?*, 1792?.

Gratien, *Catéchiste extravagant*, 1792.  
Marquant?, *Petit Cathéchisme à l'usage des grands enfans*, 1792.  
Anonimo, *Catéchisme de la Constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français*, anno II.  
Parent, *Catéchisme français républicain*, anno II.  
Anonimo, *Catéchisme de l'amour*, anno VI.

I catechismi di cui non viene fornita nessuna concordanza di «bonheur» in questo indice sono 23 (fra parentesi il numero di pagina delle occorrenze di «bonheur» in questi testi):

Mirabeau, *Catéchisme français à l'usage des Gens de la Campagne*, 1788?-1789? (p. 15).  
Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789 (p. 32 (3)).  
Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et français*, 1789 (p. 4, p. 30, p. 33, p. 35, p. 44 (2), p. 59, p. 63, p. 64 (2)).  
Anonimo, *Petit catéchisme à l'usage du Clergé, de la noblesse & du tiers-état... Mons le Bon-Sens*, 1789 [luglio] (p. 3, p. 6, p. 9).  
Delacroix, *Catéchisme patriotique*, 1789 (p. 4, p. 12).  
Huet de Froberville, *Catéchisme des Trois ordres*, 1789 [gennaio] (p. 13, p. 15).  
Lamentin, *Catéchisme de Jean Bart*, 1790 (p. 4, p. 7).  
Maréchal, *Catéchisme du curé Meslier*, 1790, (p. 30).  
Terrasson, *Catéchisme du citoyen*, 1790 (p. 21).  
Anonimo, *Catéchisme des colonies*, 1791 (p. 6, p. 7, p. 15, p. 52).  
Anonimo, *Catéchisme pratique ou instructions familières à l'usage du Peuple*, 1791? (p. 4, p. 49).  
Hébert, *Catéchisme du père Duchesne*, 1791 [marzo-aprile] (p. 7).  
Anonimo, *Supplément du n° 1, Le Petit Catéchisme national*, 1791?-1792? (p. 1).  
Martin, *Catéchisme politique*, 1792 [agosto-settembre] (p. 3, p. 6, p. 16, p. 21, p. 24).  
Volney, *La loi naturelle*, 1793 (p. 4, p. 9, p. 92).  
Debaudour, *Catéchisme sur les droits de l'homme*, anno II [fruttidoro] (p. 1, p. 5, p. 6 (2)).  
Dusausoir, Génin, *Livre indispensable*, anno II (p. 14, p. 20, p. 28).  
Poitevin, *Catéchisme républicain*, anno II [fri-maio 1793] (p. 10, p. 17, p. 19, p. 21, p. 29).  
Richer, *Catéchisme de la Constitution française*, anno II (p. 8, p. 93).  
Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II (p. 4 (décl.), p. 11 (décl.), p. 11, p. 12 (décl.), p. 12, p. 35 (2), p. 45, p. 49, p. 52, p. 65, p. 70).  
Thiébaud, *Petit catéchisme républicain*, anno II [20 floreale] (p. 7, p. 24, p. 30).  
Anonimo, *Catéchisme à l'usage des gouvernans*

*et des gouvernés*, anno III (p. 5).  
Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*, anno VII (p. 5, p. 17, p. 26, p. 30).

Di seguito l'indice delle concordanze delle altre opere comprese nel *corpus* dei catechismi. I riferimenti di tutte le occorrenze di cui non si presenta la concordanza vengono posti antecedentemente alla prima concordanza di ogni singola opera.

D'HOLBACH, *ÉLÉMENTS DE LA MORALE UNIVERSELLE*, 1790 (1765).

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 15, p. 17, p. 18 (2), p. 19, p. 21, p. 23, p. 35, p. 36 (2), p. 38, p. 39, p. 40, p. 41 (2), p. 42, p. 43, p. 44, p. 47, p. 50, p. 55, p. 56, p. 57 (2), p. 58 (2), p. 59 (2), p. 61, p. 62, p. 63, p. 65, p. 67, p. 73, p. 74, p. 75, p. 76 (2), p. 77, p. 80, p. 82, p. 84 (2), p. 87, p. 88 (2), p. 90, p. 91 (2), p. 93, p. 95, p. 101, p. 105, p. 106, p. 108, p. 114, p. 115, p. 118, p. 122, p. 124 (2), p. 125, p. 126, p. 128 (2), p. 131, p. 140, p. 142 (2), p. 143, p. 144, p. 147, p. 155, p. 157, p. 160, p. 165, p. 168, p. 169 (2), p. 171, p. 179, p. 180 (2), p. 182 (2), p. 187, p. 191, p. 192 (2), p. 194, p. 205, p. 208.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 15-16 (3).  
D. Qu'est-ce que le BONHEUR? | R. C'est la durée ou la continuation des plaisirs ou des façons de sentir agréables à l'homme, qu'il aime et qu'il approuve comme favorables à son être. | D. Qu'est-ce que le malheur? | R. C'est la durée ou la continuation des maux, ou des façons de sentir qui sont nuisibles à l'homme, qu'il hait, qu'il désapprouve comme nuisibles à son être. | D. Qu'est-ce qui est favorable à l'homme? [16]  
R. J'appelle favorable tout ce qui contribue à conserver l'homme, à le maintenir dans une façon d'être qu'il aime et dont il désire la durée; en un mot ce qui le rend heureux ou lui procure du BONHEUR. | D. Qu'entendez-vous par ce qui est nuisible à l'homme? | R. J'entends tout ce qui contribue à le détruire, ou à troubler et déranger en lui l'ordre nécessaire à son BONHEUR.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 21 (2).  
R. Le BONHEUR demande variété et continuité dans les plaisirs; le même plaisir deviendrait une peine s'il agissoit constamment sur nos sens; ainsi les mêmes plaisirs ne peuvent

convenir à l'homme en tout temps, il faut pour son BONHEUR qu'ils varient et qu'il mette des intervalles entre eux.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 34-35.

R. C'est l'art de faire contracter [35] à l'homme dans son enfance les habitudes qui peuvent contribuer à son BONHEUR. Elever quelqu'un, c'est lui faire faire des expériences d'après lesquelles il juge, et devient raisonnable, si l'éducation est bonne, et déraisonnable si elle est mauvaise.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 37.

D. Qu'est-ce que la morale? | R. C'est la connaissance des devoirs que la raison impose à un être sensible, intelligent, qui cherche le BONHEUR, et qui vit en société avec des êtres semblables à lui ou animés des mêmes désirs. En un mot la morale est la science des devoirs de l'homme.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 47.

D. Qu'est-ce qu'une société? | R. C'est l'assemblage de plusieurs hommes réunis pour travailler par de communs efforts à leur BONHEUR mutuel.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 49-50.

D. Quelle est la fin que la société se propose? | R. Sa conservation et son [50] bien-être, de même que chacun des membres dont elle est composée; d'où il résulte pour tous l'obligation de s'aider réciproquement pour leur BONHEUR commun et la conservation de la société qu'ils constituent.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 64.

D. Qu'est-ce que les loix? | R. Ce sont les règles de conduite que la société prescrit à ses membres pour la conservation et le BONHEUR de tous.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 90.

D. Quel intérêt l'homme a-t-il d'obtenir, par préférence aux autres, des richesses, du crédit, des distinctions, du pouvoir dans la société? | R. C'est que ces avantages le mettent à portée de faire le BONHEUR d'un grand nombre de ses associés, qui se trouvent alors

dans sa dépendance, et forcés de s'occuper de son bien-être auquel le leur est lié.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 94.

D. Qu'entendez-vous par l'intérêt véritable? | R. C'est celui d'obtenir le BONHEUR le plus grand, le plus réel, le plus durable. Dans quelque circonstance que l'homme se trouve, son plus grand intérêt est d'être vertueux.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 117.

D. Les amis ont donc des droits les uns sur les autres? | R. Oui; notre ami étant absolument nécessaire à notre BONHEUR, peut exiger de nous des services et des marques d'attachement sans lesquels les liens de l'amitié relâchés peu à peu, seroient bientôt rompus.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 128-130 (3).

Je dois plus à mon pere qu'à tout autre homme dans la société, parceque j'en reçois plus de bienfaits, parceque j'en [129] ai un plus grand besoin pour ma propre félicité; voilà pourquoï les crimes que l'on commet contre son pere sont regardés comme les plus odieux. Je dois plus à mon souverain qu'à un souverain étranger, parceque l'un est plus nécessaire à mon BONHEUR que l'autre. Je dois plus à ma nation qu'à la nation voisine, parceque mon bien-être dépend de la nation où je vis. Enfin je dois plus à mon ami ou à l'homme que je juge nécessaire à mon BONHEUR, qu'à un étranger ou à un inconnu dont les actions ou les qualités n'influent aucunement sur moi; en un mot chacun se sent nécessairement plus d'affection pour celui que [130] l'expérience lui montre le plus nécessaire à son BONHEUR; ses sentiments se proportionnent à la grandeur et à la certitude du bien qu'il en reçoit ou qu'il en attend.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 159-160.

D. La justice est donc un devoir? | R. Sans elle une société ne pourroit subsister; elle a pour but de maintenir les membres du corps politique dans leurs droits légitimes qu'elle règle d'après l'expérience et la raison; en un mot sans justice il n'y a ni sûreté, ni paix, ni [160] BONHEUR à espérer dans aucune espece d'association.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 180-181.

D. Quels sont ces avantages? | R. C'est le pouvoir, les [181] richesses, l'estime, la considération, les rangs, les honneurs, les distinctions, que les hommes en société sont convenus d'accorder à ceux qui leur sont d'une plus grande utilité, afin de les exciter à leur rendre de nouveaux services. | D. Pourquoi appelez-vous ces choses des avantages? | R. C'est que ceux qui les possèdent ont des moyens de mettre un plus grand nombre d'hommes dans leur dépendance, de les intéresser à leur propre conservation, de les inviter à concourir à leur BONHEUR, tandis que ceux qui sont moins utiles à la société n'ont pas les mêmes ressources.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 184.

D. Le désir des richesses n'est-il pas un mal? | R. Oui, lorsqu'on regarde leur acquisition comme un moyen plus sûr d'assouvir ses passions déréglées; mais ce désir n'est que louable lorsqu'après l'avoir satisfait par des voies honnêtes, on emploie sa fortune à faire à ses semblables une foule de petits biens qui augmentent la somme de leur BONHEUR.

SEIGE, *CATÉCHISME DU CITOYEN*, 1787 (1775).

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 4, p. 5, p. 9, p. 16, p. 61 (2), p. 76, p. 78, p. 83, p. 108, p. 114, p. 115, p. 137.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. VI.

*Les partisans du Gouvernement arbitraire accumuleront vainement sophisme sur sophisme; il n'en sera pas moins évident, par la raison & l'expérience, qu'il n'est point de BONHEUR pour un Peuple privé de liberté politique.*

ANONIMO, *NOUVEAU CATÉCHISME DU CITOYEN*, 1788?-1789?

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 2.

Anonimo, *Nouveau catéchisme du citoyen*, 1788?-1789?, p. 26.

D. Est-il nécessaire de traiter cette question? | R. Assurément, car c'est là le germe de la division entre les Ordres; & si une fois on pouvoit les réunir sur ce point, je ne doute pas

que le BONHEUR de la Nation ne fût assuré, parce que tous les Ordres concourroient d'un commun accord au bien général.

ANONIMO, *CATÉCHISME D'UN PEUPLE LIBRE*, 1789, p. 18.

Qu'est-ce que la Constitution? | C'est ce qui organise les pouvoirs de l'Etat, c'est-à-dire, le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif; c'est la base sur laquelle doit s'élever l'édifice d'une société humaine, ordonnée à l'utilité & au BONHEUR des membres qui la composent.

ANONIMO, *CATÉCHISME NATIONAL (IMPR. DES BONS CITOYENS)*, 1789.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 3, p. 4, p. 6, p. 8 (2), p. 11, p. 25, p. 31, p. 58, p. 72, p. 78, p. 99, p. 106, p. 116, p. 118, p. 121, p. 122, p. 130 (2), p. 132.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 11-12 (4).

Le BONHEUR ne consiste point dans des postes plus ou moins éminens; il n'en est pas non plus exilé; il consiste précisément dans l'ordre qui assujétit chaque chose à sa place. On est dans un état plus ou moins violent, par conséquent plus ou moins [12] éloigné du BONHEUR, à proportion qu'on est plus ou moins hors de son centre. Voilà, sans doute, la source du BONHEUR, ignorée du grand nombre, & cependant si facile à saisir. Ainsi, si les êtres physiques étoient susceptibles de BONHEUR, on pourroit dire que l'humble plante qui naît sous nos pieds, seroit aussi heureuse que les astres qui roulent majestueusement sur nos têtes; parce que les astres & la plante obéissent également aux lois de la nature, contribuent à l'harmonie générale établie par l'Auteur & le Modérateur de toutes choses. De même, dans une société bien organisée, les hommes élevés à des rangs supérieurs, sont heureux, s'ils sont à leur place; & les particuliers qui vivent dans l'obscurité d'une vie privée, ne le sont pas moins, si la Providence ne les a point destinés à des postes éclatans.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 16.

Il faut voir ce que peuvent des usages pour ou contre le BONHEUR & la tranquillité publiques; & après en avoir mûrement pesé les

avantages & les inconvénients, les sacrifier, sans aucun égard pour leur antiquité, s'ils nuisent plus qu'ils ne peuvent être avantageux à la nation entière.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 21.

D. Pourquoi cette profession fait-elle un ordre à part dans l'état? | R. On ne sauroit disconvenir que cette profession ne doive être très-distinguée dans une nation, & protégée de tout ce que l'autorité a de plus imposant, parce que la religion est la source & la bête du BONHEUR & de la tranquillité publiques: mais on ne voit pas pourquoi, au lieu de protéger simplement le clergé dans ses fonctions honorables & sacrées, on lui donne tant d'influence dans l'administration civile & temporelle.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 102.

Si on entend par subordination, d'une part l'orgueil, le mépris, l'insolence; de l'autre, l'aviissement, la basse adulation, la dégradation la plus marquée; je veux en convenir, je détruis la subordination; je dois même travailler de toutes mes forces à la détruire. Mais si vous entendez ce que l'on doit entendre par subordination c'est-à-dire, d'une part, une autorité légitime; de l'autre, obéissance & respect; loin de détruire parmi les hommes ces rapports si nécessaires pour leur BONHEUR commun, j'ose me flatter que tous mes principes ne servent qu'à les rendre plus sacrés & plus inviolables.

BOISSEL, *CATÉCHISME DU GENRE HUMAIN*, 1789.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. I (indice), p. III (indice), p. 3, p. 5, p. 10, p. 11, p. 12 (3), p. 13, p. 16 (2), p. 21 (2), p. 22 (2), p. 26, p. 28 (2), p. 33 (2), p. 35 (2), p. 40 (3), p. 45, p. 56, p. 63, p. 66 (4), p. 70, p. 71, p. 73, p. 74, p. 77, p. 78, p. 80 (2), p. 81, p. 82 (titolo), p. 85, p. 86, p. 94, p. 105, p. 106, p. 114 (2), p. 115, p. 120, p. 121, p. 131, p. 140, p. 162 (titolo), p. 165 (2), p. 167, p. 171, p. 172, p. 175, p. 176, p. 180, p. 182 (2), p. 184, p. 185 (2), p. 186 (2), p. 190, p. 194 (in nota), p. 196 (2, in nota), p. 205 (2), p. 206, p. 213, p. 214, p. 215 (3, in nota), p. 216 (2), p. 217 (4), p. 218, p. 220, p. 221, p. 224 (2, in nota), p. 231, p. 238, p. 239.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 3-4.

Nous vivons sous la dépendance de cette nourrice, que nous appelions aussi notre mère; c'est par ses, tendres soins que les facultés de notre [4] corps & de notre ame acquièrent, avec le temps, assez de force & assez de lumière pour lui être utile, & la soulager à notre tour dans ses peines; il se forme alors, entre la mère & ses enfans, une société naturelle dont elle en a la régie & la surveillance pour leur BONHEUR commun.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 5 (2).

Donc les religions, les mariages & les propriétés n'ont pu être établis pour le malheur, mais bien pour le BONHEUR des hommes. | Il suit de cette démonstration, que les religions, les mariages & les propriétés ne sauroient être sacrés qu'autant qu'il seroit constaté, par l'expérience qu'on en a faite, que ces institutions n'ont servi & ne servent encore aujourd'hui qu'au BONHEUR des hommes: or, l'expérience de tous les siècles connus nous apprend que les religions, les mariages & les propriétés n'ont servi & ne servent encore aujourd'hui qu'à la division, qu'à la dégradation, qu'au malheur & qu'à la destruction des hommes les uns par les autres.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 12-13 (2).

Dans ce nouvel état des choses humaines, le droit de la nature & des gens, celui de chaque famille & de chaque individu ne seront plus chancelans, [13] ni exposés à être violés & anéantis; la direction des choses humaines vers le BONHEUR commun se rétablira d'elle-même: les nations & leurs chefs se feront un devoir saint & sacré de contribuer à la sûreté, aux besoins, aux commodités, aux agrémens, au BONHEUR les uns des autres, ainsi que les familles & les individus dans chaque gouvernement.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 20-21 (2).

Il doit donc paroître évident que la curiosité vaine, mais naturelle, que le désir impuisant, mais naturel de l'homme, de connoître l'origine des êtres, leur essence & leur auteur, lorsqu'il les médite, ainsi que le désir qu'il conçoit, & dont il se sent susceptible, d'un BONHEUR infiniment plus [21] durable &

plus parfait que tous les BONHEURS de cette vie passagère, ne peuvent être regardés que comme le fondement d'une croyance & d'une espérance que la nature & son auteur ont imprimées, plus ou moins, parmi les individus de l'espèce humaine, d'une autre destinée & d'une autre vie, où cette curiosité vaine, mais naturelle, où ces désirs impuissans, mais naturels, seront pleinement satisfaits.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 26-27 (2).

Mais achevons la fouille de ce sanctuaire impénétrable de mensonge & d'horreur; découvrons, [27] dans son entier, cette mystérieuse pierre angulaire, aux yeux des nations qui gémissent depuis tant de siècles sous le joug de tant de monstruosités; la nature de cet ouvrage l'exige indispensablement, & ma conscience me l'ordonne, autant pour l'intérêt & le BONHEUR des prêtres eux-mêmes, que parce que leurs maximes & leurs institutions contre les droits de la nature & de son auteur, sont inconciliables avec le véritable ordre moral ou social, auquel le BONHEUR de tous les hommes, dans quelque rang, dans quelque climat qu'ils puissent être placés, le trouve essentiellement lié.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 33.

La nature & son auteur nous présentent une bibliothèque infiniment plus utile & plus précieuse pour nous; tous les genres d'étude & de travaux qui s'éloignent de la nature, sont autant de diversions préjudiciables au BONHEUR de l'homme.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 37-38 (3).

C'est donc de ces nuances, de ces variétés & de ces différences que naîtront & que devront se former toutes les aptitudes aux différens genres de travaux, d'exercices & de fonctions nécessaires pour satisfaire, & au-delà, aux besoins, aux commodités, aux agrémens, au BONHEUR de toutes les [38] sociétés, duquel résultera nécessairement le BONHEUR de chacun de leurs membres, d'après lesquelles aptitudes, les différentes classes de sujets seront éduquées & dirigées, dans toutes les écoles & dans tous les ateliers, sous les ordres & la vigilance du gouvernement, ainsi que les distinctions morales établies, sans qu'elles puissent jamais nous inspirer un sentiment

d'orgueil, ni d'élévation sur nos semblables, dont le cœur nous tiendra bon compte de l'importance de nos services & de nos talens; mais bien mieux, un motif & une sorte d'obligation d'élever notre ame vers le tout-puissant, maître de l'univers, à qui l'hommage en sera dû, pour le remercier intérieurement de nous avoir fait naître avec plus de moyens de contribuer au BONHEUR de nos semblables.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 42-43 (2).

Ce qui établit la nécessité indispensable, suivant les droits de la nature, dont l'ordre moral ou social, n'est que la culture & la perfection, de lui apprendre & de l'habituer à ne diriger son intelligence, son industrie, sa force, & toutes ses facultés naturelles, que vers le BONHEUR de ses semblables, qui, ayant été élevés comme lui, auront préparé d'avance le BONHEUR du nouvel élève; de façon que la félicité particulière sera alors le résultat infaillible & [43] moralement certain de la félicité générale; de façon que, suivant ce calcul, l'individu aura toute la société pour lui, & la société n'aura que lui.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 53-54.

C'est donc de la femme que l'homme tient son existence, sa conservation & les premiers principes de son éducation; c'est dans le cœur de la femme que la nature & son auteur ont imprimé le précieux caractère de la morale naturelle des sociétés, & les principes les plus purs & les plus vrais du bien moral, ou de l'ordre vraiment social, lesquels ne demandent qu'à être étudiés, connus, pratiqués & [54] propagés pour opérer la conservation & le BONHEUR du genre humain.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 55.

Quelles preuves plus fortes & plus saillantes, la nature & son auteur ont-ils pu imprimer sur tous nos sens de ce qu'ils n'ont établi tant de privilège, tant d'empire sur nous, en faveur de la femme, ainsi que tant de tendresse, dans son cœur, pour nous, soit après, soit avant d'être mère, qu'afin de nous apprendre & nous certifier que c'est à la femme seule que la nature & son auteur ont confié la main-d'œuvre du BONHEUR du genre humain dont elle est la mère?

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 58-59 (4).

Mais s'il est encore vrai, d'après le témoignage de notre conscience, que ce n'est que l'attrait du plaisir, & non pas le dessein de se reproduire, qui rapproche les deux sexes, qu'importe à l'homme l'enfant qui en proviendra? La mère ne peut lui appartenir, physiquement parlant; l'enfant encore moins; ils n'en ont été que le mécanique, l'aveugle & le sensible instrument; il importe seulement à l'ordre social, auquel le père & la mère sont soumis pour leur plus grand BONHEUR, que cet enfant, après que sa mère aura pourvu à son éducation physique, soit élevé pour le BONHEUR de ses semblables, qui ayant été élevés [59] comme lui, auront préparé d'avance le BONHEUR du nouvel élève. Il n'y auroit plus que des pères & des mères, des frères & des sœurs; la nature n'a pas établi d'autres degrés de parenté chez les hommes, ni d'autre intérêt, ni d'autre lien, que ceux de leur union, de leur BONHEUR & de leur conservation les uns par les autres.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 60-61 (2).

Or, il suit de cette vérité, aussi évidente & aussi sûre qu'il est évident & certain que nous existons, que l'homme, soit dans l'ordre social, soit dans l'ordre physique, ne peut ni ne doit prétendre qu'à la jouissance ou l'usufruit des choses qu'il voit, qu'il touche, qu'il sent & qu'il entend; jouissance qui seule suffit à ses besoins, à sa conservation & à son BONHEUR. | De-là vient que l'obligation la plus essentielle des sociétés humaines, est de ne diriger cette jouissance ou usufruit que vers les besoins de chacun des membres qui les composent, & de n'en permettre qu'autant qu'elles opéreront la [61] sûreté, la commodité, l'agrément, la conservation, en un mot, le BONHEUR individuel.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 64.

Mais il n'est pas moins vrai de dire que les hommes ont pu, comme ils l'auroient dû, & qu'ils pourroient encore aujourd'hui, comme ils le devroient, mettant à profit les lumières acquises, se civiliser, s'éduquer, se gouverner & se rendre heureux les uns par les autres, sans des droits qui n'appartiennent qu'au souverain maître de l'univers, & sans des institutions contre nature, qui sont la cause

de toutes leurs divisions & de leur destruction les uns par les autres; mais seulement par la seule jouissance ou usufruit des choses naturelles, à laquelle leurs prétentions auroient dû & devoient se borner, suivant l'exemple des animaux vivans en société; jouissance dont la direction vers les besoins & le BONHEUR individuel, auroit dû & devoit être aujourd'hui l'objet de la plus sacrée, de la plus chère occupation des chefs des sociétés humaines, que je regarderais alors comme les seuls & véritables sauveurs & rédempteurs du genre humain.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 65-66 (2).

M. de Montesquieu a très-bien dit que la nature ayant fait naître les hommes tous égaux, la raison n'a pu les soumettre que pour leur BONHEUR. | Mais cet écrivain n'a pas aperçu que ce qu'il appelle raison n'est que ce qu'on l'a faite d'après l'éducation & la pratique des maximes & des institutions qui ont fondé originairement sur la terre, l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, dont M. de Montesquieu, comme, avant lui, Pierre Corneille, dans sa tragédie de Cinna, rapporte les diverses modifications à l'influence des climats; lequel ordre est [66] inconciliable avec la véritable lumière, ou raison; & avec le vrai BONHEUR.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 71-72.

C'est alors qu'on verra les plus sublimes vertus à la place des vices les plus détestés; les biens les plus précieux, à la place des plus grands maux; les plus ravissantes & les plus utiles vérités, à la place des plus grossières & des plus funestes erreurs; la véritable religion, à la place de la fausse, le culte le plus pur, à la place des superstitions des mascarades, des sortilèges & de l'hypocrisie; les commodités & les agréments de tous les genres, à la place des incommodités & des désagréments les plus insupportables; l'amitié, la candeur, la paix, l'union, la joie, le contentement universels, en un mot le vrai BONHEUR, oui vous le verrez éclater & s'opérer dans tous les lieux, dans toutes les classes, par tous les moyens & par toutes les inventions dont l'intelligence humaine, qui en fera son occupation la plus chérie, [72] soit capable; & qui ne varieront, par la différence des génies, des goûts, des dispositions & des

penchans naturels, que pour en varier & en augmenter les délices.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 81.

D. QUI vous a conduit ici? | R. C'est ma mère. | D. Pourquoi faire? | R. Pour apprendre à travailler au BONHEUR de mes semblables.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 82.

D. EN quoi faites-vous confiner le BONHEUR de vos semblables? | R. Dans la santé, la force & l'adresse de son corps, dans la paix & le contentement de son ame, & dans le nécessaire pour la vie la plus frugale.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 82.

D. Quels sont les moyens d'acquérir & de conserver la paix & le contentement de l'ame? | R. Il y en a trois principaux: | Le premier, c'est d'apprendre & de m'accoutumer, de bonne heure, à apprécier à leur juste valeur les possessions, les jouissances & les plaisirs de cette vie passagère; de n'en désirer & de n'en faire tirage que pour le BONHEUR de mes semblables.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 83 (2).

D. Pourquoi dites-vous pour la vie la plus frugale? | R. Parce que la frugalité n'exprime que le vrai terme des besoins pour le BONHEUR de cette vie passagère, & que, par de-là, on ne peut concevoir qu'excès préjudiciables à ce même BONHEUR.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 84.

D. Qu'entendez-vous par agrémens? | R. J'entends exprimer les plaisirs qui résultent d'une sauté parfaite; la satisfaction que j'éprouverai & partagerai avec mes semblables, en travaillant pour leur BONHEUR; mes relations & communications d'amour & d'amitié avec ceux de ma classe; ainsi que de mon attachement, de mon respect & de mon obéissance, avec ceux des classes supérieures; en un mot, j'entends exprimer le délice des sentimens qui m'animeront, ainsi que mes semblables, & nous exciteront à nous disputer, à l'envi, à qui inventera & emploiera plus de moyens de nous rendre heureux les uns par les autres.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 97.

R. Oui, sans doute, & à leur plus grand détriment, puisqu'il est évident que nul ne peut établir un droit en sa faveur, dans cette vie passagère, au préjudice de son semblable, sans établir, en même-temps, le même droit en faveur de son semblable, contre lui-même & sa postérité; qu'ainsi, dans le choc de cette réciprocité de droit ou de prétention, ce ne peut être que la finesse ou la force qui en décident, par l'assujettissement ou la destruction de l'un des deux prétendants, quelquefois même de tous les deux; ce qui n'est qu'une monstruosité palpable. Tout droit qui ne peut s'acquérir que par la force, ni se maintenir que par l'imposture, ne peut pas être un droit qui ne tend qu'à conserver; mais une monstruosité qui ne tend qu'à détruire, infiniment plus onéreuse, plus dangereuse pour celui qui en est en possession, que pour celui qui en souffre; c'est le *districtus enfis* d'Horace. En un mot, l'homme ne peut avoir d'autre droit dans l'ordre moral ou social, que celui de travailler à la conservation & au BONHEUR de ses semblables; tous les droits, toutes les institutions qui pourront éloigner l'homme social de ce but, ne seront que des monstruosités qui ne pourront engendrer ni former que des monstres.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 108-109 (2).

D. QUE signifie l'âge d'or? | R. Le temps auquel les hommes vivoient dans l'union, la paix & le BONHEUR. | D. Ce temps a-t-il existé? [109] R. Les fictions des anciens poètes en ont parlé, sans nous apprendre par quels moyens, cette union, cette paix & ce BONHEUR s'opéroient.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 109.

D. Ce n'étoit donc pas l'or qui faisoit le BONHEUR de cet âge! | R. Non assurément, car pour que cet âge ait existé, il a fallu que l'usage de l'or fit inconnu, & qu'il n'y ait eu, ni de propriété, ni servitudes de mariage, ni prêtres, ni tribunaux de justice, ni financiers, ni nobles, ni tyrans; aussi cet âge est moins une réalité, qu'une fiction de nos poètes, pour contraster avec l'âge de fer, qui n'a malheureusement que trop existé, & qui existe encore.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 129, in nota.

Ce qu'il en a coûté, & ce qu'il en coûte encore à la France, comme à l'Angleterre, pour l'entretien d'une marine de guerre, qu'il faut renouveler tous les dix ans, afin de protéger la marine marchande, excède de beaucoup tous les profits que ces deux nations retirent de leur commerce maritime; c'est la véritable cause de la dette, qu'on dit excéder la valeur du sol en Angleterre; c'est aussi la cause de la dette qui a amené la révolution françoise; fasse le ciel que ces deux nations ne s'unissent ensemble que pour rendre le commerce aussi libre que l'air, & sur mer & sur terre; & que toutes les autres nations imitent un exemple aussi salutaire & aussi nécessaire à la paix & au BONHEUR du genre humain, malgré les vues ambitieuses féroces de leurs imposteurs, de leurs tyrans & de leurs ministres, qui ne demandent pas mieux que de voir les peuples s'enivrer des chimères du commerce pour mieux les enchaîner.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 130.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par constitution françoise? | R. La nouvelle existence politique que s'est donnée le peuple françois, par le ministère de ses représentans. | D. En quoi faites-vous consister cette existence politique? | R. En vingt-quatre millions d'hommes, constitués en assemblée représentative, permanente, unique & périodique, pour ne s'occuper que des moyens d'opérer la paix & le BONHEUR universels; c'est cette assemblée, qu'ils ont nommée nationale, parce qu'elle n'est composée que des représentans de la nation, choisis par le peuple, reconnu libre, & seul souverain.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 148.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par l'impôt? | R. Ce terme, s'il étoit connu dans le véritable ordre moral, ne pourroit exprimer que l'obligation sociale de contribuer au BONHEUR de ses semblables, chacun au prorata de ses dispositions, force ou pouvoir naturels, perfectionnés par l'éducation sociale, qui en auroit fait contracter l'amour & l'habitude.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 156.

D. Que fait le père des enfans, pendant ce temps-là? | R. Si le père n'est pas séparé de

la mère & des enfans, s'il a contribué, par son travail & son intelligence, au BONHEUR commun des enfans de leur mère, il en partagera l'affection & les secours pendant sa vieillesse; si, au contraire, il ne revient que pour s'emparer de tout, & pour tyranniser les enfans & leur mère, il est naturel de penser qu'il n'en éprouvera que de l'aversion, & qu'il en sera abandonné.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 162.

D. Et son ame, que devient-elle? | R. Cette demande est hors d'œuvre, puisqu'il n'est question que de la destinée de l'homme pour cette vie passagère, & de l'établissement d'un ordre & d'une éducation qui en assurent le BONHEUR, même chez un peuple d'athées ou de matérialistes, s'il étoit possible qu'il y en eût un.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 177, in nota.

Cet ouvrage étoit composé avant la révolution françoise; l'assemblée nationale a rendu le plus grand service à l'humanité, en supprimant la noblesse & tout les privilèges, & en instruisant les hommes de leurs droits; mais on diroit qu'elle s'en est repentie, ou qu'elle a été égarée depuis, en n'établissant que des moyens d'anéantir ces mêmes droits; que n'a-t-elle appris aux peuples les moyens de les conserver! Tous les peuples n'auroient fait de vœux que pour elle, & le BONHEUR du monde se fût opéré par Ses lumières & par ses loix.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 181-182 (2).

Le quatrième ne sauroit être apprécié, ni exprimé, puisqu'il n'est point, pour l'homme sensible & délicat, un genre de BONHEUR sur la terre, comparable à celui que lui fait éprouver une jeune vierge, encore timide, dont son cœur s'est épris. Quels délicieux sentimens de respect, d'adoration, de crainte de lui déplaire, sa présence n'inspire-t-elle pas à son jeune amant? Son image le suit par-tout, nourrit son cœur de sensations les plus ravissantes, comme sa possession enivre toutes les facultés de son ame & de son corps, d'une volupté pure & inexprimable, & qu'à ce titre, il paroît évident que le tout-puissant maître de l'univers a placé dans la femme, les moyens d'opérer le BONHEUR de notre destinée présente, comme le présage & l'avant-coureur, par son peu de durée, d'une

destinée, après celle-ci, infiniment plus heureuse & plus durable, dont les moyens ne peuvent exister que dans la toute-puissance, ni s'effectuer que par les bontés infinies de l'éternel, ainsi qu'il en sera [182] question dans la troisième partie de ce catéchisme.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 182-183.

D. Quelle seroit la conduite des hommes envers les femmes, & des femmes envers les hommes? | R. Tous les pères & tous les enfans ne seroient [183] animés que du désir de plaire à toutes les mères, par tous les moyens possibles: les mères ne seroient animées que du désir de se rendre agréables à tous les pères, par tous les moyens les plus capables d'opérer leur contentement & le BONHEUR de tous les enfans; l'amitié, la décence, l'honnêteté, la candeur, la confiance, la pudeur, régleroient la conduite des femmes envers les hommes: les égards, les respects infinis dirigeroient la conduite des hommes envers les femmes.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 183, in nota.

Les mères seroient les confidentes des filles, les pères les confidens des garçons, dans le sein desquelles les filles & les garçons déposeroient les secrets du trouble de leur ame: les plus sages & les plus expérimentés des mères & des pères seroient consultés touchent les moyens de rapprocher les deux sexes, & d'opérer leur plus grand BONHEUR, en écartant tout ce qui pourroit nuire à la liberté, à la pudeur, à la paix de l'ame & à la sauté du corps: on n'établirait, pour principe & pour règle de l'union secrète des deux sexes, que le desir d'accomplir le voeu de la nature & de son auteur, pour la conservation de l'espèce humaine: les bontés & les saveurs des femmes qui seroient nos juges, comme nous leurs gardiens, seroient le principe & la fin, après dieu, de nos actions, ce qui établirait un empire infiniment plus doux, plus noble & plus puissant sur nos ames, que les espèces d'or & d'argent qui les ont dégradées & corrompues.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 185.

D. Que deviendroit les prêtres? | R. Leur condition deviendroit égale à celle de leurs semblables, dont ils partageroient le BONHEUR, sans cependant gêner leurs opinions, ni leurs préjugés, ni leur régime de vie, qui

n'auroient plus d'influence sur l'éducation sociale ni sur l'ordre moral.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 226, in nota.

*Puisse mes vœux & mes foibles efforts, intéresser toutes les volontés, toutes les puissances, toutes les lumières, tous les talens, toute l'industrie & tous les travaux des hommes, à se réunir, afin d'opérer la révolution la plus heureuse pour les générations futures, la plus glorieuse pour la génération présente, la plus mémorable, la plus capable de faire adorer & chérir à jamais, de tout l'univers, l'auguste monarque qui aura posé la première pierre de l'édifice du BONHEUR du genre humain.*

LECLERC DE VIÈVE?, *CATHÉCHISME À L'USAGE DE TOUS LES CITOYENS*, 1789.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 2, p. 4, p. 12, p. 13, p. 14, p. 15, p. 17, p. 21, p. 26, p. 27, p. 32, p. 34, p. 41, p. 47.

Leclerc de Viève?, *Cathéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, pp. 14-15 (3).

D. Les richesses & l'autorité donnent-elles le vrai BONHEUR? | R. Non, les hommes riches, les hommes [15] puissans, ne peuvent trouver le BONHEUR dans la possession des biens, ou l'usage de l'autorité, qu'autant qu'ils les emploient à aider & protéger leurs freres. Quel BONHEUR, quel plaisir en se couchant de pouvoir se dire à soi-même: j'ai essuyé les larmes de telle veuve chargée d'enfans; j'ai peut-être arraché au crime tel orphelin sans secours & sans appui, & à la débauche une fille innocente que l'extrême misere alloit y précipiter?

Leclerc de Viève?, *Cathéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, p. 31.

D. Vous venez de me parler de théologie, parlez-moi de la liberté. Est-elle un bien précieux? | R. Oui, de tous les biens, la liberté est le plus précieux; *libertas pretiosior auro*. Tout ce qui respire dans la nature a reçu avec la vie ce bienfait du Créateur. L'homme, son plus parfait ouvrage, qu'il a doué de raison, l'a reçue pour en faire un bon usage, s'en servir pour son BONHEUR & celui de ses semblables.

ANONIMO (ROUSS.), *LE CATÉCHISME DU POLITIQUE*, 1789?-1790?

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 5, p. 6, p. 8, p. 13 (2), p. 17, p. 22.

Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, 1789?-1790?, p. 10.

D. Quel est le moyen de discerner un bon d'un mauvais gouvernement? | R. C'est par la juste balance du pouvoir & de la liberté: ainsi tout gouvernement sera bon, lorsqu'il rendra heureux le plus grand nombre de ceux qui lui seront soumis. Il atteindra le but, en laissant aux citoyens la juste liberté, qui met chacun en état de travailler à son BONHEUR, sans nuire à celui de ses concitoyens.

Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, 1789?-1790?, pp. 26-27.

D. Peut-on établir en politique des maximes certaines? | R. Si l'on sépare la politique de la morale, il est bien difficile d'en produire qui soient invariables; [27] si, au contraire, on les subordonne l'une à l'autre, cela se peut. | D. Donne-en un exemple. | R. Il ne peut y avoir ni BONHEUR, ni solidarité, ni puissance dans une nation sans mœurs; nul gouvernement ne peut subsister sans justice & sans liberté.

ANONIMO, *LE CATÉCHISME DE LA LIBERTÉ PAR LE PÈRE DUCHESNE*, 1790 [OTTOBRE], pp. 5-6.

*Le Lorrain*. | Qu'est-ce qu'il a donc à faire dans ce moment-ci? | *Le Pere Duchesne*. | Ma foi, pas grand'chose! Il boit & mange comme quatre; il forge comme un artisan qui attend après sa journée pour vivre; il joue avec ses enfants, & les Officiers de la garde nationale; assez sots pour croire qu'il leur fait encore trop d'honneur de leur gagner leur argent; il jure quelquefois après sa chère Antoinette [sic], qui s'en fout; il fait passer des fonds à d'Artois, Conde, Bourbon & autres perfides qui ne respirent que la ruine de la constitution; il promet secrètement sa vaine protection à Bouillé & autres scélérats capables de travailler les troupes de ligne, & de sacrifier adroitement les gardes nationales, dont on voudrait diminuer le zèle pour la défense des droits de l'homme; il fait cabaler dans toutes les cours de l'Europe pour que les despotes viennent nous attaquer à-la-fois; il cherche à diviser les bons patriotes de l'assemblée nationale, qui, quoi qu'on en dise dans ses conseils, se foutent de lui & de ses favoris, à pied & à cheval; & il sanctionne [6] aveuglément tous les décrets qu'on lui présente, (*décrets qu'il devrait venir chercher lui-même, puisqu'il n'est nullement le Souverain*) sauf, s'il reprend son ancienne influence, à

faire pendre ceux qui ont sagement cru qu'un Roi étant presque toujours l'homme le plus mal élevé de son royaume, il falloit, une fois pour toutes, le mettre hors d'état de nuire à la liberté & aux propriétés des personnes qui le paient pour s'occuper de leur BONHEUR.

ANONIMO, *CATÉCHISME NATIONAL [...] PAR UN CITOYEN MONARCHICRATE*, 1790.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 13.

Anonimo, *Catéchisme national [...] par un citoyen monarchicrate*, 1790, p. 21.

R. Oh! de soulagement, nous n'en n'attendons pas. Nous nous ruinons pour rendre la génération future heureuse. | D. Badauds! saurez-vous si la génération future sera heureuse? Le malheur de la génération présente peut-il jamais faire le BONHEUR de la génération à venir? | R. Nous avons de bonnes intentions; la postérité que nous ne connoîtrons pas, nous en saura peut-être gré.

ANONIMO, *CONTR'ESSAI D'INSTITUTIONS POLITIQUES*, 1790, p. 10 (5).

D. Mais s'après tout ce que vous venez de me dire, il n'est donc pas vrai, que la Constitution de *Brabant soit nullement propre à établir le BONHEUR* général? | R. Non certainement, parce que la Nation date l'établissement de son BONHEUR, de celui des Loix fondamentales, & aussi long-tems qu'elles n'ont pas été enfreintes, son BONHEUR n'a point été altéré. Et puisque ce BONHEUR, selon l'auteur, est dans l'OPINION & qu'un *Peuple n'est heureux qu'autant qu'il CROIT l'être*, vous devez encore convenir, que le vœu général de la Nation reclame ce BONHEUR, son opinion étant, qu'il consiste dans le maintien de son ancienne Constitution, contre le bouleversement de laquelle elle n'a cessé d'élever ses plaintes & ses murmures, jusques enfin que, poussée à bout par le mépris que fit son Tyran des réclamations de ses Représentants, elle resolut de les venger, & réussit, par le soutien de ces mêmes Représentants de se la reconquerir par son propre bras. Or, la Nation pourroit elle jamais placer mieux sa confiance que dans des Représentants, qui ont préféré de souffrir toutes les persécutions de nos Tyrans, à l'oubli de leur Serment & de la Loi? dont la plupart ont tout sacrifié, repos, fortune &c. pour amener l'heureuse révolution?

ANONIMO, *LA RELIGION SANS PRÊTRES*, 1790.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 28, p. 32 (2), p. 40, p. 43 (2), p. 48, p. 50, p. 57.

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, p. 29.

L. P. | Dieu chérit le célibat. | L'HON. | Je vous l'ai déjà dit, cela n'est pas possible; dieu n'eût créé qu'un sexe, s'il ne se fût pas occupé de notre BONHEUR.

CHAPTAL, *CATÉCHISME À L'USAGE DES BONS PATRIOTES*, 1790.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 20, p. 21 (2), p. 23, p. 30, p. 73, p. 74.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, p. 13.

De même que l'accord la réunion et la sympathie entre tous les organes du corps forment la vie et la santé, de même l'accord, la réunion et la sympathie entre tous les citoyens forment le BONHEUR de tous.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, pp. 80-81 (2).

D. Les places peuvent-elles être accordés à d'autres titres que ceux qui dérivent de la naissance ou de la fortune? | R. Dans un gouvernement bien policé, les seuls talens et les vertus doivent prétendre aux places et aux dignités. | D. Quel bien peut-il en résulter pour le Royaume? [81] R. Le plus grand de tous, le BONHEUR public. | D. Comment le BONHEUR public est-il lié à l'exécution de ces principes? | R. Il y est lié parce que chaque citoyen sera à sa place; alors les lois seront bien faites et bien appliquées; la répartition de l'impôt, bien ordonnée; la police, bien entretenue; l'ordre, bien observé; la justice, bien administrée; nos foyers et nos vies, protégés; nos propriétés, défendues; les arts et les sciences, cultivés et encouragés; l'agriculture, honorée; le crime, puni.

DE LA MARCHE, *CATÉCHISME NOUVEAU ET RAISONNÉ*, 1790.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 19, p. 44, p. 54, p. 83 (2), p. 110.

De La Marche, *Catéchisme nouveau et raisonné*, 1790, pp. 43-44 (2).

D. QUELLE idée doit faire naître le décret qui supprime en France les ordres religieux, les vœux monastiques, & qui les déclare inconstitutionnels? | R. Il doit faire naître une idée bien désavantageuse de la France & de son gouvernement. Les vœux religieux sont évidemment le résultat des maximes que Jésus-Christ a prononcé sur le principe le plus incontestable, le fondement le plus solide du vrai BONHEUR; [44] ou le vrai BONHEUR lui-même. Plus un état fournira de sujets propres à aspirer à cette perfection, plus il annoncera de mœurs, de religion, de ces grands sentimens qui préparent le véritable héroïsme dans tous les genres.

GALLET, *ÉLÉMENTS DE LA CONSTITUTION FRANÇAISE*, 1790.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. IX (2), p. XIII, p. XV (indice), p. 2, p. 4 (titolo), p. 5 (2), p. 6 (2), p. 7, p. 8, p. 11, p. 13 (2), p. 16, p. 24, p. 26, p. 91, p. 93, p. 94, p. 95, p. 101.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 7 (2).

Tous ces avantages réunis font jouir l'Homme du plus grand BONHEUR possible dans ce monde: car nous ne sommes point capables ici-bas d'un BONHEUR parfait, que nous ne pouvons espérer que dans une autre vie.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, pp. 11-12 (2).

R. C'est que pour le BONHEUR de tous il ne suffit pas d'avoir la liberté, il faut encore que chacun ait la sûreté de sa personne [12] et de ses propriétés; or, si nous avions une entière liberté, comme d'attaquer notre semblable et de lui ravir ce qui lui appartient, celui-ci auroit le même droit sur nous; il n'y auroit donc plus de sûreté et plus de BONHEUR pour personne.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 100.

L'Honnête Citoyen se dit à lui-même que nous devons aimer une Patrie dans laquelle nous sommes nés ou naturalisés, où nous trouvons la sûreté, la liberté, la dignité, le BONHEUR, en un mot, qui fait tout pour nous et pour qui nous devons tout faire.

HAZARD, *CATÉCHISME NATIONAL*, 1790.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 13.

Hazard, *Catéchisme national*, 1790, p. I. *Un Code Religieux, Moral & Civil, m'a parus l'ouvrage le plus utile, en ce moment, pour elever la génération prochaine dans les principes de notre nouvelle Constitution, & inculquer au peuple cette vérité: que les changemens opérés dans un gouvernement ne peuvent conduire au BONHEUR qu'autant qu'ils s'accordent avec la Religion & la Morale.*

Hazard, *Catéchisme national*, 1790, p. 45 e Philibert?, *Catéchisme du diocèse ... des Ardennes*, 1793 (inizio), p. 77.

D. Qu'est-ce que la prudence? | R. C'est une vertu chrétienne qui nous éclaire dans le choix des moyens qui nous conduisent au BONHEUR.

MIRABEAU, *CATÉCHISME DE LA CONSTITUTION*, 1790, p. 6.

D. Chaque corps législatif ne peut donc pas changer la constitution? | R. Non, car alors chaque corps législatif pourroit faire une nouvelle constitution; et le Royaume seroit toujours agité par des troubles et des révolutions, ce qui nuirroit au BONHEUR et à la tranquillité des Citoyens.

VONCK, *ESSAI D'INSTITUTIONS POLITIQUES*, 1790, pp. 6-7 (3).

Je dois encore vous observer, qu'une semblable aristocratie ne seroit nullement propre à établir le BONHEUR-général. Le BONHEUR est dans L'OPINION. Un Peuple n'est heureux qu'autant qu'il CROIT l'être, & il ne le croira jamais qu'autant qu'il aura une entiere confiance en ceux qui le gouvernement. Or pourroit-il jamais avoir une pleine confiance en des RÉPRÉSENTANS, qui non-seulement n'auroient d'ailleurs aucun autre titre pour le Représenter, que le hazard de la naissance ou quelqu'autre titre aussi peu caracteristique que celui-là, du merite & de la capacité? | D. Voudriés vous exclure toute aristocratie & ne trouveriés vous le BONHEUR du Peuple que dans le Gouvernement Démocratique ou Monarchique? [7] R. Non: car la Démocratie a un vice, qui est de donner à tous les individus du Peuple, une part au Gouvernement,

ou du moins au choix des Représentans qui gouvernement; & quant à la Monarchie, elle est aussi sujette à bien des inconvénients.

ANONIMO, *CATÉCHISME DES ARISTOCRATES*, 1791.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 13 (3), p. 21.

Anonimo, *Catéchisme des Aristocrates*, 1791, p. 5 (2).

DÉCLARATION DES DEVOIRS DE L'HOMME ET DU VRAI FRANÇOIS. | ART. II. | Le but de toute association politique est le BONHEUR sur la terre; la liberté est encore une chimère, si elle ne donne pas ce résultat. | ART. III. | Le BONHEUR que la Société procure, consiste à trouver protection pour ses Propriétés, à jouir de la paix, & à pouvoir faire une échange journalière de l'industrie, des arts & des sciences, & de toutes les douceurs de la vie.

Anonimo, *Catéchisme des Aristocrates*, 1791, pp. 7-8.

ART. X. | Les Peuples, pour leur propre [8] intérêt, leur BONHEUR & leur tranquillité, ne peuvent ni ne doivent se mêler de l'Administration; leur confiance doit reposer sur ceux que la Providence a mis à leur tête.

ANONIMO, *CATÉCHISME NATIONAL, OU INSTRUCTIONS FAMILIÈRES SUR LES DROITS & LES DEVOIRS DU CITOYEN*, 1791.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 74.

Anonimo, *Catéchisme national, ou Instructions familières sur les Droits & les Devoirs du Citoyen*, 1791, p. 17.

Quel but les hommes se sont-ils proposé en se réunissant en société? | Ça été de se procurer le plus grand BONHEUR possible, en mettant chacun leurs droits naturels sous la protection & la sauvegarde de tous.

ANONIMO, *CATÉCHISME NATIONAL PAR LE PÈRE DUCHESNE*, 1791 [1° MAGGIO], p. 1.

D. Crois-tu que le Juge de paix fait notre fortune? | R. Oui, par le choix que l'on fait, il fera le BONHEUR de tous les citoyens.

ANONIMO, *PETIT CATÉCHISME PATRIOTIQUE À L'USAGE DES PAUVRES D'ESPRIT*, 1791?, pp. 10-11 (2).

Où je ne vois pas d'espérance de paix, je ne vois pas de BONHEUR. Je n'aime pas qu'on déprave les hommes pour les conduire à la liberté; ce n'est rien d'avoir de bonnes loix, lorsqu'on protège les mauvaises mœurs, quand on se sert de la calomnie comme d'un moyen pour étayer son ambition, quand on a une petite armée de gredins bien féroces, bien bas, qui, en vertu de [11] leur patriotisme, confondent dans leur haine corrosive, & l'honnête homme qu'on leur dénonce & l'ennemi de l'ordre qu'on leur livre pour les affriander. Je soutiens que le BONHEUR qu'on nous promet est une illusion dangereuse. – Mais des hommes estimables ne peuvent devenir, tout-à-coup, des bêtes féroces. – Pas tout-à-coup, mais graduellement: on veut d'abord le bien; on s'accoutume à voir le mal, ou l'on se dissimule qu'il existe: on finit par en rire; & quand on en rit, on n'est pas loin de le partager; & quand la contagion est devenue générale, il n'y a qu'une crise qui puisse régénérer le corps politique.

AUGER, *CATÉCHISME DU CITOYEN FRANÇAIS*, 1791.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 58, p. 92

Auger, *Catéchisme du citoyen français*, 1791, pp. 37-38.

R. Le meilleur de tous les gouvernemens seroit celui qui participeroit de tous les trois, qui prenoit dans le monarchique, dans l'aristocratique, dans le démocratique, ce que chacun a de bon et d'utile; qui, en conservant la dignité de l'homme, tendroit à son BONHEUR: ce seroit celui où l'agent principal, c'est-à-dire le roi, [38] tenant en sa main les moyens efficaces d'une exécution prompte, auroit toutes les facilités pour faire le bien, et seroit dans l'heureuse impuissance de faire le mal.

Auger, *Catéchisme du citoyen français*, 1791, p. 78.

D. *Qu'est-ce que l'amour de la patrie?* | R. C'est l'amour d'un pays dans lequel nous sommes nés ou naturalisés, et dans lequel nous trouvons la sûreté, la tranquillité, la liberté, la dignité, le BONHEUR, c'est l'amour d'un gouvernement qui fait tout pour nous et pour qui nous devons tout faire.

COLLOT-D'HERBOIS, *ALMANACH DU PÈRE GÉRARD*, 1791 [SEPTEMBRE].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 17, p. 55, p. 73, p. 76, p. 79, p. 80 (titolo), p. 83, p. 84.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], p. 70.

L'impatience de ces enfans leur annonce une belle destinée. La liberté ne périra pas dans leurs mains. Cependant, mes amis, modérez à propos cette impétuosité; faites leur connoître que la vertu guerrière ne tien pas lieu de tout; car alors l'esprit militaire deviendroit dangereux. Il est des vertus dont la pratique est plus douce, et qui ne sont pas moins nécessaire au BONHEUR de la vie et à la tranquillité des citoyens.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], p. 80 (2).

LE P. GERARD. Nous l'obtiendrons bientôt, si chacun de vous entretient chez lui le BONHEUR domestique dont se forme la prospérité générale. C'est ce BONHEUR domestique dont nous parlerons demain, et qui fournira à notre dernier entretien.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], pp. 80-82 (4).

LE PÈRE GERARD. Il me sera bien aisé mes chers amis, de vous faire connoître en quoi consiste le BONHEUR domestique. Je n'ai qu'à peindre ce que je vois chez vous tous les jours; je me plais à le répéter, et vous le savez, le BONHEUR est [81] plus souvent sous le toit des laboureurs que dans les palais des riches. Pourquoi cela? C'est que nous sommes contens du nécessaire, lorsque les riches souvent sont inquiets et misérables avec le superflu. | UN PAYSAN. Ma foi, si j'étois riche, je ne saurois qu'en faire, du superflu. | LE P. GERARD. Il peut toujours être bien employé; il n'y a qu'à le consacrer à de bonnes actions. Une bonne action fait la joie du cœur; et la joie du cœur fait le BONHEUR. N'êtes-vous pas contens, lorsque vous pouvez dire: j'ai aidé, j'ai secouru, j'ai assisté celui qui n'espéroit qu'en moi. Lorsqu'en entrant chez vous, vous dites: je rends ma femme heureuse, je suis bien aimé d'elle et de mes enfans, chéri de mes voisins, estimé de tout le monde, n'êtes-vous pas heureux alors? | TOUS LES PAYSANS. Oui, oui. | LE P. GERARD. Eh bien! ce BONHEUR ne s'éloignera jamais de vous, si vous êtes fidèles à la fraternité dont la constitution [82] vient de serrer les liens.

HARMAND, *CATÉCHISME DE MORALE*, 1791.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. III, p. 5 (2), p. 7, p. 11, p. 16, p. 34 (2), p. 43, p. 63, p. 68, p. 74, p. 82, p. 89, p. 90, p. 91.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, p. II. L'homme sent toujours ce qui est bien, et il le fait toutes les fois que son intérêt ou son plaisir du moment ne l'en détournent pas. Montrons-lui que cet intérêt passager, n'est pas celui qui le conduit au BONHEUR; et pour cela appliquons-nous à développer à la jeunesse, les principes de bonté et de justice que la nature a gravés dans son ame. Si vous les contrariez, si vous allez au-delà, c'est en vain que vous aurez voulu réformer l'éducation.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, p. 5. D. Quel est le but de la morale ou de la science des mœurs? | R. C'est de nous faire distinguer, en suivant la voix intérieure de la conscience, quelles sont les bonnes et les mauvaises mœurs. Avoir la science des bonnes et des mauvaises mœurs, ou la science de la morale, c'est donc savoir en quoi nos actions peuvent contribuer au BONHEUR ou au malheur de nous et des autres; c'est avoir la connoissance de nos devoirs envers nous-mêmes et envers les autres.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, p. 26 (3). D. Qui peut nous inspirer l'amour de la Justice? | R. Le desir de notre BONHEUR, et notre intérêt personnel. | D. Comment la pratique de la Justice peut-elle influencer sur notre BONHEUR? | R. Parce qu'on ne peut commettre une injustice sans aller contre sa conscience, et qu'il ne peut y avoir de BONHEUR sans le repos de l'ame.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, pp. 40-41 (2). D. Les richesses font elles le BONHEUR, et la pauvreté rend-elle malheureux? | R. Non: car ce sont des choses qui nous sont étrangères; et ce n'est que dans nous-mêmes, que Dieu a placé la source du BONHEUR ou du malheur; s'il en étoit autrement, les gens riches seroient heureux, et cependant combien de preuves du contraire? Combien d'exemples en même-temps, de gens pauvres heureux dans leurs chaumières, au sein de leurs familles, tandis qu'on trouve une infinité de riches malheu-

reux, rongés de soucis, dévorés d'ennuis, qui n'ont connu que le trouble, les peines et les dissensions? Tu demandes aux Dieux des richesses, disoit Diogènes, ils t'en accorderoient, [41] s'ils n'avoient pitié de ta sottise.

RILLIET DE LIVRON, *CATÉCHISME SANS SUPERSTITION*, 1791.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 5 (titolo), p. 5, p. 6, p. 7, p. 11 (2), p. 17 (2), p. 18, p. 24 (2), p. 25, p. 28, p. 31 (3).

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, p. 6 (2). *Comment peut-on contribuer à l'accomplissement des desseins de Dieu?* | Les personnes raisonnables & vertueuses y contribuent en aidant & soulageant leurs compatriotes, en éclairant leurs contemporains, en leur donnant de bons exemples, en tâchant de les tirer de la barbarie; & préparant ainsi le BONHEUR de la prospérité, ils ne recevront aucun témoignage de reconnaissance de la postérité; mais le desir qu'elle soit heureuse peut être néanmoins aussi vif chez les honnêtes gens que s'ils étoient assurés de renaître & participer à son BONHEUR.

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, pp. 6-7 (2).

*En quoi consiste le BONHEUR?* | Les hommes seront heureux par l'estime, l'abondance, la sûreté, la justice, la science & les arts. [7] *Pourquoi la santé & l'amour ne sont-ils pas compris dans les conditions du BONHEUR?* | Parce que personne n'en conteste la nécessité; les étourdis même, habitués à un genre de vie contraire à la santé, conviennent qu'elle est le premier des biens; les fanatiques qui renoncent à l'amour, les libertins, les gens infirmes, les infortunés qui n'ont pu se faire aimer, les personnes qui craignant d'avoir des enfans dont le sort fût pire que le néant, ne se marient pas, ne nient point que cette privation ne soit très-fâcheuse.

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, p. 12.

*La richesse n'est-elle pas nécessaire au BONHEUR?* | Non, l'expérience prouve que l'extravagant qui croit trouver la félicité dans le faste l'y cherche vainement; il parvient tout au plus à s'étourdir, & l'homme sensible qui veut la trouver en faisant du bien, aperçoit bientôt

qu'il ne peut guérir qu'une petite partie des maux dont il est témoin.

TAXIS, *CATÉCHISME DU CITOYEN*, 1791, p. 64.

D. Définissés moy l'ambition. | R. L'ambition est le tourment journalier de l'homme. C'est d'elle que nous vient le déluge de maux qui ont inondé la terre c'est elle qui a crée les tirans et les ministres leurs fidelles agents. C'est elle qui a crée ces distinctions chimériques entre les hommes et que je désire voir disparaître de tout le globe pour le BONHEUR de l'humanité.

ANONIMO, *CATÉCHISME DES ROIS*, 1792.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 7, p. 22.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 6. INSTRUITS par l'expérience, et par les maux dont vous êtes les témoins, dont vous êtes vous-mêmes menacés, déclarez-vous enfin les protecteurs d'une religion qui seule peut assurer les droits des monarques et le BONHEUR des sujets; qu'elle soit écoutée, et le règne de la paix sera bientôt rétabli; un peuple égaré par le prestige d'une fausse liberté, ouvrira enfin les yeux à la lumière, il aura horreur de lui-même, il expiera ses forfaits par sa douleur et ses larmes, il brisera les poignards dont l'impiété l'avoit armée pour consommer ses attentats, il les tourneroit contre elle si la religion n'arrêtoit son bras.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, pp. 22-23.

ENFIN jaloux du BONHEUR de vos peuples et du [23] votre, et images du Dieu de paix sur la terre, qu'elle ne soit plus troublée par les projets de l'ambition, par le caprice de vos ministres et par la fureur des conquêtes; qu'une puissance injustement attaquée soit soutenue par toutes les autres, et maintenue dans tous ses droits; que les factieux soient remis entre les mains de celles qui les réclament, et que ne pouvant plus espérer de trouver un asyle, ils soient forcés de sacrifier à la crainte des supplices, la manie des complots, et les accès d'une rage impuissante.

BOISSEL, *ADRESSE À LA NATION FRANÇOISE*, in BOISSEL, *CATÉCHISME DU GENRE HUMAIN*, 1792.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 3, p. 8 (2), p. 16, p. 19 (2), p. 37, p. 40.

Boissel, *Adresse à la nation françoise*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 6 (2).

Anéantissez ces décrets, brisez ces chaînes, & vous verrez toutes les nations se ranger sous l'étendard des droits de l'homme & de la liberté: leurs despotes isolés, n'oseront plus vous attaquer; au lieu que tant que ces institutions & ces décrets existeront, ils auront un titre pour les coaliser contre nous, afin d'anéantir votre nouvelle constitution; par la seule raison qu'elle est représentative, & que tant qu'il y aura en France une assemblée nationale permanente, unique & périodique, pour ne s'occuper que d'opérer le BONHEUR du genre humain, comme ce BONHEUR est inconciliable avec leur égoïsme, leur orgueil & leur ambition insatiable, ils tenteront tout pour détruire votre assemblée ou pour l'annuller.

BOUCHESEICHE, *CATÉCHISME DE LA DÉCLARATION*, 1792, p. 36.

D. Pour l'avantage de qui la force publique est-elle instituée? |R. Il est évident qu'elle est instituée pour l'avantage de tous les membres de la Société; puisque c'est cette force qui doit faire exécuter les Loix, & que c'est de l'exécution des Loix que dépendent la tranquillité & le BONHEUR de chaque Citoyen.

BROSIUS, *CATÉCHISME DU BON CITOYEN*, 1792.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 7, p. 16, p. 23, p. 25, p. 81 (indice), 82 (2, indice), 86 (indice).

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 13-14.

Je me plais à m'arrêter un moment sur cette importante vérité, que l'*Autorité du [14] Souverain est le salut du Peuple* <...> Il faut nécessairement donner un frein à l'homme, pour assurer son BONHEUR. S'il est livré à lui-même, il ne connoitra bientôt plus d'autre Loi que celle de ses penchans. Les passions & l'intérêt personnel armeront les Citoyens les uns contre les autres; la cupidité, l'ambition, la vengeance, le désir de la domination, couvriront de crimes la face de la terre; la fortune, l'honneur, le repos, la liberté, la vie des

hommes, seront abandonnés aux caprices de leurs semblables, & à l'empire des passions.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 23. Puissances sacrées qui émanent immédiatement de la Divinité, qui se rapportent également à sa gloire & à notre BONHEUR, & qui jouissent, chacun dans leurs ressorts, de tous les droits de la souveraineté, c'est-à-dire, de tous les pouvoirs nécessaires au Gouvernement.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 39. Ils ont un remède, sinon toujours efficace, du moins toujours puissant, dans la Loi de Dieu, qui est au-dessus du Prince; dans la voix de sa conscience, qui lui reproche ses vexations, qui le rappelle sans cesse à l'humanité & à la justice; enfin dans les craintes & les amertumes que cause une domination injuste à celui qui l'exerce. Car un tel Souverain, au milieu même d'un Peuple d'esclaves dont il est la terreur, sentira qu'il ne peut être véritablement Roi qu'en commandant à des Sujets, ni trouver sa gloire & sa félicité, qu'en régnant pour le BONHEUR des Peuples, & en jouissant, par un juste retour, du légitime tribut de leur amour & de leur reconnaissance.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 62, in nota. Les pauvres Peuples! Ils ont beau vouloir se régénérer: nous voyons que leurs convulsions n'aboutissent qu'à fondre la portion de BONHEUR que la Providence leur avoit assignée. Ce sont des malades en délire, qui, à force de s'agiter & de déployer le peu de vigueur qui les soutient, tombent dans une triste langueur, & succombent enfin à leurs propres efforts <...>

DUMONT, *LE CATÉCHISME RÉPUBLICAIN OU LA FRANCE SAUVÉE*, 1792?, n° 1-3.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 11, p. 12, p. 16, p. 36.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 3, p. 32. Qu'entendez-vous par ces serpents, ces hiboux et ces crapauds? | J'entends <...> Ah! qui d'entre ceux qui m'écoutent ne les nommerait pas avec moi? Il ne m'appartient pas de faire une liste de proscription, mais combien le Peuple

serait heureux, si bien muselés, et les serres arrachés, ils étaient enchaînés dans une triple cage, où leur fureur serait impuissante. | Pensez-vous, que cette détention puisse coopérer au BONHEUR de la République? | En douter serait une sottise, surveiller les méchants, punir les scélérats malveillans, suspendre sur leur tête coupable le glaive de la loi, c'est justice; que dis-je! justice! c'est devoir: malheur à celui qui pourrai être retenu par une crainte pusillanime. Quand l'intérêt général exige nos soins, nos veilles et nos forces, toute autre considération ne peut-être envisagée que comme un crime effreux.

PRÉVOST, *CATÉCHISME DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*, 1792 [OTT.-DIC.?].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 7, p. 8.

Prévost, *Catéchisme de la république française*, 1792 [ott.-dic.?], pp. 7-8 e Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 1, p. 5. L'A. [Aristocrate] Ce n'est pas tout, vous m'avez confondus jusqu'à présent, mais je ne suis pas rendus, et je vais tant vous en demander, que vous ne pourrez pas me répondre. [8] Voyons, que je m'instruise, dites-moi premièrement qu'est-ce que votre république Française? | Le P. [Patriote] Le séjour futur du BONHEUR, où ne régneront plus maintenant que la liberté, la loi et l'égalité.

ANONIMO, *CATÉCHISME POLITIQUE ET SOCIAL UNIVERSEL*, 1793.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 12, p. 13, p. 14, p. 37, p. 50, p. 53 (2), p. 59, p. 63, p. 71, p. 74, p. 97, p. 102 (2), p. 104.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 11. D. L'homme est-il donc obligé de quitter l'état d'anarchie. | R. Oui, par la loi naturelle, qui lui dicte les moiens de pourvoir à sa sûreté & d'éloigner les obstacles qu'il trouve à son BONHEUR.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 18. D. Les suffrages doivent ils être égaux pour tous les citoyens? | R. Non: il faut les distribuer selon la proportion de leurs patrimoines, parce que c'est par-là qu'il faut

mesurer l'intérêt qu'ils ont au BONHEUR & à la conservation de l'état: il seroit injuste de faire dependre la fortune des citoyens propriétaires de la volonté bizarre d'une populace qui n'a rien à perdre.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 59.

D. Mais le souverain peut-il supprimer ou reformer des corps, dont l'existence civile est confirmée par la constitution? | R. Si l'intérêt de l'état l'exige, il est toujours obligé de satisfaire à l'obligation naturelle, qu'il a contractée par le pacte social, à laquelle aucune constitution ou loi postérieure n'a pu déroger; cette obligation naturelle consiste à *procurer le BONHEUR de l'état au dépens de tout intérêt privé*.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, pp. 105-106 (2).

D. Mais supposez que tous les corps & monastères contribuent comme tout autre citoyen sans aucune exemption ni privilège? | R. Dans ce cas pourroit considérer chaque corps comme un père de famille dans la proportion de ses propriétés & des personnes ou citoyens passifs qu'il a à nourrir. Mais il sera toujours vrai que l'existence de ce corps doit être évaluée non seulement sur l'intérêt que l'état tire de ses propriétés, mais aussi sur l'utilité qu'il retire des individus qui se composent, parce que l'utilité du corps se mesure aussi sur l'utilité des membres dont-il est composé; & quand même il ne nuirait pas à l'état par l'excès ou l'abus de ses propriétés, il pourroit toujours nuire par l'excès ou l'inutilité de ses membres. Et il reste toujours vrai que la masse des citoyens utiles ne peut jamais surpasser, soit en personnes, soit en propriétés, le nombre [106] des citoyens nécessaires, sans porter un coup mortel au BONHEUR & à la prospérité de l'état. | D. D'où depend donc le BONHEUR & la force de l'état? | R. Du nombre de ses habitans & des productions dont-il est susceptible. Plus il y a des pères de famille, plus l'industrie & l'agriculture augmentent; plus il y a des propriétés en commerce, plus le nombre des citoyens nécessaires se multiplie, le païs est mieux cultivé & le commerce redouble. Au contraire à mesure que les citoyens utiles ou corporations accroissent, la population, le commerce, l'agriculture diminuent. C'est pourquoi les païs ou les moines sont bannis, sont plus peuplés & plus florissans que les

païs ou il existent. L'Espagne, l'Italie, les Païs-Bas se sont depeuplés à proportion que les moines y ont gagné.

BONGUYOD, *ESSAI D'UN CATÉCHISME*, 1793? (AGOSTO?).

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 5, p. 7, p. 19, p. 20 (3), p. 26, p. 31.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), p. 2.

L'homme concevra aisément qu'il n'est rien par lui-même, qu'il est redevable de son existence, de son BONHEUR à un Être suprême

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), p. 7.

D. Quel est le second devoir [de l'homme]? | R. C'est lui-même, dont la raison, et le jugement doivent le conduire à son BONHEUR en tâchant de se perfectionner dans le chemin de la vertu.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), p. 24.

D. Les rois ont-ils le droit de disposer de la vie et des biens des peuples? | R. Non: puisque les hommes sont égaux, nul ne peut en sacrifier un autre à son intérêt, à sa haine. Au contraire, tous doivent renoncer à leurs passions en faveur du BONHEUR commun.

PHILIPPEAUX, *CATÉCHISME MORAL ET RELIGIEUX*, 1793.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. II, p. III, p. 1, p. 3 (2), p. 10, p. 12 (in nota), p. 15, p. 32, p. 33.

Philippeaux, *Catéchisme moral et religieux*, 1793, p. V.

Mais pour être véritablement religieux, il faut offrir à l'Éternel un culte digne de lui, digne des volontés suprêmes et bienfaisantes que la nature ne cesse de nous manifester; il faut que l'homme secoue les baillons dégradants qui ulcèrent son ame depuis plusieurs siècles, qu'il brise les chaînes de la superstition et du mensonge, qu'il sorte de la caverne ténébreuse et abjecte où des égoïstes barbares ont eu soin de le tenir enfoncé, qu'il guérisse les flétrissures d'une longue et douloureuse oppression, qu'il devienne généreux, enthousiaste de la bienfaisance et des vertus, qu'il renverse les idoles méphytiques

et dévorantes pour élever une ame libre et pure à l'Être par excellence, qui lui tend ses bras paternels et lui désigne les routes du BONHEUR, en lui prescrivant de détruire toutes les tyrannies, et de devenir ce que doit être la créature qui porte l'empreinte et l'image de la Divinité.

ANONIMO, *CATÉCHISME DES DÉCADES*, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 8, p. 16, p. 18, p. 37, p. 41, p. 47, p. 70, p. 74, p. 78 (titolo), p. 81 (2), p. 84, p. 109, p. 113, p. 118, p. 119.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, pp. 78-79.

D. POURQUOI ce BONHEUR est-il si difficile à trouver? [79] R. Il y a trop de passions qui sont en eu [sic] pour que tous les hommes puissent être heureux.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, p. 80.

D. Le BONHEUR ne consiste donc pas dans la volupté? | R. Il y en a de deux sortes, celle de l'ame et celle des sens; et ce n'est qu'en jouissant de la première qu'on peut se vanter d'être heureux.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, pp. 83-84.

D. Vous parlez de l'ame immortelle; mais est-il bien certain qu'e [sic] le ne périsse pas? | R. Il n'y a personne qui n'éprouve que le corps lui étant absolument [84] assujetti, elle lui est infiniment supérieure; et que par la rapidité avec laquelle la pensée se transporte d'un lieu à l'autre sans le secours de la matière, elle est inaccessible aux traits de la mort, ne pouvant le dissoudre, suivant Ciceron: d'ailleurs, quelque BONHEUR qu'on ait dans ce monde, on a toujours des desirs qu'on ne peut remplir, et qui prouvent que nous sommes faits pour une autre vie.

ANONIMO, *CATÉCHISME MÉTHODIQUE*, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 5, p. 5 (in nota), p. 16 (titolo), p. 17 (in nota), p. 20, p. 29, p. 39, p. 46, p. 47 (2).

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, p. 5.

D. Quels sont les moyens pour fortifier le tempérament des enfans? | R. la propreté,

l'exercice, la nourriture saine, le travail modéré; voila ce qui maintient la santé, prolonge la vie, et nourrit les vértus, l'oïseté enfante les vices qui detruisent la santé, et attèrent le BONHEUR.

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, p. 13.

D. Les passions sont elles donc toutes mauvaises? | R. Elles ne sont point toutes mauvaises, elle [sic] ne le deviènt souvent que par l'abus qu'on en fait; renfermées dans de justes bornes, elles sont utiles au BONHEUR général, en effet ottéz les passions, que deviènt les arts? la tendresse dans les ames tendres, la vigueur dans les fortes, la douceur dans les cœurs bien placées, la hardièsse dans les ames guèrrières, l'égalité si prétièuse dans tous, et cètte hurbanité qui fuit si fort le charme et le brillant de la société humaine.

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, pp. 16-17 (8).

D. Qu'estceque le BONHEUR? | R. Le BONHEUR est un etat de jouissance agréable, qui nous fait aimer la vie, et chérir notre existence. | Préférer son plaisir à sa fortune, c'est folie; mais y préférer son BONHEUR, c'est prudence, c'est sagesse. | Celui qui ne désire pas une chose est presque aussi heureux que celui qui la possède, parce que l'habitude de jouir, dégoute à la fin, ou rassasie, et nous desabuse. | Tél home ruine sa santé par un travail excessif, pour fournir à des plaisirs ruinéux; lorsqu'il se livre à des passions désordonnées tout conspire a sa perte; s'il n'est ni modéré, ni tempérant, c'est un imprudent qui éteint son fanal, marche sans guide et s'égare, ou périt par sa faulte, n'ayant pas su éviter les [\*\*\*] | D. En quoi consiste le BONHEUR de l'home dans ce bas monde? | R. Il consiste dans la juste proportion des desirs avec les moyens de les satisfaires, sans nuire à pérsones, dans le sentiment de son existence dans l'accomplissement de sés devoirs, dans la considération publique qu'il nous mérite, dans le bon usage [17] de sa liberté, de sés droits, dans le témoignage d'une conscience pure et sans reproche, le bon sens, le jugement, et la santé qui se maintient par la prudence, et par la temperance. | D. N'y à t'il pas plusieurs manières d'etre héuréux? | R. Sans doutte, le luxe peut faire le BONHEUR d'un sot comme la simplicité des mœurs fait à coup sur cellui d'un sage, les honeurs

et les richesses fons quelquefois celui d'un ambitieux; et la médiocrité, celui d'un home modéré, qui fait se bornér au nécessaire plutôt qu'au superflu; c'est ce qui rend le BONHEUR relatif aux différentes façons de penser, qui tiént beaucoup aux tempéraments, aux goûts, aux sociétés intimes qui nous maitrisent souvent. | D. Qu'est ce qui contribue encore à nous rendre heureux? | R. Nos lectures y contribuent singulierement, malheur à celui qui n'en fait jamais que des mauvaises; les bonnes entretiennent la paix du cœur et la tranquillité de l'esprit; on à dit que le BONHEUR est entre l'indifférence et la passion; sans tant de philosophie, un peu de raison nous ferra goûter les biens aussi doucement qu'il est possible, et nous acomoder aux maux aussi patiemment que nous le pourront. | D. Quel est la punition de celui qui néglige son BONHEUR, manque à ses devoirs qui est imprudent, intemperant, plein de foiblesse, cométant des injustices? | R. Il jouit la folie au forfait; c'est un delit capital que de se manquer à soi même et manquer aux autres, la souffrance, la douleur et le mépris qu'il s'atire, l'avertissent de changer de vie et si ça ne sufisoit pas pour le corriger, il finirroit par expier ses crimes par une mort prémature.

ANONIMO, CATÉCHISME RÉVOLUTIONNAIRE OU HISTOIRE, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 24, p. 32, p. 33, p. 91, p. 95.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 5-6.

D. La modération qui est une vertu dans la vie privée, est-elle aussi une vertu dans une révolution? | R. L'esprit de modération tend à arrêter les progrès d'une révolution, dont le dernier résultat doit être le BONHEUR des [6] Peuples; c'est donc être l'ennemi de ses semblables, que de conserver des sentimens modérés au milieu des orages révolutionnaires: l'homme dont le cœur ne brûle pas sans cesse pour la liberté est coupable envers la patrie. La modération est un crime envers l'humanité.

ANONIMO, INSTRUCTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA MORALE RÉPUBLICAINE, ANNO II [PRATILE].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 16 (titolo), p. 16, p. 18, p. 21, p. 23, p. 24, p. 38, p. 44.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 14-15. D. Quel fut le premier fondateur de peuple? | R. Qui fut pere de famille, le premier, fut en gouvernement republicain, le premier élève de la nature, le premier homme libre qui, sous l'empire de la Raison, sentit le BONHEUR moral d'exister en société; le premier instituteur qui conçu, révéla à sa famille naissante l'idée naturelle de l'existence [15] nécessaire d'un être préexistant, le seul parfaitement heureux, superieur à tous les autres.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 16-17. D. En quoi consiste ce BONHEUR? | R. Dans l'exercice naturel et la morale pratique des droits et devoirs de l'homme et du citoyen. | D. Quels sont ces droits et ces devoirs? [17] R. Si on peut appeler *droits* ce qui est naturel, ces droits et ces devoirs moraux, ne sont que l'égalité, la liberté, la propriété commune d'existence sociale.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 26. D. Il n'y a donc point de vrai BONHEUR sur la terre, ni d'égalité réelle que dans l'empire des morts? | R. Là git dans le géant des choses humaines, la seule et bienheureuse éternité, une et indivisible: la mort est de l'égalité l'arrêt irrévocable.

ANONIMO, 'MANOSCRITTO SENZA UN TITOLO', ANNO II [MESSIDORO].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 1, p. 2, p. 5 (2), p. 6 (3).

Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', anno II [messidoro], pp. 2-3 (4). R. Par ce qu'on n'est republicain que quand on à toutes les qualités, et qu'on pratique toutes les vertus nécessaires au BONHEUR de son concitoyens [3] D. Les vertus que vous venés de nommer suffisent-elles pour etablir, pour assurer le BONHEUR de tous les français s'ils vivent en republicains? | R. Oui, car qu'est-ce qui empeche, qu'est-ce qui retarde le regne du BONHEUR dans chaque commune, dans chaque district, dans chaque departement? ce sont | 1° les athées et les materialistes, car ceux-là ne croyent pas qu'il existe un dieu vengeur du vice, et remenerateur de la vertu, et ceux-ci pensant qu'à leur mort

leurs ames periront avec leurs corps. Les uns, et les autres ne craignent point de chatiment pour les crimes qu'ils commettront. N'y n'attendent pas de recompense pour les vertus qu'ils pratiqueront. | Ainsi ce sont des êtres malfaiteurs quand ils trouvent à l'être [sic], leur avantage, leur interet propre. La violation des loix, les plus noires trahisons, les vols, les incendies, les assassinats, tous les plus grands forfaits, sont à leurs yeux licites, et permis, que dis-je, d'après leurs principes ce seroit la comble de la folie de ne pas les employer, de ne pas les commettre, quand ils peuvent servir à leur BONHEUR particulier, qu'ils bornent tout entier à cette courte vie.

Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', anno II [messidoro], p. 7 (4).  
Le BONHEUR est de l'essence de la republique, car rien n'est plus chose publique que le BONHEUR. La liberté, et l'égalité, si chériés des français [sic] ne sont pas par rapport à lui que comme les moyens sont à la fin, car si on veut la liberté, et l'égalité ce n'est que pour avoir le BONHEUR, il est donc evident que ceux qui coutierient\* le BONHEUR public sont des veritables ennemis de la republique, or il y à le plus grand danger à laisser impunis de tels ennemis.

ANONIMO, *NOUVEAU CATÉCHISME RÉPUBLICAIN*, ANNO II [PRIMA DEL 17 FRIMAIO, 1793].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 5.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], pp. 36-37.  
D. Cette maxime est belle, mais il me semble qu'elle n'est pas assez développée? | R. Lorsque l'aurore commence à paraître, les ombres de la nuit se dissipent insensiblement, et font place à l'astre du jour, qui bientôt éclaire la nature et la vivifie [37] ainsi de cette maxime naturelle proviennent l'égalité, la fraternité, la concorde, la bienfaisance et les autres vertus qui consolent l'humanité, l'assurent de sa tranquillité et de son BONHEUR. | D. Quel est le but de la société? R. C'est la félicité de tous les individus que la composent.

ANONIMO, *POUR LES PAUVRES REMEDE RÉPUBLICAIN CONTRE LES MALADIES DE L'ESPRIT*, 1793 (ANNO II).

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 12, p. 13.

Anonimo, *Pour les pauvres Remede républicain contre les maladies de l'esprit*, 1793, pp. 14-15.  
Former, instruire les Enfants | Suivant l'Evangile chrétienne, [15] Pour faire usage des talens | Départis par leur Créateur; | Afin que chacun entretienne | Les principes de son BONHEUR, | Pour arriver à l'autre vie, | S'occupant de l'agriculture, | Des arts, de la magistrature | Nécessaires à la Patrie.

ANONIMO, *PRINCIPES SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*, ANNO II [25 GERMINALE].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 2, p. 9, p. 15, p. 17 (titolo).

Anonimo, *Principes sur l'instruction publique de la République française*, anno II [25 germinale], p. 5.  
D. Que fit il le sixieme jour? | R. Il commanda a la terre de produire des animaux vivants de toutes les especes, et créa enfin l'homme, le dernier, cele plus parfait de son ouvrage pour reconnaître aimer et adorer son createur et jouir de tout, pat la lumiere et l'impression de la raison de sa nature, propre à tous les objets, et surtout au culte de la reconnaissance de sa jouissance, dans l'exercice de la loi naturelle source du BONHEUR public, dans l'ordre de sa succession, et de sa varieté continuelle.

Anonimo, *Principes sur l'instruction publique de la République française*, anno II [25 germinale], p. 17.  
D. Quels sont le fondement, et la division des loix generales propres au BONHEUR respectif des etats? | R. Le fondement des loix, et leur division consistent en trois parties le droit public, le droit des gens, et le droit civil.

ANONIMO, *RÉFLÉXIONS MORALES CIVILES ET POLITIQUES*, in ANONIMO, *INSTRUCTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA MORALE RÉPUBLICAINE*, ANNO II [PRATILE].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 3, p. 6, p. 9, p. 20, p. 50, p. 51, p. 52.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques*, in Anonimo, *Instructions élémentaires*

sur la morale républicaine, anno II [pratile], pp. 43-44.

L'égalité est le regne de la justice dans toute sa plénitude: la société naturelle, la société morale, la société civile et politique ne sont que des échanges journaliers de secours reciproques, de droits et devoirs respectifs. Le présent doit penser à l'avenir, c'est l'école [44] de tous les tems. | Le BONHEUR imaginaire est dans l'homme: le malheur réel est dans la nature. Il est plus humain de le faire disparaître que de l'honorer. D'éteindre la mendicité dans la restitution volontaire ou forcée de l'aristocratie. La liberté sans égalité ressemble au mal sans le bien: aux yeux du législateur tous ce qui est généralement bon et utile, est la vérité.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques*, in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 46-47.

Vigilant au moyen de cette cession volontaire ou convention sociale demeure seul chargé en tems de paix, comme en tems de guerre, de maintenir la sureté et toutes les propriétés. Les riches possesseurs de leur côté pour conserver l'égalité convenüe satisfont aux contributions fonciers, à tous les frais civils et militaires de la République. | Tel est un BONHEUR commun le seul contract social qui puisse en réaliser l'idée, en garantir la jouissance a des hommes qui sçauraient se contenter de leur sort, d'être libres et égaux par la nature et devant la loi. Tel est aussi [47] du danger commune de la patrie le principe salutaire de la sauver.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques*, in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 47.

Tous les hommes naissent et meurent sans-culottes: entre ces deux extremmes quelle est leur mere commune? la terre. Quelle est leur première origine? le ciel. Quelle est sur la terre leur propriété la plus sacrée? l'existence. | Quel est le BONHEUR commun? d'avoir pour père l'Être suprême. Quels sont leurs devoirs? de l'adorer leurs droits d'être libres et égaux. | Quelle est la tache imposée aux uns, comme aux autres poir exister? de cultiver la terre. Quel est leur salaire, la recompense à tous? leur pain quotidien.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques*, in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 51. C'est avec raison, mais sans franchise, qu'un contrevolutionnaire a dit que l'idée du BONHEUR en Europe étoit neuve, qu'il falloit se hâter de la réaliser pour que nous puissions tous manger à la gamelle patriotique.

ANONIMO, *DES SANCULOTTIDES*, in ANONIMO, *INSTRUCTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA MORALE RÉPUBLICAINE*, ANNO II [PRATILE], p. 1.

Sous un gouvernement revolutionnaire où le BONHEUR commune nécessite provisoirement une violence salutaire les plus beaux jours de fêtes pour un peuple libre, doivent être le triomphe le plus éloquent de la raison.

BLANCHARD, *CATÉCHISME DE LA NATURE*, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 6 (2), p. 9, p. 11, p. 20, p. 22 (2), p. 27, p. 28, p. 29 (2), p. 51, p. 93, p. 123, p. 126, p. 130, p. 131, p. 169, p. 172, p. 198, p. 201 (2), p. 212, p. 231

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 17.

Le père de famille, qui est aussi législateur dans l'enceinte de sa maison, assure le BONHEUR à ses enfans, en leur inspirant des principes et des sentimens vertueux.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 25-26 (2).

L'idée d'une Dieu juste épouvante le méchant, fait la sécurité de l'honnête homme, et devient la source de la paix qui règne sur la terre. Le Législateur qui veut le BONHEUR de la société et qui ne néglige aucun [26] des moyens propres à parvenir à son but, doit remettre de temps en temps, sous les yeux des hommes, ces vérités que la nature nous annonce et que nos cœurs aiment à sentir. Elles donnent plus de force aux loix en inspirant aux hommes une confiance mutuelle, et rend plus douce et plus forte cette union qui fait la puissance et la félicité de toute nation libre. | Les loix humaines, j'entends celles qui sont justes, ne sont, si je puis user de ces termes, que les loix de la nature traduites pour l'intelligence de tous les hommes, et les loix de la nature ne sont que les volontés de l'Être suprême exprimées tacitement par le concours des choses pour le BONHEUR du genre humain.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 193.  
S'il y a des peines dans cette vie, c'est pour que vous soyez plus sensibles au BONHEUR; s'il vous est possible de commettre le crime, c'est pour que vous méritiez d'être vertueux.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 220.  
Les bonnes mœurs sont les colonnes de l'Etat, la gloire des citoyens et le gage assuré de leur BONHEUR.

BULARD, *CATÉCHISME DE MORALE RÉPUBLICAINE*, ANNO II?

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 24 (2), p. 53

Bulard, *Catéchisme de morale républicaine*, anno II?, pp. 27-28.  
D. Quel est de ces trois gouvernemens celui qui convient à l'homme libre, et qui est le plus propre à établir son BONHEUR? [28] R. C'est le gouvernement démocratique.

Bulard, *Catéchisme de morale républicaine*, anno II?, p. 63.  
D. La richesse fait elle le BONHEUR? | R. Non: il est un proverbe qui dit: *que contentement passe richesse*.

Bulard, *Catéchisme de morale républicaine*, anno II?, p. 69 & Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 88.  
D. L'homme riche doit donc travailler aussi bien que le pauvre? | R. Oui, sans doute. Car si son travail n'ajoute rien à son BONHEUR, il peut au moins contribuer à l'utilité publique.

CHEMIN-DUPONT, *L'AMI DES JEUNES PATRIOTES*, ANNO II [BRUMAIO 1793].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 3, p. 23, p. 29, p. 35, p. 37, p. 61, p. 66.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], p. 15.  
C'EST aussi un grand BONHEUR de savoir écrire, et en même tems, rien de plus facile.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], p. 48.  
Quelle joie quand il les voit lever! Elles sont pour lui une propriété que personne

ne peut lui disputer, puisqu'il y a mis son tems, son travail, ses peines. Il auroit joui paisiblement de son BONHEUR, s'il avoit été assez sage pour s'en contenter; mais déjà son ambition le perd.

DARPARENS?, *ALPHABET DES SANS-CULOTTES*, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 6, p. 15.

Darparens?, *Alphabet des sans-culottes*, anno II, p. 4 e Darparens, *Principes élémentaires*, anno II [1793], p. 8.  
D. Quel est le premier devoir d'un républicain? | R. C'est d'être immuablement et invinciblement fixé au bien. D. Pourquoi? | R. Parce que ce principe assure l'éternité de son BONHEUR.

DARPARENS, *PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES*, ANNO II [1793].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 6.

Darparens, *Principes élémentaires*, anno II [1793], p. 1.  
L'égalité d'éducation assure le BONHEUR des hommes.

DESMARETS, *ÉLÉMENTS D'INSTRUCTION RÉPUBLICAINE*, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 9.

Desmarets, *Éléments d'instruction républicaine*, anno II, p. 4.  
D. *Qu'est que la Vertu?* | R. C'est la source du vrai BONHEUR.

Desmarets, *Éléments d'instruction républicaine*, anno II, p. 14.  
D. *Quels sont les avantages particuliers du travail?* | R. La prospérité, le contentement de l'ame, la santé du corps et la gaité de l'esprit. | D. *Quels en sont à présent les avantages généraux?* | R. Le travail entretient l'abondance dans la République, en fait la richesse, la force et le BONHEUR.

HUGAND, *VÉRITABLE INSTRUCTION RÉPUBLICAINE*, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 5, p. 15 e p. 16 (décl.), p. 17 (2), p. 22, p. 29, p. 33, p. 37.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, pp. 20-21.

F. [Fille] *Pourquoi faut-il la volonté générale exprimée librement et solennellement pour former une loi?* | M. [Mère] Il faut la volonté générale, [21] parce qu'une loi ne peut être exprimée que par ceux qui concourent à la former, dans le dessein de se procurer une plus grande somme de BONHEUR ou de diminuer leurs maux. Il faut que cette volonté soit exprimée librement, parce que sans la plus grande liberté dans la discussion des moyens, une loi ne peut qu'être imparfaite. Il faut enfin que cette volonté soit exprimée solennellement afin de l'environner de tout le respect et de toute l'authenticité nécessaire à une loi sur laquelle chaque Citoyen doit régler sa conduite.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, pp. 26-27.  
C'est comme si l'on disoit à tous: Citoyens, vous n'avez qu'une même intérêt, le BONHEUR commun. La félicité publique se compose de tous les biens particuliers, les maux particuliers font le malheur commun : que chacun de vous s'abstienne donc de ce qui peut nuire à autrui; que chacun de vous fasse à autrui le bien qu'il sera en pouvoir [27] de lui faire. Enfants d'une même mère vous êtes tous frères, les biens et les maux sont en société, et chacun de vous a sa part dans le partage.

JACQUINET, *DIALOGUE INSTRUCTIF*, ANNO II.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 2 (2), p. 5.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, p. 14 (2).  
Le BONHEUR ne nous vient pas des autres, mais de nous-mêmes; nous ne pouvons en jouir que par une conscience pure. C'est elle qui juge nos bonnes et nos mauvaises actions, nous ne pouvons lui en cacher aucune, et tant que l'homme ne s'est pas acquitté de ses devoirs, fait tout le bien qu'il pouvoit, il n'a pas de vraies jouissances, parce qu'il n'est pas content de lui-même; son juge incorruptible: son cœur torture son esprit et tourmente son ame. | BARRA. | Ainsi, pour conclusion, le Républicain doit être moral, vertueux, aimer la révolution, sa patrie, ses devoirs, les remplir tous; alors, sa conscience pure lui fera goûter le BONHEUR.

| L'AMI DU PEUPLE. | Tu as raison. C'est la félicité du Sans-culotte, il n'y a plus qu'un pas pour y arriver.

LACHABEAUSSIÈRE, *CATÉCHISME RÉPUBLICAIN*, ANNO II, p. 9.

*A quoi sert l'Etude?* | L'étude instruit l'enfance, embellit la vieillesse, | Augmente le BONHEUR, console la détresse; | Et, contre l'ignorance, armant la vérité, | A la nuit de l'erreur oppose sa clarté.

Lachabeaussière, *Catéchisme républicain*, anno II, p. 14, in nota (2).

Le dogme d'un Dieu rémunérateur et vengeur est si consolant, qu'on doit en espérer la réalité; l'opinion de la destruction totale ne sert qu'à faire des méchans sans remords, et des malheureux sans consolation. Pope a dit: *Dieu ne te fait point connoître quel sera ton BONHEUR futur, mais il te donne l'espérance pour être ton BONHEUR présent*: l'ignorance même de l'avenir est encore un bienfait.

PRÉVOST, *PETIT CATÉCHISME HISTORIQUE*, ANNO II, pp. 25-26.

Apprends-nous à respecter dans l'union du corps social le peuple [26] souverain, qui par ses représentans fait exécuter la loi, & dont la souveraineté est rendue sacrée & inviolable par cette auguste qualité; fais-nous aimer la patrie, qui, par la sagesse de ses lois, rend à l'homme sa dignité & lui procure le BONHEUR dont il peut jouir ici-bas; fais-nous savourer la douceur des dons précieux de la liberté & de la sainte égalité; que la fraternité qui nous lie, nous fasse défendre jusqu'à la mort, l'unité, l'indivisibilité de la République; fais-nous aimer la religion pure & sainte dont tu es l'auteur, qui nous fera diriger toutes nos actions vers toi, comme vers leur unique terme, qui nous fera toujours agir, parler, penser pour le bien et pour le bon ordre, comme étant toujours sous tes regards.

THIÉBAUT, *CATÉCHISME DES RÉPUBLICAINS*, ANNO II [20 TERMIDORO].

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 2, p. 34, p. 40, p. 45, p. 51, p. 53, p. 56 (3), p. 64, p. 68, p. 71 (2).

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidoro], pp. 32-33 (3).

D. *Qu'est-ce que le BONHEUR?* | R. C'est la parfaite satisfaction de l'ame, c'est la situation où l'ame n'éprouve aucune douleur, aucuns regrets, aucuns désirs. | D. *Pourquoi l'homme cherche-t-il à se conserver?* | R. Pour se procurer le BONHEUR et en jouir toujours. | D. *Comment se procure-t-on le BONHEUR?* | R. En remplissant ses devoirs, et en s'appliquant à rendre heureux les autres. | D. *Comment est-on heureux en s'appliquant à rendre heureux les autres?* | R. En ce que l'on ne peut être heureux, si ce qui nous environne, souffre ou est indisposé contre nous; que pour avoir [33] l'ame entièrement satisfaite, il ne faut ni inquiétude, ni sensations pénibles; et que, comme les besoins des hommes soit réciproques, il faut, pour qu'ils nous prêtent des secours ou qu'ils nous laissent en paix, remplir envers eux tous les actes d'humanité et de réciprocité, de bienveillance et de consolation.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidoro], p. 40.

D. *La vertu ne produit-elle que le BONHEUR de l'ame?* | R. Celui qui est sage dès son bas âge, qui persévère dans la vertu, n'a pas à craindre le dépérissement de sa santé corporelle, il évite les maladies et parvient à un âge avancé; au lieu que le vicieux détruit sa santé, s'expose aux infirmités, et meurt dans les douleurs à un âge encore tendre.

ANONIMO, *JOURNÉES MÉMORABLES*, ANNO III.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. XIV, p. XV, p. 69, p. 122 (in nota).

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 21-22.

*Qui fait le BONHEUR d'une république?* [22] La liberté, l'égalité et la fraternité.

DUMONT, *L'INSTITUTEUR RÉPUBLICAIN*, ANNO III.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 26.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, pp. 9-10 (3).

D. *Quels sont les travaux de nos dignes législateurs?* | R. Ils font des loix pour le BONHEUR du peuple; ils applaudissent aux bonnes mœurs et récompensent les vertus. Ils terassent le crime et impriment sur son front

avili le sceau de la réprobation. Ils répandent sur leurs freres malheureux, les secours destinés à toute une famille dont ils sont les chefs, ils encouragent la jeunesse, et de la même main qu'ils la guident aux combats, ils lui ouvrent le temple des arts et le sanctuaire de la sagesse. La languissante vieillesse trouve en eux un appui sans orgueil, et le BONHEUR général est le but unique de tous leurs désirs. | D. *Qui opérera ce BONHEUR?* | R. La constitution républicaine [10] et les loix sages et naturelles qui en sont émanées. Eh! comment pouvoir s'en écarter? la raison, la sagesse dictèrent ces préceptes sublimes à leurs fidèles organes.

FLAVIGNY, *ENTRETIENS D'UN PÈRE*, ANNO III (FRIMAIO-BRUMAIO).

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 8, p. 11, p. 13 (2), p. 25.

Flavigny, *Entretiens d'un père*, anno III (frimaio-brumaio), pp. 3-4 (3).

Le fils. | *Qu'est-ce que c'est que le Citoyen?* | Le Pere. | Le Citoyen est l'homme réuni, librement par sa seule volonté, en société avec ses semblables, dans les hamineaux [sic], bourgs, villages, villes, contrées ou régions, pour se procurer [4] des secours mutuels, et concourir ensemble au BONHEUR commun. | Le fils. | *Qu'entende-tu, Papa, par le mot, BONHEUR?* | Le Pere. | Le BONHEUR de l'homme est la possession et la jouissance paisible de tous ses droits: c'est le motif qui a porté les hommes à se réunir en société, pour former une force commune, qui garantisse à chaque membre de la société, individuellement, et à tous les membres collectivement, ces mêmes droits. | Le fils. | *Qu'est-ce que c'est que le malheur?* | Le Pere. | Le malheur de l'homme est la privation de la jouissance d'aucun de ses droits.

Flavigny, *Entretiens d'un père*, anno III (frimaio-brumaio), pp. 7-8.

Papa, *qu'est-ce que c'est que la Constitution?*

| Le Pere. | La Constitution d'un peuple est le pacte ou les conditions qui missent des hommes en société, pour vivre sous les mêmes lois et concourir ensemble au [8] BONHEUR commun. La Constitution ou pacte social contient les volontés de l'association, ayant pour base indestructible les droits naturels de l'homme.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 23, p. 42 (2), p. 46.

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*,  
anno III, p. 37.

D. quant à l'amour de l'ordre, pourquoi faut-il l'aimer? | R. c'est que sans l'ordre, il ne peut y avoir de paix et de BONHEUR pour l'homme. peut-il être tranquille, peut-il être heureux l'homme qui ne sauroit jeter un coup d'œil sur ses affaires ou sur sa conduite sans y voir regner le trouble et le désordre?

TABOUREAU, *CATÉCHISME POLITIQUE*, ANNO III.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 2, p. 8, p. 11, p. 43, p. 44 (2), p. 60, p. 73, p. 109.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III,  
pp. 18-19.

D. Qu'est ce que le droit public? | R. C'est la relation d'un seul avec tous; ils peuvent plus exiger [19] de lui, qu'il n'a droit d'en attendre, parceque tous travaillent pour lui, pendant qu'il travaille pour tous, la somme de ses droits a la masse du BONHEUR public, n'est qu'en raison de sa mise individuelle, au lieu que la somme de ses devoirs est en raison de la force morale et collective qui le protège; en conséquence il est [\*\*\*] perpétuel envers la société.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III,  
p. 20.

D. En quoy consiste le BONHEUR de l'homme civilisé? | R. Dans un juste compensation de ses droits avec ses devoirs.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III,  
pp. 44-45 (2).

Parceque dans des hommes ignorans et grossiers le BONHEUR est pûrement charnel; il se concentre dans les jouissances physiques poussées à l'excès: or sous ce point de vûe, il augmente la dépense en multipliant les besoins des individus; dans la disette il provoque la cherté par une consommation qui devient onereuse, et sert de pretexte [45] à l'avidité du spéculateur en tout genre; alors obligé de spéculer lui-même, rien ne lui conte pour se satisfaire, il calcule, il combine les malheurs d'autrui pour s'en rassasier, il

allume le brasier de la cupidité; l'hypocrisie et la ruse, la fourberie et la trahison, lui servent de rempart [sic] contre la loi; ses progrès sont les symptômes de la misère publique; la perspective de ses succès irrite la convoitise de ses imitateurs; l'esprit d'envahissement et d'usurpation devient à la mode: ici je n'aperçois plus qu'une société de vautours qui se caressent mutuellement pour s'entredévorer. | Mais dans l'homme instruit, qui s'éleve à la plus sublime région de la moralité, pour qui le present n'est rien, et qui scait s'abstenir, pour jouir dans un avenir plus heureux, dont la perspective échauffe son imagination, l'intérêt se spiritualise, pour ainsi dire; il attend toujours que les fruits de la félicité promise parviennent à leur maturité pour les cueillir: cette espérance qui se prolonge au gré de ses desirs, donne à sa privation meme un charme avant [\*\*\*] de la possession; son adversité fait son BONHEUR, et la persécution meme a des attraits pour lui, parceque le thélescope de son intelligence épurée embellissant toujours sa félicité lointaine, lui fait dédaigner tous les honneurs que la folie et la vanité se disputent: ce genre d'épicureisme qui est l'ouvrage de sa raison, n'a d'autres bornes que son existence, et ne dépend point du caprice de la fortune; il meurt souvent sans avoir jamais jouï, dira t'on; aveugles humains! qu'elle est votre erreur! son sort est le seul digne d'envie; il a jouï de tout, puisqu'il n'est rassasié de rien.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III,  
p. 46.

R. C'est que la satiété auroit mis un terme à sa jouissance; la jouissance eteint le desir qui fait tout le prix de l'objet désiré; l'expectative du plaisir est plus delicieuse que le plaisir meme, et celui qui meurt dans cette expectative n'ayant éprouvé ni l'ennuy ni le dégout inséparable de la réalité, peut se vanter d'avoir jouï du vrai BONHEUR, en étendant sur sa vie entiere le prestige d'une agréable illusion; le nerf du sentiment conserve encore en lui toute sa premiere vigueur, et son cœur qu'aucun succès n'a égaré ni séduit, qu'aucune passion n'a dépravé, qu'aucun dérèglement n'a flêtri, toujours jeûne, toujours dans sa fraîcheur et sa naiveté primitive en dépit de sa décrépitude corporelle, sourit encore à l'innocente volupté dans les bras de la mort même: t'elle est la disposition d'une âme pûre, où l'intérêt ne conte aucune

soupir, aucune crainte, aucune l'arme, aucune goutte de sang a personne, et s'élève aux jouissances morales de l'amour propre qui bien ou mal dirigé donne des protecteurs ou des oppresseurs a l'espèce humaine.

BULARD, *INSTRUCTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA MORALE*, ANNO IV.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. IV, p. XII, p. 22, p. 33, p. 36, p. 41, p. 43, p. 45, p. 54, p. 65, p. 80, p. 85, p. 120, p. 127, p. 133, p. 147, p. 157, p. 202.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. V-VI.

LA morale est la science du BONHEUR. Elle est utile & nécessaire à tous les hommes, aux riches comme aux pauvres, aux puissans comme aux faibles, qu'elle invite également à chercher leur bien-être dans la vertu. Sans elle, la société ne rassemble que des ennemis toujours prêts à se nuire. Sans elle, les familles, en discorde, ne font que rapprocher des malheureux, qui se tourmentent [VI] journellement par leurs caprices & leurs humeurs incommodes. Sans elle, les citoyens sont à tous momens le jouet & la victime des vices & des excès auxquels ils s'abandonnent. C'est à la morale qu'il appartient de mûrir l'esprit humain, de rendre l'homme raisonnable, de le dégager des liens de l'enfance, & de lui apprendre à marcher d'un pas ferme vers les objets vraiment désirables des êtres intelligens.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. VIII-IX.

Elle doit leur permettre les plaisirs honnêtes, [IX] & leur indiquer les moyens légitimes de s'assurer un BONHEUR solide, durant une vie exempte de honte & de remords.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 34-35.

D. *Mais Dieu ne doit rien à ses créatures?* | R. Cela est juste; mais il se doit à lui-même, il est de sa sagesse & de sa bonté, de satisfaire aux besoins, & de remplir les désirs qui naissent de notre constitution. S'il a voulu nous faire éprouver le sentiment de la faim, sa main bienfaisante a semé dans l'univers les productions propres à nous servir d'alimens; & si nul objet sur la terre ne peut assouvir la soif du BONHEUR qu'il a lui-même allumé

dans notre cœur; si l'horreur du néant & le désir de l'immortalité sont des sentimens [35] invincibles, on ne peut douter qu'il n'y ait une autre vie. Car Dieu ne peut nous tromper, & ce n'est point par le mensonge & l'illusion qu'il dirige nos ames.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 45.

D. *Quelle est la principale base du BONHEUR?* | R. C'est la liberté & l'égalité.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 53.

D. *La vertu défend-elle d'aimer les plaisirs?* | R. Non, mais elle nous dit de les choisir, & d'en user avec sagesse. | D. *Défend-elle de jouir des bienfaits de la nature?* | R. Non, mais elle nous conseille de ne pas fonder sur eux notre BONHEUR permanent.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 104.

D. *Il est donc juste de ne point inquiéter les hommes pour leurs opinions religieuses?* | R. Assurément, car les hommes ne sont pas les maîtres d'avoir ou de ne point avoir les opinions qui leur ont été inculquées dès l'enfance, & qu'on leur a fait regarder comme essentielles à leur BONHEUR.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 111.

D. *De quelle vérité doit-il être pénétré?* | R. Que nul homme, en société, ne peut se rendre heureux aux dépens de tous les autres; & que nul homme ne peut nuire ou déplaire à ses semblables, sans se nuire à lui-même, ou s'attirer leur animadversion. Enfin qu'il n'y a point de BONHEUR sans amour; mais que pour être aimé, il faut se rendre aimable; que c'est une loi dont nul homme ne peut être exempté.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 134.

D. *Quelle est l'erreur de l'avare?* | R. C'est de regarder l'argent comme un bien réel, & non comme la représentation du BONHEUR, ou comme un moyen de l'obtenir.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 191-192.

D. *Quelle idée doit-on se faire de [192] l'union de deux époux, qui joignent à l'amour le plus*

tendre les qualités qui doivent faire prospérer leur société? | R. Qu'il n'y a point sur la terre de tableau plus touchant que celui de leur félicité. Occupés sans cesse du BONHEUR l'un de l'autre, ils ne se quittent qu'avec peine, & ne se retrouvent jamais sans un nouveau plaisir, heureux de lire à tout moment dans leurs yeux le contentement & la joie, que chacun d'eux s'applaudit d'y faire éclore.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 200-201.

D. *Qu'est-ce que l'on doit à ses proches?* | R. L'intérêt, l'affection & les secours, qu'on serait flatté d'obtenir d'eux, si l'on en avait besoin. [201] D. *Sur quoi sont fondées ces dispositions?* | R. Sur les liens du sang qui nous unissent à eux, & sur le désir de leur BONHEUR & de leur prospérité.

CHEMIN-DUPONT, *INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE SUR LA MORALE RELIGIEUSE*, ANNO V.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 21, p. 24, p. 39,

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, pp. 18-19.

D. *Doit-on faire profession de croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme?* | R. Oui, parce que ce sont des vérités évidentes, et aussi nécessaires à la [19] conservation des sociétés qu'au BONHEUR des individus.

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, p. 35.

D. *Quels sont les autres avantages de la propriété?* | R. Elle donne des habitudes d'ordre et d'arrangement qui sont une des premières sources du BONHEUR dans cette vie.

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, pp. 44-45 (3).

D. *En quoi consiste l'amour de la patrie?* | R. A coopérer à sa conservation et à son BONHEUR. | D. *Par quels moyens devons-nous [45] coopérer à la conservation et au BONHEUR de notre Patrie?* | R. En remplissant tous nos devoirs chacun dans notre situation, en la défendant si elle est attaquée, en obéissant aux lois, en respectant les magistrats, et en donnant l'exemple de toutes les vertus qui font le BONHEUR des individus, des familles et des sociétés.

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, pp. 47-48.

D. *Quelle est la récompense de celui qui pratique ces devoirs?* | R. Il remplit le but du créateur, il joint de la paix d'une bonne conscience, il perfectionne son être, il conserve et améliore son existence, et celle des autres; il ne craint pas la mort, parce qu'elle lui offre l'espérance d'un avenir heureux. | D. *Le BONHEUR n'est donc que dans la vertu?* [48] R. Oui, et ceux qui le cherchent ailleurs sont des fous qui s'égarant, ou des ignorans qui ne connaissent pas leur intérêt. Ce n'est pas dans la fortune, ni dans les dignités qu'est le contentement: c'est dans le témoignage d'une bonne conscience. Le vice détruit l'homme, le détériore et l'avilir. La vertu le conserve, le perfectionne, et en fait en quelque sorte l'image de la Divinité.

GIRAUD, *CATÉCHISME ÉLÉMENTAIRE SUR LA RELIGION MORALE UNIVERSELLE*, 1798.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 6, p. 10, p. 24, p. 29, p. 37, p. 40.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, p. 32.

D. *Quel autre devoir avons-nous à remplir à cet égard?* | R. C'est de supporter avec patience et fermeté tous les maux de la vie, puisque ce sont des épreuves nécessaires à notre vertu, et à l'exaltation de notre BONHEUR et de notre gloire dans l'immortalité.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, pp. 36-37 (2).

D. *Est-ce là tout son BONHEUR?* | R. Non; au dehors s'il ne se procure pas des richesses, qui ne sont pas nécessaires au BONHEUR, il obtient du moins tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses besoins naturels; et d'ordinaire, il conserve et affermit sa santé, [37] fondement de toute la félicité corporelle.

MARÉCHAL, *LE CATÉCHISME DES CHRISTICOLES*, ANNO VI.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 97, p. 102, p. 106, p. 107.

Maréchal, *Le Catéchisme des christicoles*, anno VI, p. 61.

*Comment faut-il envisager le mariage?* | Comme une dette sacrée que nous contractons avec

la nature en recevant la vie, comme la plus sainte de toutes les unions sociales, & comme l'unique état où l'homme honnête & sensible puisse trouver le BONHEUR.

SAINT-LAMBERT, *CATÉCHISME UNIVERSEL*, ANNO VI.

Occorrenze non inserite in questo indice: p. 2, p. 9, p. 10, p. 11, p. 13 (2), p. 15, p. 17, p. 18 (2), p. 19, p. 20 (2), p. 21, p. 25, p. 33, p. 35 (2), p. 36, p. 39, p. 40, p. 41, p. 45, p. 47.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno VI, p. 8.

Cette autorité, c'est vous qui en êtes revêtu; la mere de vos enfans s'y est soumise en vous épousant; vos domestiques s'y sont soumis en entrant dans votre maison; la nature y a soumis vos enfans: vous leur ferez sentir dans plusieurs occasions, qui ne manqueront pas de se présenter, comment votre autorité, et l'obéissance de tous, font le BONHEUR général, et comment les égards, la bienveillance qu'ils ont les uns pour les autres et pour vous, est la source de leur bien-être. Il n'y a guere d'enfant de sept à huit ans qui ne puisse avoir toutes ces idées; et de celles-ci à celles de l'ordre social, le passage n'est pas difficile.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno VI, pp. 17-18 (2).

D. Qu'entendez-vous par BONHEUR? | R. Un état durable dans lequel on éprouve plus de plaisir que de peine. [18] D. Que faut-il faire pour obtenir cet état? | R. Avoir de la raison et se conduire par elle. | D. Qu'est-ce que la raison? | R. La connaissance des vérités utiles à notre BONHEUR.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno VI, pp. 19-20.

D. Comment conserver et augmenter les qualités de l'ame, utiles à notre BONHEUR? | R. En cherchant perfectionner notre raison [20] et à conserver les sentimens qui sont agréables à nous et aux autres.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno VI, p. 40.

D. Qu'entendez-vous par ce mot amour? | R. C'est le sentiment de complaisance ou de tendresse que nous inspirent les personnes ou les choses qui, par leur possession, leur présence ou leurs services, contribuent ou

peuvent contribuer au BONHEUR de notre vie, ou seulement à des plaisirs ou à des avantages passagers.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno VI, p. 48.

D. Et si vous êtes sollicité par les plaisirs des sens? | R. Je compare ces plaisirs au BONHEUR que me promet l'attachement à mes devoirs, je m'excite à l'amour du travail, je ranime en moi l'amitié, la bienveillance, je m'entretiens de pensées vertueuses.

## 24.2 INDICE DELLE CONCORDANZE

### DI «FÉ(L)LICITÉ(S)»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
felicité	5	0,0005%
félicité	88	0,0089%
félicités	2	0,0002%
fellicité	1	0,0001%
Totale occorrenze	96	0,0097%

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 36-37.

D. Cela posé, qu'appellez-vous raisonnable? | R. On appelle raisonnable toute action que l'expérience montre vraiment et solidement utile au bonheur de l'homme. On appelle déraisonnable toute [37] action qui, par elle-même ou par ses suites, peut nuire à sa FÉLICITÉ. C'est sur la raison que toute morale se fonde; et la raison n'est elle-même que le fruit de l'expérience.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 55-56.

D. Qu'entendez-vous par subordination? | R. J'entends la soumission qu'un homme, pour son propre [56] bien et par son consentement volontaire, doit à ceux avec lesquels il s'est lié pour sa conservation et sa FÉLICITÉ. L'homme ne se soumet à l'autorité de ses semblables que parceque cela est nécessaire à son bonheur.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 64.

D. La société est-elle en droit de faire des loix? | R. Oui; la raison approuve qu'elle prenne les moyens de conserver et de procurer la FÉLICITÉ à tous ses membres, et l'expérience prouve que les bonnes loix sont les plus sûrs de ces moyens.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 128-129.

D. Expliquez-vous par des exemples? | R. Je dois plus à mon pere qu'à tout autre homme dans la société, parceque j'en reçois plus de bienfaits, parceque j'en [129] ai un plus grand besoin pour ma propre FÉLICITÉ; voilà pourquoi les crimes que l'on commet contre son pere sont regardés comme les plus odieux.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 146-147.

D. A qui devons-nous de la reconnoissance? | R. A tous ceux qui nous aiment et qui nous obligent; et notre reconnoissance doit se proportionner à l'importance des services qu'ils nous rendent. [147] Nous devons de la reconnoissance à la société qui nous procure des avantages, au souverain qui assure nos droits et notre liberté, à nos parents qui s'occupent sans cesse de notre bonheur, à nos proches qui nous secourent, à nos amis qui nous aident de leur fortune et de leurs conseils, à tout homme qui contribue à notre FÉLICITÉ soit passagère soit durable.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 158-159.

D. N'avez-vous pas dit que [159] la justice étoit fondée sur l'humanité? | R. Oui; laisser jouir tout homme de ses droits est un devoir de l'humanité, parceque l'empêcher d'en faire usage ce seroit mettre obstacle à sa FÉLICITÉ et exercer sur lui un pouvoir tyrannique.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), pp. 34-35.

Dans tous les temps, les divers ordres de l'état ont témoigné la plus grande considération: la nation a dit positivement dans une de ses assemblées d'état, [35] que le Parlement étoit chargé de la représenter dans les momens où elle n'étoit point convoquée. C'est lui qui, sous les trois derniers règnes, a conféré la régence pendant les minorités, & en a réglé la forme & le pouvoir. Et l'on

peut dire enfin, que le plus ou le moins d'influence de ce corps dans les affaires publiques, est l'indice de la tendance ou de l'éloignement de l'administration du grand but de la FÉLICITÉ publique.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 75.

L'Être suprême agit aussi peu par des vues particulières, dans le gouvernement du monde moral, que dans celui du monde physique. Il a donné aux hommes la raison & la sociabilité, & a vu que l'impulsion de l'une & la lumière de l'autre, étoient suffisantes pour les diriger & les conduire à la FÉLICITÉ: par ces deux dons, le Créateur a fait assez pour eux, & n'a plus eu dès-lors qu'à les livrer à eux-mêmes, & au jeu de ce double mobile. Il reste donc à dire, qu'entre des êtres égaux, doués des mêmes pouvoirs physiques & moraux, il n'existe que la voie des conventions pour modifier leur état primitif.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 8.

*Demande.* Quels sont les devoirs d'un roi? | *Réponse.* Un roi qui veut gouverner sagement la société qui lui a fait l'honneur de le choisir, doit commencer par se bien pénétrer de ces principes: Qu'il est homme comme le dernier de ceux à qui il commande; qu'il n'est constitué en dignité & en autorité, que pour travailler au bonheur de ses sujets; que du moment qu'il accepte cette fonction aussi pénible qu'elle est honorable, il ne doit plus séparer son bonheur de celui de la société, qui, en se confiant à lui, se repose sur les soins de la FÉLICITÉ & de la tranquillité publiques.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 12-13.

Cependant, il est vrai de dire que les hommes constitués en dignités, sont ordinairement malheureux. Mais n'allez pas attribuer leur malheur au genre d'emplis qui leur sont confiés; il faut l'attribuer [13] à leur incapacité & au dérangement de l'ordre de la Providence, par rapport à eux. De même, dans les conditions privées, il est des hommes très malheureux, parce qu'ils ne sont pas dans leur centre, & que la place qui étoit due à leurs talents est occupée par d'autres. Voilà en général la source du bouleversement dans les mœurs & la FÉLICITÉ publique.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 24.  
Non, la Providence n'a jamais béni & ne bénira jamais les travaux de ces hommes célestes qui dégénéralent de leur vocation, préfèrent la terre au ciel, de vaines distinctions, des honneurs frivoles à l'honorable & sublime emploi de conduire les ames à leur patrie, & de leur montrer la source & les voies de la souveraine FÉLICITÉ <...>

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 29.  
D. Est-ce qu'il y a dans le clergé d'autres distinctions que celles de supérieur & d'inférieur? | R. L'esprit d'ambition a pénétré dans le clergé comme dans les autres classes de la société; & par un contraste frappant avec la simplicité évangélique dont le clergé fait singulièrement [sic] profession, c'est chez lui que cet esprit semble avoir fait plus de ravages. C'est cet esprit destructeur des bonnes mœurs & de la FÉLICITÉ publiques, qui a donné lieu à l'absurde & révoltante distinction du clergé, qu'on divise aujourd'hui en haut clergé & bas clergé.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 58-59.  
Du choix des pasteurs du second ordre; & si celui-là est incapable, ou indigne de l'épiscopat, toutes les places subalternes seront aussi mal pourvues, & le désordre en résultera nécessairement dans le choix des sujets qui doivent être élevés aux premières places de l'église, ne sauroit être indifférente pour un roi qui aime son peuple. Il est responsable personnellement de tous les maux & spirituels & temporels qui sont la suite de choix auxquels n'auroit point présidé la seule [59] considération de l'honneur de la religion & de la FÉLICITÉ commune.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 120.  
Chaque représentant auroit les charges de ses commettans, & dans l'assemblée on discuteroit les avantages & les inconvéniens du système: après une balance exacte, on prendroit le parti qui assureroit davantage la FÉLICITÉ publique.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 128-129.  
Je regarderois ces premières opérations comme la base de la constitution. Une

fois posée la définition que j'en ai donnée, consiste précisément dans les conditions sous lesquelles une nation s'est assemblée [129] en société, elle doit avoir pour but la FÉLICITÉ publique. Il faut donc que les articles fondamentaux tendent à ce but essentiel.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 139.  
Ou s'ils ne réuissent pas pour la génération présente, puissent-ils préparer à nos neveux des moyens de FÉLICITÉ & de vertu dans la réforme de l'éducation! Quelque plan que l'on adopte, on ne formera jamais des hommes & des citoyens, si on ne forme en même tems & de bonne heure des chrétiens plein d'amour & de zèle pour la religion de leurs peres.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 42-43 (2).  
Ce qui établit la nécessité indispensable, suivant les droits de la nature, dont l'ordre moral ou social, n'est que la culture & la perfection, de lui apprendre & de l'habituer à ne diriger son intelligence, son industrie, sa force, & toutes ses facultés naturelles, que vers le bonheur de ses semblables, qui, ayant été élevés comme lui, auront préparé d'avance le bonheur du nouvel élève; de façon que la FÉLICITÉ particulière sera alors le résultat infailible & [43] moralement certain de la FÉLICITÉ générale; de façon que, suivant ce calcul, l'individu aura toute la société pour lui, & la société n'aura que lui.

Leclerc de Viève?, *Catéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, p. 13.  
Le trésor des avarés est sur la terre, la rouille le dévorera: ils pourroient en acquérir un durable dans le ciel, en faisant un sage usage de leurs biens, & les répandant dans le sein des pauvres; les malheureux qu'ils auroient soulagés, les veuves dont ils auroient effuyé les larmes, les orphelins que leurs aumônes auroient arrachés à la misère & peut-être au crime, seroient un jour leurs avocats auprès de l'éternel, & imploreroient sa bonté & sa clémence pour eux. Il est, dans la société des avarés qui mettent leur FÉLICITÉ à accumuler & à compter leur or; & ne font jamais de bien: il est des monstres plus exécrables encore; ce sont des hommes riches, qui prêtent à usure & à un taux excessif au pauvre, qui fait un petit commerce pour vivre; ils lui volent le fruit de ses sueurs, de son industrie & de son travail.

Leclerc de Viève?, *Catéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, p. 26.

D. Dites-moi ce que c'est le paradis? | R. C'est un lieu de délices ou les bienheureux jouiront d'une FÉLICITÉ pure & inaltérable; Dieu les enivrera d'un torrent de voluptés.

Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, 1789?-1790?, p. 7.

D. Que résulte-t-il de cette inégalité entre les hommes? | R. Que l'homme foible, soit du corps, soit d'esprit, est forcé de reconnoître la supériorité du plus fort, du plus industrieux, du plus spirituel: tout est échange dans la société; & l'inégalité que la nature a mise entre les individus, loin d'être la source de leurs maux, est la vraie base de leur FÉLICITÉ.

Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, 1789?-1790?, pp. 10-11.

D. Quels sont ceux de l'état monarchique? | R. Ils dérivèrent toujours de l'abus que le [11] monarque fit de son pouvoir. Il oublie ses devoirs en opprimant ses sujets; ceux-ci irrités des excès de leurs maîtres, oublient les leurs, & repoussent la force par la force; & lorsque le succès répond à leurs efforts, ils changent quelquefois la forme de leur gouvernement, & se flattent de trouver dans les changemens, une FÉLICITÉ qui jusques là leur permet rarement de réformer le gouvernement avec douceur.

Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, 1789?-1790?, p. 13.

D. Le despotisme a vraisemblablement des inconvéniens plus frappans encore? | R. Si l'on en croyant les paradoxes qu'a vomi sans pudeur la plume vénale de Linguet, ce gouvernement est le plus doux pour le peuple, dont il place le bonheur dans l'esclavage; mais si l'on consulte la raison, on ne trouvera jamais la FÉLICITÉ, sous l'empire d'un souverain qui rend sa volonté seule l'arbitre de la vie, de la personne, de la liberté, des biens de ses sujets: ce n'est donc plus un gouvernement, c'est une vraie tyrannie [sic]; parce qu'un souverain qui asservit une nation avec les forces qu'elle n'a confiées que pour sa propre sûreté, qui prodigue sans nécessité réelle le sang & les trésors des peuples, qui ne connoit de loix que ses caprices, ses opinions, ou ses préjugés, est un tiran [sic], & non le chef d'un nation à qui il doit le bonheur & tous les avantages de la sociabilité.

Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, 1789?-1790?, pp. 19-20.

D. Ceux employés par une nation, pour la réforme d'un gouvernement, où pour l'établissement d'un nouveau, que doivent-ils faire, & quel moyen doivent-ils choisir? | R. Les spéculateurs & les philosophes, ont long-tems disputé, pour découvrir quelle pouvoit être la forme du gouvernement la plus avantageuse pour un état, & la plus propre à procurer [20] ou maintenir la FÉLICITÉ publique.

Anonimo (Rouss.), *Le catéchisme du Politique*, 1789?-1790?, pp. 25-26.

Les militaires avoient été jusqu'ici les fauteurs & les soutiens de la tyrannie; en un instant cet [26] esprit de corps a changé; ils sont devenus citoyens. Il seroit inutile de dire ce qu'ils ont été, puisqu'ils sont devenus les appuis de la liberté & les auteurs de la FÉLICITÉ publique.

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, p. 42.

En l'instruisant comme le reste des humains: en lui apprenant ses justes devoirs. Vous lui inculquez bien le galimatias de vos catéchismes, auxquels il ne comprend rien, ne pourriez-vous l'instruire de même de tout ce qui manque à son existence, à sa FÉLICITÉ? Ces objets plus rapprochés de lui, se graveront plus aisément dans sa mémoire, toucheroient plus profondément son cœur, puisqu'il seroit tous les jours dans le cas d'en ressentir les effets salutaires.

Anonimo, *Catéchisme national par le père Duchesne*, 1791 [1° maggio], p. 4.

Vient sans cesse nos dignes Députés, | Dont la sagesse fait nos FÉLICITÉS. | Vivent sans cesse nos dignes Députés.

Anonimo, *Catéchisme national, ou Instructions familières sur les Droits & les Devoirs du Citoyen*, 1791, p. 3.

LE tems est arrivé où le flambeau de la raison, sorti du sein des préjugés, va éclairer le Français sur ses droits & sur ses devoirs; déjà une Constitution nouvelle, combinée d'après l'expérience de tous les peuples, & de tous les âges, a consacré les droits & la majesté du peuple, & présente un ensemble dont toutes les parties liées & correspondantes entr'elles, tendent au même but, c'est-à-dire, à la liberté & à la FÉLICITÉ publique.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], pp. 52-53.

C'est que ce n'est point de religion qu'ils parlent à vos femmes; ils les étourdissent de chimères; ils les épouvantent par des menaces ridicules. C'est toujours la damnation éternelle qu'ils ont dans la bouche; car il damnent tous ceux qui ne sont pas de leur avis. L'enfer leur est d'un grand secours pour leurs mauvais desseins. C'est dans les flammes d'enfer qu'ils voudroient jeter tous les patriotes; c'est au feu d'enfer qu'ils voudroient brûler la constitution; c'est toujours le diable qu'ils [53] mettent de leur parti. Mais ne vous effrayez pas; car le Dieu de justice, de bonté, qui protège tous les peuples qui aiment et défendent la liberté, est du nôtre. Que les femmes, les bonnes mères restent tranquilles; si leur ame est pure, et leur conduite irréprochable, aucune des FÉLICITÉS promises ne peut leur échapper. Les seuls démons qu'elles aient à craindre, ce sont les méchants prêtres; ils sont indignes du nom de chrétiens, ceux-là; ils ne sont que des fanatiques, et les fanatiques ont fait égorgé des nations entières, pour leur plaisirs. Rébelles aux autorités légitimes sur la terre, ils désobéissent au fondateur de la religion, qui leur a toujours récommandé la soumission aux loix, la douceur et la patience.

Levasseur, *Catéchisme de la liberté*, 1791, p. 1.  
D. Etes-vous Français? | R. Oui, c'est ce qui fait ma FÉLICITÉ et ma gloire.

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, p. 12.

*La richesse n'est-elle pas nécessaire au bonheur?*  
| Non, l'expérience prouve que l'extravagant qui croit trouver la FÉLICITÉ dans le faste l'y cherche vainement; il parvient tout au plus à s'étourdir, & l'homme sensible qui veut la trouver en faisant du bien, apperçoit bientôt qu'il ne peut guérir qu'une petite partie des maux dont il est témoin.

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, pp. 24-25.

*Fait-on cas de la morale?* | Non, l'importance & la beauté de cette science sont peu connues; on trouve même que les moralistes, en affirmant que le bonheur appartient aux hommes vertueux, & qu'en cessant d'être vicieux on parviendrait à la FÉLICITÉ, disent une chose aussi inutile que s'ils assuroient qu'on ne voit la

santé que chez des gens bien portans, & qu'en n'étant plus infirme ni malade on auroit un bon tempérament; on pense que [25] lorsqu'on est en âge d'étudier la morale, les défauts, les vices ont de trop profondes racines pour qu'il soit possible de les arracher; si l'on ne peut empêcher par les préceptes de la morale les hommes de suivre des penchans blâmables, c'est à leur ôter les occasions de s'y livrer qu'il faut tendre, par-tout où l'on y réussira la société ne sera plus un cahos [sic] où rien n'occupe la place qu'il devoit avoir, & où personne ne peut tenir la route qu'il lui conviendrait de suivre parce qu'elle est obstruée.

Anonimo, *Supplément du n° 1, Le Petit Catéchisme national*, 1791?-1792?, p. 4.

Je crois en une assemblée toute-puissante, constituante & destituante, & en tous les comités, clubs, cafés, groupes, ses enfans, qui ont été conçus par Mirabeau, Syeyes, Robertspierre & Péthion; payés par d'Or, appuyés par les sans culottes: qui mourra sous Gustave, d'Artois & Bouillé: qui descendra aux enfers sous Frédéric, Léopold & Catherine: qui, en attendant, juge les vivans & les morts. Je crois à son expulsion prochaine, au rétablissement de la monarchie, de la religion & des lois, à la punition des Jacobins, à la rémission des péchés, & à notre prochaine FÉLICITÉ. | Ainsi soit-il.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 7.  
APPLIQUEZ-VOUS, sans doute, à les rendre heureux sur la terre; ils sont vos enfans, soyez toujours leurs peres; mais ne vous bornez pas à leur procurer une FÉLICITÉ passagère, le premier de tous vos devoirs est de travailler sans cesse à les rendre bons, justes, religieux, fidèles, dignes enfin de la haute destinée que la religion leur prépare; tel est l'usage que Dieu eut fait de l'autorité qu'il vous a confiée, s'il l'eut exercée par lui-même, tel est donc celui auquel vous devez avant tout la consacrer, vous êtes aujourd'hui les Dieux de la terre, mais vous mourez comme le reste des hommes, et souvenez vous que l'usage d'une autorité qui ne vous fut que prêtée par le roi des rois, sera pour vous à son tribunal la matière du jugement le plus sévère.

Boissel, *Copie de la réponse de l'auteur*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 76.  
J'ai donc cru, monsieur, que, s'agissant d'une régénération & de l'établissement d'une

constitution toute nouvelle, la plus capable d'assurer pour jamais la FÉLICITÉ, sinon de la génération présente, du moins celle des races futures, il falloit faire le procès à tout ce qui avoit été convenu & ordonné dans les temps les plus ténébreux, & pratiqué jusqu'à nos jours, au plus grand détriment de toutes les sociétés humaines; qu'ainsi la France, comme tous les autres peuples, avoit [77] le droit incontestable de mettre en question.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 226, in nota.

Solon répondit à l'assemblée des sept Sages de Grèce, que le meilleur gouvernement étoit celui où une injure faite à un seul, étoit une injustice faite à tous; & moi, je dis que le meilleur ou le seul véritable gouvernement, est celui où les hommes sont éclairés, constitués, classés, dirigés & habitués de façon que, ce qu'on entend par injure ou injustice, soit moralement impossible; ce qui le sera infailliblement aussi, dans tous les gouvernements, une fois que le véritable ordre moral & l'éducation sociale que je propose, auront pris racine, sinon pour la génération présente, à cause qu'elle est trop acoquinée à ses illusions & à ses chimères, sources intarissables d'injustice, d'injure & de malheur, du moins pour l'inaltérable FÉLICITÉ des races futures.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 6. Oui, sans doute, Monsieur, l'amour de la Liberté devient le germe des plus hautes vertus, lorsqu'il est dirigé par les Loix; puisque ce sont les bonnes Loix & les bons Rois, qui nous assurent la véritable Liberté, c'est-à-dire, la sûreté de nos personnes & de nos propriétés, l'ordre & la FÉLICITÉ publics.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 22. Dieu seul est parfaitement libre & indépendant, parce qu'il n'existe que par lui, qu'il peut tout ce qu'il veut, & qu'il est à lui-même sa FÉLICITÉ, sa lumière, & sa sagesse.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 30. L'obligation d'obéir aux Loix civiles & à la volonté du Prince, suppose cette Loi primordiale d'ordre, de justice & de subordination, qui fait partie du culte que nous devons à la Divinité: hors de-là il n'y a plus que l'intérêt personnel qui serve de règle. Le plus puissant

même de tous les intérêts cesse, puisqu'il n'y a plus ni peine ni récompense après cette vie; & dès-lors, si un Sujet espere de s'assurer l'impunité à force de crimes, & de parvenir à un état de FÉLICITÉ qu'on appelle *fortune*, le voilà disposé à la trahison, à la révolte, à tous les forfaits; plus de frein qui le retienne.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 39. Car un tel Souverain, au milieu même d'un Peuple d'esclaves dont il est la terreur, sentira qu'il ne peut être véritablement Roi qu'en commandant à des Sujets, ni trouver sa gloire & sa FÉLICITÉ, qu'en régnant pour le bonheur des Peuples, & en jouissant, par un juste retour, du légitime tribut de leur amour & de leur reconnaissance.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 3, p. 33. *Que résultera-t-il de l'adoption de ce principe?* | La FÉLICITÉ générale; nous verrons disparaître l'égoïsme, l'intérêt, la fraude, les vexations et les rapines. Le riche, autrefois superbe et insolent, ne poussera plus l'orgueil ju'qu'à [sic] faire un crime à l'infortuné d'être né dans la misère, la fertilité du territoire français [sic] ne sera plus accaparée par le marchand dur et avare; le peuple jouira des abondantes productions du sol, et à la fin d'une bataille, si le malheur veut qu'il s'en donne, le Général-d'Armée, en embrassant ses frères-d'armes, partagera ses lauriers avec eux.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 82 (2). D. L'Eglise est-elle liée avec l'état? | R. Le lien commun de l'église avec l'état est la religion: les deux sociétés ont Dieu pour auteur & l'accomplissement de la loi naturelle pour objets [sic] ou pour fin. Elles sont toutes deux nécessaires, éternelles ou indissolubles. L'une prescrit les devoirs envers Dieu, l'autre les devoirs envers les hommes. L'une tend à une FÉLICITÉ temporelle par des moiens naturels, l'autre à une FÉLICITÉ éternelle par des moiens surnaturels.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), pp. 2-3. Mortel! qui que tu sois, contemple et admire la grandeur et la magnificence de l'Être suprême, les trésors de sa bonté, les décrets de sa justice; considère l'étendue des

bienfaits qu'il t'accorde continuellement; vois cet astre brillant qui t'éclaire, cette terre qui fournit abondamment à tes besoins. De tels bienfaits méritent toute la gratitude dont tu es capable; ton cœur doit rendre à l'auteur [3] de la nature un hommage pur et sincère: ta FÉLICITÉ n'est point et ne peut être soumise à une volonté étrangère, elle dépend de ta conduite. Ainsi tu ne seras heureux qu'autant que tu seras bien avec ton créateur, toi-même, tes semblables. Écoute, avec un respect dû à cet objet qui t'est personnel, les devoirs inséparables de l'humanité.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), p. 8.

D. Comment l'homme peut-il remplir ce double devoir? | R. Il doit adorer Dieu comme l'être le plus puissant, l'auteur de tous les biens dont il jouit, l'imiter comme le seul guide qui puisse le conduire à la véritable FÉLICITÉ, et l'aimer comme le seul et le plus fidèle de ses amis.

Volney, *La loi naturelle*, 1793, pp. 67-68.

D. Pourquoi l'économie est-elle une vertu? | R. Parce que l'homme qui ne fait aucune dépense inutile se trouve avoir un surabondant qui est la vraie richesse, et au moyen duquel il procure à lui et à sa famille tout ce qui est véritablement commode [68] et utile; sans compter que par là il s'assure des ressources contre les pertes accidentelles et imprévues, en sorte que lui et sa famille vivent dans une douce aisance, qui est la base de la FÉLICITÉ humaine.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, pp. 30-31.

D. L'on avoit besoin de la République pour en augmenter le nombre? | R. Rien de plus certain; attendu que l'ancien régime avoit pris tous les moyens pour étouffer les germes de l'honneur et de la probité. Plus on étoit grand, plus on faisoit de bassesses; plus on étoit riche, moins on avoit d'entrailles. Un bon estomac, un mauvais cœur, c'étoit l'existence et la FÉLICITÉ de la plupart [31] des ci-devant Seigneurs, et bien des Petits se modeloient sur eux pour n'avoir ni ame ni bonne-foi.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, p. 64.

D. UN ancien n'a-t-il pas dit que c'étoit quelque chose de sacré qu'un homme malheureux? | R. Et il a dit une grande vérité. Le malheur est

un grand maître qui tient ordinairement école de toutes les vertus, pour nous ramener à nos devoirs, et pour nous convaincre que cette vie, semée de ronces et d'épines, n'est point celle qui doit faire notre FÉLICITÉ.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, pp. 80-81.

D. Ainsi, parmi les personnes livrées à l'amour des richesses et des plaisirs sensuels, il ne faut pas chercher la FÉLICITÉ? | R. Si la solennité de cete [sic] Fête vient à bout d'en convaincre ceux qui la célébreront, on aura rempli les vœux de la Constitution, qui [81] l'a sagement instituée, et l'on en goûtera les fruits dans cette vie, et dans celle qui nous est assurée par le principe d'immortalité que nous sentons en nous-mêmes, et qui doit éterniser notre existence et nos pensées.

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, p. 52, in nota.

Voyez le livre de Seneque De vita beata, ou de la vie heureuse trad. en français par la Baumélie in 12, Les pensées de Ciceron, de Marc auréle, le Choix de Plutarque, le 1<sup>e</sup> livre de l'antilucréce de Polignac, De la FÉLICITÉ par Voisenon in 12, Helvétius à chanté le bonhéur, et Fontenelle à été pendant cent ans un héureux philosofe, et un parfait honnête home.

Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', anno II [messidoro], pp. 4-5.

9° enfin ceux qui nuisent, qui font tort à leurs semblables, les volent, les trompent, les trahissent, qui animés [6] par l'esprit de chicane les engagent dans des procès injustes, les haïssent, les persecutent, les insultent, les outragent, les calomnient, les frappent, attentant à leurs vies. Ne se ratent pas de leur donner ce qu'ils ont au delà du nécessaire quand ils les voyant, ou qu'ils les savent pauvres et indigents. | Aiment, entretiennent, soumettent les divisions, les dissensions, les querelles et les disputes, car la mauvaise foi, les chicanes, les injustices, les vols, les fourberies, les impostures, les trahisons, les traines, les vengeances, les guerres intestines, les persecutions, les insultes, les outrages, les calomnies, les meurtres, les assassinats, la durété, l'insensibilité aux miseres de ses freres, les divisions, les dissensions les querelles, et les disputes &c. sont des maux reels incompatibles avec la FÉLICITÉ publique.

Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', anno II [messidor], pp. 5-6.

D. Quand est-ce donc qu'on verra regner le bonheur dans chaque commune, dans chaque district, dans chaque département de la republique? | R. Quand chaque commune, quand chaque district, et quand chaque département ne seront habités que par des republicains. | En effet comment pourroit-on être heureux au milieu d'hommes vicieux, malfaisants, coleres, emportés, violents, superbes, fiers, hautiers, et arrogants, intemperants, debauchés, avares, ambitieux, ennemis de la verité, de la droiture, de toute justice, amis, auteurs des troubles, et des desordres, querelleurs, insolents, dissimulés, fourbes, imposteurs, traîtres, durs, insensibles aux miseres de leurs egaux, aux maux d'autres français leurs freres. N'aimant qu'eux seuls, indifferents sur les interets de [7] la Republique et sur la FÉLICITÉ generale.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 11. Les romains reconnoissoient deux classes principales, celle des patriciens et celle des plébéiens, c'est-à-dire des nobles et des roturiers. A peine ceux-ci avoient-ils des places dans l'état [sic]; tout étoit usurpé par les patriciens; il n'y avoit donc point d'égalité, Rome n'avoit donc que le nom de République sans jouir d'aucune des avantages que ce mode de gouvernement assure dans la République Française, au contraire l'égalité bannit toute différence, et cette sage politique suffit seule pour fixer la FÉLICITÉ.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 37. D. Quel est le but de la société? | R. C'est la FÉLICITÉ de tous les individus qui la composent.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 17. C'EST à ceux qui tiennent dans leurs mains le destin de la Patrie que je m'adresse. Le Législateur conduit les hommes à la FÉLICITÉ par des loix justes et sages; le père de famille, qui est aussi législateurs dans l'enceinte de sa maison, assure le bonheur à ses enfans, en leur inspirant des principes et des sentimens vertueux.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 25.

C'est ainsi que par une chaine non interrompue, la FÉLICITÉ humaine remonte jusqu'à la divinité. L'idée d'une Dieu juste épouvante le méchant, fait la sécurité de l'honnête homme, et devient la source de la paix qui règne sur la terre.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 25-26.

Le Législateur qui veut le bonheur de la société et qui ne néglige aucun [26] des moyens propres à parvenir à son but, doit remettre de temps en temps, sous les yeux des hommes, ces vérités que la nature nous annonce et que nos cœurs aiment à sentir. Elles donnent plus de force aux loix en inspirant aux hommes une confiance mutuelle, et rend plus douce et plus forte cette union qui fait la puissance et la FÉLICITÉ de toute nation libre.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 125-126.

Il est une observation bien étonnante [126] à faire sur l'homme; c'est qu'il n'est aucun être plus avide du bonheur, et qu'il n'en est aucun qui se plaise tant à détruire celui dont il peut jouir facilement. Rien n'est plus prouvé que l'existence de Dieu, rien n'est plus propre à nous donner cette FÉLICITÉ paisible qui est la seule vraie. Cependant il est des hommes qui ne peuvent se persuader fermement qu'une intelligence divine préside à l'univers. Qu'est-ce qui peut les retenir dans ce doute? Je ne verrai jamais comment un homme peut trouver des sujets de doute dans les objets mêmes qui sont des preuves incontestables pour tous les autres hommes.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 200-201.

Cette fête est celle des jeunes époux; ils sont dans l'été de leurs jours. Approchez-vous, jeunes épouses, le front paré de la douceur conjugale; la Patrie a les yeux sur vous; c'est vous qui lui donnerez de nouveaux citoyens; approchez entourées de vos petits enfans, ils font votre gloire; inspirez-leur des vertus, [201] ils feront votre FÉLICITÉ. Vos époux vous tiennent la main, leurs fronts gais ou sombres annoncent le bonheur ou le malheur qu'ils tiennent de vous.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 210-211.  
Pères et mères, gardez-vous de négliger ce soin sacré; il est la base de [211] votre FÉLICITÉ: ce soin partagé entre vous, resserrera les nœuds qui vous unissent, et vous préparera une vieillesse heureuse: négligez-le, la nature s'en vengera par votre malheur; et si la Patrie étoit sévèrement juste, elle vous puniroit de lui donner de mauvais citoyens.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, pp. 3-4.  
Fille. O, que cette fête civique étoit belle, maman: que j'aurois eu du plaisir d'y voir papa! | Mère. Ma chère fille, ton papa a contribué, par sa valeur, aux succès qui ont donné lieu à cette belle fête; il a volé des premiers à la défense de la terre de la liberté, et n'a cessé depuis de combattre les ennemis de la République. C'est la reprise de Toulon que le peuple a célébré par une si belle fête. Il n'appartient qu'à des hommes libres d'enchaîner ainsi la victoire et de la faire servir à la [4] FÉLICITÉ publique. Que tu es heureuse, ma fille, d'être née pour couler tes jours sous un gouvernement sage. Hélas! mes premiers lustres, sous un règne oppresseur et tyrannique, se sont passés dans la misère, les craintes et les larmes.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, p. 10.  
F. Quels sont les principaux devoirs qu'impose la société ou République dont tu m'a dit que je faisais partie? | M. Ces devoirs varient avec les besoins de la société: mais étant tous fondés sur l'utilité générale, et sur la FÉLICITÉ du peuple, ils se réduisent à la pratique de la vertu.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, pp. 26-27.  
F. Explique moi la maxime qui fixe la limite morale de la Liberté. | M. Cette belle maxime: Ne fais pas à un autre le mal que tu ne veux pas qui te soit fait, est la règle abrégée des devoirs que tout individu doit remplir envers les autres individus ses semblables. Elle sous-entend cette autre maxime: Fais aux autres tout le bien que tu voudrais qu'on te fit. C'est comme si l'on disoit à tous: Citoyens, vous n'avez qu'une même intérêt, le bonheur commun. La FÉLICITÉ publique se compose de tous les biens particuliers, les maux particuliers font le malheur commun: que chacun de vous s'abstienne donc de ce qui peut nuire à autrui;

que chacun de vous fasse à autrui le bien qu'il sera en pouvoir [27] de lui faire. Enfants d'une même mère vous êtes tous frères, les biens et les maux sont en société, et chacun de vous a sa part dans le partage.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, pp. 29-30.  
Ces cultes ou systèmes religieux divers ne peuvent être interdits, parce que cette interdiction seroit non seulement contraire à la liberté des opinions, mais encore impolitique vu qu'elle porteroit sur ce que la plus part des hommes regardent comme de plus essentiel à leur FÉLICITÉ future.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, p. 10.  
BARRA. | Ce sentiment m'enflame <...>! Que les hommes doivent aimer la vertu! | L'AMI DU PEUPLE. | C'est la FÉLICITÉ du sage.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, p. 14.  
BARRA. | Ainsi, pour conclusion, le Républicain doit être moral, vertueux, aimer la révolution, sa patrie, ses devoirs, les remplir tous; alors, sa conscience pure lui fera goûter le bonheur. | L'AMI DU PEUPLE. | Tu as raison. C'est la FÉLICITÉ du Sans-culotte, il n'y a plus qu'un pas pour y arriver.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 thermidor], p. 71.  
De ton frère fais ton ami; | Console-le, sois son appui; | Que ton bonheur soit le sien même, | Qu'il fasse ta FÉLICITÉ; | On ne trouve de bien suprême | Que dans la douce égalité.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, p. 31.  
Le hollandais spéculateur, au désespoir d'avoir abandonné ses foyers pour se jeter dans le parti des tyrans, dira dans l'amertume de ses réflexions, qu'il vaut mieux s'armer pour les intérêts d'un peuple libre, que pour servir la rage d'un amas de brigands acharnés à la destruction de la FÉLICITÉ populaire.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, pp. 35-36.  
Des oiseaux languissoient dans un triste esclavage, | Et soupiraient après la liberté: [36] Le moment vint où leur FÉLICITÉ | D'un peuple renaissant devait être l'ouvrage: | Heureux moment! moment consolateur!

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*, anno III, pp. 34-35.

D. Qu'est-ce que l'économie? [35] R. C'est une vertu qui nous apprend à faire une bonne administration de notre fortune. Cette vertu offre de grandes ressources à l'homme qui la pratique, par ce que celui qui ne fait aucune dépense inutile, se trouve avoir un surabondant qui est la vraie richesse. Il procure à lui et à toute sa famille tout ce qui est véritablement commode et utile; il s'assure des ressources contre les pertes accidentelles et imprévues de sorte que lui et toute sa famille vivent dans une douce aisance qui est la base de la FÉLICITÉ.

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*, anno III, pp. 44-45.

Ce que j'ai à vous demander, o mon dieu, c'est de me donner les choses nécessaires à la vie, de me protéger de manière à ce qu'il ne m'advienne aucun mal, de diriger tellement mes actions et mes démarches qu'il n'y ait aucune qui ne soit conforme à la bonté, à la justice, à l'honnêteté et à la bonne foi, et de me mettre un jour [45] en jouissance de votre paix et de votre FÉLICITÉ inaltérables.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 2.

D. D'où sont nés les desirs? | R. De ce que l'âme naturellement expansive tombe dans la langueur, lorsqu'elle ne peut manifester ses affections; c'est dans la réaction de son bonheur communiqué, qu'elle retrouve une nouvelle vie et le complément de sa FÉLICITÉ.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 7.

D. Par quelle cause l'imagination peut-elle s'échauffer ainsi? | R. La cause de ce mal varie en raison de la disposition du malade; car dans un ambitieux, c'est la perspective d'une élévation future qu'il se promet; dans un homme sensible, c'est une compassion excessive pour ses semblables, qui lui fait élever si haut la FÉLICITÉ du genre humain, que l'édifice a la fin s'écroule, et ensevelit sous ses ruines l'entrepreneur et les associés; le premier trompe les hommes de dessein prémédité, le second les égare sans le scavoir.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 31-32.

R. Parcequ'au fond la vérité n'est utile qu'à celui qui veut et peut en profiter; autre-

ment elle ne fait que lui découvrir des malheurs, dont le sentiment l'aigrit au pure perte pour son repos et pour celui de la patrie; en sondant maladroitement les playes de son cœur, on lui déchire le sein; quand un peuple veut être esclave, on ne peut l'en [32] empêcher, et toute espèce de FÉLICITÉ, qui ne seroit pas de [de] son choix, seroit une calamité pour lui.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 45 (2).

Mais dans l'homme instruit, qui s'éleve à la plus sublime région de la moralité, pour qui le present n'est rien, et qui scait s'abstenir, pour jouir dans un avenir plus heureux, dont la perspective échauffe son imagination, l'intérêt se spiritualise, pour ainsi dire; il attend toujours que les fruits de la FÉLICITÉ promise parviennent à leur maturité pour les cueillir: cette espérance qui se prolonge au gré de ses desirs, donne à sa privation même un charme *avant* [\*\*\*] de la possession; son adversité fait son bonheur, et la persécution même a des attraits pour lui, parceque le thélescope de son intelligence épurée embellissant toujours sa FÉLICITÉ lointaine, lui fait dédaigner tous les honneurs que la folie et la vanité se disputent: ce genre d'épicurisme qui est l'ouvrage de sa raison, n'a d'autres bornes que son existence, et ne dépend point du caprice de la fortune; il meurt souvent sans avoir jamais joui, dira t'on; aveugles humains! qu'elle est votre erreur! son sort est le seul digne d'envie; il a joui de tout, puisqu'il n'est rassasié de rien.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 51-52.

5°. Que tout intérêt personnel qui se remplit et se resserre autour du cœur, se comprime et s'étouffe lui-même, [52] au lieu que celui qui se dilate sans cesse dans les transports généreux d'une âme expansive, accroît son domaine avec son énergie, entretient autour de lui une sphère de bienveillance qui le met à l'abri du malheur, et prépare à tous ses alentours une FÉLICITÉ qui réagit sur lui.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 42-43.

D. De quels principes l'homme social doit-il être pénétré? | R. Des principes suivans; il doit se dire: «Je suis homme, & les hommes qui m'entourent, sont des êtres comme moi. |

«Je suis sensible, & tout me prouve que les autres sont, comme moi, susceptibles de sentir le plaisir & la douleur. | «Je cherche l'un & je crains [43] l'autre. Donc des êtres semblables à moi, éprouvent les mêmes désirs & les mêmes craintes. | «je hais, ou du moins je n'aime pas, ceux qui me font du mal, ou qui mettent des obstacles à mon bonheur; donc je deviens un objet désagréable pour tous ceux, dont mes volontés ou mes actions contrarient les souhaits. | «J'aime ceux qui contribuent à ma propre FÉLICITÉ. J'estime ceux qui me procurent une existence agréable, & je suis prêt à tout faire pour eux. Donc pour être chéri, estimé, considéré par des êtres qui me ressemblent, je dois contribuer à leur bien-être & à leur utilité.»

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 48.  
D. *Pourquoi faut-il qu'elles soient justes?* | R. C'est qu'elles rendent les hommes justes eux-mêmes, & que, si elles ne le sont pas, elles détruisent dans leur esprit les principes de justice, amènent des usages pervers, des opinions erronées, des préjugés capables d'anéantir la FÉLICITÉ publique.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 52.  
D. *Qu'est-ce que la vertu?* | R. C'est une disposition habituelle & permanente de faire le bien, d'éviter le mal, & de contribuer à la FÉLICITÉ des êtres, avec lesquels nous vivons en société.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 138.  
D. *Quelles sont les causes ordinaires de l'ingratitude?* | R. L'orgueil & la vanité. On craint les avantages que l'on peut donner à ceux de qui l'on reçoit des bienfaits, & l'on a honte d'avouer que l'on a besoin de leurs secours pour sa propre FÉLICITÉ.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 154-155.  
D. *D'où part ce crime destructeur?* | R. De l'envie, de la vengeance, de la colere, de la malignité, [155] qui prend un secret plaisir à troubler la FÉLICITÉ des autres.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 156.  
D. *Comment est-elle nuisible à la société?* | R. En ce qu'elle nous empêche de mettre en

commun notre activité & nos moyens, pour augmenter la somme de la FÉLICITÉ publique.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 190.  
D. *Quels sont les inconvenients de la galanterie?* | R. Elle fait disparaître la FÉLICITÉ domestique, la concorde & l'estime, qui devraient toujours régner entre les époux.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 191-192.  
D. *Quelle idée doit-on se faire de [192] l'union de deux époux, qui joignent à l'amour le plus tendre les qualités qui doivent faire prospérer leur société?* | R. Qu'il n'y a point sur la terre de tableau plus touchant que celui de leur FÉLICITÉ. Occupés sans cesse du bonheur l'un de l'autre, ils ne se quittent qu'avec peine, & ne se retrouvent jamais sans un nouveau plaisir, heureux de lire à tout moment dans leurs yeux le contentement & la joie, que chacun d'eux s'applaudit d'y faire éclore.

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, p. 38.  
D. *Comment l'économie contribue-t-elle au bien-être de notre famille?* | R. Parce qu'en ne faisant aucune dépense inutile, on s'assure des ressources contre les pertes accidentelles et imprévues, et l'on procure à sa famille et à soi-même cette douce aisance qui est une des bases de notre FÉLICITÉ sur la terre.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, p. 7.  
D. *Pourquoi l'homme a-t-il reçu l'existence?* | R. Pour développer toutes ses facultés, s'élever au plus haut degré de perfection qu'il puisse attendre; & jouir par-là de toute la dignité, de toute la gloire, de toute la FÉLICITÉ dont il est susceptible.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, pp. 25-26.  
D. *Quels sont les hommes envers lesquels nous avons les premiers devoirs à remplir?* | R. Ce sont nos parens, de qui nous tenons la vie, la nourriture, l'éducation [26] et qui s'intéressent vivement à notre gloire et à notre FÉLICITÉ.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, p. 30.  
D. *Pourquoi l'homme doit-il nécessairement admettre une vie avenir [sic]?* | R. Afin d'avoir

l'espérance ferme de parvenir un jour au *souverain bien*, c. à d. à la réunion constante de la plus parfaite **FÉLICITÉ** avec la plus pure vertu.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, p. 31 (2).  
*D. Chacun y sera donc élevé en dignité, en gloire, en FÉLICITÉ selon les progrès qu'il aura faits ici bas dans la perfection morale?* | R. On n'en saurait douter: chacun y moissonnera exactement le fruit de ses sentimens et de ses œuvres actuelles, bonnes ou mauvaises. |  
*D. Avons-nous besoin d'en savoir davantage?* | R. Non; tout ce que notre curiosité demande de plus sur ce sujet est inutile à notre perfection morale, et par cela même à notre vraie **FÉLICITÉ**.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, p. 35.  
*D. S'il se conduit toujours ainsi, quel avantage en recevra-t-il?* | R. Les deux plus grands auxquels il puisse aspirer; la *gloire* la plus parfaite, et la **FÉLICITÉ** la plus pure.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, pp. 36-37 (2).  
*D. Tout ce qui compose dans ce monde la FÉLICITÉ la plus vraie et la plus pure, n'est-il pas aussi accordé à l'homme fidele à tous ses devoirs?* | R. Oui: 1°. il est en harmonie avec lui-même et avec toutes ses facultés – 2°. Son cœur jouit d'une douce joie et d'une sécurité profonde, parce qu'il peut se rendre à soi-même ce bon témoignage; «je suis tout ce que je dois être» – 3°. Il est sûr de l'approbation et de l'amour de son Dieu. 4°. Il se concile la bienveillance et l'amitié de tous les gens de bien qui le connaissent. 5°. Il est heureux par la délicate espérance de l'immortalité bienheureuse. | *D. Est-ce là tout son bonheur?* | R. Non; au dehors s'il ne se procure pas des richesses, qui ne sont pas nécessaires au bonheur, il obtient du moins tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses besoins naturels; et d'ordinaire, il conserve et affermit sa santé, [37] fondement de toute la **FÉLICITÉ** corporelle.

Giraud, *Catéchisme élémentaire sur la religion morale universelle*, 1798, p. 40.  
*D. Suffit-il de la repentance dont vous avez parlé pour obtenir tout cela?* | R. Oui, parce qu'elle seule nous fait rentrer dans l'ordre, et par cela même dans la route de la **FÉLICITÉ**.

Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*, anno VII, p. 10.

Ainsi, par mon moyen, ils sont favorisés de Dieu, et s'acquierent, par moi, une récompense immortelle et digne de leur mérite; par mon moyen, ils sont chéris de leurs amis, et honorés de leur patrie; et enfin une réputation glorieuse les fait fleurir éternellement dans la mémoire des hommes. Toi donc, généreux mortel, toi de qui la naissance est illustre, tu peux obtenir cette admirable **FÉLICITÉ**, si tu veux faire ce que je te dis.

### 24.3 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «CENSEUR(S)», «CENSURE(S)» E DI TUTTE LE FORME DEL LEMMA «CENSURER»<sup>1</sup>

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
censeur	5	0,0005%
censeurs	2	0,0002%
ensorial	1	0,0001%
censure	21	0,0021%
censurent	1	0,0001%
censurer	6	0,0006%
censures	3	0,0003%
censurée	2	0,0002%
censurées	2	0,0002%
censurés	1	0,0001%
Totale occorrenze	44	0,0045%

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 20.

*D. Qui posséda & exerça alors la puissance souveraine?* | R. Nous avons dit que, par la servitude du peuple, la nation se trouva réduite aux deux classes des barons & de la seconde noblesse; ces deux classes formèrent donc seules, ou prétendirent former le corps de l'état, & retinrent en conséquence la puissance législative. Tous les actes de ce temps-là attestent l'exercice qu'ils firent de ce pouvoir; toutes les affaires publiques étoient réglées dans leurs congrès ou parlemens, *Colloquia*; & les

objets de la législation & d'administration étoient également soumis à la CENSURE de l'assemblée. Ainsi cette constitution toute injuste, toute illégale qu'elle étoit, conserva cependant une image de l'ancienne liberté. C'étoit une république de seigneurs & de chevaliers, où l'autorité souveraine résidoit dans la volonté générale.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), pp. 72-73.

D. Donnez-moi une idée de ce droit primitif & seul canonique, conservé par l'Eglise Gallicane? | R. Il se réduit à établir premièrement que la forme extérieure du gouvernement Ecclésiastique est une véritable république où l'autorité souveraine réside dans la volonté générale: d'où il suit que les décisions du corps de l'Eglise ont seuls force de loi, soit qu'étant dispersée, elle donne son consentement à ce qui est proposé par un ou plusieurs de ses pasteurs; ou qu'étant réunie en concile général, elle définit de son propre mouvement les articles de foi, ou établisse des réglemens de discipline; que son pouvoir s'étend sur tous ses membres, simples fidèles, ou pasteurs, sans en excepter le premier d'entr'eux, [73] qui est l'Evêque de Rome; & qu'elle a le droit de le CENSURER, ou de le déposer; que l'Episcopat n'est point concentré dans la personne d'un seul; mais il est possédé solidairement par tout le corps des Evêques, dont chacun reçoit directement sa mission de Jesus-Christ, & nullement de l'Evêque de Rome.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 35.

Toutes vertus incompatibles avec le faste & l'ostentation de ces palais dorés qui le disputent en magnificence aux temples consacrés pour le culte public, de ces riches & superbes ameublemens plus recherchés que nos autels & nos tabernacles, de ces habits somptueux, de ces voitures élégantes, de ces nombreux cortèges de valets insolens, libertins & fainéans, de ces tables habituellement couvertes de ce que l'art a de plus exquis pour flatter la vue & le goût: incompatibles avec les airs & les tons de hauteur & de fierté par lesquels on prétend cacher aux autres, on se cache à soi-même sa médiocrité, avec le mépris que l'on témoigne aux hommes dont la supériorité de lumières fait ombrage, avec l'affectation de bien

accueillir ceux dont on redoute la haine, ou dont on brigue les suffrages, avec la gloriole de se faire des courtisans, classe vile & abjecte qui encense aujourd'hui le prélat que demain elle livrera à la CENSURE de la satire la plus amère.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 54.

D. Comment appelez-vous ces évêques. [sic] R. La question est indiscrette: je n'en veux qu'aux abus, & point aux personnes. Si j'ai révélé un peu fortement certains vices, si j'ai même fait des portraits qui sembleront assez prononcés, pour en appliquer la ressemblance à tel ou tel, je déclare que je n'ai eu l'intention de nuire à personne. Mais comment se taire, quand on voit les esprits assez esclaves des préjugés, pour applaudir à ce qui est intolérable, tandis qu'on chicane par tout la vertu, la justice? Avouons-le, on se plaît à blâmer les abus qui se sont introduits dans le haut clergé, en haine de la religion. Si on le faisoit dans un esprit de justice & d'équité, verroit-on les mêmes hommes faire bassement leur cour au prélat qu'ils ont décrié la veille? Si vous voulez que votre CENSURE tourne à l'avantage de la vérité, ne soyez donc pas les premiers à flatter la vanité d'un évêque ambitieux ou prodigue; n'excusez donc pas la personne, pour faire retomber vos coups sur un corps respectable.

Anonimo, *Le catéchisme du Politique*, 1789, p. 21.

Platon, de son côté, a cru nous tracer l'idée de la meilleure administration, en mélangeant habilement tous les principes de ces gouvernemens, par un partage de la puissance publique, en différentes parties propres à s'en imposer et se balancer réciproquement. Il donnoit pour exemple, le gouvernement de Lacédémone, auquel ressemble en quelque chose celui de l'Angleterre. Les deux rois, le sénat & le peuple, revêtus d'une autorité différente, y formoient une constitution mixte, dont toutes les branches se tenoient mutuellement en respect, par une espèce de CENSURE qu'elles exerçoient les unes sur les autres; mais en adoptant le sublime gouvernement établi par Lycurgue, Platon ne s'en tenoit pas là.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 105.

Telles sont les principales institutions de toutes les religions, tant anciennes que modernes, qui ont rendu sacré le droit de propriété & du mariage; de façon qu'il n'est permis plus d'offenser, de CENSURER, ni par parole, ni par action, ni par omission, l'ordre mercenaire, homicide & anti-social qui gouverne aujourd'hui les peuples les plus éclairés, ni de murmurer contre les loix établies pour son maintien, sans se rendre coupable de crime de lèse-majesté divine & humaine, & d'être condamné à brûler éternellement dans les enfers de l'autre monde, après avoir été brûlé tout vif, ou marqué, ou fouetté, ou pendu, ou empalé, ou rompu vif dans les enfers, & par les diables de ce monde-ci, que cet ordre monsteueux [sic] n'a pu qu'engendrer.

Cerutti, Rabaut de Saint-Etienne, *Catéchisme de la Constitution*, 1790 [29<sup>e</sup> octobre], p. 6 (2).

D. Mais le roi peut aussi retarder une loi utile? | R. Oui, quand cette utilité est équivoque. Pour peu qu'elle soit manifeste le roi se garderoit bien de s'opposer au vœu public, il compromettrait son autorité. | D. Il fait donc en partie les lois? | R. Non, mais on ne peut pas en faire sans lui. | D. Et pourquoi cela? | R. Nul bon ouvrage sans un CENSEUR. La nation a choisi, pour CENSEUR, le premier de ses citoyens, celui qui est le plus intéressé au bien général; celui qui est au centre de l'administration; celui qui ayant l'expérience du passé doit avoir la prévoyance de l'avenir. Ce citoyen, c'est le monarque.

Anonimo, *Instruction familière sur l'église*, 1790?-1791?, p. 12 (2).

D. EN quoi consiste la puissance de juridiction? | R. La puissance de juridiction, celle-là même que le pape et les évêques reçoivent et exercent comme successeurs des apôtres, consiste, 1°. dans le pouvoir d'ordonner et d'établir les ministres qui sont nécessaires dans l'église; 2°. dans le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire, de CENSURER et d'absoudre des CENSURES les âmes qui leur sont soumises, et de leur remettre les peines qui sont dues aux péchés qui leur ont été pardonnés, en leur appliquant les mérites surabondants de Jésus-Christ, par le moyen des indulgences; 3°. Dans le pouvoir de les

gouverner suivant la doctrine et la discipline de l'église.

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, p. 4.

D. VENONS maintenant au détail de la nouvelle Foi; comment prouverés-vous le premier article de vôtre Symbole? | R. Par les Propositions CENSURÉES dans le P. Q. art. 90 91. 92. & 93. de la Constitution desquelles les contradictoires supposent manifestement cette Doctrine qui fait le premier article du Symbole.

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, p. 6.

D. Mais quoi, cette crainte se doit-elle étendre jusqu'à des excommunications injustes? | R. C'est que la Constitution decide en termes formels, par la CENSURE de cette proposition. *La crainte d'une excommunication injuste, ne doit jamais nous empêcher de faire nôtre devoir.*

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, p. 7 (2).

D. PAR où prouvés-vous que les femmes & les laïcs doivent s'abstenir de lire l'Ecriture Sainte? | R. Par les Propositions CENSURÉES dans le P. Q. depuis l'article 79. Jusques aux 86. | D. Et pourquoi pensés-vous que les CENSURES de Rome aient ainsi voulu priver le peuple de la lecture des Livres saints? | R. Apparament afin que la contradiction manifeste qui se rencontre entre la Doctrine qu'ils nous debitent, & celle de l'Evangile soit connu de moins de personnes.

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, p. 9.

D. FAITES-nous voir d'abord par la Contitution, qu'en quelque disposition que ouisse être un penitent, il a droit de sommer un Confesseur de l'absoudre aussi-tôt qu'il lui aura déclaré ses pechés? | R. La preuve en est claire dans les Propositions 87. & 88. Condamnées par la Bulle; car 1. Dans la 87. on CENSURE la conduite d'un Confesseur dans la possession de tous les biens dont le peché l'avoit dépouillé.

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, pp. 10-11.

D. J'en conviens; mais comment prouverez-vous par la Constitution la premiere

proposition de vôtre raisonnement? | R. En rapportant seulement la Contradictoire [11] qui est CENSURÉE dans le P. Q. art. 77. de la Constitution. La voici: *Celui qui ne mene pas une vie digne de l'Evangile, cesse au moins intereurement d'avoir Dieu pour Père & J. C. pour Chef.*

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, p. 11. D. Où trouverez-vous cette Doctrine dans la Constitution? | R. Dans les articles 63. 65. 66. ou la Doctrine du P. Q. est CENSURÉE, qui établit que la crainte purement servile ne sçauroit faire un veritable enfant de Dieu, un veritable chrétien.

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, p. 12 (2). D. Sur pied là nous ne devons plus l'écouter lors qu'il nus dit, que sans la charité nous ne sommes rien, que nous ne sçaillions prononcer le Nom de Jesus que par l'assistance du St. Esprit, que c'est par son secours que nous croyons à Dieu, mon Père, & cent autres passages qui concourent tous à nous faire croire, que sans charité nous ne sçaillions ni prier, ni agir, ni plaire à Dieu? | R. C'est ici où les CENSURES de Rome font voir combien ils se soûtiennent merveilleusement bien sur leurs principes: car pour établir ce dogme, que la crainte purement servile peut nous justifier & nous rendre de veritables chrétiens, ils CENSURENT toute la Doctrine de St. Paul sur la Charité, depuis l'article 44. de la Constitution jusqu'au 58. où l'on ne voit qu'un tissu de maximes de l'Ecriture qui sont condamnées.

Anonimo, *Nouveau catéchisme à l'usage de ceux qui recevront la Constitution*, 1791?, p. 13. D. C'est le 7. Article de vôtre Symbole; mais voyons comment la Constitution s'en explique. | R. Vous n'avez qu'à lire la 48. Proposition que la Constitution CENSURE, dont voici les termes: *Que sommes-nous Seigneur que tenebres, qu'égaremens & que peché sans la lumiere de la Foi, sans J. C. sans la Charité?* Prenez les Contradictaires de toutes ces Propositions, & vous verrez la Doctrine de la Constitution sur cet article, qui est que nous pouvons être dans la lumiere sans la Foi, dans la voye du salut sans J. C. dans la Justice sans la Charité.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 12. COMME il est cependant une classe d'hommes destinés par la providence à éclairer leurs semblables, qu'elle écrive, j'y consens, qu'elle compose des ouvrages propres à procurer de nouvelles connoissances, ou à étendre celles que l'on a déjà acquises; mais pour prévenir tout danger, que ces ouvrages soient soumis à une CENSURE éclairée et sévère, qui en retranche tout ce qui pourroit blesser la religion, les mœurs, l'autorité; que tout auteur, imprimeur, colporteur, infidèles aux lois établies à cet égard, soient punis, que leur châtement inspire une crainte salutaire à ceux que la cupidité porteroit à imiter leur exemple; alors la science, la vérité, la vertu paroîtront au grand jour sans aucun mélange, et on pourra s'instruire, s'éclairer, sans craindre d'être ou égaré ou corrompu.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, ed. 1792, pp. 235-236. Par cette dissolution, | La contre-révolution, | Déjà que trop manifestée, | Est complètement décrétée; | Sauf la responsabilité | Grâce à notre imbécillité. | La liste, le veto du roi, | Paralysant l'homme & la loi, | La clef du trésor dans sa poche, | La loi de mars qui nous embroche, | Vont tenir le peuple en échec, | Jusqu'à ce qu'on l'ait mis à sec. [236] Les loix ont, en tout cas prévu, | A leur soumission pourvu: | Quand chaque officier populaire | En répond comme mandataire, | Pourquoi leur, donner pour CENSEUR, | Un ministère corrupteur?

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 8-9. Le zele du bien public., & la réforme des abus, ont toujours servi de prétexte à ceux qui ont attaqué l'Autorité; l'esprit d'indépendance & l'amour de la domination sont toujours le véritable motif de leur révolte; la CENSURE de l'Administration publique & des personnes chargées du Gouvernement, en est ordinairement le moyen; & le malheur des Peuples, l'affoiblissement, quelquefois même la ruine, [9] entière du Gouvernement, en sont les fuites funestes.

Martin?, *Catéchisme politique*, 1792 (agosto-settembre?), p. 24. D. Pourquoi une chambre de révision, qui peut entraver la législation, & ramener

tous les inconvénients attachés à la sanction royale? | R. Les bonnes lois étant l'objet le plus essentiel au bonheur commun, l'œuvre la plus difficile de l'esprit humain, on ne sauroit trop se précautionner contre les erreurs & les méprises où se peut laisser induire une seule assemblée, soit par précipitation ou inadvertance, soit par les combinaisons de l'intrigue, ou même par l'éloquence dangereuse de quelques-uns de ses membres. La CENSURE d'un petit nombre d'hommes étrangers aux divers partis qui ont ou proposé ou combattu la loi, toujours aidés de l'expérience de plusieurs membres du conseil exécutif, paroît propre à écarter ces erreurs, sans faire craindre les inconvénients de la sanction royale.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), p. 22.  
D. Si malgré cet examen le peuple est trompé dans le choix de ses représentans, quelle conduite faut-il tenir envers ceux qui abusent de sa confiance? | R. Ou ces représentans troublent l'assemblée, ou ils conspirent contre la liberté et l'égalité. Au premier cas, après avoir été rappelés à l'ordre et CENSURÉS deux fois, ils doivent être remplacés; au second cas, ils doivent être mis en état d'accusation et jugés comme criminels de lèse-majesté nationale.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), pp. 29-30.  
D. Détaillez les effets de la liberté civile. | R. L'homme a la liberté, 1°. d'aller par-tout où il voudra sans pouvoir être arrêté. [30] 2°. De prendre tel état et de faire tel commerce que bon lui semblera. | 3°. De parler, écrire et publier ses pensées, sans que ses écrits puissent être, avant leur publication, soumis à aucune CENSURE.

Philippeaux, *Catéchisme moral et religieux*, 1793, pp. II-III.  
Je dois prévenir ici que j'écarterai soigneusement toutes disputes théologiques et tout réflexion sur les dogmes: le zèle a besoin, pour être utile, des conseils de la prudence, et ce n'est point en effarouchant les esprits, qu'on les dispose à nous écouter. D'ailleurs, les misérables querelles des théologiens ont fait tant de mal à l'espèce humaine, que je les abhorre. Je toucherai donc le moins

possible aux institutions liturgiques; et si j'attaque beaucoup de préjugés funestes, ce sera principalement sous les rapports de la morale, en appelant une CENSURE légitime contre toutes [III] les idées absurdes qui en ont dégradé l'auguste caractère; et prenant pour boussole le livre divin de l'évangile, trop peu connu dans ses maximes tutélaires, lorsqu'il suffit de s'en bien pénétrer pour donner aux peuples une constitution admirable.

Philippeaux, *Catéchisme moral et religieux*, 1793, p. 7.  
Loin de briser la verge odieuse des tyrans et des oppresseurs de l'humanité, comme J.-C. en fit un précepte impériaux aux chrétiens, les hypocrites se liguerent avec eux pour appesantir nos misères. Des millions d'hommes ont été égorgés à toutes les époques, pour servir d'holocaustes à cette coalition sanguinaire qui portoit le fer et la flamme au nom du ciel partout où les fourberies et les crimes de Rome trouvoient des CENSEURS <...>

Philippeaux, *Catéchisme moral et religieux*, 1793, pp. 23-24.  
Dans ce conciliabule infernal, que les flatteurs de la tyrannie ont qualifié de huitième [24] concile aecuménique, et où le respectable Photius fut déposé, on fit déclarer par le Saint-Esprit que Dieu approuvoit l'action de Bazile et retranchoit Photius, son CENSEUR, du nombre des chrétiens.

Anonimo, *Catéchisme de la Constitution républicaine, mis à la portée des jeunes citoyens français*, anno II, p. 31.  
D. En cas de contestation, peut-on exiger l'appel nominal? | R. Cinquante membres ont le droit d'exiger l'appel nominal. | D. L'assemblée a-t-elle le droit de CENSURE sur la conduite de ses membres dans son sein? | R. Oui.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 32-33.  
D. A quoi connoit-on le véritable révolutionnaire? | R. «Il est, suivant un représentant du peuple, inflexible, simple, frugal, ennemi de l'indulgence et de l'affectation; il ne CENSURE point, il n'outrage point la révolution; [33] il l'éclaire; il est intraitable envers les méchants, sensible

pour les bons. Sa probité n'est point une finesse d'esprit, mais une qualité du cœur.

Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', anno II [messidoro], p. 6.

Mais non vous serés heureux, par ce que soigneux d'éviter le vice vous pratiquerez tous les vertus republicaines que dans chaque commune, et dans chaque société populaire sur un même tableau soient écrits d'un côté les vertus et de l'autre les vices, et les crimes ci-dessus nommés que chaque commune dans son arrondissement, et chaque société dans son sein choisissent douze citoyens des plus vertueux pour faire tous les decadis, au peuple assemblé la lecture du contenu de dit tableau, et pour CENSURER ceux qui seront convaincus d'être tombés dans quelqu'un des vices, ou manqué à la pratique de quelqu'une des vertus mentionnés.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 12-13.

Le peuple également bon, également juste, répond seul [13] de sa souveraineté, en insurrection. Les ministres, magistrats et autres fonctionnaires sont, sous la surveillance et la CENSURE publique, responsables des abus irrémissibles de sa confiance, des desordres, des infractions qu'il laissent arbitrairement ou aveuglement commettre envers les devoirs et les droits de la société.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, pp. 12-13 (4).

BARRA. | Le maintien des mœurs est sacré dans une République. | L'AMI DU PEUPLE. | C'est l'inébranlable clef de la voûte des lois. [13] BARRA. | Veillons à les conserver. | L'AMI DU PEUPLE. | C'est par la CENSURE et l'opinion que nous y parviendrons. | L'œil de la surveillance doit toujours être ouvert sur les actions des hommes, afin d'établir la pureté des mœurs, d'empêcher les opinions de se corrompre, en conservant leur droiture par de sages applications. | Chez les Romains, et mieux chez les Lacédémoniens, la CENSURE avoit un tel empire, qu'un homme de mauvaises mœurs ayant ouvert un bon avis au conseil de Sparte, les Ephores, sans en tenir compte, firent proposer le même avis par un Citoyen vertueux ... Quel honneur

pour l'un, quelle note pour l'autre, sans avoir donné ni louange ni blâme à aucun des deux! | C'est par de telles déclarations, qu'un peuple libre maintient les bonnes mœurs. | BARRA. | Nos frères ont plus aisé que les anciens d'exercer la CENSURE. | L'AMI DU PEUPLE. | Toutes les affaires sont publiques; le peuple en est le témoin, il juge ses magistrats, s'assemble et applique la CENSURE.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, p. 13, in nota.

Les Ephores composoient le Tribunal CENSORIAL de Sparte.

Thiébaud, *Petit catéchisme républicain*, anno II (20 floreale), pp. 12-13 (2).

D. *L'homme n'a-t-il pas d'autres droits que ceux-ci-dessus?* R. Oui: il y en a plusieurs qui dérivent de ces premiers. [13] D. *Quel sont les principaux?* | R. La résistance à l'oppression, le droit de ne pouvoir être arrêté ni détenu que par l'effet de la loi, ceux de parler, écrire, imprimer, de dire son opinion et celui de CENSURER les actes des autorités constituées. | D. *Qu'est-ce que la résistance à l'oppression?* | R. C'est le droit de repousser par la force tout acte qui n'est pas autorisé par la loi. | D. *Qu'est-ce que CENSURER les actes des autorités constituées?* | R. C'est examiner et reprocher l'erreur contenu dans ces actes.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 14.

D. Une société populaire doit elle dénoncer un section? | R. Non, parceque la première n'ayant point, comme nous l'avons dit, un caractère de souveraineté, ne peut dénoncer une fraction du souverain; son droit à cet égard ne peut s'étendre que sur les individus; mais les sections réunies au contraire ont toujours un droit de CENSURE sur le caractère moral d'une société populaire quand elle se laisse influencer, et sur leur [\*\*\*] le corps législatif peut la supprimer.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 72.

Ôtez le voile de la décence aux mœurs dépravées; elles se purifieront dans le creuset d'une surveillance mutuelle; chacun se croit à l'abri de la CENSURE sous le manteau nuptial, et la liberté de se quitter, rend les amans plus scrupuleux, plus circonspects,

plus soigneux d'éviter jusqu'au plus léger soupçon: cette vigilance continuelle sur soi-même, renforce le lien d'une confiance mutuelle, et l'éternise, pour ainsi dire, dans l'extase d'une appréciation soutenue et d'une estime sentie: alors l'homme ne devant plus sa cohabitation avec la femme qu'à la détermination d'un cœur pur et libre, ne sera plus tourmenté par la défiance et par le soupçon; et la femme ne prendra plus conseil de la fourberie et de la dissimulation contre lui, dès quelle pourra lui être ouvertement infidèle et voler impunément dans les bras d'un autre; alors l'homme et la femme n'ayant plus d'intérêt à se montrer sous de fausses couleurs, ne se plairont plus que par des grâces naïves et touchantes.

Maréchal, *Le Catéchisme des christicoles*, anno VI, pp. I-II.

O vous! qui avez perdu tant de mitraille et de poudre, contre des vérités éternelles, vous que nous plaignons, parce que vous êtes encore nos semblables par la figure humaine, déplorables victimes de la jonglerie sacerdotale, si la raison peut se faire jour à travers les légions [II] de Commis, Inspecteurs, Alguasils, CENSEURS royaux et Inquisiteur, qu'ont placés entre vous et moi ceux qui vivent de votre sottise, soulevez un peu le triple *Bandeau* qu'ils ont mis sur vos yeux; ouvrez ce livre, et voyez avec quelle impudence ils se sont moqués des hommes. Si le grand jour de la vérité blesse encore votre vue débile, si vous tremblez encore aux pieds de la vile *idole* qui s'est abreuvée de votre *sang* et enrichie de votre *or*, c'est que courbés par les fers dont elle enchaîne votre raison, vous n'osez la regarder en face.

#### 24.4 INDICI DELLE CONCORDANZE DI «DICTATEURS» E «DICTATURE»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
dictateur	0	0,0000%
dictateurs	3	0,0003%
dictatorial(s)	0	0,0000%
dictatoriat(s)	0	0,0000%
dictature	4	0,0004%
dictatures	0	0,0000%
Totale occorrenze	7	0,0007%

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 119. C'est donc à dire que, dans toute constitution légitime, les Magistrats sont essentiellement dépendans, & quant à l'origine, & quant à l'exercice de leur pouvoir, de la volonté du peuple; & qu'ils ne peuvent jamais avoir aucun droit à opposer à cette volonté, puisque tous leurs droits découlent d'elle. Rois, DICTATEURS, Consuls & Archontes, tous sont également de simples membres du corps social, subordonnés à ses décisions, remplissant leur devoir de sujets, en recevant la portion d'autorité qu'il veut bien leur confier; & obligés de la lui remettre sitôt qu'il juge à propos de la lui reprendre.

Anonimo, *Catéchisme national, ou Instructions familières* (Impr. des Amis de la Constitution), 1791, p. 70

D'ailleurs, rien ne prouve mieux la nécessité du gouvernement monarchique, ou ce qui est la même chose, de confier à un seul homme le pouvoir exécutif suprême, que l'imprudente ressource de la DICTATURE à laquelle les Romains étaient forcés d'avoir recours dans certaines circonstances; pour donner une plus grande force au pouvoir exécutif, ils confiaient à un seul homme le droit de vie & de mort, sur tous les Citoyens. Quelle constitution encore plus vicieuse que celle d'Athènes, qui obligeait un peuple à bannir tous les hommes qui obtenaient un grand crédit par leurs talens ou leurs vertus?

Boissel, *Adresse à la nation française*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 25. Le quatrième fut la dépendance des corps judiciaires administratifs, de l'autorité ministérielle, ainsi que la nomination des commissaires du roi à perpétuité auprès de ces corps, pour les espionner & les subjuguier; & des autres commissaires DICTATEURS dans les divers départemens, pour en appaiser les troubles que ces ministres prenoient soin de susciter par-tout pour allumer la guerre civile, ou pour faire massacrer les patriotes, faire regretter l'ancien ordre de choses.

Boissel, *Adresse à la nation française*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 35. Je n'entrerai point dans le détail des raisons qui repoussent tous les autres arrangemens par lesquels la nation française a été soumise au despotisme ministériel, par la dépendance des corps judiciaires & administratifs, de la volonté des agens du pouvoir exécutif; par la nomination, à leur choix, des commissaires perpétuels auprès de ces mêmes corps, pour les surveiller & les influencer; par leur nomination à des places importantes dans le militaire; par les défauts qui se trouvent dans l'organisation de la force publique; par la nomination des commissaires DICTATEURS envoyés dans les provinces pour y fomenter les troubles; par l'organisation d'une garde militaire pour la maison du roi; & enfin, par une liste civile de trente-cinq millions & la clef du trésor.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, anno I, n° 1, p. 6. *Quels ennemis le peuple a-t-il à craindre à la Convention Nationale? | Les partisans de la DICTATURE, les prosélytes du triumvirat, enfin, ces esprits remuans et inquiets dont la turbulence viseroit à sapper les fondemens de notre Egalité naissante, en affichant sans cesse leur attachement à la cause du peuple, dont ils se disent les amis.*

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, anno I, n° 1, pp. 6-7. *A quoi comparez-vous la partie du peuple assez foible et insensée pour regretter la royauté ou désirer la DICTATURE? | Aux grenouilles de la fable qui demandoient un roi, élevé à l'école des tyrans; éblouie par la splendeur [7] du trône, cette classe servile, séduire par les caresses des despotes qui doroiennent ses fers, craint*

l'impulsion de l'Egalité qui range les hommes au même niveau. Dans sa bassesse, il lui paroissoit doux d'obéir à des esclaves, dominée par l'espoir de commander à son tour.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, anno I, n° 1, p. 10. *Que doit-il faire en cas qu'il s'y soit glissé quelque esprit de parti, contraire à la Liberté? | S'il existoit parmi cet élite de citoyens quelque faux Républicain, assez odieux pour retracer à notre mémoire celle de nos tyrans couronnés, et de leurs absurdes prérogatives, ou pour insinuer au Peuple crédule la nécessité de la DICTATURE, qu'il soit rappelé par ses commettans, dénoncé, poursuivi, et condamné. Citoyens, l'œil et la main, nous avons besoin de toutes nos forces physiques et morales pour consolider notre ouvrage.*

#### 24.5 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «TRIBUNITIENNE»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
tribun(s)	0	0,0000%
tribunat(s)	0	0,0000%
tribunitien(s)	0	0,0000%
tribunitienne	2	0,0002%
tribunitiennes	0	0,0000%
Totale occorrenze	2	0,0002%

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 112. *Le Parlement est représentant des Etats, pour maintenir & défendre les droits de la nation & des individus; mais il ne l'est pas pour se revêtir lui-même de ces droits, & pour en disposer au préjudice du corps des citoyens. Dès qu'il passe, à cet égard, les bornes de la puissance TRIBUNITIENNE & coërcitive, & que, non content d'arrêter, il veut agir & parler au nom de la nation, il est alors sans autorité; & son consentement ne peut, par conséquent, valider les opérations du Monarque.*

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, pp. 137-138.

A Genève, le petit conseil réunit le pouvoir administratif & les fonctions judiciaelles. Il vaudroit peut-être mieux décharger le Parlement d'une partie de la justice distributive, en augmentant la compétence des premiers tribunaux, & ne lui [138] réserver, parmi les affaires civiles, que celles qui sont d'intérêt majeur, que de lui enlever cette puissance TRIBUNITIENNE, qui, en retardant les mesures du gouvernement, lui est aussi utile qu'à la nation elle-même. En éloignant du Parlement une multitude de causes dont la nature ou l'importance médiocre dégradent, peut-être, son tribunal, on ne feroit, qu'augmenter la vénération qui lui est due.

#### 24.6 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «TRIUMVIRAT» E «TRIUMVIRS»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
trimuvirat	5	0,0005%
triumvirats	0	0,0000%
triumvir	0	0,0000%
triumvirs	6	0,0006%
Totale occorrenze	11	0,0011%

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, anno I, n° 1, p. 6.  
*Quels ennemis le peuple a-t-il à craindre à la Convention Nationale?* | Les partisans de la dictature, les prosélytes du TRIUMVIRAT, enfin, ces esprits remuans et inquiets dont la turbulence viseroit à sapper les fondemens de notre Egalité naissante, en affichant sans cesse leur attachement à la cause du peuple, dont ils se disent les amis.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 105-106 (4).  
*Journées des 8, 9 et 10 thermidor.* | La conspiration des TRIUMVIRS. | Quel mélange étonnant de vertus et de crimes! | D'un côté des tyrans qui comptent leurs victimes, | Et de l'autre

un sénat affrontant le danger, | Calme au sein de l'orage et prêt à nous venger. | Quoi! toujours des complots: implacable furie, | Ne cesseras-tu point de troubler la patrie? | *QU'EST-CE que ces trois journées transmettront à la postérité?* | Le triomphe le plus éclatant de la liberté: la destruction du TRIUMVIRAT. | *Qu'entend-on par le TRIUMVIRAT?* | Le despotisme qui devoit reparoître sous des formes encore plus hideuses; trois scélérats, dont ma langue se refuse à prononcer les noms, trois monstres qui, depuis long-tems n'avoient cherché à se revêtir de la confiance du peuple, que pour mieux l'assassiner, et pour se partager entr'eux les débris de la république que le français aime, mais qu'il aime une et indivisible. | *Par quels moyens les TRIUMVIRS devoient-ils parvenir à leur but abominable?* | En égorgeant la convention nationale, ce fanal de la liberté, qui éclaire la France entière, et autour [106] duquel tous les bons patriotes vinrent se rallier. Ces hypocrites avoient inventé l'art de parler sans cesse de conspiration, de manière à faire oublier qu'ils étoient eux-mêmes les conspirateurs. Robespierre et Couthon s'étoient chagés [sic] de corrompre l'opinion publique sur le compte des représentans du peuple, et de former les hommes immoraux qu'ils avoient introduits ou soutenus dans la société des jacobins, à l'assassinat de nos législateurs.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 124-130 (2).  
*Enfin comment se terminèrent tous ces débats?* | Par le décret d'arrestation contre Robespierre, Gouthon [sic], St. Just, [125] accusés de TRIUMVIRAT et d'avoir voulu démembrement la France: il fut [126] également rendu contre Henriot, Dumas et tous leurs complices. [127] *Pendant que la convention travailloit à remédier aux maux de la patrie, quels mouvemens se donnoient alors tous les conjurés?* Le chef de la force armée parcouroit toutes les rues de la ville [128] pour réunir les assassins, et l'infâme conseil-général de la commune [129] s'assembloit pour se déclarer en insurrection, tandis que les TRIUMVIRS [130] agitoient la convention nationale pour la terrifier, la diviser et lui faire employer en vaines discussions le temps à peine suffisant pour prendre les grandes mesures qui devoient sauver la liberté; mais le masque imposteur qui les couvroit étoit déjà tombé et les héros s'étoient évanouis.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 133-134.  
*La rébellion de la commune exigeoit sans doute que la convention prît de grandes mesures pour sauver la république?* | Tous les traîtres qui la composaient furent au même instant mis hors de la loi. C'est alors que la force armée, rebelle à la voix de Henriot qui lui ordonnoit hautement d'égorger la convention, [134] c'est alors qu'elle veilla à ce qu'aucun des conjurés ne put échapper au glaive vengeur de la liberté outragée, elle environna la commune, braqua sur elle ses canons, se saisit des coupables TRIUMVIRS, et des lâches dépositaires de la confiance publique.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 135-136 (2).  
*Quels fruits les conjurés ont-ils retiré de leurs crimes?* | Les TRIUMVIRS et les principaux chefs de la conspiration portèrent leurs têtes sur l'échafaud le décadi 19 Thermidor, l'exécution eut lieu [136] à 7 heures du soir, aux acclamations d'un peuple immense qui criait: vive la république! périssent ainsi tous les tyrans. Deux jours après toute la commune, mise hors de la loi par décret de la convention, fut livrée à l'exécuteur des jugemens criminels, au nombre de soixante et onze. Royalistes populaires! vous avez bien prouvé en mourant que le désespoir n'est que pour le crime. L'hypocrisie n'a qu'un temps très-court: un état violent ne peut durer long temps. | *Donne-nous à présent quelques détails sur les crimes des TRIUMVIRS?* Tout ce que les Marius et les [137] Silla ont inventé de cruauté ne sauroit être comparé aux atrocités [138] dont ces monstres se sont rendus coupables, à l'aide de Dumas, de [139] Coffinhal et de plusieurs autres individus de la même trempe, dont [140] Robespierre avoit composé le tribunal révolutionnaire, ils faisoient mourir tous ceux qu'ils soupçonnoient ne pas vouloir entrer dans leurs vues liberticides: le Catilina moderne avoit une armée d'espions qu'il avoit revêtus de pouvoirs pour [141] s'introduire par tout; ils épioient toutes les démarchés et les discours les plus innocens; s'ils témoignaient quelque inquiétude sur la marche de Robespierre, alors Robespierre raisonnoit modestement ainsi: «je suis le meilleur ami du peuple, et le plus grand défenseur de la liberté, on m'attaque, donc on conspire, donc il faut me défaire de ces gens là».

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, p. 21.  
 D. Comment devons-nous regarder les représentans du peuple? | R. Comme les sauveurs de la patrie; c'est à leur mâle énergie que nous devons la tranquillité publique; le peuple français dans la journée du dix août donna un grand exemple de courage! dans la nuit du neuf au dix thermidor, an deuxième de la république, la convention nationale déploya le plus grand caractère; elle foudroya le TRIUMVIRAT; elle fit conduire à un supplice justement mérité les modernes *Catilina*; elle sut prouver au peuple républicain que l'intérêt sacré de la patrie régnoit dans leurs âmes, et animait leurs cœurs.

#### 24.7 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «BON SENS» E «SENS COMMUN»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
bon sens	34	0,0034%
sens commun	11	0,0011%
Totale occorrenze	45	0,0046%

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 2.  
 D. Par quel moyen peut-on atteindre le but de l'institution sociale? | R. Par l'établissement d'une force qui dirige, vers ce but, l'ensemble de la machine politique. | D. Quelle est cette force? | R. C'est l'autorité souveraine, ou ce pouvoir suprême qui gouverne absolument & en dernier ressort les intérêts de l'association. | D. Où doit résider cette autorité? | R. Le simple BON-SENS le suggère: dans une volonté qui, tendant essentiellement au bien de l'Etat, ne puisse jamais s'en écarter.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 9.  
 Mais rappelez l'institution sociale à son but véritable, qui est le bonheur de tous; rompez cette pente fatale, qui sait que tous les honneurs & les biens s'engouffrent dans une partie de la nation, & laissent à

sec le reste du corps politique; répartirez la propriété générale sur tous les individus de l'état, de manière que chacun d'eux se sente lié à la grande masse sociale, autrement que par la sûreté d'une existence méprisée, & la perpétuité de sa misère: dès ce moment, vous verrez ce BON SENS, naturel aux hommes libres, se conserver dans toute son énergie; & la législation, par une suite nécessaire du maintien de l'égalité & de la simplification des ressorts du corps politique, devenir moins compliquée, & se mettre enfin dans une exacte proportion avec les lumières nationales.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 54.

Ainsi, conformément aux principes du BON SENS, du droit naturel, & particulièrement de la constitution française, les députés des communautés sont obligés de les consulter dans tout ce qui a trait à l'intérêt général, & ne peuvent rien terminer, sans le consentement exprès de leurs commettans, dont le défaut rendrait toutes leurs opérations invalides, & contraires à la constitution.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, pp. 78-79.

Le simple BON SENS démontre en effet que dans une société quelconque, établie [79] dans la fin d'un avantage commun, la direction essentielle vers cette fin ne se trouve, ni dans telle, ni dans telle volonté individuelle; mais uniquement dans la somme de toutes les volontés individuelles, qui est la volonté générale; & que placer à côté de celle-ci une volonté particulière, c'est en même temps placer à côté de l'intérêt commun un intérêt particulier, qui doit nécessairement diminuer la vigueur de l'institution, en détournant vers lui une partie des forces de l'Etat.

Antonelle, *Catéchisme du Tiers état*, 1788 (décembre?), p. 19, in nota.

Ceci paroîtra un paradoxe mais j'osé assurer que le tiers risque beaucoup s'il s'attache à nommer pour ses représentans aux états généraux des Avocats de profession. | La vanité du babil, l'habitude de la vénalité, instabilité de leur jugement versatile, la malheureuse routine de disputer sur ce qu'il y a de plus clair & de chicaner sur ce qu'il y a de plus juste, rendront infailliblement dans

les grandes affaires les Avocats de profession quelquefois corruptible, souvent suspects et toujours épineux du BON SENS, de la droiture, point de babil, voila ce qu'il faut apporter aux états généraux.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, pp. V-VI.

AVERTISSEMENT. | *LA première édition de cet Ouvrage étant épuisée depuis long-temps, on a pensé que celle-ci seroit favorablement accueillie par le Public. Quelques personnes ont observé que la forme & la précision du Catéchisme du Citoyen, devoient le rendre un livre classique pour tous les Français qui désiroient connoître le Droit Public de leur nation. Dans une constitution telle que la nôtre, fixée par les Loix, mais variable par le fait, dans laquelle les lumières de la nation & le despotisme du Gouvernement sont dans une lutte perpétuelle, [VI] les circonstances qui donnèrent lieu à la première publication de cet Ouvrage, peuvent être ramenées par le temps: c'est alors qu'il devient nécessaire de se pénétrer des maximes de notre Droit Public, & de ces principes immuables de la raison & du BON SENS, sur lesquels doivent reposer toutes les constitutions sociales. Les partisans du Gouvernement arbitraire accumuleront vainement sophisme sur sophisme; il n'en sera pas moins évident, par la raison & l'expérience, qu'il n'est point de bonheur pour un Peuple privé de liberté politique.*

Anonimo (T.), *Nouveau catéchisme du citoyen*, 1788?-1789?, p. 21.

D. Faut-il suivre en tout la forme de 1614? | R. Il ne faut pas imiter les Etats de 1614, quant au nombre des Députés. Le Tiers-Etat, quoique le plus nombreux, le plus riche & le plus contribuant, y fut en moindre nombre que les deux premiers Ordres, & le BON SENS dit que cela est injuste.

Anonimo (T.), *Nouveau catéchisme du citoyen*, 1788?-1789?, pp. 25-26.

D. Le Clergé & la Noblesse n'ont-ils [26] pas des privileges certains & reconnus pour être exempts de contributions? R. S'il existoit de pareils privileges, ils seroient évidemment nuls, comme contraires au pacte social. Ce seroit, en effet, une singulière société, que celle où les honneurs seroient d'un côté, & les tributs de l'autre. Mais on peut démontrer que cette prétendue exemption, est aussi contraire aux principes de notre droit public, qu'aux regles du SENS COMMUN.

Anonimo, *Catéchisme de la noblesse bretonne*, 1789, p. 4 (2).  
D. POURQUOI les Nobles sont-ils presque tous ignorants? | R. C'est qu'ils craignent la lumière.  
| D. Pourquoi voir-on dans ce qu'ils écrivent tant de mauvaises constructions & de si grossières fautes de Syntaxe? | R. C'est qu'ils ne veulent pas s'assujétir aux règles. | D. Pourquoi ne pensent-ils pas comme les autres hommes? | R. C'est que le SENS COMMUN est roturier. | D. Les Bourgeois qui s'ennoblissent le sont-ils par cette raison-là? | R. Il le faut croire, puisque se faire Noble & renoncer au SENS COMMUN, sont deux choses inseparables.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 75.  
Les enfans du noble n'ont donc d'autre droit qu'au nom de leur pere, & à partager la fortune qu'il leur laissera. Dira-t-on qu'un nom est noble plus qu'un autre? D'ailleurs, distinguons bien l'honorable privilège de la noblesse, tel que le BON SENS & une saine philosophie peuvent l'admettre, d'avec les biens de la fortune. La noblesse, comme privilège distinctif, d'après les notions que je vous en ai données, est plutôt dans la nation même, que dans le sujet réputé noble. Ce n'est point une qualité qui puisse lui être inhérente. C'est une marque de reconnaissance par laquelle la nation veut récompenser un citoyen qui a bien mérité de la patrie: elle lui décerne donc, pour prix de ses services, l'estime, l'honneur & la considération publique, dont seule elle est la distributrice.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 90 (2).  
Vous auriez mérité d'être annobli pour avoir sauvé la patrie, vous ne seriez pas pour cela aussi noble qu'un vieux satrape qui végète dans son château, s'il compte une longue suite d'ayeux depuis celui de ses ancêtres qui le premier a obtenu la noblesse. Ainsi on est plus noble, à proportion qu'on s'éloigne davantage de la source de la noblesse. La raison & le BON SENS sembleroient exiger le contraire: n'importe, nos constitutions doivent l'emporter sur le BON SENS & la raison.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 95.  
D. Je conçois très-bien l'absurdité d'un prince qui donne lieu à de pareilles conséquences; mais enfin je ne vois pas pourquoi vous blâmez le juriconsulte que vous avez

cité. N'a-t-il pas dû consigner dans ses écrits les usages qu'il a trouvés établis? | R. Je blâme ce juriconsulte & tous autres qui ont traité les mêmes matieres, parce qu'un homme qui a le BON SENS ordinaire doit sentir les conséquences de ce qu'il écrit, & qu'il faut être de bien mauvaise foi pour donner gravement au public comme choses importantes de pitoyables niaiseries.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 120-121 (2).  
Les deux ordres privilégiés n'ont pas senti alors que le tiers-état, en s'adressant directement à eux pour le redressement de leurs griefs, usoient d'une modération qui leur conservoit toujours l'existence politique dont ils jouissoient & dont ils sont si jaloux. Aujourd'hui leur résistance a forcé d'examiner leurs droits; & on se demande: qu'est-ce qui jugera ce procès entre une nation entiere & quelques particuliers qui abusent de ses bienfaits pour l'asservir? C'est le BON SENS & la saine raison qui doit le juger. Or, le BON SENS & la saine raison prononcent impérieusement, que ceux dont il s'agit de juger ne doivent point être assis parmi les juges; donc les états-généraux ne doivent admettre de nobles & de prêtres qu'à titre de citoyens, [121] & non à titre d'ordres. Là, on examinera de sang-froid & avec maturité, ce qui importe le plus pour le bonheur de la nation & des particuliers; & soyez sûr que si l'assemblée n'est composée que de citoyens, on prendra le parti le plus propre à avancer la gloire & la prospérité de la France. Il se peut faire que notre régime actuel soit bon à conserver, qu'il ne demande que quelques modifications, quoique j'aie bien de la peine à le croire; mais enfin cela se peut.

Anonimo, *Petit catéchisme... de Mons le Bon-Sens*, 1789 (luglio), p. 1, nel titolo.  
A l'usage du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-État de France; publié par ordre de Monseigneur le BON-SENS, premier Prince des quatre parties du monde, & rédigé par un Citoyen du Tiers-État.

Anonimo, *Petit catéchisme... de Mons le Bon-Sens*, 1789 (luglio), p. 1.  
LETTRE PASTORALE, | Qui enjoint & ordonne au Clergé, à la Noblesse & au Tiers-État, d'apprendre de mémoire le présent Catéchisme, & de pratiquer exactement toutes les vérités qui

y sont contenus. | Pacifique BON-SENS, fils aîné de la Raison, premier Prince & Primat des Primats de tous les Empires, Royaume, Etats, &c.

Anonimo, *Petit catéchisme... de Mons le Bon-Sens*, 1789 (luglio), p. 2.

Notre ministrere, mes très-chers freres, nous ayant été accordé par la Raison, doit être un ministere de paix & de charité. C'est pourquoi, en qualité de fils aîné de la Raison, notre auguste Souveraine, & contents d'être désignés sous le modeste nom de Pacifique BON-SENS, nous n'ambitionnons point tous ces titres pompeux que les hommes ont inventés pour nourrir leur orgueil & établir des différences monstrueuses entre le Prêtre & le Prêtre, le Noble & le Noble, le Citoyen & le Citoyen.

Anonimo, *Petit catéchisme... de Mons le Bon-Sens*, 1789 (luglio), pp. 3-4.

Nous oserons donc, animés de zele pour vos intérêts, & en notre qualité de BON-SENS, fils aîné de la Raison, nous oserons élever la voix [4] & vous dire à tous: Prélats, Nobles, Tiers-État, mes freres! au nom de l'humanité, cessez de vous injurier & de fomenter cet esprit de division qui vous déchire! O vous, Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, qui composez une portion du Clergé, songez que vous êtes les Ministres d'un Dieu de paix; que le Ciel vous a placés au milieu du Peuple, non pour dévorer sa substance & vous enrichir à ses dépens, mais pour l'aider dans ses foiblesses, le consoler de ses miseres & partager généreusement avec lui le pain que vous avez en abondance.

Anonimo, *Petit catéchisme... de Mons le Bon-Sens*, 1789 (luglio), p. 6 (2).

C'est pourquoi, nous enjoignons & ordonnons à tous les Membres des trois Ordres, d'apprendre de mémoire notre présent Catéchisme, & de pratiquer de point en point toutes les vérités qui y sont contenus, sous peine, pour les délinquants, d'être traités comme rebelles au BON-SENS & ennemis de la Patrie. Donnés dans le palais de la raison, en plein air, à Paris, ce Juillet 1789. | Signé, Pacifique BON-SENS, premier Prince des quatre parties du monde.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 27-28.

D'un côté, ce sont de prétendus miracles, qui, en supposant même qu'ils fussent vrais, ne

pourroient certainement pas, suivant les règles de l'équité naturelle, de la justice & du SENS COMMUN, avoir fait contracter la plus légère obligation de croire à ceux qui n'en ont pas été les témoins, (de ce nombre sont tous les habitans de l'univers) & qui n'en auroient pas pu faire contracter davantage à ceux qui en auroient été les témoins, qu'on suppose n'être qu'en très-petit nombre, de la classe la plus grossière & la plus facile à surprendre, par la raison que, quand même ces témoins auroient été de la classe la plus difficile à surprendre, il sera toujours vrai de dire qu'ils n'étoient pas infaillibles, qu'ils ont pu se tromper ou être trompés, dans le moment même qu'ils ont, vu ou cru voir, [28] & qu'il est impossible d'en imposer au témoignage universel de la conscience des hommes, qui leur dit à tous, & à chacun d'eux en particulier, qu'il est dans leur constitution naturelle & essentielle d'être susceptibles d'erreur & de surprise.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 29.

Il est très-évident encore que les écritures ont pu être supposées, fabriquées, falsifiées, & qu'ainsi, quelque supposition que l'on imagine, il est impossible d'asseoir le moins solide fondement, ni la plus légère obligation de croyance sur nous qui les connoissons, à plus forte raison pour ceux auxquels la connoissance en a été dans tous les temps, & en est encore aujourd'hui physiquement & moralement impossible, lesquels ont formé & forment encore aujourd'hui la presque totalité du genre humain, qui, contre toute règle de justice & du SENS COMMUN, se trouveroit frappée de l'anathème, & condamnée à brûler éternellement.

Rouss., *Le catéchisme du Politique*, 1789, pp. 13-14.

Ainsi, lorsque l'abrutissement des peuple qui vivent sous le despotisme, leur permettra d'examiner les titres de leur tiran, le BON SENS leur criera qu'une nation n'a jamais pû vouloir qu'un seul de ses membres fût heureux [14] aux dépens de tous les autres la voix de la nature réclamera contre l'injuste oppression qui les retient sous un joug, auquel la nature ne peut consentir; elle leur dira que les nœuds qui les unissent à leurs chefs, ne peuvent être que conditionnels; & dès qu'ils les rompent, ils sont brisés pour leurs sujets; & qu'il s'ensuit qu'une nation opprimée peut

repandre ses droits & se servir de la force pour repousser la force qui l'accable.

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, pp. 45-46 (2).

L. P. | Vous avez donc des principes? | L'Hon. J'ai les miens: ils sont l'ouvrage de mes réflexions. | L. P. | Comment peut-on en avoir, lorsque l'on ne suit pas notre religion? [46] L'Hon. | Demandez-le à tous les peuples de la terre, ils vous répondront pour moi. Mais s'il faut vous parler sans détour, je suis bien plus surpris que l'on puisse en avoir, lorsque l'on prend pour seuls guides, ceux que vous enseignez: ils sont si loin du SENS COMMUN, au moins en grande partie, que je ne puis croire à la bonne foi de ceux qui les pratiquent. J'aime mieux attribuer encore à leur esprit qu'à leur cœur, l'absurdité de leurs raisonnements. | L. P. | Soyez d'accord avec vous-même. Vous disiez tout-à-l'heure que notre morale étoit sublime, & nos principes partent tous de notre morale. | L'Hon. | Voilà bien un crochet théologique: rappelez-vous ma distraction. J'ajouterai, puisqu'il faut vous le dire, qu'il n'entre point dans ma tête, qu'un être de BON SENS puisse croire à ce qu'il ne conçoit pas, parce qu'on lui a dit d'y croire; mais ce que je conçois fort bien, c'est que beaucoup d'hommes entraînés par la pureté de la morale, lui rendent hommage, & que confondant celle-ci avec le dogme & les mystères, ils aient pris aisément la partie pour le tout.

De La Marche, *Catéchisme nouveau et raisonné*, 1790, pp. 35-36.

A mesure qu'il se formoit une paroisse, c'est-à-dire, à mesure qu'il se convertissoit quelque hameau éloigné de la ville épiscopale, & qu'il étoit nécessaire, pour la commodité du peuple [36] d'eriger une succursale, l'évêque détachoit dès\* son presbytère, celui qu'il jugeoit propre à la desservir... & dans le monstrueux ordre de choses qu'on tente d'établir, l'évêque, qui doit répondre de toutes les paroisses de son diocèse, l'évêque, que le saint esprit a établi pour gouverner l'église de Dieu, non-seulement dans sa ville épiscopale, mais dans toute l'étendue du terrain sur lequel on lui a donné juridiction; l'évêque ne concourra point à la nomination des curés! ils n'entrera pour rien dans la partie la plus essentielle du gouvernement de l'église qui lui est confiée! il se trouvera obligé de

répondre des troupeaux, dont il n'aura point choisi les pasteurs! qu'elle absurdité! quel renversement de toutes les idées primitives de la justice, de la sagesse; de l'ordre, du SENS COMMUN!

De La Marche, *Catéchisme nouveau et raisonné*, 1790, p. 47.

Au reste, il n'est pas nécessaire de consulter les maximes de l'évangile, ni d'invoquer les canons de l'église, pour fixer le jugement qu'on doit porter sur ces sortes de religieuses. Les lumières seules de la raison, les premiers principes du BON SENS ne les montrent que trop coupables, & nous avertissent même, que dans le commerce de la vie, on doit singulièrement se défier d'eux.

Anonimo, *Petit Catéchisme patriotique à l'usage des pauvres d'esprit*, 1791?, p. 4.  
Et l'on verra s'agiter d'une manière convulsive, toute la tourbe qui ne jure que par le nom des jacobins, qui ne pense qu'à l'aide des jacobins, & qui se croit le SENS COMMUN depuis son affiliation aux jacobins, & qui n'admire que parce qu'elle ne sait pas juger, & qui adoreroit le cul d'un singe s'il monstroit une puissance supérieure à celle des jacobins.

Blondel, *Petit catéchisme d'un curé*, 1791, p. 4.

Cependant on dit que vous n'êtes pas malin, et peut-être qu'avec du tems et de la patience on fera quelque chose de vous. | Mais au moins M. le Curé, convenez qu'en cette occasion vous avez perdu le BON SENS ou la foi, ou l'un et l'autre à la foi; convenez-en, et il ne vous sera rien fait. Tâchons pourtant de vous remettre en bon chemin.

Blondel, *Petit catéchisme d'un curé*, 1791, p. 12.

Ainsi quand vous dites, M. le Curé, que la puissance publique pourroit commettre une injustice en supprimant de légitimes pasteurs sans le concours de l'église, vous dites une vérité de BON SENS pour prouver une sottise quand vous concluez qu'on peut, par un serment, jurer de provoquer et de maintenir de tout son pouvoir cette injustice.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [settembre], p. 15.

Vous connoissez tous le père Gerard, ce vieillard vénérable, ce paysan bas-Breton, député

à l'assemblée nationale, en 1789. | C'est un homme d'un BON SENS exquis; il a la droiture de cœur des anciens Patriarches. A la fin de la session, il est retourné dans ses foyers, au milieu de sa famille, dans un village du département de l'Île et Vilaine. Vous pensez bien qu'il y fut accueilli avec joie; chacun le bénissoit; car on bénit toujours ceux qui ont rempli loyalement les fonctions qui leur ont été confiées par le peuple.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], p. 26.

Un Paysan. Faut-il aussi la même somme d'impositions pour être député? | Le p. Gerard. Non, parce qu'on n'a pas cru que le mérite d'un député doit se mesurer à la somme d'impositions qu'il paye. | Un Paysan. Pourquoi donc en faut-il une pour être électeur? | Le p. Gerard. Parce qu'on a pensé que celui qui a des biens à lui, ou qui en tenoit à ferme, doit inspirer plus de confiance, et qu'étant personnellement plus intéressé à bien choisir les députés qui doivent nous conserver les bienfaits de la constitution, il choisiroit mieux qu'un autre. | Un Paysan. Il ne faut que du BON SENS et de la probité pour bien choisir. | Le p. Gerard, un peu embarrassé. Oui; mais les électeurs sont tenus à faire des dépenses, et cette charge seroit trop lourde pour ceux qui n'ont pas le moyen de la faire.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], pp. 63-64.

Un Paysan. Il est vrai qu'il y avoit de quoi frémir à voir comme les juges d'autrefois traitoient les accusés, qui étoient leurs semblables. | Le p. Gerard. La loi, pour être simple dans ses formes, n'en sera pas moins auguste. Elle sera si claire, qu'il ne [64] faudra que du BONS SENS pour être un bon juge. Mais la nécessité de plaider devra néanmoins toujours être regardée comme un malheur. Il est toujours cruel d'être en différent avec son parent, avec son voisin, par intérêt, et quelquefois par vengeance.

Cuminet, *Questions sur les affaires du tems*, 1791, p. 7.

Voilà les hommes qu'on auroit assemblé pour se réformer. | Cette généralité n'est pas sans exception, mais malheureusement le nombre des bons est si petit, que le reste auroit été trop puissant. | Le prince auroit-il crû qu'il étoit à

propos de les convoquer en concile? Que la raison & le SENS COMMUN servent ici de réponse.

Cuminet, *Questions sur les affaires du tems*, 1791, pp. 12-13.

D. Le Roi semblant prendre la suite, & abandonner son royaume, prouve que la nation le rendoit esclave; on ne fuit jamais que pour se rendre libre. | R. Ceux qui font cette demande veulent-ils rendre le Roi libre, & la nation esclave? Sur quels principes sont-ils appuyés? Le droit naturel, la justice, le BON SENS démontreront qu'un Roi est [13] plus libre en faisant exécuter les Loix librement reçues, que les arbitraires des cours. On ne peut nier qu'un Roi environné des favoris & de courtisans, soit l'esclave de leur ambition.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 69-70.

Le système de ce Pacte prétendu suppose que tous les hommes sont égaux par nature: c'en est une fausseté. La femme n'en point égale à l'homme, ni l'enfant à son pere; l'homme né stupide n'a point égal à celui qui a beaucoup d'esprit; ni le méchant par caractère à celui que la nature a fait bon & bienfaisant. Les différences de l'âge, de l'organisation, [70] des facultés spirituelles & corporelles; mettent nécessairement de l'inégalité physique & morale entre les hommes. Aussi le Philosophe avide de paradoxes, qui a soutenu le contraire, a été forcé de prétendre que l'état de Société n'est point l'état naturel de l'homme. Plus il a fait briller d'esprit, moins il a montré de BON SENS. Enseigner d'un côté que la Société n'est point naturelle à l'homme, & avouer de l'autre qu'il est né avec tous les besoins, les facultés, les penchans qui devoient infailliblement le conduire à l'état de Société, c'est déraisonner complètement.

Gratien, *Catéchiste extravagant*, 1792, p. 2.

Aussi y ont-ils toujours été déclarés bons & valides depuis la clôture du Concile de Trente jusqu'à l'ordonnance de Blois qui les a annullés. C'est uniquement en vertu de cette ordonnance, que la présence de quatre témoins, la présence du propre Pasteur, & sa bénédiction sont nécessaires en France pour la validité du mariage. N'est-ce pas après cela heurter de front le BON SENS, que de venir nous dire que le mariage est nul, s'il n'est pas fait devant des pasteurs devant qui la puissance civile ne veut pas qu'il soit fait? Ne

devoit-on pas plutôt nous dire qu'il est nul, s'il n'est pas fait devant les pasteurs qu'elle regarde comme fonctionnaires publics, c'est-à-dire, qu'elle charge d'assister d'office aux mariages, & de faire les actes de baptême, de mariage, de sépulture?

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, pp. 16-17.

D. En quoi consiste le bonheur de l'homme dans ce bas monde? | R. Il consiste dans la juste proportion des désirs avec les moyens de les satisfaire, sans nuire à personnes, dans le sentiment de son existence dans l'accomplissement de ses devoirs, dans la considération publique qu'il nous mérite, dans le bon usage [17] de sa liberté, de ses droits, dans le témoignage d'une conscience pure et sans reproche, le BON SENS, le jugement, et la santé qui se maintient par la prudence, et par la tempérance.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 33.

D. Si un tel révolutionnaire est un héros de BON SENS et de probité que doivent être des républicains? | R. Des sansculottes.

Anonimo, *Pour les pauvres, Remède républicain contre les maladies de l'esprit*, anno II (1793), p. 11.

Le bien public et le privé, | Etre des vices la terreur, | Et des vertus le protecteur: | Lui-même enfin s'est-il vaincu? | Et de BON SENS assez pourvu? | Phénix n'habite plus le monde.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 5.

AVERTISSEMENT. | MON dessein a été de rassembler ici toutes ces idées, prises dans différents philosophes, ou que le BON SENS seul m'a dictées. Je me suis dit: on arrache l'erreur du cœur de l'homme, il est à craindre qu'il reste vuide; mettons-y les principes de la nature. Il y a quatre ans d'écoules depuis que le premier coup, le coup terrible a été porté à l'erreur et à la tyrannie; je n'étois encore à cette époque qu'un enfant; je n'ai donc point connu l'ancien ordre des choses dans son intégrité: mais j'ai vu tout se changer autour de moi; les mœurs ont pris, par degrés, une consistance qu'elles n'avoient point; l'homme avili dans l'abjection de la servitude, a appris à

s'estimer, après avoir brisé ses chaînes: je l'ai vu s'élever en peu de temps à une hauteur qui étonne le philosophe, mais pas encore au point où le demande le vrai patriote.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 75.

L'idolatrie, dans le sens strict de ce mot, n'a donc jamais existé; ce seroit dégrader trop gratuitement l'homme des principes de sa raison, et du sentiment divin qui l'anime à son insu, et même malgré lui; ce seroit soi-même renoncer au BON SENS, et prouver sans réplique qu'on a peu raisonné, si on se le persuadoit.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 118-119.

L'auteur de la *philosophie du BON SENS*, qui se plaît à détruire tout ce [119] que les hommes regardent comme édifié sur des bases éternelles, dit que l'idée de Dieu n'est pas innée en nous. S'il n'eût rien ajouté, je ne le contredirois pas, parce que je suis très-persuadé que nous n'avons aucune idée innée; mais il va plus loin, il conclut de-là que l'idée de Dieu ne nous est pas naturelle, que les idées morales ne sont pas communes à tous les hommes; et pour appuyer cette assertion, il va chercher aux extrémités de la terre, des peuples barbares qui n'adorent point de Dieu; il apporte en témoignage des missionnaires qui ne voyoient l'idée d'un Dieu établie que là où ils voyoient des prêtres et des autels; il nous parle de quelques peuplades de l'Amérique qui mangent les enfants qu'ils ont eux de leurs concubines, et qui, a ce qu'il dit, ne croient pas faire plus de mal qu'un Français qui mange un poulet.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 187.

Sur-tout, veillez à ce que les cérémonies les plus simples, les plus innocentes ne dégénèrent point en superstitions. Soutenez l'homme, c'est un enfant qui se laisse tomber dans tous les précipices. Pardon, lecteur, si je répète si souvent le même conseil; je ne l'aurai jamais assez répété. Le pas qui conduit de la raison à la superstition est glissant. Quelques sages que nous soyons, quelques secours que nous offre l'art admirable de l'imprimerie pour répandre les lumières de la raison, les hommes s'égareront encore, et tomberont dans de nouvelles erreurs; le BON

SENS est trop simple pour qu'il puisse plaire seul. Retardons au moins, puisque nous le pouvons, ce temps où les ténèbres couvriront de nouveau nos contrées.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, anno II?, p. 11.

D. Quels avantages l'homme retire-t-il de la frugalité? | R. Elle lui conserve son BON SENS, sa raison; il est prudent, laborieux et sage, il est dispensé de recourir à l'art assassin de la médecine.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, anno II?, p. 32.

D. L'égalité des droits peut-elle comprendre l'égalité des biens? | R. Non: un partage égal des biens entre tous les citoyens est une chose qui ne pourroit jamais subsister; en effet, l'homme oisif, livré au vice, ne pouvant long-temps conserver sa portion, il faudroit dans tous les momens un partage nouveau; ce qui répugne à la justice, au BON SENS et à l'harmonie qui doit régner dans la société.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, p. 12.  
Em. Quel est le premier article de la déclaration des droits de l'homme? | Scév. Art. 1er. Le but de toute société est le bonheur commun. | Em. Cet article me paraît évident. Il est aussi impossible, et non moins contraire à la nature, que la société ait eu un autre but, qu'il est absurde et impossible qu'un particulier, jouissant du BON SENS, travaille sérieusement pour son propre malheur, et refuse formellement son bien-être. | Aussi-tôt qu'il est prouvé que deux particuliers ne sauraient contracter volontairement une société, que dans l'intention réelle d'ajouter à la somme de leur bien-être, il est démontré que le contrat social ne peut avoir d'autre but que le bonheur commun. | Mais dis-moi, Scévola, ce qu'entendent nos législateurs, quand ils ajoutent: Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles?

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 30.

D. Qu'est ce qu'un écrit dont personne ne se plaint? | R. C'est un amas de faux fuyans, de distinctions, de subterfuges, de contradictions, d'assertions équivoques par lequel en voulant concilier des intérêts inconciliables, et en palliant les torts d'une cabale

prédominante, on ne conclut, on ne remédie à rien; on ne fait que gauchir et tergiverser: on voit tout ce qu'on devrait dire, mais on ne le dit pas; vainement voudroit t'on le faire entendre; on s'embarasse dans des précautions oratoires; l'esprit de l'auteur envelopé dans les filets de la crainte, s'écarte de la ligne droite, et se sauve à travers les buissons, pour se mettre à l'abry de l'orage: en voulant ménager tout le monde, il ne plait à personne et son insipide production, monument déplorable de bassesse et d'inconséquence, va grossir les débris du SENS COMMUN.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 121.

D. De qui ce vice est-il communément le partage? | R. Des sots; car les personnes qui ont véritablement de l'esprit & du BON SENS, sont modestes, & ne méprisent personne.

Maréchal, *Le Catéchisme des chisticoles*, anno VI, p. 27.

Quel but réel avait l'institution du baptême? | Celui de nous mettre le licou ecclésiastique dès notre arrivée dans le monde. | *Quel engagement y contracte l'enfant?* | Celui de renoncer à la qualité d'homme et de citoyen, pour appartenir à la secte d'un juif, mis en croix, il y a 1800 ans, à 800 lieues d'ici. | *Comment cet embryon s'engage-t-il à renoncer au SENS COMMUN qu'il n'a pas encore?* Son parrain et sa marraine lui rendent ce petit service.

Maréchal, *Le Catéchisme des chisticoles*, anno VI, p. 38.

J'y vois les adorateurs des dieux les plus vils, depuis Priape jusqu'au dieu de la garde-robe; mais je ne vous nulle part de croque-dieux, qui aient avalé ces êtres là. | *Quelle idée consolante ce dogme produit-il dans l'ame du sage?* | C'est que l'homme n'a plus de folies à imaginer. | *Pourquoi?* | Parce que voilà les plus étranges qui puissent entrer dans une tête humaine. | *Que concluez-vous de là?* | Qu'après avoir parcouru tout le cercle des erreurs, il faut bien que l'homme revienne au BONS SENS.

Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*, anno VII, p. 23.

ô! Protagoras modernes! ô! Sybarites plongés dans la crapule! l'heure ou le jour que nous nous rendons aux temples permis par les lois? Qu'a de commun le culte de la Divinité avec vos singeries philosophiques, avec vos projets de réforme qui

*n'ont pas l'ombre du BON SENS, avec vos sophismes pitoyables? = Les cultes, dites-vous, ne sont que des arlequinades: nous pourrions cependant accréditer de préférence celui qui s'assortiroit le mieux à nos goûts.*

24.8 INDICE DELLE CONCORDANZE  
DI «LIBERTÉ PUBLIQUE»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
liberté publique	32 <sup>2</sup>	0,0032%

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 14.  
D. Chaque particulier est-il obligé à des devoirs considérables envers la société dont il est membre? | R. Pour montrer la force & l'étendue de nos devoirs envers la patrie, il suffit de dire qu'ils réunissent, dans le plus haut degré, tout ce que nous nous devons à nous-mêmes, & tout ce que nous devons à notre prochain. C'est cette admirable union de l'amour-propre & de l'humanité, qui, confondant les soins que la nature nous impose pour notre conservation, & la bienveillance qu'elle nous inspire pour nos semblables, rend l'état civil le plus parfait de tous les états, le plus convenable à la dignité de l'homme; & nous démontre, en même-temps, qu'en tenant par des liens aussi étroits à la société dont nous sommes membres, nous devons consacrer nos personnes, nos talents & nos biens, au maintien & à la défense de la LIBERTÉ PUBLIQUE.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), pp. 29-30.  
D. Quelle part la constitution lui donne-t-elle au gouvernement? [30] R. Il forme, en vertu des Loix fondamentales, le Conseil perpétuel de la nation: c'est lui qui, chargé par ces mêmes Loix, du dépôt de tous les actes de la volonté générale, est préposé à leur défense & à celle de la LIBERTÉ PUBLIQUE, dans tous les temps où la nation n'étant point assemblée, ne peut elle-même faire entendre sa voix:

c'est la Cour suprême de Justice qui décide, en dernier ressort, toutes les contestations quelconques entre les Citoyens; qui est, en outre, armée d'une force coërcitive, pour réprimer dans l'Etat tout ce qui s'écarte du but social, trouble l'ordre politique, ou attaque la liberté générale ou particulière: c'est ce Corps qui, conjointement avec le Roi, qui en est le Chef-né, prépare les matières qui doivent être portées à l'assemblée des Etats: c'est à lui que, dans la vacance du Trône, est dévolue la totalité du pouvoir exécutif; c'est lui qui, dans tout ce qui a trait à l'autorité civile, légitime, par son concours, les opérations du Monarque; c'est enfin ce Sénat qui, par la perpétuité de son existence & de ses vues, forme une colonne qui donne à la République une base assurée, un lien qui unit toutes les parties de l'Etat, & une lumière qui le dirige dans toutes les occasions & dans tous les temps.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), pp. 31-32.  
D. La dignité de ces places secondaires, quoique moins élatante que celle de la Pairie n'est-elle pas bien considérable? | R. Elle est très relevée; & les fonctions de ces Ministres des Loix forment une des parties les plus augustes de la constitution. Participans de l'éclat de [32] la pairie, ils partagent avec elle le dépôt des Loix nationales, & la défense de la LIBERTÉ PUBLIQUE. Assis dans le même Sénat, ils sont avec les Pairs juges majeurs de leurs concitoyens, & conservateurs de l'ordre public; balancent le pouvoir royal, & le retiennent dans les bornes fixées, par la constitution. Joint à ce dernier, ils forment dans l'Etat le corps gouvernant, & chargé d'exécuter les volontés générales de la République. Quoiqu'ils ne possèdent point leurs places par un droit héréditaire, ainsi que les Pairs du Royaume, elle sont cependant inhérentes à leurs personnes, & ils ne peuvent en être dépouillés que par les Loix. Enfin, le corps entier formant une partie essentielle de la constitution, ne peut être détruit ou altéré que par ce qui a formé la constitution, & qui est la source de tout pouvoir, c'est-à-dire, par la nation ou de son consentement exprès; & aucun de ces membres, soit Pair, soit Magistrat de robe, ne peut être privé de son état par aucune autre autorité, même par celle du Roi, sans une violation ouverte des Loix constitutives de la Monarchie.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 74.

D. Après avoir parcouru sommairement les principaux objets de notre droit public, dites-moi s'il est essentiel que chaque membre de la nation s'instruise des Loix fondamentales & de la constitution de l'Etat. | R. C'est un des premiers devoirs des Citoyens, puisqu'ils sont tous solidairement chargés du maintien de cette constitution, & de la défense de la LIBERTÉ PUBLIQUE. L'entendement du corps social, qui dirige la volonté publique dans ses opérations, ne se forme que par la réunion des lumières particulières; & chaque membre de l'Etat doit s'instruire, parce que sa volonté est une partie intégrante de la volonté générale. Une nation peu instruite, ignorante ses droits, les néglige, & se laisse conduire à l'esclavage, sans s'en apercevoir. Ainsi, que tout peuple jaloux de sa liberté, que tout Magistrat vraiment citoyen, répandre l'instruction dans chacune des classes de la société sans exception; autrement la privation des lumières sociales ne tardera pas à amener le despotisme dans le Gouvernement, & l'avilissement dans la nation.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 90. Cette conduite, jointe à leurs lumières, à leur intégrité, & à la considération pour le nom antique de parlement, ne tarda pas à leur gagner la confiance de la nation. Cette confiance leur fut souvent témoignée par les différens ordres qui la composent, & de la manière la plus flatteuse; tantôt les états assemblés décident que le parlement doit les représenter dans tous les intervalles d'une assemblée nationale à l'autre; qu'en vertu de la constitution, il est le dépositaire & le défenseur des loix fondamentales; & qu'attaquer ses privilèges, c'est violer la LIBERTÉ PUBLIQUE & les droits même de la nation: tantôt ils prient le roi de ne rien ordonner dans l'état sans consulter le parlement, qu'ils appellent son conseil légal, & institué pour concourir avec lui à toutes les opérations du gouvernement: tantôt ils se plaignent que les remontrances de ce corps ne sont point écoutées, & qu'on l'oblige à concourir aux édits, sans lui laisser la liberté des délibérations; qu'ils ne peuvent s'empêcher de regarder de pareils procédés comme des actes de la tyrannie la plus décidée, & qu'ils exigent que la cour redresse ses griefs, & se comporte autrement à l'avenir.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 92. Ce corps, seul reste de l'ancienne constitution, présentait encore une image de LIBERTÉ PUBLIQUE: ce nom antique & vénérable retraçait encore un souvenir de la législation primitive, & un simulacre des assemblées nationales: le tyran, membre lui-même du sénat, paroissait n'avoir qu'une puissance déléguée, ne pouvoit agir sans l'impulsion & le concours de cette compagnie: liée par de certaines formes auxquelles il étoit obligé de s'astreindre, par la force de l'opinion publique, ses fureurs en devenoient moins rapides & moins destructives; le despotisme, enfin, s'exerçoit sous une apparence légale.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 94. Enfin, depuis plus d'un siècle que l'interruption des assemblées nationales retient le pouvoir législatif de l'état dans un silence profond, le parlement est resté seul défenseur de la LIBERTÉ PUBLIQUE: c'est uniquement à sa vigilance, à son courage infatigable, à ses combats perpétuels contre le pouvoir arbitraire, que nous devons l'avantage de jouir encore de quelques droits, & de posséder au moins un simulacre de lois & de constitution. Ces exemples, pris chez deux peuples fameux dans l'histoire ancienne, & dans l'histoire moderne, suffisent, à ce que je pense, pour prouver l'utilité de ces corps permanens & intermédiaires dans le gouvernement monarchique.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787 (1775), p. 95.

Il en est tout autrement dans les constitutions polycratiques, où les corps permanens, libres de la crainte d'une autre puissance toujours subsistante & plus active que la leur, & se trouvant armés de toute la force publique, peuvent fournir plus de moyens à l'ambition de leurs membres & aux projets qu'ils peuvent former contre la LIBERTÉ PUBLIQUE. C'est alors que, quoique la permanence du corps soit essentielle au bon ordre & à la stabilité de la constitution, il est cependant nécessaire de retenir chacun de ses membres sous la main du peuple pour leur présenter sans cesse une autorité capable de les contenir dans leur devoir. Tout au contraire, dans une monarchie où le pouvoir du prince pese continuellement sur la liberté du peuple, il faut opposer à cette force redoutable une contre-force toujours agissante; & pour

mettre celle-ci en état de résister plus efficacement, lui donner en solidité tout ce qui peut lui manquer en activité.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787 (1775), pp. 107-108.  
Charles VII, élevé à l'école de l'adversité, & qui ne devoit le sceptre qu'à l'amour & à la volonté de ses peuples, se distingua, par son respect pour la LIBERTÉ PUBLIQUE. Les [108] assemblées des Etats-Generaux furent fréquentes sous son règne; aucune imposition ne fut établie sans leur consentement: & des égards que Charles eut pour les droits de la nation, il en résulta, entre ce Prince & ses sujets, un concert qui fit le bonheur de l'Etat, éteignit le feu des guerres civiles, rétablit la constitution sur ses premiers fondemens.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787 (1775), pp. 136-137.  
Disons donc qu'il est à désirer que le projet de la formation des Assemblées Provinciales, & des assemblées subordonnées, ait son exécution dans le royaume; parce qu'il ne peut en résulter que de très-grands biens, & une vivification générale, qui donnera [137] une nouvelle vigueur au corps politique: mais disons aussi qu'il n'est pas moins à souhaiter que le Parlement conserve ses droits: que les fonctions des ces deux corps marchent parallèlement au bonheur général, & qu'ils se réunissent pour la conservation de la LIBERTÉ PUBLIQUE, des droits des citoyens, & de leurs propriétés. Un corps permanent, dépositaire & gardien des lois, est absolument nécessaire dans un gouvernement tel que le nôtre, qui a une si forte pente à devenir arbitraire. C'est lui seul qui donne de la fixité à la législation, laquelle sans cela, semblable à l'atmosphère agité par des vents contraires, seroit sujette aux variations les plus subites & les plus dangereuses.

Anonimo, *Nouveau catéchisme du citoyen*, 1788?-1789?, pp. 4-5.  
D.- Cette distinction d'Ordres, n'est-elle pas odieuse, ou du moins inutile? [5] R.- Non. Dans un Etat où il y a un Roi, il faut des Ordres & des Corps qui aient de certaines distinctions, de certaines prérogatives. Ces Corps entretiennent un esprit particulier qui souvent arrête les efforts du pouvoir arbitraire, & maintient la LIBERTÉ PUBLIQUE. Leur union forme un rempart difficile à abattre, qui couvre les droits de la Nation entière. Nous en avons un exemple récent, où sans les

efforts des Corps Parlementaires, & les réclamations des Ordres, notre bon Roi n'auroit jamais pu découvrir la vérité, & auroit été entraîné, malgré lui, vers le despotisme.

Anonimo, *Catéchisme d'un peuple libre*, 1789, p. 8.  
Qu'est-ce que les gens opulens & les gueux? | Ce sont ceux qui font commerce de la LIBERTÉ PUBLIQUE; les uns l'achètent, & les autres la vendent.

Cerutti, Rabaut de Saint-Etienne, *Catéchisme de la Constitution*, 1790 [29? octobre], p. 8.  
D. Qu'est-ce qu'un crime de lèse-nation? | R. Celui qui blesse la nation toute entière: par exemple, ébranler la constitution, comploter contre la LIBERTÉ PUBLIQUE, attenter à la personne du roi, qui est le chef de la patrie, s'entendre avec l'ennemi de l'Etat, voilà des crimes de lèse-nation; tandis que tuer un homme, brûler une maison, sont des crimes horribles à la vérité, mais particuliers, et qui doivent être jugés par les tribunaux ordinaires.

Mirabeau, *Catéchisme de la Constitution*, 1790, p. 10.  
D. Qu'est-ce qu'un crime de lèse-nation? | R. C'est un crime qui offense la nation toute entière; par exemple vouloir détruire la constitution, faire de complots contre la LIBERTÉ PUBLIQUE, attenter à la personne du Roi qui est l'homme de la nation, trahir sa patrie, s'entendre avec l'ennemi, sont des crimes de lèse-nation: tandis que tuer un homme, brûler une maison, sont des crimes particuliers qui doivent être jugés par les Tribunaux ordinaires.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 20.  
D. Qu'entendez-vous par la Constitution d'un Empire? | R. C'est l'assemblage ou la collection des Loix fondamentales, qui distinguent et distribuent les différens pouvoirs, qui concourent au maintien de la sûreté et de la LIBERTÉ PUBLIQUE.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 6-7.  
LE LUXEMBOURGEOIS. | Oui, sans doute, Monsieur, l'amour de la Liberté devient

le germe des plus hautes vertus, lorsqu'il est dirigé par les Loix; puisque ce sont les bonnes Loix & les bons Rois, qui nous assurent la véritable Liberté, c'est-à-dire, la sûreté de nos personnes & de nos propriétés, l'ordre & la félicité publics. Mais aujourd'hui la Liberté dégénere en Licence, & devient la source des plus grands malheurs: les liens de la Société se relâchent & se brisent; [7] les Trônes s'ébranlent se renversent; la Religion périt; tout se confond. Les Peuples qui s'étoient d'abord laissé séduire, par l'appas d'une Liberté apparente, se précipitent bientôt dans tous les désordres de l'anarchie, & finissent enfin par établir, sur les débris du Trône & de l'Autel, le despotisme odieux de ceux qui se disoient les vengeurs de la LIBERTÉ PUBLIQUE.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 55, in nota (2).

Tous homme aime la Liberté, cela est vrai; mais c'est la sienne propre qu'il aime, ce n'est pas celle du public. On est mécontent, mais on n'est pas zéléateur de la LIBERTÉ PUBLIQUE; cet amour de la Liberté se borne presque toujours à nous-mêmes, & devient en nous la cause de notre tyrannie. Nous ne voulons pas être esclaves; mais nous aimons à faire des esclaves. Les chefs des guerres civiles songent moins à briser un joug injuste, qu'à l'imposer eux-mêmes. *Ut imperium evertant, Libertate, praeserunt* (Tacit. Ann. 16). L'homme aime si peu la LIBERTÉ PUBLIQUE, que pour s'élever au-dessus de ses égaux, il se fera esclave d'un Tyran, de la puissance duquel il doit être un jour accablé <...> Un Auteur sensé (Juste-Lipse) qui avoit étudié la nature, & qui n'avoit pas pris dans cette étude une opinion favorable des hommes, écrit, au milieu des troubles des Pays-Bas, que si quelque Dieu répondoit à un homme, qu'aucun de ses biens ne seroit endommagé dans une guerre civile, & qu'il l'élevât sur une montagne pour lui faire voir la désolation de sa Patrie, il en est plusieurs qui prendroient plaisir à la voir». Voy. Grotius, *De jure Belli & Pacis*, Lib. I, Cap. 4.

Martin, *Catéchisme politique*, 1792 (agosto-settembre?), p. 12.

D. De ces deux calamités qui s'accordent également à détruire la LIBERTÉ PUBLIQUE, laquelle est la moins funeste? | R. L'anarchie est plus funeste que le despotisme; mais

le premier de ces fléaux amene bientôt le second, parce que détruisant tout gouvernement & isolant toutes les forces, l'anarchie présente au despote un moyen prompt & sûr de tout asservir.

Martin, *Catéchisme politique*, 1792 (agosto-settembre?), pp. 17-18.

D. Qu'est-ce qu'un gouvernement qui réunit dans les mêmes mains le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif? | R. C'est proprement un gouvernement despotique, puisqu'il donne à un homme, ou à plusieurs hommes réunis, le droit de tout ordonner & tout exécuter. Voilà pourquoi l'assemblée nationale de France ne peut, sans détruire la LIBERTÉ PUBLIQUE, s'arroger la moindre part dans le pouvoir [18] exécutif, ni dans le pouvoir judiciaire; voilà pourquoi encore toutes les monarchies d'Europe, à l'exception de l'Angleterre, réunissant ces pouvoirs dans la main du monarque, sont, dans le fait, des gouvernements despotiques.

Martin, *Catéchisme politique*, 1792 (agosto-settembre?), p. 19.

Dans cette sorte de gouvernement [monarchie], on établit gardien de la LIBERTÉ PUBLIQUE, celui qui a le plus d'intérêt à la détruire, & les plus puissans moyens d'y réussir. Ces moyens sont sur tout la direction & le commandement de la force publique, les trésors de la liste civile, la nomination aux emplois les plus honorables & les plus lucratifs. Avec ces secours, & dans moins d'un siècle, le roi d'Angleterre s'est rendu maître du parlement, s'est emparé, dans le fait, du pouvoir législatif, & après avoir ainsi détruit la liberté politique de son pays, ne peut manquer d'anéantir dans peu la liberté civile à laquelle il a porté déjà plus d'une atteinte.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], pp. 40-41.

La LIBERTÉ PUBLIQUE est celle qu'une constitution, c'est-à-dire, une forme de gouvernement, établie sur les droits de l'homme et du citoyen, garantit à la société entière. La liberté individuelle est celle que chaque homme a reçue de la nature, et dont la loi lui garantit la jouissance. Comme ceux qui sont à la tête du gouvernement, pourroient abuser des pouvoirs que la constitution leur a confiés, et s'en servir pour opprimer la société en général, et les citoyens en particu-

lier, la loi doit réprimer sévèrement ces [41] abus de pouvoirs, qui bientôt remettraient la nation sous le despotisme.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, pp. 58-59.

F. [Fille] *Qu'entend-t-on [sic] par cet article?* | M. [Mère] La première partie porte sur les délits des mandataires et agents [59] du Peuple. Les législateurs veulent que ces délits ne puissent jamais être commis impunément. Ils ont bien raison, car c'est toujours là que se préparent les chaînes du Peuple: là est le véritable arsenal des foudres qui tuent la Nation. La LIBERTÉ PUBLIQUE exige impérieusement la punition des mandataires et agents infidèles du Peuple, et la justice s'appuyant sur l'égalité ne permet pas qu'aucun individu ose prétendre à une exception ou inviolabilité contraire au niveau républicain.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, pp. 37-39.

Le souverain c'est le peuple, le gouvernement c'est aussi le peuple, l'état c'est encore le peuple. Ainsi le peuple est tout; mais sous divers rapports. Considéré collectivement, il est le véritable souverain; [38] considéré individuellement, il est l'état; et considéré partiellement, comme corps intermédiaire établi entre le souverain et l'état, pour leur mutuelle correspondance, il est le gouvernement. Les membres de ce corps intermédiaire se nomment magistrats: leur prérogative est la considération publique; leur devoir est de maintenir les droits du souverain, de subordonner leur volonté particulière à la volonté générale, d'être impassibles comme la loi, dont ils sont les organes, et de n'oublier jamais que le souverain et l'état existent par eux-mêmes; mais que le gouvernement n'existe que précairement, qu'il n'exécute que par commission un pouvoir, dont le peuple l'a fait dépositaire, qu'il peut à chaque instant limiter, modifier, et reprendre; et qu'enfin le seul moyen de s'y conserver, c'est de protéger la LIBERTÉ PUBLIQUE et individuelle, en mettant toujours la volonté générale, à la place de sa volonté propre et de son intérêt particulier. Ainsi chaque magistrat doit s'oublier lui-même, et ne se souvenir que du souverain, anéantir en quelque sorte le moi [39] individuel, pour s'identifier avec la loi. Voilà, Emilius, les magistrats qui peuvent former un bon gouvernement.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 53-54.

D. N'y a-t-il pas des gens charitables par intérêt [sic]? | R. Oui, ceux qui thésaurisent pour acheter des suffrages au besoin; il en est de leurs libéralités, comme des pluyes [sic] abondantes, qui n'ont qu'une influence pûrement locale [sic] et momentanée: encore cette vivifiante rosée a-t-elle souvent passé par des canaux impurs, qui en ont fait la récompense de l'intrigue et de la prostitution: or [54] sous ce dernier point de vue elle n'est que le prix de la crédulité surprise, de l'innocence altérée, et de l'honneur vendû; ces sortes de libéralités ont généralement plus corrompu de monde qu'elles n'ont fait d'heureux: elles portent même souvent des atteintes à la LIBERTÉ PUBLIQUE.

Anonimo, *Catéchisme à l'usage des gouvernans et des gouvernés*, anno III, pp. 1-2 (4).

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par gouverner? | R. Rendre heureux. | D. Pour rendre heureux, comment les directeurs exécutif et tous les fonctionnaires publics doivent-ils se considérer? | R. Comme des individus qui engagent leur liberté pour le salut de la LIBERTÉ PUBLIQUE. | D. Ils sont donc des esclaves? | R. Oui; mais à temps: ce dévouement, [2] le plus généreux de tous, consolidera la LIBERTÉ PUBLIQUE. | D. De quels éléments est-elle composée? | R. De l'entier de la liberté des fonctionnaires et des guerriers, engagée à temps: plus, des fractions de la liberté individuelle de chaque sociétaire, engagée à perpétuité. | D. Quelle différence existe-t-il, quant au produit, entre ce bien et la richesse proprement dite? | R. La voici: le capitaliste plaçant son fonds pécuniaire dans un objet de production quelconque, n'en retire qu'un modique intérêt; tandis que le citoyen qui place une foible portion de sa liberté dans le dépôt de la LIBERTÉ PUBLIQUE, jouit paisiblement et heureusement de la presque totalité de cette propriété. | D. A quoi tiennent la durée et la prospérité de la LIBERTÉ PUBLIQUE? | R. A ce qu'aucun sociétaire ne retire du faisceau sa portion engagée.

Anonimo, *Catéchisme à l'usage des gouvernans et des gouvernés*, anno III, pp. 4-5 (2).

D. Mais ces fractions de libertés individuelles qui composent la somme de la LIBERTÉ PUBLIQUE, sont elles égales entr'elles? | R. Non. Elles sont en raison de l'organisation

[5] et de la richesse de chaque individu. Un homme éclairé ou opulent en fournit un plus fort contingent à la masse de la LIBERTÉ PUBLIQUE, parce qu'il est plus *dangerueux pour elle*, que le simple ou le pauvre. | D. L'esclavage politique du juge de paix, sera-t-il aussi lourd que celui d'un directeur exécutif de la république? | R. Non. Celui du directeur sera le plus pesant de tous; mais à l'expiration de son honorable captivité, il sera estimé d'une nation au bonheur de laquelle il aura sacrifié sa liberté, sa vie, ses goûts, ses affections, ses passions, ses vices et jusqu'à ses *vertus*.

Anonimo, *Catéchisme à l'usage des gouvernans et des gouvernés*, anno III, p. 7.  
 Les despotes militaires du Batave et de l'Anglo-américain vous inspirent-ils de salutaires frayeurs? <...> N'ôtez pas à son camp, le premier soldat de la victoire <...> laissez à Pichegru son immortalité. Vouloir le nommer cette année directeur de la République, c'est risquer de paralyser ses triomphes; c'est compromettre la LIBERTÉ PUBLIQUE, comme dans les Etats-Unis; c'est rappeler à l'idolâtrie; c'est déporter Mars; c'est conspirer contre la patrie <...> Elevez plutôt un monument à Pichegru, comme le fit l'Angleterre à Marleborough.

## 24.9 INDICE DELLE CONCORDANZE DELLA STRINGA «\*CONOM\*»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
aeconomie	2	0,0002%
aéconomie	1	0,0001%
aéconomiques	1	0,0001%
econome	2	0,0002%
économe	8	0,0008%
économés	3	0,0003%
economie	6	0,0006%
économie	38	0,0039%
économies	2	0,0002%
economique	1	0,0001%
économique	3	0,0003%
economiques	1	0,0001%
économiques	1	0,0001%
économiser	4	0,0004%
économisera	1	0,0001%
economistes	1	0,0001%
oeconomique	1	0,0001%
Totale	76	0,0077%
occorrenze		

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 22.  
 D. Que s'ensuit-il de là? | R. Il s'ensuit que l'homme doit, pour se rendre heureux mettre du choix dans ses plaisirs, les ÉCONOMISER, résister aux passions trop vives, et fuir tout ce qui peut déranger l'ordre dans sa machine soit immédiatement soit par ses suite éloignées.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 44-45.  
 D. Quels sont les devoirs de l'homme considéré tout seul? | R. De faire tout ce qu'exige le soin de sa conservation, le désir de son bonheur, et d'éviter tout ce qui peut lui nuire, soit immédiatement, soit par ses conséquences. | Ainsi l'homme isolé est obligé de mettre du choix dans ses plaisirs, de les ÉCONOMISER, de modérer ses passions, d'éviter ce qui pourroit altérer sa santé, lui causer de la douleur, déranger l'ordre dans [45] sa machine. La prudence, la modération, la tempérance sont donc également des devoirs pour l'homme, soit qu'il vive seul ou en société.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 99-100.

D. Mais si l'infidélité est ignorée? | R. Quelque ignorée qu'elle puisse être, elle est toujours un très grand mal, parcequ'elle [sic] détruit l'affection au moins [100] dans le cœur de l'un des époux, qui, s'il veut conserver la paix, est forcé de feindre des sentiments qu'il n'a point et sur lesquels il est difficile de tromper. D'ailleurs le dérèglement et la débauche nuisent à l'ÉCONOMIE, font négliger l'éducation des enfants, en un mot détournent les époux des occupations nécessaires à la société conjugale.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 99. C'est dans cet état de mort, que les Barbares du Nord surprirent l'Empire Romain: ils n'eurent aucune peine à dépecer un corps sans résistance; & des débris de ce corps immense se formèrent dans l'Europe, plusieurs Etats indépendans. | A ce-régime odieux succéda pour lors, une police entièrement nouvelle, calculée sur l'esprit de liberté, & dérivée des mœurs simples des peuples qui l'établirent. Un système ÉCONOMIQUE remplaça les opérations de finance.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 133. 3<sup>e</sup> Enfin, des assemblées provinciales, composées des députés des différens districts, & qui représenteront par conséquent l'universalité des propriétaires de chaque province, elles distribueront sur chaque district la masse des impositions de la province; surveilleront les assemblées inférieures; dirigeront l'administration ÉCONOMIQUE, & feront connoître au gouvernement la situation & les intérêts du peuple qu'ils représenteront.

Antonelle, Pierre-Antoine, *Catéchisme du Tiers état*, 1788 [décembre?], pp. 30-31. D.- La circonstance n'est pas favorable pour l'abolition de la vénalité; l'état est obéré? | R.- Les provinces prêteront leur secours: elles peuvent s'obliger à un remboursement de charge qu'elles seront peu à peu, en détail, & à mesure qu'elles deviendront vacantes. | D.- Où prendront-elles les fonds nécessaires? | R.- Dans une sage ÉCONOMIE, dans le retranchement absolu de tous les objets de luxe qui, dans ce tems de calamité, insultent à la misère publique et ne [31] servent qu'à l'aggraver.

Anonimo (T.), *Nouveau catéchisme du citoyen*, 1788?-1789?, pp. 33-34.

D. Pourquoi dites-vous, que lorsque la contribution sera également répartie, toutes les divisions cesseront? | R. Parce que lorsque le Trésor public sera alimenté par tous les Ordres, tous les Ordres seront également intéressés à [34] ce qu'il ne soit pas épuisé par des pensions énormes, des places ruineuses, des prodigalités sans bornes. Tous les efforts se réunissant à seconder les intentions d'un Roi, qui donne l'exemple de l'ÉCONOMIE, les revenus seront bien administrés, les dépenses réduites, le déficit comblé, les impôts bientôt diminués.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 33-34. Oh! que les évêques & tous autres [34] bénéficiers seroient bien plus respectés & bien plus respectables! qu'ils s'affectionneroient bien autrement à leurs devoirs, si, en entrant dans leurs places, ils étoient persuadés qu'ils ne sont réellement que les ÉCONOMES des immenses richesses qu'on dépose entre leurs mains, & que, si la nation, par respect pour leur caractère auguste & sacré, ne leur en demande pas compte, comme elle le pourroit, ils sont toujours comptables à Dieu, qui est le pere, le défenseur & le vengeur de la veuve & de l'orphelin!

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 36-37. Faisons une hypothese: vous avez un ami qui vous semble mériter toute votre confiance; il aime les pauvres, il est pauvre lui-même: vous destinez, sur de grands biens qui vous sont échus en partage, un fonds considérable pour le soulanger de l'humanité indigente & affligée; vous déposez tous vos bienfaits entre les mains de cet ami, à la condition qu'après avoir prélevé son nécessaire sur les revenus dont vous l'instituez ÉCONOME, il distribuera le reste, suivant son zèle & sa prudence, aux malheureux qui mériteroient le plus les effets de sa charité. Que jugeriez-vous de cet homme que vous auriez regardé comme votre ami & l'ami des pauvres, si tout à coup il affichoit le luxe; si, au lieu de chercher ceux qui ont besoin de secours, il se produisoit [37] dans les assemblées de plaisirs & de bonne chere?

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, p. 19.

Henri IV, à son avènement, trouva les choses dans un tel état de délabrement, qu'il ne pouvoit suffire aux plus petites dépenses; mais la sage & ÉCONOME administration de Sully fit bientôt voir quelles sont les ressources d'un Etat comme la France. Que ne devons-nous pas espérer aujourd'hui d'un nouveau Sully plus éclairé que l'ancien, sur-tout lorsqu'il sera aidé des lumières de la Nation assemblée?

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, pp. 20-21.

Le ministère de Fleury fut tranquille & ÉCONOME, l'Etat, sous cet Administrateur, se rétablit un peu; mais, en mourant, il le laissa engagé dans une guerre ruineuse [21] pour la succession de la maison d'Autriche, & les dettes, à la fin de cette guerre, s'étoient énormément accrues.

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, pp. 25-26.

Le Ministère qui suivit la paix de 1763, ne fut pas plus ÉCONOME qu'on ne l'avoit été pendant la guerre, & en 1770, la dette se trouvoit augmentée à tel point que le déficit qui, dans le compte de 1764, n'étoit [26] qu'à 35 millions, se trouva à 63 par le compte de 1769. Ce fut alors que l'Abbé Terray frappa le grand coup de réduire les rescriptions à moitié; ce qui ruina quelques particuliers innocens, mais dont le grand effort tomba sur les gens à argent, qui méritoient assez ce traitement par la dureté avec laquelle ils avoient rançonné l'Etat depuis longues années. On doit dire cependant qu'un Etat qui se respecte & qui veut se conserver quelqu'ombre de bonne-foi, ne peut jamais employer de tels moyens.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 50.

D. Mais si le Roi demande des secours trop souvent, & que la nation ne puisse pas le payer? | R. Alors, il faudra bien que le Souverain attende un tems plus heureux; qu'il confere avec ses Sujets sur les moyens de fournir aux besoins les plus pressans, sur les retranchemens, sur les sursis, qu'il seroit possible de faire. Un grand Empire donne de grans moyens; mais les plus sûrs, & les plus sages, sont les grandes ÉCONOMIES, dont tous les objets sont susceptibles, lorsqu'on veut bien y jeter ses regards. Si on faisoit usage

de cette recette en France, aucun Royaume ne l'égaleroit en force & en richesses.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 59.

Tout le monde connoît les desirs de Louis XVI sur cet article, & combien son cœur est porté naturellement à l'ordre, à la sagesse, à l'ÉCONOMIE, & à toutes les vertus de la simplicité & de l'humanité; comment se fait-il qu'un bon Prince trouve ses desirs traversés, & que ce qui l'approche de plus près, ne le respecte pas assez, pour aller au-devant de ce qui peut le rendre heureux, lui qui mérite tant de l'être?

Delacroix, *Catéchisme patriotique*, 1789, pp. 12-13.

Quels sont les devoirs de la femme envers son mari? | D'être toujours fidelle au serment qu'elle a fait de n'aimer que lui; de lui éviter tout sujet de jalousie; de concourir de toutes ses forces, de toutes ses facultés à soutenir le fardeau de la société du mariage; de conserver la douceur qui sied si bien à une femme; d'être ÉCONOME; de présenter le tableau du bonheur dans sa maison, pour que son mari y revienne avec plaisir, de l'exhorter au bien avec le sentiment de l'amitié; de souffrir avec patience les défauts qu'elle ne peut corriger; de lui parler souvent de leurs enfans, lorsqu'il est dissipateur ou paresseux; d'adoucir ses souffrances, s'il est malade; de le consoler dans les chagrins; & de lui faire chérir la vie, [13] en la lui conservant le plus long-temps qu'il dépend d'elle.

Delacroix, *Catéchisme patriotique*, 1789, p. 19.

L'inégalité des fortunes est-elle une injustice? | Non, parce que tous les hommes ayant travaillé inégalement, ayant eu une industrie différente, les fortunes n'ont pu être les mêmes: si on rendoit aujourd'hui les fortunes égales, avant un siecle la même inégalité qui existe, seroit visible; l'inconduite, la paresse la rameneroient infailliblement. L'inégalité des fortunes est donc l'effet du travail, du talent, de l'ÉCONOMIE. Ces causes sont trop respectables pour détruire l'effet qu'elles produisent.

Leclerc de Viève?, *Catéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, pp. 13-14.

Il est, dans la société des avarés qui mettent leur félicité à accumuler & à compter leur or;

⊖ ne font jamais de bien: il est des monstres plus exécrables encore; ce sont des hommes riches, qui prêtent à usure ⊖ à un taux excessif au pauvre, qui fait un petit commerce pour vivre; ils lui volent le fruit de ses sueurs, de son industrie ⊖ de son travail. Je voue les avarés, comme ces monstres là à l'exécration publique ⊖ à la vengeance du ciel <...> Ah! puissent-ils plutôt connaître qu'ils ne sont que les ÉCONOMES des richesses qu'ils ont reçues, ⊖ que leur superflu est le patrimoine des pauvres, ⊖ [14] qu'il vaut mieux tard que jamais le verser dans leur sein, ⊖ réparer par l'abondantes aumônes les maux qu'ils ont accasionnés [sic] !

Leclerc de Viève?, *Cathéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, p. 41.

D. Quelle est la dot la plus précieuse qu'une femme puisse apporter à son mari, ⊖ un mari à son épouse? | R. La plus précieuse que puisse apporter une femme à son mari est l'amour de la vertu, du travail, ⊖ de l'ordre; avec ces qualités, au lieu d'abandonner ses enfans, ⊖ les soins de son ménage à la surveillance des domestiques négligens, elle mettra sa gloire, ⊖ son bonheur à y veiller elle-même; elle allaitera ses enfans, ⊖ remplira ses devoirs sacrés de mere, d'épouse, ⊖ de citoyenne. Par une sage ÉCONOMIE dans tous les détails de sa maison, elle aura bientôt dédommagé son époux de la dot un peu plus considérable qu'il eût pu trouver ailleurs. Quant à un époux, les grands talens, les utiles connoissances, sont les biens les plus solides, lorsque la probité ⊖ l'honneur, sans lesquels tous ces avantages peuvent dégénérer en vices, en sont l'ornement.

Cerutti, Rabaut de Saint-Etienne, *Catéchisme de la Constitution*, 1790 [29<sup>e</sup> octobre], p. 10.

D. Quelles sont les fonctions des assemblées administratives de district? | R. De veiller à la bonne administration des biens nationaux, à l'ÉCONOMIE des dépenses publiques, au bon emploi des fonds destinés aux ateliers [sic] de charité, et sur-tout à la répartition égale des impôts.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, p. 70.

2°. Des citoyens distingués par leurs connoissances: ceux-ci présenteront des plans d'administration qui lieront tous les intérêts,

⊖ satisferont à toutes les conditions. Ils trouveront des procédés simples et ÉCONOMIQUES pour entretenir la propreté, la salubrité, etc. Ils seront d'une absolue nécessité dans la discussion des affaires nombreuses de police et d'ordre public qui tiennent essentiellement aux sciences.

Hazard, *Catéchisme national*, 1790, p. 47.  
D. Quelle est la vertu opposée à l'avarice? | R. C'est l'emploi sage ⊖ généreux des dons de la providence; ⊖ c'est ce que l'on appelle ÉCONOMIE.

Mirabeau, *Catéchisme de la Constitution*, 1790, pp. 17-18.

D. Quelles sont les fonctions des assemblées administratives de district? | R. Leurs principales fonctions sont de veiller à la bonne administration des biens nationaux; de bien régler, et avec ÉCONOMIE, les dépenses publiques, telles que l'entretien et la confection des chemins, et ouvrages publics; le bon emploi des fonds [18] destinés aux ateliers et travaux de secours et sur-tout la juste et égale répartition des impôts.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], p. 81.

LE P. GERARD. Eh bien! ce bonheur ne s'éloignera jamais de vous, si vous êtes fidèles à la fraternité dont la constitution vient de serrer les liens; si la société, l'ÉCONOMIE, les devoirs de l'humanité, sont pratiqué dans toutes les familles, et que les pères en donnent souvent l'exemple; si l'amour du jeu, l'ivrognerie sont inconnues par vous. Les passions honteuses sont les plus cruelles ennemies de la liberté. Sans les mœurs, point de vertu, point de probité; sans la probité, point de patriotisme.

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, p. 13 (2).

*Les réflexions sur l'abondance ne disposent-elles pas a l'ÉCONOMIE?* | Oui, l'ÉCONOMIE ⊖ le travail sont les moyens honnêtes de parvenir à l'abondance ⊖ de s'y maintenir: il est donc très-important d'en prendre l'habitude ⊖ d'en donner l'exemple, si l'on est dans une situation telle que l'on n'ait nulle besoin du gain que pourroit faire en travaillant, on en peut céder le bénéfice à ceux qui sont dans une position moins aisée.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 10. ECONOMISTES, illuminés, martinistes, francs-maçons, n'est-ce pas là votre langage? O ma patrie! c'est dans ton sein que l'enfer a vomi de pareils monstres, et tu fléchis le genouil devant l'idôle, mere dénaturée, et tu lui sacrifies tes plus fidèles enfans.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 20. TOUS les instituts ont un objet propre, et ceux dont la fin n'est pas l'éducation de la jeunesse ne rempliront jamais vos vues à cet égard, parcequ'ils ne pourroient s'y appliquer sans renoncer à l'esprit de leur état: la cénobite doit vivre dans la solitude et aux pieds des autels, c'est par ses vœux, par ses prières qu'il s'acquitte de ce qu'il doit à la patrie: mais s'il veut se charger d'une occupation qui lui est étrangère, il n'y réussira jamais; l'ÉCONOMIE de la providence s'y oppose, tout homme hors de son état est un homme inutile, très-souvent dangereux. Qu'il me soit permis de rendre ici un hommage solemnel et bien sincère à une société qui ne dut sa destruction qu'à ses talens, ses succès, sur-tout à son zèle pour la religion et dont l'extinction fut l'époque de nos malheurs.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 43. D. Comment divise-t-on les loix civiles ou politiques par rapport à leur nature? | R. En essentielles & accidentelles. Les premiers sont des loix sociales nécessaires & invariables dans toute société, parce qu'elles sont fondées dans la nature de la société & dans la loi naturelle: telles sont les loix de propriété & de subordination. Les secondes sont proprement civiles, variables selon l'exigence des cas & circonstances politiques: telles sont les loix ÉCONOMIQUES, somptuaires, d'impôts & de commerce.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 47. D. Le souverain est-il supérieur ou sujet aux loix? | R. Comme homme il est sujet aux loix naturelles & divines qui existent avant toute société. Comme citoyen il est soumis aux loix sociales & constitutionnelles, parce qu'il est obligé par le pacte social & constitutionnel de promouvoir & contribuer au bien-être de la société qui existé avant la souveraineté. Mais comme souverain il est exempt de toutes les peines civiles & il peut se dispenser de

l'observance des loix politiques, ÉCONOMIQUES & somptuaires.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 54. D. Quels sont les devoirs du souverain comme juge? | R. 1. De bien entendre l'ÉCONOMIE politique, pour procurer toutes les commodités de la vie aux citoyens par le commerce, l'agriculture, &c.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 64. D. Les étrangers sont-ils soumis aux loix du Païs? | R. Ils sont soumis aux loix de police, de commerce, d'ÉCONOMIE & à toute loi portée pour eux, parce qu'en entrant dans l'état ils ont du & voulu s'y soumettre. Il faut cependant en excepter les souverains étrangers qui retiennent par-tout leur indépendance.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793, p. 21. D. Comment bannit-on ces vices? | R. Par un choix de personnes qui réunissent les qualités propres aux importants objets de la législation. | D. Quelles sont ces qualités? | R. 1°. La vertu qui rehausse les actions des hommes, leur donne ce lustre et cet empire si persuasif que l'on est contraint, malgré soi, de les adopter, jettera les fondemens d'une bonne législation. | 2°. L'ÉCONOMIE dispose utilement du bien public.

Volney, *La loi naturelle*, 1793, p. 66. D. QU'ENTENDEZ-VOUS par vertus domestiques? | R. J'entends la pratique des actions utiles à la famille, censée vivre dans une même maison. | D. Quelles sont ces vertus? | R. Ce sont l'ÉCONOMIE, l'amour paternel, l'amour conjugal, l'amour filial, l'amour fraternel, et l'accomplissement des devoirs de maître et de serviteur.

Volney, *La loi naturelle*, 1793, p. 67 (3). D. Qu'est-ce que l'ÉCONOMIE? | R. C'est, selon le sens le plus étendu du mot, la bonne administration de tout ce qui concerne l'existence de la famille ou de la maison; et comme la subsistance y tient le premier rang, on a resserré le nom d'ÉCONOMIE à l'emploi de l'argent aux premiers besoins de la vie. | D. Pourquoi l'ÉCONOMIE est-elle une vertu? | R. Parce que l'homme qui ne fait aucune dépense inutile se trouve avoir un surabondant qui est la vraie richesse, et au moyen duquel il procure

à lui et à sa famille tout ce qui est véritablement commode [68] et utile; sans compter que par là il s'assure des ressources contre les pertes accidentelles et imprévues, ensorte que lui et sa famille vivent dans une douce aisance, qui est la base de la félicité humaine.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, p. 26.

D. Quels sont les avantages de la frugalité? | R. D'entretenir la santé dont nous devons être les tuteurs, sans nous en rendre esclaves; de maintenir l'ÉCONOMIE qui fait la prospérité des ménages que l'excès de table vient à bout de ruiner; de nous apprendre enfin à nous maîtriser nous-mêmes pour ne pas nous laisser surprendre par aucune liqueur capable de troubler la raison.

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, p. 21.

D. Qui est ce qui favorise un si bel établissement, comment est ce qu'on peut maintenir la constitution qu'on s'est donnée? | R. La société à besoin de former pour cela un fond public de force, et de richesses pour l'utilité de tous, il est juste que tous les membres de la société y contribuent, de leurs personnes, et de leurs biens; et cela dans une juste proportion, administré ensuite avec ordre et fidélité, et employés avec ÉCONOMIE, pour maintenir la sûreté et la tranquillité de l'état.

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, p. 51, in nota (3).

La maison rustique est entre les moins de tous les fermiers et cultivateurs, l'ami des homes de mirabeau 8. voll. in 12; l'ÉCONOMIE de quésnay en 3 voll; bidet pour la culture de lavigner, le botaniste français de dubourg; les œuvres de l'abbé roger, et rozier, d'argenville sur le jardinage, les arbres fructiers &c. Il y à 4 à 5 dictionnaires de commerce, des essais, des éléments, des bibliothèques des négocians, l'albert moderne 2 voll. in-12, la bibliothèque phisico-ECONOMIQUE, l'almanach sous verre des associés, les journeaux OÉCONOMIQUE, d'agriculture &c. rendent compte, des secrets découvertes [\*\*\*], dans les arts, les sciences l'agriculture, le commerce &c.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 54-55 De tous ces vices ou défauts malsonnants

dans des comptables, tout honnête commissaire vérificateur nommé d'office doit être d'en rendre un compte détaillé scrupuleux et fidele. Ce n'est pas à des comptables d'exiger aucun serment du vérificateur, de ne pas révéler telle ou telle chose, mais bien à une assemblée générale, tutrice souveraine de sa section que rien lui soit caché. Le comité n'en est que l'ECONOME, autrement sans un pouvoir illimité dans des commissaires vérificateurs, point [55] de comptabilité parfaite, autrement les commissaires vérificateurs demeurent eux-mêmes responsables au moins réliquataires à l'opinion publique.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 24.

Les hommes ont la même origine, les mêmes droits: preuve convaincante qu'aux yeux du souverain créateur, ils sont tous égaux, et qu'il les favorise également. Or, si la bonté prévoyante du souverain Être s'étend également sur toutes ses créatures, le méchant qui ose intervenir cette ÉCONOMIE paternelle en détournant pour lui les bienfaits réservés à son frère, doit naturellement attirer sur lui la vengeance divine.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], p. 96.

La convention ne s'est pas contentés de cette réforme générale, où le tems est mesuré par des calculs plus exacte et plus symétriques; elle a voulu aussi ramener par le calendrier, le peuple français à l'agriculture. Elle a pensé que ce seroit un grand acheminement vers ce premier de tous les arts, si à chaque instant de l'année, du mois, de la decade, du jour, les regards et la pensée du citoyen, se portoient sur une image agricole, sur un bienfait de la nature, sur un objet d'ÉCONOMIE rurale.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, p. 1, in nota.

Barra, jeune homme, âgé de treize ans; équipé en hussard, a fait des prodiges de valeur dans la Vendée; l'armée l'a vu affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la Cavalerie; ce jeune héros à terrassé et fait prisonniers deux brigands qui avoient osé l'attaquer. Entouré par les rebelles, il a mieux aimé périr que de se rendre, et de leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. Il est mort en criant: *vive la République*. Pendant le temps de son service, se bornant aux dépenses

d'une absolue nécessité, il faisoit passer à sa mère, chargée d'une famille nombreuse et indigente, tout ce qu'il pouvoit ÉCONOMISER, il partageoit ses soins entre l'amour filial et l'amour de la patrie.

Lachabeaussière, *Catéchisme républicain*, anno II, pp. 18-19, in nota.  
Néanmoins la colère, l'avarice, l'envie et l'orgueil, sont des vices qui ne sont quelques-fois [19] que des routes déviées. Ces passions ont encore un principe qu'on pourroit diriger vers le bien: la colère tient à l'énergie, l'avarice à l'ÉCONOMIE, l'envie à l'émulation, et l'orgueil à presque toutes les vertus; mais le mensonge et l'hypocrisie sont absolument impurs dès leur origine, odieux dans leurs progrès, et dégradent totalement la nature humaine. Or, le républicain qui doit aspirer le plus à la perfection, doit aussi témoigner pour les deux vices les plus bas une aversion plus forte.

Prévost, *Petit catéchisme historique*, anno II, p. 49.  
*Traits de civisme, de bienfaisance, d'humanité et de patriotisme.* | LES enfans de la section des Arcis ont paru à la barre. L'un d'eux a porté la parole: législateurs, dit-il, nos camarades nous ont députés pour vous offrir une somme de 32 livres, que voici dans un sac; c'est le fruit de nos petites ÉCONOMIES. Nos cœurs sont déjà brûlans de l'amour de la liberté.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, pp. 74-75.  
A cette découverte j'ai réuni celle d'un procédé, par lequel tout possesseur ou acquéreur d'assignat à cette empreinte, sera non seulement en état de connaître dans l'instant, qu'il sache lire ou non, la vérité ou la fausseté des assignats, mais se trouvera [75] dans l'impossibilité de s'y méprendre. Ce moyen est simple comme mon timbre; et son exécution, loin d'être dispendieuse, ÉCONOMISERA, ou fera rentrer à la trésorerie nationale, les frais de l'impression des nouveaux assignats. Il consiste dans une superposition, que trois points triangulaires faits dans le timbre, rendent géométriquement exacte.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 thermidor], p. 35.  
D. *Le buveur est-il aussi méprisable que le joueur?* | R. Celui qui s'abandonne à l'intempérance, qui dépense à la boisson ce qu'il devrait

ÉCONOMISER pour ses besoins, est un être d'autant plus méprisable, qu'il s'expose et à perdre la raison et à être l'opprobre de ses concitoyens.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 thermidor], p. 72.  
Sobre, sans affectation, | Sois l'exemple de ta maison | Qu'une compagne vertueuse, | ÉCONOME et chère à ton cœur, | De ton lien se trouve heureuse.

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*, anno III, p. 30.  
D. *quelles sont les vertus que l'homme doit pratiquer d'après cette maxime: exerce ta vie dans la pratique des vertus?* | R. Les vertus que l'homme doit pratiquer sont la bonne foi, la sincérité, la simplicité, la franchise, la modestie, la bonté, la douceur, la sobriété, l'ÉCONOMIE, le désintéressement, la prudence, la justice, l'amour de l'ordre et du travail, la patience et le courage.

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*, anno III, pp. 34-35 (3).  
D. *Que faut-il penser de la sobriété?* | R. Il faut l'envisager comme la mere et la gardienne de la bonne santé. Par elle on maintient l'équilibre entre les solides et les fluides du corps d'ou dependent l'uniformité de ses mouvemens, la bonté de l'organisation et la durée de l'ÉCONOMIE animale, par elle on prescrit des bornes aux plaisirs du corps en ne lui accordant pas ce qui pourroit atténuer ses forces et nuire à sa conservation. | D. *Qu'est-ce que l'ÉCONOMIE?* [35] R. C'est une vertu qui nous apprend à faire une bonne administration de notre fortune. Cette vertu offre de grandes ressources à l'homme qui la pratique, par ce que celui qui ne fais aucune dépense inutile, se trouve avoir un surabondant qui est la vraie richesse. Il procure à lui et à toute sa famille tout ce qui est véritablement commode et utile; il s'assure des ressources contre les pertes accidentelles et imprévues de sorte que lui et toute sa famille vivent dans une douce aisance qui est la base de la félicité. | D. *Quel est le vice opposé à l'ÉCONOMIE?* | R. C'est la prodigalité ou la dissipation.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 38.  
D. *Qu'en résulte-t'il par rapport à la France?* | R. Que la France tenant le milieu dans l'ordre

progressif des températures, l'impulsion du gouvernement y doit aussi tenir un millieu légitime entre la pusylanimité du modérantisme et l'extravagance de l'exagération; c'est là que la justice doit par préférence fixer à jamais son empire, et que la liberté sans licence est tolérante sans molesse, compatissante sans lâcheté, fière sans arrogance, inquiète sans tumulte, active sans forfanterie, et persuasive sans jactance, modeste sans hypocrisie, instructive sans prétention, ÉCONOME sans avarice, et sévère sans cruauté; il n'appartenoit qu'aux gouvernements méridionaux de passer successivement de l'esclavage à la barbarie, et de la barbarie à l'esclavage; en accordant indiscrettement les honneurs de la persécution à la folie, ils en ont affermi le triomphe dans le sang de ses martyrs, et c'est, faute d'avoir calculé toutes ces différences locales, que tous les petits singes de Brutus, ont confondu la dignité d'un romain avec la férocité du cartaginois.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 63.

R. L'institution du mariage est le stratagème le plus ingénieux d'une politique barbare: le prêtre et le conquérant une fois d'accord ensemble sur le partage du territoire, se sont étayés de l'autorisation divine pour arrêter les inutiles progrès d'une population légitime, et par là se constituer héritiers présomptifs de tout le genre humain. | D. Qu'en est il arrivé? | R. Qu'ils n'ont peuplé la terre que de mendiants et d'esclaves. | D. Quel étoit leur but? | R. Trop de cultivateurs auroient mangé leur fonds, et dans leur plan ÉCONOMIQUE, ils n'ont voulu qu'autant de bras qu'il en falloit pour ensemen- cer le territoire et pour le défendre; c'est alors qu'avec des étincelles échappées à propos de la torche du fanatisme, ils ont réalisé, exécuté, consommé le merveilleux projet d'allumer les feux de l'enfer, pour fixer ceux de l'amour: or à ce foible ressort de la fidélité conjugale on a substitué vainement la perspective illusoire des châtimens civiles: ici l'inutilité de la précaution prouve l'abus de l'établissement.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*<sup>3</sup>, anno IV, pp. 35-37.

D. Dans la vie actuelle, le crime demeure souvent impuni, & la vertu est rarement récompensée; car combien de méchants prospèrent, & combien d'hommes justes sont persécutés & malheureux! Comment concilier cet ordre de choses avec l'idée

d'un Dieu, ami de la vertu, & protecteur de l'ordre moral? | R. En admettant une vie future, où l'ÉCONOMIE morale recevra toute sa perfection, c'est-à-dire, où le crime sera puni & la vertu récompensée; car, dans le système contraire, le scélérat pourrait s'applaudir, en mourant, de n'avoir laissé échapper aucune occasion [36] de se satisfaire, & le juste serait réduit à regretter les sacrifices qu'il aurait faits pour la vertu. Il pourrait dire: | «Dieu, que j'adore sous les traits de la justice & de la bonté, dois-je me féliciter de vivre sous vos loix, s'il faut qu'à ma dernière heure, le sort du méchant me paraisse digne d'envie? Vous m'avez donné la raison pour connaître le bien; vous avez déposé dans mon cœur des semences de justice & d'honnêteté: j'ai dû croire que la vertu me conduirait au bonheur. Dans cette confiance, j'ai soumis mes passions à vos volontés, j'ai réprimé les desirs que votre loi proscrivait. M'auriez-vous trompé? Et toute une vie consacrée à vous plaire ne doit-elle aboutir qu'à une mort éternelle? | [37] Le méchant vous la demande, cette mort éternelle, qui seule peut le soustraire aux coups de votre justice: mais l'homme vertueux réclame l'immortalité, dont vous lui avez donné le désir & l'espérance. Pour prix de ses œuvres, il vous demande le droit de vous aimer toujours. Dieu juste & bon! rejetteriez-vous le dernier soupir de la vertu, pour exaucer le vœu du crime?»

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 90-92 (7).

De l'ÉCONOMIE. | D. Qu'est-ce que l'ÉCONOMIE? | R. C'est une vertu qui apprend à l'homme à faire une bonne administration de sa fortune. | D. Comment faut-il s'y prendre pour la pratiquer? | R. Il faut commencer par se faire un tableau bien exact de son revenu, ou des fruits présumables de son industrie, & fixer, dans chaque [91] objet de dépense, les quantités & les proportions, sans dépasser ses moyens. | D. L'ÉCONOMIE est-elle d'obligation pour l'homme riche aussi bien que pour le pauvre? | R. Oui, car l'expérience démontre que quelque fortune que l'on ait, on finit bientôt par la consommer, si l'on ne met de l'ordre & de la retenue dans sa dépense. | D. Est-ce être ÉCONOME que de s'épargner le nécessaire? | R. Point du tout. L'ÉCONOMIE n'est ni la lésine qui dégrade, ni la terreur panique des incédens, qui répand le trouble & l'agitation dévorante dans le cours de la vie; mais c'est une

vertu, également distante de la prodigalité & de l'avarice. | D. *Quelle est la position ordinaire [92] de l'homme, qui sait pratiquer l'ÉCONOMIE?* | R. L'homme, qui ne fait point de dépense inutile, s'assure des ressources contre les pertes accidentelles & imprévues. Il se trouve avoir un surabondant, qui est la vraie richesse, & avec lequel il procure à lui & à sa famille tout ce qui est véritablement commode & utile. Il n'a point de dettes, ou s'il en a, il trouve dans son ÉCONOMIE de quoi les acquitter. Il sçait à quels dégoût, à quelles humiliations, à quelles ressources avilissantes, elles exposent ceux qui ont le malheur d'en contracter.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 185-186.  
 D. *Quels devoirs ont-ils à remplir à l'égard l'un de l'autre?* | R. Le mari doit à sa femme son appui & ses soins, son estime & sa tendresse. Il doit consacrer toutes ses pensées, tous ses travaux, tout son être, à la faire subsister avec probité & décence. Et, en échange de sa protection & de sa tendresse, la femme est obligée [186] de lui marquer une juste déférence, une amitié tendre, des soins expressés, & de faire régner dans le ménage l'ordre & l'ÉCONOMIE.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 191 (3).  
 D. *Dans la direction du ménage, & sur l'article de la dépense, quelle règle doivent se faire les époux?* | R. Celle de suivre une sage ÉCONOMIE, & de s'écarter également de l'avarice & de la prodigalité: car l'avarice avilit, & la prodigalité ruine & déshonore. | D. *Pour qui des deux époux l'ÉCONOMIE est-elle principalement une des qualités les plus essentielles?* | R. Pour la femme, qui ne peut guère y manquer, sans s'exposer à l'opprobre. Il est peu de familles ruinées qui n'en puissent trouver le principe dans le désordre de la tête & du cœur des femmes. Quelque dérangé que soit le mari, si la femme est ÉCONOME, elle évite toujours la ruine décidée de sa maison.

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, pp. 37-38 (5).  
*Devoirs envers notre famille, ou des vertus domestiques.* | D. *Quelles sont les vertus qui contribuent au bien-être de notre famille?* | R. Ces vertus sont: | L'ÉCONOMIE, l'amour paternel [sic], l'amour conjugal, l'amour filial, l'amour fraternel, et l'accomplissement des

devoirs de maître et de serviteur. | *De l'ÉCONOMIE.* | D. *Qu'est-ce que l'ÉCONOMIE?* [38] | R. C'est la bonne administration de tout ce qui concerne l'existence de la famille ou de la maison. | D. *Comment l'ÉCONOMIE contribue-t-elle au bien-être de notre famille?* | R. Parce qu'en ne faisant aucune dépense inutile, on s'assure des ressources contre les pertes accidentelles et imprévues, et l'on procure à sa famille et à soi-même cette douce aisance qui est une des bases de notre félicité sur la terre. | D. *Quel est le vice contraire à l'ÉCONOMIE?* | R. C'est la prodigalité, qui amène la pauvreté, la misère, l'avilissement.

Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*, anno VII, p. 14.  
 Or, les meilleurs ÉCONOMES tiennent que lorsqu'on trouve quelque chose de grand prix à bon marché, il faut l'acheter.

#### 24.10 INDICE DELLE CONCORDANZE DELLA STRINGA «TAX\*»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
taxassent	1	0,0001%
taxe	11	0,0011%
taxer	7	0,0007%
taxera	1	0,0001%
taxes	26	0,0026%
taxé	2	0,0002%
taxés	1	0,0001%
Totale occorrenze	49	0,0050%

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), pp. 42-43 (3).  
 D. *N'est-il pas au pouvoir des magistrats de mettre des TAXES sur les citoyens, pour les faire contribuer aux dépenses publiques?* | R. Nullement; car s'ils imposent ces TAXES sur quelques individus seulement, ils attaquent la propriété; s'ils les imposent sur toute la communauté, ils violent à la fois, & la propriété, & les droits de la nation, en usurpant

l'autorité législative, puisque [43] cette TAXE est générale, & que tout règlement général est une loi. Aussi est-ce un des principes les plus certains de la politique, que, dans toute société légitime, les impositions publiques ne peuvent être ordonnées que par le corps même de la nation assemblée; & c'est particulièrement une des maximes les plus anciennes & les plus sacrées de la constitution Française. Il n'est point de Publiciste véritablement instruit de nos loix, qui ne convienne qu'aucun impôt ne peut être légitimement établi, que par l'autorité des trois états du royaume.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 68.

D. Ne suit-il pas de-là, que toute imposition établie sur la nation, ou sur une de ses parties, indépendamment de la volonté générale, est une violation du droit de propriété? | R. C'est une conséquence nécessaire de ce principe: ajoutez à cela, que, lorsque la TAXE est générale, & revêt la nature d'une loi, c'est, dans toute autorité qui n'est pas celle de la nation, une usurpation de la souveraineté.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, pp. 86-87.

L'illégitimité de tout règlement général, & principalement de toute loi bursale, sans le concours de tous les ordres de l'état, fut reconnue plusieurs fois par [87] les rois; & toutes les fois qu'ils ont tenté de violer la loi sacrée de la propriété, & les principes fondamentaux de la constitution, en exigeant des TAXES arbitraires, ils ont excité un cri général, & quelquefois des soulèvemens terribles.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 97. LES TAXES furent inconnues dans l'enfance des sociétés, parce que le corps politique n'avoit alors besoin que des services personnels de ses membres.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, pp. 98-99.

Les vainqueurs & les vaincus, attachés alors à la même chaîne, éprouvèrent ensemble la double rigueur des coups du pouvoir [99] arbitraire & de l'oppression fiscale. Les TAXES les plus avilissantes furent établies; l'homme, regardé comme un objet de propriété, fut tourmenté en tout sens par les imposteurs & les officiers du fisc.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 101 (2).

Quoiqu'on ne l'envisageât plus dans les rapports essentiels avec la nature & l'origine du corps politique, on sentit cependant qu'elle constituoit un droit nécessairement uni avec la liberté personnelle du citoyen; qu'on ne pouvoit le dépouiller de ce droit, sans injustice; & qu'y porter atteinte dans une de ses parties, étoit réellement l'attaquer dans sa totalité. D'ailleurs, le pouvoir des Monarques étoit alors trop resserré, & l'humeur de leurs sujets trop peu docile, pour que les uns osassent tenter d'établir des TAXES arbitraires, & que les autres fussent portés à s'y soumettre. Ce fut donc ce respect pour la propriété, qui occasionna un changement considérable dans les constitutions Gothiques. Le peuple, qui, jusqu'alors, avoit vécu dans le plus grand anéantissement politique, fut appelle aux assemblées de la nation, il s'assit à côté de ces nobles, qui, naguères, étoient ses maîtres; & par le consentement qu'il donna aux subsides que le Monarque demandoit, il recouvra une partie du pouvoir législatif, qu'on lui avoit enlevé. | Ainsi, du moment que les TAXES furent connues dans les Etats modernes de l'Europe, il s'établit partout cette maxime fondamentale & incontestable de droit public: Que l'on ne pouvoit lever d'impôt sur la nation, sans le consentement de la nation assemblée.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 102. Au Parlement tenu à Paris en 1240 ou en 1241, sous le règne de Louis IX, se trouvèrent les Députés des principales villes du Royaume, appelées *bonnes villes*. C'est la première fois que les historiens font mention de l'admission de ces Députés au Grand Conseil de la Nation, jusqu'alors composé seulement des Pairs du Royaume, des Prélats, des Barons & des Chevaliers. Tout me porte à croire qu'ils y parurent principalement en qualité de représentans d'une partie des propriétaires de l'Etat, & pour valider, par leur consentement, l'imposition des TAXES qu'on leur demandoit.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 105-106 (3).

Philippe V, à l'approche d'une guerre, établit, de sa seule volonté, une imposition générale dans le royaume. A cet acte de pouvoir arbitraire, tous les ordres prirent l'alarme: les confédérations se renouvelèrent, & chaque

province réclama les privilèges nationaux. Philippe voulut alors soutenir l'exécution de son ordonnance, & obliger les particuliers à se soumettre à l'imposition: mais toutes appellèrent de cette ordonnance au tribunal suprême des Etats-Généraux, à qui l'établissement & l'assiette des TAXES appartiennent exclusivement. Obligé, par une résistance aussi générale, de revenir sur ses pas, le Roi convoqua les Etats-Généraux; mais cette assemblée, irritée par les entreprises du Monarque, refusa de lui accorder aucun subsidie sans le consentement des assemblées particulières de chaque province: & ces Etats provinciaux, conduits par les mêmes motifs, furent aussi peu portés à satisfaire à ses demandes. Ainsi le seul fruit qu'il retira de son mépris des droits nationaux, fut l'embaras cruel où ces refus le plongèrent, & dont sa mort seule, qui arriva peu de temps après, put enfin le délivrer. | Philippe de Valois, qui succéda à Charles-le-Bel, se crut autorisé, par la nécessité d'une guerre, à mettre, de sa seule autorité, une imposition sur le royaume; mais elle fut suivie des mêmes secousses dans l'Etat, qui avoient accompagné les entreprises de ses prédécesseurs. Le seul remède à ces troubles fut une assemblée des Etats-Généraux, où la nation, liant le Roi par une nouvelle promesse, l'obligea de reconnoître, pour loi fondamentale de l'Etat, la nécessité du consentement des trois Ordres, pour légitimer l'imposition & la levée des TAXES. En l'an 1338-39, disent Nicole Gilles, & le Rosier des Guerres, il fut arrêté & conclu pardevant les Etats de France, présent le Roi Philippe de Valois, que l'on ne pourroit imposer ni lever TAXES sur le [106] royaume sans l'octroi des gens des trois Etats; & cette loi n'éprouva aucune atteinte sous son règne.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 106 (1).  
Le droit appartenant essentiellement à la nation d'accorder & de refuser les impôts, y est expressément stipulé dans plusieurs de ces articles. Il arriva même que la nation, remplie d'une juste défiance sur l'emploi des subsides, ne voulut point en laisser la manutention au Roi: mais il fut réglé, par le même acte, que la disposition des deniers provenus des TAXES accordées, n'appartiendroit qu'aux Etats, & qu'ils seroient levés, dans chaque district de la Monarchie, par des Officiers établis par les Etats, & obligés de rendre compte à cette assemblée de la gestion qui leur étoit confiée.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 108.  
En accordant les subsides, ils eurent soin de stipuler qu'ils n'étoient & ne pouvoient jamais être, de leur part, qu'un don entièrement volontaire; qu'à eux seuls appartenoit, soit le droit d'établir sur le corps du peuple des TAXES obligatoires, soit le droit de fixer le mode de la perception & l'application des sommes qui en provenoient.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 110.  
Les Rois qui profitèrent de la légèreté & de l'inattention nationales, pour étendre rapidement les limites de leur autorité, étoient plus circonspects sur l'établissement des TAXES: ils avoient éprouvé mille fois que les sujets étoient plus attachés à la propriété de leurs biens qu'à celle de leurs personnes: contradiction singulière, dont notre nation n'est pas la seule qui ait donné l'exemple.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 131.  
L'oppression de tous les ordres par les préposés du Gouvernement, & sur-tout par les préposés fiscaux; l'arbitraire dans la répartition des TAXES; effets naturels de la nullité du peuple dans l'état: enfin, la prospérité relative des Provinces qui ont conservé des assemblées représentatives, ont fait désirer à tous les citoyens éclairés, qu'il pût se former, dans chaque Province, des assemblées composées des Députés des differens districts, élus par les propriétaires, & auxquels fût remis le soin des intérêts de la Province, & principalement de tout ce qui est relatif aux impositions.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, pp. 132-133 (2).  
Par une gradation bien ordonnée, on établira, 1° des assemblées municipales ou paroissiales, composées des habitans des villes, ou des propriétaires des campagnes, qui s'occuperont en général de tous les objets qui intéresseront leur Communauté; & principalement de la répartition des TAXES entre les individus membres de cette communauté; 2° des assemblées des districts, formées par les députés des paroisses & des municipalités comprises dans une certaine étendue de territoire: elles répartiront les TAXES entre les villes & paroisses de l'arrondissement; rédigeront les observations [133] des Communautés; y ajouteront, s'il est à propos; & les transmettront à l'assemblée provinciale.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, ed. 1787, p. 133.

Par-là, si les assemblées des communautés sont constituées suivant les principes de la justice naturelle & de l'égalité civile; si les députés des paroisses & des districts sont assujettis à suivre leurs instructions, la répartition des TAXES sera nécessairement équitable; le peuple efficacement protégé contre les vexations du fisc, & tout ce que le cours des choses pourra amener de nuisible ou d'avantageux à l'intérêt public, sera promptement & clairement connu par le Prince & par la nation.

Anonimo, *Catéchisme d'un peuple libre*, 1789, p. 13 (3).  
Qu'est-ce qui est plus contraire à la liberté, les corvées ou les TAXES? | Les TAXES en général: mais lorsque la TAXE par tête est proportionnée aux moyens des particuliers, elle devient la plus équitable, & par conséquent la plus convenable à des hommes libres.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 44.  
C'est donc au choix des sujets qui remplissent les premières places de l'église, qu'il faut s'en prendre, si le patrimoine des pauvres n'est pas mieux administré. Consultez les décrets & les canons de l'église pour choisir vos évêques, vos abbés, vos pasteurs; & si vous voyez les mêmes désordres, alors il vous sera permis de la TAXER d'avarice & d'ambition: mais vous la calomniez, lors même que les membres du haut clergé justifient vos plaintes, parce que ces hommes se séparent d'elle par l'esprit & par le cœur.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 109.  
Voilà des hommes en qui les lumières & le patriotisme sont au même degré; je me citerais moi-même; mais on pourroit me TAXER de peu de modestie, & d'ailleurs je ne veux être connu.

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, pp. 22-23.  
A combien se montoit alors la dette publique? C'est, je crois, ce que les Ministres des Finances eux-mêmes eussent été bien embarrassés de dire, & je suis persuadé que [23] jusqu'au règne de Louis XVI, ou du moins jusqu'au ministère de l'Abbé Terray, aucun Ministre des Finances

ne l'a su avec exactitude. Quand on étoit pressé par le besoin, on imposoit des TAXES, on augmentoit les droits d'Aide, de Gabelle, de Domaine. Le Conseil rendoit dans le secret des décisions, en vertu desquelles le Fermier vexoit les Provinces & pour cent écus qu'il payoit au Fisc, on lui donnoit occasion d'en extorquer mille au Peuple.

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, pp. 41-42.  
D. Mais quand ces droits seront réglés, ne seroit-il pas juste d'établir une proportion plus exacte dans la représentation nationale? | R. Il seroit à souhaiter, pour la paix & pour le bien général, qu'il n'y eût qu'un seul Ordre dans l'Assemblée, & que la qualité la plus précieuse d'un François fût d'être citoyen; mais comme il y aura toujours beaucoup d'individus qui tiendront davantage à leur amour-propre & à leurs distinctions, qu'au bien général; que ces individus toujours puissans par leur rang & par leur fortune, chercheront à altérer la constitution & préféreront de voir la France pauvre & sans considération au-dehors, pourvu qu'ils y priment & y fassent leurs volontés; il seroit peut-être utile, qu'après que les Etats auront réglé en commun tout ce qui concerne la constitution à donner au Royaume, & la manière de distribuer les charges & de TAXER les Provinces, ce qui entraîneroit trop de longueur s'il étoit traité dans ces chambres séparées; il seroit utile, dis-je, de se séparer en deux chambres, [42] dans l'une desquelles seroient compris les Nobles & les Grands, & dans l'autre les Plébiéens [sic], ou les Communes; avec cette différence, que la seule chambre des Plébiéens auroit droit de proposer les Loix ou Réglemens, & que l'autre n'auroit que la faculté d'approuver ou d'approuver ou d'empêcher.

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, p. 55.  
Pour ne pas charger le trésor public des appointemens ou honoraires de ces juges Plébiéens, les épices qu'on TAXE pour chaque arrêt ou jugement, ne seroient plus remis aux juges, mais resteroient en dépôt au greffe. Sur ces épices on prendroit le montant de ces honoraires, & le restant seroit partagé, je suppose en quatre ou cinq cens parts, & les juges qui auroient le plus travaillé pendant l'année auroient la meilleure part à ces répartitions.

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, p. 56.  
Cependant comme il pourroit arriver que ces juges TAXASSENT les épices très-haut pour avoir de plus fortes gratifications; l'état des épices de chaque Cour de Justice seroit envoyé au Chancelier qui, de concert avec l'Assemblée nationale, assigneroit la somme qui devoit être répartie & le reste seroit employé pour les besoins publics.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, pp. 24-25.  
D. Pourquoi donc voit-on tant de Rois, qui veulent contre droit & raison outre-passer leurs droits, & contrister les peuples, en les inquiétant sur leurs propriétés, en les vexant par des TAXES, en attaquant leurs libertés, en se servant des Défenseurs de l'Etat, pour forcer les Peuples à une obéissance injuste, à des ordres arbitraires, qui changent autant de fois que la variété des besoins, des fantaisies & de l'ambition, peut changer dans l'esprit des hommes, & sur-tout des Ministres; [25] & qui, d'un Etat fondé sur des Loix stables & permanentes, en font un Etat toujours bouleversé & en convulsion, dans lequel à peine peut-on retrouver la trace de l'ordre primitif qui autrefois a fait son lustre, sa tranquillité & sa propriété?

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 31.  
D. Les Ministres ne sont pourtant pas les Juges des ordres du Roi, il faut bien qu'ils obéissent. | R. Oui, les Ministres ne sont pas les Juges des ordres du Roi; mais ils sont les Juges de leur honneur & de leur conscience; cela est si vrai, qu'ils se cachent quand ils ont de mauvais ordres à faire exécuter, & qu'ils se découvrent quand ils ont de bonnes nouvelles à produire. Ainsi quand l'honneur parle avec la conscience au fond du cœur, ne peuvent-ils pas faire parler l'un & l'autre devant le Roi, & ne le doivent-ils pas; le Roi ordonnera à son Ministre de dresser un édit pour augmenter les TAXES; le Ministre représente au Roi la limite de son pouvoir; si le Roi persiste, il obéira ou se retirera.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 49.  
S'il a des besoins pour l'Etat, & l'intérêt commun, il doit assembler la nation avec toute confiance, lui demander ce qu'il croit neces-

saire; l'écouter, arranger tout avec elle, & non pas, en arriere d'elle; faire signer les engagements, & ne les jamais surpasser. Etre fidele à ses promesses, laisser à ses peuples le droit de se TAXER eux-mêmes. Car il est impossible au Roi, ou à ses agens de régler les contributions d'une manière égale, & sans injustices.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, pp. 62-63.  
D. Expliquez-moi ce que c'est que ces especes d'hommes que les Gouvernemens redoutent tant, & qu'ils appellent des têtes chaudes? | R. Cela est fort aisé, mais cela exige une petite explication à laquelle je vous prie de vous appliquer; premièrement, ce qu'on appelle dans la société, têtes chaudes, ce sont les personnes que rien n'arrête dans les projets qu'ils conçoivent, ou qui se laissent entraîner par un sentiment subit, irrefléchi & hardi; qui mettent de la chaleur & de la précipitation dans leurs démarches, dans le soutien de leurs opinions, qui ne souffrent guere les contradictions, &c. ces personnes mettent ordinairement le désordre dans les sociétés, & on les craint; mais il est très-souvent arrivé aux Ministres; pour effrayer les Rois, de se servir de ces expressions pour préparer leur esprit [63] à se laisser tromper; & de TAXER de tête chaude les personnes les plus sages, les plus réfléchies, les têtes, en un mot, les plus froides, & les plus garnies de science & de vertus; ces hommes précieux ont gêné & effrayé bien des fois les Ministres, lorsque par leurs représentations ou leurs oppositions, ils étoient prêts à faire percer la vérité jusqu'au pied du trône.

Anonimo, *Catéchisme national [...] par un citoyen monarchicate*, 1790, p. 22.  
D. Fait-on ses affaires avec du papier? | R. Couci, couci; mais on fait escompter; moyennant cinq ou six pour cent pour un jour, ce qui fait 1800 pour cent par an, on a quelques écus. | D. Vos impositions? | R. Nus ne les acquittons pas. | D. Sont-ce là les fruits de votre révolution? | R. Elle en a produit bien d'autres. Plus de gabelle, mais on remettra sur sous 40 millions, au lieu d'environ 60 qu'elle rapportoit, & nous acheterons le sel au prix coûtant du marché, ce qui reviendra à-peu-près au même. Premier avantage. | D. Après? | R. Plus de dîmes, mais on la remplacera par une TAXE équivalente sur les terres décimables. Deuxième avantage.

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, p. 3.  
Quel exemple tu donnes à tous les rois de la terre! toi seul peut être loué, sans crainte d'être TAXÉ de flatterie.

Cerutti, Rabaut de Saint-Etienne, *Catéchisme de la Constitution*, 1790 [29<sup>e</sup> octobre], p. 13 (2).  
D. Pourquoi TAXER les consommations? | R. Pour que les cultivateurs soient moins TAXÉS.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, pp. 34-35.  
D. Pourquoi cette inégalité de contribution? | R. Parce que l'inégalité de fortune et d'intérêt l'exige. | D. Mais l'intérêt est le même, puisque nous sommes tous égaux aux yeux de la loi? | R. Lorsqu'il est question de défendre nos vies, l'intérêt est sans doute le même, et alors chaque citoyen est soldat. Mais, lorsqu'il s'agit de protéger nos biens et nos fortunes, nous devons concourir à la TAXE qu'on impose à cet effet, en raison de l'étendue et de la valeur de nos propriétés. | D. Mais qui fera cette répartition? [35] R. La société elle-même, par le moyen des gens vertueux et intelligents en qui elle aura placé toute sa confiance. | D. Quelqu'un peut-il se dispenser de contribuer? | R. Non sans doute: par cela même, que les lois veillent sur tout le monde et assurent la propriété de chacun, chaque membre doit prendre sur ses revenus une somme proportionnée pour qu'on puisse exécuter la loi. On sacrifie une portion de sa fortune pour assurer le reste.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 98.

D. Pourquoi dites-vous contribution, et non pas imposition, comme autrefois? | R. Le mot imposition désigne une force étrangère qui contraint les volontés et leur impose une TAXE; au lieu que le mot contribution annonce des Hommes qui s'imposent eux-mêmes volontairement. C'est à la Nation, comme nous avons dit, à régler les subsides, la manière de les lever, leur emploi et leur destination: l'obligation d'y concourir n'en est donc que plus grande de notre part; puisqu'elle a son origine dans notre volonté ou dans celle de nos Représentants.

Mirabeau, *Catéchisme de la Constitution*, 1790, pp. 19-20 (2).  
D. Combien y a-t-il de sortes d'impôts? | R. Les impôts directs, et les impôts indirects. | D.

Qu'est-ce que l'impôt direct? | R. Ce sont les TAXES mises sur les biens ou les personnes, et qui se payent d'après les rôles. | D. Qu'est-ce que l'impôt indirect? | R. Ce sont les TAXES qui se payent sur les consommations, et sur les denrées. [20] D. Pourquoi met-on des impôts sur les consommations, et sur les denrées? | R. Afin que les propriétaires de terres, et les cultivateurs ne soient pas trop chargés. | D. Comment se payent les impôts indirects? | R. Ils se payent aux bureaux, aux barrières, aux commis préposés pour cela, soit aux frontières du royaume, soit aux entrées des villes. | D. Y a-t-il aussi des privilégiés pour les impôts indirects? | R. Il y en avoit ci-devant; mais à présent tous les citoyens les payent indistinctement; et comme tous les impôts sont établis par la nation, et pour la nation, celui qui manque de les payer, ou qui fait la contrebande, fraude les droits de la nation, et fait un tort véritable à ses concitoyens. | D. Et si l'on avoit à se plaindre des assemblées de district pour la répartition de l'impôt, à qui pourroit-on avoir recours? | R. On auroit recours aux administrations de département.

Terrasson, *Catéchisme du citoyen*, 1790, p. 20.  
Quand un impôt a été établi par la nation, est-il permis à un propriétaire de se faire dispenser de le payer? | Non, un propriétaire ne peut sous aucun prétexte se dispenser de payer l'impôt pour lequel il est TAXÉ, & tous les moyens qu'il pourroit employer pour se garantir de payer cet impôt sont criminels & contre la nation.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 67.  
D. Quelle mesure ou proportion doit-on garder dans l'imposition de TAXES ou d'impôts quant aux personnes? | R. On doit observer la proposition des propriétés de chaque citoyen, parce que chacun doit contribuer à proportion de l'avantage qu'il tire de la société; or il est évident que les riches sont plus intéressés à la conservation & défense de l'état que les autres citoyens.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, pp. 104-105.  
D. Pourquoi dites-vous que l'intérêt de ces corps prévaudroit sur l'intérêt des citoyens & qu'ils opprimeroient les peres de famille? | R. Parce que ces corps ou monastères l'empor-

tant sur les peres de famille par la masse de leurs propriétés ne feront jamais au public un sacrifice volontaire de leurs exemptions & privilèges pour se TAXER comme les autres citoyens: ils tacheront toujours de mettre les impots sur les consommations, denrées ou marchandises; par ce moien ils conservent leurs propriétés libres & la masse des peres de famille même les [105] plus indigens sont obligés de porter seuls le poids des impots ou charges de l'état.

Anonimo, *Prière à l'être suprême en forme de petition aux Représentans du première législature du monde* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 3-4.  
 Jusqu'à présent quels mauvais succes n'ont pas eu differents projets sur les subsistances? Les denrées, sans lesquelles, point d'existence, sont elles ou ne sont-elles pas aussi abontantes, aussi rares qu'elles sont inaccessibles par la cherté? jusqu'à [4] la TAXE même qu'on croyoit le meilleur projet, elle ne sert qu'à une hausse arbitraire et progressive d'un jour à l'autre: il y a ou il n'y a pas de subsistances; tout autre moyen coercitif fera encore plus de mal que de bien. | Il suffit de rétablir l'ordre dans lequel naissent et demeurent les hommes libres et égaux en droit naturel d'exister. Ils ne peuvent être heureux, les uns aux dépens des autres. Premier principe de morale, de justice, de liberté, d'égalité; la mort ne seroit elle de l'égalité que le seul arrêt irrévocable?

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 38.  
 En morale politique, la TAXE du maximum du pris du bled ou le minimum de celui du pain, n'est par exemple, qu'une loi de circonstance. Mais qu'est-ce qu'une loi de circonstance? Un mal appliqué à un autre: toute loi qui fait fléchir devant elle les principes de justice, n'est qu'une oppression provisoire.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 10.  
 On me TAXER a peut-être de pusillanimité; mais je soutiendrai toujours qu'en fait de religion, il ne faut pas aller si vite.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 78-79.  
 D. En quoy consiste le droit du pauvre? | R. Dans un échange légitime de son travail avec ce qui lui manque: or ce qui lui manque est égal a sa dépense indispensable, dont il faut dresser le tarif annüel, pour fixer le prix de sa journée. | D. Sur quoy asseoir cette TAXE? | R. Sur le prix courrant des objets de première nécessité, tels [79] que le logement, la nourriture, le blanchissage, le vetement, le chauffage, et l'ameublement.

Maréchal, *Le Catéchisme des chresticoles*, anno VI, p. 42.  
 Les simples prêtres pouvaient-ils remettre toutes sortes de pêchês? | Non, il y avait des cas, dont l'absolution était réservée à notre saint-pere-le-Pape. | Comment se la procurait-on? | Avec de l'argent; il y avait un tarif pour chaque pêché. | Combien en coûtait-il pour l'Inceste? | Le TAXE était de 4000 livres pour les Nobles, et de mille pour les Roturiers.

#### 24.11 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «ENNEMIS DE L'HUMANITÉ»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
ennemi de l'humanité	0	0,0000%
ennemis de l'humanité	2	0,0002%

Cuminet, *Questions sur les affaires du tems*, 1791, pp. 10-11.  
 Enfin, ce ne sont point les Rois qui ont le droit de donner des privilèges contraires à l'intérêt de leurs peuples, notre monarque en donne la preuve, puisqu'il est lui seul le sanciteur de cette vérité & qu'il détruit tous les abus auxquels [11] ses prédécesseurs ont donné la main, à la sollicitation des ENNEMIS DE L'HUMANITÉ.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 184, in nota.  
 Un peuple éclairé et ami de la société, ne doit plus souffrir qu'on honore sous ses yeux la mémoire de ces misanthropes qui ne prêchèrent que la dissolution de la société en prêchant la solitude; qui invitèrent à la destruction du genre humain, en invitant au célibat. | Ces hommes furent les plus grands ENNEMIS DE L'HUMANITÉ; leur vie fut la honte de la raison, et une offense faite à Dieu.

#### 24.12 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «ENNEMIS DU PEUPLE»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
ennemi du peuple	0	0,0000%
ennemis du peuple	9	0,0009%
lessie assimilabili a «ennemi(s) du peuple»	2	0,0002%
Totale occorrenze	11	0,0011%

Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant*, 1788, p. 16.  
 Pourquoi M. Necker ne cherche-t-il pas, comme la plupart des ministres, à s'unir avec les ENNEMIS DU PEUPLE pour partager l'empire avec eux? | Parce que M. Necker préfère sans doute au pouvoir de quelques momens la jouissance d'une conscience pure pendant toute sa vie, & d'une gloire sans taches dans un long avenir; enfin, parce qu'un homme sage & vertueux, jouit du présent & se prépare l'avenir, tandis que les insensés & les méchants abusent du présent & corrompent l'avenir.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 132, in nota.  
 Le problème de chaque institution, de chaque loi, doit se résoudre par l'examen de cette

proposition; cette loi est-elle bonne, est-elle, mauvaise pour le peuple? En suivant cette règle, l'instinct naturel des hommes, suffira pour ne point s'égarer, & pour discerner LES AMIS DU PEUPLE D'AVEC SES ENNEMIS; suivant cette règle, on sera convaincu que l'institution du veto suspensif, l'organisation & la nomination des ministres au choix du roi, la liste civile, la délégation du tout-puissant pouvoir exécutif au roi, ou plutôt à ses ministres, sont des institutions par lesquelles on a décrété la contre-révolution; en dépouillant la nation de sa puissance & de sa souveraineté de fait.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 147.

D. Le roi, ou le régisseur, en est-il plus heureux? | R. Au contraire; toutes les fictions contre nature, ne peuvent produire que des effets contre nature; sans toutes ces monstruosités, le roi seroit le mortel le plus heureux de l'état; ce n'est pas lui qui en recueille le bénéfice, s'il y en a; ce sont les vils esclaves & les ENNEMIS DU PEUPLE, qui ne cherchent qu'à le corrompre & qu'à l'égarer, pour attirer tout à eux sous son nom.

Anonimo, *Catéchisme de la liberté par le père Duchesne*, 1790 [ottobre], p. 12.

*Le Dauphinois*. | A propos, *Père Duchesne*, qu'est-ce qu'on dit de l'assemblée nationale? | *Le Père Duchesne*. | Tes amis, tels que Mournier-Lally-Tollendal, Riquetti cadet, font tout ce qu'ils peuvent pour faire croire qu'excepté les coquins qui sont à la droite du président, il n'y a que de mauvais citoyens, des hommes audacieux, des ENNEMIS DU PEUPLE, mais les honnêtes gens de toutes classes, ecclésiastiques, magistrats, militaires, négocians, bénissent sans cesse le jour où elle à décrété les droits de l'homme, où elle s'est constituée assemblée nationale, où elle a mis sous la sauve-garde de la nation toutes les dettes contractées pour le service public avant la révolution, où elle a décrété que les biens ecclésiastiques appartiendroient au peuple, où enfin elle a consenti à l'émission des assignats.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792, n° 1, p. 6.

Quels ENNEMIS LE PEUPLE a-t-il à craindre à la Convention Nationale? | Les partisans de la dictature, les prosélytes du triumvirat, enfin, ces esprits remuans et inquiets dont la turbulence viseroit à sapper les fondemens

de notre Égalité naissante, en affichant sans cesse leur attachement à la cause du peuple, dont ils se disent les amis.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 29-30.

Excité par son indignation, le 14 juillet, il se porta aux invalides, où il prit plus de trente mille fusils, que les tyrans destinoient à massacrer les patriotes: il se porta en même tems vers la bastille qui étoit une forteresse hérissée de remparts et de canons; il l'emporta de vive force dans l'espace de quelques heures; le commandant qui étoit d'intelligence avec la cour fut immolé à la liberté qu'il avoit trahie: plusieurs de ses complices eurent le même [30] sort, et leurs têtes furent portées dans les rues comme un objet d'épouvante pour les ENNEMIS DU PEUPLE. Tant de courage et d'énergie effrayèrent les partisans de la cour, et fixèrent sur la France les regards étonnés de l'Europe. L'anniversaire de cette époque célèbre est devenue une fête solennelle dans le calendrier républicain. | Puisse le récit de ce premier triomphe du Peuple sur la tyrannie, rester à jamais gravé dans la mémoire des hommes!

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 71-72.

Ces dangereux ENNEMIS DU PEUPLE avoient pris le masque de toutes les vertus; ils exhaltoient leur patriotisme, en appelant les ennemis à la conquête de leur patrie; il prêchoient la morale en professant l'athéisme; ils parloient d'humanité, en préparant les horreurs de la guerre civile; ils proclamoient le règne de la raison, en propageant les erreurs les plus dangereuses; ils adressoient des hommages à la vérité, en répandant le poison de la calomnie; ils feignoient d'adorer les maximes républicaines, en invoquant le fédéralisme qui devoit [72] détruire la république. Ils avoient formé le projet de sauver le tyran et de rétablir la tyrannie.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 74-75.

D. Les ENNEMIS DU PEUPLE parvinrent-ils à sauver le tyran comme ils en avoient formé le projet? | R. Ils ne parvinrent pas à le sauver; mais ils parvinrent du moins à éloigner sa condamnation. Le sanctuaire des loix étoit toujours un théâtre de discorde et d'anarchie; enfin la voix du [75] peuple s'éleva de toutes les parties de la république

pour demander la punition du tyran: les intrigans, qui donnoient une grande extension à leur autorité, lorsqu'il étoit question d'opprimer les patriotes, et qui prétextaient de la nullité de leurs pouvoirs quand il s'agissoit de détruire la tyrannie, osèrent soutenir à la face du peuple, qu'ils n'avoient point reçu la mission de juger le roi. La discussion fut très-orageuse; après plusieurs séances passées au milieu du tumulte et du choc de toutes les passions, la convention nationale décréta que ce seroit elle qui prononceroit sur le sort du tyran.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 90-91.

D. Le peuple parvint-il à détourner de si grands fléaux et à dévoiler les conspirateurs? | R. La montagne resta inébranlable au milieu des orages, et les conspirateurs furent enfin dévoilés. Un cri d'indignation s'éleva dans Paris contre les députés ENNEMIS DU PEUPLE; le tocsin réveilla l'énergie des patriotes, le canon d'alarme porta la terreur parmi les traitres; tous les citoyens se levèrent en masse pour demander vengeance: le peuple irrité disoit à la convention nationale: *Tu as condamné [91] les tyrans, et tu conserves encore dans ton sein les amis des tyrans.*

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 96-97.

D. Les ENNEMIS DU PEUPLE n'ont-ils pas eu recours à l'assassinat? | R. L'assassinat fut toujours un moyen familier aux ennemis de la révolution; les défenseurs les plus courageux de la liberté, tandis que le peuple leur offroit des couronnes civiques, ont toujours [97] été sous les poignards des royalistes. Les députés conspirateurs vouloient immoler une victime, ils la choisirent parmi les députés de la montagne, Marat, l'ami du peuple, tomba sous leurs coups homicides bientôt le sang de ce martyr de la liberté retomba sur la tête de ses assassins, et sa mort servit à consolider l'unité et l'indivisibilité de la république; ses cendres reposent au panthéon, son nom vivra éternellement dans la mémoire des hommes.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, pp. 25-26.

Le juge corrompu, quand il est découvert, doit s'attendre à succéder à celui qu'il vient de juger, et à subir le sort de ceux qu'il a pu

condamner. Les [26] généraux d'armées infidèles, les représentans du peuple indignes de ce nom, les riches conspirateurs, les ENNEMIS DU PEUPLE reconnus, rien ne peut échapper à leur intègre sévérité. Les loix de la république enfin sont générales, et assurent à tout français qui en chérira constamment la pratique, le bonheur et la tranquillité.

#### 24.13 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «HORS (DE)(-)LA(-)LOI»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
hors de la loi	3	0,0003%
hors la loi	1	0,0001%
Totale occorrenze	4	0,0004%

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, p. 20.  
D. Est-ce que la liberté ne permèt pas de faire tout ce que l'on veut? | R. Non sans doute; la liberté dont on abuse, degénère bientôt en libertinage, devient licence, et trouble le bon ordre, on est coupable, et on mérite des chatiments proportionnées aux délits que l'on commet; on perd le droit d'être assisté aux besoin, on est mis HORS DE LA LOI; et on tombe dans le mépris qu'inspire toujours les coquins, les fripons, les séducteurs, les perfides, les fanatiques, &c.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratice], p. 12.  
Quand, à la moindre exception aux lois générales, l'égalité ainsi que la patrie, sont en danger ou en souffrance, le salut public est la supreme loi. | Mais tout pouvoir délégué qui respecte le souverain dans le peuple, en insurrection forcée ou nécessaire est le premier respecté. | Tout autre pouvoir abusif ou arbitraire est HORS LA LOI dont le regne n'est que le commun triomphe des mœurs.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 133-134.  
*La rébellion de la commune exigeoit sans doute que la convention prît de grandes mesures pour sauver la république?* | Tous les traîtres qui la composoient furent au même instant mis HORS DE LA LOI. C'est alors que la force armée, rebelle à la voix de Henriot qui lui ordonnoit hautement d'égorger la convention, [134] c'est alors qu'elle veilla à ce qu'aucun des conjurés ne put échapper au glaive vengeur de la liberté outragée, elle environna la commune, braqua sur elle ses canons, se saisit des coupables triumvirs, et des lâches dépositaires de la confiance publique.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 135-136.  
*Quels fruits les conjurés ont-ils retiré de leurs crimes?* | Les triumvirs et les principaux chefs de la conspiration portèrent leurs têtes sur l'échafaud le décadi 19 Thermidor, l'exécution eut lieu [136] à 7 heures du soir, aux acclamations d'un peuple immense qui criait: vive la république! périssent ainsi tous les tyrans. Deux jours après toute la commune, mise HORS DE LA LOI par décret de la convention, fut livrée à l'exécuteur des jugemens criminels, au nombre de soixante et onze. Royalistes populaires! vous avez bien prouvé en mourant que le désespoir n'est que pour le crime. L'hypocrisie n'a qu'un temps très-court: un état violent ne peut durer long temps.

24.14 INDICE DELLE CONCORDANZE  
DI «DROIT(S) NATUREL(S)» E «DROIT(S)  
DE (LA) NATURE»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
droit naturel	35	0,0035%
droits naturels	52	0,0053%
lessie assimilabili a «droit(s) naturels»	4	0,0004%
droit de (la) nature	12	0,0012%
droits de (la) nature	17	0,0017%
lessie assimilabili a «droit(s) de (la) nature»	13	0,0013%
Totale occorrenze	133	0,0135%

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 1.  
D. Pourquoi dites-vous, *d'hommes réunis  
librement?* | R. Parce que, chaque individu de  
l'espèce humaine étant, par le DROIT NATU-  
REL, libre & indépendant, son état primitif ne  
peut être modifié ou altéré que par la volonté  
la plus libre & la plus entière.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775),  
pp. 53-54.  
D. Le pouvoir que les communes donnent  
à leurs députés, s'étend-il jusqu'à remettre,  
sans aucune restriction, leurs intérêts entre  
les mains de ces députés, de manière qu'ils  
puissent voter dans tout ce qui a trait à la  
législation, sans consulter leurs commet-  
tans? | R. Non, & cela seroit de la plus grande  
absurdité, & répugneroit absolument à  
l'essence de la société civile: [54] alors, le  
pouvoir législatif ne résideroit plus dans  
la nation; & ce ne seroit plus la volonté

générale qui dirigeroit l'Etat: mais l'autorité  
souveraine se trouveroit concentrée dans  
le corps de ces députés, dont la volonté ne  
seroit qu'une volonté particulière, & l'intérêt  
qu'un intérêt privé: il en résulteroit un  
véritable despotisme, puisque le despotisme  
existe dans tout Etat dirigé par une autre  
volonté que la volonté générale; & que celle-  
ci réside essentiellement & exclusivement  
dans la collection de tous les citoyens. Ainsi,  
conformément aux principes du bon sens,  
du DROIT NATUREL, & particulièrement de la  
constitution française, les députés des com-  
munautés sont obligés de les consulter dans  
tout ce qui a trait à l'intérêt général, & ne  
peuvent rien terminer, sans le consentement  
exprès de leurs commettans, dont le défaut  
rendroit toutes leurs opérations invalides, &  
contraires à la constitution.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775),  
pp. 80-81.  
Dès que cette idée, qui flattoit la vanité natio-  
nale, commença d'être adoptée, elle s'étendit  
avec rapidité, elle gagna tous les esprits, &  
bientôt on entendit les anglois vanter, avec  
enthousiasme, leur heureuse constitution,  
[81] dans laquelle ils crurent voir le comble  
de la perfection politique: la contagion passa  
même chez les étrangers, les hommes qui se  
livroient à l'étude du DROIT NATUREL, dans les  
diverses monarchies de l'Europe, entourés  
chez eux du spectacle de l'esclavage, crurent  
voir dans les Isles Britanniques la retraite  
fortunée où la liberté s'étoit réfugiée.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775),  
pp. 88-89.  
Après la révolution qui dépouilla de la [89]  
couronne les descendants de Clovis, & la  
transporta dans la dynastie Carlovingienne,  
le peuple recouvra son DROIT NATUREL à la  
législation, & le corps des leudes redevint ce  
qu'il devoit être, suivant la constitution de  
l'état, le conseil-légal du prince de la nation.

Anonimo, *Les pourquoi d'un homme igno-  
rant*, 1788, p. 4 (2).  
Pourquoi ceux qui gouvernement les  
hommes parlent-ils toujours de chartres  
anciennes, de vieux titres, & jamais de la  
raison, de l'équité & des DROITS DE LA NATURE  
HUMAINE? | Parce que fort peu d'hommes  
savent ou veulent déchiffrer les vieilles écri-

tures, & que chacun peut lire dans son propre cœur les DROITS DE SA NATURE.

Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant*, 1788, p. 6.

Pourquoi le tiers-état desire-t-il les états généraux? | Parce qu'il veut assurer par la raison, par l'équité, par les loix, les DROITS QUE LUI DONNE LA NATURE HUMAINE.

Anonimo, *Nouveau catéchisme du citoyen*, 1788?-1789?, pp. 11-12.

Cette monstrueuse aristocratie devoit se détruire elle-même; nos Rois affranchirent [12] leurs vassaux. Les Seigneurs furent obligés de les imiter. Les communes se formèrent, l'agriculture ressuscita, le commerce prit des forces, le peuple recouvra les DROITS DE LA NATURE.

Antonelle, *Catéchisme du Tiers état*, 1788 [décembre?], pp. 9-10.

D.- Par quoi en jugez-vous? | R.- Par l'esprit de chicane & de tyrannie qu'ils ont apporté dans le derniers états, par les efforts qu'ils ont fait pour rendre toute égalité illusoire & vaine. | D.- Comment cela? | R.- En nous asservissant à des réglemens qu'ils violoient, en nous refusant des droits qu'ils s'arrogeoient à eux mêmes: un syndic, par exemple, le libre choix de nos représentans, une puissance égale dans la commission intermédiaire, [10] une juste répartition des impôts; tout cela n'est-il pas de DROIT NATUREL, de justice rigoureuse? Eh bien! Ils nous ont refusé tout cela.

Antonelle, *Catéchisme du Tiers état*, 1788 [décembre?], p. 23.

D.- La dette nationale est excessive? | R.- Si c'est la dette de la nation, eh bien! Nous payeront tout. | D.- On mettra des nouveaux impôts? | R.- Il le faut bien. Si la nation y consent. | D.- Ce consentement le croyez-vous nécessaire? | R.- Indispensable & de DROIT NATUREL.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 76.

Les rois eux-mêmes ne seroient pas en sûreté sur leur trône, par les cabales & les factions que l'esprit d'ambition susciteroit à chaque instant. Si l'hérédité de la couronne n'est pas de DROIT NATUREL, elle est au moins, & elle doit être consentie par une nation sage qui veut perfectionner son existence politique.

Mais il n'en est pas ainsi de l'hérédité de la noblesse; elle a fait des plaies incurables à l'état, & n'a produit aucune espèce de bien.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 6-8 (2).

L'égoïsme de chaque individu, l'égoïsme [7] de chaque famille, l'égoïsme de chaque peuple, n'ayant dirigé & ne dirigeant encore que vers lui seul les droits convenus des religions, des mariages & des propriétés, au détriment de la masse des individus, des familles & des peuples, ces institutions sont devenues les plus désastreuses de toutes les institutions humaines, soit parce qu'elles sont contre les DROITS DE LA NATURE & des gens, soit à cause de la férocité, de l'inexpérience & des égaremens de leur directeur. | Ce que nous appelions droit politique & civil de chaque gouvernement, n'ont été & ne seront jamais que de frivoles & de très-faibles états contre les causes toujours subsistantes de cet égoïsme homicide des individus, des familles & des peuples. | La nature, & par conséquent son auteur, ayant établi dans l'homme les mêmes besoins & la nécessité des mêmes fonctions que dans les autres espèces d'animaux, il est évident que toutes les institutions sociales, soit qu'on les appelle humaines, soit divines, qui préjudicient à l'existence, aux sensations & besoins naturels de l'homme social, sont contre les DROITS DE LA NATURE & par conséquent de son auteur: il est donc évident que toutes les institutions sociales, soit humaines, soit divines, n'ont pu ni dû être établies que pour mieux assurer l'existence de l'homme, & rendre ses fondions & ses besoins naturels plus faciles, [8] plus commodes & plus agréables que dans l'état de nature sauvage.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 9.

Si donc on veut faire cesser les causes de cet égoïsme homicide des peuples, des familles & des individus; si on veut qu'il existe un DROIT DE LA NATURE & des gens; si on veut que la direction des choses humaines se rétablisse selon le vœu de leur véritable institution, que les nations & leurs régisseurs commencent par étouffer la monstrueuse & abominable institution du droit de la guerre, & que chaque gouvernement étouffé aussi, dans son sein, tous les germes de divisions & d'incommodités.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 12-13.

Dans ce nouvel état des choses humaines, le DROIT DE LA NATURE & des gens, celui de chaque famille & de chaque individu ne seront plus chancelans, [13] ni exposés à être violés & anéantis; la direction des choses humaines vers le bonheur commun se rétablira d'elle-même: les nations & leurs chefs se feront un devoir saint & sacré de contribuer à la sûreté, aux besoins, aux commodités, aux agrémens, au bonheur les uns des autres, ainsi que les familles & les individus dans chaque gouvernement.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 26-27.

Mais achevons la fouille de ce sanctuaire impénétrable de mensonge & d'horreur; découvrons, [27] dans son entier, cette mystérieuse pierre angulaire, aux yeux des nations qui gémissent depuis tant de tièdes sous le joug de tant de monstruosité; la nature de cet ouvrage l'exige indispensablement, & ma conscience me l'ordonne, autant pour l'intérêt & le bonheur des prêtres eux-mêmes, que parce que leurs maximes & leurs institutions contre les DROITS DE LA NATURE & de son auteur, sont inconciliables avec le véritable ordre moral ou social, auquel le bonheur de tous les hommes, dans quelque rang, dans quelque climat qu'ils puissent être placés, le trouve essentiellement lié.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 42-43.

Ce qui établit la nécessité indispensable, suivant les DROITS DE LA NATURE, dont l'ordre moral ou social, n'est que la culture & la perfection, de lui apprendre & de l'habituer à ne diriger son intelligence, son industrie, sa force, & toutes ses facultés naturelles, que vers le bonheur de ses semblables, qui, ayant été élevés comme lui, auront préparé d'avance le bonheur du nouvel élève; de façon que la félicité particulière sera alors le résultat infaillible & [43] moralement certain de la félicité générale; de façon que, suivant ce calcul, l'individu aura toute la société pour lui, & la société n'aura que lui.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 55-56.

Il faut croire qu'il s'est trouvé dans les premiers temps, comme aujourd'hui, dans

tous les climats, des hommes naturellement féroces, & assez barbares pour avoir sacrifié tous les DROITS ÉTABLIS PAR LA NATURE & son auteur, en faveur de la femme, à leur brutale passion; & que choqués [56] des préférences que les femmes donnoient à la jeunesse, il n'est sorte de prestiges & de moyens qu'ils n'aient inventés & employés pour les séduire, les corrompre & se les approprier, soit par la force, soit par la crainte, soit par le besoin des choses de première nécessité, soit par l'appât de l'or, soit même par le meurtre.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 58.

Il en est du mariage naturel ou de la société naturelle de l'homme & de la femme, comme de toutes les autres espèces de sociétés; or il est de l'essence de ce contrat du DROIT NATUREL, de ne pouvoir durer qu'autant que dura le consentement de rester associé, *tamdiù durat, quamdiù consensus*; c'est la nature qui commande; aucune convention humaine ne peut la contrarier, sans qu'il n'en résulte les plus fâcheux inconvéniens.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 64.

Ce n'étoit pas le vrai, mais le faux fondateur, le premier usurpateur, le premier voleur des DROITS DE LA NATURE & de son auteur. | C'est le premier père qui a commis le péché originel, qui a infecté toute la maire du genre humain & causé tous ses malheurs.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 95.

D. Comment se peut-il que, d'après l'expérience de tant de maux, on regarde encore, aujourd'hui le droit de propriété comme le fondement, ou la base de la société civile. | R. C'est que le petit nombre de ceux qui en ont le mieux senti les inconveniens, n'ont pas connu ou ne se sont point assez bien pénétrés des principes du DROIT NATUREL, pour se convaincre, & pour prouver que le droit de propriété ne pouvoit être qu'une monstruosité, dans l'ordre physique, comme dans l'ordre moral; & qu'une monstruosité ne pouvoit pas être le fondement ou la base de la société civile.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 126.

D. Quels inconvéniens peuvent naître du commerce, dans l'état actuel des choses

humaines? | R. C'est d'enrichir les plus adroits & d'appauvrir les plus sots, qui sont toujours en plus grand nombre; c'est d'avoir miné insensiblement les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme, & forgé les chaînes de l'esclavage, par l'ascendant & le pouvoir du petit nombre des riches, sur le plus grand nombre des pauvres.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 132, in nota.

Quand l'opinion publique s'élève contre une institution, contre une loi qui attaque les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme, qui menace la constitution, il ne peut y avoir d'autre forme que l'obligation essentiellement inhérente aux devoirs sacrés des représentans de la nation, de l'accueillir, d'en ordonner le rapport, & d'apaiser les cris de la nation, par les moyens les plus prompts & les plus efficaces.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 133, in nota.

Mais la France n'est pas libre: son gouvernement est plus despote que jamais: sa nouvelle constitution, fondée sur les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme, qui forme aujourd'hui son existence politique, est excellente.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 135.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par émigration? | R. On entend la translation de sa personne dans un pays étranger, soit pour un temps, soit pour toujours. | D. Cette translation de sa personne, soit pour un temps, soit pour toujours, peut-elle être défendue? | R. Non; parce qu'elle n'a rien de contraire au DROIT DE LA NATURE & des gens, à moins qu'elle ne soit frauduleuse, & alors ce n'est pas l'émigration, mais la fraude qu'on doit réprimer & punir.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 139-140 (2).

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par esclavage? | R. Nos anciens jurisconsultes, salariés sans doute par les instituteurs & les chefs de l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui ne peut former que des esclaves, ont défini l'esclavage en *une constitution du droit des gens, contre le DROIT DE LA NATURE, par laquelle on est assujéti au domaine d'autrui*, en

oubliant que, suivant la notion qu'il nous ont donnée, du *droit* en général, qu'on a citée plus haut, le droit des gens ne [140] peut être qu'une extension sur tous les hommes, du DROIT DE LA NATURE, qui doit constituer l'état de chaque individu parmi ses semblables; état qui a été anéanti par l'établissement de cet ordre monstrueux & qui ne peut être rétabli que par une éducation générale, qui fasse contracter à tous les nouveaux élèves, la connoissance, la pratique, l'amour & l'habitude du véritable ordre moral ou social, d'après la maxime fondamentale de ce nouvel ordre salutaire, que *tout homme social est né pour travailler au bonheur de ses semblables*.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 148.

D. La nation françoise a-t-elle reconnu cette institution? | R. Elle l'a trouvée établie chez elle depuis des siècles; mais, au lieu de l'étouffer, comme les autres, ou de l'organiser de façon à ne pouvoir produire aucun mal, ses représentans en ont fait une citadelle faisant un feu continuel sur les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme social, & par conséquent, sur sa nouvelle constitution, qui finira par succomber, si la nation ne s'empresse d'abattre les canons de cette citadelle, ou de la renverser, comme la bastille.

Huet de Froberville, *Catéchisme des Trois ordres*, 1789, pp. 4-5 (2).

Des usages bons ou mauvais en tiennent lieu, sans avoir la même force, ni sans exiger le même respect lorsqu'on veut les attaquer. Si les usages sont bons, on peut les convertir en loix; s'ils sont [5] vicieux, ils doivent céder aux principes invariables et universels du DROIT NATUREL. Or, il n'est nullement dans l'ordre naturel, qu'une très-petite parti de la Nation soit autorisée à soutenir, dans un grand Etat, des intérêts particuliers, et opposés à ceux du reste des Citoyens: ni que la voix de ce petit nombre puisse l'emporter sur l'opinion générale, ou même la balancer. Qu'on ne nous accuse pas vouloir ramener ici les hommes à une égalité chimérique. Il est, nous le savons, des propriétés dont il faut peut-être plutôt respecter qu'approfondir l'origine; mais, doit-on craindre de s'égarer, lorsqu'on ne défère qu'aux principes les plus avoués du DROIT DE LA NATURE? | D'après ces principes incontestables, il est facile de

réduire à leur juste valeur les prétentions du Clergé et de la Noblesse. Cependant, nous l'avons déjà dit, il seroit à souhaiter que l'esprit d'union, de paix et d'équité exécutât ce que la contrainte ne fait jamais bien.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, p. 18.

Deux cens familles qui entouroient le trône s'emparoié de tout l'or, de tous les emplois, de toutes les grâces. La vertu & les talens gémissoié loin des Cours. Une distinction humiliante, établie parmi les hommes, appeloit la noblesse sans mérite aux premières places & reléguoit le vrai mérite dans les rangs subalternes. Toutes les loix, tous les usages s'écartoié également des DROITS DE LA NATURE & de la société.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, p. 19 (2).

D. Quel a dû être le premier objet de cette Constitution? | R. De remettre chaque membre de la société à sa place. | D. De quelle manière, fixer cette place? | R. En remontant aux principes qui ne périssent point, aux DROITS NATURELS de l'homme. | D. Quels sont les DROITS NATURELS de l'homme. | R. Egalité & liberté.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, pp. 20-21.

D. Mais le plus fort ne doit-il [21] pas se soumettre le plus foible? | R. Dans l'ordre de la société, les loix doivent veiller à ce que les DROITS NATURELS ne soient pas enfreins de cette manière.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, pp. 23-24.

D. L'Assemblée Nationale avoit-elle le droit de dépouiller des citoyens de leurs places & de leurs revenus? | R. L'Assemblée Nationale a été convoquée pour rétablir l'homme dans les DROITS PRIMITIFS DE LA NATURE & de la société. Elle a dû travailler & opérer le bien général, & elle n'a pu ni dû sanctionner les usurpations qu'on a faites sur le peuple dans des temps d'ignorance, [24] de superstition et de tyrannie.

Chaptal, *Catéchisme à l'usage des bons patriotes*, 1790, p. 72.

D. Mais si la constitution est intimement liée au bien public, pourquoi tout le monde

n'en-il pas empressé de la soutenir? | R. Pour opérer le bien général & rétablir l'homme dans les DROITS DE LA NATURE et de la société, il a été nécessaire de corriger et de détruire les abus énormes qui s'étoient établis au milieu de nous; mais, pour parvenir à cette fin, il a fallu porter atteinte aux privilèges, aux dignités, etc. et, dès ce moment, la vanité, l'intérêt et le fanatisme se sont élevés contre le projet de constitution.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, pp. IX-X.

Les bienfaits de la Constitution Française, [X] qui ne fonde ses Loix que sur les droits sacrés et imprescriptibles de l'Homme. | Ces mêmes DROITS DÉRIVÉS DE SA NATURE, déclarés authentiques à la face de l'Univers, et sous les auspices de l'Être Suprême.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 10.

D. Comment la société nous procure-t-elle la sûreté de nos biens? | R. En déclarant nos propriétés inviolables comme ne pouvant légitimement appartenir qu'à nous. | D. Qu'est-ce qu'une propriété? | R. C'est ce qui est à nous, ce qui nous appartient par le DROIT NATUREL même antérieurement à toute loi de société.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 19.

D. Et s'il arrivoit dans ce Peuple qu'une grande partie ne voulût pas d'une Loi, qui seroit adoptée par l'autre? | R. Puisque le consentement de chaque particulier est d'égale valeur, il est de DROIT NATUREL que le plus grand nombre l'emporte sur le moindre, n'y eut-il que la différence d'une voix: il arriveroit autrement que le plus petit nombre empêcheroit le plus grand d'avoir des Loix, et détruiroit l'existence de la société, ce qui est absurde.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 83.

L'intention de Jesus-Christ, en envoyant ses Apôtres, et leur confiant la Puissance spirituelle, n'a pu être que cette Puissance fût opposée à la Puissance civile, dans tout ce qui ne tient pas à l'exercice essentiel de la Religion; Jesus-Christ ne les a pas envoyés pour gêner les Puissances dans leur DROIT NATUREL: au contraire, il leur a ordonné de leur être soumis, et leur a dit que son Royaume n'est pas de ce monde; d'ailleurs il

y eut eu des obstacles bien plus grands à la connaissance de son nom et à la propagation de l'Évangile, en exigeant de la Puissance civile le sacrifice de ses droits, en ce qui n'est pas essentiel à l'exercice de sa Religion.

Maréchal, *Catéchisme du curé Meslier*, 1790, p. 1.

De tous ses préjugés l'homme est prêt à rougir: | De sa trop longue enfance il veut enfin sortir; | Il se lasse du joug, il s'agite, il murmure; | Il ose en appeler aux DROITS DE LA NATURE <...> | Enfin, le Peuple pense <...> | Fragment d'un Poème sur Dieu.

Anonimo, *Catéchisme des colonies*, 1791, p. 7. *Les Colonies ne feront donc plus partie de l'Empire François?* | Je n'en sais rien; mais il étoit facile de faire que toujours elles en fissent partie. | *Eh! comment?* | En ne cherchant point à les priver, par la force, des DROITS QUE LEUR DONNE LA NATURE et la justice. Elles seules, pour assurer le bonheur et la paix des hommes qui les habitent, doivent faire leur constitution et leurs loix.

Anonimo, *Catéchisme des colonies*, 1791, p. 9. *Un corps législatif dans les Colonies seroit une puissance élevée contre la France, qui pourroit devenir dangereuse.* | Ce corps n'auroit qu'une puissance morale qui jamais ne seroit à craindre, puisque les Colonies n'ayant à elles ni troupes, ni vaisseaux, n'ont de forces que celles qu'elles tirent des DROITS DE LA NATURE: droits qui ne peuvent être consacrés que par la raison et la justice.

Anonimo, *Catéchisme des colonies*, 1791, p. 17. *Quels avantages trouvez-vous à faire représenter la France dans les Colonies?* | Déjà, je les ai annoncés plus haut. Il est incontestable que les Colonies forment un pays particulier, que le peuple qui les habite, est un peuple également particulier; que ce pays, ce peuple ont seuls, par la NATURE, le DROIT de faire leur constitution, et de se donner des loix.

Anonimo, *Catéchisme des colonies*, 1791, p. 30. *Les colons ne se sont point opposés aux décrets sur les esclaves, mais seulement à ceux sur les hommes de couleur?* | Les colons ne se sont opposés à aucuns décrets de l'Assemblée nationale; ils les respectent avec silence. Elle peut chez elle décréter tout ce que bon lui semble; LA NATURE SEULE LEUR FERA DROIT de ses décrets.

Libres maintenant de toute affection morale, elle les rappelle au continent dont ils sembloient s'être éloignés malgré elle.

Anonimo, *Catéchisme des colonies*, 1791, p. 45.

*Quelle différence faites-vous entre l'existence civile et l'existence politique?* | L'existence civile est celle qui attache l'homme à la cité, qui fait le citoyen, en lui assurant le droit de jouir en paix de sa liberté et de sa propriété. L'existence politique est celle qui donne au citoyen le droit de veiller et de concourir à l'administration de la cité, et qui l'appelle à délibérer sur l'intérêt général de la nation. L'une est un DROIT DE NATURE, et l'autre un privilège de la société.

Cuminet, *Questions sur les affaires du tems par demandes et par réponses*, 1791, pp. 9-10 (2). L'orgueil seul a pû faire naître le désir & l'accomplissement [10] d'une autorité dénaturée, sur ses semblables. Les DROITS DE LA NATURE, bien ordonnés, doivent être conformes à notre sainte religion. Les DROITS NATURELS, & les principes du christianisme ont pour auteur le même Dieu.

Cuminet, *Questions sur les affaires du tems par demandes et par réponses*, 1791, pp. 12-13. D. Le Roi semblant prendre la suite, & abandonner son royaume, prouve que la nation le rendoit esclave; on ne fuit jamais que pour se rendre libre. | R. Ceux qui font cette demande veulent-ils rendre le Roi libre, & la nation esclave? Sur quels principes sont-ils appuyés? Le DROIT NATUREL, la justice, le bon sens démontreront qu'un Roi est [13] plus libre en faisant exécuter les Loix librement reçues, que les arbitraires des cours. On ne peut nier qu'un Roi environné des favoris & de courtisans, soit l'esclave de leur ambition.

Cuminet, *Questions sur les affaires du tems par demandes et par réponses*, 1791, pp. 13-14. D. A quoi donc devons-nous ajouter foi, voyant deux partis dans notre nation, c'est-à-dire, deux différentes manières de penser? | R. Suivre les préceptes de l'évangile, obéir à notre Roi qui, de droit, a la puissance de faire exécuter les Loix, prendre en main la défense de nos DROITS NATURELS appuyés sur l'autorité des Loix posées par nos représentans, aimer nos ennemis, les plaindre, leur faire du bien, & tâcher de es ramener à l'ordre, nous

aimer tous comme freres, soutenir nos intérêts reciproques, sans preferer nos intérêts particuliers, suivre les vérités de notre sainte religion, reconnoître le Vicaire de Jesus-Christ, le respecter, être avec lui dans [14] l'unité de la Foi dont il est le dépositaire & abandonner à la Divine Providence, le soin de faire cesser les erreurs, de persuader que tous les hommes sont égaux devant elle, égaux en droits devant la patrie, & obligés d'être unis par les liens de la charité fraternelle, & on verra s'exécuter ce Divin précepte qui rend les peuples heureux, rendez à Cesar, ce qui appartient à César, & à Dieu, ce qui est à Dieu.

Boissel, *Adresse à la nation française*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 5. Plût au ciel qu'après avoir détruit le despotisme du clergé & de la noblesse, elle eût aussi détruit celui des ministres de la cour de France; & qu'après avoir déclarés les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme social, elle eût appris aux nations les moyens de les conserver, au lieu de les avoir anéantis!

Boissel, *Adresse à la nation française*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 17. En un mot, ou le gouvernement monarchique populaire, tel que j'en ai présenté le plan d'après les DROITS NATURELS & imprescriptibles des nations, & suivant notre nouvelle constitution, qui ne peut que nous sauver; ou le despotisme ministériel & royaliste, qui ne peut que nous perdre; à moins que les rois & les ministres ne fussent des anges; ce qui feroit leur éloge; mais non pas l'éloge de nos loix, dont le but salutaire est de mettre un frein à leur égoïsme insatiable. Choisissez.

Boissel, *Adresse à la nation française*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, pp. 18-19. Cependant, comme personne ne réclamait, je m'imaginai qu'il étoit dans votre ame de ne faire porter ce [19] serment que sur les décrets constitutifs de la nouvelle existence politique de l'empire françois, qui forment, qui circonscrivent, qui renferment tout ce qu'on doit entendre par constitution française; mais non pas sur les décrets institutifs de son nouveau régime ou gouvernement, par lesquels cette même existence politique, ou constitution française, fondée sur les DROITS NATURELS, imprescriptibles & inalié-

nables des nations, a été confiée à la garde, & mise sous la dépendance de personnes que l'expérience de tous ses siècles a constatés avoir fait profession de sacrifier, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, & dans tous les climats, le ciel & la terre, à leur égoïsme insatiable.

Boissel, *Adresse à la nation française*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 23. L'opinion publique, aujourd'hui fondée sur les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme, que ces institutions & ces loix attaquent; sur les lumières acquises & l'expérience de tous les siècles, auxquelles ces institutions & ces loix sont diamétralement opposées. L'opinion publique est la reine du monde ses représentans ne peuvent s'élever au-dessus, ni la contrarier; c'est elle qui environne l'assemblée nationale de la force & du respect des peuples qui, si elle venoit à s'en éloigner, l'accableroient de leur indignation & de leur opprobre.

Boissel, *Adresse à la nation française*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, pp. 24-25 (3).

La preuve que cette première session n'étoit pas infaillible ou de bonne foi, est l'article 2 du titre 1er de la déclaration des DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme, qui met la propriété au rang de ces mêmes droits. Il n'est pas de publiciste le moins instruit, qui ne sache que la propriété ne relevât jamais du code de la nature; qu'elle n'est qu'une institution du code civil, & qu'on prescrit; suivant les loix civiles, contre la propriété. | Mais qui sait si cette disposition contre le DROIT DE LA NATURE n'a pas été insérée dans l'acte constitutionnel, pour mettre à couvert les biens des conspirateurs émigrans, auxquels il est notoire que, de concert avec les agens du pouvoir exécutif, cette première session a tendu les bras & les mains pour leur faire passer tout le numéraire de la nation, & massacrer la chose publique, au point qu'elle est aujourd'hui menacée d'une contre-révolution la plus désastreuse, & d'une guerre la plus sanglante & peut-être interminable. | Après avoir ainsi répondu aux odieuses fins de non-recevoir, résultantes d'un serment & d'un privilège exclusif, pour lesquels la première session de l'assemblée nationale a cru pouvoir enchaîner la nation & ses représentans à la seconde session de cette même assemblée

nationale, je vais coter ici en gros les institutions & les décrets qui mistifient les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme, & qui ont fait jusqu'ici un feu continu sur les bases fondamentales de la constitution [25] françoise, causé tous nos massacres, toutes nos conspirations, tous nos brigandages au-dedans & au-dehors, par le fait des agens du pouvoir exécutif, au choix du roi, à qui ces décrets & ces institutions, contre-révolutionnaires ont confié le dépôt précieux d'une constitution à laquelle ils répugnent, & qu'ils ont juré d'anéantir de concert avec tous les despotes de l'Europe.

Boissel, *Adresse à la nation françoise*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 26.

Mais le gouvernement d'Angleterre n'est point sans défaut. (Où peut-il en exister de durable, tant que l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, qui ne peut former que des esclaves, ne sera point étouffé par une éducation dans le véritable ordre moral ou social?) Le gouvernement anglois, ni aucun autre, ne doivent donc pas être pris pour modèle par une nation qui se régénère; qui ayant pris pour base de sa nouvelle constitution les DROITS NATURELS & imprescriptibles des peuples, a contracté l'obligation de n'établir d'institutions publiques, qu'autant qu'elles ne choqueront point l'ordre naturel des choses; car toute fiction doit imiter la nature; sans cela elle ne peut produire que des effets contre nature.

Boissel, *Adresse à la nation françoise*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, pp. 28-29.

Cinquèmement, parce que ce n'est que par la loi que la machine morale & politique peut marcher: les loix en sont les ressorts; leur exécution ne peut donc être suspendue, sans que sa marche ne se trouve arrêtée; alors l'état tombe nécessairement dans l'anarchie: eh! qu'on ne dise pas que s'il en a existé, s'il en existe, ou s'il en doit exister encore, ce soit par le fait du peuple; mais par le fait des ministres pervers d'une cour insensée & corrompue, dont les excès ont occasionné une banqueroute de 4 milliards il y a soixante-quatorze ans, en ont dilapidé depuis plus de cinq à six, ont amené l'insurrection, & causé, depuis ce malheureux veto, tous les malheurs, les massacres, les persécutions,

les injustices, les crimes & le désespoir, dont ces ministres sont comptables, garants & responsables; & par le fait d'une assemblée nationale, qui a vendu la patrie, par cette institution attentatoire AUX DROITS DE LA NATURE & des gens; qui a tout souffert, qui n'a fait rendre aucun compte aux vrais coupables, qui les a protégés & sauvés, qui a aujourd'hui si fort garroté la nation & ses représentans, qu'ils croient ne pouvoir faire usage ni de leur force, ni de leur courage, ni du sentiment de leurs droits, ni de leur puissance, ni des obligations d'étouffer les causes de tant d'horreurs, comme elle en a eu les plus belles occasions au sujet de ses décrets contre les conspirateurs émigrans & les prêtres réfractaires; car si elle n'avoit pas eu la foiblesse de souffrir qu'on les ait paralysés par le veto royal, elle en eût imposé à ses ennemis, rétabli les droits & relevé le courage du peuple, qui n'a plus de ressources, pour recouvrer sa liberté & celle de ses législateurs, que les expressions de son désespoir & de son courage, afin de faire proscrire les institutions & tous les décrets par lesquels ses droits sa liberté & la constitution de l'empire françois, ont [29] été vendus aux despotes, qui se préparent à les noyer dans le sang des peuples.

Boissel, *Adresse à la nation françoise*, in Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 39, in nota (2).

Ce mot est *inconstitutionnel*. Je demande qu'on en qualifie, par une expresse loi, tous les décrets qui compromettent les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme & des nations; & que toutes les sections de Paris convoquées, en assemblées primaires, expriment leur vœu pour le rappel des députés, nommés par les intrigues des électeurs de la Sainte-Chapelle; sur la nécessité de suspendre provisoirement l'exécution des décrets sur le veto, la liste civile, l'exercice du pouvoir exécutif par les ministres du roi; sur le rappel des ambassadeurs, & sur la garde du trésor public, par les officiers de la garde nationale; jusqu'à ce que ces décrets soient définitivement & incessamment proscrits par une convention nationale. Quand le feu est à la maison, n'attendons pas qu'elle soit consumée pour appeler les pompiers; n'imitons pas les chevaux, qui se laissent brûler dans l'écurie, les portes ouvertes: les moyens les plus prompts sont les meilleurs. La première loi est le salut du peuple. Tenons-

nous fermes dans nos foyers: la défense est de DROIT NATUREL: la guerre ni la vengeance, ne conviennent point à un peuple libre & éclairé: ces mots barbares devoient être proscrits de la constitution française.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, ed. 1792, p. 234.  
Suivant les DROITS DE LA NATURE, | AUX nations, à tous les rois, | Apprendra de meilleures loix.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, ed. 1792, p. 241.  
Notre assemblée soi-disant exclusivement constituante, après avoir pris pour base de notre nouvelle constitution ou existence politique, les DROITS NATURELS & imprescriptibles de l'homme social, par une inconséquence qui ne peut tenir qu'à l'habitude des vices de l'ancien ordre de choses, dont la plupart de ses membres étoient infectés, a établi une législation, un régime, un gouvernement qui renverse ces mêmes droits, & mine, par conséquent, les bases fondamentales de notre nouvelle constitution ou existence politique.

Boucheseiche, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme*, 1791? & 1792, p. 11.  
D. Qu'elle différence y a-t-il entre la Résistance à l'oppression, & la Révolte? | R. L'une est légitime, puisque c'est un DROIT NATUREL de l'homme, l'autre est coupable, parce qu'elle est toujours une résistance aux volontés de la Société, & aux loix qu'elle a établies pour le maintien des Droits de tous les Citoyens.

Boucheseiche, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme*, 1791? & 1792, p. 15.  
D. La Liberté a donc des bornes? | R. Sans doute: & il est nécessaire qu'elle en ait. | D. Quelles sont ces bornes? | R. La Loi seule peut les déterminer; mais il est certain que ce seroit abuser de la Liberté, que de vouloir, en exerçant ses DROITS NATURELS, empêcher les autres d'exercer les leurs.

Boucheseiche, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme*, 1791? & 1792, p. 16.  
D. Qu'est-ce que la Loi a le droit de défendre? | R. Elle ne doit défendre que les actions nuisibles à la Société, parce que ces actions empêchent les hommes de jouir de leurs DROITS NATURELS.

Boucheseiche, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme*, 1791? & 1792, pp. 20-21.  
D. La Loi est-elle la même pour tous les Citoyens. | R. Elle doit être la même pour tous. | D. Protège-t-elle également tous les Citoyens? | R. Elle les protège tous également, en assurant à chacun [21] l'exercice libre de ses DROITS NATURELS.

Boucheseiche, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme*, 1791? & 1792, pp. 50-51.  
D. Pourquoi faut-il que ces trois Pouvoirs soient bien séparés pour qu'une Société ait une Constitution? | R. Parce qu'une Société où la [51] séparation des trois pouvoirs ne seroit pas bien déterminée, ne pourroit pas garantir aux Citoyens l'exercice de leurs DROITS NATURELS.

Boucheseiche, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme*, 1791? & 1792, p. 52.  
D. Lorsqu'une Société est livré à l'anarchie ou au despotisme, elle n'a donc pas de Constitution? | R. Il est évident qu'elle n'a pas de constitution, puisqu'elle n'a pas de loix qui garantissent aux citoyens leurs DROITS NATURELS.

Boucheseiche, *Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme*, 1791? & 1792, p. 55.  
D. Quels sont les avantages que vous pouvez retirer de la déclaration des droits de l'homme? | R. Voici les principaux avantages que nous pouvons en retirer. | 1°. Cette déclaration nous rappelle sans cesse nos droits & nos devoirs. | 2°. Elle nous met à même de comparer nos Loix, & la manière dont on les fait exécuter, avec le but de toute association politique, qui n'est autre chose que la conservation de nos DROITS NATURELS. | 3°. Elle fait que nous respectons davantage les Loix qui sont conformes à ce but. | 4°. Elle nous apprend enfin à n'appuyer que sur des principes simples & incontestables nos réclamations, lorsque nous croyons que nos droits ont été attaqués.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*<sup>s</sup>, 1792, pp. 23-24.  
Mais je conçois qu'en assignant à l'Autorité des Rois une origine aussi sublime & sacrée, je deviens la risée de la Philosophie du siècle, qui cherche la source de toute Autorité dans un prétendu Pouvoir de propriété attribué au Corps de la Nation; dans de prétendus [24]

DROITS NATURELS de l'homme; dans un prétendu *Contrat social*.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 54.  
LE PARISIEN. | (50) Mais, s'il n'est pas permis de se révolter ouvertement ou à main armée, ne peut-on pas du moins se défendre? Les mêmes Loix qui défendent au Prince l'abus du pouvoir, ne conservent-elles pas aux Citoyens le DROIT NATUREL de se défendre contre l'oppression & la violence? <...> Le bien public étant la première Loi, ne peut-on pas inférer de-là, que le Peuple a le droit de juger & de réformer le Souverain, lorsqu'il abuse de sa Puissance?

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 64.  
UN PRINCIPE établi déjà depuis long-tems parmi quelques Philosophes & Jurisconsultes, est: «qu'aucun n'a reçu DE LA NATURE LE DROIT de commander aux autres; la Liberté, disent-ils, est un apanage essentiel & naturel à l'homme; il a droit d'en jouir dès qu'il jouit de sa raison; il ne peut donc être assujéti à un autre, que par son consentement libre, donné en considération des bienfaits qu'il en a reçus, ou qu'il en espere» <...>.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 68-69 (2).  
L'on soutient que l'homme a des DROITS NATURELS; nous n'en disconvenons pas; mais si l'on comprenoit l'énergie de ce terme, l'on avoueroit qu'il a aussi des Devoirs naturels <...> DROITS & DEVOIRS sont co-relatifs; ce que je dois à un autre, est son droit; & ce qu'il me doit, est le mien. Dieu n'établit jamais l'un sans l'autre, & c'est en cela que confine la justice & l'égalité morale qu'il a mise entre les hommes. Si l'homme, devenu son maître par l'exercice de sa raison, ne devoit rien à personne, personne aussi ne lui devoit [69] rien; dans ce cas nous voudrions savoir quels seroient ses Droits. Il lui est aussi impossible de se donner un DROIT NATUREL, que de s'imposer à lui-même un devoir naturel; rien n'est censé naturel que ce qui vient de l'Auteur de la Nature. Puisque tout droit est un bien pour l'homme, tout devoir est donc aussi un bien, puisqu'il lui donne un droit. Ainsi, la prétendue Liberté naturelle, prise pour l'affranchissement de tout devoir, seroit pour l'homme le plus grand de tous les maux,

puisqu'elle anéantiroit tous ses droits. A Dieu ne plaise qu'il ait reçu de la Nature un si funeste présent! D'ailleurs, nous ne voyons pas en quel sens on peut appeller bien une Liberté de laquelle l'homme est forcé de se dépouiller par un *pacte social*, pour se procurer son bien.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 71-72.  
On se tromperoit beaucoup si l'on croyoit que ce système est nouveau; il vient immédiatement des Protestans fanatiques. Avant nos Professeurs modernes de Droit politique, Jurieu a enseigné «qu'il n'y a aucune relation de Maître & de Serviteur, de Pere & d'Enfant, de Mari & de Femme, qui ne soit établie sur un pacte mutuel; que de DROIT [72] NATUREL la Souveraineté appartient au Peuple, &c.» Il a été réfuté par Bossuet, 5e. *Avert. aux Protest.* N°. 49 & suiv. Jurieu avoit puisé cette doctrine chez les Ecrivains Anglois, partisans de Cromwel; elle ne fut mise en avant que pour pallier le crime du meurtre de Charles I.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792, n° 2, p. 15.  
EN puissant le despotisme farouche des rois, l'Europe entière dira que vous avez moins écouté la vengeance que l'interprétation de vos DROITS NATURELS. | Déjà, vos armées foudroyantes ont semé la terreur au milieu de ces troupes esclaves, rassemblées par la tyrannie.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792, n° 2, p. 17.  
*Quest-ce que la confirmation?* | Un bienfait ineffable, produit par l'impulsion précieuse de la liberté. En éclairant l'homme sur ses DROITS NATURELS, cette Divinité lui a fourni des armes contre ses lâches oppresseurs.

Martin?, *Catéchisme politique, dédié aux amis de la liberté*, 1792 [agosto-settembre?], p. 11.  
D. Que doit faire un peuple auquel on a rav [sic] sa liberté? | R. La résistance à l'oppression étant un DROIT NATUREL de l'homme, tout peuple opprimé doit s'élever contre le tyran; & cet état de lutte de l'opprimé contre l'oppresseur, que celui-ci appelle révolte, l'homme juste l'appelle *insurrection*.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, pp. 3-4.

D. Les DROITS NATURELS de l'homme different-ils de ses devoirs? | R. Comme les moiens de la fin: car comme les devoirs naturels de l'homme resultent de la loi naturelle, de même, & l'obligation à la fin est inséparable du [4] droit aux moiens: P. E. le devoir de se conserver suppose le droit de se defendre.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 4.

D. Qu'est ce que la propriété? | R. C'est le droit de disposer des choses créés pour sa nécessité ou son utilité. | D. L'homme tient-il ce DROIT DE LA NATURE, de s'approprier quelque chose à l'exclusion des autres? | R. Assurément, puisque l'obligation de se conserver étant plus forte que celle de conserver son semblable, ce devoir suppose un droit proportionné aux moiens de l'accomplir.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 5.

D. Les hommes ne sont-ils pas naturellement égaux? | R. A les considerer moralement, selon leurs DROITS & DEVOIRS NATURELS, ils sont tous *naturellement égaux*, considerés physiquement, ils sont tous *naturellement inégaux*.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 27.

D. Pourquoi ne peut-il pas user du droit de resistance pour se conserver, en opposant une defense active? | R. Parce que les sujets ont renoncé à ce droit vis-à-vis du souverain. | D. Peut-on renoncer au DROIT, OU DEVOIR NATUREL, de resister & defendre sa vie? | R. Oui, dans le conflit de devoirs; c'est-à-dire lorsqu'on le fait pour obtenir un plus grand bien, ou pour éviter un plus grand mal.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 39 (2).

D. Le souverain est-il obligé de juger ses sujets dans leur patrie? | R. Absolument, parce que cette loi est fondée dans la justice & dans le DROIT NATUREL, commun à tous les citoyens. | D. Que seroit-ce si le monarque contrevenoit à cette loi? | R. Il peut y contrevénir du consentement libre de ses sujets; sans cela la sentence seroit regardée comme nulle dans le païs, & on ne pourroit proceder à l'exécution sur les biens du citoyen. | D. Peut-on obliger le souverain, par une loi

constitutionnelle à ne conferer les emplois qu'aux habitans du païs? | R. Oui, parce que les citoyens ont un DROIT NATUREL à toutes les charges de l'état, le souverain ne peut les conferer à des étrangers sans faire injure aux indigenes, qui seuls par le pacte social, ont un droit acquis à jouir, ainsi qu'à promouvoir le bien de la société.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 49 (2).

D. Quelles est la source primitive du pouvoir exécutif? | R. Il dérive originaiement du DROIT NATUREL de defense & de resistance, propre à chaque citoyen, dont l'exercice est confié entre les mains du souverain: c'est ce qu'on appelle *le droit de vie & de mort*, qui n'est autre chose que le DROIT NATUREL de tuer un aggresseur injuste que les sujets ont cédé au souverain.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 66 (2).

D. Le souverain n'a-t-il pas le droit de chasse & de mine dans le territoire des particuliers? | R. Non, si ces droits ne sont pas expressement cedés par la nation, chaque citoyen retient le DROIT NATUREL de jouir de ses possessions par tous les moiens possibles. | D. D'où vient donc le droit de chasse & de peche appartenant aux seigneurs? | R. Ces droits doivent leur origine au regime féodal, parce que les souverains cedoient autrefois leur jurisdiction territoriale avec les droits seigneuriaux y annexés, en recompense de service ou par forme d'appanage. | D. Les particuliers ne peuvent-ils pas tuer le gibier s'il endommage leurs possessions? | R. Absolument; parce que tout homme jouit du DROIT NATUREL de defendre ses possessions ou propriétés.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 68.

D. Le peuple soit-il souffrir une disproportion abusive dans l'imposition des charges & des impots? | R. Non; il peut reclamer son DROIT NATUREL & en représenter l'injustice au souverain: mais le malheur est que souvent ses representans sont en possessions de ces exemptions injustes.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, pp. 68-69.

D. Le souverain a-t-il le droit de disposer à son gré des personnes ou des biens de ses sujets?

| R. Nullement, parce que le souverain n'est pas le maître ou propriétaire de ses sujets ou de leur patrimoine; il n'en est que le tuteur & le gouverneur: en [69] violant les droits & propriétés de ses sujets, il violeroit le DROIT NATUREL.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 99.

D. Mais si le magistrat ne veut ou ne peut faire justice aux citoyens, pourront-ils se faire justice à eux-mêmes? | R. Dans le cas de révolte ou d'anarchie tout citoyen rentre dans le DROIT NATUREL de se faire justice à soi-même; de même que dans le cas où il s'agit de défendre sa vie contre des assassins ou des voleurs. Mais dans le cas de déni de justice on ne peut pas faire droit à soi-même, puisqu'il y a moyen de l'obtenir du juge supérieur ou du souverain.

Volney, *La loi naturelle*, 1793, p. 83.

D. Mais si un homme est né fort, n'a-t-il pas le DROIT NATUREL de maîtriser l'homme né faible? | R. Non; car ce n'est ni une nécessité pour lui, ni une convention entre eux, c'est une extension abusive de sa force; et l'on abuse du mot *droit*, qui dans son vrai sens ne peut désigner que *nécessité* ou *faculté réciproque*.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 5. Pardonne nous l'oubli de tels dons gratuits <...> le mépris de nos DROITS NATURELS d'hommes libres et égaux <...> les seules causes des malheurs du monde <...> comme nous pardonnons à ceux de nos frères qui se croyoient tes égaux <...> qu'errants sur la terre <...> portants par tout le signe aristocratique de la réprobation <...> la plus longue vie soit pour eux le plus grand supplice.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 16-17. D. Quels sont ces droits et ces devoirs? [17] R. Si on peut appeler DROITS ce qui est NATUREL, ces droits et ces devoirs moraux, ne sont que l'égalité, la liberté, la propriété commune d'existence sociale.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 19-20. D. En quoi consiste le gouvernement de la nature humaine, sous l'empire [20] de la

Raison? | R. Dans l'administration légale et la morale pratique des devoirs de citoyen, annexés aux DROITS NATURELS de l'homme inaliénables et imprescriptibles.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 3.

DEMANDE. Qui es-tu? | RÉPONSE. Homme, libre par mes DROITS DE NATURE et de Républicain français.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 37.

D. Quel est le but de la société? | R. C'est la félicité de tous les individus que la composent. | D. A quelle fin les gouvernements sont-ils institués? | R. Pour assurer aux hommes leurs DROITS NATURELS et imprescriptibles, qui sont l'égalité, la liberté, la sûreté et la propriété.

Anonimo, *Prière à l'être suprême en forme de pétition aux Représentans du première législature du monde* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 4.

Il suffit de rétablir l'ordre dans lequel naissent et demeurent les hommes libres et égaux en DROIT NATUREL d'exister. Ils ne peuvent être heureux, les uns aux dépens des autres. Premier principe de morale, de justice, de liberté, d'égalité; la mort ne seroit elle de l'égalité que le seul arrêt irrévocable?

Anonimo, *Prière à l'être suprême en forme de pétition aux Représentans du première législature du monde* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 8.

La Démocratie, en forme d'indemnité, au nom du peuple souverain, toujours juste, remet volontairement à l'aristocratie propriétaire deux moitiés pour une, c'est-à-dire sa part foncière et individuelle qui lui appartient de DROIT PAR LA NATURE.

Anonimo, *Réflexions morales, civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 45. Comme il est libre à l'aristocratie propriétaire de l'héritage entier de la Démocratie, de céder en forme de restitution, aux sansculottes leur part de terre ou d'habitation, il en égal à la démocratie de remettre à l'aristocratie, deux moitiés pour une du fond et du produit, on aura par DROIT DE NATURE l'égalité en

biens et en maux. Les plus grandes richesses des vrais républicains sont les seules vertus patriotiques et laborieuses.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 28-29.

Et vous, citoyens vertueux, qui voyez croître autour de vous une nombreuse famille, secondez le législateur dans ses desseins, jetez dans l'ame tendre encore de vos enfans le germe des vertus qui doivent faire le bonheur de la Patrie, lorsqu'ils seront citoyens à leur tour. Si la NATURE VOUS DONNE DES DROITS sur eux, c'est pour que vous leur soyez utiles. Rendez vos maisons respectables, par les instructions vertueuses que vous donnerez chaque jour dans leur enceinte, et [29] rendez votre Patrie digne de l'admiration de l'univers, par les citoyens que vous aurez formés.

Bulard, *Catéchisme de morale républicaine*, anno II?, p. 29.

D. Qu'exige une constitution pour être valide? | R. D'être fondée sur les DROITS NATURELS et imprescriptibles de l'homme, et d'être consentie par la majorité des citoyens.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], pp. 25-26.

C'est après cette glorieuse lutte du peuple contre tous les genres de despotisme, d'aristocratie et d'intrigue, que la convention nationale, purgée [26] de tous les traîtres, et ayant déjà vu plusieurs de ses membres, le plus zélés défenseurs des DROITS DE LA NATION, tomber sous le fer des assassins, c'est au milieu de tous ces orages, que la convention nationale, ferme et calme dans la tempête, a proclamé, à la face de l'univers, la déclaration suivante des DROITS DE L'HOMME et du citoyen, c'est-à-dire qu'elle a exposé solennellement les DROITS QUE LA NATURE donne à tous les hommes indistinctement, et que la société leur garantit.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], pp. 28-29 (2).

Il ont donc [29] été obligés de se réunir en société, afin de se secourir, de se défendre et de s'aider mutuellement. Le but d'une société est donc, qui tous se ceux qui la composent, soient heureux, s'ils jouissent tous des DROITS QU'ILS ONT REÇUS DE LA NATURE. Ils jouissent de ces droits, quand ils leur sont

garantis par un bon gouvernement, c'est-à-dire par des bonnes loix, bien exécutées. Alors le plus fort ne peut pas opprimer le plus foible; chacun jouit de ses DROITS NATURELS, et le but de la société, qui est le bonheur commun, est rempli.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], p. 31.

Les hommes sont égaux devant la loi, parce qu'ils le sont par la nature, et que la loi doit garantir les DROITS NATURELS.

Debaudour, *Catéchisme sur les droits de l'homme*, anno II (fruttidoro), p. 2.

D. Qu'entend-on par gouvernement despotique ou tyrannique? | R. On entend celui ou d'un seul homme, qui, élevé audessus de tous et décoré du nom fastidieux d'empereur, de roy, de prince, de duc &c., ou celui de plusieurs personnes, qui revetues des noms impertinens de noble, imposent pour loi au peuple, qu'ils ont depouillé de leurs DROITS NATURELS, tout ce qui emane de leur caprice, toujours industrieux à aggraver la servitude de ces hommes qu'ils nomment leurs sujets.

Debaudour, *Catéchisme sur les droits de l'homme*, anno II (fruttidoro), pp. 2-3.

D. Pourquoi les hommes ont-ils établi des gouvernemens? [3] R. Pourquoi [sic] tous réunis, ils en soient plus forts, pour maintenir leurs jouissance respectives, leurs DROITS NATURELS et imprescriptibles et resister aux oppresseurs.

Debaudour, *Catéchisme sur les droits de l'homme*, anno II (fruttidoro), p. 3 (2).

D. Qui sont ceux qui doivent s'armer? | R. Tous ceux qui sont requis, tous sont enfans de la patrie, tous doivent la deffendre, parce qu'en la deffendant, on deffend ses DROITS NATURELS et imprescriptibles. | D. Quels sont les DROITS NATURELS et imprescriptibles des hommes? | R. La liberté, l'égalité, la sureté et la propriété.

Dusausoir, Génin, *Livre indispensable aux enfans*, anno II, p. 18.

SOPHIE. | La liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété. Tous les hommes naissent égaux et libres, on ne peut, sans attenter à L'ORDRE DE LA NATURE, LEUR ÔTER CES DROITS précieux, tous enfans de la même patrie, cette mère commune doit veiller avec un soin égal à leur sûreté, et tous leurs concitoyens

doivent la même protection à leur propriété; nous avons tous le droit d'agir, de penser, d'exprimer nos idées; nous ne devons enfin reconnoître de supériorité dans nos semblables, que celle acquise par une étude plus approfondie des sciences, et par une pratique plus constante des vertus.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, p. 17.

F. Est-on toujours heureux dans la société? | M. Non, ma fille; car quoique la société ne se forme que pour opérer le bonheur des associés, il arrive néanmoins dans bien des états, que ceux qui gouvernent abusent de l'autorité que le Peuple leur donne pour l'opprimer à leur profit, et violant alors les DROITS NATURELS de l'homme, ils exercent sur leurs concitoyens une véritable tyrannie. Ce sont ces abus du pouvoir que les sages Représentans de la Nation Française ont voulu prévenir.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, p. 32.

C'est la société toute entière qui garantit et assure à chacun des membres qui la composent la conservation de sa personne comme individu, de ses droits, comme homme et citoyen, de ses propriétés comme étant le fruit de ses travaux: | Tu vois par là, ma Fille, combien il est avantageux à l'homme de vivre en société ou République. Seul, il n'a qu'une existence précaire subordonnée à tous les accidens aux quels il est sujet par sa nature; ses droits sont nuls vû qu'il ne peut les exercer qu'avec l'assistance de ses semblables; sa propriété vaine puis qu'elle peut lui être disputée. Mais en société, fort de la force de tous ses associés, son existence individuelle est respectée, ses DROITS NATURELS maintenus et sa propriété défendue.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, p. 56.

Tous les droits du Peuple étant imprescriptibles et inaliénables doivent nécessairement passer intacts des mains des générations actuelles en celles des générations futures; ces dernières doivent donc jouir de toute la plénitude de leurs DROITS NATURELS, de la souveraineté enfin, que nul arrête précédemment pris par leurs dévanciers ne peut altérer, ni diminuer, ni restreindre.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, p. 3. Scév. La devise d'un bon Républicain français est: Liberté, Égalité, Fraternité. | Em. Explique-moi ce que tu entends par ces trois mots? | Scév. La Liberté est le DROIT QU'À NATURELLEMENT tout homme de faire tout ce qui ne nuit à personne, ou, ce qui n'est pas défendu par la loi.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, pp. 12-13.

Mais dis-moi, Scévola, ce qu'entendent nos législateurs, quand ils ajoutent: *Le gouvernement est institué pour garantir à l'homme la jouissance de ses DROITS NATURELS et imprescriptibles?* [13] Scév. Le gouvernement est l'exercice légitime de la puissance exécutive. Cet exercice est confié à des magistrats par le peuple, unique souverain et seul dispensateur des pouvoirs. Il ne peut donc être établi que pour conduire au but que s'est proposé le peuple, en se réunissant en société. Il n'est donc institué que pour garantir à chaque membre de l'état la jouissance de ses droits, qui sont, suivant l'article 2, l'Égalité, la Liberté, la Sureté, la Propriété.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, p. 44.

Elle y trouvera sa sureté, non seulement parce que, plus les citoyens sont éclairés, plus ils sont attachés à une forme de gouvernement juste et conforme aux droits de l'homme, mais encore parce que les lumieres de l'esprit sont le plus redoutable fléau du despotisme, qui ne peut être de durée. Sa chute sera toujours à côté de l'instruction, qui tôt ou tard percera les ténèbres de l'ignorance, et fera connaître aux esclaves les rois, leurs DROITS NATURELS et inaliénables. Or cette révolution dans les esprits entraînera nécessairement celle du gouvernement.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, p. 57 (2).

Il est clair que, si on attaque mes DROITS NATURELS, j'ai celui de résister à cette oppression. Non seulement l'homme, mais tous les animaux, ont reçu ce DROIT DE LA NATURE, qui les a pourvus en conséquence d'armes défensives et offensives.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidoro], pp. 43-44.

D. *Quelle est la troisième Fête décadaire?* [44] R. C'est celle du Peuple Français. | D. *Pourquoi*

cette Fête? | R. Pour célébrer la fraternité des Français qui ont secoué le joug des tyrans, et qui jouissent de la liberté et de tous les DROITS NATURELS et civils.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidoro], p. 45.

D. La liberté du monde existe-t-elle? | R. Oui, car elle est de DROIT NATUREL; mais s'il est des peuples esclaves, c'est l'effet de leur ignorance: aussi cette Fête a-t-elle pour objet d'inviter tous les peuples à briser leurs fers; elle a encore pour objet, la douleur qu'éprouvent les Français, à l'idée de l'esclavage volontaires des nations étrangères.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidoro], p. 53.

D. Qu'est-ce que l'âge viril? | R. C'est l'âge de majorité où l'homme jouit de la plénitude de ses DROITS NATURELS et civils, où il peut être le plus utile à sa Patrie.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidoro], p. 61.

D. Que signifie Contrat social? | R. C'est le mode agréé par le Peuple pour l'exercice de ses DROITS NATURELS et politiques. [62] | D. Où sont consignés ces droits? | R: Dans la nature; mais les Français voulant les exposer d'une manière précise, les ont consignés dans une déclaration solennelle qui précède sa Constitution.

Flavigny, *Entretiens d'un père*, anno III (frimaio-brumaio), p. 4.

Le fils. | Papa, dis-moi, quelles sont les causes des malheurs du monde? | Le Pere. Les seules causes des malheurs du monde, sont l'oubli et le mépris des DROITS NATURELS de l'homme.

Flavigny, *Entretiens d'un père*, anno III (frimaio-brumaio), pp. 7-8.

La Constitution d'un peuple est le pacte ou les conditions qui missent des hommes en société, pour vivre sous les mêmes lois et concourir ensemble au [8] Bonheur commun. La Constitution ou pacte social contient les volontés de l'association, ayant pour base indestructible les DROITS NATURELS de l'homme.

Flavigny, *Entretiens d'un père*, anno III (frimaio-brumaio), pp. 8-9.

Le Peuple français s'est retabli dans tous ses droits par l'effet des progrès de sa raison développé par les lumières de l'instruction,

par l'honneur [sic] de son avilissement pendant quatorze siècles, par sa force et par un acte de sa volonté souveraine, en reconnoissant et proclamant dans une déclaration solennelle, en présence de l'Être Suprême, les DROITS NATURELS et imprescriptibles de l'homme et du citoyen; afin que tous les citoyens pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie, afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de la Liberté et de son Bonheur, [9] le Magistrat la Règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission.

Flavigny, *Entretiens d'un père*, anno III (frimaio-brumaio), p. 10.

Le gouvernement a été institué pour garantir au peuple la jouissance de tous ses DROITS. | - NATURELS et imprescriptibles.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 104.

D. Quel est le mérite de cette tolérance? | R. Elle est, sans doute, raisonnable & fondée sur la justice. Mais il est étrange que l'on qualifie du nom de tolérance la liberté de penser, qui est un DROIT NATUREL & imprescriptible de l'homme.

#### 24.15 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «NATURE HUMAINE»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
nature humaine	17	0,0017%

Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant*, 1788, p. 4.

Pourquoi ceux qui gouvernement les hommes parlent-ils toujours de chartres anciennes, de vieux titres, & jamais de la raison, de l'équité & des droits de la NATURE HUMAINE? | Parce que fort peu d'hommes savent ou veulent déchiffrer les vieilles écritures, & que chacun peut lire dans son propre cœur les droits de sa nature.

Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant*, 1788, p. 6.

Pourquoi le tiers-état desire-t-il les états généraux? | Parce qu'il veut assurer par la raison, par l'équité, par les loix, les droits que lui donne la NATURE HUMAINE.

Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant*, 1788, p. 15.

Pourquoi le tiers-état croiroit-il cette ineptie, & souffrit-il cette oppression? | Parce qu'il est habitué à tout croire comme à tout souffrir, & que la première loi de la NATURE HUMAINE est l'habitude.

Hazard, Pierre-Nicolas-Joseph, *Catéchisme national*, 1790, pp. 9-10.

D. Pourquoi le fils de Dieu a-t-il été conçu dans le sein d'une vierge par l'opération de l'Esprit-saint? | R. 1°. Parce qu'étant la seconde personne de [10] la divinité, le fils de Dieu devoit prendre NATURE HUMAINE dans un sein chaste & pur; 2° parce que devant être exempt de la tache du péché originel, il ne pouvoit être engendré d'un homme.

Auger, *Catéchisme du citoyen français*, 1791, pp. 19-21.

D. Pourquoi donc le laisse-t-on subsister? pourquoi ne se hâte-t-on pas de le détruire? | R. On ne se hâte pas de le détruire pour l'intérêt des colons, c'est-à-dire de ceux qui, transportées dans ces contrées éloignées, en font valoir les terres en leur nom ou au nom d'un autre, font commerce en leur nom ou au nom d'un autre des productions de ces mêmes terres: [20] on ne se hâte pas de le détruire pour l'intérêt des negres eux-mêmes, qui arrachés subitemens aux travaux de la culture et à la servitude, priveroient les colons d'un secours nécessaires, se priveroient eux-mêmes des moyens de vivre. La liberté qu'on leur accorderoit sur le champ ne pourroit qu'être nuisible à eux-mêmes et aux autres. C'est aux divers peuples qui ont des possessions dans ces contrées, qui sont intéressés dans ce commerce, de concerter entre eux les [21] moyens possibles les plus doux pour faire cesser, sans nuire aux colons et aux negres eux-mêmes, un esclavage qui avilit la NATURE HUMAINE, un esclavage que désavouent la raison et la religion.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, pp. I-II.

Pour que l'Education générale soit bonne, et ses fruits durables, il faut qu'elle ait pour base des principes sûrs et évidens; il faut que ces principes soient pris dans le cœur de l'homme, qu'ils s'accordent [II] avec la voix de la conscience, et que les conséquences qu'on en tire, la pratique des regles qui en dérivent, soient selon la NATURE HUMAINE, et non au-delà de ses forces. | L'homme sent toujours ce qui est bien, et il le fait toutes les fois que son intérêt ou son plaisir du moment ne l'en détournent pas. Montrons-lui que cet intérêt passager, n'est pas celui qui le conduit au bonheur; et pour cela appliquons-nous à développer à la jeunesse, les principes de bonté et de justice que la nature a gravés dans son ame. Si vous les contraires, si vous allez au-delà, c'est en vain que vous aurez voulu réformer l'éducation.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 66.

Si l'on confond la Liberté avec l'indépendance absolue, si l'on veut que l'homme soit affranchi de toute espece de devoir naturel, à moins qu'il n'en ait contracté quelqu'un par son propre choix ou par un contrat, nous rejettons cette supposition comme fausse, comme injurieuse à Dieu & à la NATURE HUMAINE. A la vérité, si les hommes étoient fortuitement sortis du sein de la terre, sans autre relation que la ressemblance d'espece, ils seroient indépendans les uns des autres, libres de tout engagement & de tout devoir naturel; la Société qu'ils pourroient former entre eux, pour l'utilité mutuelle, seroit très-volontaire de leur part, elle ne pourroit être fondée que sur un pacte libre.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 23-24.

D. Mais, par quel droit de famille préexistante se fit, par quel fatal destin subsiste le partage inégal des biens et l'égalité des maux ordinaires et communs à la NATURE HUMAINE? | R. L'oubli et le mépris des mœurs et des vertus sont les seules [24] causes de cette inégalité aristocratique. Delà, tout le Bonheur d'un côté, à la vérité, imaginaire; delà, toute la misere en réalité, en raison double de l'autre.

Anonimo, *Prière à l'être suprême en forme de pétition aux Représentans du première législature du monde* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 2-3.

Adorer l'Être suprême, cultiver la terre, vivre en commun, ne faire qu'un peuple de freres, d'hommes libres et égaux, n'est-ce pas de la première constitution du genre humain qui fut republique, la volonté supreme du premier [3] Législateur toute la loi une et indivisible. | Mais par quelle loi de famille préexistante se fit, ou plutôt par quel destin fatal subsiste le partage inégal des biens et l'égalité héréditaire des maux communs à la NATURE HUMAINE.

Lachabeaussière, *Catéchisme républicain*, anno II, pp. 18-19, in nota.  
Néanmoins la colère, l'avarice, l'envie et l'orgueil, sont des vices qui ne sont quelques-fois [19] que des routes déviées. Ces passions ont encore un principe qu'on pourroit diriger vers le bien: la colère tient à l'énergie, l'avarice à l'économie, l'envie à l'émulation, et l'orgueil à presque toutes les vertus; mais le mensonge et l'hypocrisie sont absolument impurs dès leur origine, odieux dans leurs progrès, et dégradent totalement la NATURE HUMAINE. Or, le républicain qui doit aspirer le plus à la perfection, doit aussi témoigner pour les deux vices les plus bas une aversion plus forte.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 52.

D. Qu'est ce qu'un homme sensible? | R. C'est celui, dont les sensations s'étendent sur tout le système de la NATURE HUMAINE; lui et les autres sont des mots étrangers a son vocabulaire, il est tellement consubstantiel a tout ce qui respire, qu'il souffre dans celui qui souffre, et que chaque soulagement qu'il procure, est un fardeau de moins sur son âme oppressée.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 62.

D. La loi peut elle en garantir la durée? | R. Il seroit absurde et meme révoltant de donner a la loi une puissance coactive contre la nature. | D. Pourquoi? | R. Parceque l'abus du mariage est prouvé par les dangers de son ancienne

indissolubilité. | D. D'où dérive cette preuve? | R. 1° Du motif qui a déterminé l'institution du mariage, | 2°. Des resutats que l'expérience nous en fournit, | 3°. De l'impuissance des loix a garantir l'exécution de ce contrat considéré comme perpétuel, | 4°. Par l'incompatibilité d'un lien pareil avec les décrets divins, et l'organisation de la NATURE HUMAINE.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 71-72.

D. Quel étoit le plus grand crime d'un mari sous l'ancien régime? | R. C'étoit d'être désigné par la loi, pour jouir exclusivement de sa femme; pour peu qu'il fut jaloux, il étoit regardé comme un perturbateur des plaisirs publics, et c'étoit une œuvre méritoire que de le tromper; ainsi le mariage se dissolvoit par la raison meme de son indissolubilité: la dépravation des mœurs est une crise que la NATURE HUMAINE [72] éprouvera toujours dans les entraves d'une décence extérieure: l'âme des deux sexes veut être libre; c'est depuis qu'on l'enchaîne, qu'elle est inconstante et légère, féroce et cruelle; otez lui ses fers; sans avoir l'ignorance et la grossieteté de son état primitif, elle en aura la douceur et la sensibilité; l'homme n'envisageant plus qu'une jouissance incertaine et passagère, fera tous ses efforts pour en proulonger la durée; et la fille vertueuse trouvera dans le charme puissant de ses attraits la force persuasive qui peut seule ramener son captif a la raison.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 86.

D. Qu'elle est la réponse a cette objection? | R. Que, si on admet une fois la possibilité de la création, la conséquence du principe est inévitable; toutes les erreurs se tiennent ensemble par un enchainement fatal; mais nous avons prouvé plus haut l'impossibilité de la création, et le mensonge ici nous conduit a la découverte d'une grande vérité; car dans cette copulation individuelle de la nature divine avec la NATURE HUMAINE on n'aperçoit que le symbole de la matière considérée universellement comme sujet inséparable de l'action divine qui ne peut agir sur le néant, parceque sa toute puissance ne s'étend pas jusqu'à l'absurdité; l'essence des choses en est la borne

invariable: or la copulation manifeste et éternelle de Dieu avec la matière, prouve l'inutilité de son influence mystérieuse et accidentelle dans le sein de Marie, et son verbe n'est autre chose que l'expression de sa puissance et de sa magesté [sic] dans la régularité du mouvement perpétuel et dans l'enchaînement des causes avec leurs effets.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 95.

D. Qu'en faut il conclure? | R. Que l'amour, dont on a fait un crime, seroit l'aiguillon de toutes les vertus, si ceux qui scavent l'inspirer, connoissoient mieux leurs droits, si ceux qui en sentent la première étincelle, ne se hatoient de l'éteindre: c'est dans la privation que ses premiers accès donnent au nerf des sensations un ton plus mâle, et s'exaltent jusqu'à cet enthousiasme surnaturel, qui excite l'admiration ou l'horreur suivant les modifications qu'on lui donne, suivant les objets qu'il embrasse, ou qu'il échauffe, suivant la route qu'il prend, ou les moyens qu'il choisit pour atteindre a son but; a mesure que ce bût s'éloigne, l'illusion se prrolonge dans une âme vive et noble, et pousse enfin la NATURE HUMAINE a son plus haut degré d'énergie: c'est a cette glorieuse époque de son éruption, qu'il lui est permis de jouir, sans se rassasier, pour recouvrer bientôt après dans l'amertume de la privation le peu de chaleur qu'il a perdue, et rechercher dans l'espérance d'un nouveau plaisir, un nouvel aliment a de nouveaux efforts.

Maréchal, *Le Catéchisme des chisticoles*, anno VI, pp. 25-26.

Qu'arrive-t-il, quand les enfans meurent sans avoir reçu cette bénigne infusion? | Ils vont dans un four ardent, ou le bon-Dieu les fait cuire pendant toute l'éternité. | Que sont devenus tant de nations anciennes et modernes, policées et sauvages, qui n'ont pas connu cette curieuse recette? [26] Elles ont eu le même sort. | Et les âmes sublimes de Socrates, de Caton, d'Aristide et de Marc-Aurele, que leurs vertus ont élevés au dessus de la NATURE HUMAINE? | Toutes ces vertus, faute de baptême, sont nulles et de nulle valeur; saint-Augustin les qualifie même de brillans péchés, *splendida peccata*.

Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*, anno VII, p. 31.

12. Triste état de la NATURE HUMAINE! les souverains, jaloux de leur autorité, veulent toujours l'étendre. Les peuples, passionnés pour la liberté, veulent toujours l'augmenter.

#### 24.16 INDICE DELLE CONCORDANZE DI «TERREUR»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
terreur	50	0,0050%

Anonimo, *Les pourquoi d'un homme ignorant*, 1788, p. 16.

Pourquoi renverroit-on Monsieur Necker? | Parce qu'il préfere le bien public à celui de quelques particuliers; parce qu'étant l'espoir du peuple, il doit être la TERREUR des hommes puissans; en un mot, parce qu'il déplaît aux parlemens.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 40-41.

un évêque qui travailleroit avec un zele infatigable au salut des âmes, qui honoreroit la religion par des productions propres à la défendre des attaques de l'impïété; loin de prêter des armes à celle-ci par une conduite impie, ou tout-à-fait mondaine, ce qui est la même chose dans un évêque; un [41] évêque qui, pour mieux connoître la misere de son peuple, & en être plus facilement abordé, paroîtroit au milieu de lui sans cortége, visiteroit les derniers avec autant d'affection que les premiers; un évêque de ce caractere n'auroit-il rien d'imposant? Au lieu d'inspirer une vaine TERREUR qui exclut le vrai respect, on! quelle vénération, quel amour de la part de tout son troupeau récompenseroient de si éminentes vertus!

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 94.

Dans nos idées, il est bien plus beau de tuer, de blesser, de répandre la TERREUR & la consternation, que de rendre à une famille désolée celui qui en est le soutien, que de

porter la consolation & la vie par-tout où on se présente. Vil Chirurgien, votre profession vous déshonore; si vous voulez avoir quelque chose de compatible avec la noblesse, cessez d'être utile à vos concitoyens; enfouissez à jamais l'heureux talent que le ciel vous avoit donné pour leur soulagement; laissez périr ce pere de famille, cette veuve entourée d'enfans qui périront après elle, cette foule d'infortunés dont les cris vous appellent dans les hôpitaux.

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, p. 41. L'HON. [L'honnête homme] | Par la force des loix, je vous l'ai dit; par l'humiliation & le mépris, pire cent fois que la mort, dont se rit le scélérat, & qui n'épouvante que l'homme foible, incapable dès-lors des atrocités du premier. | L. P. [Le prêtre] Je ne puis être de votre avis: la TERREUR me paroît un moyen plus sûr, & l'idée d'un enfer me paroît sublime; personne ne veut brûler éternellement.

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, p. 52. C'est à la classe corrompue ou idiote, que votre morale peut convenir, pieux célibataires. L'un comme l'autre se conduit par le merveilleux ou la TERREUR. | C'est à ceux-là que l'on vous permet de dire, que Dieu s'oppose aux embrassemens légitimes d'une épouse sensible. C'est à eux que vous pouvez faire croire, que la naissance d'un citoyen est un crime de plus aux yeux de l'Eternel.

Gallet, *Éléments de la Constitution française*, 1790, p. 75 (2). D. Quels moyens présente la Religion pour nous porter à l'observation des Loix? | R. Elle contient le méchant par la TERREUR, ou le rappelle au repentir par les remords; et présente à l'homme vertueux, le plus puissant aiguillon pour l'encourager et le soutenir dans le bien. | D. Comment contient-elle le méchant par la TERREUR? | R. La Religion lui montre au dedans de lui-même un témoin qui toujours lui reproche son crime, c'est la conscience; et elle lui fait entendre la voix redoutable d'un Juge sévère qui punit jusqu'à la pensée du crime, c'est l'Être suprême.

Anonimo, *Petit Catéchisme National et impartial*, 1791?, pp. 6-7. Depuis que le peuple s'est familiarisé avec cet animal, il semble avoir changé de nature, et

est devenu comme un porc-épic qu'on n'ose pas toucher, tant il est hérissé d'injures et d'impolitesses. La fierté fait le fonds de son caractère, et l'orgueil dont il est bouffi, altère sensiblement sa santé politique qu'il ne doit reprendre que quand il aura relégué cet animal venimeux dans les espaces imaginaires où il a été conçu. | On a cru cet animal invincible, parcequ'il a la vertu d'endormir les rois, et que semblable [7] à la torpille, il engourdi la main qui le touche. Mais en y réfléchissant, on a vu que cette stupeur ne vient que de la TERREUR qui l'inspire, et qu'il suffit de lui opposer un front d'airain pour le terrasser.

Anonimo, *Petit Catéchisme patriotique à l'usage des pauvres d'esprit*, 1791?, pp. 12-13. J'aime la révolution, mais je persiste à dire qu'elle prend de plus en plus un caractère de vileté [sic], par les moyens dont on se sert pour s'étayer; qu'une nation sage, éclairée, doit être moins confiante, moins adoratrice; que [13] ses nouveaux apôtres devoient avoir une marche plus franche, une allure moins hautaine; que l'insolence & la grandeur ne s'allient point; que la première détruit la seconde; que dès qu'une société devient persécutrice, c'est qu'elle n'est pas bien sûre que ses principes soient avoués de tous, & qu'elle n'emploie la TERREUR que pour justifier son audace criminelle: en un mot, je hais toute espece de charlatanisme, même celui de la vertu.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 15. MAIS le calme va bientôt succéder à l'orage; le terme de tous ces forfaits est arrivé; la fin du règne des méchants s'approche: malgré leur calme affecté, leurs cœurs s'ouvrent à la crainte et à la TERREUR; ils tremblent à la vue des glaives menaçans qui vont bientôt les frapper, et ces volcans, dont les laves embrasées portoient partout l'épouvante et le désespoir, seront bientôt éteints.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 16. La souveraine Puissance, qui environne le Trône de son éclat, donne des chaînes à la violence & à l'injustice, veille sans cesse au bonheur de tous; & les Loix qui les protègent, n'inspirent de la TERREUR qu'aux méchants qui voudroient s'en affranchir.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*<sup>6</sup>, 1792, p. 39. Ils ont un remède, sinon toujours efficace, du moins toujours puissant, dans la Loi de Dieu, qui est au-dessus du Prince; dans la voix de sa conscience, qui lui reproche ses vexations, qui le rappelle, sans cesse à l'humanité & à la justice; enfin dans les craintes & les amertumes que cause une domination injuste à celui qui l'exerce. Car un tel Souverain, au milieu même d'un Peuple d'esclaves dont il est la TERREUR, sentira qu'il ne peut être véritablement Roi qu'en commandant à des Sujets, ni trouver sa gloire & sa félicité, qu'en régnant pour le bonheur des Peuples, & en jouissant, par un juste retour, du légitime tribut de leur amour & de leur reconnaissance.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 2, p. 15. Déjà, vos armées foudroyantes ont semé la TERREUR au milieu de ces troupes esclaves, rassemblées par la tyrannie.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 51. D. Un criminel doit-il toujours être jugé selon les formes des loix? | R. On peut omettre les formalités des loix quand le bien public l'exige, P. E. dans le cas de revolte, ou le délai de punition seroit dangereux, le flagrant délit est une preuve suffisante pour donner un exemple de punition propre à inspirer la TERREUR aux autres.

Philippeaux, *Catéchisme moral et religieux*, 1793, p. 7. Le collège des prêtres enveloppa nos pères des ténèbres de l'ignorance et anathématisa toute espèce d'instruction publique. La raison n'eut pas tardé cependant à démêler leurs artifices; ils nous défendirent de raisonner. C'est par la TERREUR que l'audacieux règne sur les foibles: ils nous effrayèrent par les tableaux épouvantables, pour nous faire tomber à leurs pieds.

Volney, *La loi naturelle*, 1793, pp. 58-59 (2). D. Doit-on considérer la faiblesse et la lâcheté comme des vices? | R. Oui, puisqu'il est vrai qu'elles portent avec elles mille calamités. L'homme faible ou lâche vit dans des soucis, dans des angoisses perpétuelles; il mine sa santé par la TERREUR souvent mal fondée d'attaques et de dangers; et cette TERREUR qui est un mal, n'est pas un remède: elle le

rend au contraire l'esclave de quiconque veut l'opprimer; et par la servitude et l'avilissement de toutes [59] ses facultés, elle dégrade et détériore ses moyens d'existence, jusqu'à voir dépendre sa vie des volontés et des caprices d'un autre homme.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, pp. 99-100.

D. LA Liberté et l'Égalité ne sont-elles que depuis la Révolution? | R. Elles ont toujours été, puisqu'elles sont dans l'essence de l'humanité, comme les premiers droits de l'homme, et contre lesquels on ne prescra jamais. | D. Comment se faisoit-il donc qu'on les eût oubliés? | R. La TERREUR imprimée par les oppresseurs, les empêchoit de se manifester; mais l'homme n'en sentit [100] pas moins qu'elles formoient son apanage, et qu'elles étoient son plus précieux trésor.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 30-31.

D. Les provinces furent-elles aussi le théâtre de l'insurrection? | R. L'exemple des parisiens électrisa tous les Français. Des Alpes aux Pyrénées, du Rhin [31] jusqu'à l'Océan, la Révolution porta par-tout la TERREUR dans l'ame des aristocrates et des tyrans.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 87-88.

D. Quelle fut alors la conduite les tyrans étrangers? | R. Les agents des tyrans étrangers avoient employé toutes les manœuvres pour sauver le tyran de France; par-tout la brigue et [88] la corruption avoient été mises en usage pour arrêter le cours de la justice nationale. Quand le sang royal eût coulé sur l'échaffaud, les rois environnés de TERREUR, redoublèrent d'efforts pour éviter les coups qui menaçoient la monarchie Européenne.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 90-91.

D. Le peuple parvint-il à détourner de si grands fléaux et à dévoiler les conspirateurs? | R. La montagne resta inébranlable au milieu des orages, et les conspirateurs furent enfin dévoilés. Un cri d'indignation s'éleva dans Paris contre les députés ennemis du peuple; le tocsin réveilla l'énergie des patriotes, le canon d'alarme porta la TERREUR parmi les traîtres; tous les citoyens se levèrent en masse pour demander vengeance: le peuple

irrité disoit à la convention nationale: *Tu as condamné [91] les tyrans, et tu conserves encore dans ton sein les amis des tyrans.*

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 113-114 (2).

Les Espagnols qui s'étoient avancés sur le territoire français, furent obligés d'abandonner les places que des traîtres leur avoient livrées, et de rentrer sur leur territoire où les avoit déjà devancés la TERREUR des armes françaises; en Italie l'étendard tricolore flottoit sur les Alpes, et les Français [114] ajoutoient à leurs conquêtes dans le Piémont; sur le Rhin après une victoire signalée sur les Prussiens, ils reprenoient Worms, Spire, et toutes les richesses de cette frontière de l'Allemagne, étoient transportées dans l'intérieur de la France. Vers les Pays-bas, les troupes républicaines immortalisoient leur courage par les plus brillans succès; Ipres, Menin, Courtrai, Ostende, Tournai, Mons, Charleroi, et plusieurs autres places importantes s'étoient rendues à la valeur des Français: la bataille de Fleurus portoit la TERREUR à Londres, à Vienne, et à Berlin.

Anonimo, *Pour les pauvres, Remède républicain contre les maladies de l'esprit*, anno II (1793), p. 11.

Pour découvrir la vérité, | L'accueillir par discernement, | La défendre avec fermeté, | Pour en triompher vaillamment, | Fuir le mal, affectionner | Le bien public et le privé, | Etre des vices la TERREUR, | Et des vertus le protecteur: | Lui-même enfin s'est-il vaincu? | Et de bon sens assez pourvu? | Phénix n'habite plus le monde.

Anonimo, *Pour les pauvres, Remède républicain contre les maladies de l'esprit*, anno II (1793), p. 12.

Avec nos voisins soyons bons, | Mais dans les circonspections. | Règne tranquillité intérieure | Par la Justice sans TERREUR!

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 24-25.

Or, si la bonté prévoyante du souverain Être s'étend également sur toutes ses créatures, le méchant qui ose intervenir cette économie paternelle en détournant pour lui les bienfaits réservés à son frère, doit naturellement attirer sur lui la vengeance divine. Dieu est juste, et il doit à l'innocence opprimée la

punition du crime oppresseur. Voilà la considération la plus forte, celle qui retiendrait toujours le méchant, si [25] le méchant n'éloignoit pas de son cœur et de sa pensée tout ce qui peut le détourner du crime. Mais c'est en vain que cette considération est foible dans le cœur de quelques hommes; elle est toujours assez forte pour leur inspirer cette TERREUR salutaire au genre humain, qui arrête la main prête à commettre les plus horribles forfaits; et si jamais il se trouve un homme assez féroce pour l'étouffer entièrement dans son cœur, elle vit encore dans les cœurs d'un million d'autres prêts à sacrifier à leur sûreté, dans l'horreur qu'il leur inspire, les monstre qu'ils ont au milieu d'eux.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 75-76.

L'homme qui a un extrême amour de soi, sent dans son cœur s'élever une crainte extrême dans les dangers. Au milieu des tonnerres terribles, des éclairs effrayans et de tout ce qu'il y a de plus propre à inspirer la TERREUR [76] dans la nature, il se rassureroit peu par l'idée abstraite et métaphisique de la divinité.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 97-98.

L'homme à qui la raison reste encore lorsqu'il est prêt à expirer, voit la divinité d'un œil bien différent que celui à qui une bonne santé et une [98] indifférence tranquille ne laissent que des réflexions vagues ou continues sans profondeur. Un peu plus ou un peu moins de nourriture dans l'estomac, change notre philosophie. Croyez-vous que le cerveau d'où est sorti le monstrueux système de la nature, n'a jamais été troublé par la TERREUR qu'inspire l'idée d'une divinité mécon nue, et que son cœur n'ait jamais éprouvé le contraire de ce que sa main écrit?

Dusausoir, Génin, *Livre indispensable aux enfans*, anno II, pp. 18-19.

L'exécution de cette loi a été confiée à des hommes, qui, abusant bientôt de cette confiance, se sont crus beaucoup au-dessus de leurs semblables, n'ont écouté que l'orgueil, l'ambition et la flatterie; bientôt par des paroles insidieuses, par des promesses [19] séductrices, ils se sont associés un nombre d'autres hommes à qui ils ont persuadé qu'ils étoient bien au-dessus de leurs frères, et insensiblement, s'arrogant la puissance, ils

ont forgé les fers de l'esclavage, ont infligé des peines rigoureuses, ont jeté la TERREUR dans les esprits faibles, et de crimes en crimes se sont érigés en roi ou chefs d'une portion plus ou moins considérable d'hommes qu'ils tenoient sous leur empire usurpé.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, pp. 69-70.

Le Cadi ayant ordonné à Féirouze de détailler se moi que je renonce: | «C'est malgré moi que je renonce [70] à la jouissance de ce lieu qui m'étoit cher. Mais un jour que je me promenois dans une allée de ce jardin, j'aperçus la trace d'un lion; la TERREUR s'empara de mon ame, et j'aimai mieux céder le jardin à cet animal terrible, que de m'exposer à sa colère».

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 142.

O France! ô ma patrie! quelle joie pure brille aujourd'hui sur le front de tes enfans! la TERREUR et la barbarie étoient à l'ordre du jour, des traîtres ont voulu faire appeler ce siècle le sciècle de fer, mais ils sont anéantis, la liberté, et la justice nous promettent l'âge d'or, un nouveau tribunal est établi, l'innocent y paroît avec confiance, le coupable seul n'y trouvera point grace.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, pp. 13-14 (2).

D. Qu'entendoit-on par le clergé? | R. Une masse monstrueuse, qui se faisoit redouter par l'aveuglement, la superstition, la TERREUR et l'ignorance; on ne voyoit en lui, que l'organe et le ministre [14] d'une Dieu, qu'il avoit eu grand soin de peindre à son image, jaloux, cruel et vindicatif. Soit par la TERREUR des châtimens éternels, soit par l'appât des récompenses célestes, les prêtres affligeaient ou consolait à leur gré, pressuroient les bourses, se bâtissaient des palais, et infectaient les lieux qu'ils habitaient, de leur existence corrompue.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, p. 23.

D. Que sont nos tribunaux républicains? | R. Des lieux sacrés où la loi se prononce, et dont l'exécution s'accomplit aussi-tôt. Le scélérat n'y entre qu'en frémissant de TERREUR, parce qu'on n'y connaît point les indignes ressources que l'intrigue mettrait jadis en usage.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, pp. 26-27 (2).

D. Que sont les armées de la république? | R. La TERREUR des ennemis coalisés, et l'effroi des rebelles; ses corps de réserve existent dans tous les départemens; au moindre succès balancé, le cri de la gloire se fait entendre: tout républicain se range sous le drapeau de la victoire: il ne connaît plus que l'amour sacré de la patrie: il brûle d'exterminer les tyrans et leurs farouches satellites: il part enflammé de ce mâle courage, et l'enfance [27] trop faible pour le suivre, élevant vers lui ses mains délicates, lui jure de le rejoindre ou de le remplacer au champ de l'honneur. | D. Quelle est l'ambition du soldat républicain français? | R. Celle du héros qui combat pour lui-même en combattant pour la république. *Bien mériter de la patrie*, tel est l'espoir qui l'enflamme: il ne connaît pas d'autre bien: la vue de l'étendard de la liberté le rend invincible: il brave la mort avec cet air de satisfaction qu'une cause légitime peut seule inspirer: la TERREUR et l'effroi préviennent sa marche rapide dans les camps ennemis, et la mort est le partage des vils troupeaux d'esclaves qui osent s'opposer à son passage.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 5.

D. Qu'est ce que la vérité? | R. Ce n'est souvent qu'un mot, dont la signification varie au gré des intriguans qui le prononcent, pour en faire aux yeux de leurs auditeurs le titre infaillible de leur prépondérance et le palladium de leurs forfaits; mais dans sa réalité, c'est le langage du sens intime dégagé des préjugés héréditaires; c'est l'idiôme de la vertu, c'est le cri tombant de la probité, c'est la voix impérieuse de la justice, le murmure douloureux de la conscience allarmée, et la règle inaltérable des devoirs basée invariablement sur les droits respectifs. | D. A qui se fait elle entendre? | R. A celui qui n'écoute personne, et qui craint toujours de ne l'avoir pas rencontrée; elle est inaccessible au téméraire qui croit l'avoir saisie exclusivement. | D. Qu'elle est la route pour y arriver? | R. Celle de la méditation. | D. Qu'est ce que la méditation? | R. C'est une suspension naturelle de l'âme entre le prestige de l'erreur et la perspective de la vérité. | D. Que résulte t'il de cette suspension? | R. Un doute salutaire sur toutes les questions proposées et sur toutes les assertions accréditées ordinairement par la TERREUR.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 14-15.

D. Qu'arrive t'il alors? | R. Que l'erreur prédomine, faute d'une légitime contradiction, qu'on applaudit souvent par un transport pûrement imitatif [15] a des absurdités révoltantes, pour être aumoins en aparence a l'ordre du jour et que la TERREUR étouffe le cri de la vérité; l'esprit de l'assemblée entière se concentre dans quelques dominateurs qui la font parler, comme autre fois un imposteur caché dans le creux d'un piedestal fesoit parler la statûe d'une fausse divinité.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 16.

O TERREUR, divinité chérie! envain la justice voudroit te disputer le pas sur la terre; moi seul, oui moi seul, je me sens assez fort pour trainer ton char triomphal a travers des flots de sang, et, si quelqu'un osoit faire entendre ici l'accent plaintif de l'insipide humanité, qu'a l'instant le poignard soit le dernier argument du patriotisme outragé <...>.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 23.

D. La crainte n'est elle pas quelque fois la cause d'une basse rétractation? | R. Oui, sans doute, au souvenir encore récent d'une sisteme persécutif qui enchainoit la pensée. | D. Que doit faire la patrie en pareil cas? | R. Ici son devoir est directement déduit de son droit; car, si le premier devoir de l'homme social est d'aimer sa patrie, le premier devoir de la patrie est d'aimer le citoyen, et de le soustraire a la TERREUR.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 28.

D. En quoy l'ont-ils trahie? | R. En la rendant odieuse, en révoltant ses plus sincères partisans contr'elle, en pollüant son saint nom, pour en faire le palladium de leur cruauté; ils en ont fait la geoliere universelle du genre humain, ils l'ont fait trainer dans un char lugubre par une foule de porte chefs, et d'assassins, pour se rassasier a ses dépens des pleurs, du sang et du bien d'autrui. | D. Avant l'extinction de la monarchie avoit on besoin d'eux? | R. Oui; comme on se sert de la main d'un bourreau pour fraper un coupable, on se

servoit de ces gladiateurs, pour comprimer par la TERREUR l'audace du despotisme encore accrédité; le crime ne pouvoit mieux être puni que par la scélératesse même, parceque l'humanité généreuse etant toujours le partage de l'innocence, bien loin de pouvoir se faire justice, ne voit qu'a regret le sang qui coule pour la venger; alors le corps social etoit si malade qu'il lui falloit des caustics: or ces caustics si nécessaires ne pouvoient lui être apliqués que par des gens capables de sacrifier le code moral a la politique.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 33-34.

D. Que résulte t'il de cette indulgence réciproque? | R. Une douce harmonie, une réaction salutaire de la partie avec le tout, et conséquemment la seule perfection possible ici bas. | D. Pourquoi? | R. Parceque plus l'état exige, moins il obtient; il n'obtient jamais plus, que l'orsqu'il exige moins; toute rigueur employée a conserver une constitution, ne tend qu'a prouver a son égard le désaveu de la majorité; c'est la discréditer d'avance, que de faire croire qu'elle ne peut se maintenir que par la force; elle ne peut trouver [trouver] son affermissement que dans le penchant de ceux qui l'adoptent; elle ne doit repousser personne par la TERREUR qui n'engendre que des traitres; elle doit attirer tout le monde par l'évidence des principes qui l'établissent; la force est a la vérité nécessaire [34] au triomphe du droit; mais, quand la victoire le consacre a jamais, il ne lui faut que l'attrait de l'espérance et de la persuasion pour assûrer son empire; autrement toutes les mesures cœrcitives de la politique ne peuvent résister au choc impétueux de la nature.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 46-47.

D. Ne seroit il pas dangereux de l'étouffer? | R. Ce seroit éteindre le foyer de toutes les vertus et de tous les talens, dont on a besoin dans l'ordre social. | D. Pourquoi? | R. Parceque l'interest plaide la cause de la sagesse au fond du cœur humain; il se trompe lui-même, il se nuit a lui-meme, il est en contradiction avec lui-même, dès qu'il conseille le mal: l'homme entierement soustrait a l'impulsion de

l'intérêt, seroit un automate; c'est l'intérêt qui constitue essentiellement le principe de la [47] liberté; l'intérêt est le créateur et le régénérateur des gouvernemens; la TERREUR le comprime pour un tems; mais elle ne l'annéantit jamais.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 91.

D. *Est-ce être économe que de s'épargner le nécessaire?* | R. Point du tout. L'économie n'est ni la lésine qui dégrade, ni la TERREUR panique des incidens, qui répand le trouble & l'agitation dévorante dans le cours de la vie; mais c'est une vertu, également distante de la prodigalité & de l'avarice.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 127.

D. *Ceux qui l'environnent peuvent-ils jouir d'un bonheur tranquille?* | R. Il leur fait éprouver des angoisses continuelles, & les effraie sans cesse par ses emportemens. La TERREUR qu'il inspire est sans cesse empreinte sur le visage de sa femme, de ses enfans, & de ses serviteurs, qui ne respirent qu'en son absence.

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, p. 32.

D. A quels maux est exposé celui qui manque de courage? | R. Il vit dans des soucis et dans des angoisses perpétuelles; il mine sa santé par la TERREUR, il dégrade toutes ses facultés, le moindre revers le jette dans l'abattement, et souvent dans un désespoir funeste.

Maréchal, *Le Catéchisme des chisticoles*, anno VI, p. 39.

*Par quel sentiment nous subjuguent-ils dans le sacrement de la pénitence?* | Par la TERREUR d'une autre vie, dont les tourmens sont en leur disposition.

Maréchal, *Le Catéchisme des chisticoles*, anno VI, p. 98.

Sans folle TERREUR, tu verras | Approcher ton dernier moment.

Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*, anno VII, p. 32.

23. Soyez les délices des bons, et la TERREUR des méchants.

## 24.17 INDICE DELLE CONCORDANZE DELLA STRINGA «VENG\*»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
venge	6	0,0006%
vengeaient	1	0,0001%
vengeance	101	0,0102%
vengeances	11	0,0011%
vengeange	1	0,0001%
vengent	1	0,0001%
vengeoit	2	0,0002%
venger	40	0,0041%
vengera	4	0,0004%
vengeras	1	0,0001%
vengeresse	2	0,0002%
venges	1	0,0001%
vengeur	15	0,0015%
vengeurs	9	0,0009%
vengèrent	1	0,0001%
vengé	4	0,0004%
vengée	2	0,0002%
vengés	1	0,0001%
Totale	203	0,0206%
occorrenze		

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), pp. 152-156 (6).

D. *Qu'est-ce que la patience?* | R. C'est une disposition naturelle ou acquise à supporter le mal qu'on nous fait, et par laquelle nous résistons au désir de nous en VENGER ou de nuire à celui dont nous l'avons reçu. | D. La patience est-elle un devoir? R. Oui; puisque c'est un moyen d'entretenir la paix dans [153] la société en qui réside exclusivement le droit de VENGER ses membres du mal qu'on leur fait; droit qu'elle s'est réservé, et qu'elle exerce avec plus de mesure et d'équité qu'ils ne feroient eux-mêmes. Dans une société où les loix, dictées par la saine raison, sont en vogueur, quiconque se fait justice lui-même, les viole, et mérite leur animadversion. | D. Mais si la société est injuste et néglige ou refuse de VENGER le citoyen lésé, ne lui rend-elle pas, par ce refus, sur l'auteur du dommage ou de l'injure, tous les droits qu'elle n'exerce pas elle-même? [154] R. La VENGEANCE ne répare point le mal qu'on nous a fait; elle est donc

inutile, puisqu'en s'y livrant on n'atteint pas le but qu'on se propose, et qui pourroit en quelque sorte justifier les excès auxquels elle entraîne. D'ailleurs la raison exercée nous prouve que le pardon des injures est aussi conforme à notre intérêt personnel qu'il est digne d'une ame élevée: il nous donne une grande supériorité sur celui dont nous oublions l'offense; nous le forçons souvent au repentir; nous pouvons en faire un ami; en un mot notre intérêt propre et celui de la [155] société auquel le nôtre est toujours lié, nous conseillent de mettre un frein à la colère, à la haine, à la VENGEANCE, parceque ces passions, nuisibles pour les autres, ont des suites funestes pour nous-mêmes, et finissent par étouffer dans ceux qui s'y livrent la voix de l'humanité, de la justice et les sentiments nécessaires au bonheur de l'homme en société. | D. Si quelqu'un menace ma vie ou mes biens, ne dois-je pas me défendre? | R. Tout homme a sans doute le droit de défendre sa personne et ses biens: mais après [156] s'être mis en sûreté, l'humanité reprend tous ses droits; elle prescrit la clémence; dès que le danger est passé, la VENGEANCE seroit inutile et atroce.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 157.

D. Quels sont les vices contraires à l'humanité? | R. C'est la dureté, l'insensibilité, la cruauté, l'avarice, la haine, la colère, la VENGEANCE, l'orgueil, l'arrogance, l'intolérance, en un mot toutes les dispositions qui tendent à nuire à nos semblables et à les affliger.

D'Holbach, *Eléments de la morale universelle*, 1790 (1765), p. 174.

D. Donnez-nous des exemples? | R. L'expérience et la réflexion nous prouvent qu'il faut réprimer la colère, la VENGEANCE, l'amour, la jalousie, l'envie, en un mot toutes les passions violentes qui troublent notre raison, et nous font commettre des fautes dont la funeste influence s'étend sur le reste de notre vie.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), pp. 124-125.

De ce principe universellement reconnu, suivroit sans doute dans toutes les sociétés, & même dans les constitutions monarchiques, l'établissement d'un Code pénal, qui soumettroit les Chefs & les Magistrats à [125] la VENGEANCE des Lois, & détermineroit la

punition de chaque entreprise illégale de la part des administrateurs, avec la même exactitude qui a présidé à la fixation des peines pour les délits des simples citoyens.

Seige, *Catéchisme du citoyen*, 1787 (1775), p. 125.

Qu'à la tête du Code criminel des peuples libres, paroissent toujours ces dispositions pénales qui menacent de la VENGEANCE publique les dépositaires infidèles ou ambitieux de la force de l'Etat: qu'ils y lisent leurs devoirs tracés en lettres de sang, s'ils ne les trouvent pas dans leur propre cœur; & que les citoyens apprennent qu'il n'est point de tête si respectable, que l'on ne puisse & que l'on ne doive sacrifier à la sûreté publique.

Anonimo, *Catéchisme des parlemens*, 1788?-1789?, p. 4.

D. Ne craignez-vous pas que dans un siècle aussi éclairé, il ne soit difficile de faire illusion à la nation? | R. Si nous ne pouvons pas la tromper, nous pouvons nous en faire craindre; nous avons des émissaires par-tout, & les peuples savent bien que nos VENGEANCES sont implacables: nous brûlons les écrits, nous décrétons les auteurs, nous intimidons tous les citoyens par le pouvoir de les accuser nous-mêmes, sous le nom de notre procureur-général, de les poursuivre, de les juger & de les pendre dans les 24 heures.

Anonimo, *Catéchisme des parlemens*, 1788?-1789?, p. 5.

D. Comment vous conduirez-vous si vous êtes les plus forts? | R. Nous porterons par-tout nôtre VENGEANCE implacable, nous manderons tous les tribunaux inférieurs, nous jugerons de nouveau toutes les causes qui ont été portées devant les grands baillages, nous ferons perdre leur procès à ceux qui l'auront gagné, & nous le ferons gagner à ceux qui l'auront perdu; nous décréterons sans forme de procès tous ceux qui auront éclairé la nation; nous ferons trembler tous les français, afin qu'il ne puisse se relever de l'avilissement où nous les aurons plongés.

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, p. 34.

Qu'ils s'affectionneroient bien autrement à leurs devoirs, si, en entrant dans leurs places, ils étoient persuadés qu'ils ne sont réellement que les économes des immenses richesses

qu'on dépose entre leurs mains, & que, si la nation, par respect pour leur caractère auguste & sacré, ne leur en demande pas compte, comme elle le pourroit, ils sont toujours comptables à Dieu, qui est le père, le défenseur & le VENGEUR de la veuve & de l'orphelin!

Anonimo, *Catéchisme national* (Impr. des bons citoyens), 1789, pp. 87-88 (2).  
Les jeunes étudiants en droit avoient adhéré, par un acte qui leur faisoit le plus grand honneur, aux demandes des villes & des paroisses, & de plus avoient mis à découvert les trames & les manèges de la noblesse. Il fallut s'en VENGER: que fit-on? Admirez ici le courage des nobles qui se vantent de défendre la patrie au prix de leur sang. Les lâches attrouper à prix d'argent des hommes presque aussi vils qu'eux, leurs laquais, leurs porteurs, & les engageant à fondre sur la plus parfaite, étoient sans armes & sans aucune espèce de défense. La plume se refuse à vous peindre les [88] horreurs dont la capitale de la Bretagne fut le théâtre pendant deux jours. Si ces infâmes laquais avoient eu affaire avec des nobles, c'en étoit fait de leurs ennemis: mais la jeunesse montra une bravoure qui égala la sagesse dont elle fit preuve. Attaquée, elle se défendit vigoureusement, & résolut, après avoir mis en fuite les assassins, de n'en point tirer VENGEANCE.

Anonimo, *Catéchisme patriotique à l'usage des mères de famille*, 1789, p. 15.  
Ces coups devoient suffire pour abattre avec le tems l'autorité des Seigneurs. Le Peuple qui jusques-là avoit été à la discrétion des possesseurs de fief, s'accoutuma bientôt à reconnoître un pouvoir qui le protégeoit contre l'oppression de ces petits tyrans, & qui le VENGEoit quelquefois des outrages qu'il en effuyoit.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, pp. 10-11.  
D. Le Roi n'est donc pas son Juge naturel? | R. Non, le Roi n'est le Juge de personne; un [11] seul homme tel qu'il soit, ne peut être le Juge d'un autre homme; il seroit bien dangereux que le Roi le fût, ou qu'il prétendît l'être, car il ne peut savoir par lui-même la vérité; & ceux qui l'approchent, tout aussi peu; de plus les Ministres, les courtisans tromperoient le Roi dans leurs rapports, par légèreté, défaut de prudence & de sagesse, par ignorance, par VENGEANCE, par séduc-

tion, souvent par ambition pour se faire craindre & obéir.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 12.  
D. Le Roi doit donc attendre le jugement de l'accusé pour s'assurer de la bonne foi de ses Ministres, ou de ses courtisans, & ne jamais permettre d'attenter en son nom à la liberté de personne, même par précaution. | R. Oui, certainement, cette précaution d'enlever des Citoyens, de les enfermer, &c. a produit souvent de cruelles injustices, qu'on a cachées soigneusement aux Rois; cette précaution a fait enlever des sages qu'on redoutoit, au lieu des criminels. On les a ensuite empêchés de porter leurs plaintes, & leurs justifications aux pieds du Roi, de peur qu'il ne pénétrât les raisons de cette iniquité commise en son nom; on a ensuite eu soin d'écarter leur famille, & on a entouré le Roi de manière que leurs voix ne pût se faire entendre de lui. La nation doit toujours se plaindre, & se défendre de ces vexations. Il faut se convaincre que la liberté de tout homme est à lui comme son bien & sa vie. Il ne doit perdre ces trois propriétés que lorsque la Loi l'y condamne, & sa condamnation ne peut lui être prononcée que par ses Juges naturels. Autrement, il s'adressera au Ciel, & lui demandera justice, & VENGEANCE. Elle lui sera accordée, & l'oppresser en sera puni par le Juge souverain de tous les hommes.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, pp. 12-13.  
D. La lenteur de l'information de la Justice, n'auroit-elle pas bien des dangers? | R. Il y a beaucoup moins qu'à se servir de violence, parce qu'elle offense, inquiette, & révolte les peuples, par des actes de despotisme [13] & de tyrannie, qui sont toujours reprochés aux Ministres infidèles, qui ne les commettent souvent qu'à l'insçu du Roi, en tout, ou en partie, ou par faute de vouloir l'éclairer sur le mal qu'il voudroit faire lui-même. Le Roi s'exposeroit à répondre devant Dieu des injustices qu'on pourroit faire à l'innocence sous son nom. Il faut toujours attendre pour punir que le crime soit certain & connu. Donc il faut entendre l'accusé; & ce sont ses Juges naturels qui doivent l'entendre. Le Roi doit éviter le triste reproche d'un homme condamné qui réclamerait ses Juges, & qui crieroit à l'injustice. Ce crime crie VENGEANCE; donc on ne doit

jamais lui donner des Commissaires choisis qui ne sont pas ses Juges, & qui sont des gens ordinairement vendus au Ministres; qui ne prononcent contre l'accusé que ce crime irrémissible, une iniquité effrayante.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 17.

D. Je conçois que cette représsaille arrêteroit bien des délations indiscrettes, précipitées, & souvent dictées par la VENGEANCE; ou bien par une morgue ambitieuse, très-ordinaire aux personnes en place, qui cherchent à se faire craindre pour faire ramper devant eux les sujets du Roi; & pour jouer dans les Provinces le rôle de petits souverains; car je vois qu'il s'ensuit toujours que le véritable Souverain est trompé, qu'on lui fait commettre des injustices, sans qu'il s'en doute. Mais cette représsaille, cette punition, en cas d'erreur, à l'égard d'un citoyen vexé, ne ralentiroit elle pas le zele des préposés pour contenir le bon ordre?

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 25.

Les flatteries basses & intéressées, & souvent perfides dont ils usent envers leur Maître, pour s'insinuer dans leur esprit, ne sont vues que par des gens intéressés à se faire; ils écartent avec soin, sans que les Princes puissent s'en apercevoir, toutes les personnes qui ne leur sont pas dévouées, & que le Prince pourroit consulter. Ceux qui desireroient lui dire la vérité craignent la VENGEANCE du Ministre, qu'ils ne pourroient éviter s'il découvroit leur sincérité envers le Roi.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 35.

Il se persuadera bien que le pouvoir arbitraire dans ses mains, ne peut produire des ordres réfléchis, justes, appuyés sur des preuves discutées & légales; il verra, du premier coup-d'œil, que ce pouvoir arbitraire deviendra nécessairement celui de ses Ministres; que c'est dans ce gouffre qu'ils veulent le conduire, pour dominer, & vexer les peuples selon leurs fantaisies, leurs VENGEANCE & leurs intérêts. Il verra que la trahison l'entoureroit.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, pp. 37-38.

D. J'ai encore une difficulté à vous proposer, nous avons vu le Roi & les Ministres rendre

des services essentiels à des familles, pour prévenir des éclats déshonorans pour elles, en faisant enlever & enfermer des sujets dont la conduite étoit redoutable? | R. Si on enfermoit tous les sujets dont la conduite est redoutable, il n'y auroit pas assez de prisons & de geoliers; malheureux sont ceux qui sont choisis sur ce grand nombre, pour être les victimes de la haine, de la VENGEANCE de la [38] Famille, & quelquefois de leur vanité.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 44.

D. Mais comment les Ministres hasardent-ils d'induire à mal les Souverains, tandis que ceux qui les entourent peuvent & doivent les instruire; les Ministres doivent trembler quand ils sont faux envers le Roi & la Nation? | R. Votre réflexion est juste. Mais premièrement, ceux qui approchent du Roi se taisent, craignant d'être mal reçus de lui, s'ils paroissent pénétrer ses actions & ses desirs; 2°. Ils craignent de déplaire aux Ministres desquels ils attendent des graces, pour eux & leurs familles, & dont ils redoutent la VENGEANCE; 3°. Ils ont pour système de se soutenir les uns & les autres, pour le bonheur du jour présent; en oubliant parfaitement le bonheur véritable, & l'intérêt commun.

Anonimo, *Catéchisme politique, monarchique et françois*, 1789, p. 45.

Mais pour l'ennemi du dedans de l'Etat, l'ennemi du Roi, l'ennemi de ses Sujets; il faut une vraie vertu, l'amour de la vérité, de sa patrie, une bravoure désintéressée, le courage de s'exposer à l'humeur du Prince, & à la VENGEANCE du Ministre; le courage de braver, & de dévoiler le mensonge.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 47 (2).

Ce n'a donc été que pour eux qu'ils ont établi les cultes, les mariages, les propriétés, les loix & les puissances ou les rois, pour maintenir leurs monstrosités: de cette façon, les cul tes étoient les moyens de commander au nom des dieux dont ils se disoient les représentans & les inspirés; les mariages, les moyens de donner des gardiens à leurs femmes, & des gardiennes à leurs vierges; sans en avoir la charge; les propriétés, les moyens de faire cultiver leurs terres, sans en avoir l'embarras, ni les peines; leurs loix, le moyens d'obliger les peuples à leurs institutions

désastreuses; les puissances ou les rois, les moyens d'armer les peuples les uns contre les autres, d'éloigner la belle jeunesse, & de jouir exclusivement, par leur éloignement & par leur massacre, des femmes, des vierges; & de toutes les productions de la nature, à l'ombre de leurs autels & sous la garde de leurs dieux VENGEURS & rémunérateurs, qui, sous ce rapport, n'étoient, comme encore aujourd'hui, que des monstres comme eux. | Les flèches d'Apollon, dans le camp des Grecs, étoient aussi miraculeuses & aussi meurtrières que les plaies de l'Égypte: Calchas en savoit autant pour VENGER son confrère Chrysès, du refus d'Agamemnon de lui rendre sa fille Chriseïs, que Moïse pour vaincre la résistance de Pharaon: le sacrifice d'Iphigénie vaut bien celui de Jephthé.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 48.

Il ne sera pas indifférent de remarquer, à l'occasion des sacrifices de jeunes vierges, ordonnés par les ministres du fanatisme, pour apaiser la colère des dieux, que quelque férocité, quelque barbarie, quelque VENGEANCE qui pudeur entrer dans l'ame des prêtres, je ne peux me déterminer à croire qu'aucun d'eux ait jamais enfoncé le poignard dans le sein d'aucune de ces vierges, toujours les plus belles & de la plus illustre naissance; mais je crois bien que leur brutale passion n'ayant pas d'autre moyen pour s'en procurer la jouissance, leur a fait imaginer ces sortes de sacrifices, & que le couteau sacré étoit construit de façon à ne donner la mort qu'en apparence, comme sont les poignards de notre scène tragique; que l'innocente victime, qui s'émit évanouie du coup, & qui paroïsoit noyée dans son sang, étoit enlevée pour un sacrifice d'un autre genre.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 68-69.

Tel est donc l'ordre que l'ignorance, l'inexpérience, l'avidité, la férocité des hommes sauvages, vivans, dans les forêts, de pillage & de meurtre, ont originairement établi, & que l'impôsture, l'hypocrisie & l'égoïsme, également féroce & aveugle des prêtres, ont rendu sacré par l'établissement des cultes de toutes espèces, sous le nom d'un dieu VENGEUR & rémunérateur, qui, sous de tels attributs, ne seroit qu'un monstre comme eux; ainsi que par l'établissement des servitudes du

mariage, & du partage ou de la propriété des terres qui n'ont pu engendrer que la division, la corruption, la jalousie, la haine, la discorde, la fourberie, l'ambition, l'hypocrisie, la trahison, le meurtre, le poison, l'usurpation, le vol, la bassesse, les soucis, les chagrins, les craintes, les dédales des loix, les supplices, la mort ignominieuse, & par conséquent le mépris, la méfiance, l'inimitié réciproques des individus, des familles & des peuples, [69] & par conséquent les guerres & la destruction des hommes les uns par les autres.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 70.

Quels avantages, quels bénéfices, quels biens, quel genre de bonheur peut promettre une société soumise à un ordre mercenaire, homicide & anti-social; à un culte d'un dieu VENGEUR & rémunérateur; à des institutions contre nature?

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 123.

D. L'idée que les peuples ont de la justice divine, est-elle la même que celle que vous venez d'en donner? | R. Le fanatisme de tous les temps, n'a donné des notions sur dieu & sa justice, que d'après l'ordre mercenaire, homicide & anti-social, que ses imposteurs ont rendu sacré; aussi les idées sur dieu & sa justice, comme sur la justice des hommes, sont-elles parfaitement analogues à cet ordre monstrueux & désastreux, lequel, comme il veut qu'il soit de la justice humaine, d'avoir le droit de vie & de mort sur les hommes, dans ce monde, veut qu'il soit aussi de la justice divine, de les punir, de les faire brûler éternellement dans l'autre, pour se VENGER des crimes ou des monstruosités que ce même ordre ne peut qu'engendrer.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, p. 195.

D. Dieu ne peut donc pas être offensé par les hommes? | R. Il répugne que les hommes aient le pouvoir d'offenser la divinité: ils ne peuvent que s'offenser eux-mêmes, dans la personne de leurs égaux, comme ils ont fait jusqu'à présent. Toute idée d'offense, de colère, de VENGEANCE, de passion, qu'on ne peut concevoir que dans le vice de la constitution naturelle de l'homme, qui est l'égoïsme aveugle & féroce, est inconciliable avec l'idée de l'existence d'un être infiniment

bon, infiniment juste, infiniment puissant & infiniment parfait.

Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1789, pp. 230-231.

Le jour du dernier jugement; | Jour de VENGEANCE & de colère, | De pleurs, de grincement de dent, [231] Où chacun verra clairement, | En revenant du Cimetière, | La nécessité, la manière | D'étouffer sans ménagement, | Devant l'Auteur du Firmament, | L'égoïsme déprédataire | Son plus redoutable adversaire, | Pour vivre socialement; | Travaillant réciproquement, | Non pour soi, mais bien pour son frère.

Leclerc de Viève?, *Catéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, pp. 13-14.

Je voue les avarés, comme ces monstres là à l'exécration publique & à la VENGEANCE du ciel <...> Ah! Puisse-t-ils plutôt connoître qu'ils ne sont que les économes des richesses qu'ils ont reçues, & que leur superflu est le patrimoine des pauvres, & [14] qu'il vaut mieux tard que jamais le verser dans leur sein, & réparer par l'abondantes aumônes les maux qu'ils ont accasionnés! [sic]

Leclerc de Viève?, *Catéchisme à l'usage de tous les citoyens*, 1789, p. 23 (2).

D. Qui seront encore les coupables qui seront ensevelis dans ce lieu d'horreur? | R. Ce sont les fourbes & les fanatiques qui, ne consultant que leurs intérêts, & leurs passions, abusent de la religion, & sous les apparences d'un zèle & d'une piété mal entendus, trompent les peuples, arment le citoyen contre le citoyen, & font couler le sang: ces hypocrites ambitieux, ces sanguinaires fanatiques, persuadent à des citoyens trop crédules, qu'il faut combattre les combats du seigneur, & s'armer pour VENGER la cause de Dieu. Ces barbares au nom d'un Dieu de paix qui aime également tous ses enfans, & qui leur ordonne de s'aimer tous, font couler le sang. Ils éprouveront un jour la colere & la VENGEANCE de cet être bienfaisant, au nom du quel ils auront commis & fait commettre tant d'horreurs; ils seront précipités dans les gouffres éternels, comme des monstres.

Anonimo, *Contr'essai d'institutions politiques*, 1790, p. 10.

D. Mais s'après tout ce que vous venez de me dire, il n'est donc pas vrai, que la Constitution de Brabant soit nullement propre à établir

le bonheur général? | R. Non certainement, parce que la Nation date l'établissement de son bonheur, de celui des Loix fondamentales, & aussi long-tems qu'elles n'ont pas été enfreintes, son bonheur n'a point été altéré. Et puisque ce bonheur, selon l'auteur, est dans l'OPINION & qu'un Peuple n'est heureux qu'autant qu'il CROIT l'être, vous devez encore convenir, que le vœu général de la Nation reclame ce bonheur, son opinion étant, qu'il consiste dans le maintien de son ancienne Constitution, contre le bouleversement de laquelle elle n'a cessé d'élever ses plaintes & ses murmures, jusques enfin que, poussée à bout par le mépris que fit son Tyran des réclamations de ses Représentans, elle resolut de les VENGER, & réussit, par le soutien de ces mêmes Représentans de se la reconquerir par son propre bras. Or, la Nation pourroit elle jamis [sic] placer mieux sa confiance que dans des Représentans, qui ont préféré de souffrir toutes les persécutions de nos Tyrans, à l'oubli de leur Serment & de la Loi?

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, p. 6 (2).

L'HON. [l'honnête homme] | L'idée d'un dieu plaît à l'ame d'un homme reconnoissant & sensible. | L. P. [le prêtre] | Vous ne tourmenteriez pas un homme qui penseroit autrement? | L'HON. | En ai-je le droit? | L. P. | Et qui VENGERA dieu? | L'HON. | Lui-même. | L. P. | Comment se VENGERA-t-il? | L'HON. | De la seule manière qui convienne à un Dieu: par le pardon.

Anonimo, *La religion sans prêtres*, 1790, p. 9.

L'HON. | S'il est ainsi, le maître de tout pardonnera ma foiblesse, mon cœur ne veut pas l'insulter. | L. P. | Dieu se VENGERA. | L'HON. | Il n'est point homme.

De La Marche, *Catéchisme nouveau et raisonné*, 1790, pp. 98-99.

Eh bien! M. T. C. F., voilà les hommes qui vont remplacer vos savans, vos vertueux, vos saints pasteurs! voilà les hommes qu'on destine à être [99] les prédicateurs de l'évangile, les conducteurs des âmes, les successeurs des apôtres, les colonnes de l'église, les défenseurs, les VENGEURS de la religion!

De La Marche, *Catéchisme nouveau et raisonné*, 1790, pp. 106-107.

Voyez toutes les générations ce l'Angleterre, depuis Henri VIII, qui demandent

VENGEANCE de ce prince adulateur, [107] et de tous ceux qui eurent la lâcheté d'adopter sa nouvelle constitution!

Terrasson, *Catéchisme du citoyen*, 1790, p. 8. Pourquoi le dépositaire suprême du pouvoir exécutif ne répond-il point des actes de son autorité? | C'est qu'ayant obtenu une confiance entière, & le suffrage générale, la nation se contrediroit elle-même si elle soupçonnoit l'intention de ce monarque; & cette indépendance le mettant au dessus de la haine & de la VENGEANCE, soutiendrait son zèle & son activité, s'il en étoit besoin.

Anonimo, *Catéchisme des Aristocrates*, 1791, p. 11. D. Qu'est-ce qui a causé cette Révolution? | R. La jalousie & l'envie de quelques particuliers, l'ambition & la VENGEANCE de quelques grands, & l'amour de la nouveauté en ont été les véritables causes; l'injustice & les abus, le précieux prétexte.

Anonimo, *Petit Catéchisme patriotique à l'usage des pauvres d'esprit*, 1791?, pp. 3-4. Les aristocrates sont furieux de ce que le roi a donné sa sanction au décret qui règle la constitution civile du clergé, c'est leur coup de grace; il faut qu'ils fuient, qu'ils se pendent ou qu'ils meurent en désespérés; fuir n'est pas la chose possible pour tous, car il faut vivre; se pendre est un parti ignoble; mourir en désespérés, ils n'en feront rien, parce que malgré leurs rodomontades, ils sont les plus [4] foibles; tout appui leur manque; réduits à leurs propres forces, c'est-à-dire, à leur rage, ne pouvant se vanger [sic] des démocrates, ils se fondront avec les *jacobins*, deviendront *jacobins enragés*, & le tout pour se VENGER du bon, du généreux Louis XVI, & ils auront l'air de lui dire: tu nous a abandonnés, tu as sanctionné un décret qui nous coupe la gorge; il ne tiendra pas à nous qu'on ne te la coupe; & pour ce faire, nous allons faire cause commune avec les *illustres jacobins*, & nous passerons d'une extrémité à l'autre; ne pouvant être tyrans sous la forme aristocratique, nous prendrons l'allure jacobitique & un grand *alleluia* sera chanté par les *jacobins*.

Anonimo, *Petit Catéchisme patriotique à l'usage des pauvres d'esprit*, 1791?, p. 5. C'est-là l'image de Carra & compagnie; déchiqueter, rougir leurs becs de sang, se gorger de

lambeaux putréfiés, sont les droits d'aubaine des corneilles; éveiller la peur en s'entourant de spectres, dénoncer à droite, hurler à gauche, calomnier de tous les côtés, proscrire, échauffer au carnage, évoquer la VENGEANCE, sanctifier l'assassinat, tels sont les devoirs sacrés des journalistes patriotes.

Anonimo, *Supplément du n° 1, Le Petit Catéchisme national*, 1791?, p. 4. Victimes des malheurs qui déchirent la France, | O vous prêtres, guerriers, nobles & magistrats, | Citoyens, nourrissez une juste espérance: | S'ils marchent lentement, les jours de la VENGEANCE, | Un châtiment plus sûr attend les scélérats: | Armez votre raison d'une sage constance: | L'infortune anoblit qui fait la supporter, | Et quoi qu'à vos grands cœurs il en puisse coûter, | Voyez LOUIS, souffrez, & gardez le silence.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], pp. 59-60. UN PAYSAN. Père Gerard, est-ce qu'il faut laisser faire les accapareurs? | LE P. GERARD. S'il étoit des accapareurs, tels que ceux dont on se fait l'idée, ils seroient très-blâmables, car ils [60] détournoient l'abondance et nourriroient un germe continuel de discorde et d'inquiétude; mais le nom d'accapareur a été donné plus d'une fois à de bons citoyens, parce qu'on vouloit exercer contre eux des VENGEANCES particulières. On a souvent appelé accapareur, un spéculateur utile, un pourvoyeur général; on risque de porter la disette dans une partie du royaume, en gênant ses opérations qui sont bonnes et louables, lorsque cet homme là se contente d'un bénéfice modéré. Il ne tient qu'à nous, d'ailleurs, de dérouter les mal-intentionnés.

Collot-d'Herbois, *Almanach du père Gérard*, 1791 [septembre], pp. 63-64. UN PAYSAN. Il est vrai qu'il y avoit de quoi frémir à voir comme les juges d'autrefois traitoient les accusés, qui étoient leurs semblables. | LE P. GERARD. La loi, pour être simple dans ses formes, n'en sera pas moins auguste. Elle sera si claire, qu'il ne [64] faudra que du bons sens pour être un bon juge. Mais la nécessité de plaider devra néanmoins toujours être regardée comme un malheur. Il est toujours cruel d'être en différent avec son parent, avec son voisin, par intérêt, et quelquefois par VENGEANCE.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, pp. 26-27.

D. Comment notre intérêt personnel nous prescrit-il la Justice? | [27] R. Parce que celui à qui on fait une injustice sent bien qu'on lui en fait une; s'il n'a pas une bonne morale, il cherche l'occasion de se VENGER; et s'il est sage, nous nous attirons son mépris.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, p. 51.

D. Quel est le second degré de la passion? | R. Le second degré de la passion est accompagné d'un plein consentement de notre volonté: par exemple, je suis résolu de me VENGER, parce qu'on m'a offensé.

Harmand, *Catéchisme de morale*, 1791, pp. 93-94.

R. [sic] Ne pourroit-on pas en citer un trait de Licurgue? [94] R. Oui. Lorsque ce sage législateur voulut établir la réforme dans Lacédémone, une foule de citoyens s'éleva contre lui, et lui jura une haine éternelle. Un jeune homme entr'autres, nommé Alexandre, le poursuivit dans la place publique et lui creva un œil d'un coup de bâton. Le peuple indigné de cette violence, livra le coupable au législateur, pour qu'il en tirât VENGEANCE. Licurgue l'emmena chez lui, et le traita avec tant de douceur et de bonté, que le jeune homme, charmé de sa vertu, fut depuis un de ses plus zélés partisans.

Levasseur, *Catéchisme de la liberté*, 1791, p. 6.

*Les cruautés*, parce que ces antropophages sacrés, ne peuvent souffrir cette réforme utile et que pour se VENGER de la perte de leurs richesses, ils cherchent à renouveler les scennes affreuses que le fanatisme a causé dans des siècles d'ignorance.

Levasseur, *Catéchisme de la liberté*, 1791, pp. 10-11.

Et vous âmes inuocentes [sic] et vertueuses que des magistrats ignorans ou perfides ont fait périr dans l'horreur des tourmens Grandier, Calas, Menin et tant d'autres infortunés qui fûtes les victimes de la cupidité, de la barbarie parlementaire, l'assemblée nationale vous a VENGÉS en anéantissant pour toujours, [11] ces tyrans orgueilleux [sic] qui prétendaient être au-dessus des loix; ils sont rentrés dans la poussière pour ne plus se relever.

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, p. 17.

A-t-on plusieurs Loix? | Oui; dans le tems où Rome perdit sa liberté & où les Citoyens sans vertu ne faisoient cas que des richesses, la défiance qu'ils avoient les uns des autres leur fit composer une multitude de Loix qui, dans nos Tribunaux, sont encore citées, & d'après lesquelles on juge. Par leur incohérence & leur contrariété les jugemens deviennent difficiles, & souvent on prévoit aussi peu l'événement que si les Plaideurs jouoient aux carres ou aux dez [sic] la valeur de ce qu'ils contestent: ce Code ténébreux est donc un fatras indigne des regards d'un homme sensé. Il n'est point d'esprit assez mal-fait pour disconvenir que cette étude qu'on exige des Jurisconsultes ne soit excessivement désagréable & rebutante; si dans quelques pays ils paroissent empressés à dépouiller leurs clients, cela peut être considéré comme une VENGEANCE du martyr qu'on leur a fait endurer.

Rilliet de Livron, *Catéchisme sans superstition*, 1791, p. 24.

La dureté, l'insensibilité, la cruauté, l'avarice, la haine, la colère, la VENGEANCE, l'orgueil, l'arrogance, l'intolérance, la tyrannie, l'oppression, le vol, la rapine, l'usurpation, le mensonge, la fraude, la médisance, la calomnie, la gourmandise, l'ivrognerie, la débauche, la jalousie, l'envie, l'inertie, la paresse, la mollesse, l'oisiveté, la volupté, la lâcheté, &c. sont des infirmités qui se communiquent, mais dont un bon régime guérira, quand ceux qui l'adopteront seront en assez grand nombre pour empêcher qu'on ne leur en rapporte le venin:

Taxis, *Catéchisme du citoyen*, 1791, pp. 60-61.

D. Qu'entendés vous par la générosité? | R. L'exemple d'Eustache Destpierre et de cinq autres bourgeois de Calais qui se dévouèrent genereusement à la mort [61] pour sauver celle de leurs concitoyens et la ville du pillage des anglais qui en faisoient le viége [sic]. Leur roy qui paraissait implacable fut ému par le trait de générosité, et ne consomait point cette horrible VENGEANCE qui avait été provoquée par la belle resistance des habitans de cette ville de France.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 2.  
SOUVERAINS de la terre, cette horde  
d'impies est donc votre plus cruelle ennemie;  
en vous réunissant pour étouffer le monstre  
dont le souffle impur infecteroit le monde  
entier, ce n'est pas seulement la cause d'un  
prince malheureux, c'est la votre que vous  
allez deffendre [sic], que vous devez VENGER.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, pp.  
4-5.  
NE le dissimulons pas, le philosophisme eut  
[5] des partisans, même parmi les souve-  
rains, et Dieu pour se VENGER en permit le  
triomphe.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 10.  
CE n'est pas, à Dieu ne plaise, que nous  
voulions solliciter la perte des coupables,  
leur retour à la vérité sera toujours l'objet  
de nos vœux les plus ardens; prier pour  
eux, pardonner leurs injustices, n'opposer  
à leurs persécutions que la patience et les  
bienfaits, telle est la seule VENGEANCE que la  
religion nous permette; trop heureux si leur  
conversion pouvoit être le prix de nos larmes  
et de notre sang; mais s'ils persévèrent dans  
leur aveuglement, si fanatiques endurcis,  
ils s'obstinent à vouloir propager par la  
séduction et le crime, une doctrine de révolte  
et de carnage, puissances de la terre, unissez-  
vous pour arrêter le torrent, et le dessécher  
jusques dans sa source.

Anonimo, *Catéchisme des rois*, 1792, p. 12.  
4°. AYEZ horreur des flatteurs, des intrigans,  
des envieux, de ces hommes de toutes les  
circonstances, de ces Dom-Quichotes de la  
probité, de la vertu, toujours prêts à tout  
sacrifier à leur ambition, à leur haine, à  
leur VENGEANCE: et qui se font un jeu de la  
destruction d'un royaume entier, dès que sa  
constitution offense leur orgueil, et contraire  
leurs préjugés, leurs systèmes.

Boissel, *Adresse à la nation française*, in  
Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p. 3.  
Cependant le fanatisme, qui s'élevoit sur les  
ruines du Capitole, & se fortifioit des débris  
de l'empire romain, qui avoit missionné &  
documenté dans les plus beaux états de l'Eu-  
rope des évêques & des moines, pour prêcher  
par-tout un dieu VENGEUR & rémunérateur,  
mort sur l'arbre de la croix, pour la rédemption  
du genre humain, parvint à substituer

à une constitution & à un gouvernement  
aussi, bon qu'il fût possible d'en avoir dans  
l'état alors existant des choses humaines,  
une constitution & un gouvernement fondés  
sur une aveugle croyance de prophéties,  
de miracles, de mystères de traditions, de  
sacremens, d'enfer, de paradis, de lois &  
d'adoration d'un fils de dieu incarné dans le  
sein d'une vierge, pour racheter les hommes  
du péché de leur premier père; on préchoit,  
on représentoit par-tout la passion de notre  
seigneur Jésus-Christ.

Boissel, *Adresse à la nation française*, in  
Boissel, *Catéchisme du genre humain*, 1792, p.  
39, in nota.

Tenons-nous fermes dans nos foyers: la  
défense est de droit naturel: la guerre ni  
la VENGEANCE, ne conviennent point à un  
peuple libre & éclairé: ces mots barbares  
devroient être proscrits de la constitution  
françoise.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792,  
p. 7.  
Les Peuples qui s'étoient d'abord laissé  
séduire, par l'appas d'une Liberté apparente,  
se précipitent bientôt dans tous les désordres  
de l'anarchie, & finissent enfin par établir,  
sur les débris du Trône & de l'Autel, le des-  
potisme odieux de ceux qui se disoient les  
VENGEURS de la Liberté publique.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792,  
p. 14.  
Les passions & l'intérêt personnel armeront  
les Citoyens les uns contre les autres; la  
cupidité, l'ambition, la VENGEANCE, le désir de  
la domination, couvriront de crimes la face  
de la terre; la fortune, l'honneur, le repos, la  
liberté, la vie des hommes, seront abandon-  
nés aux caprices de leurs semblables, & à [sic]  
l'empire des passions.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p.  
31, in nota.

Je ne puis m'empêcher ici de déplorer  
l'aveuglement de quelques systémateurs  
modernes, qui ont imaginé que la Puissance  
spirituelle étoit l'ennemi de la Puissance  
temporelle. Non, elle n'est point son enne-  
mie, elle n'est point sa rivale; elle est la fidelle  
alliée, son plus ferme appui. Elle grave dans  
le cœur des Peuples l'amour & le respect  
pour toute Autorité légitime, dont elle leur

montre la source dans Dieu, VENGEUR éternel de l'indocilité des Sujets, des flatteurs & séducteurs des Peuple.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 35-36.  
Je vous le demande, si Saül n'avoit pas la sainteté de l'onction [36] royale, qui inspiroit à son égard de la vénération à David? Car c'est à cause de cette onction sainte & sacrée, qu'il l'a honoré durant sa vie, & qu'il a VENGÉ sa mort. Son cœur se troubla quand il coupa la robe de ce Roi injuste.

Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, pp. 53-54.  
Pour autoriser la révolte contre le Souverain, on allégué le bien public, dans le cas d'une administration injuste <...> Mais, l'ordre & le bien publics ne proscrivent-ils pas tout système qui, sans remédier aux abus, seroit une source éternelle de division & de désordres? Or, tel est le système des Modernes flatteurs des Peuples. Car, sous prétexte de VENGER le Peuple des injustices qu'il souffre, l'ambition & l'intrigue armeroient les Sujets contre leurs Maîtres légitimes, pour établir leur propre domination; [54] & les Rebelles mettroient le comble aux malheurs d'une Nation dont ils se diroient les Protecteurs.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 1, p. 6.  
Que pensez-vous de cet ambitieux? | Que c'est un homme dangereux affecté de vapeurs souterraines, qui, fatigué de persécutions, s'en VENGE en persécutant, à son tour, ceux dont il devoit être l'admirateur le plus zélé. Qu'heureuse seroit la République s'il les imitoit en silence!

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 1, p. 8.  
Quels sont les adjoints de ces barbares sacrifiant le sang de leurs Peuples, à la VENGEANCE d'un despote destitue?

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 2, p. 15.  
EN puissant le despotisme farouche des rois, l'Europe entière dira que vous avez moins écouté la VENGEANCE que l'interprétation de vos droits naturels. | Déjà, vos armées foudroyantes ont semé la terreur au milieu de ces troupes esclaves, rassemblées par la tyrannie.

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 3, pp. 27-28.  
O mes semblables! je n'ai pas d'autre [28] contribution patriotique à vous offrir; agréez-en l'hommage et le vœu que je forme de le perpétuer; que la VENGEANCE lance sur moi ses poignards; si je puis à mon dernier soupir articuler quelques mots, je les consigne ici d'avance; ils soront: | QU'ETERNELLE SOIT LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Prévost, *Cathéchisme de la république française*, 1792 [ott.-dic.?], p. 5.  
L'A. [Aristocrate] Mais, mon Dieu, il n'a point agit ainsi sans être mal conseillé. Et d'ailleurs comptez-vous venir à bout de nous en nous accablant de mauvais traitemens? | Le P. [Patriote] Et jean foutre que tu est [\*\*\*] lui a-t-on pas vingt fois pardonné pour notre malheur? Ne lui a-t-on pas donné le tems de se corriger? Non, scéléérats? n'espérez plus rien de nous, vous avez lassé notre patience et notre miséricorde; toutes vos scéléératesses sont aussi claires que le jour, et pour notre honneur, il faut que la France soit VENGÉE, et elle ne peut l'être que par un jugement terrible qui conduise à l'échaffaud tous les coupables.

Prévost, *Cathéchisme de la république française*, 1792 [ott.-dic.?], pp. 5-6.  
Le P. Et vous un tas de sacrés mirmidons avec la souplesse d'un renard, la méchanceté et la malice d'un singe, la soif du sang d'un tygre, un corps de sacrés briguands semblables aux voleurs campant, dans [6] les bois, et aux assassineurs de grands chemins, ne respirant que le massacre pour profiter du pillage. | L'A. Oui, oui, attendez-vous bien que le roi de Prusse va venir VENGER notre bon roi malheureux. | Il prend effectivement la route de Paris, mais c'est comme les écrivisses, il lui tourne le dos pour arriver plus vite.

Anonimo, *Catéchisme politique et social universel*, 1793, p. 29.  
D. Le peuple sera-t-il donc obligé sous un gouvernement absolu de souffrir tel joug que le souverain voudroit lui imposer? Sera-t-il obligé d'endurer toutes sortes de vexations, d'injures & d'injustices sous un roi méchant ou tyran? | R. Le souverain est obligé en conscience de gouverner ses sujets selon les loix de la justice: il doit observer les loix naturelles, divines & sociales: s'il commet

des violences & des injustices en les violent, il provoque la VENGEANCE divine, qui pour punir les princes & les peuples corrompus, permet des revoltes & des revolutions, qui sont les suites necessaires de la corruption morale & politique des sociétés: mais la necessité des revolutions ne les rends pas moins criminelles & coupables devant Dieu.

Bonguyod, *Essai d'un catéchisme*, 1793? (agosto?), p. 2.  
En effet, combien d'actions très-repréhensibles commettrait-il, s'il n'étoit retenu par l'idée d'un Dieu rémunérateur de la vertu et VENGEUR des crimes?

Philippeaux, *Catéchisme moral et religieux*, 1793, p. 12, in nota (2).  
Un docteur de Sorbonne, très-habile sophiste, mais du reste assez honnête homme, me disoit, il y a quelques jours, en prenant lecture de mon Cathéchisme; vous entreprenez-là une grande tâche; prenez bien garde le corps du clergé est terrible dans sa VENGEANCE, toute vérité n'est pas bonne à dire, et puis la croyance que vous attaquez ici est sanctionnée par une tradition de plusieurs siècles; si elle étoit une erreur, comment auront-elle subsisté si long-temps? Je lui répondis: quand on est sans ambition et qu'on ne craint pas la mort, on ne redoute la VENGEANCE de personne; notre conscience seule est un juge inexorable pour quiconque est pénétré de ses devoirs; je fais le mien en publiant avec courage des vérités utiles au bonheur social.

Volney, *La loi naturelle*, 1793, p. 95.  
D. La loi naturelle ordonne-t-elle la sincérité? | R. Oui: car le mensonge, la perfidie, le parjure, suscitent parmi les hommes les défiances, les querelles, les haines, les VENGEANCES, et une foule de maux qui tendent à leur ruine et à leur destruction commune.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, pp. 100-101.  
D. Mais en quoi consiste la véritable Liberté? | R. A faire tout ce qui n'est point prohibé par la loi, à n'être plus [101] exposés à des actes arbitraires, tels que des lettres de cachet, qui n'avoient souvent pour objet que la VENGEANCE d'un Ministre; à n'être plus surveillé par des espions qui ne travailloient qu'à trouver des coupables, sans avoir aucune raison

capable de justifier leurs motifs; à pouvoir aller d'un endroit à l'autre sans être inquiété, quand la République jouira de la paix pour laquelle les Citoyens combattent avec une ardeur infatigable.

Anonimo, *Catéchisme des décades*, anno II, p. 120.  
Que tu viens de renverser; que la justice, son plus ferme appui, soit désormais la règle de nos volontés; que le flambeau de ta sagesse éclaire nos esprits dans la route nouvelle de nos devoirs. Achève de remplacer dans nos ames les vices honteux de l'esclavage, par les vertus sublimes que tu sais inspirer: fais que nous soyons unis par les doux liens de la fraternité, et que la France désormais n'offre plus à l'univers que le tableau d'une seule famille heureuse par tes bienfaits. Fais rentrer dans la fange de l'esclavage, tes lâches ennemis, puisqu'ils s'y plaisent. Seconde nos efforts pour VENGER l'humanité de leur scélératesse; soutiens notre courage au milieu des tempêtes que leurs odieuses perfidies et leurs noirs trahisons excitent en vain pour nous perdre.

Anonimo, *Catéchisme méthodique*, anno II, p. 13.  
D. Qu'esce que la haine en général? | R. Lés furéurs de la jalousie, qui font triomphér la haine même dans le sein de l'amour, l'envie, la VENGEANCE, la colère, &c. ces derniers passions sont les effets de la haine, qui est elle-même une passion, malheureusement trop familière.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 20-21.  
Un ministre avoit-il dilapidé les finances? Un [21] roi avoit-il entraîné l'état dans une guerre ruineuse? on croyoit s'en être VENGÉ en chantant un vaudeville. Le Peuple Français sourioit ainsi au despotisme; au lieu de briser ses chaînes, il s'occupoit du soin de les embellir. Les persécutions ministérielles, les lettres de cachet, les bastilles comprimoient dans tous les cœurs l'amour de la liberté et l'énergie de la vertu.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, p. 31.  
Sur les bords de l'Isère, les châteaux des seigneurs qui étoient autant de bastilles menaçantes, furent livrés aux flammes; sur les

bords du Var et sur ceux de la Loire, l'aristocratie et le fanatisme secouèrent les flambeaux de la guerre civile; mais la liberté fut VENGEÉE, les patriotes restèrent les vainqueurs. Au milieu de ces mouvemens rapides et du sein même des tempêtes, un jour pur et serein luisoit sur le peuple Français. On s'occupoit d'organiser les gardes nationales, on s'instruisoit des saintes maximes de la liberté.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, p. 39.

D. Quelles furent les suites de tant d'erreurs funestes? | R. Le 28 janvier 1791, les courtisans se réunirent aux thuileries, armés de poignards; ils avoient juré de massacrer les citoyens et de faire triompher la monarchie sur les débris de la liberté. Ce complot fut déjoué; mais les hommes privilégiés ne renoncèrent pas au projet de se VENGER du peuple, qui, par l'expression de sa volonté souveraine, avoit fait disparaître le faux éclat de leurs grandeurs.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, p. 40.

On songeoit toujours à entraîner le roi dans une ville de guerre de la frontière, pour l'environner de bayonnettes menaçantes. Quelle fut la surprise et l'indignation de Paris, lorsqu'au 21 juin 1791, on apprit que le tyran avoit pris la fuite avec sa famille; il livroit ses amis à la juste VENGEANCE du peuple; il abandonnoit le dépôt des loix qu'il avoit juré de défendre; il violoit ainsi toutes les loix de la société et de la nature.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 42-43.

D. Le peuple ne fit-il pas éclater son mécontentement? | R. Le peuple fut indigné de la conduite de ses représentans; [43] mais son énergie fut aussi enchaînée par l'intrigue: un grand nombre de patriotes se réunirent le 17 juillet, au champ-de-mars, avec le noble projet de VENGER la souveraineté de la Nation, mais la plupart d'entr'eux furent les victimes de leur généreux dévouement.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 50-51.

Les manœuvres de la cour furent dénoncées à l'assemblée législative, et les patriotes furent assez heureux pour engager la majorité des législateurs à prononcer la dissolution

de cette troupe contre-révolutionnaire: d'un autre côté, les émigrés français se rassembloient sur la Meuse et sur le Rhin, et, soutenus par les promesses et par les trésors de la cour, ils menaçoient leur patrie de toutes les fureurs de [51] la VENGEANCE et du despotisme: le rassemblement de ces français fugitifs et rebelles causa quelques allarmes [sic]; l'assemblée crut les dissiper en décrétant d'accusation les deux frères du tyran et tous ceux qui étoient à la tête de la rébellion.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 54-55.

D. Ces loix rendirent-elles le calme à la France? | R. Ces loix auroient pu sauver la France des horreurs du fanatisme, et faire trembler les ennemis de la liberté; [55] mais le gouvernement royal osa s'élever entre les juges et les coupables; il suspendit les coups de la VENGEANCE nationale par l'usage funeste du veto, et le crime, enhardi par l'impunité, trama de nouveaux complots pour perdre le peuple et ses défenseurs.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, p. 56.

D. Quels furent les suites de cette journée? | R. Le tyran et sa cour promirent au peuple de défendre sa liberté; mais lorsque le peuple fut sorti du palais, ses ennemis ne songèrent plus qu'à la VENGEANCE: encouragés par l'indulgence aveugle du peuple qui leur avoit laissé les moyens de trahir la patrie, les conspirateurs se livrèrent à l'espoir de rétablir le despotisme absolu.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 58-59.

Les patriotes [59] trahis tant de fois parloient encore d'humanité; les tyrans ne faisoient réentendre le palais que des cris de la VENGEANCE! Quelques-uns des défenseurs du peuple, victimes de leur sécurité, furent égorgés par les soldats du despote; le sang de ces nouveaux martyrs de la liberté réveilla tout le ressentiment du peuple contre ses oppresseurs.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 62-63.

D. Cette fermentation des esprits ne fut-elle suivie par aucun désordre? | R. Excités par les agens secrets [63] de l'Angleterre et de l'Autriche, quelques scélérats se portèrent

le 2 septembre, dans les prisons de Paris, et là, se livrant à leur férocité, ils massacrèrent les prisonniers. Le massacre dura plusieurs jours, sans que les magistrats se missent en devoir de VENGER le peuple et de secourir l'humanité; ces magistrats infidèles étoient les complices des tyrans; leurs crimes ont été dévoilés et punis.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, p. 74.

Les discussions du corps législatif ne rouloient que sur des accusations vagues et sur des intérêts particuliers; on vouloit détourner du véritable objet de leur mission les hommes qui avoient été appelés pour VENGER le peuple outragé et pour punir les tyrans et les traîtres.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 86-87.

D. Pendant ces jours de justice les royalistes ne songèrent-ils pas à la VENGEANCE? [87] R. Les plus fermes défenseurs du peuple furent menacés. Lepelletier, qui avoit voté la mort du tyran, expira sous le fer des assassins. Il mourut en s'écriant: *Je meurs pour la liberté, mon sang servira à consolider la république, et à faire connoître ses ennemis*. Ces paroles remarquables sont gravées au Panthéon, où les cendres de ce martyr de la révolution sont exposées à la vénération du peuple.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 90-91.

D. Le peuple parvint-il à détourner de si grands fléaux et à dévoiler les conspirateurs? | R. La montagne resta inébranlable au milieu des orages, et les conspirateurs furent enfin dévoilés. Un cri d'indignation s'éleva dans Paris contre les députés ennemis du peuple; le tocsin réveilla l'énergie des patriotes, le canon d'alarme porta la terreur parmi les traîtres; tous les citoyens se levèrent en masse pour demander VENGEANCE: le peuple irrité disoit à la convention nationale: *Tu as condamné [91] les tyrans, et tu conserves encore dans ton sein les amis des tyrans*.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 91-92.

Ces paroles rétentirent comme [92] la foudre dans la convention et sur la montagne; bientôt le peuple fut VENGÉ et les conspirateurs furent repoussés du sanctuaire des loix. Cette

dernière insurrection assura le triomphe de la liberté: au 14 juillet, le peuple n'avoit renversé que des bastilles, au 10 août, il renversa les palais des rois, au 31 mai, il détruisit les factions ennemies de la république.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 102-103.

D. QUEL est le but de la guerre que les Français font aux tyrans? [103] R. C'est de faire triompher la cause de la liberté, et de VENGER la majesté du Peuple.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 103-105.

D. Quelles furent les premières opérations de la campagne? | R. Le système de la guerre étoit dirigé par la trahison; la France éprouva d'abord des revers; les troupes tentèrent une [104] invasion dans les Pays-Bas autrichiens, des émissaires de la cour répandirent le désordre parmi les soldats; l'armée fut obligée de rentrer sur le territoire Français. La nouvelle de cette retraite porta par-tout la douleur et la consternation; le pouvoir exécutif qui craignoit plus les succès que les revers, réduisit les Français à l'impuissance de se VENGER, en se retranchant sur la guerre défensive; les autrichiens et les prussiens qui n'étoient pas encore prêts à soutenir une guerre, restèrent sur leur territoire: ainsi la campagne se réduisit pendant quelques mois à des combats particuliers, à des escarmouches [105] qui faisoient périr beaucoup de soldats sans décider du sort des Peuples.

Anonimo, *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire*, anno II, pp. 105-106.

D. La cour vouloit donc trahir les Français dans les camps comme elle les trahissoit dans le secret des cabinets? | R. La cour montra dans toutes ses démarches l'intention de trahir le Peuple; la guerre n'étoit pour elle qu'un instrument de VENGEANCE et de mort dont elle vouloit se servir pour anéantir la liberté; elle n'avoit nommé que des généraux conspirateurs; tous les états majors étoient des foyers de conspirations, qui correspondoient avec la cour; les soldats étoient maltraités; les armées n'étoient point approvisionnées; [106] les places fortes restoient sans fortifications; les chefs des troupes et les chefs du gouvernement s'étoient réunis, non pas pour combattre les ennemis de la France, mais pour faire la guerre au Peuple français.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques sur la Révolution Française*, in *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratille], p. 53.

L'exercice de la comptabilité est un acte de responsabilité d'un honnête citoyen. Un tel acte en est le caractère moral. La responsabilité et la comptabilité sont une et indivisible. | Mais que de comptes rendus qui sont encore à rendre. L'historique récriminatoire de la coupable aristocratie le dira reproche de la plus indigne VENGEANCE qu'il faudrait éviter à la plus sainte insurrection, et la dernière, après la journée victorieuse du 10 août, à désirer.

Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', anno II [messidoro], p. 3.

1° les athées et les matérialistes, car ceux-là ne croient pas qu'il existe un dieu VENGEUR du vice, et remérateur de la vertu, et ceux-ci pensant qu'à leur mort leurs âmes périront avec leurs corps.

Anonimo, 'Manoscritto senza un titolo', anno II [messidoro], p. 5.

Aiment, entretiennent, soumettent les divisions, les dissensions, les querelles et les disputes, car la mauvaise foi, les chicanes, les injustices, les vols, les fourberies, les impostures, les trahisons, les trahisons, les traînées, les VENGEANCES, les guerres intestines, les persecutions, les insultes, les outrages, les calomnies, les meurtres, les assassinats, la dureté, l'insensibilité aux misères de ses frères, les divisions, les dissensions, les querelles, et les disputes e-c. sont des maux réels incompatibles avec la félicité publique.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], pp. 18-19. D. Je suis persuadé maintenant de la juste VENGEANCE du peuple [19] sur le clergé, mais est-elle aussi légitime à l'égard de ce qu'on appelait la noblesse? | R. Agrandir sa possession aux dépens d'un vassal, le faire servir en esclave, le mener à la guerre malgré lui et pour des causes qu'il ne devait pas épouser, desliennérer des familles, commander en tyran, sacrifier tout à son ambition, à ses caprices, à ses plaisirs: telle fut la conduite des ci-devant nobles; elle augmenta en audace comme en despotisme; et le peuple français allait expirer, lorsqu'un coup du ciel lui rendit sa force et son énergie et fixa à

l'année 1789, l'époque de la destruction de la tyrannie et la naissance de la liberté.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 23.

D. Quelle fut la cause de la prise de la Bastille? | R. C'est que la cour épouvantée s'entourait de troupes; on envoya au ci-devant roi une députation pour lui demander le renvoi de ces troupes. Son refus affligea l'assemblée nationale et porta le désespoir dans Paris. On ne devait s'attendre qu'aux VENGEANCES les plus cruelles [sic], de la part de tant d'ennemis encore si puissants. Le désespoir fait place à l'héroïsme, le mot de liberté se fait entendre, on s'écrie qu'il faut prendre la Bastille et la Bastille est investie.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], pp. 33-34.

D. Quel étoit donc le but de Lafayette en faisant marcher des troupes sur Paris? | R. Lafayette avoit un parti; [34] s'il eut été le plus fort. Loin de servir la cour, il se seroit revêtu de l'autorité suprême, et dans le cas contraire, il devoit rendre à Louis seize tous les pouvoirs de la royauté, il s'étoit arrangé avec tout d'adresse, que le peuple et la cour étoient également là dupe. Cependant celui-ci préparoit ses VENGEANCES.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 50.

N'accusez plus notre indolence | A profiter de vos leçons; | Nous l'avons juré, nous partons | Pour le triomphe et la VENGEANCE. | Debout, Républicains, allons tous à la fois. | Allons (bis) exterminer jusqu'au dernier des rois.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 68.

CHANTONS, célébrons la mémoire des | Bienfaits de l'Égalité: | Que le tems grave dans l'histoire, Et les travaux et la victoire, Des VENGEURS de la Libéré [sic] | Chantons, célébrons la mémoire | Des bienfaits de l'Égalité.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 23-24 (2).

De cette considération toute simple, se forme la première maxime de la loi naturelle: *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit*. Mais tant que le précepte sublime n'est qu'un précepte humain, c'est-

à-dire, tant que l'homme n'est juste que par crainte de représailles, sa morale sera-t-elle bien constante? le rendra-t-elle vertueux? pourra-t-elle jamais lui inspirer un seul sentiment digne d'Aristide? Quand une fois il aura vu qu'on peut se garantir de la VENGEANCE des hommes, ne se dira-t-il pas, prêt à commettre [24] le crime: *Qui m'empêche?* et une fois le premier pas fait, vous le verrez courir de crime, en crime sans remords, et n'ayant d'autre crainte que de lasser la patience de ceux qui l'environnent. Comment prévenir ce malheur? comment lui ôter l'espoir d'être méchant impunément? en continuant de l'instruire dans la science naturelle. Les hommes ont la même origine, les mêmes droits: preuve convaincante qu'aux yeux du souverain créateur, ils sont tous égaux, et qu'il les favorise également. Or, si la bonté prévoyante du souverain Être s'étend également sur toutes ses créatures, le méchant qui ose intervenir cette économie paternelle en détournant pour lui les bienfaits réservés à son frère, doit naturellement attirer sur lui la VENGEANCE divine.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 93.  
Regarder les tempêtes comme les instruments de la VENGEANCE du ciel, c'est encore faire injure à la divinité qui donne aux hommes une nouvelle preuve de sa bonté, en purifiant les airs du poison mortel que les chaleurs font naître.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 138-139.  
L'homme qui la croiroit mortelle ne seroit jamais religieux. Il se diroit: que m'importe [139] la Divinité? Quand elle m'aura anéanti, sa VENGEANCE aura-t-elle prise sur moi?

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 155.  
Je puis, comme Néron, incendier Rome ou plonger ma main dans le sein de ma mère; pourvu que j'échappe à la justice humaine, je n'ai plus rien à craindre; les remords n'ont point de prise sur moi, la VENGEANCE divine n'est qu'un songe qui s'évanouira avec la vie.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 210-211.  
Pères et mères, gardez-vous de négliger ce soin sacré; il est la base de [211] votre félicité:

ce soin partagé entre vous, resserrera les nœuds qui vous unissent, et vous préparera une vieillesse heureuse: négligez-le, la nature s'en VENGERA par votre malheur; et si la Patrie étoit sévèrement juste, elle vous puniroit de lui donner de mauvais citoyens.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, pp. 220-221.  
César s'efforçoit de prouver [221] que la vie à venir n'étoit qu'une chimère; Caton dit qu'il parloit en mauvais citoyen, et le temps ne le justifia que trop. Il importe peu à l'Etat de quelle religion l'on est; mais il lui importe qu'on en ait une, il lui importe que l'on croie un Dieu juste, afin que l'on soit juste soi-même; bon, pour qu'on le soit; VENGEUR du crime, et ami de la vertu, afin que l'on ait un motif puissant d'être vertueux.

Blanchard, *Catéchisme de la nature*, anno II, p. 223.  
Le peuple, de son côté, lassé d'un joug que rien ne lui rendroit respectable, ne connoît bientôt plus ni loix, ni magistrats; chacun voudroit posséder l'objet de ses desirs et l'arracheroit à son voisin; les haines impitoyables, les VENGEANCES affreuses s'éleveroient en tyrans sur la ruine des loix, et les crimes naîtroient à chaque pas des hommes.

Bulard, *Catéchisme de morale républicaine*, anno II?, p. 66.  
D. Qu'est-ce que le courage militaire? | R. C'est celui qui nous fait affronter les dangers de la guerre, pour assurer la liberté de notre patrie, ou pour VENGER les outrages qu'on lui a faits.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*<sup>8</sup>, anno II [brumaio 1793], pp. 41-42 (2).  
Ils ne doivent être punis que après la publication de la loi, parce que personne ne peut être puni pour un fait que la loi n'a pas encore défendu. | Les punitions que la loi inflige ne sont pas des VENGEANCES, mais seulement des précautions que la loi prend, pour empêcher que le coupable ne commette le même délit, & que [42] d'autres ne l'imitent. Ainsi la loi ne doit infliger que des peines strictement et évidemment nécessaires, et toujours proportionnées au délit. Autrement la loi rassembleroit au caprice des tyrans, qui punissent par esprit de VENGEANCE, par l'intérêt personnel, et appliquent des peines rigoureuses à des fautes légères.

Darparens, *Principes élémentaires*, anno II [1793], p. 11 e Darparens?, *Alphabet des sans-culottes*, anno II, p. 7.

D. Peus-tu haïr quelqu'un? | R. Oui, les ennemis de la patrie. | D. Peus-tu te VENGER? | R. Non, c'est la loi seule qui a le droit.

Darparens, *Principes élémentaires*, anno II [1793], p. 15 e Darparens?, *Alphabet des sans-culottes*, anno II, p. 11.

D. Quelle sera la VENGEANCE nationale? | R. La mort de tous les tyrans.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, p. 55.

Son attentat briserait tous les liens de la société qui se trouveroit dissoute et même anéantie, puisque là où règne un tyran il n'est plus de liberté; là où un individu commande despotiquement il n'est plus d'égalité, il ne reste qu'un maître et des esclaves. Ainsi donc, ma fille, loin de frémir nous devons, au péril de la vie, porter dans le sein du tyran un fer VENGEUR afin que par sa mort la Nation recouvre sa souveraineté et que le Peuple vive.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, p. 4. BARRA. | Je les ai ouïs, ces monstres! Et j'ai voulu la VENGER! Mais assailli par le nombre, ils m'ont assassiné.

Lachabeaussière, *Catéchisme républicain*, anno II, p. 14, in nota.

9. Le dogme d'un Dieu rémunérateur et VENGEUR est si consolant, qu'on doit en espérer la réalité; l'opinion de la destruction totale ne sert qu'à faire des méchants sans remords, et des malheureux sans consolation. Pope a dit: Dieu ne te fait point connoître quel sera ton bonheur futur, mais il te donne l'espérance pour être ton bonheur présent: l'ignorance même de l'avenir est encore un bienfait.

Poitevin, *Catéchisme républicain*, anno II [frimaio 1793], p. 17. IXme. | OUBLIE les offences, la VENGEANCE éternise la haine.

Prévost, *Petit catéchisme historique*, anno II, p. 50.

Des enfans apportent 15 livres; le discours qu'à prononcé l'un d'eux a été couvert d'applaudissemens: «Nous ne pouvons aller combattre, dit-il, mais nous irons dans le camp secourir nos guerriers blessés, nous

essuierons leurs fronts couverts de poussiere, et les ennemis de la liberté apprendront que s'ils venoient à détruire nos armées, ils trouveront derriere eux une génération prête à les VENGER».

Richer, *Catéchisme de la Constitution française*, anno II, p. 93.

Je m'armai contre les tyrans, | Pour VENGER la cause commune; | Mais, ô revers de la fortune! | Je fus prisonnier à vingt ans: | Ils m'ont en vain laissé la vie: | La mort n'a pas perdu ses droits: | Je meurs chaque jour mille fois, | En vivant loin de ma patrie.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, p. 61.

Cependant les hommes libres, ou qui se croyaient tels, irrités contre l'autorité souveraine, que des *maires* orgueilleux, des *ministres* déprédateurs, des *commis* insolens, rendaient insupportable, mais se croyant trop faibles contre le gouvernement, se mirent sous la dépendance de ceux qui tyrannisaient le gouvernement. On ne vit plus dès-lors que des tyrans qui luttèrent contre des tyrans, des oppresseurs résistants à des oppresseurs, et des esclaves qui se consolèrent de leurs chaînes, en croyant avoir matté leurs premiers tyrans. Tout ceci est, à proprement parler, la fable du cheval, qui se donne un maître, pour se VENGER du cerf.

Serane, *Catéchisme du Citoyen*, anno II, p. 79 (2).

Ce torrent n'aura qu'à se présenter devant les rebelles de l'intérieur: cette troupe de malheureux séduits, rentrera dans le devoir ou dans la poussiere. Alors choisissez, parmi les peuples qui ont osé vous insulter, celui qu'il vous importe le plus de réprimer. Que votre armée ne le quitte pas, jusqu'à ce qu'elle en ait fait un instrument de VENGEANCE ou de justice contre un second, qui servira lui-même de VENGE pour châtier un troisieme, etc. etc.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 thermidor], p. 28.

Conserves-nous dans ta clémence | L'Egalité, la Liberté, | Et VENGES-nous par ta puissance | Des despotes coalisés. (bis.)

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 thermidor], pp. 59-60.

D. Pourquoi fait-on la Fête du 21 Janvier 1793? | R. Le tyran étant enfermé, le Peuple choisit

des Représentans à qui il confia tous ses pouvoirs, ils se réunirent sous le nom, *Convention nationale*; ils avaient à juger le tyran, à donner une [60] Constitution populaire, et à exterminer tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la France; le Jugement du tyran fut rendu le 20 Janvier, et le lendemain il expia ses forfaits sur l'échaffaud. Le Peuple fut VENGE en ce jour de l'oppression et des combats que lui avait livré la tyrannie, et c'est en mémoire de cette délivrance totale, que l'on célèbre la Fête du 21 Janvier.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidor], pp. 66-67 (2).

O TOI, dont la main puissante étend le ciel comme un voile; toi, qui règles le cours des révolutions, ainsi que celui, des saisons, fais disparaître de la face du globe, ou plutôt régénère la race impie qui donnerait azyle au despotisme, et s'armerait pour sa querelle: s'il en est une, son crime n'est que celui de ses tyrans; que tous les maux de la guerre retombent sur leurs têtes! S'ils échappent à nos bras VENGEURS, que la terre trop long-temps souillée de leur présence, leur refuse un abri et la nourriture qu'elle accorde aux [67] animaux les plus féroces! Que le sommeil fuie de leurs paupières! Qu'à chaque instant ils invoquent la mort sans pouvoir l'obtenir, ou plutôt qu'ils soient traînés à l'échaffaud, et que leur cendre empoisonnée soit emportée par les vents, loin du globe reconquis à la liberté! N'épargnes, Dieu VENGEUR, n'épargnes que ces femmes, ces enfans, ces vieillards égarés; n'épargnes que l'humble toit du pauvre; et que le Monde entier répète avec nous: | *Paix aux chaumières*; | *Mort aux tyrans!*

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidor], p. 68.

O ma Patrie! si tes soins m'assurent la Liberté et l'Égalité; mon cœur, mon bras, t'offrent tout moi-même pour ta défense et ta gloire. J'entends le cri du sang de mes frères, versé par les tyrans, il provoque ma VENGEANCE, il excite mon ardeur, et je vote au combat.

Thiébaud, *Catéchisme des républicains*, anno II [20 termidor], p. 70.

Et toi, philosophe courageux, *Fabre* (de l'Hérault), dont l'ame républicaine préféra la mort à une fuite honteuse, montre tes innombrables cicatrices. | Vous, respectables enfans, ô *Barra!* ô *Viala!* le sang que vous avez

répandu fume encore, il s'élève vers le ciel, il crie VENGEANCE.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 32.

*Journée du 13 juillet.* | *QUE s'est-il passé dans cette journée?* | Nous avons déjà dit que la veille le prince Lambesc avoit assassiné un vieillard aux Tuileries, et que le peuple révolté d'une pareille horreur, étoit enfin sorti de sa léthargie. C'est en ce jour qu'il commença à s'abandonner aux transports de la VENGEANCE; une disette affreuse, ouvrage de la perfidie des grands, se fit sentir tout-à-coup et irrita sa rage.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 43-44.

*Le gouverneur tint-il sa parole?* | Encouragés par sa réponse, cinq à six cents citoyens marchèrent avec confiance; et voyant l'étendard de la paix que le gouverneur avoit arboré à une des tours, ils s'avancèrent jusques dans les cours, où ne trouvant point de résistance, ils dépassèrent le premier pont-levis qui se haussa. Au même instant, un bruit affreux se fit entendre: l'épaisse fumée de cent bouches à feu, remplit les airs et ne prouva que trop au peuple épouventé l'insigne trahison du gouverneur. Des milliers de citoyens accoururent de toutes parts, et poussés par un motif trop puissant, celui de VENGER leurs parens, leurs frères, leurs amis, qu'une [44] perfide atroce venoit d'immoler, ils se mirent en devoir d'attaquer cette affreux repaire, ce colosse effrayant que le despote Louis XVI et le plus habile général de son siècle avoient jugé imprenable.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 47-48.

*Quand l'ennemi se vit toucher à sa perte, quel dernier moyen pour intimider les patriotes employa-t-il?* | Il fit paroître un écrit qui renfermoit ces mots: «Nous avons vingt-milliers de poudres, nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez la capitulation». | *Les patriotes furent-ils effrayés de cette menace?* | Elle ne servit qu'à augmenter leur intrépidité: rien n'y résista; le pont-levis de la second cour fut abattu; la dernière porte s'ouvrit, les assiégeans transportés de colère et de VENGEANCE, entrèrent, renversèrent [48] tout ce qui s'opposoit à leur passage, gagnèrent l'escalier, saisirent les prisonniers,

pénétrèrent par tout et arborèrent le drapeau sacré de la patrie, à la place de celui qui avoit causé tant de carnage, et qu'ils livrèrent aux flammes en faisant retentir la voûte céleste des cris de vice la nation! vive la liberté!

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 51.  
*Journée du 5 octobre 1789. | POURQUOI comptez-vous cette journée au nombre des plus mémorables de la révolution? |* Parce que la nation fit un pas de plus vers la liberté. L'orgueil de la harpie autrichienne se crut humilié par l'éclat dont le peuple François venoit de s'environner: nous ne transmettrons qu'avec horreur le tableau de tous les crimes que la VENGEANCE lui suscita.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 55-56.  
O jour abominable! le soleil sembla cacher ses rayons, l'ame du bon patriote renferma un instant sa douleur, et si la foudre VENGERESE ne tomba point sur le gouffre de l'aristocratie, ce fut pour faire connoître toute la bassesse des grands, et éclairer l'univers sur cette classe de scélérats, qui étalant orgueilleusement des cordons, des croix, des viens parchemins, se disoit noble avec toutes les marques distinctives, que l'égalité [56] offensée a pour jamais fait rentrer dans la poussière.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 64-65.  
*Journée du 6 octobre 1793. (v.s.) |* Arrivée du roi et de toute sa famille à Paris. | VOYONS donc ce qui se passe cette journée? | Les patriotes de Paris, arrivés la veille à Versailles, ne songeoient qu'à VENGER l'outrage fait à leurs concitoyennes; mais l'éloquente persuasion de M. de la Fayette, ce traître dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, parvint à les appaiser: il alla haranguer le tyran, [65] lui dit que son auguste personne n'étant pas en sureté, la commune de Paris l'avoit envoyé lui offrir des secours.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 67 (2).  
L'heure de la VENGEANCE arriva: rien ne put arrêter le ressentiment de nos concitoyens; ils se répandirent à l'instant dans le château, cherchèrent le coupable, et croyant le reconnoître dans le premier garde qui s'offrit à leur

rencontre, ils VENGÈRENT sur lui la mort de leur frère.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 68.  
*Le peuple se borna-t-il à la punition exemplaire de ce garde? |* Aucun de ceux qui étoient dans le château n'échappa au fer VENGEUR de nos tyrannicides; il fouillèrent jusques dans le cabinet du despote qui, réveillé par le tumulte, fit annoncer que sa majesté alloit paroître, pensant par sa présence arrêter le torrent qui l'eut peut-être entraîné lui-même, si M. de la Fayette ne fût tout-à-coup sorti de son appartement en criant *grace! grace!*

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 86.  
O jour de sang et d'horreur! tremblez, vils assassins, lâches courtisans, la VENGEANCE nationale s'appête: espérez-vous triompher? que peuvent des esclaves devant des républicains, dont une poignée suffit pour anéantir des milliers de traîtres.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 104.  
Quel mélange étonnant de vertus et de crimes! | D'un côté des tyrans qui comptent leurs victimes, | Et de l'autre un sénat affrontant le danger, | Calme au sein de l'orage et prêt à nous VENGER. | Quoi! toujours des complots: implacable furie, | Ne cesseras-tu point de troubler la patrie?

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 133-134.  
C'est alors que la force armée, rebelle à la voix de Henriot qui lui ordonnoit hautement d'égorger la convention, [134] c'est alors qu'elle veilla à ce qu'aucun des conjurés ne put échapper au glaive VENGEUR de la liberté outragée, elle environna la commune, braqua sur elle ses canons, se saisit des coupables triumvirs, et des lâches dépositaires de la confiance publique.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 137-138, in nota (3).  
Marius, ce tyran parvenu au consulat à force d'intrigues, voulut célébrer la prise de possession de sa nouvelle dignité, par la mort d'un grand nombre de sénateurs. Il donna en conséquence un ordre secret au préteur de Rome, pour l'exécution de cette sanglante

scène. Le préteur, nommé Damasippus, étoit un de ses partisans, et de plus, un scélérat achevé. Il falloit un homme de cette trempe pour remplir un ordre aussi barbare: aussi l'exécuta-t-il avec une sévérité au-delà même des desirs de Marius. On vit le palais inondé du sang des plus vénérables magistrats. Ce cruel ministre de la VENGEANCE de Marius, faisoit traîner par les rues de Rome, les corps de ses illustres personnages. La place publique, le cirque, et les temples mêmes, car ce scélérat ne respectoit aucun lieu, regorgeoient du sang de ses malheureuses [138] victimes. Sylla, ennemi de Marius, mais plus cruel encore que lui, avoit pris une autre voie pour anéantir la liberté romaine, et régner sur ses débris. Il exposa la nécessité de VENGER la république, et de délivrer du pillage et du joug d'un parti ambitieux, qui la détruisoit, et la retenoit dans un esclavage honteux. Se parant ensuite du titre de VENGEUR du peuple, de restaurateur des lois, et de réformateur du gouvernement vicieux; à l'ombre de la justice, il commit les forfaits es plus exécrables.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 139, in nota.

Cet édit fut bientôt suivi de deux autres, qui en proscrivoient un pareil nombre; et de peur que ses innocentes victimes n'échappassent à son ressentiment, il intéressa et encouragea, par des récompenses, les assassins et les ministres de sa cruelle et inouïe VENGEANCE.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, p. 13.

D. Qu'entendoit-on par la noblesse? | R. Une multitude de petits tyrans, favorisés des regards impérieux d'un tigre despote. Lâches complices de ses forfaits exécrables, ils s'agenouillaient sur le marche-pied d'un trône élevé par la faiblesse, et souillé par le crime: ils se VENGEAIENT de ces basses complaisances, en vexant avec barbarie des hommes que la nature avoit formé leurs égaux.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, pp. 22-23.

D. Quel doit être le point de ralliement du républicain français? | R. Le sanctuaire des lois: c'est là que viennent échouer les complots liberticides; c'est là que le masque de tout factieux est arraché; [23] c'est là que l'hypocrite en patriotisme est dévoilé: en

vain met-il en usage les plus subtils moyens pour échapper à l'œil actif et vigilant des amis du *salut public* et des soutiens de la *sûreté générale*; les uns et les autres sont au centre; ils ne tardent point à reconnaître le perfide; ils découvrent ses forfaits, ses trâmes odieuses, et la justice VENGERESSE du peuple en fait un sacrifice à l'affermissement de sa liberté.

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*, anno III, pp. 17-18.

D. Qui sont ceux qui causent du dommage au prochain dans ses biens? | R. Ce sont 1°. Ceux qui par malice ou par VENGEANCE ou par quelqu'autre mauvais motif détruisent ou gâtent ce qui appartient au prochain, 2°. Ceux qui par leur faute ou par une négligence notable laissent perdre ou dépérir les choses dont ils sont chargés, 3°. Les hommes de loi qui par des chicanes de mauvaise foi fatiguent et épuisent en frais les parties adverses, 4°. Les juges qui refusent ou qui diffèrent de donner audience à des parties qui souffrent de ce retard, 5°. Ceux qui contribuent au dommage causé par d'autres soit en [18] le procurant, soit en ne l'empêchant pas, lorsqu'ils peuvent et qu'ils doivent l'empêcher.

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*, anno III, p. 27.

D. Qu'est-ce que la colere? | R. C'est le desir de la VENGEANCE qui nous porte à rendre le mal pour le mal.

Le Gressier, *Livre de Maximes à pratiquer*, anno III, p. 40.

D. Qu'entend on par courage militaire? | R. À l'égard du courage militaire on en donne des preuves quand on affronte avec hardiesse les dangers de la guerre pour assurer la liberté de sa partie ou pour VENGER les outrages qu'on lui a faits.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 18 (2).

D. Qu'en résulte-t'il? | R. Une transmission héréditaire de droits à revendiquer, de torts à réparer, de crimes à punir, de cruautés à commettre, et de VENGEANCES à exercer; l'oprimé devient oppresseur, et l'opresseur est écrasé lui-même sous le poids de ses victimes; le cri du sang innocent qu'il a versé lui-même ou fait répandre, ne se perd jamais dans l'espace immense des tems, il est toujours en

permanence d'apel contre la calomnie, et les faux témoignages, et les jugemens iniques au tribunal de l'avenir; les larmes qu'un persécuteur puissant fait couler, ne fertilisent le domaine de sa réputation mal acquise, que pour y faire croître mille épines sous ses pas; l'envie est sans cesse en ambuscade pour lui arracher le masque de son faux héroïsme, et l'inquiétude le poursuit partout; car, s'il a les applaudissemens des hommes qu'il a pû séduire, son cœur qu'il n'a pû tromper, est a chaqu'instant poignardé par le stylet de sa conscience. | D. Doit on se VENGER d'un pareil ennemi? | R. Non; il est plus digne de pitié que de haine; il vaut mieux être sa victime que son imitateur; celui qu'il a dans sa fureur couvert d'oprobe et d'ignominie, est moins a plaindre que lui; ce seroit en quelque sorte légitimer les forfaits de ce tyran, que de marcher sur ses traces; et, si la mort n'étoit pas préférable a la servitude, on aimeroit mieux encore être esclave que de prédominer ainsi.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 20-21.

D. En quoy consiste cette appréciation? | R. A ne se croire ni audessus, ni au dessous de son semblable, a regarder son besoin, comme le tarif des besoins d'autrui, a considérer sa propriété, comme la borne invariable de nos desirs et de nos jouissances; a le protéger, pour qu'il nous protege; a l'aimer lui-même, pour nous en faire aimer; a menager son orgueil pour l'intérêt de notre amour propre; a lui pardonner, si nous voulons [21] qu'il nous pardonne; c'est éterniser les effets de la fureur, que de s'en faire justice; il faut calmer les comportemens par la douceur, apaiser la haine par des bienfaits, repousser l'injure par la force persuasive de la raison, faire taire la calomnie, en éclairant ceux qu'elle a trompés, modérer les transports de la VENGEANCE par un aveu satisfesant de ses torts, désarmer la trahison pat une amitié franche et loyalle, écarter les soupçons par la confiance, amortir l'envie en ne rivalisant jamais avec elle, en osant la modestie a l'ambition, le désintéressement a la cupidité, la générosité a l'avarice, les libéralités a la convoitise, la vérité au mensonge, le calme a l'opiniâtreté, la simplicité a la fourberie, et les éloges a la satire; il n'y a pas dans l'ordre moral un seul vice qu'on ne pût détruire par l'exercice d'une vertu contraire.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 28.

D. Avant l'extinction de la monarchie avoit on besoin d'eux? | R. Oui; comme on se sert de la main d'un bourreau pour fraper un coupable, on se servoit de ces gladiateurs, pour comprimer par la terreur l'audace du despotisme encore accrédité; le crime ne pouvoit mieux être puni que par la scélératesse même, parceque l'humanité généreuse étant toujours le partage de l'innocence, bien loin de pouvoir se faire justice, ne voit qu'a regret le sang qui coule pour la VENGER; alors le corps social étoit si malade qu'il lui falloit des caustics: or ces caustics si nécessaires ne pouvoient lui être appliqués que par des gens capables de sacrifier le code moral a la politique.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 34 (2).

D. Pour qui? | R. Pour l'homme juste; car si elle n'étoit pas redoutable aux malveillans, elle deviendroit terrible dans la main de ceux qui lui ont creuvé les yeux, pour lui faire porter indistinctement ses coups sur l'innocent comme sur le coupable au gré de leur VENGEANCE. | D. Quel seroit l'effet de ce système effrayable? | R. D'amortir le patriotisme et d'anéantir la constitution. | D. Comment la purger de cette vermine, et lui rendre la vûe? | R. Avec le talisman de la justice et de la défiance contre tous ces esprits remüans, qui ne sont jamais contens de rien, qui croient ou veulent faire croire, que l'état ne peut être sauvé ou bien gouverné que par eux seuls, qui critiquent tout, qui bouleversent tout, sans jamais rien établir: enfin qui donnent a chaqu'instant des soufflets ou des coups de pieds a la liberté, quand elle n'est pas de leur avis: en effet c'est une aristocrate et une modérée a leurs yeux, quand elle s'opose aux progrès de leur prépondérance; et pour peu que sa VENGEANCE atteigne l'un d'entr'eux avec le glaive national, ils en font bien vite un chevalier du poignard.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 58-59.

D. N'y a-t-il pas une autre classe de célibataires? | R. Oui; les fanatiques et les visionnaires, dont les instituts ridicules ont attaché une idée avilissante a l'acte propagatoire. | D. Qu'en est il résulté? [59] R. L'apareil trompeur, d'une chasteté chimérique, dont la nature se VENGE par les plus honteux supplémens sous le manteau de l'hypocrisie.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 68.

R. L'acte de la génération n'est autre chose que la consommation d'un mariage contracté, n'importe avec qui, comment, en quel lieu, et en quelle circonstance; le formulaire d'un cérémonial préalable, n'est qu'une authenticité donnée à l'association, pour écarter la concurrence: tout mariage qui n'est pas consommé, n'en est que la promesse, et cette promesse est révocable jusqu'à la cohabitation qui en est la seule forme constitutive au tribunal de la nature; le mariage doit donc cesser avec l'acte qui en caractérise l'essence, et avec le consentement des parties qui en est le seul mobile déterminant: or l'acte de la génération cesse avec la passion qui le provoque, et cette passion s'amortit par l'habitude, quand l'estime sentie et les rapports intellectuels, qui en fesoient le charme, sont évanouïs; le refroidissement succède à la langueur; il n'y a qu'un pas du refroidissement au dégoût, et du dégoût à la rupture: l'amour s'envole aux accens plaintifs d'une jalousie inquiète et vigilante; il ne reste plus à sa place que le sombre ennuy gémissant sous le despotisme de la haine, de la fureur, de la rage, du désespoir, et de la VENGEANCE.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 71.

R. Parceque, quand le lien naturel est une fois rompu, on ne peut plus tirer parti du lien civil, tant pour la subsistance des enfans que pour la décence publique; quel avantage en resulteroit-il pour ces malheureux rejettans, qui n'avoient pour la plupart au tribunal de l'opinion d'autre origine certaine que la maternité? le père putatif qui les méconnoissoit souvent à juste titre, se jouoit alors d'une convention civile dont il se voyoit dupe, et se VENGEoit cruellement de la forme en dénaturant le fond.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 72.

D. Quels sont les avantages du divorce? | R. De nous ramener à cet état heureux, de préserver nos enfans du piège qui les a multipliés jusqu'à présent sous le manteau nuptial à notre inscu, de VENGER la philosophie et la raison du célibat involontaire, auquel elles étoient cy devant réduites pour se soustraire à l'inevitable outrage de la perfidie et de la débauche; enfin de substituer une tendresse

réelle au ridicule serment d'une fidélité perpétuelle.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 74-75.

D. Quelles causes déterminent le caractere de l'homme naissant? | R. Le plus ou le moins d'obstacles qu'on oppose à l'exercice de sa liberté originelle, dont on le prive d'abord; d'où il résulte, que sous le prétexte de lui faire éviter les accidens de sa foiblesse, on enchaîne sa force; la haine, la colere, la VENGEANCE, la convoitise, l'opiniâtreté sont déjà les premiers effets de son impuissance et de sa captivité [75] ne reconnoissant que le premier instinct de la nature, l'empire du caprice le révolte; son humeur s'aigrit et s'irrite; c'en est fait de lui; le voilà dénaturé, si la réflexion ne lui rend sa bonté primitive.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, pp. 75-76.

D. Quelle impression lui reste t'il de cette première idée? | R. Un motif d'incrédulité sur l'existence de ce Dieu, qu'on le force d'adorer, la verge à la main, de ce Dieu qu'on lui peint comme un assemblage bysarre de douceur et de sévérité, de clémence et de fureur, de miséricorde infinie et de VENGEANCE implacable; de ce Dieu qu'il ne connoit pas encore, et qu'il ne connoitra jamais, puisqu'il n'est pas donné à la partie de comprendre le tout: premier germe d'incrédulité qui se développe avec sa raison, l'orsque [\*\*\*] de voir en songe les buchers de l'enfer allumés autour de lui sans l'atteindre et sans le brûler, il se demande à lui-même l'explication de ses terreurs paniques, il approfondit, si sa détresse est l'ouvrage de Dieu, pourquoy ce Dieu n'a pas fait la meme épreuve sur ceux que le caprice de [76] l'opinion place audessus de lui, et que l'opulence accrédite.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 80.

D. Que pouvons nous conjecturer sur cette être inconnû? | R. Que c'est la source éternelle de toute vérité: or l'organe de la fourberie et du mensonge n'a jamais pû et ne pourra jamais nous transmettre les orâcles de l'immortelle vérité, qui le contrarie et le condamne. | D. Que résulte t'il de ce principe? | R. Que la vérité pure etant l'attribut essentiel de la divinité, elle n'est bornée en consequence ni par les tems ni par les lieux,

ni par aucune considération respectueuse de peuple à peuple, d'homme à homme; immuable comme Dieu même, dont elle est l'expression, elle n'est point subordonnée aux règles minutieuses de la politique; la diplomatie est l'art de tromper les peuples, qui s'en vengent tôt ou tard; mais la vérité est indépendante de l'opinion publique, et se venge aussi tôt ou tard d'un peuple qui rébèle à ses inspirations salutaires succombe lâchement aux efforts multipliés du despotisme pour la faire taire.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 91.

D. Qui a donné le plus d'accroissement à cette secte naissante? | R. Un nommé Paul, ancien domestique de gamaliel, grand prêtre des gentils, qui après avoir voulu vainement épouser la fille de son maître, le quitta, et s'introduisit dans cette secte par esprit de VENGEANCE.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 97.

D. Qui a dénoncé Jésus au sanhédrin? | R. Judas. | D. Par quel motif? | R. Par l'impulsion d'un VENGEANCE combinée, à la suite d'une discussion sur un point de doctrine, terminée à sa honte et à la gloire de Jésus qui le réfuta complètement.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 102.

D. D'où viennent alors les malheurs qu'il éprouve? | R. De l'enchaînement des causes avec leurs effets: l'attaque irrite la défense, l'insulte allume la colère, la trahison fait fermenter la VENGEANCE, la fraude excite l'indignation, le mensonge aliène la confiance, l'égoïsme attire le mépris, le mépris soulève l'orgueil, l'orgueil provoque l'envie et la haine, l'usurpation nécessite la violence et le meurtre, qui à leur tour sont frappés du glaive des lois pour satisfaire la vindicte publique; ainsi chaque délit porte sa peine avec lui dans l'ordre moral, et la sagesse divine a tout disposé dans ce monde cy, de manière à n'avoir plus rien à punir dans l'autre.

Taboureau, *Catéchisme politique*, anno III, p. 104.

D. Dieu est-il sujet à la colère, comme on l'a prétendu? | R. Non; car la colère est un symptôme de faiblesse, et l'idée en est inadmissible dans la divinité, qui est une source

intarissable de puissance et d'action; elle est inattaquable par sa nature inoffensive, imperturbable, inaccessible à la haine, à la jalousie, à la VENGEANCE, et ceux qui nous fau-droyent de sa part, seroient les premières victimes à immoler sur ses autels, s'il lui falloit du sang pour l'apaiser; mais, si elle pouvoit haïr les émanations de son essence, les coups, dont il nous fraperoit, retomberoient sur elle même: source inépuisable d'amour et de miséricorde, elle nous croit assez punis par les conséquences déplorables de nos erreurs.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*<sup>9</sup>, anno IV, pp. 69-70.

D. Le préjugé ne décore-t-il pas quelquefois du nom d'honneur un orgueil inquiet, une vanité chatouilleuse, une présomption mal fondée de ses droits sur l'estime publique? | R. Oui; mais cet honneur n'est point un honneur réel, puisqu'il peut, comme dans les spadassins, faire commettre des crimes. Le véritable honneur consiste dans la vertu, & la vertu n'est ni cruelle, ni sanguinaire. Elle est paisible, elle est douce, elle est juste, patience, & modeste. D'après ce principe, une VENGEANCE féroce, un homicide, loin d'être une action honorable, n'est propre [70] qu'à couvrir de honte & d'infamie celui qui s'en rend coupable.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 118-119.

D. N'est-on cruel quand on tue des hommes, ou qu'on leur fait éprouver des supplices rigoureux? | R. On l'est encore quand, pour satisfaire sa passion, sa fureur, sa [119] VENGEANCE, son orgueil, sa vanité, on fait le malheur durable des êtres avec lesquels on vit. | Ainsi un homme est cruel, quand il fait couler journellement les larmes de sa femme, de ses enfans; quand il exerce une autorité despotique sur les malheureux, que le sort a mis en sa puissance, & qu'il les abreuve sans cesse du poison de la douleur. | Un débauché, un prodigue, un fastueux sont cruels, quand, pour satisfaire leur vanité, leur luxe, leurs plaisirs criminels, ils refusent le nécessaire aux personnes qui devraient leur être les plus chères.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, p. 127.

D. Que peut-il résulter des emportemens d'un homme colere? | R. Des accidens très-fâcheux. Il peut frapper & blesser grièvement les personnes qui lui tombent sous la main; &

presque toujours il profere des choses dures & offensantes, qui allument également la VENGEANCE [sic] dans les cœurs outragés.

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 128-131 (6).  
De la VENGEANCE. | D. *A qui la VENGEANCE d'une injure est-elle réservée?* | R. Aux loix, si elle porte un caractere de gravité. Il faut la mépriser, si elle est légère. | D. *Pourquoi l'homme outragé n'a-t-il [129] pas le droit de se VENGER lui-même?* | R. C'est que le ressentiment qui anime son cœur, le rend toujours un juge suspect dans sa propre cause. Il vaut mieux que les loix, qui sont impassibles, jugent de la nature de l'offense, & en déterminent le châtement, si toutefois le cas est grave. | D. *Est-ce une vertu que le pardon des injures?* | R. C'est une vertu digne d'un grand cœur. Celui-là, dit un sage, est le plus vertueux des hommes, qui sçait le mieux supporter les injures avec patience. | D. *Mais quelle opinion a-t-on de celui qui pardonne si facilement?* | R. Il paraît aux yeux de tous les êtres raisonnables, beaucoup plus estimable, & plus grand, que [130] l'insensé qui l'a outragé, ou que le lâche qui ne peut rien supporter. | D. *Il existe un grand nombre de peuples policés, chez qui l'esprit de VENGEANCE est regardé, sinon comme une vertu, au moins comme une qualité qui tient à l'honneur?* | R. L'idée qui fait croire qu'on ne doit jamais endurer une offense, est un reste de la barbarie répandue en europe [sic] par les nations féroces & guerrieres qui ont autrefois subjugué l'empire des romains. Mais des hommes farouches, des soldats qui mettaient toute la justice dans leur épée, ne sont pas des modeles à suivre pour des hommes devenus plus sages, plus instruits des intérêts de la société, & de ce qui constitue la grandeur d'ame, la gloire véritable. [131] D. *Quels sont les inconveniens de la VENGEANCE & des préjugés qui l'inspirent?* | R. Ils perpétuent les inimitiés, multiplient les duels, & rendent souvent bien amer le plaisir cruel qu'ils procurent. Car comment un homme, qui a égorgé son ennemi avec le glaive de la VENGEANCE, ou avec le stilet de la perfidie, peut-il oublier qu'il a commis un assassinat, qui est le plus grand de tous les crimes?

Bulard, *Instructions élémentaires sur la morale*, anno IV, pp. 154-155.  
D. *En quoi consiste donc la calomnie?* | R. A mentir contre l'innocence, à lui imputer fausement des fautes ou des actions,

capables de lui ravir l'estime publique, ou même de lui attirer d'injustes châtimens. | D. *D'où part ce crime destructeur?* | R. De l'envie, de la VENGEANCE, de la colere, de la malignité, [155] qui prend un secret plaisir à troubler la félicité des autres.

Chemin-Dupont, *Instruction Élémentaire sur la morale religieuse*, anno V, p. 43.  
D. Comment la douceur, la modestie, et la sincérité contribuent-elles au bien-être de la société? | R. Parce qu'elles établissent parmi les hommes la confiance; la concorde et la paix, tandis que la dureté de caractère, l'orgueil, le mensonge et la perfidie aliènent les cœurs, excitent les défiances, les querelles, les VENGEANCES, et une foule de maux qui tendent à la destruction de la société.

Maréchal, *Le Catéchisme des christicoles*, anno VI, p. 3.  
*Qu'est-ce que le Dieu des prêtres?* | C'est un Être injuste, sanguinaire, intolérant, minucieux, absurde, fantasque et mystérieux. | *Pourquoi dites-vous que c'est un être injuste?* | Parcequ'il punit l'erreur, et qu'il VENGE les fautes des pères dans les enfans.

Maréchal, *Le Catéchisme des christicoles*, anno VI, pp. 51-52.  
*Comment l'évêque Desnos, grand ennemi des parlemens, disait-il qu'un homme de sa robe avait pu déceimment se VENGER de la Magistrature?* | En concufiant, comme il s'en est vanté, tous les membres du Parlement [52] de Rennes, pendant la tenue des états.

Maréchal, *Le Catéchisme des christicoles*, anno VI, p. 86.  
*Que figurait cette allégorie?* | Le veritable enfer. | *Il existe donc réellement?* | Oui certes; il n'y a nul doute sur son existence. | *Où est-il donc? où sont les fouets VENGEURS, les torches ardentes, les spectres, les couleuvres?* | Dans le cœur du méchant homme, et dans l'ame atroce des tyrans.

Maréchal, *Le Catéchisme des christicoles*, anno VI, p. 97.  
Parmi tes freres maintiendras | La paix, qu'il a pour fondement; | Envers eux tu t'épargneras | De la haine l'affreux tourment; | De leurs torts tu te VENGERAS | Par tes bienfaits uniquement.

Maréchal, *Le Catéchisme des chricotiques*,  
anno VI, p. 101.

O toi par qui j'existe, toi dont mes levres\*  
n'osent prononcer le nom sublime et  
ineffable, Être éternel, qui vois rouler sous  
ton thrône immobile le torrent des siecles  
et des générations humaines, et devant  
qui s'anéantissent, comme une ombre,  
les vains simulacres qu'adore la stupide  
crédulité du vulgaire tu n'es pas pour moi  
le dieu des *armées*, le dieu *jaloux*, le dieu des  
*VENGEANCES*, comme a osé t'appeler, dans sa  
peuise frénésie, l'imbécille mortel qui t'a fait  
à son image: tu es le pere de tous les êtres  
sensibles, tu es le dieu de l'amour et de la  
bonté, le principe et la source intarissable de  
tout ce qui est beau.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno  
VI, p. 3.

*Ne faites point aux autres, ce que vous ne voulez  
pas qu'ils vous fassent.* S'il craint d'abord de  
faire du mal à ceux qui peuvent le lui rendre;  
il ne craindra d'en faire à tout le monde que  
lorsque l'idée du mal qu'on fait, se sera liée  
absolument dans sa tête, avec l'idée du mal  
qu'on s'attire; et cette liaison ne se formera  
que lorsqu'il aura vu que le mal qu'on fait  
est toujours puni ou par l'offensé, ou par la  
société qui le *VENGE*.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno  
VI, p. 22.

D. Dites-moi d'abord quelles sont les pas-  
sions vicieuses? | R. L'orgueil, la colere, la  
haine, la *VENGEANCE*, l'envie, la pusillanimité,  
la paresse.

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno  
VI, p. 24 (3).

D. Quel serait l'inconvénient de haïr ceux  
qui nous haïssent? | R. Il y en a plusieurs:  
la haine est un sentiment triste qui nous  
empêche de jouir des sentimens agréables,  
qui nous rend odieux à la société, et qui nous  
inspire la *VENGEANCE*. | D. Qu'est-ce que la  
*VENGEANCE*? | R. Un desir violent de rendre  
le mal qu'on a reçu ou qu'on croit avoir reçu.  
| D. Pourquoi la *VENGEANCE* est-elle un vice?  
| R. Parce qu'elle blesse les lois de la société  
qui se charge de punir les offenses. | D.  
Mais n'y a-t-il pas des paroles ou des actions  
offensantes que la société ne punit pas?

Saint-Lambert, *Catéchisme Universel*, anno  
VI, p. 29.

D. La méchanceté n'est-elle pas la cause de la  
médiancé? | R. La médiancé a pour causes  
l'orgueil, l'envie, la haine, la vanité, la *VEN-  
GEANCE* pusillanimité.

Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*,  
anno VII, p. 22.

*Ne croyez pas que la philosophie dont ils se  
pavanent à vos yeux, soit celle du divin Socrate,  
de Marc Aurele; celle enfin des vrais sages: ils ne  
nient en public l'existence d'un Dieu, rémune-  
rateur des vertus et *VENGEUR* des crimes,  
que pour démoraliser le peuple, l'associer à leurs  
folies, donner un plus libre champ à leurs rapines,  
à leurs infimes passions. Le vrai philosophe  
est tolérant, il sait que là où la conscience  
commence, là la politique finit. Si des esprits  
fanatiques, froissés par la révolution, osent  
heurter le gouvernement, nous avons en France,  
des lois et des magistrats pour les contenir; il  
n'appartient pas à certains particuliers, flétris par  
l'opinion publique, de s'ériger en réformateurs,  
de plaisanter sur les ministres patriotiques, de  
fabriquer même et de leur prêter des écrits pleins  
d'impostures, de mensonges et de platitudes.*

Anonimo, *Catéchisme ou morale de Socrate*,  
anno VII, pp. 27-28.

29. Evite la colere, abhorre la *VENGEANCE*, |  
Haineuses passions dont la honte est le prix.  
[28] Souvent ce qui nous fache, est digne  
d'indulgence; | A l'injure il est beau d'opposer  
le mépris.

24.18 INDICE DELLE CONCORDANZE  
DI «SAN(S)(-)CULOT(T)E(S)»

Lessia	N° occorrenze	Frequenza relativa normalizzata
sanculotte	3	0,0003%
sanculottes	1	0,0001%
sans-culotides	2	0,0002%
sans-culotte	12	0,0012%
sans-culottes	35	0,0035%
sansculotte	3	0,0003%
sansculottes	16	0,0016%
sans-culottide	1	0,0001%
Totale occorrenze	73	0,0074%

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 2, p. 18.  
*Qu'est-ce que la pénitence? Faut-il le demander? C'est la misère et l'humiliation des émigrés. Les scélérats nous appeloient des SANS-CULOTTES: et maintenant leurs altesses sérénissimes dépourvues, sans pain, sans bas, sans souliers, crottés jusqu'à l'échine, n'ont plus d'autre ressource que d'aller à Rome, affublés de haillons de pèlerins, demander l'aumône et des indulgences à l'ante-christ.*

Dumont, *Le Catéchisme républicain ou la France sauvée*, 1792?, n° 3, p. 27 (2).  
QUELQUES MOTS A MES SEMBLABLES. | SANS-CULOTTE au moral, SANS-CULOTTE au physique, ferme et hardi Républicain, dans toutes les circonstances, j'ai su braver la rage des ennemis de notre régénération, en dépit de ces cliques infernales qui prétendent follement opérer le bouleversement de la République, à l'aide de la calomnie, du fer et du poison.

Prévost, *Cathéchisme de la république française*, 1792 [ott.-dic.?], p. 1.  
Le P. [Patriote] Si je vais à toi, je te repasserai quelques bonnes darioles qui te feront voir trente-six chandelles, sacré gredin, foutu polisson. | L'A. [Aristocrate] Voilà les douceurs de Messieurs les respectables SANS-CULOTTES <...> Quand on leur montre leurs torts, ils vous injurient, ils vous massacrent!

Prévost, *Cathéchisme de la république française*, 1792 [ott.-dic.?], p. 3.  
Le P. Avec le front d'un catin qui n'a jamais su rougir le regard d'un basilic, les mamelles d'une panthere, le cœur d'un tygre, et le souffle empoisonné d'une harpie. | L'A. Ah! quel horreur! Peut-on parler comme cela d'un monarque qui étoit si chéri de son peuple, auparavant que quelque scélérats ou quel qu'envieux, que par mépris nous nommons des SANS-CULOTTES, ont voulu usurper tous les pouvoirs du meilleur des rois, du pere de ses enfans, de ses sujets, de toute la France qu'il aime encore malgré toutes les rigueurs qu'une barbarie raffinée ne cesse de machiner en secret, et sous l'apparence de la justice.

Prévost, *Cathéchisme de la république française*, 1792 [ott.-dic.?], pp. 4-5.  
Ensuite il passe les suisses en revue, leur paye le [\*\*\*], leur distribue quantité d'argent, en leur disant [5] si vous aimez bien le roi, vous le ferez voir aujourd'hui. Plusieurs citoyens s'apercevant d'un rassemblement d'armes, cela fut dénoncé, et aussi-tôt ils les ont fait disparaître, et appelant le citoyen Péthion sur le prétexte d'en faire la visite à l'instant même. Quoique ce fut sur les minuit, ces scélérats disoient à haute voix: nous le tenons; si les SANS-CULOTTES se rassemble pour faire la visite, nous ferons sauter sa tête la première.

Prévost, *Cathéchisme de la république française*, 1792 [ott.-dic.?], p. 5.  
Le P. Et jean foutre que tu est né lui a-t-on pas vingt fois pardonné pour notre malheur? Ne lui a-t-on pas donné le tems de se corriger? Non, scélérats? n'espérez plus rien de nous, vous avez lassé notre patience et notre miséricorde; toutes vos scélératesses sont aussi claires que le jour, et pour notre honneur, il faut que la France soit vengée, et elle ne peut l'être que par un jugement terrible qui conduise à l'échaffaud tous les coupables. | L'A. Ah! quelle abominable cruauté! c'est digne des SANS-CULOTTES.

Philippeaux, *Catéchisme moral et religieux*, 1793, p. 12, pp. 31-32, in nota.  
J.-C. pauvre et méprisé toute sa vie par les heureux du siècle, avoit recommandé de n'y admettre que les indigents, ou ceux des riches qui se dépouilleroient de leurs biens pour les partager aux nécessiteux, afin qu'il y eût entre eux tous une [32] égalité parfaite,

et c'est ce qui s'observa très-exactement dans le premier siècle: il vouloit opérer parmi les hommes une révolution salutaire, et les *attacher à la liberté, pour qu'ils fussent dans la route du bonheur*. Dans cette vue, dit l'apôtre Paul, il avoit choisi ce qu'il y avoit de vil et de méprisable selon le monde [\* Comme par exemple ce que nos messieurs appellent aujourd'hui SANS-CULOTTES et canaille.] pour détruire ce qui étoit grand sur la terre; les nobles et les puissants étoient exclus de cet apostolat: aussi tous les riches détestoient-ils la religion chrétienne, comme ils détestent aujourd'hui la révolution Française; ils traioient les Nazaréens de pestes publiques et de séditeux.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 5-6. Grand Dieu! pour te comprendre <...> il faudroit etre ce que tu es <...> la Raison même <...> sans elle, que serions nous? <...> Ecoute la prière de ton peuple SANCULOTTE qu'elle a rachetté de la servitude <...> [6] Eclaire nos freres égarés <...> par ta souveraine bonté <...> n'induis pas d'orgueilleux mortels <...> en tentation <...> de provoquer ta souveraine justice <...> mais délivre les du mal que nous ne leur voulons pas. Ainsi soit il.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 24-25. D. Mais, en laissant les choses comme elles sont; si les hommes [25] comme tous les autres êtres vivants, sont ni plus ni moins tributaires de la mort, comment les bons et les méchants naissent et demeurent ils égaux par la nature et devant la loi? | R. D'abord l'existence est de fait; quel est l'homme qui puisse disputer à un autre le droit d'exister, tandis que tous sortent et rentrent par la même porte du néant dans le sein de la même terre; tandis que la squelette au bonnet rouge peut dire à la squelette couronnée, *je suis sur mon fumier, comme toi, sur le tien*, SANS-CULOTTE.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 32-33. D. A quoi connoit-on le véritable révolutionnaire? | R. Il est, suivant un représentant du peuple, inflexible, simple, frugal, ennemi de l'indulgence et de l'affectation; il ne censure point, il n'outrage point la révolution; [33] il l'éclaire; il est intraitable envers les

méchants, sensible pour les bons. Sa probité n'est point une finesse d'esprit, mais une qualité du cœur. | D. Si un tel révolutionnaire est un héros de bon sens et de probité que doivent etre des républicains? | R. Des SANS-CULOTTES.

Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 37. D. Quels sont les véritables citoyens libres et égaux? | R. Les SANS-CULOTTES exempts de tout autre impot personnel que d'être à la patrie qui les a vû naître?

Anonimo, *L'imposition des mains des Peres de famille sur la tête de leurs enfants* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 3-4. La République est une et indivisible <...> vous ne devez être qu'un corps héroïque <...> n'avoir qu'un seul meme caractere <...> les mêmes mœurs et vertus républicaines. Telles sont les seules et véritables richesses des bons citoyens connus sous le nom de [4] SANS-CULOTTES <...> ils ne conçoivent dans l'unité indivisible que <...> l'immortalité de l'ame <...> il n'y a rien d'égal à l'Être supreme <...> notre père commun et éternel.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 4-5. A Paris, quiconque ne s'est pas montré à la naissance de la révolution, ne sçait ce qu'il étoit, ni ce qu'il est, ni ce qu'il doit être [5] vu tel homme ne veut pas être libre, et encore moins égal à son frere, le SANCULOTTE, alors une ste. [sainte] et bien heureuse lanterne operoit des miracles en faveur de la pro-chaine Egalité.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 21-22 (3). De la naissance de la revolution. | C'est dans le sein virginal de la commune parisienne des SANS-CULOTTES qu'ont été conçus les premiers et hardis fondements imperissables de la République. | C'est aux SANS-CULOTTES à ces fils aînés et légitimes de la révolution que s'adresse [sic] sans doute la voix énergique du comité national de salut public, d'en poser le faite. | C'est dans leurs cœurs purs [22] et simples où naissent où s'accroissent

où montent à leur hauteur les mœurs et les vertus propres à former l'esprit et le caractère républicain. | Il semble que le Comité de salut public s'est mis lui-même sous leur sauvegarde. Eux seuls, comme des avant postes, comme autant de sentinelles surveillantes, autour des représentants du peuple, tous forment une chaîne indissoluble, non pas de sectionnaires clubistes sottement décorés de leurs cartes distinctives à la boutonnière mais de simples SANSCULOTTES nationaux.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratille], pp. 28-29 (2).

On dira peut-être que l'enfance n'est que l'aurore de la raison, que la vieillesse en est le déclin; mais, entre ces deux extrêmes, qui furent les premiers enfants de la révolution? Des SANSCULOTTES. Qui furent les premiers soldats de parade? de [29] grands enfants que des grands riens annuserent ou enhardirent. | Tels furent les <...> l'odieuse et inutile mémoire. Combien de ces grands hommes qui ne sont plus que des enfants de mépris, dignes de l'oubli national. Tous voulurent commander: aucun d'eux ne vouloit obéir. Tous dédaignaient un SANSCULOTTE.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratille], p. 33. Au moyen de cet établissement d'égalité morale en civisme [sic] propre à faire renaître dans tous les fonctionnaires publics, tous les citoyens et soldats SANSCULOTTES de 89. On aura, sans admiration, autant de codrus [sic], autant de scaevola, autant de héros en tactique militaire qu'en magistrature.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratille], pp. 34-36 (2). Sous un gouvernement démocratique il n'y a d'hommes parfaitement libres que les SANSCULOTTES. Exempts de tout autre tribut personnel que d'être nés pour la patrie, ils sont la puissance d'eux-mêmes: ils ne doivent à la république que le service militaire, en tems de guerre. La seule médiocrité de leur fortune ne les [sic] exclut pas de l'honneur de [35] se vouer à la défense générale. C'est au contraire pour eux une recommandation spéciale. | Ils

sont les premiers vassaux de la République; mais ils ne marchent que sous la bannière de la liberté et de l'égalité: ils sont libres d'obéir, égaux en droit de commander leurs frères plus puissants qu'eux en propriétés n'ont que le même honneur de faire la guerre ou de servir la patrie à leurs dépens. Ceux-ci ne sont que les vassaux ou les vassaux inférieurs de la souveraineté nationale. <...> | Ainsi la révolution a commencé par les SANSCULOTTES, c'est à eux toute la gloire. Ici la morale républicaine s'accorde avec la [36] politique révolutionnaire d'élever les petits et d'abaisser les grands.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratille], p. 37 (2). Bonne foi des SANSCULOTTES: la publicité étoit pour les trompeurs la sauvegarde: les traites se avoient bien ce qu'ils faisoient. On peut par un seul apprendre à les connaître tous. | C'est à vous, SANSCULOTTES, simples citoyens actifs alors de feuilleter dans les plis et réplis du grand livre de la révolution, ces premiers citoyens éligibles qui ne se croyoient pas vos égaux. Combien de nouveaux nés en place dont le patriotisme suspect ne datte que d'hier: ils n'ont pas honte de demander aux vétérans ce qu'ils ont fait pour la révolution; qu'ont-ils fait eux-mêmes?

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratille], pp. 44-45. En considérant le territoire de la république, comme le domaine héréditaire de la nation, tous les citoyens qu'elle a vu naître ou qui ont vu eux même la république au berceau, sont frères et doivent s'aimer comme tels. [45] Comme il est libre à l'aristocratie propriétaire de l'héritage entier de la Démocratie, de céder [sic] en forme de restitution, aux SANSCULOTTES leur part de terre ou d'habitation, il en égal à la démocratie de remettre à l'aristocratie, deux moitiées pour une du fond et du produit, on aura par droit de nature l'égalité en biens et en maux. Les plus grandes richesses des vrais républicains sont les seules vertus patriotiques et laborieuses.

Anonimo, *Réflexions morales civiles et politiques* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratille], p. 47. Tous les hommes naissent et meurent SANS-

CULOTTES: entre ces deux extrêmes quelle est leur mère commune? la terre. Quelle est leur première origine? le ciel. Quelle est sur la terre leur propriété la plus sacrée? l'existence. | Quel est le bonheur commun? d'avoir pour père l'Être suprême. Quels sont leurs devoirs? de l'adorer; leurs droits d'être libres et égaux. | Quelle est la tâche imposée aux uns, comme aux autres pour exister? de cultiver la terre. Quel est leur salaire, la récompense à tous? leur pain quotidien.

Anonimo, *Prière à l'Être suprême en forme de pétition aux Représentants du première législature du monde* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], p. 2.  
C'est à vous Législateurs à vouloir pour nous que votre volonté se fasse pas la volonté générale que votre règne d'égalité arrive sans laquelle, point de liberté. | Entre nos enfants SANS-CULOTTES et leurs frères plus puissants qu'eux en propriétés, les derniers, comme les premiers nés ne sont ils pas tous libres et égaux par la nature et devant la loi? notre existence, une et indivisible, n'est-elle pas notre propriété commune à tous?

Anonimo, *Prière à l'Être suprême en forme de pétition aux Représentants du première législature du monde* in Anonimo, *Instructions élémentaires sur la morale républicaine*, anno II [pratile], pp. 5-6 (3).  
C'est de vouloir également à autrui ce que l'on peut ou ce que l'on veut, librement, à soi-même. Autre principe incontestable d'une convention [6] Républicaine: il faut nécessairement que l'aristocratie propriétaire perde pour que la Démocratie SANS-CULOTTE gagne à la révolution. | Sous un gouvernement démocratique et révolutionnaire, il faut nécessairement, les circonstances mêmes exigent un nouveau contrat social ou pacte de famille. | D'un côté, les SANS-CULOTTES sont les premiers qui soutiennent et défendent au prix de leur sang, leur mère patrie en danger; de l'autre les SANS-CULOTTES, toujours actifs, toujours laborieux sont les seuls qui cultivent la terre et l'arrosent de la sueur de leur front.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], pp. 46-47.  
DU haut de la sainte Montagne, | Qu'au loin s'élançait des volcans, | Qui d'Italie et d'Alle-

magne | Brûlent les trônes chancelans; (bis). | Qu'ils pulvérisent les despotes | De Londres, Madrid et Berlin; | Que le monde, pour souverain, [47] N'ait qu'un peuple de SANS-CULOTTES; | Debout, Républicains, etc.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 51.  
L'auteur de cet Hymne est SERIEYS, SANS-CULOTTE de la section du Panthéon français.

Anonimo, *Nouveau catéchisme républicain*, anno II [prima del 17 frimaio, 1793], p. 52.  
LES COMMANDEMENS DE LA PATRIE. | SANS-CULOTTE! Tu détruiras | Du monde les cruels tyrans. | Jamais tu ne reconnoîtras. | Ce qu'ils nomment dignités, rangs | Aux loix seules obéiras | Pour vivre libre seulement.

Bias-Parent, *Catéchisme français*, anno II, p. 33 e Poitevin, *Catéchisme républicain*, anno II, p. 31.  
LES DIX COMMANDEMENS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. | X. Le bien des fuyards verseras, | Sur le SANS-CULOTTE indigent.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], pp. 6-7.  
Déjà la liberté a produit plus d'un héros, à peine sorti de l'enfance. André Pajot, de la section des SANS-CULOTTES de [7] Paris, voulut contribuer à la défense de la République.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], p. 8 (2).  
Quand cet invalide de 15 ans [Pajot] fut de retour à Paris, l'assemblée générale de la section des SANS-CULOTTES, connoissant ses besoins, fit une collecte en sa faveur. Dans la même séance, deux enfants qui venoient de naître, furent présentés à l'assemblée. Leur mère étoit indigente. Eh bien! Pajot leur donna la moitié de sa collecte qui ne se montoit qu'à cent-quarante-sept livres. Car les SANS-CULOTTES ne sont riches qu'en mœurs et en vertus.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], pp. 100-101 (3).  
Les cinq jours qui terminent et complètent l'année, sont nommés SANS-CULOTIDES, n'ont nouveau qui consacre l'expression [101] de SANS-CULOTTE illustrée par la liberté. A chacun des cinq jours des SANS-CULOTIDES, il sera célébré une fête.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], p. 101 (2).  
Tous les quatre ans, le *Sextidi* on célébrera des jeux nationaux. Cette époque d'un jour sera par excellence nommée la SANS-CULOTTIDE. C'est le nom le plus analogue au rassemblement des diverses portions du peuple français, qui viendront de toutes les parties de la République, célébrer à cette époque la Liberté, l'Égalité; cimenter dans leurs embrassemens, la fraternité française, et jurer au nom de tous, aux l'autel de la patrie, de vivre et de mourir libres, en braves SANS-CULOTTES.

Chemin-Dupont, *L'ami des jeunes patriotes*, anno II [brumaio 1793], pp. 106-108 (11).  
CHANSON | DES SANS-CULOTTES. | Air: *c'est ce qui me console*. | Amis, assez et trop long-tems, | Sous le regne affreux des tyrans, | On chanta les despotes: (bis.) | Sous celui de l'égalité, | Des loix et de la liberté, | Chantons les SANS-CULOTTES. (Bis.) | Si l'on ne voit plus à Paris | Des insolens petits marquis, | Ni tyrans à colottes; (bis.) | En brisant ce joug infernal, | Si le pauvre au riche est égal, | C'est grace aux SANS-CULOTTES. (Bis.) | Leurs fronts à la terre attachés, | Dans la poussiere étoient cachés. | A l'aspect des despotes: (bis.) | Levons-nous, ont-ils dit un jour: | A bas, messieurs, chacun son tour: | Vivent les SANS-CULOTTES! (bis.) [107] Malgré le quatorze juillet, | Nous étions trompés en effet | Par de faux patriotes; (bis.) | Il nous falloit la saint-Laurent, | Et de ce jour l'événement | N'est dû qu'aux SANS-CULOTTES. (Bis.) | Ce Jour fit reculer Brunswick, | Donna la chasse à Frédéric, | A tous les *nulsifrotes*. (Bis.) | Adieu leur voyage à Paris; | Mais pourquoi n'avoient-ils pas pris | Conseil des SANS-CULOTTES? (bis.) | La tête de Capet tomba; | Son sceptre d'airain se courba | Devant les patriotes. (Bis.) | Au regne désastreux des rois, | Succéda le regne des loix, | De par les SANS-CULOTTES. (Bis.) | Dumouriez voulut à son tour | A Paris à venir faire un tour | Contre les patriotes; (bis.) | C'est que Dumouriez n'avoit pas | Prévu que ses braves soldats | Etoient tous SANS-CULOTTES. (Bis.) | Des traîtres siégoient au sénat; | On les nommoit *hommes d'état*; [108] Ils servoient les despotes: (bis.) | Paris en masse se leva; | Tout disparut, il ne resta | Que les vrais SANS-CULOTTES. (Bis.) | De la montagne, sans effort, | Sortit à l'instant ce trésor, | L'Espoir des patriotes; (bis.) | Car, mes amis, à qui doit-on | Enfin la constitution?

| Aux membres SANS-CULOTTES. (Bis.) | La première offerte à nos yeux | Etoit faite pour ces messieurs, | Bas valets des despotes; (bis.) | Celle-ci veut l'égalité, | Consolide la liberté, | Et tout est SANS-CULOTTES. (Bis.) | Nous l'acceptons avec transport, | La maintiendrons jusqu'à la mort, | En dépit des despotes; (bis.) | Amis, leur regne va cesser, | Et le nôtre va commencer. | Vivent les SANS-CULOTTES. (Bis.)

Darparens?, *Alphabet des SANS-CULOTTES*, anno II, nel titolo.

Darparens?, *Alphabet des SANS-CULOTTES*, anno II, pp. 9-10.

D. Que c'est-il passé le 10 Août 1792? | R. L'attaque du palais du tyran par les braves [10] SANS-CULOTTES des faubourgs, aidés de tous leurs frères des départemens, et leur victoire.

Darparens?, *Alphabet des SANS-CULOTTES*, anno II, p. 10 (2).

D. Qu'est ce que c'est qu'un brave SANS-CULOTTE? | R. C'est un homme dont l'âme ne peut être corrompue par l'or des despotes. | D. Quelles sont les vertus d'un SANS-CULOTTE? | R. Toutes.

Darparens?, *Alphabet des SANS-CULOTTES*, anno II, p. 13.

D. Où est aujourd'hui la république? | R. Dans le vœu constant des représentans; dans le courage des armées; dans la volonté du peuple; dans les sociétés populaires; dans les victoires de la Vendée, de Lyon, de Marseille, et dans le cœur de ses francs SANS-CULOTTES, dégagés des préjugés monarchiques et religieux, et ne connoissant plus que le dieu de la nature, de la raison et de la liberté.

Darparens?, *Alphabet des SANS-CULOTTES*, anno II, p. 14.

D. Avons-nous des armées pour la faire respecter? | R. Oui, et douze pour une, toutes en pleine activité. | D. Par qui sont-elles commandées? | R. Par de francs républicains, par de vrais SANS-CULOTTES.

Darparens, *Principes élémentaires*, anno II [1793], p. 3.

PROJET DU FRONTISPICE. | SUR une Place Publique, on voit de braves SANS-CULOTTES occupés à détruire le Temple de la supersti-

tion; on voit un Citoyen vient de renverser à ses pieds un monstre hideux, qu'on reconnoît aisément être le Fanatisme aux vêtements sacerdotaux dont il est caparaçonné.

Darparens, *Principes élémentaires*, anno II [1793], p. 14 (3).  
D. Que c'est-il passé le 10 Août 1792? | R. L'attaque du palais du tyran par les braves SANS-CULOTTES des faubourgs, aidés de tous leurs frères des Départemens, et leur victoire. | D. Qu'a produit cette victoire? | R. La chute du tyran, et la Liberté. | D. Qu'est ce que c'est qu'un brave SANS-CULOTTE? | R. C'est un homme dont l'âme ne peut être corrompue par l'or des despotes. | D. Quelles sont les vertus d'un SANS-CULOTTE? | R. Toutes.

Hugand, *Véritable Instruction républicaine*, anno II, p. 19.  
F. [Fille] *Comment les hommes sont-ils égaux par la nature?* | M. [Mère] Les hommes sont égaux par la nature en tant que tous viennent au monde aussi dénués, aussi foibles, aussi incapables les uns que les autres. La nature ne fait ni des rois, ni des princes, ni des nobles, ni des esclaves; elle ne donne le jour qu'à des individus tous enfans, tous SANS-CULOTTES.

Jacquinet, *Dialogue Instructif*, anno II, p. 14.  
L'AMI DU PEUPLE. | Le bonheur ne nous vient pas des autres, mais de nous-mêmes; nous ne pouvons en jouir que par une conscience pure. C'est elle qui juge nos bonnes et nos mauvaises actions, nous ne pouvons lui en cacher aucune, et tant que l'homme ne s'est pas acquitté de ses devoirs, fait tout le bien qu'il pouvoit, il n'a pas de vraies jouissances, parce qu'il n'est pas content de lui-même; son juge incorruptible: son cœur torture son esprit et tourmente son ame. | BARRA. | Ainsi, pour conclusion, le Républicain doit être moral, vertueux, aimer la révolution, sa patrie, ses devoirs, les remplir tous; alors, sa conscience pure lui fera goûter le bonheur. | L'AMI DU PEUPLE. | Tu as raison. C'est la félicité du SANS-CULOTTE, il n'y a plus qu'un pas pour y arriver.

Thiébaud, *Petit catéchisme républicain*, anno II (20 floreal), p. 21.  
D. *Qu'est-ce qu'un patriote et un SANCULOTTE?* | R. Ce sont des individus qui ont toutes les vertus du bon citoyen.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 38-39.  
*Journée du 14 juillet.* La prise de la Bastille en quatre heures de tems. *PAR quel le peuple a-t-il commencé cette grande journée?* Par fouler aux pieds la cocarde verte, couleur de la livrée du comte d'Artois. *Quelles couleurs y a-t-il substituées?* Le blanc, le rouge et le bleu; ce symbole de la liberté fut non-seulement porté sur le chapeau, [39] mais encore gravé dans le cœur de tous les bons SANS-CULOTTES: il fut l'effroi de tous les aristocrates, qui se sauvèrent dans leurs châteaux. Lâches courtisans, souillés de vices et d'opprobre, fuyez, rentrez dans vos tanières! Ce n'est point aux rampantes intrigues des cours que doit appartenir le triomphe; le ciel en seroit irrité. Tremblez vils adulateurs! voyez quel orage se forme sur vos têtes, la foudre est prête à vous anéantir! Ne craignez point, nation courageuse, intrépides citoyens, la liberté sera le prix de vos sublimes efforts et de vos élans patriotiques.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, p. 59.  
*Que se passoit-il pendant ce temps à Paris?* Toute la garde nationale, jalouse de voir une armée de femmes travailler au salut public, se disputa le même honneur: elle ne tarda pas à partir aussi pour Versailles, sous la conduite d'un chef perfide, mais qui avoit su jusqu'alors se couvrir si bien d'un voile imposteur, que l'aristocratie, qui dominoit son ame, n'avoit point encore paru au grand jour.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 87-88.  
*La chute du trône, ou la journée du 10 août 1793* [sic]. | *Donnes-nous à présent des détails exacts de tout ce qui se passa tant dans l'intérieur du château qu'à l'extérieur?* Vers les dix heures et demie, tout Paris se trouvoit pour ainsi dire rassemblé dans le Carrousel et lieux adjacens; quelques bataillons demandèrent qu'on leur ouvrit les portes de la cour des princes: les portes s'ouvrirent sans difficulté, ils entrèrent et s'avancèrent huit de front. Ils furent accueillis et fêtés par les suisses qui étoient rangés en haye sur plusieurs files. Ils en reçurent même des cartouches en signe d'amitié, [88] et avancèrent encore, suivis d'une foule de SANS-CULOTTES: arrivés à dix pas du château, un feu roulant partit de droite et de gauche à-la-fois et même à travers les croisées du château, suivi d'une

décharge de canons chargés à mitraille et masqués.

Anonimo, *Journées mémorables*, anno III, pp. 92-94.  
La justice du peuple se montra dans toute sa vigueur. On pénétra par-tout pour découvrir les traîtres. Un abbé, précepteur du fils de Capet, en avoit recelé huit dans son appartement, au fond d'une grande armoire dont il tenoit encore les clefs, quand on vint faire perquisition chez lui: son air embarrassé le décéla; il fut immolé avec ceux qu'il voulait soustraire à la vindicte publique. On chercha jusque dans les laves où l'on trouva plusieurs milliers de torches, apparemment déposées là pour incendier Paris au signal du moderne Néron. [93] *Quels sentimens généreux manifestèrent les SANS-CULOTTES au milieu de tant d'horreurs? Après s'être partagé la dépouille*

des morts pour la faire servir seulement de trophée à leur victoire, ils veillèrent sur les effets précieux dont le château étoit rempli: on vit des citoyens à peine vêtus, porter, sans les ouvrir, à l'assemblée nationale, des bourses pleines de jettons d'or et d'argent, les pierreries de la reine, l'argenterie de la chapelle et de la table, un chapeau plein de louis, beaucoup d'assignats, des lettres, entr'autres une de Lafayette, qui n'étoit point à la décharge de ce scélérat: d'autres citoyens s'emparèrent du [94] trésor des suisses, et allèrent en triomphe le déposer sur le bureau de l'assemblée; tandis que les officiers, qui émigroient, emportoient avec eux la caisse de leur régiment.

Dumont, *L'instituteur républicain*, anno III, n° 1 e n° 2, nel frontespizio.  
*par Collignon lecteur public des SANS-CULOTTES.*

#### NOTE AGLI INDICI DELLE CONCORDANZE DEI CATECHISMI RIVOLUZIONARI

1. Un'occorrenza di «censeur» compare in Brosius, *Catéchisme du bon citoyen*, 1792, p. 80, ma non è assolutamente interessante: «APPROBATION. | J'ai lu ce petit Ouvrage, ayant pour titre: CATÉCHISME DU BON CITOYEN, [...] FER. G. J. XHAUFLAIR, Professeur de Philosophie, Examineur Synodal, & Censeur des Livres».
2. Compaiono inoltre altre sei occorrenze di «liberté publique» in quei catechismi che riportano l'articolo 9 della *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* del 1793: «La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent». Si tratta di Thiébaud (Claude), *Catéchisme des républicains, à l'usage des adolescents* (Nancy, Guerbart, anno II); Bias-Parent (Étienne Jean-François), *Catéchisme français républicain enrichi de la Déclaration des Droits de l'homme, et de Maximes de Morale républicaine, propres à l'Education des Enfants de l'un et de l'autre Sexe; le tout conforme à la Constitution Républicaine* (Paris, Debarle, anno II); *Catéchisme de la Constitution républicaine,*

- mis à la portée des jeunes citoyens français* (Paris, Langlois fils, anno II); Darparens, *Principes élémentaires d'instruction républicaine* (Paris, Imprimerie des sans-culottes, anno II); Hugand, *Véritable Instruction républicaine pour les jeunes citoyennes, présentée à la Convention Nationale, à l'usage des écoles nationales et des mères de famille* (Paris, Célère, anno II); Serane (Philippe), *Catéchisme du Citoyen, à l'usage des jeunes républicains français* (Paris, Martin, anno II).
3. Un'occorrenza di «économie» compare nell'indice di quest'opera.
  4. Cfr. nota 3.
  5. Un'occorrenza di «droits naturels» compare nell'indice dell'opera di Brosius.
  6. In questo catechismo «terreur» compare anche nell'Indice, a p. 85.
  7. Nella seconda edizione tutto il passo è al plurale.
  8. «Vengeurs» compare sia p. 104 di quest'opera, sia in Parent, *Catéchisme français républicain*, anno II, p. 54, sia in Poitevin, *Catéchisme républicain*, anno II, nel testo della Marseillaise.
  9. Un'occorrenza di «vengeance» nell'indice di quest'opera.

## 25. Indice delle *collocations* di «bonheur» nei catechismi

4 LEFT		3 LEFT		2 LEFT		1 LEFT	
La	35	La	40	Pour	80	Le	345
De	34	Qui	31	À	64	Au	138
Qui	25	Pour	29	De	45	Son	97
Le	21	Et	24	Et	31	Du	91
Est	20	À	23	Que	28	Leur	66
Des	18	D'/D.	23	Est	19	Notre	37
L'	17	De	17	D'/D.	17	De	32
En	15	Le	17	Paix	17	Un	24
À	14	Ils	11	Opérer	16	Propre	16
D'/D.	14	L'	11	Faire	14	Ce	15
Que	14	Conservation	10	Assurer	12	Vrai	12
Les	13	En	10	Travailler	11	Grand	7
Pour	13	Les	10	Plus	10	Ton	7
Il	12	Plus	10	Procurer	10	Mon	4
Sa	12	Que	10	Contribuer	9	Ni	4
Et	11	Un	10	Son	8	Votre	4
Ne	11	Nous	9	Consiste	7	Quel	3
Plus	11	Lui	8	Fait	7	Par	2
Un	9	Nécessaire	8	Le	7	Aisance	1
Leur	8	A	7	R.	7	Ciel	1

1 RIGHT		2 RIGHT		3 RIGHT		4 RIGHT	
De	163	La	54	La	29	De	30
Des	54	L'	48	Semblables	25	Les	21
Et	44	Tous	30	De	19	Est	14
Commun	41	De	24	Humain	17	L'	14
Du	35	Ses	21	Les	17	Et	13
Public	22	Un	18	Des	16	Le	13
D'/D.	20	Est	17	Homme	16	Qui	13
Dans	19	Genre	17	Il	15	En	12
Ou	19	Hommes	17	L'	13	La	12
Qu'	16	Le	17	En	12	Dans	11
À	14	Il	16	Société	12	Que	11
Que	14	À	12	Le	9	Des	10
En	13	Les	11	Nous	9	Ne	10
Est	11	Que	11	Qui	9	À	9
La	11	Qu'	10	Dans	7	Qu'	9
Général	10	Des	9	Est	7	N'	8
Les	10	Peuple	9	Et	7	Société	7
Il	9	En	8	Un	7	C'/C.	6
Sans	9	Et	8	Vie	7	Leur	6
Universels	9	Nos	8	Celui	6	Pas	6

4 LEFT		3 LEFT		2 LEFT		1 LEFT	
Opérer	8	Doit	6	Sur	7	Même	1
Ils	7	Est	6	Vers	7	Mot	1
Liberté	7	Il	6	Conservation	6	Nôtre	1
Cette	6	Leur	6	Nécessaire	6	O	1
Pas	6	On	6	Nécessaires	6	Parfait	1
Qu'	6	Pas	6	Point	6	Quelque	1
A	5	Peuvent	6	Procure	6		
Ce	5	Quoi	6	A	5		
Du	5	Se	6	Du	5		
Faire	5	Travailler	6	Eu	5		
Jamais	5	Faire	5	Ou	5		
Leurs	5	Nécessaires	5	Pas	5		
Moyens	5	Ou	5	Qu'	5		
N'	5	Par	5	Tout	5		
Ou	5	Sont	5	Avoir			
Par	5	Tous	5	Conduire	4		
Ses	5	Y	5	Font	4		
Y	5	C'/C.	4	Homme	4		
Comme	4	Elle	4	Jour	4		
Conservation	4	Fait	4	Notre	4		
Contribuent	4	Ni	4	Source	4		
Dont	4	Nuit	4	Assure	3		
Elle	4	Ont	4	Avance	3		
Je	4	S'	4	Établir	3		
On	4	Société	4	État	3		
Peut	4	Tranquillité	4	Fera	3		
Propre	4	Au	3	Intérêt	3		
Actions	3	Avec	3	Jouir	3		
Dans	3	Ce	3	Moyen	3		
Faites	3	Contribuer	3	Par	3		
Grand	3	Destinée	3	Tend	3		
Homme	3	Homme	3	Un	3		

1 RIGHT	2 RIGHT	3 RIGHT	4 RIGHT
Dont	8 Sa	8 Destinée	6 Se
Au	6 Autres	7 Malheur	6 Autres
L'	6 Ne	7 Par	6 D'/D.
N'	6 On	7 Qu'	6 Il
S'	6 Plus	7 Que	6 Moins
Sur	6 Uns	7 A	5 Nous
C'/C.	5 Vous	7 À	5 Plus
Domestique	5 Celui	6 Grand	5 Pour
Infiniment	5 D'/D.	6 N'	5 Présent
Ne	5 Ils	6 Terre	5 Doivent
Pour	5 Individus	6 Tranquillité	5 Du
Qui	5 Pour	6 Du	4 Fait
Ainsi	4 Cette	5 État	4 Leurs
Le	4 Ceux	5 Êtat	4 Peut
Par	4 Notre	5 Être	4 Si
Si	4 Son	5 Gloire	4 Tous
Ce	3 Chacun	4 Hommes	4 Tranquillité
Desquels	3 Chaque	4 Ils	4 Un
Individuel	3 Dans	4 Nation	4 Au
Ni	3 Mes	4 Ne	4 Ce
On	3 N'	4 Ni	4 Celui
Possible	3 Peut	4 Peut	4 Cette
Propre	3 Sur	4 Se	4 Chacun
Social	3 Toutes	4 Ses	4 Comme
Solide	3 Tranquillité	4 Une	4 Elle
Tout	3 C'/C.	3 Univers	4 Hommes
Avec	2 Ce	3 Associés	3 Ils
Celui	2 Être	3 Au	3 Individus
Comme	2 Générations	3 Autres	3 Jouir
Dépend	2 Je	3 Avec	3 Même
Duquel	2 Leurs	3 Ce	3 On
Elle	2 Lui	3 Donc	3 Ou

4 LEFT	3 LEFT	2 LEFT	1 LEFT
Lui	3 Jouir	3 Vous	3
Né	3 Là	3 Agréments	2
Nécessaire	3 Loix	3 Ainsi	2
Notre	3 Malheur	3 Assurent	2
Ont	3 Où	3 Avec	2
Peuvent	3 Paix	3 Avons	2
Préparé	3 Qu'	3 Base	2
Procure	3 Quel	3 But	2
S'	3 Sa	3 Cesse	2
Sans	3 Sans	3 Cherche	2
Se	3 Utiles	3 Chercher	2
Société	3 Vertus	3 Comment	2
Son	3 Autres	2 Conduisent	2
Sont	3 Aux	2 Contraire	2
Une	3 Bien	2 Contre	2
Union	3 Biens	2 Contribue	2
Vertu	3 Bonheur	2 Dérive	2
Vertus	3 Cette	2 Désir	2
Vous	3 Chapitre	2 Détruire	2
Autre 39 con 2 occor.	Autre 55 con 2 occor.	Autre 34 con 2 occor.	
Autre 238 con 1 occor.	Autre 248 con 1 occor.	Autre 228 con 1 occor.	

1 RIGHT	2 RIGHT	3 RIGHT	4 RIGHT
Éternel 2	Membres 3	Élève 3	S' 3
Exemple 2	Naître 3	Elle 3	Social 3
Extraordinaire 2	Nouvel 3	Enfans 3	Sociétés 3
Je 2	Plaisir 3	Futures 3	Toujours 3
Leur 2	Sont 3	Leur 3	Tout 3
Mutuel 2	Une 3	Peuple 3	Ai 2
Non 2	Y 3	Plus 3	Après 2
Où 2	Abondance 2	Pour 3	Conservation 2
Oui 2	Ainsi 2	Si 3	Dire 2
Parfait 2	Au 2	Tout 3	Dont 2
Particulier 2	Aux 2	Ainsi 2	Enfans 2
Permanent 2	Ces 2	Annonce 2	Été 2
Peut 2	Cet 2	Autre 2	Force 2
Plus 2	Conservation 2	Bien 2	Français 2
Présent 2	Consiste 2	Bonheur 2	France 2
Quand 2	Dessus 2	C'/C. 2	Future 2
Quel 2	Dont 2	Ces 2	Gloire 2
Réel 2	Du 2	Commun 2	Homme 2
Respective 2	Elle 2	Conservation 2	Je 2
Autre 3 con 2 occur.	Autre 23 con 2 occur.	Autre 26 con 2 occur.	Autre 16 con 2 occur.
Autre 75 con 1 occur.	Autre 137 con 1 occur.	Autre 216 con 1 occur.	Autre 215 con 1 occur.

## 26. Altre tabelle e grafici

### 26.1 TABELLA E TAG-CLOUDS DELLE CO-OCCORRENZE SIGNIFICATIVE DI «BONHEUR» PIÙ FREQUENTI NEI CATECHISMI (PERIODO 1788-1792)

Tabella co-occorrenze "bonh(n)e(é)ur(s)" a distanza 5, 10, 20 nel corpus A

Lessia	co-occorrenze con "bonheur" dist. 5 (colonna 1)	co-occorrenze con "bonheur" dist. 10 (colonna 2)	co-occorrenze con "bonheur" dist. 20 (colonna 3)	Tot. occorrenze lessia nel corpus A (colonna 4)	rapporto colonna 3/ colonna 4 (colonna 5)
Leur	76	101	149	2519	5,91%
Son	72	97	140	2034	6,88%
Tous	40	68	105	2052	5,12%
Homme	30	53	100	1295	7,72%
Notre	37	44	65	772	8,42%
Semblables	28	36	42	152	27,63%
Société	25	45	76	926	8,21%
Hommes	22	42	64	1050	6,09%
Opérer	22	27	(28) <sup>1</sup>	73	38,36%
Propre	22	25	(30)	194	15,46%
Faire	21	41	69	1483	4,65%
Paix	21	23	34	186	18,28%
Conservation	19	21	(23)	103	22,33%
Autres	18	30	43	1008	4,27%
Nécessaire	17	22	(25)	242	10,33%
Genre	16	(17)	(19)	137	13,87%
Grand	16	(18)	(20)	435	4,60%
Travailler	16	(17)	(18)	73	24,66%
Humain	14	(16)	(17)	99	17,17%
Tranquillité	14	(18)	(21)	62	33,87%
Tout	15	28	64	1777	3,60%
Bonheur	(10)	26	85	544	15,62%
Fait	(10)	24	41	1140	3,60%
Moyens	(10)	24	35	382	9,16%
Liberté	(7)	20	34	638	5,33%
Ordre	(5)	20	40	801	4,99%
Bien	(8)	(17)	50	1356	3,69%
Nature	(2)	(9)	36	609	5,91%
Intérêt	(9)	(18)	33	385	8,57%

<sup>1</sup> Fra parentesi gli indici di co-occorrenza più bassi (oltre la ventesima posizione).



LEGENDA

All'interno della circonferenza

**Leur** > di 40 co-occorrenze (dist. 5)

**Notre** 28-40 co-occorrenze (dist. 5)

**Paix** 19-27 co-occorrenze (dist. 5)

**Genre** < di 19 co-occorrenza (dist. 5)

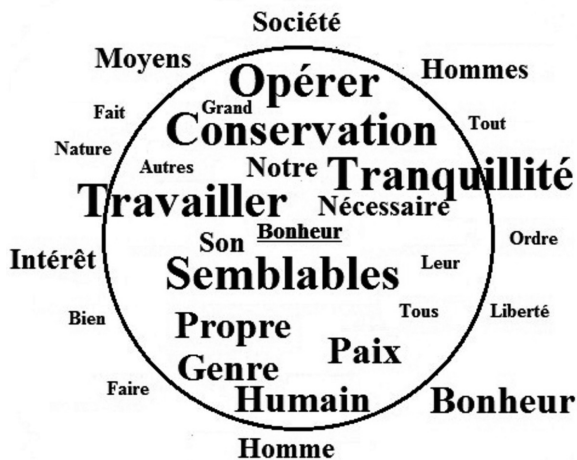
All'esterno della circonferenza

**Homme** > di 70 co-occorrenze (dist. 20)

**Faire** 51-70 co-occorrenze (dist. 20)

**Bien** 36-50 co-occorrenze (dist. 20)

**Nature** < di 36 co-occorrenze (dist. 20)



LEGENDA

**Opérer** > del 20% (colonna 5)

**Paix** 12%-20% (colonna 5)

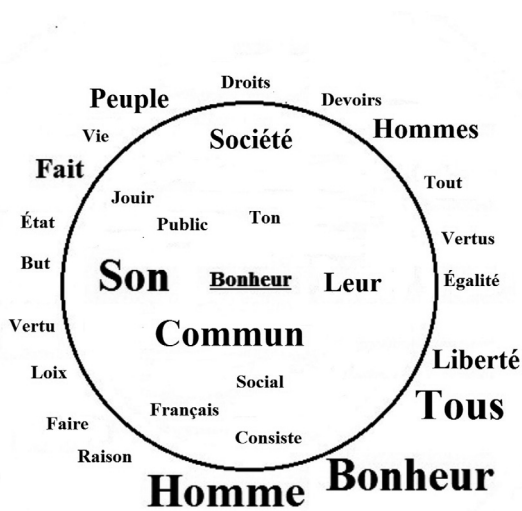
**Notre** 6-12% (colonna 5)

**Nature** < del 6% (colonna 5)

26.2 TABELLA E TAG-CLOUDS DELLE CO-OCCORRENZE SIGNIFICATIVE DI «BONHEUR»  
PIÙ FREQUENTI NEI CATECHISMI (PERIODO 1793-ANNO III)

Tabella co-occorrenze "bonh(n)e(é)ur(s)" a distanza 5, 10, 20 nel corpus B

Lessia	co-occorrenze con "bonheur" dist. 5 (colonna 1)	co-occorrenze con "bonheur" dist. 10 (colonna 2)	co-occorrenze con "bonheur" dist. 20 (colonna 3)	Tot. occorrenze lessia nel corpus (colonna 4)	rapporto colonna 3/ colonna 4 (colonna 5)
Son	46	53	72	1473	4,89%
Commun	31	31	34	89	38,20%
Société	15	28	37	457	8,10%
Leur	14	24	38	1112	3,42%
Peuple	12	18	38	1044	3,64%
Tous	12	31	67	1255	5,34%
Homme	11	26	52	1172	4,44%
Hommes	11	13	32	615	5,20%
Liberté	10	20	34	654	5,20%
Bonheur	9	19	51	288	17,71%
Fait	9	20	31	703	4,41%
Public	9	(10)	(13)	142	9,15%
Ton	9	12	(17)	142	11,97%
Faire	8	13	24	646	3,71%
Français	8	14	(20)	279	7,17%
Jouir	8	(8)	(10)	73	13,70%
Vertus	8	14	28	313	8,95%
Consiste	7	(8)	(8)	124	6,45%
Social	7	(10)	(11)	121	9,09%
État	7	15	22	514	4,28%
But	(6)	18	21	107	19,63%
Tout	(6)	14	28	1021	2,74%
Vertu	(6)	13	21	294	7,14%
Loix	(6)	12	21	392	5,36%
Vie	(3)	12	(20)	275	7,27%
Égalité	(3)	11	(16)	243	6,58%
Droits	(3)	(6)	24	494	4,86%
Devoirs	(3)	(8)	23	348	6,61%
Raison	(1)	(7)	(20)	386	5,18%



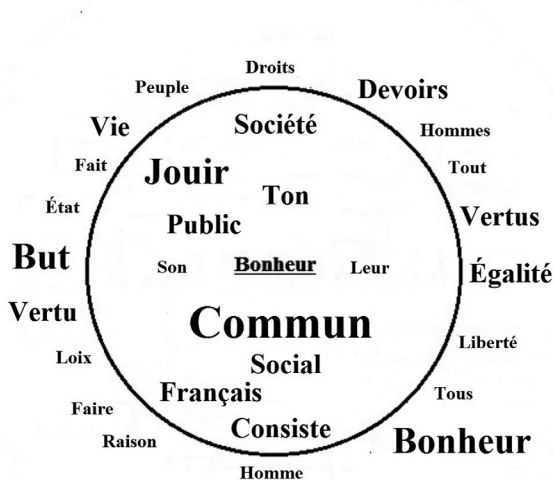
LEGENDA

All'interno della circonferenza

<b>Son</b>	> di 40 co-occorrenze (dist. 5)
<b>Commun</b>	21-40 co-occ. (dist. 5)
<b>Leur</b>	10-20 co-occorrenze (dist. 5)
<b>Social</b>	< di 10 co-occorrenza (dist. 5)

All'esterno della circonferenza

<b>Homme</b>	> di 50 co-occorrenze (dist. 20)
<Nessuna>	40-50 co-occorrenze (dist. 20)
<b>Fait</b>	30-40 co-occorrenze (dist. 20)
<b>Vertu</b>	20-30 co-occorrenze (dist. 20)



LEGENDA

<b>Commun</b>	> del 20% (colonna 5)
<b>But</b>	12%-20% (colonna 5)
<b>Public</b>	6-12% (colonna 5)
<b>Loix</b>	< del 6% (colonna 5)

*Forme grafiche di «qu'est-ce que»*

Forme grafiche	Occorrenze	Corpus A	Corpus B
Qu'est-ce que	1059	618	337
Qu'est ce que	154	40	98
Quest-ce que	32	25	2
Qu'esce que	22	0	22
Qu'esceque	8	0	8
Qu'es ce que	7	0	7
Qu'est-ceque	4	4	0
Qu'estce que	4	2	2
Quest ce que	3	2	1
Qu'es-ce que	2	1	1
Qu'es-ce-que	1	1	0
Qu'est-ce-que	1	1	0
Qu'estceque	1	0	1
Totale	1298	694 (53,46%)	479 (36,90%)

Frequenza delle domande con «qu(es)t(-)ce(-)que»

Lessia semplice	N°	Lessia Complessa	N°	Lessia Complessa	N°	Lessia Complessa	N°
Homme	39	H. en société	2	H. sauvage	2		
Gouvernement	33	G. monarchique	5	G. aristocratique	5	G. démocratique	5
Loi	23	L. martiale	4	L. naturelle	3	L. civile	2
Dieu	22	D. des philosophes	1	D. des prêtres	1		
Amour	21	A. de la patrie	4	A. filial	4	A. de son pays	1
Constitution	19	C. républicaine	1				
Liberté	19	L. française	2	L. civile	1	L. de l'homme	1
Pouvoir	16	P. législatif	6	P. exécutif	8	P. judiciaire	2
Société	14	S. politique	3	S. religieuse	1	S. populaire	1
Nation	13	N. française	1				
Roi	11	R. en général	2	R. des français	2		
Citoyen	10	C. Actif	2				
Envie	10						
Vertu	10						
Assemblée	9	A. de la nation	1	A. nationale	3	A. primaire	3
Ame	9						
Clergé	9	haut C.	1	bas C.	1	C. ancien et moderne	1
Monarchie	9	M. absolue	1	M. limitée	1		
Morale	8	M. républicaine	1	M. sans religion	1	M. française	1
Propriété	9	P. civile	1	P. naturelle	1	P. réelle	1
Ordre	8	O. de la noblesse	2	O. social	1		
Patrie	8						
Prudence	8						
Religion	8	R. chrétienne	1	R. de Jésus			

Frequenza delle domande con «qu'est-ce que» nel corpus A e nel corpus B

Lessia	Occorrenze totali	Corpus A		Corpus B	
		Occorrenze	Occ./n° occ. «qu'est-ce que»	Occorrenze	Occ./n° occ. «qu'est-ce que»
Homme	39	14	2,01%	22	4,59%
Gouvernement	33	21	3,03%	11	2,30%
Loi	23	9	1,30%	14	2,92%
Dieu	22	5	0,72%	11	2,30%
Constitution	19	11	1,58%	4	0,83%
Liberté	19	10	1,44%	9	1,88%
Société	14	6	0,86%	7	1,46%
Nation	13	13	1,87%	0	0
Citoyen	10	5	0,72%	5	1,04%
Vertu	10	3	0,43%	5	1,04%
Monarchie	9	7	1,01%	2	0,42%
Propriété	9	6	0,86%	3	0,63%
Égalité	8	1	0,14%	7	1,46%
Morale	8	1	0,14%	5	1,04%
Patrie	8	4	0,58%	4	0,83%
Religion	8	4	0,58%	2	0,42%
P. exécutif	7	5	0,72%	3	0,63%
République	7	2	0,29%	5	1,04%
P. législatif	6	3	0,43%	3	0,63%
Révolution	5	4	0,58%	1	0,21%
État	2	1	0,14%	1	0,21%
P. judiciaire	2	1	0,14%	1	0,21%
Tiers état	2	2	0,29%	0	0
Fraternité	1	0	0	1	0,21%

Frequenza di altri generi di interrogazioni

Lessia	Totale	appel*	consist*	défini*	entend*	signif*	corpus A	corpus B
Liberté	28	0	20	1	7	0	18	9
Gouvernement	23	10	2	0	11	0	15	8
Droit	18	0	6	0	12	0	10	8
Constitution	14	2	3	0	8	1	7	7
Égalité	12	0	4	1	6	1	6	6
Loix	12	1	2	0	9	0	5	6
Pouvoir	10	4	2	0	4	0	9	1
Amour	9	1	6	0	2	0	0	4
Bonheur	8	0	6	0	2	0	2	5
Justice	8	0	5	0	2	1	3	4
Droits	5	0	0	0	4	1	3	2
Peuple	5	0	0	0	5	0	0	4
Société	5	2	0	0	3	0	3	2

Lequinio

# 27. J.-M. Lequinio, *Du Bonheur*, deuxième décadi de brumaire, l'an II de la République

MARCO MARIN, ELISABETTA GON

## 27.1 PRESENTAZIONE

Il discorso *Du Bonheur* del deputato bretone alla Convenzione Joseph-Marie Lequinio (1755-1814), che qui presentiamo, è probabilmente il testo più famoso sulla felicità pubblicato durante tutto il periodo rivoluzionario<sup>1</sup>. Viene pronunciato il 20 brumaio anno II (10 novembre 1793) nel momento in cui è più intensa l'opera scristianizzatrice portata avanti in provincia soprattutto da alcuni rappresentanti in missione come Lequinio. Precede il famoso intervento di Robespierre ai giacobini del 1° frimaio anno II (21 novembre 1793) *Pour la liberté des cultes*<sup>2</sup>, che, secondo Gaston Martin, segna la definitiva consacrazione di Robespierre a capo dei giacobini<sup>3</sup> e con il quale l'Incorruttibile inizia la sua campagna contro il culto della dea Ragione a cui farà sostituire, dalla Convenzione, la religione dell'Esse-re Supremo. Il discorso *Du Bonheur* viene pronunciato nella chiesa di Rochefort, trasformata, come molti altri luoghi di culto cattolici in tutta la Francia durante l'autunno 1793, in "tempio della Verità". È certamente il testo di Lequinio più famoso e più studiato.

In merito al suo autore, senza dilungarci troppo, possiamo ricordare che dopo essere stato sindaco di Rhuis (nell'Oise) e giudice del tribunale del distretto di Vannes (Morbihan), Lequinio viene eletto all'Assemblea Legislativa e alla Convenzione per essere poi incriminato, per le sue presunte attività terroristiche dell'anno II, il

21 termidoro anno III. Amnistiato nel brumaio anno IV, esce dalla clandestinità per ritornare alla vita pubblica ed essere eletto, nell'anno VI, al Consiglio dei Cinquecento come deputato del Nord. Fra la fine del XVIII e l'inizio del XIX secolo ottiene un posto come sotto-commissario delle relazioni commerciali a Newport (Rhode Island) negli Stati Uniti, da cui rientra nel 1806 per ritirarsi a vita privata.

Relativamente al periodo in cui viene pronunciato questo discorso ricordiamo che, fra l'autunno e l'inverno dell'anno II, Lequinio è deputato in missione nel dipartimento della Charente-Maritime (o Charente-Inferieure) assieme al montagnardo Joseph François Laignelot, il quale, però, non condivide i suoi metodi scristianizzatori, giungendo a denunciarlo alla Convenzione. Lequinio nella Charente si impegna, da un lato, contro «les nobles, les “complices des brigands”, les “Fédéralistes”, ou les “riches”», dall'altro, combatte sia la religione cattolica che quella protestante<sup>4</sup>.

È interessante ricordare che, al suo ritorno a Parigi, Lequinio viene accusato di ateismo dal giacobino Jacques Brival. In suo aiuto viene Robespierre, il quale, sebbene contrario all'ateismo, afferma nell'occasione che le opinioni personali del deputato bretone non influiscono sul suo patriottismo e sulla sua virtù pubblica<sup>5</sup>.

La trascrizione del discorso *Du Bonheur* che forniamo qui di seguito è conforme alla copia conservata presso la *Bibliothèque nationale de France*; è reperibile on-line sul sito [www.gallica.fr](http://www.gallica.fr). È un'edizione di 20 pagine, in-8°, stampata a Angoulême da Pierre Broquisse (“imprimeur du département”) nell'anno II, quasi certamente nel 1793. Presenta un'unica immagine in capo alla prima pagina: un berretto frigio ornato d'un rametto di ulivo capeggia sopra una grossa sciabola sulla cui lama è impressa la scritta “la liberté ou la mort”.

Sotto il punto di vista lessicometrico il testo *Du Bonheur* consta di 1.275 *word types* e 4.618 *tokens*. La lista delle prime parole con contenuto semantico socio-politico significativo più frequenti, secondo la definizione di M. Marin<sup>6</sup>, vede: Homme (29); Bonheur (28); Heureux (19); Peuple (13); Société (12); Amour (9); Citoyens (9); Cœur (8).

Le lessie complesse con base «bonheur» sono: «b. des autres», la quale ha 5 occorrenze; «b. public» e «b. imaginaire», le quali hanno due occorrenze; «b. d'autrui», «b. de tous», «b. d'un seul», «b. éternel», con un'occorrenza. Non è possibile riscontrare nessuna lessia complessa interessante costruita con «heureux», mentre, in merito a «félicité», sono presenti una volta «f. céleste» e «f. publique».

Passando al contenuto, come il lettore potrà verificare, Lequinio tende qui a fare un discorso che ruota attorno a due punti principali. Da un lato l'autore sottolinea l'inesistenza della vita dopo la morte, dall'altro lega la felicità a «l'abnégation de soi-même», al lavoro e all'amore per gli altri.

Nella sua visione la vita dopo la morte e il paradiso sarebbero delle chimere inventate dalla classe sacerdotale per soggiogare la popolazione, la morte sarebbe in sostanza non esistenza, ovvero ritorno della materia corporea alla terra e fine dell'esistenza individuale. Questa visione delle cose, contraria a quella di Robespierre, però, non deve, secondo Lequinio, rattristare l'individuo, né farlo volgere a dei proponimenti cinici o nichilisti. In realtà la comune sorte del genere uma-

no, che costituisce anche l'uguaglianza fra tutti gli individui, deve spingere alla virtù, ovvero alla pietà e alla fraternità, dove l'anima in pace con se stessa non rincorre più piaceri effimeri, seguiti da amare delusioni. La spinta alla socialità è trattata dall'autore anche in termini utilitaristici: l'uomo da solo è incapace di badare alla propria sopravvivenza, dipende dagli altri, in quanto se lavora la terra necessita degli strumenti, se non è contadino ha bisogno dei prodotti agricoli. Anche ma non solo per questo motivo la società è necessaria all'individuo.

Alla luce di questi elementi la felicità non è una somma di piaceri materiali («bonheur imaginaire»), attraverso i quali gli individui sarebbero perennemente gli uni contro gli altri, né di onori o ricchezze in quanto la sorte, cambiando, getta nello sconforto colui che si basa su questo genere di felicità.

La vera felicità è una felicità che si espleta principalmente nel reciproco aiuto, ovvero nella pietà, nella generosità, nella fraternità, è una felicità protesa verso «le bonheur des autres» (anche, nel linguaggio dell'autore, «bonheur public», «bonheur d'autrui», « bonheur de tous»).

Solo grazie a «l'abnégation de soi-même», dimenticando se stessi, è possibile dedicarsi agli altri (p. 15): «c'est ici le triomphe de la sagesse humaine, l'homme qui a fait abnégation de lui-même, est tout entier au bonheur des autres, et il trouve sa félicité propre dans la félicité publique; il ne peut voir un malheureux sans être enclin à le soulager; il ne peut rencontrer un indigent sans désirer d'avoir quelque chose à partager avec lui; toujours heureux quand il croit que les autres peuvent l'être, ses pensées, ses actions, tout en lui se dirige vers le bonheur public; et par un retour aussi juste qu'inévitable, il reçoit à chaque instant des marques de reconnaissance et d'amitié; l'homme n'est point né insensible et ingrat, et, malgré les vices de la société, celui qui travaille sincèrement [sic] au bonheur des autres, est toujours assuré d'en éprouver de la reconnaissance et de l'amour; il est donc heureux». L'abnegazione di se stessi permette inoltre all'individuo di accettare senza affanni la vita e i suoi dolori.

In questo sistema il lavoro ha una posizione primaria. Da un lato rende possibile essere indipendenti, ovvero di non gravare su nessuno; dall'altro permette di mantenere le forze fisiche e di sviluppare le facoltà morali; di essere utile agli altri e di ricevere la loro stima. Di contro gli oziosi e i pigri, soprattutto se ricchi, devono, secondo l'autore, ricevere il disprezzo di tutti.

Lequinio conclude il suo discorso indicando lo spazio della patria quale lo spazio sociale ove l'uomo può trovare sostegno fisico e morale ed esprimere l'abnegazione di sé. Il nume tutelare della patria, purgata dai tiranni (politici o religiosi), deve spingere l'uomo a dimenticare se stesso per dedicarsi al suo prossimo. La patria allargata ai massimi confini possibili dell'interna specie umana è l'obiettivo ultimo di Lequinio, il quale auspica un'unica grande famiglia che abiti una stessa grande patria, i cui confini sono tutta la terra.

Segnaliamo come ultima notazione che, stando a quanto riportato nell'edizione da noi utilizzata, il discorso fu letto anche alla società popolare di Rochefort e a quella di Angoulême. In entrambe le occasioni fu accolto molto positivamente.

NOTE

1 Cfr. D. M. McMahon, *Happiness. A History*, New York, 2006, pp. 253-267.

2 M. Robespierre, *Pour la liberté des cultes* (1er frimaire an II – 21 nov. 1793), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 193-201, alle pp. 196-197.

3 G. Martin, *Les jacobins* (1945), Paris, 1963, p. 70): «La victoire du 1er Frimaire marque le moment précis où la majorité des Jacobins, *perinde ac cadaver*, s'abandonne à la toute puissante volonté de l'Incorruptible»

4 Cfr. A. Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française* (1989), Paris, 2006, pp. 667-669.

5 Cfr. M. Robespierre, *En faveur de Lequinio, accusé d'athéisme* (26 floréal an II – 15 mai 1794), in *Œuvres*, cit., t. X, pp. 469-470.

6 Cfr. M. Marin, *Presentazione del corpus*, § 5.

## 27.2 TRASCRIZIONE

DU BONHEUR,  
PAR LEQUINIO,  
REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

*Envoyé dans le Département de la Charente Inférieure, prononcé dans le Temple de la vérité, ci-devant l'Eglise catholique de Rochefort, le deuxième décadi de Brumaire, l'an second de la République Française, une et indivisible.*

Citoyens, on vous parloit autrefois dans ce temple une langue étrangère; on ne vous y occupoit que des choses incompréhensibles, de mystères et d'inepties; de choses que vous n'entendiez pas, et que n'entendoient point eux-mêmes ceux qui vous les débitoient avec autant d'emphase que d'imposture. C'étoit alors le temple du mensonge, c'est aujourd'hui le temple de la vérité; elle va se montrer à vous telle qu'elle

(2)

est; elle sera sans ornement, car la vérité n'est jamais plus belle que quand elle se montre dans sa nudité, brillante comme la lumière, et pure comme la simple innocence.

Frères et amis, je vais vous parler de ce qui vous intéresse tous, de l'objet après lequel vous soupirez tous, et auquel tendent toutes vos actions. Que veut chacun de nous? Que voulons-nous tous? Que cherchons-nous depuis l'instant où nous devenons capables de quelque volonté, jusqu'au moment où notre sang se glace, et où tous nos besoins s'anéantissent; nous voulons être heureux, rien autre chose; l'enfant qui manie ses jouets et les retourne en tous les sens, l'homme fait qui travaille avec courage, et le vieillard qui calcule ses économies, le laboureur qui sillonne péniblement sa terre, le marin qui s'expose à l'inconstance des vents et à la fureur des flots, l'homme oisif et pauvre qui mendie honteusement au lieu de travailler, et le riche accapareur qui s'alimente voluptueusement du travail et des sueurs de tous ceux qui l'entourent, l'homme foible qui cherche la paix et le tyran qui a l'audacieuse impudence de croire que les autres sont nés pour le servir, le simple manœuvre et l'homme de loi; tous, en un mot, tant que nous sommes, grands ou petits, forts ou faibles, jeunes ou vieux, nous songeons au bonheur; nous voulons

(3)

être heureux, et nous ne pensons qu'à le devenir. Voyons donc s'il est des moyens qui puissent nous faire arriver à ce but, et quels ils sont.

N'attendez pas que je vous parle ici des anges et des archanges du paradis, des champs élysées, des houris de Mahomet, enfin de toutes ces farces ridicules qu'on a si long-temps jouées devant vous et devant les autres peuples, n'attendez pas que je vous entretienne de la félicité céleste que les ministres des religions,

dont tout l'art consistoit à tromper, vous ont promise après votre mort, pourvu que, pendant votre vie, vous fissiez bêtement tout ce qu'ils vouloient, et que vous travaillassiez pour eux jusqu'à votre dernière heure; c'est par cette illusion de l'esprit, et par cette promesse d'une vie future, que les imposteurs ont, dans tous les pays, gouverné le peuple ignorant et crédule, et qu'ils l'ont tenu dans l'asservissement et la misère en maîtrisant son imagination, et en le frustrant des jouissances d'ici bas, sous la fausse promesse d'un bonheur éternel dans l'avenir!

Non, Citoyens, il n'est pas point de vie future, non; la musique céleste des chrétiens et les belles houries des Mahométans; la majestueuse face de l'Éternel et la puissance de Jupiter; le tartare des anciens et l'enfer des nouveaux; notre paradis et les champs élysées des Grecs; Satan,

(4)

Lucifer, Minos et Proserpine, sont autant de chimères également dignes du mépris de l'homme qui réfléchit, inventées par ceux qui avoient besoin de tromper le peuple pour le gouverner, et qui s'étoient promis, pour cela, de lui interdire à jamais l'usage de son intelligence et l'emploi de sa raison.

Non, mes amis; lorsque la vieillesse a durci les fibres qui composent le tissu de nos vaisseaux, comme elle durcit les fibres de l'arbre qui vegette; le cœur n'est plus également élastique, ses mouvemens n'ont plus la même activité; le sang ne circule plus avec la même vivacité dans nos veines; la même chaleur n'agite plus nos membres, et enfin il vient un instant où tout se refroidit, où tous les fluides finissent de couler, et où tout le mouvement cesse, alors nous ne sommes plus; ce n'est plus nous; alors absolument semblable à cet arbre desséché par la vieillesse qui a dépouillé ses écorce, et qui n'a plus de verdure, qui se réduit en poussière, et qui retourne à la terre et à tous les élémens dont il s'étoit formé; notre corps insensible comme le sol sur lequel il est étendu, cadavre infect et froid, se pourrit, se décompose et retourne de même aux différens élémens qui s'étoient trouvés réunis dans sa composition; il va concourir à former d'autres êtres, des vers, des poissons, des plantes et mille autres

(5)

corps différens; jamais les parcelles qui en sont sorties, ne se trouveront rassemblées dans un même tout; jamais il ne restera de nous que les molécules divisées qui nous formoient et les souvenir de notre existence passée.

Ne songeons donc plus, Citoyens, à un bonheur imaginaire inventé par ceux qui vouloient, aux dépens du peuple, se procurer toutes les jouissances réelles; ne songeons point à être heureux quand nous ne serons plus, soyons-le pendant que nous pouvons l'être, pendant que le mouvement nous anime et que nous respirons.

Mais où faudra-t-il chercher le bonheur? Y en a-t-il de réel et d'absolu, et que faire pour y parvenir? Beaucoup prétendent que le bonheur est un être de raison, et qu'il n'existe que là où l'imagination le place.

L'un, dit-on, met son bonheur à jouir d'une grande fortune, l'autre à étaler un luxe imposant, un troisième ne veut qu'une belle femme pour être heureux; celui-

ci aime la table, celui-là le jeu, et chacun se fait son bonheur à sa manière; ce qui rend heureux un homme, feroit le malheur de son voisin; tel est le langage vulgaire.

Quant à moi, je pense tout différemment [sic]; une opinion pareille n'est, à mon avis, qu'une erreur, et qui, pour être accrédité depuis

(6)

long-temps, n'en doit pas moins être mise au nombre des préjugés qu'il est important de détruire; ils ont, ceux qui parlent ainsi, confondus leurs passions et leurs plaisirs avec le bonheur, et c'est le moyen inévitable de n'être jamais heureux; si une jouissance, quelle qu'elle soit, pouvoit durer autant que nous, et n'être troublée par aucune amertume, sans doute qu'alors on seroit heureux; l'ivrogne n'éprouveroit plus après une soirée de folie, le reveil douloureux et accablant du lendemain; la voluptueux ne seroit plus en proie à mille infirmités, qui sont le fruit amer de son incontinence, le jeune homme épris d'une passion ardente, cesseroit d'être accessible au venin de la jalousie qui vient empoisonner ses plus délicieux momens; le vieil homme avare et collé sur son trésor, cesseroit d'être la victime de cette passion soucieuse et noire qui tourmente les derniers instans de sa carrière, en le rendant l'objet du juste mépris de ceux qui l'entourent.

Quel est l'homme qui, songeant à ses jouissances personnelles, puisse s'assurer qu'elles seront durables, et qu'elles ne seront point accompagnées ou suivies de cuisans remords et d'inutiles regrets? Le bonheur n'existe donc point dans les jouissances personnelles, et il ne peut exister ainsi dans l'imagination, puisque

(7)

l'imagination toujours vagabondante, ou souvent refroidie, laisse dans le cœur de l'homme se succéder, presque sans interruption, les désirs qui se changent en tourmens réels, quoiqu'ils soient souvent accompagnés de plaisir.

L'homme est toujours ingénieux à se tourmenter; à peine a-t-il possédé ce qu'il souhaitoit le plus, qu'il n'éprouve qu'un refroidissement et un vuide accablant. Il est poussé par son inquiétude et par son ambition à chercher encore plus loin; il court ainsi de désir en désir; il marche de besoins en besoins; il arrive au bout de sa carrière ayant pensé, toujours à lui-même, ayant toujours imaginé qu'il alloit être heureux, et n'ayant jamais éprouvé qu'une succession tumultueuse de plaisirs et de dégoûts, de désirs et de remords, de jouissances et de chagrins; enfin il tombe, et dans cet instant où il va fermer les yeux pour la dernière fois, sa débile paupière se soulève encore pour chercher inutilement le bonheur.

Ne croyons donc point que le bonheur soit dans l'imagination, Citoyens, et croyons qu'il en est un réel; il dépend de nous d'en jouir; il suffit de le vouloir; quelque réflexions vont nous indiquer où le trouver.

Dans l'état de sauvage, l'homme a peu de

(8)

besoins, il est vrai, puisqu'il ne connoît ni l'ambition, ni l'intérêt; tout son bonheur consiste à satisfaire ses nécessités physiques, ainsi que les autres animaux; mais encore éprouve-t-il en cela des obstacles qui le tourmentent, l'irritent ou le blessent, et qui l'empêchent d'être heureux; s'il pêche, il n'est pas sûr de réussir;

s'il chasse, il peut être frappé par l'animal qu'il veut atteindre, ou bien celui-ci lui échappe, et s'il se trouve exposé à une faim dévorante; s'il possède une compagne, la jalousie cruelle vient l'inquiéter, elle le livre follement à des combats sanglans contre ses voisins, et lui interdit les douceurs du repos; en un mot, il n'est pas heureux; il l'est moins encore que les autres animaux au milieu desquels il se trouve, et qu'il poursuit pour en faire sa proie, parce qu'il sent plus vivement qu'eux, et qu'il n'a pas réfléchi qu'il ne sait point gouverner ses sens et régler ses idées.

L'homme ne peut donc être vraiment heureux que dans la société; là, il prend des forces morales et physiques qu'il ne pouvoit acquérir dans l'état d'isolement où vit le sauvage; là, il parvient, par les arts, à satisfaire tous ses besoins et à surmonter tous les obstacles; enfin, là, il se procure toutes les jouissances que le cœur humain peut désirer; mais il faut, pour

(9)

être heureux, qu'il ne contrarie point tout autre qui, comme lui, voudroit se procurer la même jouissance; car, en contrariant un autre, il s'expose à être contrarié lui-même; il faut plus encore, il faut qu'il veuille le bonheur d'autrui, et pour lors il travaillera franchement à faire ce qui convient aux autres, afin que les autres travaillent à ce qui lui convient à lui-même.

Toutes les fois que l'orgueil enflera son cœur, et le portera à s'élever dédaigneusement au-dessus des autres, et à les mortifier, ou bien il ne pourra point atteindre son but, ou bien il deviendra l'objet de la haine universelle.

Toutes les fois que n'écoutant que sa nonchalance et sa paresse, il refusera de travailler pour les autres, les autres, avec raison, dédaigneront, s'ils pensent, de travailler pour lui-même. Eh! que seroit dans la société, l'homme qui ne travaille pas, si les autres s'avisent de réfléchir? Il ne seroit que l'objet de mépris général. Le paresseux tombe dans l'avilissement et la misère; le paresseux reste nécessairement en proie à toutes les passions; il s'y livre sans frein, il en est le jouet; il devient l'opprobre en même temps que le fléau de la société.

En vain l'homme né avec de la fortune se prétendroit-il exempt de travailler! qu'est-il donc

(10)

ce riche orgueilleux qui se croit dispensé de bien faire? Il est le possesseur de toutes les richesses que les autres ont amassées pour lui; il seroit par lui-même incapable de pourvoir au plus petit de ses besoins, il a su, ou son père a su être plus adroit que les autres; il a su calculer les sueurs des autres et leur travail [sic]; il a su faire hausser le prix des denrées en les accaparant, et grossir sa fortune de la misère publique; mais a-t-il su fabriquer quelqu'une de ces denrées? A-t-il su travailler ses champs dont il se dit propriétaire? A-t-il su construire ce vaisseau qui est allé lui chercher à l'autre bout du monde, les marchandises qu'il vient vendre au triple dans son pays? A-t-il su forger les instrumens avec lesquels se fouillent les mines qui lui ont procuré l'or qu'il dit le sien, et dont il s'enorgueillit tant? Non, Citoyens, il n'a rien fait de tout cela; il en est incapable, et il tomberoit dans sa détresse et la plus cruelle inanition, si l'on refusoit de travailler pour lui.

Malheureusement le peuple n'a pas encore assez réfléchi pour sentir fortement ces vérités; retenu jusqu'ici dans la plus profonde ignorance par tous ceux qui avoient intérêt de l'asservir, par les tyrans politiques et religieux de toute espece, par les rois, les nobles et les prêtres

(11)

le peuple n'a pas encore osé songer à l'égalité sociale; il n'a pas osé réfléchir que ceux qu'il appelloit religieux, n'étoient que des imposteurs et des hypocrites qui lui défendoient de raisonner, afin de pouvoir le dominer et vivre à ses dépens; que ceux qu'il appelloit grands ne l'étoient que parce qu'il se faisoit petit, et qu'ils se soumettoient ignominieusement à des hommes ses égaux, qu'il auroit pu d'un seul de ses mouvemens écraser comme l'homme écrase le vermisseau rampant et sans force. Enfin le peuple n'a jamais osé, jusqu'ici, réfléchir que l'homme riche ne l'est que par le travail du peuple; cependant il est importante qu'il songe et qu'il y songe sans cesse, car c'est le seul moyen d'anéantir l'aristocratie des riches qui a pris la place de l'aristocratie des nobles, et qui doit disparaître comme elle.

Mais en vain toutes ces réflexions donneroient-elles lieu à la révolution morale chez le peuple réuni en masse, si elle ne se faisoit aussi dans l'esprit et dans le cœur de chacun, l'ordre général de la société pourroit, jusqu'à un certain point, être bon, sans que chacun des individus qui la composent, eût trouvé le bonheur. Où doit-il donc le chercher? Où, Citoyens? Au dedans de lui-même, dans le fond de son cœur, dans l'abnégation de soi-même, dans le travail

(12)

et l'amour des autres; voilà tout le secret.

Par le travail, l'homme se rend indépendant; il peut exister en tout pays, en tout climat; il n'est à charge à personne; il conserve sa santé, ses forces physiques et le développement de ses facultés morales; il se rend nécessairement utile aux autres, et il se rend, malgré eux, possesseur de leur estime.

Par l'abnégation de soi-même, l'homme maîtrise tout ce qui l'environne en s'élevant au-dessus de toutes les circonstances; son ame prend de la fierté, il sait souffrir, et les intempéries des saisons, et les vicissitudes de la fortune et l'inconstance des orages politiques, et le dérangemens même de sa constitution physique, le trouvent toujours impassible, insusceptible d'abattement et incapable de malheur; car le malheur n'est pas dans la circonstance, quelque désastreuse qu'elle puisse être; mais dans l'affliction qu'elle nous cause; or l'homme qui a réfléchi et qui s'est dit à lui-même je veux être heureux; je veux être au-dessus de toutes les adversités; je veux ne me rendre esclave de rien; je veux être à moi, et je veux être maître à moi; celui-là ne peut jamais éprouver d'affliction.

Perd-t-il une portion de sa fortune? Eh bien! il s'y attendoit, il n'y avoit aucune attache, il n'en ressent aucune douleur; est-il atteint de

(13)

quelque infirmité? Il la supporte avec courage; il sait que le temps, qu'il n'est en notre pouvoir, ni de presser, ni d'arrêter, amusera sa guérison; il souffre avec patience et ses maux ne sont rien; éprouve-t-il ce qu'il y a de plus cruel pour un

homme qui pense et pour une ame qui sent la perte d'une maîtresse ou d'une épouse, d'une amie tendre compagne de son existence, et qui partageoit ses peines ainsi que ses plaisirs? Eh bien! il est encore au-dessus de cette perte, il sait que la vie humaine a nécessairement un terme; il sait qu'il devoit s'attendre à cette séparation ordonnée par la nature; il y comptoit, et cette expectative loin de l'abatre, n'a fait que le rendre plus heureux, songeant qu'il ne pouvoit pas se promettre une jouissance éternelle, il a toujours craint de n'avoir pas le temps de faire assez de bien à celle qui charmoit sa vie; il a profité de tous les instans, il a redoublé de soins et d'attentions pour rendre sa compagne heureuse, et lorsque la mort vient la ravir à ses embrassemens, il lui reste au fond du cœur la douce satisfaction qui le consolera toujours, d'avoir, autant qu'il a pu, contribué à sa félicité. Si son ame ardente exalte quelquefois son imagination dans les rêves de la nuit; si le desir de revoir cette compagne aimable vient la présenter à son cerveau échauffé; eh bien! dans ses rêves encore il sera parfaitement

(14)

heureux, car il verra cette image toute rayonnante de joie, toute pleine de reconnaissance et portant un visage serein auquel il ne manquera que la parole pour exprimer que la satisfaction [sic] que sa bouche à l'air de respirer. Au moment de son reveil, il verra l'illusion se dissiper, il est vrai, mais son ame sera tranquille et il conservera long temps le souvenir enchanteur de la douce agitation qu'il vient d'éprouver.

En un mot, l'homme qui a fait abnégation de lui-même, est au-dessus de tous les accidens, de toutes les pertes, de tous les événemens; l'univers se briserait avec fracas; tous élémens viendroient à se confondre, et son corps à se dissoudre sous les masses entassées, que son ame calme et ferme au milieu de ce désordre, s'échapperoit à travers le bouleversement de la nature, et planeroit avec tranquillité sur l'immensité de ses débris.

L'homme qui a fait abnégation de lui-même, ne se laisse emporter ni à l'orgueil, ni à l'ambition, ni à l'avarice, ni à aucune des passions qui troublent le cœur humain, et qui le tourmentent sans cesse, en lui faisant toujours courir après un bonheur imaginaire qu'il ne peut jamais atteindre; de même qu'il ne se laisse point abatre par les adversités, il ne se laisse point surprendre par une lueur de prospérité, il ne se laisse point enivrer par des plaisirs qui bientôt

(15)

seroient suivis de froideur et de dégoût; il ne se laisse point emporter aux folles joies qui peuvent inspirer quelques instans d'une jouissance ardemment désirée; il sait user de tout, et reste partout inaccessible à tous les excès; enfin, et c'est ici le triomphe de la sagesse humaine, l'homme qui a fait abnégation de lui-même, est tout entier au bonheur des autres, et il trouve sa félicité propre dans la félicité publique; il ne peut voir un malheureux sans être enclin à le soulager; il ne peut rencontrer un indigent sans désirer d'avoir quelque chose à partager avec lui; toujours heureux quand il croit que les autres peuvent l'être, ses pensées, ses actions, tout en lui se dirige vers le bonheur public; et par un retour aussi juste

qu'inévitable, il reçoit à chaque instant des marques de reconnaissance et d'amitié; l'homme n'est point né insensible et ingrat, et, malgré les vices de la société, celui qui travaille sincèrement au bonheur des autres, est toujours assuré d'en éprouver de la reconnaissance et de l'amour; il est donc heureux; mais celui dont je parle est encore heureux, alors même que ses intentions sont méconnues; il reste toujours au-dedans de sa poitrine le sentiment profondément gravé d'avoir voulu le bien; des larmes délicieuses viennent toujours arroser les bonnes actions qu'il a pu faire et le venger en secret de l'injustice

(16)

des méchans et de l'égarement du public trompé par eux; en vain la calomnie vient-elle à l'attaquer; en vain l'ambition, la jalousie et toutes les petites passions attentives à égarer les uns pour persécuter les autres, lui susciteroient-elles la haine de la multitude; il est calme au milieu des orages politiques qui s'élèvent sur sa tête, comme il le seroit sur l'Océan, au milieu de la tempête et de l'agitation des flots; et s'il faut, comme le vertueux *Beauvais*, mourir sur un échafaud, il y monte avec fermeté, sur de sa conscience, consolé par le sentiment de ses bonnes actions, et certain que sa mort sera suivie des regrets et de l'affection de la postérité.

L'homme qui veut le bonheur des autres, est nécessairement père tendre, ami sincère, fils reconnaissant, époux fidèle et maître indulgent; il voit ses domestiques comme ses égaux qui veulent bien lui louer ses bras et il les traite comme ses amis; il voit tout le monde sourire autour de lui, parce qu'il sourit lui-même à tous ceux qui l'entourent, et il réunit dans ses jouissances la félicité de tous les autres; il partage autant qu'il peut leurs peines à tous, et il est aussi heureux qu'eux tous ensemble.

L'homme qui est avidement épris du bonheur des autres, est nécessairement patriote, il abhorre l'oppression qui rendoit la multitude

(17)

malheureuse; il abhorre l'aristocratie, de quelque espèce qu'elle soit, parce qu'elle ne peut exister qu'en faisant le malheur de la multitude; il déteste l'orgueil et la puissance de l'individu qui tourmente et humilie les foibles; il ne reconnoît d'autres puissances que celle de la loi, quand elle est faite par le peuple, parce qu'alors elle est faite pour le bonheur de tous, et non comme autrefois pour le bonheur d'un seul; il déteste la tyrannie, et s'il étoit en son pouvoir, il écraseroit lui seul tous les tyrans.

Oui, citoyens, voilà ce qu'est nécessairement l'homme qui a fait abnégation de lui-même, et qui est sincèrement épris de l'amour des autres; et si les événemens contrarient ses désirs pour le bonheur public; s'il voit sa patrie en proie à des dissensions désastreuses; s'il voit la multitude ignorante victime des intrigans qui abusent des connoissances qu'ils ont au-dessus d'elle, et qui prennent tous les masques pour la dominer; s'il ne peut réussir à terrasser ces monstres qui abusent de tout pour satisfaire leur égoïsme; s'il se trouve enfin dans l'impuissance d'agir et qu'il soit forcé d'être témoin du malheur des autres; au milieu de l'indignation qui l'agite contre les persécuteurs et les tyrans de ses semblables, un

sentiment de chaleur s'empare de tout son être; il jouit jusque dans ses désirs et ses regrets; ses yeux fondent en l'armes [*sic*] et les pleurs qu'il verse

(18)

sur les calamités publiques deviennent encore une félicité pour lui, parce qu'il se trouve satisfait de sentir qu'il est sincèrement désireux du bonheur des autres, alors même qu'il ne peut y contribuer.

Citoyens qui m'écoutez, vous venez de voir où je place le bonheur; dans l'amour du travail, dans l'abnégation de soi-même, et dans l'amour des autres, en un mot, dans la vertu, ayez le courage de le chercher là, vous serez toujours sûr [*sic*] de le trouver.

O amour! amour sacré de la Patrie; toi qui embrâse [*sic*] tous les cœurs où tu pénètre, et qui enflamme toutes les imaginations, toi qui renverse les trônes et punit les tyrans qui avoient eu l'audacieux orgueil de s'y asseoir pour le malheur de la multitude; c'est toi que j'invoque en ce moment; obéis à ma voix; allume ton feu divin dans toutes les ames; fais y germer le haine des tyrans de toute espèce, politiques ou religieux; répands dans tous les esprits le profond mépris qui est dû si justement aux imposteurs qui, jusqu'à ce jour, ont asservi l'espèce humaine en la forçant à croire et en lui défendant de raisonner; force l'homme à s'élever à sa dignité; force le peuple à penser à ce qu'il est, et à ce qu'il doit être; force tous les individus à prendre la seule route qui puisse le faire arriver sûrement au but qu'ils se proposent,

(19)

le bonheur; force-les à les chercher, là où il se trouve toujours, et où je viens de l'indiquer; que par ton pouvoir il ne coule désormais dans leurs veines qu'un sang enflammé de l'amour des autres et de l'amour de la vertu; que tous les hommes fraternisent, il en est temps; que tous les peuples viennent à se réunir; que toutes les tyrannies s'anéantissent; que toutes les hypocrites disparaissent; que tous les trônes se brisent; que toutes les limites s'effacent, et que dans quelques siècles enfin, l'espèce humaine puisse arriver à ne faire par-tout qu'une même famille, et le globe qu'elle habitera, qu'une même patrie.

La Société républicaine de Rochefort arrête par acclamations, que le discours de Lequinio, sera imprimé à ses frais, pour être envoyé dans tous les départements.

Signé BERTOUY, président de la société populaire de Rochefort, déporté de la Guadeloupe. BARBAULT-ROYER, Indien; SERRE, GUERIN, G. CHARRIER, secrétaires.

EXTRAIT

Des délibérations de la Société du Club national.

*La Société après avoir pris connoissance de la présente Adresse, en a délibéré à l'unanimité la réimpression. Bordeaux, le 4 Nivôse, l'an second de la République Française, une et indivisible.*

C. A. YZABEAU, *Président*. REYNAUD,  
*vice-Président*. GIRARD, FONTANES, DUFRESNE,  
MARGARON, *Secrétaires*.

(20)

EXTRAIT DES REGISTRES

DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE D'ANGOULÊME.

*Séance du 16 Nivôse*

Le Citoyen LEQUINIO, représentant du Peuple, et Commissaire de la Convention Nationale dans le Département de la Charente inférieure, les deux Sèvres, la Vendée, etc. est monté à la Tribune, et dans un discours plein d'énergie, a fait sentir que le fanatisme étoit aussi dangereux au genre humain que la tyrannie; il en a peint tout le ridicule et la cruauté. La Société et les Citoyens des tribunes y ont donné les plus vifs applaudissemens.

Ce même Représentant a faite de suite lecture d'un discours de sa composition sur le bonheur du Peuple; sur la motion d'un Membre, et appuyée à l'unanimité, la Société a arrêté que ce discours seroit imprimé en nombre d'exemplaire suffisant pour être distribué à toutes les Communes du Département et qu'il seroit lu dans le temple de la Raison le Décadi prochain.

*Pour copie certifiée conforme.*

DESPREZ, *pour le président*, LATREILLE, *secrétaire*.

ANGOULÊME

Chez P. BROQUISSE, Imprimeur du Département.  
deuxième année républicaine.

### 27.3 LEMMATIZZAZIONE

DU	PRP:det	du	Rochefort	NAM	Rochefort
BONHEUR	NOM	bonheur	,	PUN	,
,	PUN	,	le	DET:ART	le
PAR	PRP	par	deuxième	NUM	deuxième
LEQUINIO	NAM	LEQUINIO	décadi	NOM	décadi
,	PUN	,	de	PRP	de
REPRÉSENTANT	NOM	REPRÉSENTANT	Brumaire	NOM	brumaire
DU	PRP:det	du	,	PUN	,
PEUPLE	NOM	peuple	l	DET:ART	le
Envoyé	VER:pper	envoyer	‘	PUN	‘
dans	PRP	dans	an	NOM	an
le	DET:ART	le	second	NUM	second
Département	NOM	département	de	PRP	de
de	PRP	de	la	DET:ART	le
la	DET:ART	le	République	NOM	république
Charente	NAM	Charente	Française	ADJ	français
Inférieure	ADJ	inférieur	,	PUN	,
,	PUN	,	une	NUM	un
prononcé	VER:pper	prononcer	et	KON	et
dans	PRP	dans	indivisible	ADJ	indivisible
le	DET:ART	le	.	SENT	.
Temple	NOM	temple	Citoyens	NOM	citoyen
de	PRP	de	,	PUN	,
la	DET:ART	le	on	PRO:PER	on
verité	NOM	verité	vous	PRO:PER	vous
,	PUN	,	parloit	VER:impf	parler
ci-devant	ADV	ci-devant	autrefois	ADV	autrefois
l	DET:ART	le	dans	PRP	dans
‘	PUN	‘	ce	ADJ	ce
Eglise	NOM	Eglise	temple	NOM	temple
catholique	ADJ	catholique	une	DET:ART	un
de	PRP	de	langue	NOM	langue

étrangère	ADJ	étranger	qui	PRO:REL	qui
;	PUN	;	vous	PRO:PER	vous
on	PRO:PER	on	les	PRO:PER	la
ne	ADV	ne	débitoient	VER:impf	débiter
vous	PRO:PER	vous	avec	PRP	avec
y	PRO:PER	y	autant	ADV	autant
occupait	VER:impf	occuper	d	DET:ART	de
que	KON	que	‘	PUN	‘
des	PRP:det	du	emphase	NOM	emphase
choses	NOM	chose	que	KON	que
incompréhensibles	ADJ	incompréhensible	d	DET:ART	de
,	PUN	,	‘	PUN	‘
de	PRP	de	imposture	NOM	imposture
mystères	NOM	mystère	.	SENT	.
et	KON	et	C	PRO:DEM	Ce
d	PRP	de	‘	PUN	‘
‘	PUN	‘	etoit	VER:impf	être
inepties	NOM	ineptie	alors	ADV	alors
;	PUN	;	le	DET:ART	le
de	PRP	de	temple	NOM	temple
choses	NOM	chose	du	PRP:det	du
que	PRO:REL	que	mensonge	NOM	mensonge
vous	PRO:PER	vous	,	PUN	,
n	ADV	ne	c	PRO:DEM	Ce
‘	PUN	‘	‘	PUN	‘
entendiez	VER:impf	entendre	est	VER:pres	être
pas	ADV	pas	aujourd’hui	ADV	aujourd’hui
,	PUN	,	le	DET:ART	le
et	KON	et	temple	NOM	temple
que	PRO:REL	que	de	PRP	de
n	ADV	ne	la	DET:ART	le
‘	PUN	‘	vérité	NOM	vérité
entendoient	VER:impf	entendre	;	PUN	;
point	ADV	point	elle	PRO:PER	elle
eux-mêmes	PRO:PER	lui-même	va	VER:pres	aller
ceux	PRO:DEM	celui	se	PRO:PER	se
			montrer	VER:infi	montrer

à	PRP	à	pure	ADJ	pur
vous	PRO:PER	vous	comme	KON	comme
telle	PRO:DEM	tel	la	DET:ART	le
qu	KON	que	simple	ADJ	simple
‘	PUN	‘	innocence	NOM	innocence
elle	PRO:PER	elle	.	SENT	.
est	VER:pres	être	Frères	NOM	frère
;	PUN	;	et	KON	et
elle	PRO:PER	elle	amis	NOM	ami
sera	VER:futu	être	,	PUN	,
sans	PRP	sans	je	PRO:PER	je
ornement	NOM	ornement	vais	VER:pres	aller
,	PUN	,	vous	PRO:PER	vous
car	KON	car	parler	VER:infi	parler
la	DET:ART	le	de	PRP	de
vérité	NOM	vérité	ce	PRO:DEM	ce
n	ADV	ne	qui	PRO:REL	qui
‘	PUN	‘	vous	PRO:PER	vous
est	VER:pres	être	intéresse	VER:pres	intéresser
jamais	ADV	jamais	tous	PRO:IND	tout
plus	ADV	plus	,	PUN	,
belle	ADJ	beau	de	PRP	de
que	KON	que	l	DET:ART	le
quand	ADV	quand	‘	PUN	‘
elle	PRO:PER	elle	objet	NOM	objet
se	PRO:PER	se	après	PRP	après
montre	VER:pres	montrer	lequel	PRO:REL	lequel
dans	PRP	dans	vous	PRO:PER	vous
sa	DET:POS	son	soupirez	VER:pres	soupirer
nudité	NOM	nudité	tous	PRO:IND	tout
,	PUN	,	,	PUN	,
brillante	ADJ	brillant	et	KON	et
comme	KON	comme	auquel	PRO:REL	auquel
la	DET:ART	le	tendent	VER:pres	tendre
lumière	NOM	lumière	toutes	ADJ	tout
,	PUN	,	vos	DET:POS	votre
et	KON	et	actions	NOM	action

.	SENT	.	glace	VER:pres	glacer
Que	PRO	que	,	PUN	,
veut	VER:pres	vouloir	et	KON	et
chacun	PRO:IND	chacun	où	PRO:REL	où
de	PRP	de	tous	ADJ	tout
nous	PRO:PER	nous	nos	DET:POS	notre
?	SENT	?	besoins	NOM	besoin
Que	PRO	que	s	PRO:PER	se
voulons	VER:pres	vouloir	'	PUN	'
-	SENT	-	anéantissent	VER:pres	anéantir
nous	PRO:PER	nous	;	PUN	;
tous	PRO:IND	tout	nous	PRO:PER	nous
?	SENT	?	voulons	VER:pres	vouloir
Que	PRO	que	être	VER:infi	être
cherchons	VER:pres	chercher	heureux	ADJ	heureux
-	SENT	-	,	PUN	,
nous	PRO:PER	nous	rien	ADV	rien
depuis	ADV	depuis	autre	ADJ	autre
l	DET:ART	le	chose	NOM	chose
'	PUN	'	;	PUN	;
instant	NOM	instant	l	DET:ART	le
où	PRO:REL	où	'	PUN	'
nous	PRO:PER	nous	enfant	NOM	enfant
devenons	VER:pres	devenir	qui	PRO:REL	qui
capables	ADJ	capable	manie	VER:pres	manier
de	PRP	de	ses	DET:POS	son
quelque	PRO:IND	quelque	jouets	NOM	jouet
volonté	NOM	volonté	et	KON	et
,	PUN	,	les	DET:ART	le
jusqu	ADV	jusque	retourne	VER:pres	retourner
'	PUN	'	en	PRP	en
au	PRP:det	au	tous	ADJ	tout
moment	NOM	moment	les	DET:ART	le
où	PRO:REL	où	sens	NOM	sens
notre	DET:POS	notre	,	PUN	,
sang	NOM	sang	l	DET:ART	le
se	PRO:PER	se	'	PUN	'

homme	NOM	homme	la	DET:ART	le
fait	VER:pper	faire	fureur	NOM	fureur
qui	PRO:REL	qui	des	PRP:det	du
travaille	VER:pres	travailler	flots	NOM	flot
avec	PRP	avec	,	PUN	,
courage	NOM	courage	l	DET:ART	le
,	PUN	,	‘	PUN	‘
et	KON	et	homme	NOM	homme
le	DET:ART	le	oisif	ADJ	oisif
vieillard	NOM	vieillard	et	KON	et
qui	PRO:REL	qui	pauvre	ADJ	pauvre
calcule	VER:pres	calculer	qui	PRO:REL	qui
ses	DET:POS	son	mendie	VER:pres	mendier
économies	NOM	économie	honteusement	ADV	honteusement
,	PUN	,	au	PRP:det	au
le	DET:ART	le	lieu	NOM	lieu
laboureur	NOM	laboureur	de	PRP	de
qui	PRO:REL	qui	travailler	VER:infi	travailler
sillonne	VER:pres	sillonner	,	PUN	,
péniblement	ADV	péniblement	et	KON	et
sa	DET:POS	son	le	DET:ART	le
terre	NOM	terre	riche	ADJ	riche
,	PUN	,	accapareur	NOM	accapareur
le	DET:ART	le	qui	PRO:REL	qui
marin	NOM	marin	s	PRO:PER	se
qui	PRO:REL	qui	‘	PUN	‘
s	PRO:PER	se	alimente	VER:pres	alimenter
‘	PUN	‘	voluptueusement	ADV	voluptueusement
expose	VER:pres	exposer	du	PRP:det	du
à	PRP	à	travail	NOM	travail
l	DET:ART	le	et	KON	et
‘	PUN	‘	des	PRP:det	du
inconstance	NOM	inconstance	sueurs	NOM	sueur
des	PRP:det	du	de	PRP	de
vents	NOM	vent	tous	PRO:IND	tout
et	KON	et	ceux	PRO:DEM	celui
à	PRP	à	qui	PRO:REL	qui

l	PRO:PER	le	‘	PUN	‘
‘	PUN	‘	homme	NOM	homme
entourent	VER:pres	entourer	de	PRP	de
,	PUN	,	loi	NOM	loi
l	DET:ART	le	;	PUN	;
‘	PUN	‘	tous	PRO:IND	tout
homme	NOM	homme	,	PUN	,
foible	ADJ	foible	en	PRP	en
qui	PRO:REL	qui	un	DET:ART	un
cherche	VER:pres	chercher	mot	NOM	mot
la	DET:ART	le	,	PUN	,
paix	NOM	paix	tant	ADV	tant
et	KON	et	que	KON	que
le	DET:ART	le	nous	PRO:PER	nous
tyran	NOM	tyran	sommes	VER:pres	être
qui	PRO:REL	qui	,	PUN	,
a	VER:pres	avoir	grands	ADJ	grand
l	DET:ART	le	ou	KON	ou
‘	PUN	‘	petits	ADJ	petit
audacieuse	ADJ	audacieux	,	PUN	,
impudence	NOM	impudence	forts	ADJ	fort
de	PRP	de	ou	KON	ou
croire	VER:infi	croire	faibles	ADJ	faible
que	KON	que	,	PUN	,
les	DET:ART	le	jeunes	ADJ	jeune
autres	ADJ	autre	ou	KON	ou
sont	VER:pres	être	vieux	ADJ	vieux
nés	VER:pper	naître	,	PUN	,
pour	PRP	pour	nous	PRO:PER	nous
le	PRO:PER	le	songeons	VER:pres	songer
servir	VER:infi	servir	au	PRP:det	au
,	PUN	,	bonheur	NOM	bonheur
le	DET:ART	le	;	PUN	;
simple	ADJ	simple	nous	PRO:PER	nous
manœuvre	NOM	manœuvre	voulons	VER:pres	vouloir
et	KON	et	être	VER:infi	être
l	DET:ART	le	heureux	ADJ	heureux

,	PUN	,	que	KON	que
et	KON	et	je	PRO:PER	je
nous	PRO:PER	nous	vous	PRO:PER	vous
ne	ADV	ne	parle	VER:pres	parler
pensons	VER:pres	penser	ici	ADV	ici
qu	KON	que	des	PRP:det	du
‘	PUN	‘	anges	NOM	ange
à	PRP	à	et	KON	et
le	PRO:PER	le	des	PRP:det	du
devenir	VER:infi	devenir	archanges	NOM	archange
.	SENT	.	du	PRP:det	du
Voyons	VER:pres	voir	paradis	NOM	paradis
donc	ADV	donc	,	PUN	,
s	KON	si	des	PRP:det	du
‘	PUN	‘	champs	NOM	champ
il	PRO:PER	il	élisées	ADJ	éalisé
est	VER:pres	être	,	PUN	,
des	PRP:det	du	des	PRP:det	du
moyens	NOM	moyen	houris	NOM	houris
qui	PRO:REL	qui	de	PRP	de
puissent	VER:subp	pouvoir	Mahomet	NAM	Mahomet
nous	PRO:PER	nous	,	PUN	,
faire	VER:infi	faire	enfin	ADV	enfin
arriver	VER:infi	arriver	de	PRP	de
à	PRP	à	toutes	ADJ	tout
ce	ADJ	ce	ces	ADJ	ce
but	NOM	but	farces	NOM	farce
,	PUN	,	ridicules	ADJ	ridicule
et	KON	et	qu	PRO:REL	que
quels	PRO:REL	quel	‘	PUN	‘
ils	PRO:PER	il	on	PRO:PER	on
sont	VER:pres	être	a	VER:pres	avoir
.	SENT	.	si	ADV	si
N	ADV	Ne	long-temps	ADV	long-temps
‘	PUN	‘	jouées	VER:pper	jouer
attendez	VER:pres	attendre	devant	PRP	devant
pas	ADV	pas	vous	PRO:PER	vous

et	KON	et	votre	DET:POS	votre
devant	PRP	devant	mort	NOM	mort
les	DET:ART	le	,	PUN	,
autres	ADJ	autre	pourvu	KON	pourvu
peuples	NOM	peuple	que	KON	que
,	PUN	,	,	PUN	,
n	ADV	ne	pendant	PRP	pendant
‘	PUN	‘	votre	DET:POS	votre
attendez	VER:impe	attendre	vie	NOM	vie
pas	ADV	pas	,	PUN	,
que	KON	que	vous	PRO:PER	vous
je	PRO:PER	je	fissiez	VER:subi	faire
vous	PRO:PER	vous	bêtement	ADV	bêtement
entretienne	VER:subp	entretenir	tout	PRO:IND	tout
de	PRP	de	ce	PRO:DEM	ce
la	DET:ART	le	qu	PRO:REL	que
félicité	NOM	félicité	‘	PUN	‘
céleste	ADJ	céleste	ils	PRO:PER	il
que	PRO:REL	que	vouloient	VER:impf	vouloir
les	DET:ART	le	,	PUN	,
ministres	NOM	ministre	et	KON	et
des	PRP:det	du	que	PRO:REL	que
religions	NOM	religion	vous	PRO:PER	vous
,	PUN	,	travaillassiez	VER:subi	travailler
dont	PRO:REL	dont	pour	PRP	pour
tout	ADJ	tout	eux	PRO:PER	eux
l	DET:ART	le	jusqu	PRP	jusque
‘	PUN	‘	‘	PUN	‘
art	NOM	art	à	PRP	à
consistoit	VER:impf	consister	votre	DET:POS	votre
à	PRP	à	dernière	ADJ	dernier
tromper	VER:infî	tromper	heure	NOM	heure
,	PUN	,	;	PUN	;
vous	PRO:PER	vous	c	PRO:DEM	Ce
ont	VER:pres	avoir	‘	PUN	‘
promise	VER:pper	promettre	est	VER:pres	être
après	PRP	après	par	PRP	par

cette	ADJ	ce	ils	PRO:PER	il
illusion	NOM	illusion	l	PRO:PER	le
de	PRP	de	‘	PUN	‘
l	DET:ART	le	ont	VER:pres	avoir
‘	PUN	‘	tenu	VER:pper	tenir
esprit	NOM	esprit	dans	PRP	dans
,	PUN	,	l	DET:ART	le
et	KON	et	‘	PUN	‘
par	PRP	par	asservissement	NOM	asservissement
cette	ADJ	ce	et	KON	et
promesse	NOM	promesse	la	DET:ART	le
d	PRP	de	misère	NOM	misère
‘	PUN	‘	en	PRP	en
une	DET:ART	un	maîtrisant	VER:ppre	maîtriser
vie	NOM	vie	son	DET:POS	son
future	ADJ	futur	imagination	NOM	imagination
,	PUN	,	,	PUN	,
que	KON	que	et	KON	et
les	DET:ART	le	en	PRP	en
imposteurs	NOM	imposteur	le	PRO:PER	le
ont	VER:pres	avoir	frustrant	VER:ppre	frustrer
,	PUN	,	des	DET:ART	de
dans	PRP	dans	jouissances	NOM	jouissance
tous	ADJ	tout	d	PRP	de
les	DET:ART	le	‘	PUN	‘
pays	NOM	pays	ici	ADV	ici
,	PUN	,	bas	ADV	bas
gouverné	VER:pper	gouverner	,	PUN	,
le	DET:ART	le	sous	PRP	sous
peuple	NOM	peuple	la	DET:ART	le
ignorant	ADJ	ignorant	fausse	ADJ	faux
et	KON	et	promesse	NOM	promesse
crédule	ADJ	crédule	d	PRP	de
,	PUN	,	‘	PUN	‘
et	KON	et	un	DET:ART	un
qu	KON	que	bonheur	NOM	bonheur
‘	PUN	‘	éternel	ADJ	éternel

dans	PRP	dans	l	DET:ART	le
l	DET:ART	le	‘	PUN	‘
‘	PUN	‘	Éternel	NAM	Éternel
avenir	NOM	avenir	et	KON	et
!	SENT	!	la	DET:ART	le
Non	ADV	non	puissance	NOM	puissance
,	PUN	,	de	PRP	de
Citoyens	NOM	citoyen	Jupiter	NAM	Jupiter
,	PUN	,	;	PUN	;
il	PRO:PER	il	le	DET:ART	le
n	ADV	ne	tartare	NOM	tartare
‘	PUN	‘	des	PRP:det	du
est	VER:pres	être	anciens	NOM	ancien
pas	ADV	pas	et	KON	et
point	ADV	point	l	DET:ART	le
de	DET:ART	de	‘	PUN	‘
vie	NOM	vie	enfer	NOM	enfer
future	ADJ	futur	des	PRP:det	du
,	PUN	,	nouveaux	NOM	nouveau
non	ADV	non	;	PUN	;
;	PUN	;	notre	DET:POS	notre
la	DET:ART	le	paradis	NOM	paradis
musique	NOM	musique	et	KON	et
céleste	ADJ	céleste	les	DET:ART	le
des	PRP:det	du	champs	NOM	champ
chrétiens	NOM	chrétien	élysées	ADJ	élysé
et	KON	et	des	PRP:det	du
les	DET:ART	le	Grecs	NOM	Grec
belles	ADJ	beau	;	PUN	;
houries	NOM	hourî	Satan	NAM	Satan
des	PRP:det	du	,	PUN	,
Mahométans	NOM	mahométan	Lucifer	NAM	Lucifer
;	PUN	;	,	PUN	,
la	DET:ART	le	Minos	NAM	Minos
majestueuse	ADJ	majestueux	et	KON	et
face	NOM	face	Proserpine	NAM	Proserpine
de	PRP	de	,	PUN	,

sont	VER:pres	être	cela	PRO:DEM	cela
autant	ADV	autant	,	PUN	,
de	DET:ART	de	de	PRP	de
chimères	NOM	chimère	lui	PRO:PER	lui
également	ADV	également	interdire	VER:infi	interdire
dignes	ADJ	digne	à	PRP	à
du	PRP:det	du	jamais	ADV	jamais
mépris	NOM	mépris	l	DET:ART	le
de	PRP	de	‘	PUN	‘
l	DET:ART	le	usage	NOM	usage
‘	PUN	‘	de	PRP	de
homme	NOM	homme	son	DET:POS	son
qui	PRO:REL	qui	intelligence	NOM	intelligence
réfléchit	VER:pres	réfléchir	et	KON	et
,	PUN	,	l	DET:ART	le
inventées	VER:pper	inventer	‘	PUN	‘
par	PRP	par	emploi	NOM	emploi
ceux	PRO:DEM	celui	de	PRP	de
qui	PRO:REL	qui	sa	DET:POS	son
avoient	VER:impf	avoir	raison	NOM	raison
besoin	NOM	besoin	.	SENT	.
de	PRP	de	Non	ADV	non
tromper	VER:infi	tromper	,	PUN	,
le	DET:ART	le	mes	DET:POS	mon
peuple	NOM	peuple	amis	NOM	ami
pour	PRP	pour	;	PUN	;
le	PRO:PER	le	lorsque	KON	lorsque
gouverner	VER:infi	gouverner	la	DET:ART	le
,	PUN	,	vieillesse	NOM	vieillesse
et	KON	et	a	VER:pres	avoir
qui	PRO:REL	qui	durci	VER:pper	durcir
s	PRO:PER	se	les	DET:ART	le
‘	PUN	‘	fibres	NOM	fibre
étoient	VER:impf	être	qui	PRO:REL	qui
promis	VER:pper	promettre	composent	VER:pres	composer
,	PUN	,	le	DET:ART	le
pour	PRP	pour	tissu	NOM	tissu

de	PRP	de	ne	ADV	ne
nos	DET:POS	notre	circule	VER:pres	circuler
vaisseaux	NOM	vaisseau	plus	ADV	plus
,	PUN	,	avec	PRP	avec
comme	KON	comme	la	DET:ART	le
elle	PRO:PER	elle	même	ADJ	même
durcit	VER:pres	durcir	vivacité	NOM	vivacité
les	DET:ART	le	dans	PRP	dans
fibres	NOM	fibre	nos	DET:POS	notre
de	PRP	de	veines	NOM	veine
l	DET:ART	le	;	PUN	;
'	PUN	'	la	DET:ART	le
arbre	NOM	arbre	même	ADJ	même
qui	PRO:REL	qui	chaleur	NOM	chaleur
vegette	VER:pres	vegeter	n	ADV	ne
;	PUN	;	'	PUN	'
le	DET:ART	le	agite	VER:pres	agiter
cœur	NOM	cœur	plus	ADV	plus
n	ADV	ne	nos	DET:POS	notre
'	PUN	'	membres	NOM	membre
est	VER:pres	être	,	PUN	,
plus	ADV	plus	et	KON	et
également	ADV	également	enfin	ADV	enfin
élastique	ADJ	élastique	il	PRO:PER	il
,	PUN	,	vient	VER:pres	venir
ses	DET:POS	son	un	DET:ART	un
mouvemens	NOM	mouvement	instant	NOM	instant
n	ADV	ne	où	PRO:REL	où
'	PUN	'	tout	PRO:IND	tout
ont	VER:pres	avoir	se	PRO:PER	se
plus	ADV	plus	refroidit	VER:pres	refroidir
la	DET:ART	le	,	PUN	,
même	ADJ	même	où	PRO:REL	où
activité	NOM	activité	tous	ADJ	tout
;	PUN	;	les	DET:ART	le
le	DET:ART	le	fluides	NOM	fluide
sang	NOM	sang	finissent	VER:pres	finir

de	PRP	de	écorce	NOM	écorce
couler	VER:infi	couler	,	PUN	,
,	PUN	,	et	KON	et
et	KON	et	qui	PRO:REL	qui
où	PRO:REL	où	n	ADV	ne
tout	ADJ	tout	‘	PUN	‘
le	DET:ART	le	a	VER:pres	avoir
mouvement	NOM	mouvement	plus	ADV	plus
cesse	VER:pres	cesser	de	DET:ART	de
,	PUN	,	verdure	NOM	verdure
alors	ADV	alors	,	PUN	,
nous	PRO:PER	nous	qui	PRO:REL	qui
ne	ADV	ne	se	PRO:PER	se
sommes	VER:pres	être	réduit	VER:pres	réduire
plus	ADV	plus	en	PRP	en
;	PUN	;	poussière	NOM	poussière
ce	PRO:DEM	ce	,	PUN	,
n	ADV	ne	et	KON	et
‘	PUN	‘	qui	PRO:REL	qui
est	VER:pres	être	retourne	VER:pres	retourner
plus	ADV	plus	à	PRP	à
nous	PRO:PER	nous	la	DET:ART	le
;	PUN	;	terre	NOM	terre
alors	ADV	alors	et	KON	et
absolument	ADV	absolument	à	PRP	à
semblable	ADJ	semblable	tous	ADJ	tout
à	PRP	à	les	DET:ART	le
cet	ADJ	ce	éléments	NOM	élément
arbre	NOM	arbre	dont	PRO:REL	dont
désseché	VER:pper	déssecher	il	PRO:PER	il
par	PRP	par	s	PRO:PER	se
la	DET:ART	le	‘	PUN	‘
vieillesse	NOM	vieillesse	étroit	VER:impf	être
qui	PRO:REL	qui	formé	VER:pper	former
a	VER:pres	avoir	;	PUN	;
dépouillé	VER:pper	dépouiller	notre	DET:POS	notre
ses	DET:POS	son	corps	NOM	corps

insensible	ADJ	insensible	il	PRO:PER	il
comme	KON	comme	va	VER:pres	aller
le	DET:ART	le	concourir	VER:infi	concourir
sol	NOM	sol	à	PRP	à
sur	PRP	sur	former	VER:infi	former
lequel	PRO:REL	lequel	d	DET:ART	de
il	PRO:PER	il	‘	PUN	‘
est	VER:pres	être	autres	ADJ	autre
étendu	VER:pper	étendre	êtres	NOM	être
,	PUN	,	,	PUN	,
cadavre	NOM	cadavre	des	DET:ART	de
infect	ADJ	infect	vers	NOM	ver
et	KON	et	,	PUN	,
froid	ADJ	froid	des	DET:ART	de
,	PUN	,	poissons	NOM	poisson
se	PRO:PER	se	,	PUN	,
pourrit	VER:pres	pourrir	des	DET:ART	de
,	PUN	,	plantes	NOM	plante
se	PRO:PER	se	et	KON	et
décompose	VER:pres	décomposer	mille	NUM	mille
et	KON	et	autres	ADJ	autre
retourne	VER:pres	retourner	corps	NOM	corps
de	PRP	de	différens	ADJ	différent
même	ADV	même	;	PUN	;
aux	PRP:det	au	jamais	ADV	jamais
différents	ADJ	différent	les	DET:ART	le
éléments	NOM	élément	parcelles	NOM	parcelle
qui	PRO:REL	qui	qui	PRO:REL	qui
s	PRO:PER	se	en	PRO:PER	en
‘	PUN	‘	sont	VER:pres	être
étoient	VER:impf	être	sorties	VER:pper	sortir
trouvés	VER:pper	trouver	,	PUN	,
réunis	VER:pper	réunir	ne	ADV	ne
dans	PRP	dans	se	PRO:PER	se
sa	DET:POS	son	trouveront	VER:futu	trouver
composition	NOM	composition	rassemblées	VER:pper	rassembler
;	PUN	;	dans	PRP	dans

un	DET:ART	un	par	PRP	par
même	ADJ	même	ceux	PRO:DEM	celui
tout	NOM	tout	qui	PRO:REL	qui
;	PUN	;	vouloient	VER:impf	vouloir
jamais	ADV	jamais	,	PUN	,
il	PRO:PER	il	aux	PRP:det	au
ne	ADV	ne	dépens	NOM	dépens
restera	VER:futu	rester	du	PRP:det	du
de	PRP	de	peuple	NOM	peuple
nous	PRO:PER	nous	,	PUN	,
que	KON	que	se	PRO:PER	se
les	DET:ART	le	procurer	VER:infi	procurer
molécules	NOM	molécule	toutes	ADJ	tout
divisées	VER:pper	diviser	les	DET:ART	le
qui	PRO:REL	qui	jouissances	NOM	jouissance
nous	PRO:PER	nous	réelles	ADJ	réel
formoient	VER:impf	former	;	PUN	;
et	KON	et	ne	ADV	ne
les	DET:ART	le	songeons	VER:pres	songer
souvenir	NOM	souvenir	point	ADV	point
de	PRP	de	à	PRP	à
notre	DET:POS	notre	être	VER:infi	être
existence	NOM	existence	heureux	ADJ	heureux
passée	VER:pper	passer	quand	KON	quand
.	SENT	.	nous	PRO:PER	nous
Ne	ADV	ne	ne	ADV	ne
songeons	VER:pres	songer	serons	VER:futu	être
donc	ADV	donc	plus	ADV	plus
plus	ADV	plus	,	PUN	,
,	PUN	,	soyons	VER:subp	être
Citoyens	NOM	citoyen	le	PRO:PER	le
,	PUN	,	pendant	PRP	pendant
à	PRP	à	que	PRO:REL	que
un	DET:ART	un	nous	PRO:PER	nous
bonheur	NOM	bonheur	pouvons	VER:pres	pouvoir
imaginaire	ADJ	imaginaire	l	PRO:PER	le
inventé	VER:pper	inventer	'	PUN	'

être	VER:infi	être	,	PUN	,
,	PUN	,	et	KON	et
pendant	PRP	pendant	que	KON	que
que	KON	que	faire	VER:infi	faire
le	DET:ART	le	pour	PRP	pour
mouvement	NOM	mouvement	y	PRO:PER	y
nous	PRO:PER	nous	parvenir	VER:infi	parvenir
anime	VER:pres	animer	?	SENT	?
et	KON	et	Beaucoup	ADV	beaucoup
que	KON	que	prétendent	VER:pres	prétendre
nous	PRO:PER	nous	que	KON	que
respérons	VER:pres	respirer	le	DET:ART	le
.	SENT	.	bonheur	NOM	bonheur
Mais	KON	mais	est	VER:pres	être
où	PRO:REL	où	un	DET:ART	un
faudra	VER:cond	falloir	être	NOM	être
-	PUN	-	de	PRP	de
t	NOM	t	raison	NOM	raison
-	PUN	-	,	PUN	,
il	PRO:PER	il	et	KON	et
chercher	VER:infi	chercher	qu	KON	que
le	DET:ART	le	‘	PUN	‘
bonheur	NOM	bonheur	il	PRO:PER	il
?	SENT	?	n	ADV	ne
Y	PRO:PER	y	‘	PUN	‘
en	PRO:PER	en	existe	VER:pres	exister
a	VER:pres	avoir	que	KON	que
-	PUN	-	là	ADV	là
t	NOM	t	où	PRO:REL	où
-	PUN	-	l	DET:ART	le
il	PRO:PER	il	‘	PUN	‘
de	DET:ART	de	imagination	NOM	imagination
réel	NOM	réel	le	PRO:PER	le
et	KON	et	place	VER:pres	placer
d	DET:ART	de	.	SENT	.
‘	PUN	‘	L	PRO:PER	le
absolu	NOM	absolu	‘	PUN	‘

un	NUM	un	heureux	ADJ	heureux
,	PUN	,	;	PUN	;
dit	VER:pres	dire	celui-ci	PRO:DEM	celui-ci
-	PUN	-	aime	VER:pres	aimer
on	PRO:PER	on	la	DET:ART	le
,	PUN	,	table	NOM	table
met	VER:pres	mettre	,	PUN	,
son	DET:POS	son	celui-là	PRO:DEM	celui-là
bonheur	NOM	bonheur	le	DET:ART	le
à	PRP	à	jeu	NOM	jeu
jouir	VER:infi	jouir	,	PUN	,
d	PRP	de	et	KON	et
‘	PUN	‘	chacun	PRO:IND	chacun
une	DET:ART	un	se	PRO:PER	se
grande	ADJ	grand	fait	VER:pres	faire
fortune	NOM	fortune	son	DET:POS	son
,	PUN	,	bonheur	NOM	bonheur
l	DET:ART	le	à	PRP	à
‘	PUN	‘	sa	DET:POS	son
autre	ADJ	autre	manière	NOM	manière
à	PRP	à	;	PUN	;
étaler	VER:infi	étaler	ce	PRO:DEM	ce
un	DET:ART	un	qui	PRO:REL	qui
luxe	NOM	luxe	rend	VER:pres	rendre
imposant	ADJ	imposant	heureux	ADJ	heureux
,	PUN	,	un	DET:ART	un
un	DET:ART	un	homme	NOM	homme
troisième	NUM	troisième	,	PUN	,
ne	ADV	ne	feroit	VER:impf	faire
veut	VER:pres	vouloir	le	DET:ART	le
qu	KON	que	malheur	NOM	malheur
‘	PUN	‘	de	PRP	de
une	DET:ART	un	son	DET:POS	son
belle	ADJ	beau	voisin	NOM	voisin
femme	NOM	femme	;	PUN	;
pour	PRP	pour	tel	PRO:DEM	tel
être	VER:infi	être	est	VER:pres	être

le	DET:ART	le	,	PUN	,
langage	NOM	langage	n	ADV	ne
vulgaire	ADJ	vulgaire	‘	PUN	‘
.	SENT	.	en	PRO:PER	en
Quant	PRP	quant	doit	VER:pres	devoir
à	PRP	à	pas	ADV	pas
moi	PRO:PER	moi	moins	ADV	moins
,	PUN	,	être	VER:infi	être
je	PRO:PER	je	mise	VER:pper	mettre
pense	VER:pres	penser	au	PRP:det	au
tout	ADV	tout	nombre	NOM	nombre
différamment	ADV	différamment	des	PRP:det	du
;	PUN	;	préjugés	NOM	préjugé
une	DET:ART	un	qu	PRO:REL	que
opinion	NOM	opinion	‘	PUN	‘
pareille	ADJ	pareil	il	PRO:PER	il
n	ADV	ne	est	VER:pres	être
‘	PUN	‘	important	ADJ	important
est	VER:pres	être	de	PRP	de
,	PUN	,	détruire	VER:infi	détruire
à	PRP	à	;	PUN	;
mon	DET:POS	mon	ils	PRO:PER	il
avis	NOM	avis	ont	VER:pres	avoir
,	PUN	,	,	PUN	,
qu	KON	que	ceux	PRO:DEM	celui
‘	PUN	‘	qui	PRO:REL	qui
une	DET:ART	un	parlent	VER:pres	parler
erreur	NOM	erreur	ainsi	ADV	ainsi
,	PUN	,	,	PUN	,
et	KON	et	confondus	VER:pper	confondre
qui	PRO:REL	qui	leurs	DET:POS	leur
,	PUN	,	passions	NOM	passion
pour	PRP	pour	et	KON	et
être	VER:infi	être	leurs	DET:POS	leur
accrédité	VER:pper	accréditer	plaisirs	NOM	plaisir
depuis	PRP	depuis	avec	PRP	avec
long-temps	ADV	long-temps	le	DET:ART	le

bonheur	NOM	bonheur	par	PRP	par
,	PUN	,	aucune	PRO:IND	aucun
et	KON	et	amertume	NOM	amertume
c	PRO:DEM	Ce	,	PUN	,
‘	PUN	‘	sans	PRP	sans
est	VER:pres	être	doute	NOM	doute
le	DET:ART	le	qu	KON	que
moyen	NOM	moyen	‘	PUN	‘
inévitabile	ADJ	inévitabile	alors	ADV	alors
de	PRP	de	on	PRO:PER	on
n	ADV	ne	seroit	VER:cond	être
‘	PUN	‘	heureux	ADJ	heureux
être	VER:infi	être	;	PUN	;
jamais	ADV	jamais	l	DET:ART	le
heureux	ADJ	heureux	‘	PUN	‘
;	PUN	;	ivrogne	VER:pres	ivrogner
si	KON	si	n	ADV	ne
une	DET:ART	un	‘	PUN	‘
jouissance	NOM	jouissance	éprouveroit	VER:cond	éprouver
,	PUN	,	plus	ADV	plus
quelle	ADJ	quel	après	PRP	après
qu	PRO:REL	que	une	DET:ART	un
‘	PUN	‘	soirée	NOM	soirée
elle	PRO:PER	elle	de	PRP	de
soit	VER:subp	être	folie	NOM	folie
,	PUN	,	,	PUN	,
pouvoit	VER:impf	pouvoir	le	DET:ART	le
durer	VER:infi	durer	veille	NOM	veille
autant	ADV	autant	douloureux	ADJ	douloureux
que	KON	que	et	KON	et
nous	PRO:PER	nous	accablant	ADJ	accablant
,	PUN	,	du	PRP:det	du
et	KON	et	lendemain	NOM	lendemain
n	ADV	ne	;	PUN	;
‘	PUN	‘	la	DET:ART	le
être	VER:infi	être	voluptueux	NOM	voluptueux
troublée	VER:ppe	troubler	ne	ADV	ne

seroit	VER:cond	être	qui	PRO:REL	qui
plus	ADV	plus	vient	VER:pres	venir
en	PRP	en	empoisonner	VER:infi	empoisonner
proie	NOM	proie	ses	DET:POS	son
à	PRP	à	plus	ADV	plus
mille	NUM	mille	délicieux	ADJ	délicieux
infirmités	NOM	infirmité	momens	NOM	momens
,	PUN	,	;	PUN	;
qui	PRO:REL	qui	le	DET:ART	le
sont	VER:pres	être	vieil	ADJ	vieux
le	DET:ART	le	homme	NOM	homme
fruit	NOM	fruit	avare	ADJ	avare
amer	ADJ	amer	et	KON	et
de	PRP	de	collé	VER:pper	coller
son	DET:POS	son	sur	PRP	sur
incontinence	NOM	incontinence	son	DET:POS	son
,	PUN	,	trésor	NOM	trésor
le	DET:ART	le	,	PUN	,
jeune	ADJ	jeune	cesseroit	VER:cond	cesser
homme	NOM	homme	d	PRP	de
épris	VER:pper	éprendre	‘	PUN	‘
d	PRP	de	être	VER:infi	être
‘	PUN	‘	la	DET:ART	le
une	DET:ART	un	victime	NOM	victime
passion	NOM	passion	de	PRP	de
ardente	ADJ	ardent	cette	ADJ	ce
,	PUN	,	passion	NOM	passion
cesseroit	VER:cond	cesser	soucieuse	ADJ	soucieux
d	PRP	de	et	KON	et
‘	PUN	‘	noire	ADJ	noir
être	VER:infi	être	qui	PRO:REL	qui
accessible	ADJ	accessible	tourmente	VER:pres	tourmenter
au	PRP:det	au	les	DET:ART	le
venin	NOM	venin	derniers	ADJ	dernier
de	PRP	de	instans	NOM	instant
la	DET:ART	le	de	PRP	de
jalousie	NOM	jalousie	sa	DET:POS	son

carrière	NOM	carrière	elles	PRO:PER	elle
,	PUN	,	seront	VER:futu	être
en	PRP	en	durables	ADJ	durable
le	PRO:PER	le	,	PUN	,
rendant	VER:ppre	rendre	et	KON	et
l	DET:ART	le	qu	KON	que
‘	PUN	‘	‘	PUN	‘
objet	NOM	objet	elles	PRO:PER	elle
du	PRP:det	du	ne	ADV	ne
juste	ADJ	juste	seront	VER:futu	être
mépris	NOM	mépris	point	ADV	point
de	PRP	de	accompagnées	VER:pper	accompagner
ceux	PRO:DEM	celui	ou	KON	ou
qui	PRO:REL	qui	suivies	VER:pper	suivre
l	PRO:PER	le	de	PRP	de
‘	PUN	‘	cuisans	ADJ	cuisant
entourent	VER:pres	entourer	remords	NOM	remords
.	SENT	.	et	KON	et
Quel	ADJ	quel	d	PRP	de
est	VER:pres	être	‘	PUN	‘
l	DET:ART	le	inutiles	ADJ	inutile
‘	PUN	‘	regrets	NOM	regret
homme	NOM	homme	?	SENT	?
qui	PRO:REL	qui	Le	DET:ART	le
,	PUN	,	bonheur	NOM	bonheur
songeant	VER:ppre	songer	n	ADV	ne
à	PRP	à	‘	PUN	‘
ses	DET:POS	son	existe	VER:pres	exister
jouissances	NOM	jouissance	donc	ADV	donc
personnelles	ADJ	personnel	point	ADV	point
,	PUN	,	dans	PRP	dans
puisse	VER:subp	pouvoir	les	DET:ART	le
s	PRO:PER	se	jouissances	NOM	jouissance
‘	PUN	‘	personnelles	ADJ	personnel
assurer	VER:infi	assurer	,	PUN	,
qu	KON	que	et	KON	et
‘	PUN	‘	il	PRO:PER	il

ne	ADV	ne	qui	PRO:REL	qui
peut	VER:pres	pouvoir	se	PRO:PER	se
exister	VER:infi	exister	changent	VER:pres	changer
ainsi	ADV	ainsi	en	PRP	en
dans	PRP	dans	tourmens	NOM	tourment
l	DET:ART	le	réels	ADJ	réel
'	PUN	'	,	PUN	,
imagination	NOM	imagination	quoiqu	KON	quoique
,	PUN	,	'	PUN	'
puisque	KON	puisque	ils	PRO:PER	il
l	DET:ART	le	soient	VER:subp	être
'	PUN	'	souvent	ADV	souvent
imagination	NOM	imagination	accompagnés	VER:pper	accompagner
toujours	ADV	toujours	de	PRP	de
vagabondante	ADJ	vagabondant	plaisir	NOM	plaisir
,	PUN	,	.	SENT	.
ou	KON	ou	L	DET:ART	le
souvent	ADV	souvent	'	PUN	'
refroidie	VER:pper	refroidir	homme	NOM	homme
,	PUN	,	est	VER:pres	être
laisse	VER:pres	laisser	toujours	ADV	toujours
dans	PRP	dans	ingénieux	ADJ	ingénieux
le	DET:ART	le	à	PRP	à
cœur	NOM	cœur	se	PRO:PER	se
de	PRP	de	tormenter	VER:infi	tormenter
l	DET:ART	le	;	PUN	;
'	PUN	'	à	PRP	à
homme	NOM	homme	peine	NOM	peine
se	PRO:PER	se	a	VER:pres	avoir
succéder	VER:infi	succéder	-	PUN	-
,	PUN	,	t	NOM	t
presque	ADV	presque	-	PUN	-
sans	PRP	sans	il	PRO:PER	il
interruption	NOM	interruption	possédé	VER:pper	posséder
,	PUN	,	ce	PRO:DEM	ce
les	DET:ART	le	qu	PRO:REL	que
désirs	NOM	désir	'	PUN	'

il	PRO:PER	il	court	VER:pres	courir
souhaitoit	VER:pper	souhaiter	ainsi	ADV	ainsi
le	DET:ART	le	de	PRP	de
plus	ADV	plus	désir	NOM	désir
,	PUN	,	en	PRP	en
qu	KON	que	désir	NOM	désir
‘	PUN	‘	;	PUN	;
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
n	ADV	ne	marche	VER:pres	marcher
‘	PUN	‘	de	PRP	de
éprouve	VER:pres	éprouver	besoins	NOM	besoin
qu	KON	que	en	PRP	en
‘	PUN	‘	besoins	NOM	besoin
un	DET:ART	un	;	PUN	;
refroidissement	NOM	refroidissement	il	PRO:PER	il
et	KON	et	arrive	VER:pres	arriver
un	DET:ART	un	au	PRP:det	au
vuide	NOM	vuide	bout	NOM	bout
accablant	ADJ	accablant	de	PRP	de
.	SENT	.	sa	DET:POS	son
Il	PRO:PER	il	carrière	NOM	carrière
est	VER:pres	être	ayant	VER:ppre	avoir
poussé	VER:pper	pousser	pensé	VER:pper	penser
par	PRP	par	,	PUN	,
son	DET:POS	son	toujours	ADV	toujours
inquiétude	NOM	inquiétude	à	PRP	à
et	KON	et	lui-même	PRO:PER	lui-même
par	PRP	par	,	PUN	,
son	DET:POS	son	ayant	VER:ppre	avoir
ambition	NOM	ambition	toujours	ADV	toujours
à	PRP	à	imaginé	VER:pper	imaginer
chercher	VER:infi	chercher	qu	KON	que
encore	ADV	encore	‘	PUN	‘
plus	ADV	plus	il	PRO:PER	il
loin	ADV	loin	alloit	VER:impf	aller
;	PUN	;	être	VER:infi	être
il	PRO:PER	il	heureux	ADJ	heureux

,	PUN	,	instant	NOM	instant
et	KON	et	où	PRO:REL	où
n	ADV	ne	il	PRO:PER	il
‘	PUN	‘	va	VER:pres	aller
ayant	VER:ppre	avoir	fermer	VER:infi	fermer
jamais	ADV	jamais	les	DET:ART	le
éprouvé	VER:pper	éprouver	yeux	NOM	œil
qu	KON	que	pour	PRP	pour
‘	PUN	‘	la	DET:ART	le
une	DET:ART	un	dernière	ADJ	dernier
succession	NOM	succession	fois	NOM	fois
tumultueuse	ADJ	tumultueux	,	PUN	,
de	PRP	de	sa	DET:POS	son
plaisirs	NOM	plaisir	débile	ADJ	débile
et	KON	et	paupière	NOM	paupière
de	PRP	de	se	PRO:PER	se
dégoûts	NOM	dégoût	soulève	VER:pres	soulever
,	PUN	,	encore	ADV	encore
de	PRP	de	pour	PRP	pour
désirs	NOM	désir	chercher	VER:infi	chercher
et	KON	et	inutilement	ADV	inutilement
de	PRP	de	le	DET:ART	le
remords	NOM	remords	bonheur	NOM	bonheur
,	PUN	,	.	SENT	.
de	PRP	de	Ne	ADV	ne
jouissances	NOM	jouissance	croyons	VER:impe	croire
et	KON	et	donc	ADV	donc
de	PRP	de	point	ADV	point
chagrins	NOM	chagrin	que	KON	que
;	PUN	;	le	DET:ART	le
enfin	ADV	enfin	bonheur	NOM	bonheur
il	PRO:PER	il	soit	VER:subp	être
tombe	VER:pres	tomber	dans	PRP	dans
,	PUN	,	l	DET:ART	le
et	KON	et	‘	PUN	‘
dans	PRP	dans	imagination	NOM	imagination
cet	ADJ	ce	,	PUN	,

Citoyens	NOM	citoyen	l	DET:ART	le
,	PUN	,	‘	PUN	‘
et	KON	et	état	NOM	état
croyons	VER:impe	croire	de	PRP	de
qu	KON	que	sauvage	ADJ	sauvage
‘	PUN	‘	,	PUN	,
il	PRO:PER	il	l	DET:ART	le
en	PRO:PER	en	‘	PUN	‘
est	VER:pres	être	homme	NOM	homme
un	DET:ART	un	a	VER:pres	avoir
réel	ADJ	réel	peu	ADV	peu
;	PUN	;	de	PRP	de
il	PRO:PER	il	besoins	NOM	besoin
dépend	VER:pres	dépendre	,	PUN	,
de	PRP	de	il	PRO:PER	il
nous	PRO:PER	nous	est	VER:pres	être
d	PRP	de	vrai	ADJ	vrai
‘	PUN	‘	,	PUN	,
en	PRO:PER	en	puisque	KON	puisque
jouir	VER:infi	jouir	‘	PUN	‘
;	PUN	;	il	PRO:PER	il
il	PRO:PER	il	ne	ADV	ne
suffit	VER:pres	suffire	connoît	VER:impf	connoître
de	PRP	de	ni	KON	ni
le	PRO:PER	le	l	DET:ART	le
vouloir	VER:infi	vouloir	‘	PUN	‘
;	PUN	;	ambition	NOM	ambition
quelque	PRO:IND	quelque	,	PUN	,
réflexions	NOM	réflexion	ni	KON	ni
vont	VER:pres	aller	l	DET:ART	le
nous	PRO:PER	nous	‘	PUN	‘
indiquer	VER:infi	indiquer	intérêt	NOM	intérêt
où	PRO:REL	où	;	PUN	;
le	PRO:PER	le	tout	ADJ	tout
trouver	VER:infi	trouver	son	DET:POS	son
.	SENT	.	bonheur	NOM	bonheur
Dans	PRP	dans	consiste	VER:pres	consister

à	PRP	à	‘	PUN	‘
satisfaire	VER:infi	satisfaire	empêchent	VER:pres	empêcher
ses	DET:POS	son	d	PRP	de
nécessités	NOM	nécessité	‘	PUN	‘
physiques	ADJ	physique	être	VER:infi	être
,	PUN	,	heureux	ADJ	heureux
ainsi	KON	ainsi	;	PUN	;
que	KON	que	s	KON	si
les	DET:ART	le	‘	PUN	‘
autres	ADJ	autre	il	PRO:PER	il
animaux	NOM	animal	pêche	VER:pres	pêcher
;	PUN	;	,	PUN	,
mais	KON	mais	il	PRO:PER	il
encore	ADV	encore	n	ADV	ne
éprouve	VER:pres	éprouver	‘	PUN	‘
-	PUN	-	est	VER:pres	être
t	NOM	t	pas	ADV	pas
-	PUN	-	sûr	ADJ	sûr
il	PRO:PER	il	de	PRP	de
en	PRP	en	réussir	VER:infi	réussir
cela	PRO:DEM	cela	;	PUN	;
des	DET:ART	de	s	KON	si
obstacles	NOM	obstacle	‘	PUN	‘
qui	PRO:REL	qui	il	PRO:PER	il
le	PRO:PER	le	chasse	VER:pres	chasser
tourmentent	VER:pres	tourmenter	,	PUN	,
,	PUN	,	il	PRO:PER	il
l	PRO:PER	le	peut	VER:pres	pouvoir
‘	PUN	‘	être	VER:infi	être
irritent	VER:pres	irriter	frappé	VER:pper	frapper
ou	KON	ou	par	PRP	par
le	PRO:PER	le	l	DET:ART	le
blessent	VER:pres	blessent	‘	PUN	‘
,	PUN	,	animal	NOM	animal
et	KON	et	qu	PRO:REL	que
qui	PRO:REL	qui	‘	PUN	‘
l	PRO:PER	le	il	PRO:PER	il

veut	VER:pres	vouloir	le	PRO:PER	le
atteindre	VER:infi	atteindre	livre	VER:pres	livrer
,	PUN	,	follement	ADV	follement
ou	KON	ou	à	PRP	à
bien	ADV	bien	des	DET:ART	de
celui-ci	PRO:DEM	celui-ci	combats	NOM	combat
lui	PRO:PER	lui	sanglans	ADJ	sanglant
échappe	VER:pres	échapper	contre	PRP	contre
,	PUN	,	ses	DET:POS	son
et	KON	et	voisins	NOM	voisin
s	KON	si	,	PUN	,
‘	PUN	‘	et	KON	et
il	PRO:PER	il	lui	PRO:PER	lui
se	PRO:PER	se	interdit	VER:pres	interdire
trouve	VER:pres	trouver	les	DET:ART	le
exposé	VER:pper	exposer	douceurs	NOM	douceur
à	PRP	à	du	PRP:det	du
une	DET:ART	un	répos	NOM	répos
faim	NOM	faim	;	PUN	;
dévorante	ADJ	dévorant	en	PRP	en
;	PUN	;	un	DET:ART	un
s	KON	si	mot	NOM	mot
‘	PUN	‘	,	PUN	,
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
possède	VER:pres	posséder	n	ADV	ne
une	DET:ART	un	‘	PUN	‘
compagne	NOM	compagne	est	VER:pres	être
,	PUN	,	pas	ADV	pas
la	DET:ART	le	heureux	ADJ	heureux
jalousie	NOM	jalousie	;	PUN	;
cruelle	ADJ	cruel	il	PRO:PER	il
vient	VER:pres	venir	l	PRO:PER	l
l	PRO:PER	l	‘	PUN	‘
‘	PUN	‘	est	VER:pres	être
inquiéter	VER:infi	inquiéter	moins	ADV	moins
,	PUN	,	encore	ADV	encore
elle	PRO:PER	elle	que	KON	que

les	DET:ART	le	‘	PUN	‘
autres	ADJ	autre	a	VER:pres	avoir
animaux	NOM	animal	pas	ADV	pas
au	PRP:det	au	réfléchi	VER:pper	réfléchir
milieu	NOM	milieu	qu	KON	que
desquels	PRO:REL	duquel	‘	PUN	‘
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
se	PRO:PER	se	ne	ADV	ne
trouve	VER:pres	trouver	sait	VER:pres	savoir
,	PUN	,	point	ADV	point
et	KON	et	gouverner	VER:infi	gouverner
qu	PRO:REL	que	ses	DET:POS	son
‘	PUN	‘	sens	NOM	sens
il	PRO:PER	il	et	KON	et
poursuit	VER:pres	poursuivre	régler	VER:infi	régler
pour	PRP	pour	ses	DET:POS	son
en	PRO:PER	en	idées	NOM	idée
faire	VER:infi	faire	.	SENT	.
sa	DET:POS	son	L	DET:ART	le
proie	NOM	proie	‘	PUN	‘
,	PUN	,	homme	NOM	homme
parce	KON	parce	ne	ADV	ne
qu	KON	que	peut	VER:pres	pouvoir
‘	PUN	‘	donc	ADV	donc
il	PRO:PER	il	être	VER:infi	être
sent	VER:pres	sentir	vraiment	ADV	vraiment
plus	ADV	plus	heureux	ADJ	heureux
vivement	ADV	vivement	que	KON	que
qu	KON	que	dans	PRP	dans
‘	PUN	‘	la	DET:ART	le
eux	PRO:PER	eux	société	NOM	société
,	PUN	,	;	PUN	;
et	KON	et	là	ADV	là
qu	KON	que	,	PUN	,
‘	PUN	‘	il	PRO:PER	il
il	PRO:PER	il	prend	VER:pres	prendre
n	ADV	ne	des	PRP:det	du

forces	NOM	force	à	PRP	à
morales	ADJ	moral	surmonter	VER:infi	surmonter
et	KON	et	tous	ADJ	tout
physiques	ADJ	physique	les	DET:ART	le
qu	PRO:REL	que	obstacles	NOM	obstacle
‘	PUN	‘	;	PUN	;
il	PRO:PER	il	enfin	ADV	enfin
ne	ADV	ne	,	PUN	,
pouvait	VER:impf	pouvoir	là	ADV	là
acquérir	VER:infi	acquérir	,	PUN	,
dans	PRP	dans	il	PRO:PER	il
l	DET:ART	le	se	PRO:PER	se
‘	PUN	‘	procure	VER:pres	procurer
état	NOM	état	toutes	ADJ	tout
d	PRP	de	les	DET:ART	le
‘	PUN	‘	jouissances	NOM	jouissance
isolement	NOM	isolement	que	KON	que
où	PRO:REL	où	le	DET:ART	le
vit	VER:pres	vivre	cœur	NOM	cœur
le	DET:ART	le	humain	ADJ	humain
sauvage	ADJ	sauvage	peut	VER:pres	pouvoir
;	PUN	;	désirer	VER:infi	désirer
là	ADV	là	;	PUN	;
,	PUN	,	mais	KON	mais
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
parvient	VER:pres	parvenir	faut	VER:pres	falloir
,	PUN	,	,	PUN	,
par	PRP	par	pour	KON	pour
les	DET:ART	le	être	VER:infi	être
arts	NOM	art	heureux	ADJ	heureux
,	PUN	,	,	PUN	,
à	PRP	à	qu	KON	que
satisfaire	VER:infi	satisfaire	‘	PUN	‘
tous	ADJ	tout	il	PRO:PER	il
ses	DET:POS	son	ne	ADV	ne
besoins	NOM	besoin	contrarie	VER:pres	contrarier
et	KON	et	point	ADV	point

tout	ADV	tout	qu	KON	que
autre	ADJ	autre	‘	PUN	‘
qui	PRO:REL	qui	il	PRO:PER	il
,	PUN	,	veuille	VER:subp	vouloir
comme	KON	comme	le	DET:ART	le
lui	PRO:PER	lui	bonheur	NOM	bonheur
,	PUN	,	d	PRP	de
voudroit	VER:cond	vouloir	‘	PUN	‘
se	PRO:PER	se	autrui	NOM	autrui
procurer	VER:infi	procurer	,	PUN	,
la	DET:ART	le	et	KON	et
même	ADJ	même	pour	PRP	pour
jouissance	NOM	jouissance	lors	ADV	lors
;	PUN	;	il	PRO:PER	il
car	KON	car	travaillera	VER:futu	travailler
,	PUN	,	franchement	ADV	franchement
en	PRP	en	à	PRP	à
contrariant	VER:ppre	contrarier	faire	VER:infi	faire
un	DET:ART	un	ce	PRO:DEM	ce
autre	ADJ	autre	qui	PRO:REL	qui
,	PUN	,	convient	VER:pres	convenir
il	PRO:PER	il	aux	PRP:det	au
s	PRO:PER	se	autres	ADJ	autre
‘	PUN	‘	,	PUN	,
expose	VER:pres	exposer	afin	KON	afin
à	PRP	à	que	KON	que
être	VER:infi	être	les	DET:ART	le
contrarié	VER:pper	contrarier	autres	ADJ	autre
lui-même	PRO:PER	lui-même	travaillent	VER:pres	travailler
;	PUN	;	à	PRP	à
il	PRO:PER	il	ce	PRO:DEM	ce
faut	VER:pres	falloir	qui	PRO:REL	qui
plus	ADV	plus	lui	PRO:PER	lui
encore	ADV	encore	convient	VER:pres	convenir
,	PUN	,	à	PRP	à
il	PRO:PER	il	lui-même	PRO:PER	lui-même
faut	VER:pres	falloir	.	SENT	.

Toutes	ADJ	tout	,	PUN	,
les	DET:ART	le	ou	KON	ou
fois	NOM	fois	bien	ADV	bien
que	PRO:REL	que	il	PRO:PER	il
l	DET:ART	le	deviendra	VER:futu	devenir
‘	PUN	‘	l	DET:ART	le
orgueil	NOM	orgueil	‘	PUN	‘
enflera	VER:futu	enfler	objet	NOM	objet
son	DET:POS	son	de	PRP	de
cœur	NOM	cœur	la	DET:ART	le
,	PUN	,	haine	NOM	haine
et	KON	et	universelle	ADJ	universel
le	PRO:PER	le	.	SENT	.
portera	VER:futu	porter	Toutes	ADJ	tout
à	PRP	à	les	DET:ART	le
s	PRO:PER	se	fois	NOM	fois
‘	PUN	‘	que	PRO:REL	que
élever	VER:infi	élever	n	ADV	ne
dédaigneusement	ADV	dédaigneusement		PUN	‘
au-dessus	ADV	au-dessus	écoutant	VER:ppre	écouter
des	PRP:det	du	que	KON	que
autres	ADJ	autre	sa	DET:POS	son
,	PUN	,	nonchalance	NOM	nonchalance
et	KON	et	et	KON	et
à	PRP	à	sa	DET:POS	son
les	PRO:PER	le	paresse	NOM	paresse
mortifier	VER:infi	mortifier	,	PUN	,
,	PUN	,	il	PRO:PER	il
ou	KON	ou	refusera	VER:futu	refuser
bien	ADV	bien	de	PRP	de
il	PRO:PER	il	travailler	VER:infi	travailler
ne	ADV	ne	pour	PRP	pour
pourra	VER:futu	pouvoir	les	DET:ART	le
point	ADV	point	autres	ADJ	autre
atteindre	VER:infi	atteindre	,	PUN	,
son	DET:POS	son	les	DET:ART	le
but	NOM	but	autres	ADJ	autre

,	PUN	,	avisoient	VER:impf	aviser
avec	PRP	avec	de	PRP	de
raison	NOM	raison	réfléchir	VER:infi	réfléchir
,	PUN	,	?	SENT	?
dédaigneront	VER:futu	dédaigner	Il	PRO:PER	il
,	PUN	,	ne	ADV	ne
s	KON	si	sarait	VER:cond	être
‘	PUN	‘	que	KON	que
ils	PRO:PER	il	l	DET:ART	le
pensent	VER:pres	penser	‘	PUN	‘
,	PUN	,	objet	NOM	objet
de	PRP	de	de	PRP	de
travailler	VER:infi	travailler	mépris	NOM	mépris
pour	PRP	pour	général	ADJ	général
lui-même	PRO:PER	lui-même	.	SENT	.
.	SENT	.	Le	DET:ART	le
Eh	INT	eh	paresseux	NOM	paresseux
!	SENT	!	tombe	VER:pres	tomber
que	KON	que	dans	PRP	dans
serait	VER:cond	être	l	DET:ART	le
dans	PRP	dans	‘	PUN	‘
la	DET:ART	le	avilissement	NOM	avilissement
société	NOM	société	et	KON	et
,	PUN	,	la	DET:ART	le
l	DET:ART	le	misère	NOM	misère
‘	PUN	‘	;	PUN	;
homme	NOM	homme	le	DET:ART	le
qui	PRO:REL	qui	paresseux	NOM	paresseux
ne	ADV	ne	reste	VER:pres	rester
travaille	VER:pres	travailler	nécessairement	ADV	nécessairement
pas	ADV	pas	en	PRP	en
,	PUN	,	proie	NOM	proie
si	KON	si	à	PRP	à
les	DET:ART	le	toutes	ADJ	tout
autres	ADJ	autre	les	DET:ART	le
s	PRO:PER	se	passions	NOM	passion
‘	PUN	‘	;	PUN	;

il	PRO:PER	il	la	DET:ART	le
s	PRO:PER	se	fortune	NOM	fortune
‘	PUN	‘	se	PRO:PER	se
y	PRO:PER	y	prétendrait	VER:cond	prétendre
livre	VER:pres	livrer	-	PUN	-
sans	PRP	sans	il	PRO:PER	il
frein	NOM	frein	exempt	ADJ	exempt
,	PUN	,	de	PRP	de
il	PRO:PER	il	travailler	VER:inf	travailler
en	PRO:PER	en	!	SENT	!
est	VER:pres	être	qu	KON	que
le	DET:ART	le	‘	PUN	‘
jouet	NOM	jouet	est	VER:pres	être
;	PUN	;	-	PUN	-
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
devient	VER:pres	devenir	donc	ADV	donc
l	DET:ART	le	ce	ADJ	ce
‘	PUN	‘	riche	NOM	riche
opprobre	NOM	opprobre	orgueilleux	ADJ	orgueilleux
en	PRP	en	qui	PRO:REL	qui
même	ADJ	même	se	PRO:PER	se
temps	NOM	temps	croit	VER:pres	croire
que	KON	que	dispensé	VER:pper	dispenser
le	DET:ART	le	de	PRP	de
fléau	NOM	fléau	bien	ADV	bien
de	PRP	de	faire	VER:inf	faire
la	DET:ART	le	?	SENT	?
société	NOM	société	Il	PRO:PER	il
.	SENT	.	est	VER:pres	être
En	PRP	en	le	DET:ART	le
vain	ADJ	vain	possesseur	NOM	possesseur
l	DET:ART	le	de	PRP	de
‘	PUN	‘	toutes	ADJ	tout
homme	NOM	homme	les	DET:ART	le
né	VER:pper	naître	richesses	NOM	richesse
avec	PRP	avec	que	PRO:REL	que
de	DET:ART	de	les	DET:ART	le

autres	ADJ	autre	a	VER:pres	avoir
ont	VER:pres	avoir	su	VER:pper	savoir
amassées	VER:pper	amasser	calculer	VER:infi	calculer
pour	PRP	pour	les	DET:ART	le
lui	PRO:PER	lui	sueurs	NOM	sueur
;	PUN	;	des	PRP:det	du
il	PRO:PER	il	autres	ADJ	autre
seroit	VER:cond	être	et	KON	et
par	PRP	par	leur	DET:POS	leur
lui-même	PRO:PER	lui-même	travail	NOM	travail
incapable	ADJ	incapable	;	PUN	;
de	PRP	de	il	PRO:PER	il
pourvoir	VER:infi	pourvoir	a	VER:pres	avoir
au	PRP:det	au	su	VER:pper	savoir
plus	ADV	plus	faire	VER:infi	faire
petit	ADJ	petit	hausser	VER:infi	hausser
de	PRP	de	le	DET:ART	le
ses	DET:POS	son	prix	NOM	prix
besoins	NOM	besoin	des	PRP:det	du
,	PUN	,	denrées	NOM	denrée
il	PRO:PER	il	en	PRP	en
a	VER:pres	avoir	les	PRO:PER	le
su	VER:pper	savoir	accaparant	VER:pper	accaparer
,	PUN	,	,	PUN	,
ou	KON	ou	et	KON	et
son	DET:POS	son	grossir	VER:infi	grossir
père	NOM	père	sa	DET:POS	son
a	VER:pres	avoir	fortune	NOM	fortune
su	VER:pper	savoir	de	PRP	de
être	VER:infi	être	la	DET:ART	le
plus	ADV	plus	misère	NOM	misère
adroit	ADJ	adroit	publique	ADJ	publique
que	KON	que	;	PUN	;
les	DET:ART	le	mais	KON	mais
autres	ADJ	autre	a	VER:pres	avoir
;	PUN	;	-	PUN	-
il	PRO:PER	il	t	NOM	t

-	PUN	-	allé	VER:pper	aller
il	PRO:PER	il	lui	PRO:PER	lui
su	VER:pper	savoir	chercher	VER:infi	chercher
fabriquer	VER:infi	fabriquer	à	PRP	à
quelqu	ADJ	quelque	l	DET:ART	le
‘	PUN	‘	‘	PUN	‘
une	NUM	un	autre	ADJ	autre
de	PRP	de	bout	NOM	bout
ces	ADJ	ce	du	PRP:det	du
denrées	NOM	denrée	monde	NOM	monde
?	SENT	?	,	PUN	,
A	VER:pres	avoir	les	DET:ART	le
-	PUN	-	marchandises	NOM	marchandise
t	NOM	t	qu	PRO:REL	que
-	PUN	-	‘	PUN	‘
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
su	VER:pper	savoir	vient	VER:pres	venir
travailler	VER:infi	travailler	vendre	VER:infi	vendre
ses	DET:POS	son	au	PRP:det	au
champs	NOM	champ	triple	NUM	triple
dont	PRO:REL	dont	dans	PRP	dans
il	PRO:PER	il	son	DET:POS	son
se	PRO:PER	se	pays	NOM	pays
dit	VER:pres	dire	?	SENT	?
propriétaire	NOM	propriétaire	A	VER:pres	avoir
?	SENT	?	-	PUN	-
A	VER:pres	avoir	t	NOM	t
-	PUN	-	-	PUN	-
t	NOM	t	il	PRO:PER	il
-	PUN	-	su	VER:pper	savoir
il	PRO:PER	il	forger	VER:infi	forger
su	VER:pper	savoir	les	DET:ART	le
construire	VER:infi	construire	instruments	NOM	instrument
ce	ADJ	ce	avec	PRP	avec
vaisseau	NOM	vaisseau	lesquels	PRO:REL	lequel
qui	PRO:REL	qui	se	PRO:PER	se
est	VER:pres	être	fouillent	VER:pres	fouiller

les	DET:ART	le	;	PUN	;
mines	NOM	mine	il	PRO:PER	il
qui	PRO:REL	qui	en	PRO:PER	en
lui	PRO:PER	lui	est	VER:pres	être
ont	VER:pres	avoir	incapable	ADJ	incapable
procuré	VER:pper	procurer	,	PUN	,
l	DET:ART	le	et	KON	et
‘	PUN	‘	il	PRO:PER	il
or	NOM	or	tomberoit	VER:cond	tomber
qu	PRO:REL	que	dans	PRP	dans
‘	PUN	‘	sa	DET:POS	son
il	PRO:PER	il	détresse	NOM	détresse
dit	VER:pres	dire	et	KON	et
le	DET:ART	le	la	DET:ART	le
sien	PRO:POS	sien	plus	ADV	plus
,	PUN	,	cruelle	ADJ	cruel
et	KON	et	inanition	NOM	inanition
dont	PRO:REL	dont	,	PUN	,
il	PRO:PER	il	si	KON	si
s	PRO:PER	se	l	PRO:PER	le
‘	PUN	‘	‘	PUN	‘
enorgueillit	VER:pres	enorgueillir	on	PRO:PER	on
tant	ADV	tant	refusoit	VER:impf	refuser
?	SENT	?	de	PRP	de
Non	ADV	non	travailler	VER:infi	travailler
,	PUN	,	pour	PRP	pour
Citoyens	NOM	citoyen	lui	PRO:PER	lui
,	PUN	,	.	SENT	.
il	PRO:PER	il	Malheureusement	ADV	malheureusement
n	ADV	ne	le	DET:ART	le
‘	PUN	‘	peuple	NOM	peuple
a	VER:pres	avoir	n	ADV	ne
rien	PRO:IND	rien	‘	PUN	‘
fait	VER:pper	faire	a	VER:pres	avoir
de	PRP	de	pas	ADV	pas
tout	ADJ	tout	encore	ADV	encore
cela	PRO:DEM	cela	assez	ADV	assez

réfléchi	VER:pper	réfléchir	par	PRP	par
pour	PRP	pour	les	DET:ART	le
sentir	VER:infi	sentir	rois	NOM	roi
fortement	ADV	fortement	,	PUN	,
ces	ADJ	ce	les	DET:ART	le
vérités	NOM	vérité	nobles	NOM	noble
;	PUN	;	et	KON	et
retenu	VER:pper	retenir	les	DET:ART	le
jusqu	PRP	jusque	prêtres	NOM	prêtre
‘	PUN	‘	le	DET:ART	le
ici	ADV	ici	peuple	NOM	peuple
dans	PRP	dans	n	ADV	ne
la	DET:ART	le	‘	PUN	‘
plus	ADV	plus	a	VER:pres	avoir
profonde	ADJ	profond	pas	ADV	pas
ignorance	NOM	ignorance	encore	ADV	encore
par	PRP	par	osé	VER:pper	oser
tous	PRO:IND	tout	songer	VER:infi	songer
ceux	PRO:DEM	celui	à	PRP	à
qui	PRO:REL	qui	l	DET:ART	le
avoient	VER:impf	avoir	‘	PUN	‘
intérêt	NOM	intérêt	égalité	NOM	égalité
de	PRP	de	sociale	ADJ	social
l	PRO:PER	le	;	PUN	;
‘	PUN	‘	il	PRO:PER	il
asservir	VER:infi	asservir	n	ADV	ne
,	PUN	,	‘	PUN	‘
par	PRP	par	a	VER:pres	avoir
les	DET:ART	le	pas	ADV	pas
tyrans	NOM	tyran	osé	VER:pper	oser
politiques	ADJ	politique	réfléchir	VER:infi	réfléchir
et	KON	et	que	KON	que
religieux	ADJ	religieux	ceux	PRO:DEM	celui
de	PRP	de	qu	PRO:REL	que
toute	PRO:IND	tout	‘	PUN	‘
espece	NOM	espece	il	PRO:PER	il
,	PUN	,	appelloit	VER:impf	appeller

religieux	ADJ	religieux	‘	PUN	‘
,	PUN	,	étoient	VER:impf	être
n	ADV	ne	que	KON	que
‘	PUN	‘	parce	KON	parce
étoient	VER:impf	être	qu	KON	que
que	KON	que	‘	PUN	‘
des	PRP:det	du	il	PRO:PER	il
imposteurs	NOM	imposteur	se	PRO:PER	se
et	KON	et	faisoit	VER:impf	faire
des	PRP:det	du	petit	ADJ	petit
hypocrites	ADJ	hypocrite	,	PUN	,
qui	PRO:REL	qui	et	KON	et
lui	PRO:PER	lui	qu	KON	que
défendoient	VER:impf	défendre	‘	PUN	‘
de	PRP	de	ils	PRO:PER	il
raisonner	VER:infi	raisonner	se	PRO:PER	se
,	PUN	,	soumettoient	VER:impf	soumettre
afin	KON	afin	ignominieusement	ADV	ignominieusement
de	PRP	de	à	PRP	à
pouvoir	VER:infi	pouvoir	des	PRP:det	du
le	PRO:PER	le	hommes	NOM	homme
dominer	VER:infi	dominer	ses	DET:POS	son
et	KON	et	égaux	ADJ	égal
vivre	VER:infi	vivre	,	PUN	,
à	PRP	à	qu	PRO:REL	que
ses	DET:POS	son	‘	PUN	‘
dépens	NOM	dépens	il	PRO:PER	il
;	PUN	;	auroit	VER:cond	avoir
que	KON	que	pu	VER:pper	pouvoir
ceux	PRO:DEM	celui	d	PRP	de
qu	PRO:REL	que	‘	PUN	‘
‘	PUN	‘	un	DET:ART	un
il	PRO:PER	il	seul	ADJ	seul
appelloit	VER:impf	appeller	de	PRP	de
grands	ADJ	grand	ses	DET:POS	son
ne	ADV	ne	mouvemens	NOM	mouvement
l	PRO:PER	le	écraser	VER:infi	écraser

comme	ADV	comme	le	DET:ART	le
l	DET:ART	le	travail	NOM	travail
‘	PUN	‘	du	PRP:det	du
homme	NOM	homme	peuple	NOM	peuple
écrase	VER:pres	écraser	;	PUN	;
le	DET:ART	le	cependant	ADV	cependant
vermisseau	NOM	vermisseau	il	PRO:PER	il
rampant	ADJ	rampant	est	VER:pres	être
et	KON	et	importante	ADJ	important
sans	PRP	sans	qu	KON	que
force	NOM	force	‘	PUN	‘
.	SENT	.	il	PRO:PER	il
Enfin	ADV	enfin	songe	VER:subp	songer
le	DET:ART	le	et	KON	et
peuple	NOM	peuple	qu	KON	que
n	ADV	ne	‘	PUN	‘
‘	PUN	‘	il	PRO:PER	il
a	VER:pres	avoir	y	PRO:PER	y
jamais	ADV	jamais	songe	VER:subp	songer
osé	VER:pper	oser	sans	PRP	sans
,	PUN	,	cesse	NOM	cesse
jusqu	PRP	jusque	,	PUN	,
‘	PUN	‘	car	KON	car
ici	ADV	ici	c	PRO:DEM	Ce
,	PUN	,	‘	PUN	‘
réfléchir	VER:infi	réfléchir	est	VER:pres	être
que	KON	que	le	DET:ART	le
l	DET:ART	le	seul	ADJ	seul
‘	PUN	‘	moyen	NOM	moyen
homme	NOM	homme	d	PRP	de
riche	ADJ	riche	‘	PUN	‘
ne	ADV	ne	anéantir	VER:infi	anéantir
l	PRO:PER	le	l	DET:ART	le
‘	PUN	‘	‘	PUN	‘
est	VER:pres	être	aristocratie	NOM	aristocratie
que	KON	que	des	PRP:det	du
par	PRP	par	riches	NOM	riche

qui	PRO:REL	qui	en	PRP	en
a	VER:pres	avoir	masse	NOM	masse
pris	VER:pper	prendre	,	PUN	,
la	DET:ART	le	si	KON	si
place	NOM	place	elle	PRO:PER	elle
de	PRP	de	ne	ADV	ne
l	DET:ART	le	se	PRO:PER	se
'	PUN	'	faisoit	VER:impf	faire
aristocratie	NOM	aristocratie	aussi	ADV	aussi
des	PRP:det	du	dans	PRP	dans
nobles	NOM	noble	l	DET:ART	le
,	PUN	,	'	PUN	'
et	KON	et	esprit	NOM	esprit
qui	PRO:REL	qui	et	KON	et
doit	VER:pres	devoir	dans	PRP	dans
disparoître	VER:infi	disparoître	le	DET:ART	le
comme	KON	comme	cœur	NOM	cœur
elle	PRO:PER	elle	de	PRP	de
.	SENT	.	chacun	PRO:IND	chacun
Mais	KON	mais	,	PUN	,
en	PRP	en	l	DET:ART	le
vain	ADJ	vain	'	PUN	'
toutes	ADJ	tout	ordre	NOM	ordre
ces	ADJ	ce	général	ADJ	général
réflexions	NOM	réflexion	de	PRP	de
donneroient	VER:cond	donner	la	DET:ART	le
-	PUN	-	société	NOM	société
elles	PRO:PER	elle	pourroit	VER:cond	pouvoir
lieu	NOM	lieu	,	PUN	,
à	PRP	à	jusqu	PRP	jusque
la	DET:ART	le	'	PUN	'
révolution	NOM	révolution	à	PRP	à
morale	ADJ	moral	un	DET:ART	un
chez	PRP	chez	certain	PRO:IND	certain
le	DET:ART	le	point	NOM	point
peuple	NOM	peuple	,	PUN	,
réuni	VER:pper	réunir	être	VER:infi	être

bon	ADJ	bon	son	DET:POS	son
,	PUN	,	cœur	NOM	cœur
sans	PRP	sans	,	PUN	,
que	KON	que	dans	PRP	dans
chacun	PRO:IND	chacun	l	DET:ART	le
des	PRP:det	du	‘	PUN	‘
individus	NOM	individu	abnegation	NOM	abnegation
qui	PRO:REL	qui	de	PRP	de
la	PRO:PER	la	soi-même	PRO:PER	soi-même
composent	VER:pres	composer	,	PUN	,
,	PUN	,	dans	PRP	dans
eût	VER:subi	avoir	le	DET:ART	le
trouvé	VER:pper	trouver	travail	NOM	travail
le	DET:ART	le	et	KON	et
bonheur	NOM	bonheur	l	DET:ART	le
.	SENT	.	‘	PUN	‘
Où	ADV	où	amour	NOM	amour
doit	VER:pres	devoir	des	PRP:det	du
-	PUN	-	autres	ADJ	autre
il	PRO:PER	il	;	PUN	;
donc	ADV	donc	voilà	ADV	voilà
le	PRO:PER	le	tout	ADJ	tout
chercher	VER:infi	chercher	le	DET:ART	le
?	SENT	?	secret	NOM	secret
Où	ADV	où	.	SENT	.
,	PUN	,	Par	PRP	par
Citoyens	NOM	citoyen	le	DET:ART	le
?	SENT	?	travail	NOM	travail
Au	PRP:det	au	,	PUN	,
dedans	ADV	dedans	l	DET:ART	le
de	PRP	de	‘	PUN	‘
lui-même	PRO:PER	lui-même	homme	NOM	homme
,	PUN	,	se	PRO:PER	se
dans	PRP	dans	rend	VER:pres	rendre
le	DET:ART	le	indépendant	ADJ	indépendant
fond	NOM	fond	;	PUN	;
de	PRP	de	il	PRO:PER	il

peut	VER:pres	pouvoir	rend	VER:pres	rendre
exister	VER:infi	exister	nécessairement	ADV	nécessairement
en	PRP	en	utile	ADJ	utile
tout	ADJ	tout	aux	PRP:det	au
pays	NOM	pays	autres	PRO	autre
,	PUN	,	,	PUN	,
en	PRP	en	et	KON	et
tout	ADJ	tout	il	PRO:PER	il
climat	NOM	climat	se	PRO:PER	se
;	PUN	;	rend	VER:pres	rendre
il	PRO:PER	il	,	PUN	,
n	ADV	ne	malgré	PRP	malgré
‘	PUN	‘	eux	PRO:PER	eux
est	VER:pres	être	,	PUN	,
à	PRP	à	possesseur	NOM	possesseur
charge	NOM	charge	de	PRP	de
à	PRP	à	leur	DET:POS	leur
personne	NOM	personne	estime	NOM	estime
;	PUN	;	.	SENT	.
il	PRO:PER	il	Par	PRP	par
conserve	VER:pres	conserver	l	DET:ART	le
sa	DET:POS	son	‘	PUN	‘
santé	NOM	santé	abnégation	NOM	abnégation
,	PUN	,	de	PRP	de
ses	DET:POS	son	soi-même	PRO:PER	soi-même
forces	NOM	force	,	PUN	,
physiques	ADJ	physique	l	DET:ART	le
et	KON	et	‘	PUN	‘
le	DET:ART	le	homme	NOM	homme
développement	NOM	développement	maîtrise	VER:pres	maîtriser
de	PRP	de	tout	ADJ	tout
ses	DET:POS	son	ce	PRO:DEM	ce
facultés	NOM	faculté	qui	PRO:REL	qui
morales	ADJ	moral	l	PRO:PER	le
;	PUN	;	‘	PUN	‘
il	PRO:PER	il	environne	VER:pres	environner
se	PRO:PER	se	en	PRP	en

s	PRO:PER	se	orages	NOM	orage
‘	PUN	‘	politiques	ADJ	politique
elevant	VER:ppre	elever	,	PUN	,
au-dessus	ADV	au-dessus	et	KON	et
de	PRP	de	le	DET:ART	le
toutes	ADJ	tout	dérangemens	NOM	dérangemens
les	DET:ART	le	même	ADJ	même
circonstances	NOM	circonstance	de	PRP	de
;	PUN	;	sa	DET:POS	son
son	DET:POS	son	constitution	NOM	constitution
ame	NOM	ame	physique	ADJ	physique
prend	VER:pres	prendre	,	PUN	,
de	DET:ART	de	le	PRO:PER	le
la	DET:ART	le	trouvent	VER:pres	trouver
fierté	NOM	fierté	toujours	ADV	toujours
,	PUN	,	impassible	ADJ	impassible
il	PRO:PER	il	,	PUN	,
sait	VER:pres	savoir	insusceptible	ADJ	insusceptible
souffrir	VER:infi	souffrir	d	PRP	de
,	PUN	,	‘	PUN	‘
et	KON	et	abattement	NOM	abattement
les	DET:ART	le	et	KON	et
intempéries	NOM	intempérie	incapable	ADJ	incapable
des	PRP:det	du	de	PRP	de
saisons	NOM	saison	malheur	NOM	malheur
,	PUN	,	;	PUN	;
et	KON	et	car	KON	car
les	DET:ART	le	le	DET:ART	le
vicissitudes	NOM	vicissitude	malheur	NOM	malheur
de	PRP	de	n	ADV	ne
la	DET:ART	le	‘	PUN	‘
fortune	NOM	fortune	est	VER:pres	être
et	KON	et	pas	ADV	pas
l	DET:ART	le	dans	PRP	dans
‘	PUN	‘	la	DET:ART	le
inconstance	NOM	inconstance	circonstance	NOM	circonstance
des	PRP:det	du	,	PUN	,

quelque	ADV	quelque	heureux	ADJ	heureux
désastreuse	ADJ	désastreux	;	PUN	;
qu	PRO:REL	que	je	PRO:PER	je
‘	PUN	‘	veux	VER:pres	vouloir
elle	PRO:PER	elle	être	VER:infi	être
puisse	VER:subp	pouvoir	au-dessus	ADV	au-dessus
être	VER:infi	être	de	PRP	de
;	PUN	;	toutes	ADJ	tout
mais	KON	mais	les	DET:ART	le
dans	PRP	dans	adversités	NOM	adversité
l	DET:ART	le	;	PUN	;
‘	PUN	‘	je	PRO:PER	je
affliction	NOM	affliction	veux	VER:pres	vouloir
qu	PRO:REL	que	ne	ADV	ne
‘	PUN	‘	me	PRO:PER	me
elle	PRO:PER	elle	rendre	VER:infi	rendre
nous	PRO:PER	nous	esclave	NOM	esclave
cause	VER:pres	causer	de	PRP	de
;	PUN	;	rien	PRO:IND	rien
or	KON	or	;	PUN	;
l	DET:ART	le	je	PRO:PER	je
‘	PUN	‘	veux	VER:pres	vouloir
homme	NOM	homme	être	VER:infi	être
qui	PRO:REL	qui	à	PRP	à
a	VER:pres	avoir	moi	PRO:PER	moi
réfléchi	VER:pper	réfléchir	,	PUN	,
et	KON	et	et	KON	et
qui	PRO:REL	qui	je	PRO:PER	je
s	PRO:PER	se	veux	VER:pres	vouloir
‘	PUN	‘	être	VER:infi	être
est	VER:pres	être	maître	NOM	maître
dit	VER:pper	dire	à	PRP	à
à	PRP	à	moi	PRO:PER	moi
lui-même	PRO:PER	lui-même	;	PUN	;
je	PRO:PER	je	celui-là	PRO:DEM	celui-là
veux	VER:pres	vouloir	ne	ADV	ne
être	VER:infi	être	peut	VER:pres	pouvoir

jamais	ADV	jamais	ressent	VER:pres	ressentir
éprouver	VER:infi	éprouver	aucune	PRO:IND	aucun
d	DET:ART	de	douleur	NOM	douleur
‘	PUN	‘	;	PUN	;
affliction	NOM	affliction	est	VER:pres	être
.	SENT	.	-	PUN	-
Perd	VER:pres	perdre	il	PRO:PER	il
-	PUN	-	atteint	VER:pper	atteindre
t	NOM	t	de	PRP	de
il	PRO:PER	il	quelque	ADJ	quelque
une	DET:ART	un	infirmité	NOM	infirmité
portion	NOM	portion	?	SENT	?
de	PRP	de	Il	PRO:PER	il
sa	DET:POS	son	la	PRO:PER	la
fortune	NOM	fortune	supporte	VER:pres	supporter
?	SENT	?	avec	PRP	avec
Eh	INT	eh	courage	NOM	courage
bien	ADV	bien	;	PUN	;
!	SENT	!	il	PRO:PER	il
il	PRO:PER	il	sait	VER:pres	savoir
s	PRO:PER	se	que	KON	que
‘	PUN	‘	le	DET:ART	le
y	PRO:PER	y	temps	NOM	temps
attendait	VER:impf	attendre	,	PUN	,
,	PUN	,	qu	PRO:REL	que
il	PRO:PER	il	‘	PUN	‘
n	ADV	ne	il	PRO:PER	il
‘	PUN	‘	n	ADV	ne
y	PRO:PER	y	‘	PUN	‘
avait	VER:impf	avoir	est	VER:pres	être
aucune	PRO:IND	aucun	en	PRP	en
attache	NOM	attache	notre	DET:POS	notre
,	PUN	,	pouvoir	NOM	pouvoir
il	PRO:PER	il	,	PUN	,
n	ADV	ne	ni	KON	ni
‘	PUN	‘	de	PRP	de
en	PRO:PER	en	presser	VER:infi	presser

,	PUN	,	homme	NOM	homme
ni	KON	ni	qui	PRO:REL	qui
d	PRP	de	pense	VER:pres	penser
'	PUN	'	et	KON	et
arrêter	VER:infi	arrêter	pour	PRP	pour
,	PUN	,	une	DET:ART	un
amusera	VER:futu	amuser	ame	NOM	ame
sa	DET:POS	son	qui	PRO:REL	qui
guérison	NOM	guérison	sent	VER:pres	sentir
;	PUN	;	la	DET:ART	le
il	PRO:PER	il	perte	NOM	perte
souffre	VER:pres	souffrir	d	PRP	de
avec	PRP	avec	'	PUN	'
patience	NOM	patience	une	DET:ART	un
et	KON	et	maîtresse	NOM	maîtresse
ses	DET:POS	son	ou	KON	ou
maux	NOM	mal	d	PRP	de
ne	ADV	ne	'	PUN	'
sont	VER:pres	être	une	DET:ART	un
rien	PRO:IND	rien	épouse	NOM	épouse
;	PUN	;	,	PUN	,
éprouve	VER:pres	éprouver	d	PRP	de
-	PUN	-	'	PUN	'
t	NOM	t	une	DET:ART	un
-	PUN	-	amie	NOM	ami
il	PRO:PER	il	tendre	ADJ	tendre
ce	PRO:DEM	ce	compagne	NOM	compagne
qu	PRO:REL	que	de	PRP	de
'	PUN	'	son	DET:POS	son
il	PRO:PER	il	existence	NOM	existence
y	PRO:PER	y	,	PUN	,
a	VER:pres	avoir	et	KON	et
de	PRP	de	qui	PRO:REL	qui
plus	ADV	plus	partageoit	VER:impf	partager
cruel	ADJ	cruel	ses	DET:POS	son
pour	PRP	pour	peines	NOM	peine
un	DET:ART	un	ainsi	KON	ainsi

que	KON	que	séparation	NOM	séparation
ses	DET:POS	son	ordonnée	VER:pper	ordonner
plaisirs	NOM	plaisir	par	PRP	par
?	SENT	?	la	DET:ART	le
Eh	INT	eh	nature	NOM	nature
bien	ADV	bien	;	PUN	;
!	SENT	!	il	PRO:PER	il
il	PRO:PER	il	y	PRO:PER	y
est	VER:pres	être	comptoit	VER:impf	compter
encore	ADV	encore	,	PUN	,
au-dessus	ADV	au-dessus	et	KON	et
de	PRP	de	cette	ADJ	ce
cette	ADJ	ce	expectative	NOM	expectative
perte	NOM	perte	loin	ADV	loin
,	PUN	,	de	PRP	de
il	PRO:PER	il	l	PRO:PER	le
sait	VER:pres	savoir	'	PUN	'
que	KON	que	abattre	VER:infi	abattre
la	DET:ART	le	,	PUN	,
vie	NOM	vie	n	ADV	ne
humaine	ADJ	humain	'	PUN	'
a	VER:pres	avoir	a	VER:pres	avoir
nécessairement	ADV	nécessairement	fait	VER:pper	faire
un	DET:ART	un	que	KON	que
terme	NOM	terme	le	PRO:PER	le
;	PUN	;	rendre	VER:infi	rendre
il	PRO:PER	il	plus	ADV	plus
sait	VER:pres	savoir	heureux	ADJ	heureux
qu	KON	que	,	PUN	,
'	PUN	'	songeant	VER:ppre	songer
il	PRO:PER	il	qu	KON	que
devoit	VER:impf	devoir	'	PUN	'
s	PRO:PER	se	il	PRO:PER	il
'	PUN	'	ne	ADV	ne
attendre	VER:infi	attendre	pouvoit	VER:impf	pouvoir
à	PRP	à	pas	ADV	pas
cette	ADJ	ce	se	PRO:PER	se

promettre	VER:infi	promettre	a	VER:pres	avoir
une	DET:ART	un	redoublé	VER:pper	redoubler
jouissance	NOM	jouissance	de	PRP	de
éternelle	ADJ	éternel	soins	NOM	soin
,	PUN	,	et	KON	et
il	PRO:PER	il	d	PRP	de
a	VER:pres	avoir	‘	PUN	‘
toujours	ADV	toujours	attentions	NOM	attention
craint	VER:pper	craindre	pour	PRP	pour
de	PRP	de	rendre	VER:infi	rendre
n	ADV	ne	sa	DET:POS	son
‘	PUN	‘	compagne	NOM	compagne
avoir	VER:infi	avoir	heureuse	ADJ	heureux
pas	ADV	pas	,	PUN	,
le	DET:ART	le	et	KON	et
temps	NOM	temps	lorsque	KON	lorsque
de	PRP	de	la	DET:ART	le
faire	VER:infi	faire	mort	NOM	mort
assez	ADV	assez	vient	VER:pres	venir
de	PRP	de	la	PRO:PER	la
bien	ADV	bien	ravir	VER:infi	ravir
à	PRP	à	à	PRP	à
celle	PRO:DEM	celui	ses	DET:POS	son
qui	PRO:REL	qui	embrassemens	NOM	embrassement
charmoit	VER:impf	charmer	,	PUN	,
sa	DET:POS	son	il	PRO:PER	il
vie	NOM	vie	lui	PRO:PER	lui
;	PUN	;	reste	VER:pres	rester
il	PRO:PER	il	au	PRP:det	au
a	VER:pres	avoir	fond	NOM	fond
profité	VER:pper	profiter	du	PRP:det	du
de	PRP	de	cœur	NOM	cœur
tous	ADJ	tout	la	DET:ART	le
les	DET:ART	le	douce	ADJ	doux
instans	NOM	instant	satisfaction	NOM	satisfaction
,	PUN	,	qui	PRO:REL	qui
il	PRO:PER	il	le	PRO:PER	le

consolera	VER:futu	consoler	de	PRP	de
toujours	ADV	toujours	revoir	VER:infi	revoir
,	PUN	,	cette	ADJ	ce
d	PRP	de	compagne	NOM	compagne
‘	PUN	‘	aimable	ADJ	aimable
avoir	VER:infi	avoir	vient	VER:pres	venir
,	PUN	,	la	PRO:PER	la
autant	ADV	autant	présenter	VER:infi	présenter
qu	KON	que	à	PRP	à
‘	PUN	‘	son	DET:POS	son
il	PRO:PER	il	cerveau	NOM	cerveau
a	VER:pres	avoir	échauffé	VER:pper	échauffer
pu	VER:pper	pouvoir	;	PUN	;
,	PUN	,	eh	INT	eh
contribué	VER:pper	contribuer	bien	ADV	bien
à	PRP	à	!	SENT	!
sa	DET:POS	son	dans	PRP	dans
félicité	NOM	félicité	ses	DET:POS	son
.	SENT	.	rêves	NOM	rêve
Si	KON	si	encore	ADV	encore
son	DET:POS	son	il	PRO:PER	il
ame	NOM	ame	sera	VER:futu	être
ardente	ADJ	ardent	parfaitement	ADV	parfaitement
exalte	VER:pres	exalter	heureux	ADJ	heureux
quelquefois	ADV	quelquefois	,	PUN	,
son	DET:POS	son	car	KON	car
imagination	NOM	imagination	il	PRO:PER	il
dans	PRP	dans	verra	VER:futu	voir
les	DET:ART	le	cette	PRO:DEM	ce
rêves	NOM	rêve	image	NOM	image
de	PRP	de	toute	ADV	tout
la	DET:ART	le	rayonnante	ADJ	rayonnant
nuit	NOM	nuit	de	PRP	de
;	PUN	;	joie	NOM	joie
si	KON	si	,	PUN	,
le	DET:ART	le	toute	ADV	tout
desir	NOM	desir	pleine	ADJ	plein

de	PRP	de	l	DET:ART	le
reconnaissance	NOM	reconnaissance	'	PUN	'
et	KON	et	illusion	NOM	illusion
portant	VER:ppre	porter	se	PRO:PER	se
un	DET:ART	un	dissiper	VER:infi	dissiper
visage	NOM	visage	,	PUN	,
serein	ADJ	serein	il	PRO:PER	il
auquel	PRO:REL	auquel	est	VER:pres	être
il	PRO:PER	il	vrai	ADJ	vrai
ne	ADV	ne	,	PUN	,
manquera	VER:futu	manquer	mais	KON	mais
que	KON	que	son	DET:POS	son
la	DET:ART	le	ame	NOM	ame
parole	NOM	parole	sera	VER:futu	être
pour	PRP	pour	tranquille	ADJ	tranquille
exprimer	VER:infi	exprimer	et	KON	et
que	KON	que	il	PRO:PER	il
la	DET:ART	le	conservera	VER:futu	conserver
satisfaction	NOM	satisfaction	long	ADV	long
que	PRO:REL	que	temps	ADV	temps
sa	DET:POS	son	le	DET:ART	le
bouche	NOM	bouche	souvenir	NOM	souvenir
a	VER:pres	avoir	enchanteur	ADJ	enchanteur
l	DET:ART	le	de	PRP	de
'	PUN	'	la	DET:ART	le
air	NOM	air	douce	ADJ	doux
de	PRP	de	agitation	NOM	agitation
respirer	VER:infi	respirer	qu	PRO:REL	que
.	SENT	.	'	PUN	'
Au	PRP:det	au	il	PRO:PER	il
moment	NOM	moment	vient	VER:pres	venir
de	PRP	de	d	PRP	de
son	DET:POS	son	'	PUN	'
reveil	NOM	reveil	éprouver	VER:infi	éprouver
,	PUN	,	.	SENT	.
il	PRO:PER	il	En	PRP	en
verra	VER:futu	voir	un	DET:ART	un

mot	NOM	mot	tous	ADJ	tout
,	PUN	,	éléments	NOM	élément
l	DET:ART	le	viendraient	VER:cond	venir
‘	PUN	‘	à	PRP	à
homme	NOM	homme	se	PRO:PER	se
qui	PRO:REL	qui	confondre	VER:infi	confondre
a	VER:pres	avoir	,	PUN	,
fait	VER:pper	faire	et	KON	et
abnégation	NOM	abnégation	son	DET:POS	son
de	PRP	de	corps	NOM	corps
lui-même	PRO:PER	lui-même	à	PRP	à
,	PUN	,	se	PRO:PER	se
est	VER:pres	être	dissoudre	VER:infi	dissoudre
au-dessus	ADV	au-dessus	sous	PRP	sous
de	PRP	de	les	DET:ART	le
tous	ADJ	tout	masses	NOM	masse
les	DET:ART	le	entassées	VER:pper	entasser
accidens	NOM	accident	,	PUN	,
,	PUN	,	que	KON	que
de	PRP	de	son	DET:POS	son
toutes	ADJ	tout	ame	NOM	ame
les	DET:ART	le	calme	ADJ	calme
pertes	NOM	perte	et	KON	et
,	PUN	,	ferme	ADJ	ferme
de	PRP	de	au	PRP:det	au
tous	ADJ	tout	milieu	NOM	milieu
les	DET:ART	le	de	PRP	de
événemens	NOM	événement	ce	ADJ	ce
;	PUN	;	désordre	NOM	désordre
l	DET:ART	le	,	PUN	,
‘	PUN	‘	s	PRO:PER	se
univers	NOM	univers	‘	PUN	‘
se	PRO:PER	se	échapperait	VER:cond	échapper
briserait	VER:cond	briser	à	PRP	à
avec	PRP	avec	travers	NOM	travers
fracas	NOM	fracas	le	DET:ART	le
;	PUN	;	bouleversement	NOM	bouleversement

de	PRP	de	à	PRP	à
la	DET:ART	le	l	DET:ART	le
nature	NOM	nature	‘	PUN	‘
,	PUN	,	ambition	NOM	ambition
et	KON	et	,	PUN	,
planeroit	VER:cond	planer	ni	KON	ni
avec	PRP	avec	à	PRP	à
tranquillité	NOM	tranquillité	l	DET:ART	le
sur	PRP	sur	‘	PUN	‘
l	DET:ART	le	avarice	NOM	avarice
‘	PUN	‘	,	PUN	,
immensité	NOM	immensité	ni	KON	ni
de	PRP	de	à	PRP	à
ses	DET:POS	son	aucune	PRO:IND	aucun
débris	NOM	débris	des	PRP:det	du
.	SENT	.	passions	NOM	passion
L	DET:ART	le	qui	PRO:REL	qui
‘	PUN	‘	troublent	VER:pres	troubler
homme	NOM	homme	le	DET:ART	le
qui	PRO:REL	qui	cœur	NOM	cœur
a	VER:pres	avoir	humain	ADJ	humain
fait	VER:pper	faire	,	PUN	,
abnégation	NOM	abnégation	et	KON	et
de	PRP	de	qui	PRO:REL	qui
lui-même	PRO:PER	lui-même	le	PRO:PER	le
,	PUN	,	tourmentent	VER:pres	tourmenter
ne	ADV	ne	sans	PRP	sans
se	PRO:PER	se	cesse	NOM	cesse
laisse	VER:pres	laisser	,	PUN	,
emporter	VER:infi	emporter	en	PRP	en
ni	KON	ni	lui	PRO:PER	lui
à	PRP	à	faisant	VER:ppre	faire
l	DET:ART	le	toujours	ADV	toujours
‘	PUN	‘	courir	VER:infi	courir
orgueil	NOM	orgueil	après	PRP	après
,	PUN	,	un	DET:ART	un
ni	KON	ni	bonheur	NOM	bonheur

imaginaire	ADJ	imaginaire	se	PRO:PER	se
qu	PRO:REL	que	laisse	VER:pres	laisser
‘	PUN	‘	point	ADV	point
il	PRO:PER	il	enivrer	VER:infi	enivrer
ne	ADV	ne	par	PRP	par
peut	VER:pres	pouvoir	des	PRP:det	du
jamais	ADV	jamais	plaisirs	NOM	plaisir
atteindre	VER:infi	atteindre	qui	PRO:REL	qui
;	PUN	;	bientôt	ADV	bientôt
de	PRP	de	seroient	VER:cond	être
même	ADV	même	suis	VER:pper	suivre
qu	KON	que	de	PRP	de
‘	PUN	‘	froideur	NOM	froideur
il	PRO:PER	il	et	KON	et
ne	ADV	ne	de	PRP	de
se	PRO:PER	se	degoût	NOM	degoût
laisse	VER:pres	laisser	;	PUN	;
point	ADV	point	il	PRO:PER	il
abattre	VER:infi	abattre	ne	ADV	ne
par	PRP	par	se	PRO:PER	se
les	DET:ART	le	laisse	VER:pres	laisser
adversités	NOM	adversité	point	ADV	point
,	PUN	,	emporter	VER:infi	emporter
il	PRO:PER	il	aux	PRP:det	au
ne	ADV	ne	folles	ADJ	fou
se	PRO:PER	se	joies	NOM	joie
laisse	VER:pres	laisser	qui	PRO:REL	qui
point	ADV	point	peuvent	VER:pres	pouvoir
surprendre	VER:infi	surprendre	inspirer	VER:infi	inspirer
par	PRP	par	quelques	ADJ	quelque
une	DET:ART	un	instans	NOM	instant
lueur	NOM	lueur	d	PRP	de
de	PRP	de	‘	PUN	‘
prospérité	NOM	prospérité	une	DET:ART	un
,	PUN	,	jouissance	NOM	jouissance
il	PRO:PER	il	ardemment	ADV	ardemment
ne	ADV	ne	désirée	VER:pper	désirer

;	PUN	;	de	PRP	de
il	PRO:PER	il	lui-même	PRO:PER	lui-même
sait	VER:pres	savoir	,	PUN	,
user	VER:infi	user	est	VER:pres	être
de	PRP	de	tout	ADV	tout
tout	ADV	tout	entier	ADJ	entier
,	PUN	,	au	PRP:det	au
et	KON	et	bonheur	NOM	bonheur
reste	VER:pres	rester	des	PRP:det	du
partout	ADV	partout	autres	ADJ	autre
inaccessible	ADJ	inaccessible	,	PUN	,
à	PRP	à	et	KON	et
tous	ADJ	tout	il	PRO:PER	il
les	DET:ART	le	trouve	VER:pres	trouver
excès	NOM	excès	sa	DET:POS	son
;	PUN	;	félicité	NOM	félicité
enfin	ADV	enfin	propre	ADJ	propre
,	PUN	,	dans	PRP	dans
et	KON	et	la	DET:ART	le
c	PRO:DEM	ce	félicité	NOM	félicité
‘	PUN	‘	publique	ADJ	publique
est	VER:pres	être	;	PUN	;
ici	ADV	ici	il	PRO:PER	il
le	DET:ART	le	ne	ADV	ne
triomphe	NOM	triomphe	peut	VER:pres	pouvoir
de	PRP	de	voir	VER:infi	voir
la	DET:ART	le	un	DET:ART	un
sagesse	NOM	sagesse	malheureux	NOM	malheureux
humaine	ADJ	humain	sans	PRP	sans
,	PUN	,	être	VER:infi	être
l	DET:ART	le	enclin	ADJ	enclin
‘	PUN	‘	à	PRP	à
homme	NOM	homme	le	PRO:PER	le
qui	PRO:REL	qui	soulager	VER:infi	soulager
a	VER:pres	avoir	;	PUN	;
fait	VER:pper	faire	il	PRO:PER	il
abnégation	NOM	abnégation	ne	ADV	ne

peut	VER:pres	pouvoir	lui	PRO:PER	lui
rencontrer	VER:infi	rencontrer	se	PRO:PER	se
un	DET:ART	un	dirige	VER:pres	diriger
indigent	NOM	indigent	vers	PRP	vers
sans	PRP	sans	le	DET:ART	le
désirer	VER:infi	désirer	bonheur	NOM	bonheur
d	PRP	de	public	ADJ	public
‘	PUN	‘	;	PUN	;
avoir	VER:infi	avoir	et	KON	et
quelque	ADJ	quelque	par	PRP	par
chose	NOM	chose	un	DET:ART	un
à	PRP	à	retour	NOM	retour
partager	VER:infi	partager	aussi	ADV	aussi
avec	PRP	avec	juste	ADJ	juste
lui	PRO:PER	lui	qu	PRP	que
;	PUN	;	‘	PUN	‘
toujours	ADV	toujours	inévitable	ADJ	inévitable
heureux	ADJ	heureux	,	PUN	,
quand	KON	quand	il	PRO:PER	il
il	PRO:PER	il	reçoit	VER:pres	recevoir
croit	VER:pres	croire	à	PRP	à
que	KON	que	chaque	ADJ	chaque
les	DET:ART	le	instant	NOM	instant
autres	ADJ	autre	des	PRP:det	du
peuvent	VER:pres	pouvoir	marques	NOM	marque
l	PRO:PER	le	de	PRP	de
‘	PUN	‘	reconnaissance	NOM	reconnaissance
être	VER:infi	être	et	KON	et
,	PUN	,	d	PRP	de
ses	DET:POS	son	‘	PUN	‘
pensées	NOM	pensée	amitié	NOM	amitié
,	PUN	,	;	PUN	;
ses	DET:POS	son	l	DET:ART	le
actions	NOM	action	‘	PUN	‘
,	PUN	,	homme	NOM	homme
tout	PRO:IND	tout	n	ADV	ne
en	PRP	en	‘	PUN	‘

est	VER:pres	être	l	DET:ART	le
point	ADV	point	‘	PUN	‘
né	VER:pper	naître	amour	NOM	amour
insensible	ADJ	insensible	;	PUN	;
et	KON	et	il	PRO:PER	il
ingrat	ADJ	ingrat	est	VER:pres	être
,	PUN	,	donc	ADV	donc
et	KON	et	heureux	ADJ	heureux
,	PUN	,	;	PUN	;
malgré	PRP	malgré	mais	KON	mais
les	DET:ART	le	celui	PRO:DEM	celui
vices	NOM	vice	dont	PRO:REL	dont
de	PRP	de	je	PRO:PER	je
la	DET:ART	le	parle	VER:pres	parler
société	NOM	société	est	VER:pres	être
,	PUN	,	encore	ADV	encore
celui	PRO:DEM	celui	heureux	ADJ	heureux
qui	PRO:REL	qui	,	PUN	,
travaille	VER:pres	travailler	alors	ADV	alors
sincèrement	ADV	sincèrement	même	ADV	même
au	PRP:det	au	que	KON	que
bonheur	NOM	bonheur	ses	DET:POS	son
des	PRP:det	du	intentions	NOM	intention
autres	ADJ	autre	sont	VER:pres	être
,	PUN	,	méconnues	VER:pper	méconnaître
est	VER:pres	être	;	PUN	;
toujours	ADV	toujours	il	PRO:PER	il
assuré	VER:pper	assurer	reste	VER:pres	rester
d	PRP	de	toujours	ADV	toujours
‘	PUN	‘	au-dedans	ADV	au-dedans
en	PRO:PER	en	de	PRP	de
éprouver	VER:infî	éprouver	sa	DET:POS	son
de	PRP	de	poitrine	NOM	poitrine
la	DET:ART	le	le	DET:ART	le
reconnaissance	NOM	reconnaissance	sentiment	NOM	sentiment
et	KON	et	profondément	ADV	profondément
de	PRP	de	gravé	VER:pper	graver

d	PRP	de	égarement	NOM	égarement
‘	PUN	‘	du	PRP:det	du
avoir	VER:infi	avoir	public	NOM	public
voulu	VER:pper	vouloir	trompé	VER:pper	tromper
le	DET:ART	le	par	PRP	par
bien	NOM	bien	eux	PRO:PER	eux
;	PUN	;	;	PUN	;
des	PRP:det	du	en	PRP	en
larmes	NOM	larme	vain	ADJ	vain
délicieuses	ADJ	délicieux	la	DET:ART	le
viennent	VER:pres	venir	calomnie	NOM	calomnie
toujours	ADV	toujours	vient	VER:pres	venir
arroser	VER:infi	arroser	-	PUN	-
les	DET:ART	le	elle	PRO:PER	elle
bonnes	ADJ	bon	à	PRP	à
actions	NOM	action	l	PRO:PER	le
qu	PRO:REL	que	‘	PUN	‘
‘	PUN	‘	attaquer	VER:infi	attaquer
il	PRO:PER	il	;	PUN	;
a	VER:pres	avoir	en	PRP	en
pu	VER:pper	pouvoir	vain	ADJ	vain
faire	VER:infi	faire	l	DET:ART	le
et	KON	et	‘	PUN	‘
le	PRO:PER	le	ambition	NOM	ambition
venger	VER:infi	venger	,	PUN	,
en	PRP	en	la	DET:ART	le
secret	NOM	secret	jalousie	NOM	jalousie
de	PRP	de	et	KON	et
l	DET:ART	le	toutes	ADJ	tout
‘	PUN	‘	les	DET:ART	le
injustice	NOM	injustice	petites	ADJ	petit
des	PRP	de	passions	NOM	passion
méchans	NOM	méchant	attentives	ADJ	attentif
et	KON	et	à	PRP	à
de	PRP	de	égarer	VER:infi	égarer
l	DET:ART	le	les	DET:ART	le
‘	PUN	‘	uns	NOM	un

pour	PRP	pour	‘	PUN	‘
persécuter	VER:infi	persécuter	Océan	NAM	Océan
les	DET:ART	le	,	PUN	,
autres	PRO:IND	autre	au	PRP:det	au
,	PUN	,	milieu	NOM	milieu
lui	PRO:PER	lui	de	PRP	de
susciteroient	VER:cond	susciter	la	DET:ART	le
-	PUN	-	tempête	NOM	tempête
elles	PRO:PER	elle	et	KON	et
la	DET:ART	le	de	PRP	de
haine	NOM	haine	l	DET:ART	le
de	PRP	de	‘	PUN	‘
la	DET:ART	le	agitation	NOM	agitation
multitude	NOM	multitude	des	PRP:det	du
;	PUN	;	flots	NOM	flot
il	PRO:PER	il	;	PUN	;
est	VER:pres	être	et	KON	et
calme	ADJ	calme	s	KON	si
au	PRP:det	au	‘	PUN	‘
milieu	NOM	milieu	il	PRO:PER	il
des	PRP:det	du	faut	VER:pres	falloir
orages	NOM	orage	,	PUN	,
politiques	ADJ	politique	comme	ADV	comme
qui	PRO:REL	qui	le	DET:ART	le
s	PRO:PER	se	vertueux	ADJ	vertueux
‘	PUN	‘	Beauvais	NAM	Beauvais
élèvent	VER:pres	élever	,	PUN	,
sur	PRP	sur	mourir	VER:infi	mourir
sa	DET:POS	son	sur	PRP	sur
tête	NOM	tête	un	DET:ART	un
,	PUN	,	échafaud	NOM	échafaud
comme	KON	comme	,	PUN	,
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
le	PRO:PER	le	y	PRO:PER	y
seroit	VER:cond	être	monte	VER:pres	monter
sur	PRP	sur	avec	PRP	avec
l	DET:ART	le	fermeté	NOM	fermeté

,	PUN	,	veut	VER:pres	vouloir
sur	PRP	sur	le	DET:ART	le
de	PRP	de	bonheur	NOM	bonheur
sa	DET:POS	son	des	PRP:det	du
conscience	NOM	conscience	autres	PRO:IND	autre
,	PUN	,	,	PUN	,
consolé	VER:pper	consoler	est	VER:pres	être
par	PRP	par	nécessairement	ADV	nécessairement
le	DET:ART	le	père	NOM	père
sentiment	NOM	sentiment	tendre	ADJ	tendre
de	PRP	de	,	PUN	,
ses	DET:POS	son	ami	NOM	ami
bonnes	ADJ	bon	sincère	ADJ	sincère
actions	NOM	action	,	PUN	,
,	PUN	,	fil	NOM	fil
et	KON	et	reconnoissant	ADJ	reconnoissant
certain	ADJ	certain	,	PUN	,
que	KON	que	époux	NOM	époux
sa	DET:POS	son	fidèle	ADJ	fidèle
mort	NOM	mort	et	KON	et
sera	VER:futu	être	maître	NOM	maître
suivie	VER:pper	suivre	indulgent	ADJ	indulgent
des	PRP:det	du	;	PUN	;
regrets	NOM	regret	il	PRO:PER	il
et	KON	et	voit	VER:pres	voir
de	PRP	de	ses	DET:POS	son
l	DET:ART	le	domestiques	NOM	domestique
‘	PUN	‘	comme	KON	comme
affection	NOM	affection	ses	DET:POS	son
de	PRP	de	égaux	ADJ	égal
la	DET:ART	le	qui	PRO:REL	qui
postérité	NOM	postérité	veulent	VER:pres	vouloir
.	SENT	.	bien	ADV	bien
L	DET:ART	le	lui	PRO:PER	lui
‘	PUN	‘	louer	VER:infi	louer
homme	NOM	homme	ses	DET:POS	son
qui	PRO:REL	qui	bras	NOM	bras

et	KON	et	jouissances	NOM	jouissance
il	PRO:PER	il	la	DET:ART	le
les	PRO:PER	le	félicité	NOM	félicité
traite	VER:pres	traiter	de	PRP	de
comme	ADV	comme	tous	ADJ	tout
ses	DET:POS	son	les	DET:ART	le
amis	NOM	ami	autres	PRO:IND	autre
;	PUN	;	;	PUN	;
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
voit	VER:pres	voir	partage	VER:pres	partager
tout	ADJ	tout	autant	ADV	autant
le	DET:ART	le	qu	KON	que
monde	NOM	monde	‘	PUN	‘
sourire	VER:infi	sourire	il	PRO:PER	il
autour	ADV	autour	peut	VER:pres	pouvoir
de	PRP	de	leurs	DET:POS	leur
lui	PRO:PER	lui	peines	NOM	peine
,	PUN	,	à	PRP	à
parce	KON	parce	tous	PRO:IND	tout
qu	KON	que	,	PUN	,
‘	PUN	‘	et	KON	et
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
sourit	VER:pres	sourire	est	VER:pres	être
lui-même	PRO:PER	lui-même	aussi	ADV	aussi
à	PRP	à	heureux	ADJ	heureux
tous	ADJ	tout	qu	KON	que
ceux	PRO:DEM	celui	‘	PUN	‘
qui	PRO:REL	qui	eux	PRO:PER	eux
l	PRO:PER	le	tous	PRO:IND	tout
‘	PUN	‘	ensemble	ADV	ensemble
entourent	VER:pres	entourer	.	SENT	.
,	PUN	,	L	DET:ART	le
et	KON	et	‘	PUN	‘
il	PRO:PER	il	homme	NOM	homme
réunit	VER:pres	réunir	qui	PRO:REL	qui
dans	PRP	dans	est	VER:pres	être
ses	DET:POS	son	avidement	ADV	avidement

épris	VER:pper	éprendre	‘	PUN	‘
du	PRP:det	du	elle	PRO:PER	elle
bonheur	NOM	bonheur	ne	ADV	ne
des	PRP:det	du	peut	VER:pres	pouvoir
autres	PRO:IND	autre	exister	VER:infi	exister
,	PUN	,	qu	KON	que
est	VER:pres	être	‘	PUN	‘
nécessairement	ADV	nécessairement	en	PRP	en
patriote	ADJ	patriote	faisant	VER:ppre	faire
,	PUN	,	le	DET:ART	le
il	PRO:PER	il	malheur	NOM	malheur
abhorre	VER:pres	abhorrer	de	PRP	de
l	DET:ART	le	la	DET:ART	le
‘	PUN	‘	multitude	NOM	multitude
oppression	NOM	oppression	;	PUN	;
qui	PRO:REL	qui	il	PRO:PER	il
rendoit	VER:impf	rendre	déteste	VER:pres	détester
la	DET:ART	le	l	DET:ART	le
multitude	NOM	multitude	‘	PUN	‘
malheureuse	ADJ	malheureux	orgueil	NOM	orgueil
;	PUN	;	et	KON	et
il	PRO:PER	il	la	DET:ART	le
abhorre	VER:pres	abhorrer	puissance	NOM	puissance
l	DET:ART	le	de	PRP	de
‘	PUN	‘	l	DET:ART	le
aristocratie	NOM	aristocratie	‘	PUN	‘
,	PUN	,	individu	NOM	individu
de	PRP	de	qui	PRO:REL	qui
quelque	ADJ	quelque	tourmente	VER:pres	tourmenter
espèce	NOM	espèce	et	KON	et
qu	PRO:REL	que	humilie	VER:pres	humilier
‘	PUN	‘	les	DET:ART	le
elle	PRO:PER	elle	foibles	NOM	foible
soit	VER:subp	être	;	PUN	;
,	PUN	,	il	PRO:PER	il
parce	KON	parce	ne	ADV	ne
qu	KON	que	reconnoît	VER:pres	reconnoître

d	DET:ART	de	bonheur	NOM	bonheur
'	PUN	'	d	PRP	de
autres	ADJ	autre	'	PUN	'
puissances	NOM	puissance	un	DET:ART	un
que	KON	que	seul	NOM	seul
celle	PRO:DEM	celui	;	PUN	;
de	PRP	de	il	PRO:PER	il
la	DET:ART	le	déteste	VER:pres	détester
loi	NOM	loi	la	DET:ART	le
,	PUN	,	tyrannie	NOM	tyrannie
quand	KON	quand	,	PUN	,
elle	PRO:PER	elle	et	KON	et
est	VER:pres	être	s	KON	si
faite	VER:pper	faire	'	PUN	'
par	PRP	par	il	PRO:PER	il
le	DET:ART	le	étoit	VER:impf	être
peuple	NOM	peuple	en	PRP	en
,	PUN	,	son	DET:POS	son
parce	KON	parce	pouvoir	NOM	pouvoir
qu	KON	que	,	PUN	,
'	PUN	'	il	PRO:PER	il
alors	ADV	alors	écraserait	VER:cond	écraser
elle	PRO:PER	elle	lui	PRO:PER	lui
est	VER:pres	être	seul	ADV	seul
faite	VER:pper	faire	tous	ADJ	tout
pour	PRP	pour	les	DET:ART	le
le	DET:ART	le	tyrans	NOM	tyran
bonheur	NOM	bonheur	.	SENT	.
de	PRP	de	Oui	INT	oui
tous	PRO:IND	tout	,	PUN	,
,	PUN	,	citoyens	NOM	citoyen
et	KON	et	,	PUN	,
non	ADV	non	voilà	ADV	voilà
comme	ADV	comme	ce	PRO:DEM	ce
autrefois	ADV	autrefois	qu	PRO:REL	que
pour	PRP	pour	'	PUN	'
le	DET:ART	le	est	VER:pres	être

nécessairement	ADV	nécessairement	il	PRO:PER	il
l	DET:ART	le	voit	VER:pres	voit
‘	PUN	‘	sa	DET:POS	son
homme	NOM	homme	patrie	NOM	patrie
qui	PRO:REL	qui	en	PRP	en
a	VER:pres	avoir	proie	NOM	proie
fait	VER:pper	faire	à	PRP	à
abnégation	NOM	abnégation	des	DET:ART	de
de	PRP	de	dissentions	NOM	dissention
lui-même	PRO:PER	lui-même	désastreuses	ADJ	désastreux
,	PUN	,	;	PUN	;
et	KON	et	s	KON	si
qui	PRO:REL	qui	‘	PUN	‘
est	VER:pres	être	il	PRO:PER	il
sincèrement	ADV	sincèrement	voit	VER:pres	voit
épris	VER:pper	éprendre	la	DET:ART	le
de	PRP	de	multitude	NOM	multitude
l	DET:ART	le	ignorante	ADJ	ignorant
‘	PUN	‘	victime	ADJ	victime
amour	NOM	amour	des	PRP:det	du
des	PRP:det	du	intrigans	NOM	intrigant
autres	PRO:IND	autre	qui	PRO:REL	qui
;	PUN	;	abusent	VER:pres	abuser
et	KON	et	des	PRP:det	du
si	KON	si	connoissances	NOM	connoissance
les	DET:ART	le	qu	PRO:REL	que
événemens	NOM	événement	‘	PUN	‘
contrarient	VER:pres	contrarier	ils	PRO:PER	il
ses	DET:POS	son	ont	VER:pres	avoir
désirs	NOM	désir	au-dessus	ADV	au-dessus
pour	PRP	pour	d	PRP	de
le	DET:ART	le	‘	PUN	‘
bonheur	NOM	bonheur	elle	PRO:PER	elle
public	ADJ	public	,	PUN	,
;	PUN	;	et	KON	et
s	KON	si	qui	PRO:REL	qui
‘	PUN	‘	prennent	VER:pres	prendre

tous	ADJ	tout	‘	PUN	‘
les	DET:ART	le	agir	VER:infi	agir
masques	NOM	masque	et	KON	et
pour	PRP	pour	qu	KON	que
la	DET:ART	le	‘	PUN	‘
dominer	VER:infi	dominer	il	PRO:PER	il
;	PUN	;	soit	VER:subp	être
s	KON	si	forcé	VER:pper	forcer
‘	PUN	‘	d	PRP	de
il	PRO:PER	il	‘	PUN	‘
ne	ADV	ne	être	VER:infi	être
peut	VER:pres	pouvoir	témoin	NOM	témoin
réussir	VER:infi	réussir	du	PRP:det	du
à	PRP	à	malheur	NOM	malheur
terrasser	VER:infi	terrasser	des	PRP:det	du
ces	ADJ	ce	autres	PRO:IND	autre
monstres	NOM	monstre	;	PUN	;
qui	PRO:REL	qui	au	PRP:det	au
abusent	VER:pres	abuser	milieu	NOM	milieu
de	PRP	de	de	PRP	de
tout	PRO:IND	tout	l	DET:ART	le
pour	PRP	pour	‘	PUN	‘
satisfaire	VER:infi	satisfaire	indignation	NOM	indignation
leur	DET:POS	leur	qui	PRO:REL	qui
égoïsme	NOM	égoïsme	l	PRO:PER	le
;	PUN	;	‘	PUN	‘
s	KON	si	agite	VER:pres	agiter
‘	PUN	‘	contre	PRP	contre
il	PRO:PER	il	les	DET:ART	le
se	PRO:PER	se	persécuteurs	NOM	persécuteur
trouve	VER:pres	trouver	et	KON	et
enfin	ADV	enfin	les	DET:ART	le
dans	PRP	dans	tyrans	NOM	tyran
l	DET:ART	le	de	PRP	de
‘	PUN	‘	ses	DET:POS	son
impuissance	NOM	impuissance	semblables	ADJ	semblable
d	PRP	de	,	PUN	,

un	DET:ART	un	publiques	ADJ	publique
sentiment	NOM	sentiment	deviennent	VER:pres	devenir
de	PRP	de	encore	ADV	encore
chaleur	NOM	chaleur	une	DET:ART	un
s	PRO:PER	se	félicité	NOM	félicité
‘	PUN	‘	pour	PRP	pour
empare	VER:pres	emparer	lui	PRO:PER	lui
de	PRP	de	,	PUN	,
tout	ADJ	tout	parce	KON	parce
son	DET:POS	son	qu	KON	que
être	NOM	être	‘	PUN	‘
;	PUN	;	il	PRO:PER	il
il	PRO:PER	il	se	PRO:PER	se
jouit	VER:pres	jouir	trouve	VER:pres	trouver
jusque	PRP	jusque	satisfait	VER:pper	satisfaire
dans	PRP	dans	de	PRP	de
ses	DET:POS	son	sentir	VER:infi	sentir
désirs	NOM	désir	qu	KON	que
et	KON	et	‘	PUN	‘
ses	DET:POS	son	il	PRO:PER	il
regrets	NOM	regret	est	VER:pres	être
;	PUN	;	sincèrement	ADV	sincèrement
ses	DET:POS	son	désireux	ADJ	désireux
yeux	NOM	œil	du	PRP:det	du
fondent	VER:pres	fondre	bonheur	NOM	bonheur
en	PRP	en	des	PRP:det	du
larmes	NOM	larme	autres	PRO:IND	autre
et	KON	et	,	PUN	,
les	DET:ART	le	alors	ADV	alors
pleurs	NOM	pleur	même	ADV	même
qu	PRO:REL	que	qu	KON	que
‘	PUN	‘	‘	PUN	‘
il	PRO:PER	il	il	PRO:PER	il
verse	VER:pres	verser	ne	ADV	ne
sur	PRP	sur	peut	VER:pres	pouvoir
les	DET:ART	le	y	PRO:PER	y
calamités	NOM	calamité	contribuer	VER:infi	contribuer

.	SENT	.	autres	PRO:IND	autre
Citoyens	NOM	citoyen	,	PUN	,
qui	PRO:REL	qui	en	PRP	en
m	PRO:PER	me	un	DET:ART	un
'	PUN	'	mot	NOM	mot
écoutez	VER:pres	écouter	,	PUN	,
,	PUN	,	dans	PRP	dans
vous	PRO:PER	vous	la	DET:ART	le
venez	VER:pres	venir	vertu	NOM	vertu
de	PRP	de	,	PUN	,
voir	VER:infi	voir	ayez	VER:subp	avoir
où	PRO:REL	où	le	DET:ART	le
je	PRO:PER	je	courage	NOM	courage
place	VER:pres	placer	de	PRP	de
le	DET:ART	le	le	PRO:PER	le
bonheur	NOM	bonheur	chercher	VER:infi	chercher
;	PUN	;	là	ADV	là
dans	PRP	dans	,	PUN	,
l	DET:ART	le	vous	PRO:PER	vous
'	PUN	'	serez	VER:futu	être
amour	NOM	amour	toujours	ADV	toujours
du	PRP:det	du	sûrs	ADJ	sûr
travail	NOM	travail	de	PRP	de
,	PUN	,	le	PRO:PER	le
dans	PRP	dans	trouver	VER:infi	trouver
l	DET:ART	le	.	SENT	.
'	PUN	'	O	INT	O
abnégation	NOM	abnégation	amour	NOM	amour
de	PRP	de	!	SENT	!
soi-même	PRO:PER	soi-même	amour	NOM	amour
,	PUN	,	sacré	ADJ	sacré
et	KON	et	de	PRP	de
dans	PRP	dans	la	DET:ART	le
l	DET:ART	le	Patrie	NOM	patrie
'	PUN	'	;	PUN	;
amour	NOM	amour	toi	PRO:PER	toi
des	PRP:det	du	qui	PRO:REL	qui

embrâse	VER:pres	embrâser	le	DET:ART	le
tous	ADJ	tout	malheur	NOM	malheur
les	DET:ART	le	de	PRP	de
cœurs	NOM	cœur	la	DET:ART	le
où	PRO:REL	où	multitude	NOM	multitude
tu	PRO:PER	tu	;	PUN	;
pénètre	VER:pres	pénétrer	c	PRO:DEM	ce
,	PUN	,	‘	PUN	‘
et	KON	et	est	VER:pres	être
qui	PRO:REL	qui	toi	PRO:PER	toi
enflamme	VER:pres	enflammer	que	PRO:REL	que
toutes	ADJ	tout	j	PRO:PER	invoquer
les	DET:ART	le	‘	PUN	‘
imaginations	NOM	imagination	invoque	VER:pres	invoquer
,	PUN	,	en	PRP	en
toi	PRO:PER	toi	ce	ADJ	ce
qui	PRO:REL	qui	moment	NOM	moment
renverse	VER:pres	renverser	;	PUN	;
les	DET:ART	le	obéis	VER:impe	obéir
trônes	NOM	trône	à	PRP	à
et	KON	et	ma	DET:POS	mon
punit	VER:pres	punir	voix	NOM	voix
les	DET:ART	le	;	PUN	;
tyrans	NOM	tyran	allume	VER:impe	allumer
qui	PRO:REL	qui	ton	DET:POS	ton
avoient	VER:impf	avoir	feu	NOM	feu
eu	VER:pper	avoir	divin	ADJ	divin
l	DET:ART	le	dans	PRP	dans
‘	PUN	‘	toutes	ADJ	tout
audacieux	ADJ	audacieux	les	DET:ART	le
orgueil	NOM	orgueil	ames	NOM	ames
de	PRP	de	;	PUN	;
s	PRO:PER	se	fais	VER:impe	faire
‘	PUN	‘	y	PRO:PER	y
y	PRO:PER	y	germer	VER:infi	germer
asseoir	VER:infi	asseoir	le	DET:ART	le
pour	PRP	pour	haine	NOM	haine

des	PRP:det	du	espèce	NOM	espèce
tyrans	NOM	tyran	humaine	ADJ	humain
de	PRP	de	en	PRP	en
toute	ADJ	tout	la	DET:ART	le
espèce	NOM	espèce	forçant	VER:ppre	forcer
,	PUN	,	à	PRP	à
politiques	ADJ	politique	croire	VER:infi	croire
ou	KON	ou	et	KON	et
religieux	ADJ	religieux	en	PRP	en
;	PUN	;	lui	PRO:PER	lui
répands	VER:impe	répandre	défendant	VER:ppre	défendre
dans	PRP	dans	de	PRP	de
tous	ADJ	tout	raisonner	VER:infi	raisonner
les	DET:ART	le	;	PUN	;
esprits	NOM	esprit	force	VER:impe	force
le	DET:ART	le	l	DET:ART	le
profond	ADJ	profond	‘	PUN	‘
mépris	NOM	mépris	homme	NOM	homme
qui	PRO:REL	qui	à	PRP	à
est	VER:pres	être	s	PRO:PER	se
dû	VER:pper	devoir	‘	PUN	‘
si	ADV	si	élever	VER:infi	élever
justement	ADV	justement	à	PRP	à
aux	PRP:det	au	sa	DET:POS	son
impôts	NOM	impôt	dignité	NOM	dignité
qui	PRO:REL	qui	;	PUN	;
,	PUN	,	force	VER:impe	force
jusqu	PRP	jusque	le	DET:ART	le
‘	PUN	‘	peuple	NOM	peuple
à	PRP	à	à	PRP	à
ce	ADJ	ce	penser	VER:infi	penser
jour	NOM	jour	à	PRP	à
,	PUN	,	ce	PRO:DEM	ce
ont	VER:pres	avoir	qu	PRO:REL	que
asservi	VER:pper	asservir	‘	PUN	‘
l	DET:ART	le	il	PRO:PER	il
‘	PUN	‘	est	VER:pres	être

,	PUN	,	-	PUN	-
et	KON	et	les	PRO:PER	le
à	PRP	à	à	PRP	à
ce	PRO:DEM	ce	les	PRO:PER	le
qu	PRO:REL	que	chercher	VER:infi	chercher
‘	PUN	‘	,	PUN	,
il	PRO:PER	il	là	ADV	là
doit	VER:pres	devoir	où	PRO:REL	où
être	VER:infi	être	il	PRO:PER	il
;	PUN	;	se	PRO:PER	se
force	VER:impe	force	trouve	VER:pres	trouver
tous	ADJ	tout	toujours	ADV	toujours
les	DET:ART	le	,	PUN	,
individus	NOM	individu	et	KON	et
à	PRP	à	où	PRO:REL	où
prendre	VER:infi	prendre	je	PRO:PER	je
la	DET:ART	le	viens	VER:pres	venir
seule	ADJ	seul	de	PRP	de
route	NOM	route	l	PRO:PER	le
qui	PRO:REL	qui	‘	PUN	‘
puisse	VER:subp	pouvoir	indiquer	VER:infi	indiquer
le	PRO:PER	le	;	PUN	;
faire	VER:infi	faire	que	KON	que
arriver	VER:infi	arriver	par	PRP	par
sûrement	ADV	sûrement	ton	DET:POS	ton
au	PRP:det	au	pouvoir	NOM	pouvoir
but	NOM	but	il	PRO:PER	il
qu	PRO:REL	que	ne	ADV	ne
‘	PUN	‘	coule	VER:pres	couler
ils	PRO:PER	il	désormais	ADV	désormais
se	PRO:PER	se	dans	PRP	dans
proposent	VER:pres	proposer	leurs	DET:POS	leur
,	PUN	,	veines	NOM	veine
le	DET:ART	le	qu	KON	que
bonheur	NOM	bonheur	‘	PUN	‘
;	PUN	;	un	DET:ART	un
force	VER:impe	forcer	sang	NOM	sang

enflammé	VER:pper	enflammer	toutes	ADJ	tout
de	PRP	de	les	DET:ART	le
l	DET:ART	le	tyrannies	NOM	tyrannie
‘	PUN	‘	s	PRO:PER	se
amour	NOM	amour	‘	PUN	‘
des	PRP:det	du	anéantissent	VER:subp	anéantir
autres	PRO:IND	autre	;	PUN	;
et	KON	et	que	KON	que
de	PRP	de	toutes	ADJ	tout
l	DET:ART	le	les	DET:ART	le
‘	PUN	‘	hypocrites	NOM	hypocrite
amour	NOM	amour	disparoissent	VER:subp	disparoissent
de	PRP	de	;	PUN	;
la	DET:ART	le	que	KON	que
vertu	NOM	vertu	tous	ADJ	tout
;	PUN	;	les	DET:ART	le
que	KON	que	trônes	NOM	trône
tous	ADJ	tout	se	PRO:PER	se
les	DET:ART	le	brisent	VER:subp	briser
hommes	NOM	homme	;	PUN	;
fraternisent	VER:subp	fraterniser	que	KON	que
,	PUN	,	toutes	ADJ	tout
il	PRO:PER	il	les	DET:ART	le
en	PRO:PER	en	limites	NOM	limite
est	VER:pres	être	s	PRO:PER	se
temps	NOM	temps	‘	PUN	‘
;	PUN	;	effacent	VER:subp	effacer
que	KON	que	,	PUN	,
tous	ADJ	tout	et	KON	et
les	DET:ART	le	que	KON	que
peuples	NOM	peuple	dans	PRP	dans
viennent	VER:subp	venir	quelques	ADJ	quelque
à	PRP	à	siècles	NOM	siècle
se	PRO:PER	se	enfin	ADV	enfin
réunir	VER:infi	réunir	,	PUN	,
;	PUN	;	l	DET:ART	le
que	KON	que	‘	PUN	‘

espèce	NOM	espèce	que	KON	que
humaine	ADJ	humain	le	DET:ART	le
puisse	VER:subp	pouvoir	discours	NOM	discours
arriver	VER:infi	arriver	de	PRP	de
à	PRP	à	Lequinio	NAM	Lequinio
ne	ADV	ne	,	PUN	,
faire	VER:infi	faire	sera	VER:futu	être
par-tout	ADV	par-tout	imprimé	VER:pper	imprimer
qu	KON	que	à	PRP	à
‘	PUN	‘	ses	DET:POS	son
une	DET:ART	un	frais	NOM	frais
même	ADJ	même	,	PUN	,
famille	NOM	famille	pour	PRP	pour
,	PUN	,	être	VER:infi	être
et	KON	et	envoyé	VER:pper	envoyer
le	DET:ART	le	dans	PRP	dans
globe	NOM	globe	tous	ADJ	tout
qu	PRO:REL	que	les	DET:ART	le
‘	PUN	‘	départemens	NOM	département
elle	PRO:PER	elle	.	SENT	.
habitera	VER:futu	habiter	Signé	VER:pper	signer
,	PUN	,	BERTOUY	NAM	BERTOUY
qu	KON	que	,	PUN	,
‘	PUN	‘	président	NOM	président
une	DET:ART	un	de	PRP	de
même	ADJ	même	la	DET:ART	le
patrie	NOM	patrie	société	NOM	société
.	SENT	.	populaire	ADJ	populaire
La	DET:ART	le	de	PRP	de
Société	NOM	société	Rochefort	NAM	Rochefort
républicaine	ADJ	républicain	,	PUN	,
de	PRP	de	déporté	VER:pper	déporter
Rochefort	NAM	Rochefort	de	PRP	de
arrête	VER:pres	arrêter	la	DET:ART	le
par	PRP	par	Guadeloupe	NAM	Guadeloupe
acclamations	NOM	acclamation	.	SENT	.
,	PUN	,	BARBAULT-ROYER	NAM	BARBAULT-ROYER

,	PUN	,	l	DET:ART	le
Indien	ADJ	indien	‘	PUN	‘
;	PUN	;	unanimité	NOM	unanimité
SERRE	NAM	serrer	la	DET:ART	le
,	PUN	,	réimpression	NOM	réimpression
GUERIN	NAM	GUERIN	.	SENT	.
,	PUN	,	Bordeaux	NAM	Bordeaux
G.	ABR	G.	,	PUN	,
CHARRIER	NAM	charrier	le	DET:ART	le
,	PUN	,	4	NUM	4
secrétaires	NOM	secrétaire	Nivôse	NOM	nivôse
.	SENT	.	,	PUN	,
EXTRAIT	NOM	extrait	l	DET:ART	le
Des	PRP:det	du	‘	PUN	‘
délibérations	NOM	délibération	an	NOM	an
de	PRP	de	second	NUM	second
la	DET:ART	le	de	PRP	de
Société	NOM	société	la	DET:ART	le
du	PRP:det	du	République	NOM	république
Club	NOM	club	Française	ADJ	français
national	ADJ	national	,	PUN	,
.	SENT	.	une	NUM	un
La	DET:ART	le	et	KON	et
Société	NOM	société	indivisible	ADJ	indivisible
après	PRP	après	.	SENT	.
avoir	VER:infi	avoir	C.	ABR	C.
pris	VER:pper	prendre	A.	ABR	A.
connaissance	NOM	connaissance	YZABEAU	NAM	YZABEAU
de	PRP	de	,	PUN	,
la	DET:ART	le	Président	NOM	Président
présente	ADJ	présent	.	SENT	.
Adresse	NOM	adresse	REYNAUD	NAM	Reynaud
,	PUN	,	,	PUN	,
en	PRO:PER	en	vice-Président	NOM	vice-président
a	VER:pres	avoir	.	SENT	.
délibéré	VER:pper	délibérer	GIRARD	NAM	Girard
à	PRP	à	,	PUN	,

FONTANES	NAM	Fontanes	dans	PRP	dans
,	PUN	,	le	DET:ART	le
DUFRESNE	NAM	DUFRESNE	Département	NOM	département
,	PUN	,	de	PRP	de
MARGARON	NAM	MARGARON	la	DET:ART	le
,	PUN	,	Charente	NAM	Charente
Secrétaires	NOM	secrétaire	inférieure	ADJ	inférieur
.	SENT	.	,	PUN	,
EXTRAIT	NOM	extrait	les	DET:ART	le
DES	PRP:det	du	deux	NUM	deux
REGISTRES	NOM	registre	Sèvres	NAM	Sèvres
DE	PRP	de	,	PUN	,
LA	DET:ART	le	la	DET:ART	le
SOCIÉTÉ	NOM	société	Vandée	NAM	Vandée
POPULAIRE	ADJ	populaire	,	PUN	,
D	PRP	de	etc.	ABR	etc.
'	PUN	'	est	VER:pres	être
ANGOULÊME	NAM	Angoulême	monté	VER:pper	monter
.	SENT	.	à	PRP	à
Séance	NOM	séance	la	DET:ART	le
du	PRP:det	du	Tribune	NOM	tribune
16	NUM	16	,	PUN	,
Nivôse	NOM	nivôse	et	KON	et
Le	DET:ART	le	dans	PRP	dans
Citoyen	NOM	citoyen	un	DET:ART	un
LEQUINIO	NAM	LEQUINIO	discours	NOM	discours
,	PUN	,	plein	ADJ	plein
représentant	NOM	représentant	d	PRP	de
du	PRP:det	du	'	PUN	'
Peuple	NOM	peuple	énergie	NOM	énergie
,	PUN	,	,	PUN	,
et	KON	et	a	VER:pres	avoir
Commissaire	NOM	commissaire	fait	VER:pper	faire
de	PRP	de	sentir	VER:infi	sentir
la	DET:ART	le	que	KON	que
Convention	NOM	convention	le	DET:ART	le
Nationale	ADJ	national	fanatisme	NOM	fanatisme

étoit	VER:impf	être	même	ADJ	même
aussi	ADV	aussi	Répresentant	NOM	Répresentant
dangereux	ADJ	dangereux	a	VER:pres	avoir
au	PRP:det	au	faite	VER:pper	faire
genre	NOM	genre	de	PRP	de
humain	ADJ	humain	suite	NOM	suite
que	KON	que	lecture	NOM	lecture
la	DET:ART	le	d	PRP	de
tyrannie	NOM	tyrannie	‘	PUN	‘
;	PUN	;	un	DET:ART	un
il	PRO:PER	il	discours	NOM	discours
en	PRO:PER	en	de	PRP	de
a	VER:pres	avoir	sa	DET:POS	son
peint	VER:pper	peindre	composition	NOM	composition
tout	ADJ	tout	sur	PRP	sur
le	DET:ART	le	le	DET:ART	le
ridicule	NOM	ridicule	bonheur	NOM	bonheur
et	KON	et	du	PRP:det	du
la	DET:ART	le	Peuple	NOM	peuple
cruauté	NOM	cruauté	;	PUN	;
.	SENT	.	sur	PRP	sur
La	DET:ART	le	la	DET:ART	le
Société	NOM	société	motion	NOM	motion
et	KON	et	d	PRP	de
les	DET:ART	le	‘	PUN	‘
Citoyens	NOM	citoyen	un	DET:ART	un
des	PRP:det	du	Membre	NOM	membre
tribunes	NOM	tribune	,	PUN	,
y	PRO:PER	y	et	KON	et
ont	VER:pres	avoir	appuyée	VER:pper	appuyer
donné	VER:pper	donner	à	PRP	à
les	DET:ART	le	l	DET:ART	le
plus	ADV	plus	‘	PUN	‘
vifs	ADJ	vif	unanimité	NOM	unanimité
applaudissemens	NOM	applaudissement,		PUN	,
.	SENT	.	la	DET:ART	le
Ce	ADJ	ce	Société	NOM	société

a	VER:pres	avoir	.	SENT	.
arrêté	VER:pper	arrêter	Pour	PRP	pour
que	KON	que	copie	NOM	copie
ce	ADJ	ce	certifiée	ADJ	certifié
discours	NOM	discours	conforme	ADJ	conforme
seroit	VER:cond	être	.	SENT	.
imprimé	VER:pper	imprimer	DESPREZ	NAM	DESPREZ
en	PRP	en	,	PUN	,
nombre	NOM	nombre	pour	PRP	pour
d	PRP	de	le	DET:ART	le
‘	PUN	‘	président	NOM	président
exemplaire	NOM	exemplaire	,	PUN	,
suffisant	VER:ppre	suffire	LATREILLE	NAM	LATREILLE
pour	PRP	pour	,	PUN	,
être	VER:infi	être	secrétaire	NOM	secrétaire
distribué	VER:pper	distribuer	.	SENT	.
à	PRP	à	ANGOULÊME	NAM	Angoulême
toutes	ADJ	tout	Chez	PRP	chez
les	DET:ART	le	P.	ABR	P.
Communes	NOM	commune	BROQUISSE	NAM	BROQUISSE
du	PRP:det	du	,	PUN	,
Département	NOM	département	Imprimeur	NOM	imprimeur
et	KON	et	du	PRP:det	du
qu	KON	que	Département	NOM	département
‘	PUN	‘	.	SENT	.
il	PRO:PER	il	deuxième	NUM	deuxième
seroit	VER:cond	être	année	NOM	année
lu	VER:pper	lire	républicaine	ADJ	républicain
dans	PRP	dans	.	SENT	.
le	DET:ART	le			
temple	NOM	temple			
de	PRP	de			
la	DET:ART	le			
Raison	NOM	raison			
le	DET:ART	le			
Décadi	NOM	décadi			
prochain	ADJ	prochain			



## 28. Rapporti lessicometrici

28.1 TABELLA DEL RAPPORTO LESSICOMETRICO FRA «BONHEUR» E «FÉLICITÉ» ALL'INTERNO DEI CORPORA INFORMATICI

Corpus	«bonheur»		«félicité»		Tokens
	Fr. assoluta	Fr. rel. norm.	Fr. assoluta	Fr. rel. norm.	
Hébert	139	0,0254%	4	0,0007%	547.461
Lequinio	28	0,6063%	6	0,1299%	4618
Marat	533	0,0213%	81	0,0032%	2.503.711
Robespierre	501	0,0232%	59	0,0027%	2.157.335
Saint-Just	96	0,0264%	12	0,0033%	363.900
Catechismi	938	0,0952%	96	0,0097%	985.256

28.2 TABELLA DEL RAPPORTO LESSICOMETRICO FRA «BONHEUR PUBLIC» E «BONHEUR» E FRA «FÉLICITÉ PUBLIQUE» E «FÉLICITÉ» ALL'INTERNO DEI CORPORA INFORMATICI

Corpus	«bonheur public»		Frequenza assoluta «bonheur»	«félicité publique»		Frequenza assoluta «félicité»
	Fr. assoluta	Fr. rel. su «bonheur»		Frequenza assoluta «félicité»	Fr. rel. su «félicité»	
Hébert	3	2,16%	139	2	50,00%	4
Lequinio	2	7,14%	28	1	16,66%	6
Marat	27	5,07%	533	62	76,54%	81
Robespierre	51	10,18%	501	14	23,73%	59
Saint-Just	6	6,25%	96	2	16,66%	12
Catechismi	23	2,45%	938	13	13,54%	96

## 29. Tabella delle lessie ricercate che non presentano nessuna occorrenza

<i>Corpus</i>	Lessie ricercate non presenti nel <i>corpus</i>
Hébert	droit(s) de la nature droit(s) naturel(s) félicités hors(de)(-)(-)la(-)loi liberté publique nature humaine vindicte(s)
Marat	droit de (la) nature ennemi(s) de l'humanité félicités vindictes
Robespierre	félicités libertés communes vindictes
Saint-Just	vindicte(s)
Catechismi rivoluzionari	dictateur dictatorial(s) dictatoriat(s) dictatures ennemi de l'humanité ennemi du peuple tribun(s) tribunat(s) tribunitien(s) tribunitiennes triumvir triumvirats